

PROVINCE DU HAINAUT  
COMMUNE DE LES BONS VILLERS



# PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

## PARTIE A - ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

RAPPORT FINAL

OCTOBRE 2019

---

**DR(EA)<sup>2</sup>M**

DEVELOPPEMENT RECHERCHE ENVIRONNEMENT ENERGIE ARCHITECTURE AMENAGEMENT MOBILITE

Atelier d'architecture DR(EA)<sup>2</sup>M  
Place Communale, 28  
6230 Pont-à-Celles





## Table des matières

<b>Bilan de la deuxième Opération de Développement Rural .....</b>	<b>11</b>
1.1 Historique des premières opérations de développement Rural .....	13
1.1 Les projets du PCDR .....	14
1.1.1 LOT 1 - Projets à réaliser ou à demander en subvention dans les trois ans (2004-2006).....	14
1.1.2 LOT 2 – Projets à réaliser ou à demander en subvention après 2006.....	16
1.1.3 LOT 3 - Projets = intentions.....	17
1.1.4 Autres projets (hors lot) .....	18
1.2 Les objectifs de développement .....	19
1.2.1 Objectif 1 – Restructurer le centre du village de Frasnes-lez-Gosselies pour donner un cœur à l'entité bonsvillersoise .....	20
1.2.2 Objectif 2 – Renforcer le sentiment d'appartenance communale.....	23
1.2.3 Objectif 3 – Avoir une politique communale d'aménagement du territoire .....	25
1.2.4 Objectif 4 – Faciliter les déplacements inter-villages des habitants .....	27
1.2.5 Objectif 5 – Maintenir, valoriser l'activité agricole et l'environnement rural de la commune ....	29
1.2.6 Objectif 6 – Adapter l'offre en services en fonction de la demande de la population et des acteurs locaux .....	31
1.2.7 Objectif 7 – Mettre en valeur les dynamiques locales .....	34
<b>Présentation de l'auteur de projet .....</b>	<b>36</b>
1.1 Atelier d'Architecture DR(EA) <sup>2</sup> M .....	38
1.3 Équipe de conception.....	40
<b>Partie : 1. Caractéristiques générales.....</b>	<b>42</b>
1.1 Carte d'identité de la commune en 2017 .....	43
1.1 Carte d'identité de la commune en 2019 .....	48
1.2 Contexte général .....	53
1.2.1 Localisation géographique.....	53
<b>Partie : 2. Structure physique et paysagère.....</b>	<b>56</b>
2.1 Structure paysagère .....	58
2.1.1 Contexte général .....	58
2.1.2 Région agro-géographique et territoire paysager.....	59
2.1.3 Évaluation paysagère .....	61
2.1.4 Enjeux paysagers .....	62
2.2 Structure physique .....	63
2.2.1 Généralités.....	63
2.2.2 Géologie.....	63
2.2.3 Relief.....	65
2.2.4 Hydrographie .....	66
2.2.5 Hydrogéologie.....	69
2.2.6 Pédologie – Aptitude des sols .....	72
2.2.7 Occupation du sol .....	73
2.2.8 Climat.....	79
2.3 Synthèse du diagnostic .....	82
<b>Partie : 3. Structure naturelle.....</b>	<b>84</b>
3.1 Structure naturelle et maillage écologique .....	86
3.1.1 Maillage écologique .....	86
3.1.2 Les sites naturels protégés.....	88
3.1.3 Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB).....	91
3.1.4 Les arbres et haies remarquables .....	91
3.1.5 La faune et la flore .....	92
3.1.6 Associations actives en matière d'environnement.....	92
3.1.7 La sensibilisation et les actions menées en faveur de l'environnement.....	92
3.2 Synthèse du diagnostic .....	96

<b>Partie : 4.</b>	<b>Aménagement du territoire et urbanisme .....</b>	<b>98</b>
4.1	Généralités .....	100
4.2	Documents de planification .....	101
4.2.1	Schéma de développement territorial (SDT) .....	101
4.2.2	Plan de secteur .....	102
4.2.3	Schéma de développement communal (SDC) .....	107
4.3	Guides d'urbanisme .....	109
4.3.1	Guide régional d'urbanisme .....	109
4.3.2	Guide communal d'urbanisme .....	110
4.4	Permis d'urbanisation / Lotissements .....	111
4.5	Documents d'aménagement du territoire et urbanisme opérationnels .....	112
4.5.1	Schémas d'orientation locaux (SOL) .....	112
4.5.2	Sites à réaménager (SAR).....	113
4.5.3	Périmètres de reconnaissance économique (PRE).....	115
4.5.4	Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers.....	116
4.6	Propriétés publiques .....	118
4.7	Synthèse du diagnostic .....	119
4.8	Patrimoine bâti et évolution urbanistique .....	120
4.8.1	Généralités.....	120
4.9	Typologie du bâti dans les villages .....	121
4.9.1	Rèves.....	121
4.9.2	Frasnes-lez-Gosselies .....	124
4.9.3	Villers-Perwin.....	126
4.9.4	Mellet .....	128
4.9.5	Wayaux.....	130
4.10	Patrimoine architectural, archéologique et monumental.....	132
4.10.1	L'architecture traditionnelle (bâti traditionnel).....	132
4.10.2	L'architecture récente et contemporaine (bâti contemporain) .....	132
4.10.3	Monuments et sites classés.....	133
4.10.4	Inventaire du patrimoine culturel immobilier (IPIC).....	137
4.11	Espaces publics .....	138
4.11.1	Espaces publics – Perception et état général .....	138
4.11.2	Plaine de jeux .....	147
4.12	Synthèse du diagnostic .....	149
<b>Partie : 5.</b>	<b>Démographie.....</b>	<b>151</b>
5.1	Évolution démographique .....	153
5.2	Structure par âge .....	157
5.2.1	Pyramide des âges .....	157
5.2.2	Évolution par classes d'âge .....	159
5.2.3	Coefficient de vieillissement .....	161
5.3	Densité de population .....	162
5.4	Répartition spatiale de la population.....	164
5.4.1	Situation actuelle .....	164
5.4.2	Évolution de la population au sein des villages .....	165
5.5	Typologie des ménages .....	167
5.6	Mouvements démographiques.....	170
5.6.1	Généralités.....	170
5.6.2	La population étrangère .....	171
5.7	Synthèse du diagnostic .....	173
<b>Partie : 6.</b>	<b>Logement et Immobilier .....</b>	<b>176</b>
6.1	Parc de logements .....	178

6.1.1	Généralités.....	178
6.1.2	Age du bâti et évolution .....	180
6.1.3	Taille des bâtiments .....	182
6.2	Marché du logement .....	184
6.2.1	Les maisons, villas et appartements .....	184
6.2.2	Les terrains à bâtir .....	186
6.2.3	Les permis d'urbanisme et les permis d'urbanisation.....	187
6.2.4	Les secondes résidences .....	189
6.3	Logement et alternatives.....	190
6.3.1	L'offre en logements publics .....	190
6.3.2	Problématique du logement.....	191
6.3.3	Programme communal d'action en matière de logement (PCAL).....	191
6.4	Synthèse du diagnostic .....	193
<b>Partie : 7.</b>	<b>Revenus &amp; emploi.....</b>	<b>194</b>
7.1	Les revenus.....	196
7.1.1	Généralités.....	196
7.1.2	Les ayants droit au revenu d'intégration sociale .....	197
7.2	Synthèse du diagnostic .....	199
7.3	Population active .....	200
7.3.1	Généralités.....	200
7.3.2	Les indépendants .....	201
7.3.3	Les salariés.....	205
7.3.4	<i>Mouvements des travailleurs</i> .....	206
7.4	Population non active .....	208
7.4.1	Le chômage .....	208
7.4.2	<i>L'âge des demandeurs d'emploi</i> .....	209
7.4.3	<i>Le niveau de formation des demandeurs d'emploi</i> .....	210
7.4.4	Réinsertion professionnelle .....	210
<b>Partie : 8.</b>	<b>Économie.....</b>	<b>212</b>
8.1	Secteurs d'activité .....	214
8.1.1	Le secteur primaire .....	214
8.1.2	Le secteur secondaire .....	223
8.1.3	Le secteur tertiaire .....	223
8.2	Économie locale.....	226
8.2.1	Généralités.....	226
8.2.2	Les pôles d'emploi proches .....	226
8.2.3	Les entreprises .....	227
8.2.4	Les commerces et producteurs locaux.....	228
8.2.5	Principaux acteurs économiques locaux .....	230
8.2.6	Le tourisme .....	234
8.3	Synthèse du diagnostic .....	235
<b>Partie : 9.</b>	<b>Réseaux techniques et déchets .....</b>	<b>236</b>
9.1	Réseaux techniques (impétrants) .....	238
9.1.1	Production, transport et distribution d'électricité.....	239
9.1.2	Gestion de l'eau .....	239
9.1.3	Transport et distribution du gaz naturel .....	241
9.1.4	Réseau de téléphonie fixe et télédistribution.....	241
9.1.5	Réseau de télécommunication mobile.....	241
9.1.6	Qualité de l'air .....	242
9.1.7	Les énergies renouvelables.....	244
9.1.8	Actions dans le secteur de l'énergie .....	245
9.2	Gestion des déchets .....	247
9.2.1	Production de déchets .....	247

9.2.2	Récolte et traitement des déchets .....	248
	Synthèse du diagnostic .....	252
<b>Partie : 10.</b>	<b>Services à la population .....</b>	<b>254</b>
10.1	Généralités .....	256
10.1.1	Généralités.....	256
10.1.2	Le plan de cohésion sociale .....	257
10.2	Services de sécurité et de justice .....	259
10.2.1	Police locale.....	259
10.2.2	Justice de paix .....	259
10.2.3	Service incendie.....	259
10.2.4	Protection civile.....	259
10.3	Services postaux .....	260
10.4	Services sociaux .....	261
10.4.1	Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) .....	261
10.4.2	L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) .....	261
10.4.3	La Maison de l'emploi .....	261
10.4.4	La MIREC .....	261
10.4.5	Asbl Cellule Solidarité Emploi.....	261
10.5	Enseignement .....	263
10.5.1	L'enseignement fondamental.....	263
10.5.2	L'enseignement supérieur .....	265
10.6	Services à l'enfance et à la jeunesse.....	266
10.6.1	Service jeunesse .....	266
10.6.2	Les écoles.....	266
10.6.3	L'accueil extra-scolaire .....	266
10.6.4	Maison de Frasnes .....	267
10.6.5	Maison des jeunes – MJ80 .....	267
10.6.6	L'ONE .....	268
10.6.7	Mouvements de la jeunesse .....	268
10.7	Services au troisième âge.....	269
10.7.1	Service 3e âge .....	269
10.7.2	Conseil consultatif communal des aînés (CCCA).....	269
10.7.3	Maisons de repos et résidences services.....	269
10.7.4	Associations et activités dédiées aux seniors .....	270
10.8	Services aux personnes handicapées .....	272
10.8.1	Les structures .....	272
10.9	Hôpitaux et services de soins .....	273
10.9.1	Hôpitaux.....	273
10.9.2	Croix-Rouge.....	273
10.9.3	Pharmacies.....	273
10.9.4	Médecins.....	274
10.9.5	Observatoire de la Santé du Hainaut .....	276
10.9.6	Transport médico-sanitaire .....	276
10.10	Services à destination de tous .....	277
10.10.1	Les mutualités.....	277
10.11	L'accès aux technologies de l'information et de la communication .....	278
10.11.1	L'accès à Internet .....	278
10.11.2	Cours et formations .....	279
10.12	Autres services.....	280
10.12.1	Le Culte.....	280
10.13	Synthèse du diagnostic .....	281
<b>Partie : 11.</b>	<b>Développement culturel, sportif et touristique.....</b>	<b>285</b>
11.1	La culture.....	287

11.1.1	Le centre culturel local .....	287
11.1.2	Les Musées.....	287
11.1.3	Les infrastructures culturelles .....	288
11.2	Vie associative .....	289
11.2.1	Location de salles et de matériels .....	289
11.2.2	Répertoire des associations culturelles .....	290
11.2.3	Outils d'information et de communication.....	293
11.2.4	Les maisons de village .....	294
11.3	Le sport .....	295
11.3.1	Répertoire des clubs.....	295
11.3.2	Circuits balisés.....	295
11.3.3	Infrastructures sportives .....	297
11.4	Le tourisme.....	299
11.4.1	Attraits touristiques de la commune de Les Bons Villers .....	299
11.4.2	Horeca .....	303
11.4.3	Partenariats supra-communaux.....	304
11.5	Synthèse du diagnostic .....	305
<b>Partie : 12.</b>	<b>Mobilité .....</b>	<b>306</b>
12.1	Les voies de communication .....	308
12.1.1	Réseau routier .....	308
12.1.2	Réseau ferroviaire .....	309
12.1.3	Réseau(x) de transport par bus.....	309
12.1.4	Transport aérien.....	311
12.1.5	Transport fluvial .....	311
12.1.6	Les « modes doux » .....	311
12.2	La sécurité routière .....	314
12.2.1	Charges de trafic .....	316
12.2.2	Taux de motorisation .....	316
12.2.3	Indice d'accessibilité .....	316
12.3	Les actions menées en faveur de la mobilité.....	318
12.3.1	Schéma de Développement Communal.....	318
12.3.2	Le Schéma directeur cyclable de Wallonie.....	318
12.3.3	Plan Communal de mobilité.....	319
12.3.4	Plans d'investissements communaux (PIC) .....	319
12.3.5	Bonvibus .....	320
12.3.6	Taxi social .....	321
12.3.7	« Zone 30km/h en test » .....	321
12.3.8	Semaine de la mobilité .....	322
12.4	Synthèse du diagnostic .....	323
<b>Partie : 13.</b>	<b>Gestion communale .....</b>	<b>326</b>
13.1	Déclaration de politique communale.....	328
13.1.1	Programme Stratégique Transversal de la première mandature .....	328
13.1.2	Déclaration de Politique Communale de la nouvelle mandature.....	329
13.2	Composition du Conseil communal et du Collège communal .....	330
13.2.1	Composition du Collège communal.....	330
13.2.2	Composition du Conseil communal .....	331
13.3	Agenda 21 local .....	332
13.4	Programme des infrastructures et équipements .....	333
13.4.1	Programme triennal des travaux.....	333
13.5	Moyens humains et financiers mis en œuvre par la commune .....	336
13.5.1	Présentation des moyens humains .....	336
13.5.2	Affiliations aux intercommunales et sociétés privées .....	337
13.5.3	Présentation des moyens financiers.....	338



13.6	SYNTHESE .....	340
------	----------------	-----

### ***Documents cartographiques***

- Carte 1 : Occupation du sol et réseau hydrographique
- Carte 2 : Plan de Secteur
- Carte 3 : Voies de communication, structure du bâti et espaces publics structurants
- Carte 4 : Propriétés publiques
- Carte 5 : Patrimoine bâti, naturel et paysager
- Carte 6 : Contraintes et risques
- Carte 7 : Outils d'aménagement du territoire

### ***Liste des annexes***

- Annexe 1 : Liste des arbres et haies remarquables
- Annexe 2 : Liste des projets menés pendant la semaine de l'arbre
- Annexe 3 : Pyramides des âges des villages au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Annexe 4 : Liste des activités proposées au complexe sportif de Frasnes-lez-Gosselies
- Annexe 5 : Organigramme des services communaux
- Annexe 6 : Budget de l'exercice et capacité d'emprunt de la commune
- Annexe 7 : Déclaration Politique Communale de la nouvelle mandature
- Annexe 8 : Liste des éléments repris à l'IPIC

## **PREAMBULE**

*Dans les parties qui suivent et pour les besoins de l'étude, la commune de Les Bons Villers sera analysée par rapport à ses communes limitrophes (Nivelles, Genappe, Villers-la-Ville, Fleurus, Charleroi, Pont-à-Celles).*

*Les principales sources utilisées pour cette partie sont issues de :*

- *l'administration communale ;*
- *l'IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique) ;*
- *l'INS (Institut National de Statistiques) ;*
- *l'ONSS (Office National de la Sécurité Sociale) ;*
- *l'ONEM et le FOREM ;*
- *le CGT (Commissariat général au Tourisme) – Direction de la Stratégie touristique – Observatoire du Tourisme wallon ;*

---

## **BILAN DE LA DEUXIÈME OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

---



## 1.1 HISTORIQUE DES PREMIÈRES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

---

À la suite de la première Opération de Développement Rural (O.D.R.) étalé sur 5 ans de 1995 à 2000, et avant même qu'elle ne se termine, la commune de Les Bons Villers s'est engagée dans une deuxième ODR. La décision avait été prise par le Conseil communal en novembre 1998. Après avoir établi une convention en 2001 avec la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), chargée d'aider la commune dans l'élaboration et la mise en place de cette deuxième ODR, une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) avait été mise en place.

Grâce à l'élaboration d'un pré-diagnostic, alimenté par les propositions des différents groupes de travail, le second Programme Communal de Développement Rural (PCDR) a pu définitivement être approuvé le 12 août 2004 et ce pour une durée de dix ans. Une quarantaine de projets de différentes ampleurs ont été programmés afin de contribuer aux sept principaux objectifs de développement de la commune.

En parallèle, au cours des dix dernières années et dans le cadre de différents programmes (UREBA, Cigogne, Cohésion sociale, Ancrage Logement, Leader, PCDN...), d'autres projets ont été réalisés et ont également contribué au développement rural de la commune.

Les parties suivantes visent à établir le bilan de la deuxième ODR. La partie 1.2 évalue l'état d'avancement des projets du PCDR (réalisé, en cours de réalisation, en attente ou abandonné), ainsi que des projets réalisés dans le cadre d'autres programmes. La partie 1.3 vise à analyser la réalisation des différents objectifs et à évaluer l'impact des projets et initiatives entreprises au cours des dernières années.

## 1.1 LES PROJETS DU PCDR

Le PCDR comportait pas moins de 41 projets dont 15 en lot 1, 14 en lot 2 et 12 en lot 3.

Au terme des dix ans de validité du PCDR, ce sont principalement les projets repris en première et deuxième priorité qui ont été réalisés ou sont en cours (10 sur les 15 projets du lot 1 et 12 sur les 14 projets du lot 2). Toutefois d'autres projets ont été menés en parallèle et ont contribué à la réalisation des objectifs.

### 1.1.1 LOT 1 - Projets à réaliser ou à demander en subvention dans les trois ans (2004-2006)

Lot 1 – Total projets	15
● Total projets réalisés	9
● Total projets en cours	1
● Total projets en attente	4
● Total projets abandonnés	1

N°	Obj.	Intitulé	Etat d'avancement	
1	3, 5 et 2	<b>Elaboration d'outils de développement territorial :</b>	<b>Réalisé</b>	●
		Schéma de Développement Communal (SDC) <sup>1</sup>	Réalisé (2012 - 2015) (DGO4-DGATLP)	
		Outil de sensibilisation à l'intégration paysagère (lot 2)	Réalisé (intégration des bâtis agricoles, concours photo, prise en compte dans les projets urbanistiques)	
		Extension d'une Régie foncière autonome bonsvillersoise (lot 3)	Objets de la Régie Communale Autonome élargies dans les statuts de celle-ci	
2	4,2 et 5	<b>Aménagement d'un réseau de liaisons inter villages pour usagers lents</b>	<b>Réalisé</b>	●
		Etude préalable	Réalisée (2004) (DR)	
		* Liaison Wayaux-Mellet	Réalisé (subside sécurisation voirie lente)	
		* Liaison Frasnes-Villers-Perwin	Réalisé (par Plan Mercure)	
		* Liaison Frasnes-Mellet	Réalisé	●
* Liaison Frasnes-Rèves	Réalisé	●		
3	1 et 5	Création d'une unité de production de chaleur valorisant la biométhanisation	Réalisé (sous forme de réseau de chaleur biomasse bois à Mellet)	●
4	1, 2 et 6	<b>Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (Agricoeur) :</b>	<b>En cours</b>	●
		Acquisition des bâtiments (lot 1)	Réalisé (DR)	
		Réalisation d'une étude globale d'aménagement du site (lot 1)	Réalisé	

<sup>1</sup>SDC, anciennement connu sous l'appellation « Schéma de Structure Communal » (SSC)

		Création de logements pour jeunes et personnes âgées allant de 35 à 140 m <sup>2</sup> . Ces logements seront aménagés dans le corps de logis (lot 2)	Réalisé (DGO4 - Fonds du Logement Familles nombreuses) En attente pour la réalisation de logements intergénérationnels	
		Création d'ateliers ruraux. Les ateliers pourront présenter les résultats de leurs activités dans les lieux communs (lot 2)	Réalisé (DR)	
		Aménagement d'une maison de village dans la grange qui sera ouverte vers les différents services du lieu (lot 2)	Permis unique du 27/12/2017 (DGO3-DR)	
		Aménagement des abords du site : parking et nouvelle voirie (lot 2)	Permis unique du 27/12/2017 (DGO3-DR)	
		Aménagement d'un centre récréatif comprenant une piscine couverte à l'arrière de la grange (lot 2)	Abandonné	
		Création ultérieurement de logements pour personnes âgées le long de la N5 (lot 3).	En attente	
5	4, 2, 1 et 5	<b>Aménagement d'un sentier pour usagers lents à l'endroit de l'ancienne voie de chemin de fer L131 (Rèves-Frasnes)</b> Étude préalable du service de conseils en cheminements piétons – Pédibus (lot 1) pour améliorer l'accès PMR Aménagement du sentier pour les PMR (lot 1) Aménagement de la liaison et intégration dans le réseau RAVeL (lot 3)	<b>En attente</b> , programmation non définie. Problème d'occupation assiette par privés	●
6	4, 2 et 5	<b>Aménagement de promenades le long de la vallée du Tintia et du Mitan</b>	<b>En attente</b> de l'approbation du dossier projet 2ème version et coordination avec travaux de pose de gaz	●
7	4	<b>Aménagement pour les usagers lents du sentier reliant la rue Journeau à la Place de Wayaux</b>	<b>En attente</b> de l'approbation du dossier projet 2ème version et coordination avec travaux de pose de gaz	●
8	7 et 2	<b>Placement de bornes informatiques dans les espaces publics</b>	Réalisé	●
9	7 et 6	<b>Généralisation de l'information sur le bus communal</b>	<b>Abandonné.</b> Des raisons techniques et de sécurité ont amené à abandonner le projet.	●
10	5, 2 et 7	<b>Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'activité agricole (chroniques agricoles et guide de la bonne entente)</b>	Réalisé	●
11	6 et 1	<b>Aménagement d'une maison communale d'accueil de l'enfant et d'une halte-garderie</b>	Réalisé (ONE)	●
		Phase 1 : à l'étage de la maison de village de Wayaux (DR + ONE)		
		Phase 2 : réfection ancien presbytère de Mellet (fonds propres + ONE)		
		Phase 3 : acquisition et aménagement du château de Dobbeleer	Réalisé (Plan ancrage logement + ONE)	
12	6	<b>Service de ramassage des déchets verts à domicile</b>	Réalisé (AWIPH)	●
13	6 et 4	<b>Éclairage d'un sentier et d'un espace public à la Cité Jean Bodart de Mellet</b>	<b>En attente</b> , programmation non définie.	●

14	5, 2, 6 et 7	<b>Création d'une cellule de soutien « verger-haute tige » avec le pays de Geminiacum</b>	Réalisé (PCDN)	●
15	6 et 2	<b>Création et reconnaissance d'une maison de jeunes (à la cité de Mellet)</b>	Réalisé	●
		Création de la maison de jeunes (lot 1)	Réalisé (Plan Cohésion Sociale)	
		Reconnaissance par la Communauté Française (lot 2)	En attente	

### 1.1.2 LOT 2 – Projets à réaliser ou à demander en subvention après 2006

<b>Lot 2 – Total projets</b>	<b>14</b>
● Total projets réalisés	9
● Total projets en cours	3
● Total projets en attente	2
● Total projets abandonnés	0













N°	Obj.	Intitulé	Etat d'avancement	
1	1, 3, 4 et 6	<b>Requalification et aménagement de l'entrée et de la traversée du village de Frasnes-lez-Gosselies</b>	<b>En attente.</b> Possibilité de programmation prochaine des investissements sur une branche sud.	●
2	7 et 6	<b>Développement de la communication SMS</b>	<b>En attente.</b> Programmation non définie.	●
3	6 et 2	<b>Création d'une maison de village à Villers-Perwin</b>	<b>En cours</b> (DGO3-DR)	●
4	6, 5, 2 et 7	<b>Aménagement d'un lieu d'accueil et d'information à la population</b>	<b>Réalisé</b> (PWDR 2007-2013). Équipement d'une maison multiservices (Mellet)	●
5	2 et 7	<b>Mise en exergue d'un point touristique-culturel autour de la personnalité d'Arthur Grumiaux</b>	<b>Réalisé</b> (Contrat Pays, FWB)	●
6	6, 7 et 2	<b>Création d'un réseau « musique publique »</b>	<b>Réalisé</b> (FWB, Province du Hainaut)	●
7	6 et 3	<b>Aménagement de l'ancienne N5 à Mellet</b>	<b>En attente.</b> Programmation non définie.	●
8	5, 3 et 7	<b>Mise en place d'incitants communaux pour la préservation des haies et l'application des mesures agri-environnementales</b>	<b>Réalisé</b> (PCDN). Règlement communal de biodiversité et de maillage écologique approuvé au Conseil Communal du 21/03/2016	●
9	5,7 et 2	<b>Valorisation des sites d'intérêt biologique et écologique (y compris le site Natura 2000)</b>	<b>En cours</b> (ex : Site de la Flache)	●
10	6, 3, 2 et 5	<b>Création d'une cellule « entretien vert »</b>	<b>Réalisé</b>	●
11	6, 7 et 2	<b>Développement d'un réseau lecture publique</b>	<b>Réalisé</b>	●
12	7 et 2	<b>Mise en place de panneaux d'informations au centre des villages</b>	<b>Réalisé</b> (Pouvoirs locaux)	●
13	7 et 6	<b>Création d'un cyber-espace, une plateforme citoyenne</b>	<b>Réalisé</b> (Pouvoirs locaux)	●



14	3, 2, 5, 6 et 7	<b>Création au sein de l'administration d'une cellule conseil en urbanisme</b>	Réalisé (DGO4)	
----	-----------------	--	----------------	---

### 1.1.3 LOT 3 - Projets = intentions

<b>Lot 2 – Total projets</b>	<b>12</b>
 Total projets réalisés	1
 Total projets en cours	0
 Total projets en attente	9
 Total projets abandonnés	2

N°	Obj.	Intitulé	Etat d'avancement	
1	2 et 4	Aménagement du chemin d'accès La Hutte vers Villers-la-Ville	<b>En attente.</b> Programmation non définie.	
2	6	Création d'un espace public polyvalent aux abords de la maison de village de Rèves	<b>En attente.</b> Programmation non définie. Problème de propriété en zone d'habitat.	
3	5 et 2	Aménagement du site naturel du Marais à Pierpont	<b>En attente.</b> Programmation non définie. Problème de propriété.	
4	5 et 2	Aménagement du site naturel du Faubourg	<b>Réalisé</b> (PCDN, Contrat Rivière Sambre)	
5	2, 4 et 6	Organisation de visites guidées dans les villages	<b>Abandonné.</b> Abandon du porteur de projet.	
6	6 et 2	Restauration de la Tour du Vieux Château à Mellet	<b>En attente.</b> Programmation non définie.	
7	6, 2 et 7	Aménagement de l'ancienne école communale de Rèves	<b>En attente.</b> Problème d'affectation mais jardin en cours d'aménagement pour animations "biodiversité"	
8	5, 4, 2, 3 et 6	Réalisation du remembrement de Marbais en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité	<b>En attente.</b> Programmation non définie.	
9	5, 4, 2, 3 et 6	Réalisation du remembrement de Wayaux en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité	<b>En attente.</b> Utilité publique et composition du comité (MB du 10/05/2000)	
10	3 et 5	Mise en place d'un bassin d'orage au « Petit Marais »	<b>Abandonné.</b> Les aménagements réalisés sur l'égouttage du quartier ont rendu le projet non nécessaire.	
11	6, 2 et 7	Regroupement et professionnalisation des musées	<b>En attente.</b> Programmation non définie.	
12	3 et 5	Établissement d'un bassin de retenue des eaux à la rue de Fleurus à Mellet	<b>En attente.</b> Programmation non définie.	

### 1.1.4 Autres projets (hors lot)

Ces projets n'étaient pas prévus dans les projets du PCDR et ont été développés parallèlement à l'Opération de Développement Rural (ODR) via d'autres programmes. Toutefois, ils ont contribué à la réalisation des objectifs de développement et sont pour cela inclus dans le bilan de la deuxième ODR.

N°	Intitulé	Etat d'avancement	
1	Aménagement de la maison de village de Wayaux (PWDR)	Réalisé	●
2	Aménagement de la maison de village de Mellet (PWDR)	Réalisé	●
3	Mise en place du Bonvibus	Réalisé	●
4	Mise en place du minibus de cohésion sociale	Réalisé	●
5	Création du GAL Transvert et ensuite Pays des 4 Bras	Réalisé	●
6	Création de jardins conviviaux et biodiversité à Mellet, Villers-Perwin, Rèves	Réalisé	●
7	Mise en place d'une maison médicale (Frasnes-lez-Gosselies)	Réalisé	●
8	Collaboration avec DAFOR et CRAW pour la reconversion des terres agricoles en maraîchage bio et accès à la terre pour les jeunes	Réalisé	●
9	Aménagement biodiversité de jardins publics (musée Rodava, presbytère de Villers-Perwin)	Réalisé	●
10	Mise en œuvre d'un nouveau quartier au SOL <sup>2</sup> La Chapelle (ancrage local, logements tremplins)	Réalisé	●
11	Acquisition du château et du parc de Dobbeleer à Frasnes-lez-Gosselies pour en faire des logements publics et une crèche de 33 places	Réalisé	●
12	Création d'un réseau de chaleur bois pour les bâtiments publics au centre de Mellet	Réalisé	●
13	Reconversion en bio d'un bloc de terres de 22 ha	Réalisé	●

<sup>2</sup> SOL, anciennement connu sous l'appellation « Programme Communal d'Aménagement » (PCA)

## 1.2 LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

---

Les sept objectifs poursuivis par le PCDR 2004-2014 étaient les suivants :

- 1 – Restructurer le centre du village de Frasnes-lez-Gosselies pour donner un cœur à l'entité bonsvillersoise
- 2 – Renforcer le sentiment d'appartenance communale
- 3 – Avoir une politique communale d'aménagement du territoire
- 4 – Faciliter les déplacements inter-villages des habitants
- 5 – Maintenir, valoriser l'activité agricole et l'environnement rural de la commune
- 6 – Adapter l'offre en services en fonction de la demande de la population et des acteurs locaux
- 7 – Mettre en valeur les dynamiques locales

L'analyse des différents objectifs a été organisée de la manière suivante :

- Rappel des sous-objectifs et impacts attendus
- Liste des projets devant contribuer à la réalisation de l'objectif
- Synthèse des initiatives entreprises et des impacts sur le territoire communal

## 1.2.1 Objectif 1 – Restructurer le centre du village de Frasnes-lez-Gosselies pour donner un cœur à l'entité bonsvillersoise

Sous-objectifs :	
➤	Aménager physiquement la N5 à Frasnes-lez-Gosselies après le contournement
➤	Maintenir et développer les activités économiques et les commerces locaux
➤	Participer au développement durable en développant des sources d'énergie alternatives
➤	Varié l'offre en logement en favorisant l'installation de jeunes ménages, en implantant les personnes en difficultés dans un environnement stable et en permettant aux personnes moins aisées, les personnes âgées et les jeunes de vivre dans leur village
➤	Développer l'offre en loisirs
➤	Développer l'offre en services

Impacts attendus :	
➤	Requalification du noyau villageois de Frasnes-lez-Gosselies
➤	Impression de bien-être grâce au renforcement du cadre de vie
➤	Renforcement des liens entre les habitants, augmentation de la cohésion sociale
➤	Mise en place d'une dynamique basée sur l'identité bonsvillersoise
➤	Développement d'emplois locaux
➤	Création d'un lien intergénérationnel

Projets du PCDR et autres projets devant contribuer à l'objectif		
Lot	N°	Statut
<b>Réalisé</b>		
1	4	<b>Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (Agricœur)</b> : acquisition des bâtiments, étude d'aménagement, création de logements familles nombreuses, création d'ateliers ruraux
HL <sup>3</sup>	5	Création du GAL Transvert et ensuite Pays des 4 Bras
<b>En cours</b>		
1	4	<b>Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (Agricœur)</b> : aménagement d'une maison de village et des abords du site
HL	10	Mise en œuvre d'un nouveau quartier au SOL La Chapelle (ancrage local, accueil petite enfance, logements tremplins)
HL	11	Acquisition du château et du parc de Dobbeleer à Frasnes-lez-Gosselies pour en faire des logements publics et une crèche de 33 places
<b>En attente</b>		
1	4	<b>Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (Agricœur)</b> : création ultérieurement de logements pour personnes âgées le long de la N5
1	5	Aménagement d'un sentier pour usagers lents à l'endroit de l'ancienne voie de chemin de fer L131 (Rèves-Frasnes)
2	1	Requalification et aménagement de l'entrée et de la traversée du village de Frasnes-lez-Gosselies
<b>Abandonné</b>		

<sup>3</sup> On entend par projet hors lot (HL), les projets qui ont contribué aux objectifs de l'ODR mais qui n'étaient initialement pas prévus dans les projets du PCDR.

1	4	<b>Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (Agricœur) :</b> aménagement d'un centre récréatif avec une piscine
<b>Remplacé/Déplacé</b>		
1	11	Aménagement d'une maison communale d'accueil de l'enfant et d'une halte-garderie (finalement réalisé à la maison de village de Wayaux, et à l'ancien presbytère de Mellet)
1	3	Création d'une unité de production de chaleur valorisant la biométhanisation (Projet réalisé dans le secteur privé)

### **Synthèse des initiatives entreprises et des impacts :**

La requalification du noyau villageois de Frasnes-lez-Gosselies a progressé et se poursuit. Le nouveau Schéma de Développement Communal (SDC) conforte le rôle central de Frasnes-lez-Gosselies pour l'entité et de nombreuses opérations mises en œuvre ces dernières années permettent à ce centre villageois d'assurer cette fonction :

- Réaménagement du tronçon nord de la N5 de la rue Albert 1<sup>er</sup> au carrefour de la rue des français (suppression des îlots centraux et création de stationnement)

- Création du site Agricœur (logements familles nombreuses et ateliers ruraux réalisés et aménagement d'une maison de village en cours)

- Mise en place du nouveau quartier au SOL La Chapelle

- Acquisition du château de Dobbeleer pour en faire des logements publics et une crèche

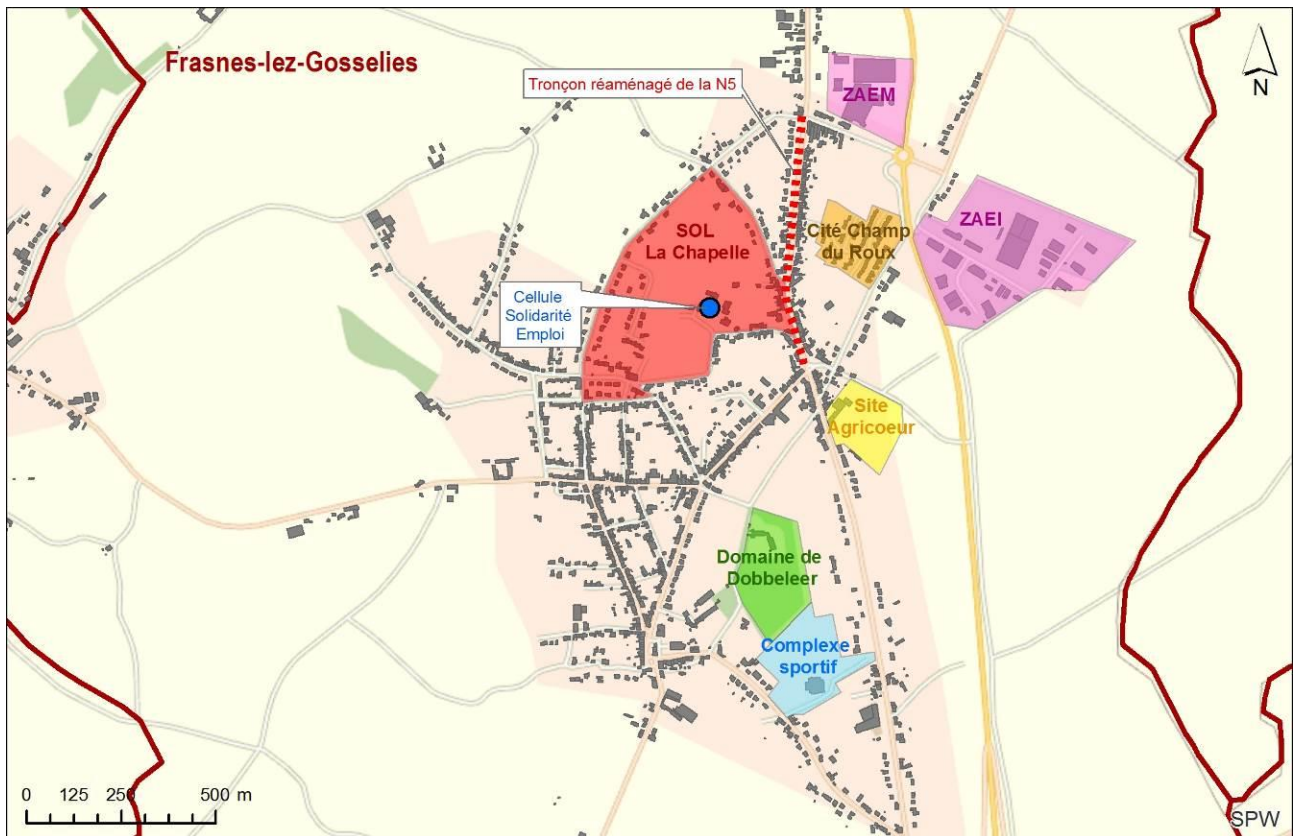
- Développement du complexe sportif de Frasnes-lez-Gosselies

Ces dernières années, on a pu observer un redéploiement des commerces et la trame commerciale se stabilise aujourd'hui. La Cellule Solidarité Emploi, la création du marché de Frasnes-lez-Gosselies, et les entreprises des zones d'activité économique (ZAEM et ZAEI) contribuent à soutenir l'emploi local. Toutefois, d'autres aménagements et initiatives sont nécessaires afin que la réintégration et la réappropriation de la N5 par les habitants soit complète et afin de maintenir et développer les activités économiques et les commerces locaux qui avaient quelque peu décliné avec la création du contournement.

L'offre en logement a pu être diversifiée à travers la création de logements pour familles nombreuses sur le site Agricœur, le projet de nouveau quartier au SOL La Chapelle notamment avec des logements tremplins, la construction et la rénovation de logements sociaux à la cité du Champ du Roux, ou encore avec le futur aménagement du château de Dobbeleer qui permettra d'accueillir de nouveaux logements publics et intergénérationnels.

L'offre en services a aussi été étoffée avec deux projets d'accueil à la petite enfance (SOL La Chapelle et crèche de 33 places au château de Dobbeleer) et l'offre en loisirs s'est quelque peu accrue avec le développement du complexe sportif qui arrive aujourd'hui à saturation.

Les lieux précédemment évoqués sont autant de lieux de rencontre qui permettent de rassembler les habitants de tous horizons et de tout âge des différents villages. Les activités organisées sur le site Agricœur et l'ouverture prochaine de la maison de village avec une capacité d'accueil plus importante permettront également d'organiser des événements de plus grande ampleur au cœur de l'entité à l'avenir. Ainsi la restructuration du centre du village de Frasnes-lez-Gosselies a permis de renforcer les liens entre les habitants et d'augmenter la cohésion sociale bien qu'un esprit de clocher semble perdurer.



**Carte synthétisant les principaux projets et acteurs ayant participé à la réalisation de cet objectif  
(cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)**

## 1.2.2 Objectif 2 – Renforcer le sentiment d'appartenance communale

### Sous-objectifs :

- Intégrer les nouveaux habitants et éviter la formation de lotissements d'ortoirs
- Instaurer davantage de liens entre les cinq villages
- Instaurer un dialogue entre habitants des cités et les autres habitants, entre les jeunes et les moins jeunes, entre agriculteurs et non-agriculteurs
- Développer des projets touristiques qui contribuent à améliorer l'image du territoire et, encourager le professionnalisme des structures d'accueil et touristiques existantes
- Conserver et valoriser le patrimoine historique

### Impacts attendus :

- Renforcement des liens entre les habitants, augmentation de la cohésion sociale
- Mise en place d'une dynamique basée sur l'identité bonsvillersoise
- Plus de convivialité et de solidarité
- Augmentation du sentiment de bien-être et de sécurité
- Augmentation de l'attractivité de la commune, cette attractivité renforcée pourra avoir un impact sur le tourisme et sur l'économie locale. En effet, l'arrivée de nouveaux résidents peut également permettre le développement de nouveaux services ou assurer la viabilité de services existant

### Projets du PCDR et autres projets devant contribuer à l'objectif

Lot	N°	Statut
<b>Réalisé</b>		
1	1	Elaboration d'outils de développement territorial (SDC, outil de sensibilisation à l'intégration paysagère, extension d'une régie foncière autonome)
1	2	<b>Aménagement d'un réseau de liaisons inter-villages pour usagers lents</b> : étude (2004), liaison Mellet-Frasnes (2009), liaison Rèves-Frasnes (2012)
1	4	<b>Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (Agricœur)</b> : acquisition des bâtiments, étude d'aménagement, création de logements familles nombreuses, création d'ateliers ruraux
1	8	Placement de bornes informatiques dans les espaces publics
1	10	Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'activité agricole (chroniques agricoles et guide de la bonne entente)
1	14	Création d'une cellule de soutien « verger-haute tige » avec le pays de Geminiacum (weekend "cueillette")
1	15	Création (et reconnaissance) d'une maison de jeunes à la cité de Mellet (reconnaissance non acquise)
2	4	Aménagement d'un lieu d'accueil et d'information à la population
2	5	Mise en exergue d'un point touristique-culturel autour de la personnalité d'Arthur Grumiaux
2	10	Création d'une cellule « entretien vert » (valoriser le patrimoine historique par la plantation d'espaces verts autour des monuments)
2	12	Mise en place de panneaux d'informations au centre des villages
2	14	Création au sein de l'administration d'une cellule conseil en urbanisme
3	4	Aménagement du site naturel du Faubourg (La Flache)
HL	1	Aménagement de la maison de village de Wayaux
HL	2	Aménagement de la maison de village de Mellet
HL	3	Mise en place du Bonvibus
HL	5	Création du GAL Transvert et ensuite Pays des 4 Bras
<b>En cours</b>		
1	4	<b>Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies</b>

		<b>(Agricœur) : aménagement d'une maison de village et des abords du site</b>
1	2	<b>Aménagement d'un réseau de liaisons inter-villages pour usagers lents</b> : aménagement et réfection d'un réseau complet, liaison Frasnès-Mellet, liaison Frasnès-Rèves
2	11	Développement d'un réseau lecture publique
2	3	Création d'une maison de village à Villers-Perwin
HL	10	Mise en œuvre d'un nouveau quartier au SOL La Chapelle (ancrage local, accueil petite enfance, logements tremplins)
HL	11	Acquisition du château et du parc de Dobbeleer à Frasnès-lez-Gosselies pour en faire des logements publics
<b>En attente</b>		
1	2	<b>Aménagement d'un réseau de liaisons inter-villages pour usagers lents</b> : liaison fonctionnelle dans Rèves
1	5	Aménagement d'un sentier pour usagers lents à l'endroit de l'ancienne voie de chemin de fer L131 (Rèves-Frasnès)
1	6	Aménagement de promenades le long de la vallée du Tintia et du Mitant
2	9	Valorisation des sites d'intérêt biologique et écologique (y compris le site Natura 2000)
3	1	Aménagement du chemin d'accès La Hutte vers Villers-la-Ville
3	3	Aménagement du site naturel du Marais à Pierpont
3	6	Restauration de la Tour du Vieux Château à Mellet
3	7	Aménagement de l'ancienne école communale de Rèves
3	8	Réalisation du remembrement de Marbais en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité
3	9	Réalisation du remembrement de Wayaux en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité
3	11	Regroupement et professionnalisation des musées
<b>Abandonné</b>		
3	5	Organisation de visites guidées dans les villages

### **Synthèse des initiatives entreprises et des impacts :**

Plusieurs projets ont permis de créer du lien entre les habitants : la charte de bonne entente rurale, la journée ferme ouverte (à la ferme de La Chapelette et à la ferme du Warchais), l'aménagement de maisons de village, la création d'une maison des jeunes, le pôle Agricœur, le développement d'un réseau de liaisons inter-villages etc. Parmi ces projets, la structuration du service de cohésion sociale (conseil consultatif des aînés, centre de vacances pour les jeunes) et la maison multi-services de Mellet jouent un rôle important dans la création de liens entre les habitants. Le réaménagement de la place de Mellet à cette occasion a également permis de réduire le sentiment d'insécurité et d'améliorer le sentiment de bien-être.

La convivialité est soutenue par les nombreuses initiatives citoyennes bénévoles : les quatre ducasses (comité des fêtes de Wayaux en renaissance et arrivé prochaine d'une 5<sup>e</sup> ducasse), le grand feu de Mellet, des festivals musicaux, etc. Par la création et le développement de lieux et de manifestations qui rassemblent, la deuxième ODR a permis de renforcer le sentiment d'appartenance communale. Le GAL Transvert et le GAL du Pays des 4 Bras participent également à créer un sentiment d'appartenance à un territoire plus large. Toutefois les efforts devront être poursuivis, la configuration territoriale (distance entre les villages) étant un obstacle majeur à l'aboutissement de cet objectif.

L'arrivée régulière de nouveaux habitants au cours des dernières années atteste de l'attractivité de la commune. Cette attractivité est liée au cadre de vie agréable et non pas au développement de projets touristiques. On notera toutefois les efforts faits dans ce domaine avec la mise en exergue d'un point touristique-culturel autour de la personnalité d'Arthur Grumiaux et la valorisation du patrimoine historique par la plantation d'espaces verts autour des monuments de la commune.



### 1.2.3 Objectif 3 – Avoir une politique communale d'aménagement du territoire

Sous-objectifs :
Définir des lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui préservent la ruralité
Instaurer un système de gestion foncière plus équilibré
Organiser la circulation sur le territoire
Améliorer la gestion quotidienne des permis d'urbanisme

Impacts attendus :
➤ Préservation du cadre de vie rural et diminution des conflits de voisinage
➤ Requalification du noyau villageois de Frasnès-lez-Gosselies
➤ Intégration harmonieuse du bâti dans le paysage bonsvillersois
➤ Gestion justifiée et équilibrée de l'espace communal grâce à l'adoption d'une vision stratégique globale du territoire

Projets du PCDR et autres projets devant contribuer à l'objectif		
Lot	N°	Statut
<b>Réalisé</b>		
1	1	Elaboration d'outils de développement territorial (SDC, outil de sensibilisation à l'intégration paysagère, extension d'une régie foncière autonome)
2	8	Mise en place d'incitants communaux pour la préservation des haies et l'application des mesures agri-environnementales
2	10	Création d'une cellule « entretien vert »
2	14	Création au sein de l'administration d'une cellule conseil en urbanisme
HL	5	Création du GAL Transvert et ensuite Pays des 4 Bras
HL	9	Mise en œuvre d'un nouveau quartier au SOL La Chapelle (ancrage local, logements tremplins)
<b>En attente</b>		
2	1	Requalification et aménagement de l'entrée et de la traversée du village de Frasnès-lez-Gosselies
2	7	Aménagement de l'ancienne N5 à Mellet
3	8	Réalisation du remembrement de Marbais en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité
3	9	Réalisation du remembrement de Wayaux en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité
3	12	Etablissement d'un bassin de retenue des eaux à la rue de Fleurus à Mellet
<b>Abandonné</b>		
3	10	Mise en place d'un bassin d'orage au « Petit Marais » (travaux d'égouttage à la place)

#### **Synthèse des initiatives entreprises et des impacts :**

L'élaboration d'outils de développement territorial (en priorité le SDC), le règlement communal d'amélioration du maillage écologique et de la biodiversité, la cellule de conseil en urbanisme et la cellule « entretien vert » ont permis de définir des lignes directrices en matière d'aménagement du territoire, d'améliorer la gestion foncière et de préserver le cadre de vie rural.

En se dotant de ces outils, la commune peut désormais s'appuyer sur des bases solides pour respecter sa ligne directrice en termes d'aménagement et diminuer ainsi les conflits. Elle peut aussi limiter les constructions qui dénaturent le caractère de l'entité et préserver une intégration harmonieuse du bâti dans le paysage bonsvillersois.



## 1.2.4 Objectif 4 – Faciliter les déplacements inter-villages des habitants

### Sous-objectifs :

- Sensibiliser la population à la mobilité lente
  - Créer des itinéraires trafic lent fonctionnels (vers les pôles attractifs, les écoles, ...) inter villages et dans les villages
  - Créer et entretenir des liaisons trafic lent pour les promenades en lien avec le Pays de Geminiacum et la valorisation du patrimoine
- Instaurer un dispositif de transport collectif permettant de répondre aux demandes ponctuelles des personnes à mobilité réduite, jeunes et personnes âgées

### Impacts attendus :

- Mobilité et convivialité renforcée
- Création des espaces rue permettant une meilleure cohabitation entre les différents usagers
- Amélioration de la sécurité routière pour les habitants
- Renforcement du sentiment de sécurité entraînant notamment une participation accrue aux activités et rencontres proposées sur le territoire
- Impression de bien être grâce au renforcement du cadre de vie
- Approfondissement de l'ancrage territorial grâce, notamment, à une sensibilisation au patrimoine
- Diminution de la pollution et promotion de la santé via la pratique du sport (marche, vélo, ...)
- Augmentation de l'attractivité touristique (circuit VTT, itinéraires promenades, etc.)

### Projets du PCDR et autres projets devant contribuer à l'objectif

Lot	N°	Statut
<b>Réalisé</b>		
1	2	<b>Aménagement d'un réseau de liaisons inter-villages pour usagers lents</b> : étude (2004), liaison Villers-Perwin-Frasnes (2007), liaison Mellet-Frasnes (2009), liaison Rèves-Frasnes (2019)
HL	3	Mise en place du Bonvibus
HL	4	Mise en place du minibus du service de cohésion sociale
HL	5	Création du GAL Transvert et ensuite Pays des 4 Bras (fiche projet Intermobilité)
1	2	<b>Aménagement d'un réseau de liaisons inter-villages pour usagers lents</b> : aménagement et réfection d'un réseau complet, liaison Frasnes-Mellet, liaison Frasnes-Rèves
<b>En attente</b>		
1	2	<b>Aménagement d'un réseau de liaisons inter-villages pour usagers lents</b> : liaison fonctionnelle dans Rèves
1	5	Aménagement d'un sentier pour usagers lents à l'endroit de l'ancienne voie de chemin de fer L131 (Rèves-Frasnes)
1	6	Aménagement de promenades le long de la vallée du Tintia et du Mitan
1	7	Aménagement pour les usagers lents du sentier reliant la rue Journeau à la Place de Wayaux
1	13	Eclairage d'un sentier et d'un espace public à la Cité Jean Bodart de Mellet (objectif : Développer et sécuriser les déplacements des habitants)
2	1	Requalification et aménagement de l'entrée et de la traversée du village de Frasnes-lez-Gosselies
3	1	Aménagement du chemin d'accès La Hutte vers Villers-la-Ville
3	8	Réalisation du remembrement de Marbais en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité
3	9	Réalisation du remembrement de Wayaux en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité
<b>Abandonné</b>		
3	5	Organisation de visites guidées dans les villages

### **Synthèse des initiatives entreprises et des impacts :**

La mobilité inter-villages a été renforcée par de nombreux projets : la mise en place du Bonvibus qui assure une liaison entre les villages, le minibus du service de cohésion sociale (taxi social) qui satisfait les besoins de déplacements des personnes âgées ou encore l'aménagement de plusieurs liaisons (Mellet-Frasnes et Rèves-Frasnes) du réseau pour usagers lents. Toutefois, toutes les liaisons prévues n'ont pas été créées et le réseau de liaisons inter-villages est incomplet à ce jour. Le plan trottoir à quant à lui permis l'aménagement de trottoirs notamment dans les villages (aux abords des écoles par exemple), mais pas entre les villages.

Des efforts ont été faits pour améliorer la sécurité avec la création d'effet de portes (Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin), toutefois des améliorations sont encore à apporter notamment pour sécuriser la rue lors des activités des mouvements de jeunesse. Remarquons que le passage des poids lourds sur les routes de liaisons afin d'éviter le paiement de la taxe kilométrique et les itinéraires GPS sur des routes non adaptées ont tendance à accroître le trafic et l'insécurité sur la commune.

Différents projets devaient également permettre de promouvoir la mobilité douce à destination des loisirs, cependant le bilan est mitigé. La commune a aménagé l'ancienne voirie de chemin de fer en espace de promenade, mais son intégration dans le réseau RAVeL n'a pas abouti. Par le biais du Pays de Geminiacum, des itinéraires de promenade ont été aménagés, mais l'entretien qu'ils nécessitent et le manque de moyens a conduit à leur dégradation. Des vélos électriques ont également été mis à disposition au complexe sportif, mais ils ne sont pas utilisés et l'absence de club de vélos sur l'entité ne contribue pas à créer une dynamique (une promotion récurrente est prévue durant la semaine de la mobilité). En revanche, d'autres manifestations promeuvent la pratique du sport (« jogging des carottes », « Je cours pour ma forme »).

Un projet de balades à vélo nocturnes avec mise en lumière des différents monuments aurait dû être mis en place en partenariat avec les communes de Seneffe et Pont-à-Celles, dans le cadre du GAL Transvert, afin de valoriser le patrimoine à travers la pratique du sport. Ce projet n'a finalement jamais vu le jour ; de même que le projet de visites guidées des villages a été abandonné. De fait, la promotion des déplacements lents inter-village a eu peu d'impact sur la sensibilisation au patrimoine et l'augmentation de l'attractivité touristique.

La construction du GAL du Pays des 4 a une nouvelle fois mis en évidence que la mobilité est une préoccupation majeure des habitants et elle a donné naissance à une fiche-projet « intermobilité » qui vise à favoriser l'intermodalité et la mobilité douce. Ce projet offre de nouvelles perspectives à l'échelle des territoires de Villers-la-Ville, Genappe et Les Bons Villers.

## 1.2.5 Objectif 5 – Maintenir, valoriser l'activité agricole et l'environnement rural de la commune

### Sous-objectifs :

- Sensibiliser la population et les écoles à l'environnement agricole et rural
- Soutenir l'activité agricole
- Mener une action globale envers la qualité des eaux (en partenariat avec le contrat rivière Sambre)
- Préserver et mettre en valeur les zones de grand intérêt biologique et écologique (en synergie avec le PCDN)
- Maintenir des haies (en synergie avec le PCDN et le Pays de Geminiacum)
- Protéger et mettre en valeur les zones d'intérêt paysager (en synergie avec le PCDN)
- Établir un dialogue et une coopération entre agriculteurs et non agriculteurs ainsi qu'entre les agriculteurs et l'administration communale

### Impacts attendus :

- Gestion des paysages
- Augmentation de la qualité de vie par l'entretien d'un environnement agréable, ce dernier étant également à la base d'un intérêt accru et d'actions menées par la population
- Maintien des caractéristiques rurales de la commune
- Maintien d'emplois locaux
- Soutien à un secteur économique en crise
- Susciter l'intérêt et organisation de visites scolaires et de classes Nature
- Dynamisation de la commune par le rythme agricole et consolidation de la solidarité entre habitants (participation aux activités environnementales et agricoles)

### Projets du PCDR et autres projets devant contribuer à l'objectif

Lot	N°	Statut
<b>Réalisé</b>		
1	1	Élaboration d'outils de développement territorial (SDC, outil de sensibilisation à l'intégration paysagère, extension d'une régie foncière autonome)
1	2	<b>Aménagement d'un réseau de liaisons inter-villages pour usagers lents</b> : étude (2004), liaison Villers-Perwin-Frasnes (2007), liaison Mellet-Frasnes (2019), liaison Rèves-Frasnes (2019)
1	10	Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'activité agricole (chroniques agricoles et guide de la bonne entente)
1	14	Création d'une cellule de soutien « verger haute-tige » avec le pays de Geminiacum (weekend "cueillette")
2	4	Aménagement d'un lieu d'accueil et d'information à la population
2	8	Mise en place d'incitants communaux pour la préservation des haies et l'application des mesures agri-environnementales
2	10	Création d'une cellule « entretien vert »
2	14	Création au sein de l'administration d'une cellule conseil en urbanisme
3	4	Aménagement du site naturel du Faubourg (La Flache)
HL	5	Création du GAL Transvert et ensuite Pays des 4 Bras
HL	6	Création de jardins conviviaux et biodiversité à Mellet, Villers-Perwin, Rèves
HL	8	Collaboration avec DAFOR et CRAW pour la reconversion des terres agricoles en maraîchage

		bio et accès à la terre pour les jeunes
HL	9	Aménagement biodiversité de jardins publics (musée Rodava, presbytère de Villers-Perwin)
HL	13	Reconversion en bio d'un bloc de terres de 22 ha et développement d'un centre de maraîchage « Terre en Rêves »
<b>En cours</b>		
1	2	<b>Aménagement d'un réseau de liaisons inter-villages pour usagers lents</b> : liaison fonctionnelle dans Rêves
HL	12	Création d'un réseau de chaleur bois pour les bâtiments publics au centre de Mellet
<b>En attente</b>		
1	2	<b>Aménagement d'un réseau de liaisons inter-villages pour usagers lents</b> : aménagement et réfection d'un réseau complet, liaison Frasnès-Mellet, liaison Frasnès-Rêves
1	5	Aménagement d'un sentier pour usagers lents à l'endroit de l'ancienne voie de chemin de fer L131 (Rêves-Frasnès)
1	6	Aménagement de promenades le long de la vallée du Tintia et du Mitan
2	9	Valorisation des sites d'intérêt biologique et écologique (y compris le site Natura 2000)
3	3	Aménagement du site naturel du Marais à Pierpont
3	8	Réalisation du remembrement de Marbais en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité
3	9	Réalisation du remembrement de Wayaux en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité
3	12	Établissement d'un bassin de retenue des eaux à la rue de Fleurus à Mellet
<b>Remplacé/Déplacé</b>		
3	10	Mise en place d'un bassin d'orage au « Petit Marais » (travaux d'égouttage à la place)

### **Synthèse des initiatives entreprises et des impacts :**

La mise en place de différents outils communaux (SDC, règlement communal d'amélioration du maillage écologique et de la biodiversité, cellule de conseil en urbanisme, cellule « entretien vert », système de compensation « abattage-plantage ») a permis de maintenir les caractéristiques rurales de la commune. Le remembrement de Rêves, qui arrive à son terme, a permis également de monter certains projets (« Terre en Rêves », plantations) devant permettre d'améliorer le maillage écologique et paysager. En revanche, les remembrements de Marbais et Wayaux n'ont toujours pas commencé.

Plusieurs projets ont permis d'impliquer la population dans la valorisation de l'environnement rural (incitants pour la préservation des haies, jardins conviviaux et biodiversité, réserve didactique, cellule de soutien « verger haute-tige », etc.) ; certains projets, toutefois sont toujours en attente comme la valorisation des sites d'intérêt biologique et écologique et l'aménagement du site naturel du Marbais à Pierpont.

La population a également été sensibilisée à l'activité agricole, notamment par les chroniques agricoles et la charte de bonne entente rurale qui permettent de créer du lien entre la population et les agriculteurs. La sensibilisation commence d'ailleurs dès le plus jeune âge avec des actions dans les écoles comme « Ose le vert, recrée ta cour », l'organisation de journées pédagogiques, des stages « de la Fourche à la Fourchette », etc.

Afin de soutenir l'activité agricole locale, la commune s'était engagée dans le GAL Transvert qui a permis une mise en réseau des acteurs du secteur. Des magasins à la ferme se sont développés et deux marchés (Frasnès-lez-Gosselies et Mellet) ont été créés. Toutefois, le marché de Mellet n'a pas perduré et une réflexion est en cours pour le redynamiser. Dans ce secteur, la Cellule Solidarité Emploi reste un acteur de premier plan, car elle est porteuse de projets innovants.

Enfin, l'engagement récent de la commune dans le GAL du Pays des 4 Bras qui se veut l'atelier et la vitrine des produits du terroir et du territoire devrait continuer de soutenir l'agriculture locale.

## 1.2.6 Objectif 6 – Adapter l'offre en services en fonction de la demande de la population et des acteurs locaux

Sous-objectifs :
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Varier l'offre en logement :</li> <li>➤ Favoriser l'installation des jeunes ménages</li> <li>➤ Implanter les personnes en difficultés dans un environnement stable</li> <li>➤ Permettre aux personnes moins aisées, les personnes âgées et aux jeunes de vivre dans leur village</li> <li>➤ Améliorer la gestion et l'image des cités</li> <li>➤ Développer l'accueil de la petite enfance</li> <li>➤ Donner une place aux jeunes dans la commune</li> <li>➤ Implanter, soutenir des services de proximité et des lieux de rencontre dans chaque village</li> <li>➤ Améliorer le service de lecture publique</li> <li>➤ Améliorer le fonctionnement de l'administration communale pour un meilleur service à la population</li> <li>➤ Recréer un climat de sécurité dans les rues et les lieux publics</li> <li>➤ Soutenir les acteurs économiques locaux</li> </ul>

Impacts attendus :
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Amélioration de la qualité de vie des habitants et sentiment de bien être</li> <li>➤ Garantie d'une population diversifiée</li> <li>➤ Encouragement à la participation citoyenne</li> <li>➤ Création d'une culture d'éducation permanente et d'un lien intergénérationnel</li> <li>➤ Implication des jeunes dans la vie locale</li> <li>➤ Développement l'offre en logement locatif et acquisitif de manière à ce que la population très diversifiée puisse trouver le logement qui lui convienne au mieux</li> <li>➤ Développement de l'emploi local, création d'emplois et émergence de projets pilotes</li> <li>➤ Épanouissement professionnel et égalité des chances</li> <li>➤ Offre plus importante du nombre de places d'accueil et le nombre d'activités pour les enfants</li> </ul>

Projets du PCDR et autres projets devant contribuer à l'objectif		
Lot	N°	Statut
<b>Réalisé</b>		
1	4	<b>Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (Agricœur) :</b> acquisition des bâtiments, étude d'aménagement, création de logements familles nombreuses, création d'un atelier rural
1	11	Aménagement d'une maison communale d'accueil de l'enfant et d'une halte-garderie : - maison de village de Wayaux - ancien presbytère de Mellet
1	12	Service de ramassage des déchets verts à domicile
1	14	Création d'une cellule de soutien « verger-haute tige » avec le pays de Geminiacum
1	15	Création (et reconnaissance) d'une maison de jeunes (à la cité de Mellet) (reconnaissance non acquise)
2	4	Aménagement d'un lieu d'accueil et d'information à la population
2	10	Création d'une cellule « entretien vert »
2	13	Création d'un cyber-espace, une plateforme citoyenne
2	14	Création au sein de l'administration d'une cellule conseil en urbanisme

HL	1	Aménagement de la maison de village de Wayaux
HL	2	Aménagement de la maison de village de Mellet
HL	5	Création du GAL Transvert et ensuite Pays des 4 Bras
HL	6	Création de jardins conviviaux et biodiversité à Mellet, Villers-Perwin, Rèves
HL	7	Mise en place d'une maison médicale (Frasnes)
<b>En cours</b>		
1	4	<b>Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (Agricœur) : aménagement d'une maison de village et des abords du site (parking, voirie)</b>
2	3	Création d'une maison de village à Villers-Perwin
2	11	Développement d'un réseau lecture publique
HL	10	Mise en œuvre d'un nouveau quartier au SOL La Chapelle (ancrage local, accueil petite enfance, logements trempins)
HL	11	Acquisition du château et du parc de Dobbeleer à Frasnes-lez-Gosselies pour en faire des logements publics
<b>En attente</b>		
1	4	<b>Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (Agricœur) : création ultérieurement de logements pour personnes âgées le long de la N5</b>
1	13	Eclairage d'un sentier et d'un espace public à la Cité Jean Bodart de Mellet
2	1	Requalification et aménagement de l'entrée et de la traversée du village de Frasnes-lez-Gosselies
2	2	Développement de la communication SMS
2	7	Aménagement de l'ancienne N5 à Mellet
3	2	Création d'un espace public polyvalent aux abords de la maison de village de Rèves
3	6	Restauration de la Tour du Vieux Château à Mellet
3	7	Aménagement de l'ancienne école communale de Rèves
3	8	Réalisation du remembrement de Marbais en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité
3	9	Réalisation du remembrement de Wayaux en veillant à la qualité paysagère et à la biodiversité
3	11	Regroupement et professionnalisation des musées
<b>Abandonné</b>		
1	4	<b>Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (Agricœur) : aménagement d'un centre récréatif avec une piscine</b>
1	9	Généralisation de l'information sur le bus communal
3	5	Organisation de visites guidées dans les villages

### **Synthèse des initiatives entreprises et des impacts :**

À travers les différentes opérations de création/rénovation de logements, la commune a pu développer son offre en logements publics afin de garantir une population diversifiée sur le territoire (logements sociaux au Champ du Roux, logements de transit du CPAS, nouveaux logements à la cité de Mellet, logements familles nombreuses sur le site Agricœur, et dans le futur, des logements trempins au SOL La Chapelle et des logements sociaux et intergénérationnels au château de Dobbeleer). De plus, elle a développé l'accueil à la petite enfance à la maison de village de Wayaux, au presbytère de Mellet et prochainement au SOL La Chapelle et au château de Dobbeleer.

L'administration communale a adapté l'horaire des différents services pour un meilleur accueil à la population et a ouvert la maison multiservices à Mellet qui abrite notamment un point poste et le service de cohésion sociale. La commune offre, en plus du parc à conteneur, un service de ramassage de déchets verts et de tonte et taille pour les personnes n'étant plus capables d'assumer seules l'entretien de leur jardin. En outre, la commune a aménagé un lieu d'accueil et d'information à la population et l'installation progressive de maisons de village dans chaque village (réalisé à Rèves, Mellet et Wayaux et prochainement à Frasnes-lez-Gosselies et Villers-Perwin) offre des espaces supplémentaires à la population pour l'organisation d'activités ou d'événements.

Ces espaces sont notamment importants pour les mouvements de jeunesse. Ils sont présents sur les villages de Rèves, Mellet et Villers-Perwin et mobilisent plus de 500 jeunes. La deuxième ODR a permis la création d'une maison de jeunes à Mellet et différentes opérations leur permettent de s'investir dans la vie locale (Été solidaire). On note également le dynamisme de certains comités des fêtes et de quartier (Champ du Roux par exemple). Ces organisations permettent



d'encourager la participation citoyenne dans la vie locale, tout comme la CCATM, la CLDR, le CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés), le conseil du handicap, le comité de cohésion social, le groupe PCDN, les différents groupes gérant les jardins conviviaux ou encore le groupe de citoyens pour la plateforme énergie.

La Cellule Solidarité Emploi joue un rôle important dans l'épanouissement professionnel en proposant une formation de commis de salle et de cuisine de collectivité, elle a également permis la création de 8 emplois dans la branche des travailleurs sociaux, qui ont depuis été repris par une autre société de travailleurs sociaux.

À travers les bibliothèques et la mise en place des Espaces Publics Numériques, la commune a également souhaité créer une culture d'éducation et un lien intergénérationnel. Toutefois, le développement d'un réseau lecture publique est toujours en cours. La mise en place d'une maison médicale à Frasnes-lez-Gosselies et le projet d'association de santé intégré sont aussi des services qui se sont développés au cours des dernières années sur la commune.

Malgré l'augmentation du sentiment de bien-être, la sécurité reste une préoccupation. La sécurité routière tout d'abord devait être améliorée par des aménagements à Frasnes-lez-Gosselies et Mellet mais ces projets sont toujours en attente. De même que l'éclairage d'un sentier et d'un espace public à la Cité Jean Bodart de Mellet n'a pas été réalisé. Toutefois, la création d'une maison de jeunes et le réaménagement de la place de Mellet avec la maison multi-services ont permis de recréer un climat de sécurité sur le village.

## 1.2.7 Objectif 7 – Mettre en valeur les dynamiques locales

### Sous-objectifs :

- Informer la population des services, activités et manifestations qui existent sur le territoire.
- Coordonner, gérer les activités culturelles locales
- Intégrer les dynamiques locales dans le Contrat de Pays (culture) du Pays de Geminiacum
- Développer des activités permettant aux associations, artisans et commerçants de mieux se faire connaître ainsi que de mieux se connaître entre eux

### Impacts attendus :

- Amélioration du dialogue et des relations entre les habitants
- Amélioration de la qualité de vie et du bien-être des habitants
- Viabilité des services offerts à la population
- Développement de l'activité économique, touristique et culturelle
- Dynamisation du territoire par une meilleure coordination des associations et une meilleure visualisation des activités

### Projets du PCDR et autres projets devant contribuer à l'objectif

Lot	N°	Statut
<b>Réalisé</b>		
1	8	Placement de bornes informatiques dans les espaces publics
1	10	Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'activité agricole (chroniques agricoles et guide de la bonne entente)
1	14	Création d'une cellule de soutien « verger-haute tige » avec le pays de Geminiacum
2	4	Aménagement d'un lieu d'accueil et d'information à la population
2	6	Création d'un réseau « musique publique »
2	8	Mise en place d'incitants communaux pour la préservation des haies et l'application des mesures agri-environnementales
2	12	Mise en place de panneaux d'informations au centre des villages
2	13	Création d'un cyber-espace, une plateforme citoyenne
2	14	Création au sein de l'administration d'une cellule conseil en urbanisme
HL	1	Aménagement de la maison de village de Wayaux
HL	2	Aménagement de la maison de village de Mellet
HL	5	Création du GAL Transvert et ensuite Pays des 4 Bras
<b>En cours</b>		
2	11	Développement d'un réseau lecture publique
<b>En attente</b>		
2	2	Développement de la communication SMS
2	9	Valorisation des sites d'intérêt biologique et écologique (y compris le site Natura 2000)
3	3	Aménagement du site naturel du Marais à Pierpont
3	7	Aménagement de l'ancienne école communale de Rèves
<b>Abandonné</b>		
1	9	Généralisation de l'information sur le bus communal

### **Synthèse des initiatives entreprises et des impacts :**

L'information à la population a été améliorée par l'aménagement d'un lieu d'accueil et d'information et la mise en place de panneaux d'information au centre des villages permettant d'accroître la communication sur les événements, services et activités existants sur le territoire. De plus, un agenda des différentes manifestations est publié dans le bulletin communal. Toutefois des améliorations sont encore à apporter dans ce domaine.

Le Pays de Geminiacum a impulsé un développement culturel avec des subventions permettant des initiatives comme le projet autour d'Arthur Grumiaux ou le Poulpop'festival. De même, le GAL Transvert a permis une consolidation des acteurs agricoles et de stabiliser l'activité économique locale. Le développement des activités économiques et culturelles devrait se poursuivre dans le cadre du GAL du Pays des 4 Bras (vitrine des produits locaux, lien avec le centre culturel de Genappe). En revanche, le tourisme ne s'est pas développé, bien que l'on compte quelques hébergements supplémentaires sur la commune.

Enfin, la création de jardins conviviaux, de maisons de village, d'un cyber-espace (Espaces Publics Numériques), d'un réseau de musique permettent de créer du lien entre les habitants. Les habitants apprécient leur cadre de vie et un sentiment de bien-être se ressent notamment lors des échanges avec la population. En revanche, la mobilité reste un point noir qui nuit à cette impression de bien-être.

---

---

## **PRÉSENTATION DE L'AUTEUR DE PROJET**

---

---



## 1.1 ATELIER D'ARCHITECTURE DR(EA)<sup>2</sup>M

L'Atelier d'architecture DR(EA)<sup>2</sup>M a été créé en 2011 par la réunion de 5 associés expérimentés avec la conviction que seule une équipe pluridisciplinaire présentant des compétences dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité permet de développer des projets et un cadre de vie de qualité.

L'Atelier d'architecture DR(EA)<sup>2</sup>M s'implique particulièrement dans trois domaines d'activités complémentaires : l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire et l'environnement et l'énergie, ce qui assure une vision continue à travers les différentes échelles d'un projet.

La société est agréée pour la réalisation de projets dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement : agrément schéma de développement communal et guide communal d'urbanisme depuis le 21/12/2011 (renouvelé le 20 janvier 2016) et agrément schéma d'orientation local depuis le 21/12/2011 (renouvelé le 14 décembre 2015) et agrément auteur d'étude d'incidences sur l'environnement de catégorie 1 (aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs) depuis le 04/11/2011 (renouvelé le 11/07/2014 pour une durée de 3 ans). Depuis le 07/08/2013, la société a aussi obtenu le label « Construction Quality Management ».

Rassemblant aujourd'hui une vingtaine de collaborateurs, la « DR(EA)<sup>2</sup>M team » réunit les profils professionnels suivants :

Ingénieurs architectes (4), architectes (6) et architectes stagiaires (4)

Architecte paysagiste (2)

Géographe (3)

Bio-ingénieurs (4)

Urbanistes (4)

Environnementalistes (3)

Conseiller en mobilité (1)

Conseillers PEB (3)

Administratif (2)

### ASSOCIES :

Philippe PIETERS Architecte, Urbaniste et Conseiller en mobilité Associé	Julie FRERE Géographe, Géomaticienne et Urbaniste Associée
Alexandre PIERARD Ingénieur civil Architecte, spécialisé en science et gestion de l'environnement et Conseiller PEB Associé et gérant	Cécile ESCOUFLAIRE Architecte, spécialisée en science et gestion de l'environnement et Conseiller PEB Associée et gérante
David LOIR Ingénieur civil Architecte et Urbaniste Associé et gérant	Nicolas PERLOT Bioingénieur et Urbaniste Associé

**COLLABORATEURS :**

Eric THYS Architecte et Coordinateur sécurité	Laurent PINON Architecte Paysagiste
Justine JURION Architecte stagiaire	Maxence COTTEELS Architecte et Urbaniste
Amandine PAZZAGLIA Architecte et Responsable PEB	Sébastien COLLARD Architecte paysagiste
Damien TITART Architecte et Urbaniste	Arnaud PAQUET Géographe, Urbaniste et Géomaticien
Celia CHAPELLE Architecte	Elise FLEMAL Ingénieure Architecte et Urbaniste
Pauline GOFFINET Ingénieure Architecte stagiaire	Thomas FAGES Géographe et Urbaniste spécialisé en environnement
Stéphane GRUTZECK Architecte	Luc DAVIN Gradué en dessin d'architecture
Simon VANDELDELDE Ingénieur architecte	Maude GILLES Ingénieure architecte
Lore HALLET Architecte stagiaire	Adeline LANOTTE Ingénieure architecte stagiaire
Ava-Nilde LENAERTS Architecte stagiaire	Jean-Philippe LENS Bioingénieur et conseiller en mobilité
GILLET Lilly Bioingénieure	Virginie CHAPPAUX Bioingénieure

**ADMINISTRATIF :**

Nicolas FRERE Secrétaire – Comptable	Darline DAEM Secrétaire
---	----------------------------

## 1.3 ÉQUIPE DE CONCEPTION

---

Cette étude a été confiée à l'Atelier d'architecture DR(EA)<sup>2</sup>M, dont le siège est situé Place communale n°28 à 6230 Pont-à-Celles.

Le bureau compte une trentaine de collaborateurs avec des profils professionnels variés : architecte, bioingénieur, conseiller en environnement, conseiller en mobilité, géographe, géomaticien, urbaniste et paysagiste.

L'équipe qui travaille sur cette mission est composée comme suit :

### Chef de projet :

Alexandre Pierard, ingénieur civil architecte, spécialisé en science et gestion de l'environnement et conseiller PEB

### Collaborateurs :

Célia Daoui, géographe et urbaniste

Thomas Fages, géographe et urbaniste spécialisé en environnement

Laurent Pinon, architecte paysagiste

Damien Titart, architecte et urbaniste





## ***Partie : 1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES***

## 1.1 CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE EN 2017

### ➤ Contexte général du territoire

- ✓ Etendu sur 42,55 km<sup>2</sup> au nord-ouest de la province du Hainaut à la frontière sud de la province du Brabant Wallon ;
- ✓ Situé au nord de l'arrondissement de Charleroi, entourée des communes hennuyères de Pont-à-Celles, Charleroi, Fleurus au sud, et des communes brabançonnaises de Villers-la-Ville, de Genappe et de Nivelles au nord ;
- ✓ 5 villages et Frasnes-lez-Gosselies comme centre administratif de l'entité ;
- ✓ Territoire bien desservi par le réseau routier et les voiries régionales mais pas de gare
- ✓ Proximité aux pôles urbains de Charleroi, Bruxelles, Nivelles, Braine-l'Alleud – Waterloo, Wavre – Ottignies-Louvain-la-Neuve ;

Localisation générale et données administratives	Informations et données
Nom de la Commune	Les Bons Villers
Province	Hainaut
Arrondissement administratif	Charleroi
Arrondissement judiciaire	Hainaut
Communes limitrophes	Fleurus - Genappe - Villers-la-Ville - Fleurus - Pont-à-Celles - Nivelles - Charleroi
Pôles urbains proches	Nivelles - Charleroi - La Louvière
Superficie totale	42,55 km <sup>2</sup>
Nombre de villages	5 villages
Milieu physique, naturel et humain	Informations et données
Régions agro-géographiques	Plateau limoneux Brabançon
Relief	Entre 130 et 170 mètres
Bassin hydrographique	92% bassin versant de la Sambre et 8% bassin versant de la Dyle
Cours d'eau principaux	Les ruisseaux de la Rampe et Le Tintia
Cours d'eau secondaires	Grand Champs, Sart-à-Rèves, Frasnes, Purgeon, Bosquet Mondez, Villers, Piersoux, Taravisée, Mitan, Prés des Saules
Occupation du sol (2015) Source : IWEPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>12,9% surfaces artificialisées</b></li> <li>• 7,6% surfaces résidentielles</li> <li>• 0,8% services publics et équipements communautaires</li> <li>• 0,1% bureaux, commerces et services</li> <li>• 0,5 % industrie et artisanat</li> <li>• 0,2% infrastructures de transport</li> <li>• 1,9 % de bâtiments agricoles</li> <li>• 1,8% de terrains à usages de loisirs et espaces verts urbains</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>87,1% de zones non urbanisées</b></li> <li>• 82,7% de surfaces agricoles dont 66,7% de terres cultivées et 16% surfaces enherbées et de friches agricoles</li> <li>• 0,5% de forêt</li> <li>• 0,4% de milieux semi-naturels</li> <li>• 0,1% de zones humides</li> <li>• 0,2% de surfaces en eau</li> <li>• 3,2% de terrains de nature inconnue (dont non cadastré)</li> </ul>
Réserve forestière	Aucune réserve forestière
Réserve naturelle reconnue	<p>Aucune réserve naturelle reconnue officiellement</p> <p>Remarque :</p> <p>Le site de la Mée appartient à un privé qui considère et entretient la zone comme une réserve naturelle</p> <p>Le site du Marais de Pierrepont pourrait être acquis par la commune pour en faire une réserve naturelle</p>
Zone Natura 2000	1 zones Natura 2000 « Vallée de la Thyle » 1% de la surface totale sur Les Bons Villers soit environ 12 ha
Zone Humide d'Intérêt Biologique	Aucun
Site de Grand Intérêt Biologique	Aucun
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Aucun
Plan Communal de Développement de la Nature	Oui (2006)
<b>Aménagement du territoire normatif</b>	<b>Informations et données</b>
Schéma de Développement de l'Espace Régional <sup>4</sup>	Entouré par un pôle majeur de développement (Charleroi) considéré aussi comme un point d'ancrage sur un eurocorridor ; un pôle d'appui de développement (Nivelles) : Situé dans une aire de coopération suprarégionale et à proximité de deux pôles d'appui touristique (Waterloo et l'abbaye de Villers-la-Ville) et d'un axe de majeur de transport (E420-E19)
Plan de Secteur	<p><b>Zones urbanisables : 12,8%</b></p> <p>Habitat et habitat à caractère rural : 10,94 %</p> <p>Activités industrielles, artisanales et activités économiques mixtes : 0,38%</p> <p>Zone de services publics et d'équipement communautaires : 0,46 %</p> <p>Zone d'extraction : 0,45%</p> <p>ZACC : 0,53%</p> <p><b>Zones non urbanisables : 81,7%</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone forestière : 0,02%</li> <li>• Zone naturelle : 2,25 %</li> <li>• Zone d'espaces verts : 1,91%</li> <li>• Zone de plan d'eau : 0,09%</li> <li>• Zone de parc : 1,22%</li> </ul>

<sup>4</sup> Nouvelle appellation CoDT : Schéma de Développement du Territoire (SDT)

Schéma de Structure communal <sup>5</sup>	Oui
Règlement Communal d'Urbanisme <sup>6</sup>	Non
Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité	Oui
Plans Communaux d'Aménagement (PCA) <sup>7</sup> ou SOL	<p style="text-align: center;"><b>Trois SOL sur Les Bons Villers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SOL n°4 « Quartier des Marais » (abrogé)</li> <li>• SOL n°3 « Quartier des Marais »</li> <li>• SOL « La Chapelle »</li> </ul>
Sites d'activité économique désaffectés/SAR	Trois sites à réaménager sont répertoriés sur l'entité : deux à Frasnes-lez-Gosselies (Magasin Spar et Graineterie Lefebvre) et un à Wayaux (Café Baudet).
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural <sup>8</sup> ou GRU	<p>Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite</p> <p>Règlement d'urbanisme sur la qualité acoustique des constructions dans la zone D du plan de développement à long terme de l'aéroport de Charleroi et lotissements concernant le territoire qui concerne une partie infime du territoire et qui ne concerne aucune habitation</p>
Monuments classés	4 biens classés
<b>Démographie</b>	<b>Informations et données</b>
Nombre total d'habitants (2017)	9401 habitants en 2017
Évolution de la population	Croissance de 14 % entre 1998 et 2017
Densité de population	221 hab/km <sup>2</sup> en 2017
Répartition de la population (2016)	<p>Frasnes-lez-Gosselies : 3.395 habitants</p> <p>Mellet : 2.552 habitants</p> <p>Rèves : 1.699 habitants</p> <p>Villers-Perwin : 1.328 habitants</p> <p>Wayaux : 410 habitants</p>
Pourcentage de population étrangère	4,49 % en 2017
Répartition de la population globale par groupes d'âges (2015)	<p>22,51 % de moins de 20 ans</p> <p>47,69 % de 20 à 60 ans</p> <p>29,8 % de plus de 60 ans</p>
<b>Emploi, travail et chômage</b>	<b>Informations et données</b>
Taux d'activité	71,6% en 2014
Taux d'emploi	63,7% en 2014
Taux de chômage	8,1 % 2014
Nombre d'indépendants	985 en 2014
Nombre de salariés	3250 salariés en 2014

<sup>5</sup> Nouvelle appellation CoDT : Schéma de Développement Communal (SDC)

<sup>6</sup> Nouvelle appellation CoDT : Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

<sup>7</sup> Nouvelle appellation CoDT : Schéma d'Orientation Local (SOL)

<sup>8</sup> Nouvelle appellation CoDT : Guide Régional d'Urbanisme (GRU)

	3158 en 2008 + 92 salariés entre 2008 et 2014
<b>Agriculture</b>	<b>Informations et données</b>
Nombre d'exploitations agricoles	65 en 2014
Évolution du nombre d'exploitations agricoles	114 en 1991, soit une diminution de 42% en 23 ans
Type d'exploitation	Culture de céréales domine (47% de la SAU)
<b>Logement et foncier</b>	<b>Informations et données</b>
Nombre de logements	3343 en 2014
Pourcentage de maison familiale séparée (4 façades)	36,5%
Nombre de logements publics	250 logements publics dont 223 logements sociaux
Nombre de logements inoccupés	Pas de données
<b>Enseignement et formation</b>	<b>Informations et données</b>
Écoles primaires et maternelles	11 implantations (réseau communal et libre)
Nombre d'élèves du maternel et du primaire	1322 élèves en 2015
Enseignement supérieur et universitaire	737 élèves en 2015
<b>Services administratifs et sociaux</b>	<b>Informations et données</b>
Service d'incendie local	Service Incendie de Fleurus (22 communes, 5 casernes, 600 pompiers)
Zone de police	Poste de proximité à Frasnes-lez-Gosselies, zone de police « Brunau » (Fleurus, Pont-à-Celles, Les Bons Villers)
Nombre de personnes recevant un revenu d'insertion sociale	49 en 2014
Accueil de la petite enfance	7 sites d'accueil 0-3 ans (au moins un site par village), Maison de Frasnes (éducation, guidance des parents, etc.), Maison des Jeunes 80, École des devoirs (Mellet)
Accueil du 3 <sup>ème</sup> âge	3 maisons de repos et 3 résidences-services
Nombre de paroisses catholiques	5
<b>Vie associative et loisirs</b>	<b>Informations et données</b>
Jeunesse	5 associations de jeunesse
Faire la fête	Ducasse de Frasnes-lez-Gosselies, de Rèves, de Villers-Perwin, de Mellet ; Grand feu ; La récré des décibels ; Poul'pop festival ; Projet « Autour d'Arthur » ; Fête de la Saint-Patrick ; Festival des Arts bonsvillersois ;
Musique et théâtre	Plusieurs associations musicales et un cercle théâtral wallon « Art et récréation »
Sports et loisirs actifs	93 associations sportives, socio-culturelles, de loisirs et folkloriques
Équipements sportifs	Le complexe sportif de Frasnes (Hall omnisport, terrains de football, terrain de tennis, terrain de pétanque...)
Équipements culturels	Deux musées (Musée RODAVA à Rèves et Musée du Donjon à Mellet) ; 4 bibliothèques ; 1 ludothèque ;
<b>Tourisme</b>	<b>Informations et données</b>
Principales attractions touristiques et de loisirs	Sur la commune le tourisme est faiblement développé ; En revanche deux sites touristiques majeurs se situent à proximité de la commune : Waterloo et l'Abbaye de Villers-la-Ville

Tourisme rural et meublés de tourisme	5 hébergements, 7 restaurants
Secondes résidences	8 secondes résidences en 2016
<b>Mobilité</b>	<b>Informations et données</b>
Nombre d'autoroutes	L'A15 (E42) qui passe au sud du territoire
Nombre de voiries régionales	Deux : la N5 et de la N567
Nombre de lignes ferrées	Aucune voie ferrée
Nombre de lignes de bus	7 lignes TEC et 72 arrêts
Nombre d'accidents	28 en 2015
Plan de mobilité	Pas de PCM
Plan communal cyclable	Non
Plan pédestre communal	Non

## 1.1 CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE EN 2019

La Partie A - Analyse des caractéristiques de la commune a été réalisée au cours de l'année 2017. Or la réalisation d'un PCDR est un processus lent, qui demande du temps, et dont le terme doit arriver d'ici la fin de l'année 2019. Dans un souci de cohérence, l'ensemble des documents du PCDR ayant été réalisés sur la base de ce diagnostic (en 2017), les données de ce document ne peuvent être entièrement actualisées. Néanmoins, il semble pertinent de comparer les données générales de la carte d'identité de 2017 à celles de 2019. Ces données sont présentées dans le tableau suivant :

Localisation générale et données administratives	Mise à jour 2019	Évolution par rapport à 2017
Nom de la Commune	Les Bons Villers	-
Province	Hainaut	-
Arrondissement administratif	Charleroi	-
Arrondissement judiciaire	Hainaut	-
Communes limitrophes	Fleurus - Genappe - Villers-la-Ville - Fleurus - Pont-à-Celles – Nivelles - Charleroi	-
Pôles urbains proches	Nivelles – Charleroi – La Louvière	-
Superficie totale	42,55 km <sup>2</sup>	-
Nombre de villages	5 villages	-
Gestion communale	Mise à jour 2019	Évolution par rapport à 2017
Nombre de conseillers communaux	16	-
Nombre de membres du collège communal	6	Nouveau collège et nouveau bourgmestre depuis 2019
Milieu physique, naturel et humain	Mise à jour 2019	Évolution par rapport à 2017
Régions agro-géographiques	Plateau limoneux Brabançon	-
Relief	Entre 130 et 170 mètres	-
Bassin hydrographique	92% bassin versant de la Sambre et 8% bassin versant de la Dyle	-
Cours d'eau principaux	Les ruisseaux de la Rampe et Le Tintia	-
Cours d'eau secondaire	Grand Champs, Sart-à-Rèves, Frasnes, Purgeon, Bosquet Mondez, Villers, Piersoulx, Taravisée, Mitant, Prés des Saules	-
Occupation du sol (2018) Source : IWEPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>13,2% surfaces artificialisées</b></li> <li>• 7,7% surfaces résidentielles</li> <li>• 0,8% Services publics et équipements communautaires</li> <li>• 0,1% Bureaux, commerces et services</li> <li>• 0,5 % industrie et artisanat</li> <li>• 0,2% infrastructures de transport</li> <li>• 2,1% de bâtiments agricoles</li> <li>• 1,8% de terrains à usages de loisirs et espaces verts urbains</li>   <li>• <b>86,9% de zones non urbanisées</b></li> <li>• 82,7% de surfaces agricoles dont 65,6% de terres cultivées et 16% surfaces</li> </ul>	+ 0,2% + 0,1% = = = = +0,2% = - 0,2% - 1,1%



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• enherbées et de friches agricoles</li> <li>• 0,5% de forêt</li> <li>• 0,4% de milieux semi-naturels</li> <li>• 0,1% de zones humides</li> <li>• 0,2% de surfaces en eau</li> <li>• 4,1 % de terrains de nature inconnue (dont non cadastré)</li> </ul>	= = = = =
Réserve forestière	Aucune réserve forestière	-
Réserve naturelle reconnue	<p>Aucune réserve naturelle reconnue officiellement</p> <p>Remarque :</p> <p>Le site de la Mée appartient à un privé qui considère et l'entretien la zone comme une réserve naturelle</p> <p>Le site de Pierrepont pourrait être acquis par la commune pour en faire une réserve naturelle</p>	-
Zone Natura 2000	Une zones Natura 2000 « Vallée de la Thyle » 1% de la surface totale sur Les Bons Villers soit environ 12 ha	-
Zone Humide d'Intérêt Biologique	Aucun	-
Site de Grand Intérêt Biologique	Aucun	-
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Aucun	-
Plan Communal de Développement de la Nature	Oui (2006)	-
<b>Aménagement du territoire normatif</b>	<b>Mise à jour 2019</b>	<b>Évolution par rapport à 2017</b>
Schéma de Développement de l'Espace Régional <sup>9</sup>	Entouré par un pôle majeur de développement (Charleroi) considéré aussi comme un point d'ancrage sur un eurocorridor ; un pôle d'appui de développement (Nivelles) : Situé dans une aire de coopération suprarégionale et à proximité de deux pôles d'appui touristique (Waterloo et l'abbaye de Villers-la-Ville) et d'un axe de majeur de transport (E420-E19)	-
Plan de Secteur	<p><b>Zones urbanisables : 12,8%</b></p> <p>Habitat et habitat à caractère rural : 10,94 %</p> <p>Activités industrielles, artisanales et activités économiques mixtes : 0,38%</p> <p>Zone de services publics et d'équipement communautaires : 0,46 %</p> <p>Zone d'extraction : 0,45%</p> <p>ZACC : 0,53%</p> <p><b>Zones non urbanisables : 81,7%</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone forestière : 0,02%</li> <li>• Zone naturelle : 2,25 %</li> <li>• Zone d'espaces verts : 1,91%</li> <li>• Zone de plan d'eau : 0,09%</li> <li>• Zone de parc : 1,22%</li> </ul>	=
Schéma de Structure communal <sup>10</sup> ou SDC	Oui (2016)	

<sup>9</sup> Nouvelle appellation CoDT : Schéma de Développement du Territoire (SDT)

Règlement Communal d'Urbanisme <sup>11</sup>	Non	
Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité	Oui	Renouvelé en 2013
Plans Communaux d'Aménagement (PCA) <sup>12</sup> ou SOL	<b>Trois SOL sur Les Bons Villers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SOL n°4 « Quartier des Marais » (abrogé)</li> <li>• SOL n°3 « Quartier des Marais »</li> <li>• SOL « La Chapelle »</li> </ul>	-
Sites d'activité économique désaffectés/SAR	Trois sites à réaménager sont répertoriés sur l'entité : deux à Frasnes-lez-Gosselies (Magasin Spar et Graineterie Lefebvre) et un à Wayaux (Café Baudet).	-
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural <sup>13</sup>	Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite  Règlement d'urbanisme sur la qualité acoustique des constructions dans la zone D du plan de développement à long terme de l'aéroport de Charleroi et lotissements concernant le territoire qui concerne une partie infime du territoire et qui ne concerne aucune habitation	-
Monuments classés	4 biens classés	
<b>Démographie</b>	<b>Mise à jour 2019</b>	<b>Évolution par rapport à 2015-2017</b>
Nombre total d'habitants (2018)	9457 habitants en 2018	+ 0,6 %
Évolution de la population	Croissance de 14,7 % entre 1998 et 2018	-
Densité de population	222 hab/km <sup>2</sup> en 2018	+ 1 habitants au km <sup>2</sup>
Répartition de la population (2016)	Frasnes-Lez-Gosselies : 3.395 habitants Mellet : 2.552 habitants Rèves : 1.699 habitants Villers-Perwin : 1.328 habitants Wayaux : 410 habitants	Pas de données plus récentes
Pourcentage de population étrangère	4,47 % en 2018	- 0,02 %
Répartition de la population globale par groupes d'âges (2018)	22,9 % de moins de 20 ans 52,6 % de 20 à 60 ans 24,5 % de plus de 60 ans	- 0,3% - 0,6% + 0,9%
<b>Emploi, travail et chômage</b>	<b>Mise à jour 2019</b>	<b>Évolution par rapport à 2014</b>
Taux d'activité	72,1 % en septembre 2016	+ 0,5 %

<sup>10</sup> Nouvelle appellation CoDT : Schéma de Développement Communal (SDC)

<sup>11</sup> Nouvelle appellation CoDT : Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

<sup>12</sup> Nouvelle appellation CoDT : Schéma d'Orientation Local (SOL)

<sup>13</sup> Nouvelle appellation CoDT : Guide Régional d'Urbanisme (GRU)

Taux d'emploi	65,2 % en septembre 2016	+ 1,5%
Taux de chômage	6,7 % en septembre 2016	- 1,4 %
Nombre d'indépendants	1042 en 2017	+ 57 personnes
Nombre de salariés	3364 salariés en 2017 3250 en 2014	+ 114 salariés entre 2014 et 2017
<b>Agriculture</b>	<b>Mise à jour 2019</b>	<b>Évolution par rapport à 2014</b>
Nombre d'exploitations agricoles	69 en 2018	+ 4 exploitations
Évolution du nombre d'exploitations agricoles	65 exploitations en 2014	+ 6%
Type d'exploitation	Culture de céréales pour le grain domine 45%	- 2%
<b>Logement et foncier</b>	<b>Mise à jour 2019</b>	<b>Évolution par rapport à 2014</b>
Nombre de logements	3992 en 2017	+ 649
Pourcentage de maison familiale séparée (4 façades)	36% en 2017	- 0,5 %
Nombre de logements sociaux	250 logements publiques dont 223 logements sociaux	Pas de données plus récentes
Nombre de logements inoccupés	6 logements inoccupés au 07/2019 tous aux Jardins de Wallonie	-
<b>Enseignement et formation</b>	<b>Mise à jour 2019</b>	<b>Évolution par rapport à 2014-2015</b>
Écoles primaires et maternelles	11 implantations (réseau communal et libre)	-
Nombre d'élèves du maternel et du primaire	1350 élèves en 2017-2018	+ 28 élèves
Enseignement supérieur et universitaire	757 élèves en 2017-2018	+ 20 élèves
<b>Services administratifs et sociaux</b>	<b>Mise à jour 2019</b>	<b>Évolution par rapport à 2017</b>
Service d'incendie local	Service Incendie de Fleurus (22 communes, 5 casernes, 600 pompiers)	-
Zone de police	Poste de proximité à Frasnes-lez-Gosselies, zone de police « Brunau » (Fleurus, Pont-à-Celles, Les Bons Villers)	-
Nombre de personnes recevant un revenu d'insertion sociale	1,03 % de la population en 2018	+0,18%
Accueil de la petite enfance	7 sites d'accueil 0-3 ans (au moins un site par village), Maison de Frasnes (éducation, guidance des parents, etc.), Maison des Jeunes 80, École des devoirs (Mellet)	-
Accueil du 3 <sup>ème</sup> âge	3 maisons de repos et 3 résidences-services	-
Nombre de paroisses catholiques	5	-
<b>Vie associative et loisirs</b>	<b>Mise à jour 2019</b>	<b>Évolution par rapport à 2017</b>
Jeunesse	5 associations de jeunesse	-
Faire la fête	Ducasse de Frasnes-Lez-Gosselies, de Rèves, de Villers-Perwin, de Mellet ; Grand feu ; La récré des décibels ; Pou'l'pop festival ; Projet « Autour d'Arthur » ; Fête de la Saint-Patrick ; Festival des Arts bonsvillersois ;	-
Musique et théâtre	Plusieurs associations musicales	-
Sports et loisirs actifs	93 associations sportives, socio-culturelles, de loisirs et folkloriques	-

Équipements sportifs	Le complexe sportif de Frasnes (Hall omnisport, terrains de football, terrain de tennis, terrain de pétanque...)	-
Équipements culturels	Deux musées (Musée RODAVA à Rèves et Musée du Donjon à Mellet) ; 4 bibliothèques ; 1 ludothèque ;	-
<b>Tourisme</b>	<b>Mise à jour 2019</b>	<b>Évolution par rapport à 2017</b>
Principales attractions touristiques et de loisirs	Sur la commune le tourisme est faiblement développé ; En revanche deux sites touristiques majeures se situent à proximité de la commune : Waterloo et l'Abbaye de Villers-la-Ville	-
Tourisme rural et meublés de tourisme	5 hébergements, 7 restaurants	=
Secondes résidences	8 secondes résidences en 2016	Pas de données plus récentes
<b>Mobilité</b>	<b>Mise à jour 2019</b>	<b>Évolution par rapport à 2017</b>
Nombre d'autoroutes	L'A15 (E42) qui passe au sud du territoire	-
Nombre de voiries régionales	Deux : la N5 et de la N567	-
Nombre de lignes ferrées	Aucune voie ferrée	-
Nombre de ligne de bus	7 lignes TEC et 72 arrêts	-
Nombre d'accidents	28 en 2015	-
Plan de mobilité	Pas de PCM	-
Plan communal cyclable	Non	-
Plan pédestre communal	Non	-
<b>Energie</b>	<b>Mise à jour 2019</b>	<b>Évolution par rapport à 2017</b>
Actions développées par la commune	Mise en place d'un réseau de chaleur	-

## 1.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

### 1.2.1 Localisation géographique

La commune de Les Bons Villers est située au nord-est de la province du Hainaut, à la frontière sud de la province du Brabant Wallon, et au nord de l'arrondissement de Charleroi. Elle est entourée des communes hennuyères de Pont-à-Celles à l'ouest, Charleroi au sud, Fleurus à l'est, et des communes brabançonnaises de Villers-la-Ville au nord-est, Genappe au nord et Nivelles au nord-ouest. Elle s'étend sur 42,55 km<sup>2</sup> (4255 ha).

L'actuelle entité résulte de la fusion administrative de 1977 des anciennes communes de Rèves, Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin, Mellet et Wayaux. Elles constituent aujourd'hui les villages de l'entité. Leur description est réalisée par après. Frasnes-lez-Gosselies est le centre administratif de l'entité.

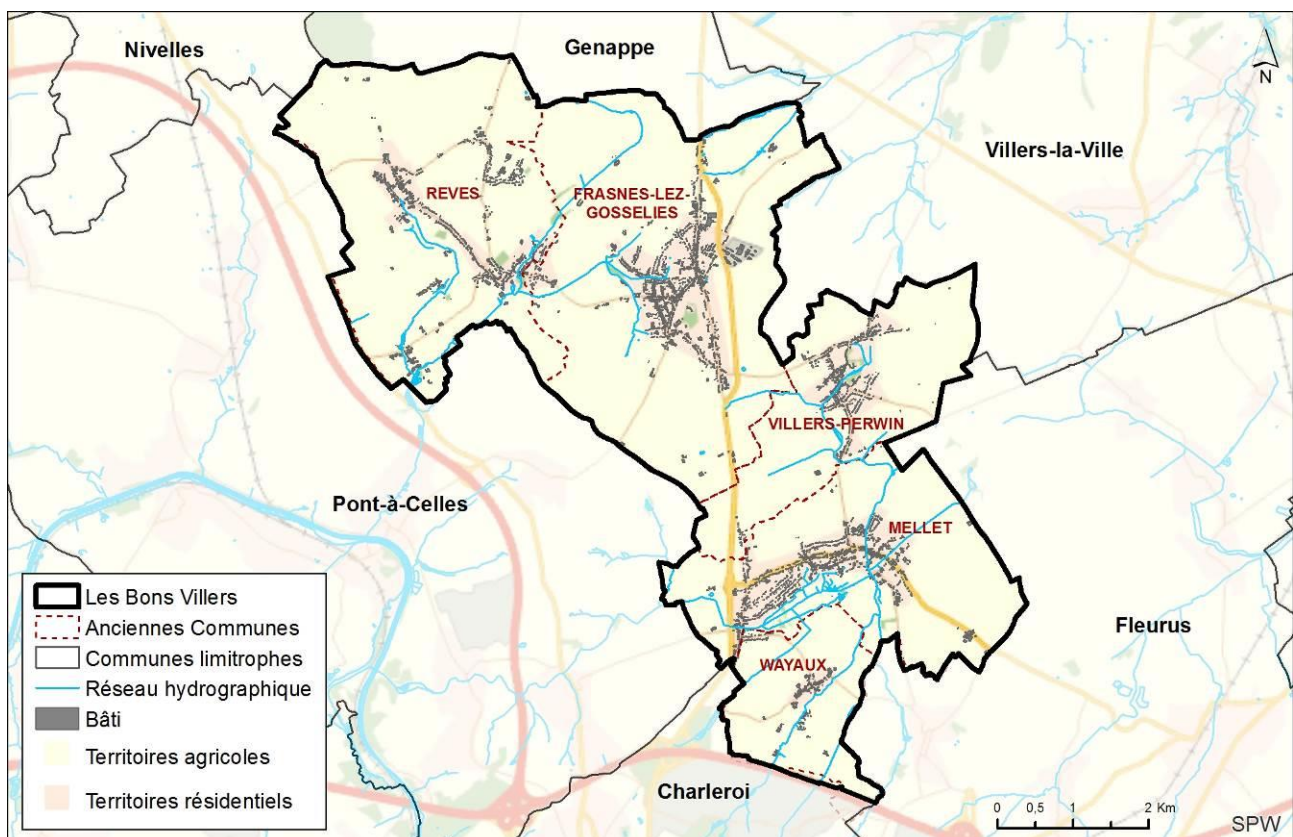


Figure 1 : Territoire de Les Bons Villers – Contexte général (cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

La commune de Les Bons Villers est située dans les aires d'attraction de plusieurs pôles urbains (pôles de commerce, d'emploi et d'enseignement supérieur) :

- ✓ ± 20 minutes du centre de Charleroi (± 20km) et de Nivelles (± 14km);
- ✓ ± 25 minutes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (± 27km) et de Gembloux (± 20km);
- ✓ ± 50 minutes du centre de Bruxelles (± 45km) ;

Le territoire s'inscrit dans la région agro-géographique du plateau limoneux brabançon, offrant des sols très aptes pour les grandes cultures et des paysages ouverts. De nombreux cours d'eau sillonnent le territoire. Ils font eux aussi l'objet d'une description par après.

Dans l'étude réalisée par la banque Belfius au niveau de la typologie socio-économique des communes, Les Bons Villers a été classé dans le cluster (catégorie) des « communes résidentielles en zone périurbaine et communes frontalières » (W1) : « Cette catégorie réunit des communes présentant un caractère résidentiel assez prononcé, de taille moyenne (entre 7 500 et

*15 000 habitants) et qui connaissent une expansion démographique imputable tant à la composante migratoire qu'à la composante naturelle (natalité/mortalité). Il s'agit de communes qui bénéficient de l'exode urbain et qui accueillent une population d'un statut socioéconomique sensiblement plus élevé que la moyenne régionale attirée par un cadre de vie de qualité (espaces verts notamment). Sans présenter un caractère rural prononcé, ces communes sont peu urbanisées et présentent un faible niveau de centralité. Ces communes connaissent toutefois une certaine mutation socioéconomique avec un déclin de l'activité agricole et un développement prononcé de la fonction résidentielle avec pour corollaire la création d'activités de services (commerces, écoles, infrastructures sportives et culturelles...). »*

Le territoire est traversé du Nord au Sud par la route nationale N5, axe structurant reliant Bruxelles à Charleroi. Au Sud, la commune est également traversée par la N567 qui relie le village de Mellet à Fleurus. Le territoire n'est concerné par aucune autoroute, mais se trouve à proximité de l'A54 à l'ouest et de l'E42 au sud. La commune ne possède aucune gare, mais les gares de Nivelles, Luttre et Fleurus se trouvent à proximité et sont desservies par le réseau TEC. Malgré la bonne accessibilité du territoire, la desserte de la gare de Luttre reste insuffisante.



***Partie : 2. STRUCTURE PHYSIQUE ET PAYSAGÈRE***





## 2.1 STRUCTURE PAYSAGÈRE

---

### 2.1.1 Contexte général

Le choix de présenter la structure paysagère avant la structure physique trouve son origine dans la perception que l'on a d'un territoire. Le paysage est la première composante analysable d'un territoire, bien avant de s'intéresser au relief ou à la composition géologique du sous-sol. Le paysage permet donc d'appréhender le territoire de manière globale avant de distinguer ses différentes composantes au sein de la structure physique.

Le SDER présente les paysages comme « *constituant une composante du patrimoine wallon. Ils contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'affirmation d'une identité culturelle et territoriale. Ils constituent également une base potentielle de redéveloppement économique* ». Le SDER stipule clairement que le paysage concerne tout l'espace : paysages urbains, paysages ruraux, paysages remarquables et du quotidien.

La Convention Européenne du Paysage définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». La Convention Européenne du Paysage a été signée par la Belgique, à Florence en 2000 ; à travers cette convention, chaque partie s'engage notamment à identifier ses propres paysages sur l'ensemble de son territoire.

C'est dans ce cadre que la CPDT a réalisé une cartographie des paysages wallons dans l'ouvrage intitulé « les territoires paysagers de Wallonie » (Feltz et al.). Cet ouvrage cartographie et définit différents ensembles et territoires paysagers.

### 2.1.2 Région agro-géographique et territoire paysager

Le territoire communal fait partie de la zone agro-géographique du plateau limoneux brabançon. Plus exactement de l'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon et du territoire paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon. La commune se situe également dans l'Aire paysagère de la Campagne agricole sud brabançonne.<sup>14</sup>

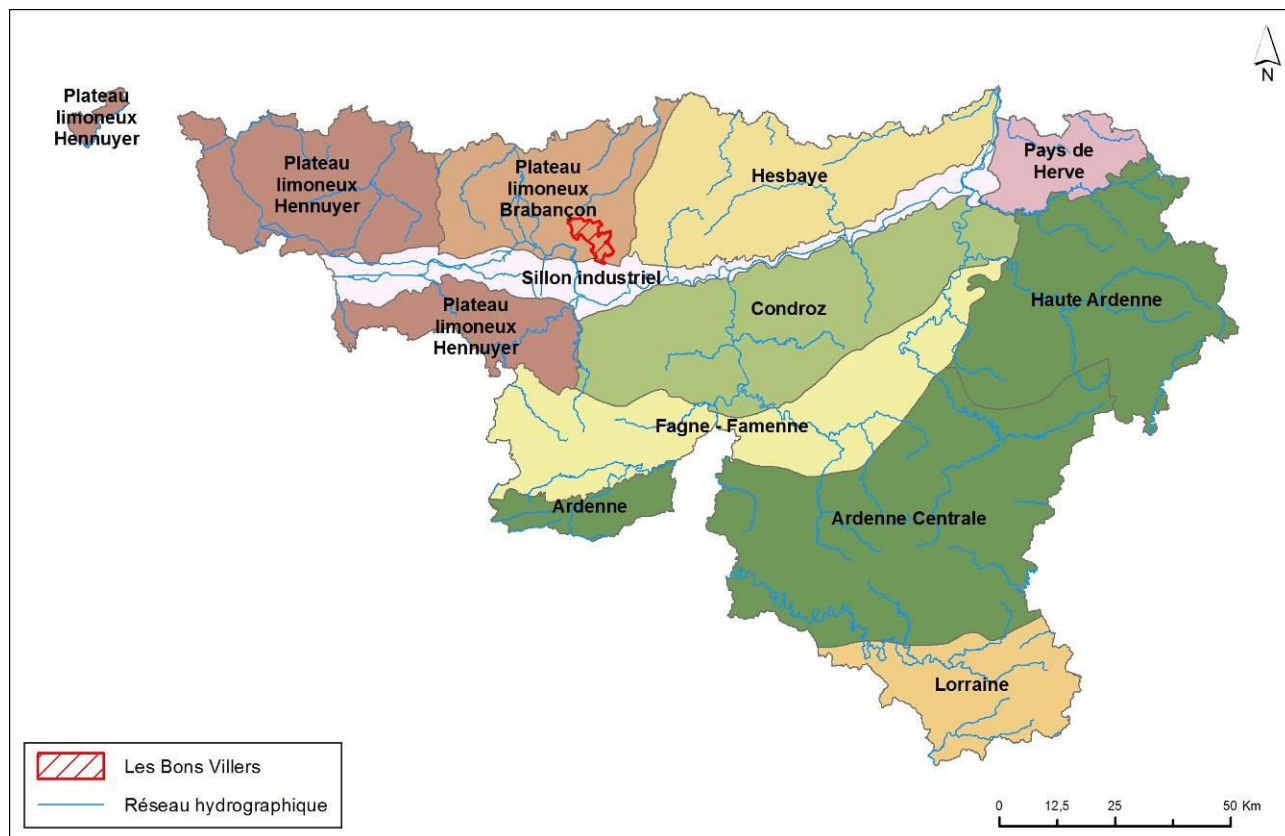
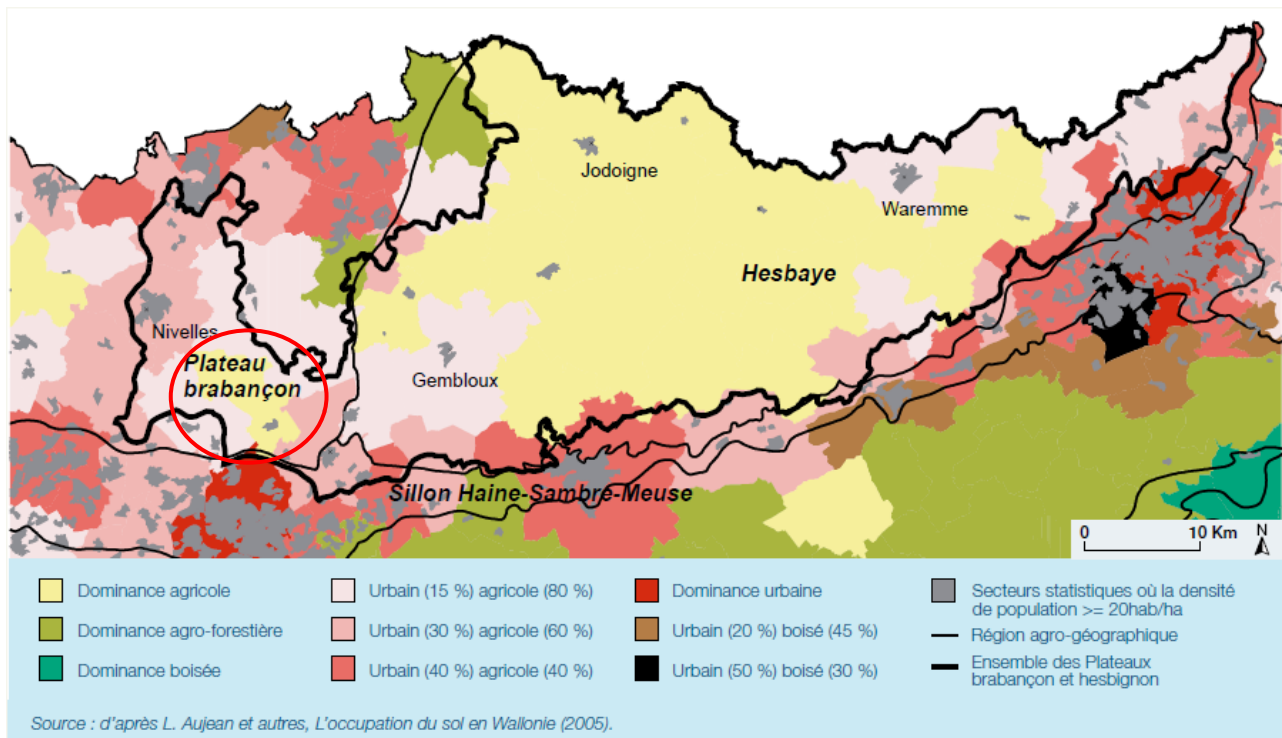


Figure 2 : Régions agro-géographiques (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

<sup>14</sup> CPDT, Les territoires paysagers de Wallonie (2004)

Tandis que les communes alentours ont tendance à s'urbaniser notamment du fait de leur proximité de l'axe Bruxelles-Charleroi, la commune de Les Bons Villers conserve sa dominante agricole.



**Figure 3 : Occupation du sol en 2002 (Source : CPDT)**

Le territoire paysager du plateau brabançon se reconnaît par les immenses étendues faiblement et mollement ondulées. S'agissant d'espaces ruraux, l'habitat y est groupé et les étendues agricoles sont principalement dédiées aux céréales et aux grandes cultures industrielles. De fait, le paysage évolue au fil des saisons en fonction de l'affectation des cultures.

Le territoire est principalement associé au **Faciès de Nivelles** dont le paysage se reconnaît par les labours et les hameaux répartis en villages lâches à extension linéaire. Seules deux extrémités est du territoire sont caractérisées par le **Faciès Hesbignon Namurois** comme on peut le voir sur la carte.

Les caractéristiques de ces deux faciès sont les suivantes :

Le **faciès de Nivelles** se reconnaît par « les paysages de labours qui sont ponctués par de grosses fermes et quelques hameaux dispersés au sein d'un habitat groupé en gros villages lâches à extension linéaire »

Le **faciès hesbignon namurois** « présente des caractéristiques très proches de celles du bas-plateau hesbignon brabançon : habitat groupé en villages et grosses fermes dispersées à l'extérieur des villages. Il s'individualise pourtant par la plus faible ampleur verticale des ondulations de son relief. »<sup>15</sup>

<sup>15</sup> CPDT, Atlas des paysages de Wallonie

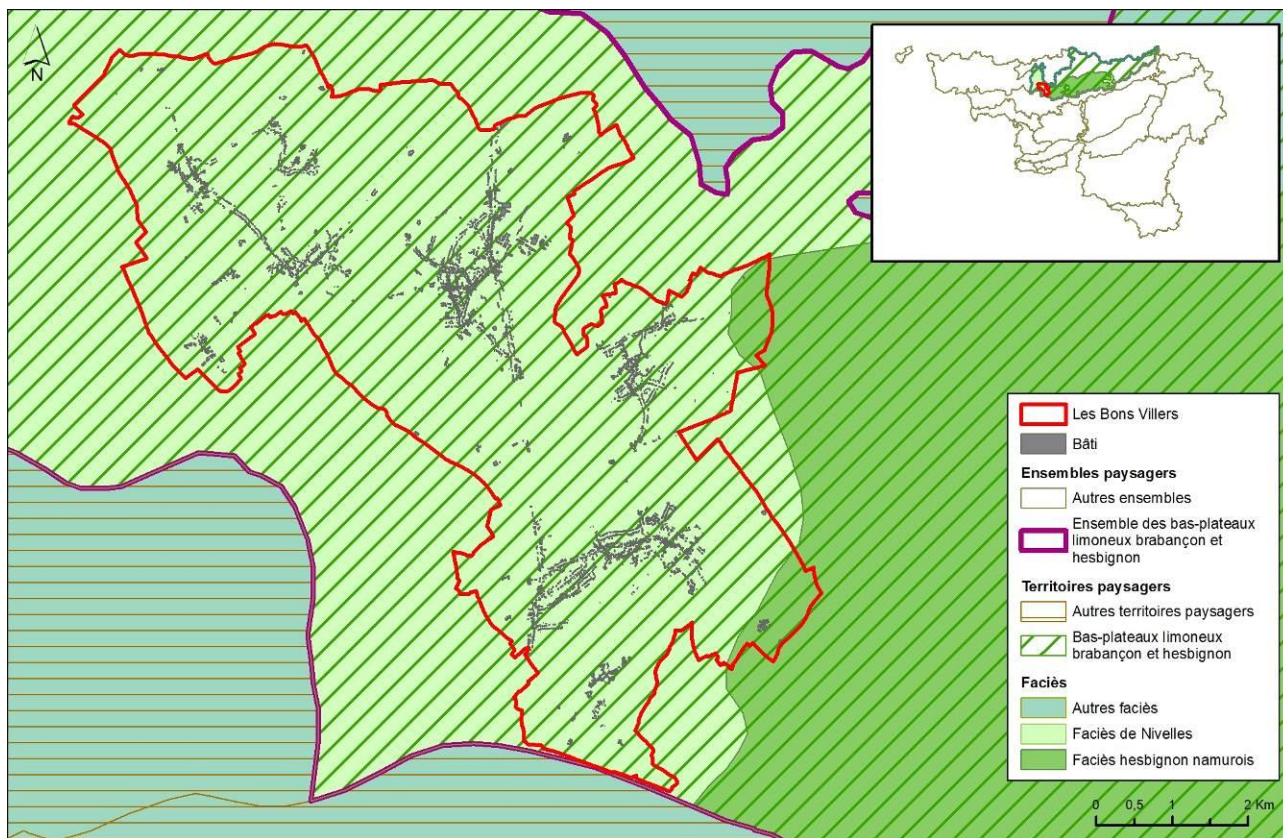


Figure 4 : Territoires paysagers (Source : SPW - Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

La Campagne agricole sud brabançonne offre un relief calme de bas-plateau, perceptible essentiellement dans la partie nord. La partie sud, légèrement marquée par un réseau hydrographique discret, accueille un nombre important de villages, tantôt sur les versants de vallées, tantôt au creux des vastes ondulations du plateau.<sup>16</sup>

### 2.1.3 Évaluation paysagère

#### Périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur

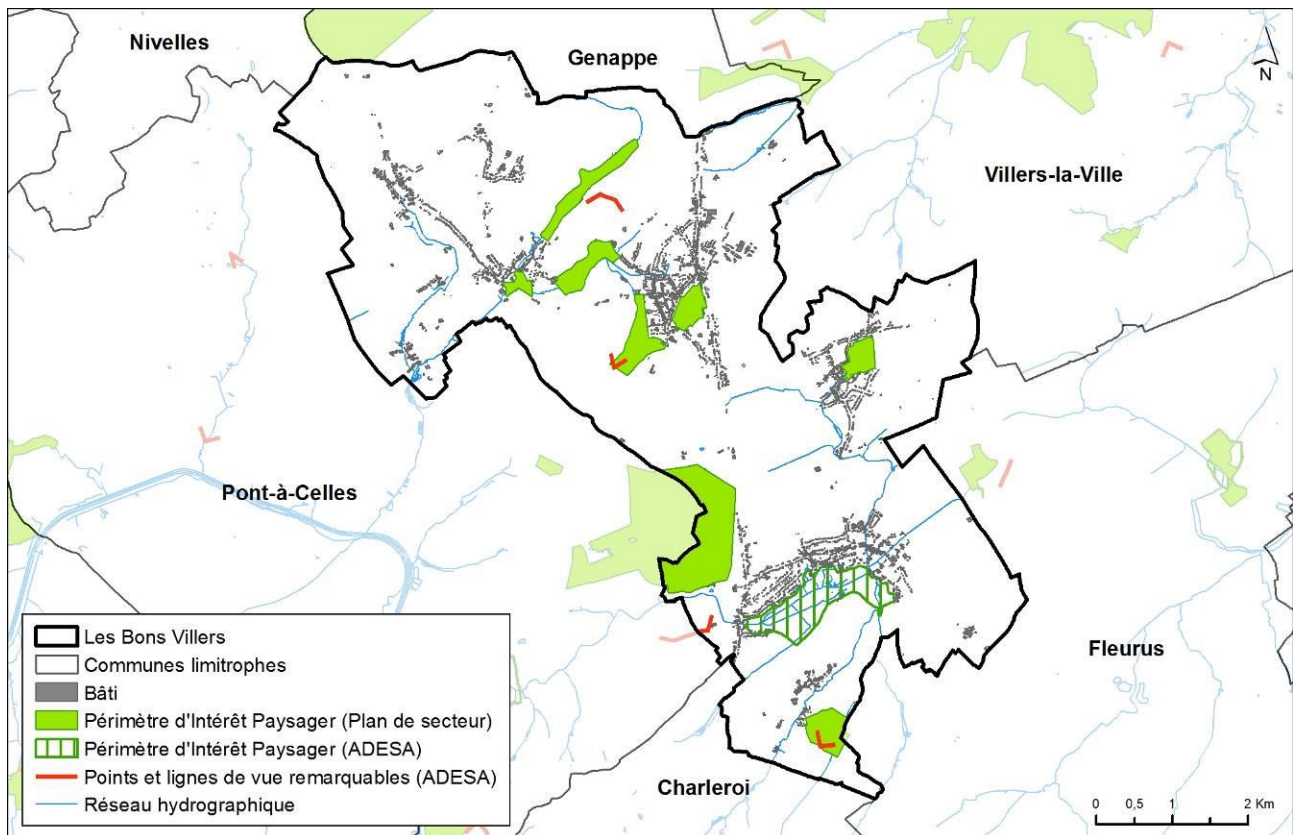
Le plan de secteur de Les Bons Villers – Pont-à-Celles classe une partie du territoire communal en périmètre d'intérêt paysager (PIP), soit 237 ha ( $\pm$  6% du territoire). Ces PIP se retrouvent sur tout le territoire, chaque village étant concerné. Le PIP le plus étendu se trouve à l'ouest de Mellet à la frontière avec Pont-à-Celles. Les autres sont essentiellement situés entre Frasnes-lez-Gosselies et Rèves. La quasi-totalité du tissu bâti est exclu des périmètres d'intérêt paysager.

#### Périmètre d'intérêt paysager et points de vue remarquables ADESA

L'asbl ADESA a été chargée par la Région Wallonne (SPW-DGO4) de réviser les périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur définis dans les années soixante par le Service du Survey National de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Cette révision met en évidence des périmètres d'intérêt paysager (PIP) et des points et lignes de vue remarquables (PLVR) dans l'optique des révisions globales des plans de secteur et de la protection du patrimoine.

<sup>16</sup> Schéma de Développement Communal, 2015

Selon l'ADESA, pour qu'il existe un paysage, il est indispensable que le champ de vision s'étende au moins à 300 mètres. Sur le territoire, on dénombre 4 PLVR et 82,5 ha concernés par les PIP.



**Figure 5 : Localisation des périmètres d'intérêt paysager et des points/lignes de vue remarquables – Focus sur Les Bons Villers (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)**

#### 2.1.4 Enjeux paysagers<sup>17</sup>

Trois principaux enjeux ont été identifiés : les paysages ouverts de grandes cultures, les noyaux villageois et la chaussée romaine Bavay-Tongres. A ce titre, les parcelles agricoles sont devenues une ressource paysagère et patrimoniale et l'urbanisation est susceptible de l'affecter négativement. L'extension des villages se fait souvent ex-nihilo et une densification excessive des noyaux villageois risquent de dénaturer la morphologie historique. Dans une stratégie de valorisation, la qualité paysagère de la chaussée romaine et de ses abords nécessite également de contrôler l'implantation de nouvelles constructions à proximité. Les principales menaces viennent d'une extension potentielle des aires d'influence de Bruxelles, Charleroi et Nivelles, au travers d'une urbanisation croissante ou au travers du renforcement du réseau de transport dense qui parcourt l'aire.

<sup>17</sup> Schéma de Développement Communal, 2015

## 2.2 STRUCTURE PHYSIQUE

---

### 2.2.1 Généralités

Le territoire de la commune de Les Bons Villers s'étend sur 4.255 hectares (IWEPS). La géologie de l'entité est dominée par la *formation de Bruxelles* (sables et grès quartzeux) et le relief varie peu. Situé sur le plateau brabançon et principalement sur le bassin de la Sambre, on dénombre de nombreux cours d'eau sur la commune, mais aucun n'excède le statut non-navigable de 2<sup>ème</sup> catégorie.

La région agro-géographique des plateaux limoneux brabançons qui couvre le territoire de la commune, est caractérisée par de grands plateaux limoneux entrecoupés de faibles dépressions. Elle offre un sol riche en sables et en limons, qui donne aux terres de Les Bons Villers des propriétés pour supporter des cultures exigeantes.

### 2.2.2 Géologie

La géologie de l'entité se répartit en plusieurs ensembles<sup>18</sup> :

*la formation de Bruxelles* (en jaune sur la figure) occupe la majorité du territoire de Les Bons Villers, et est composée de sables et grès quartzeux de l'éocène moyen ;

un ensemble comprenant Rèves, Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin, de sous-sol tertiaire yprésien argileux gris verdâtre, sous une couche de limon ;

Mellet et Wayaux reposent sur une assise primaire (étage viséen, assise de Visé) faite de calcaires gris du Carbonifère, par endroit elle est recouverte par des argiles plastiques de l'étage yprésien ;

au sud de Wayaux, des grès feldspathiques du primaire affleurent (étage houiller inférieur) le long des cours d'eau (ruisseau de Piersoux) ;

les différents ruisseaux présentent une couche d'alluvions de quelques mètres (en jaune clair/beige sur la figure), la plus importante étant celle des ruisseaux du Mitan à Mellet ;

---

<sup>18</sup> Ancien PCDR (Source : Atlas de Belgique, carte 8 (géologie) et cartes géologiques au 1/40.000<sup>e</sup> (feuille de Gouy-lez-Piéton – Gosselies n°142).

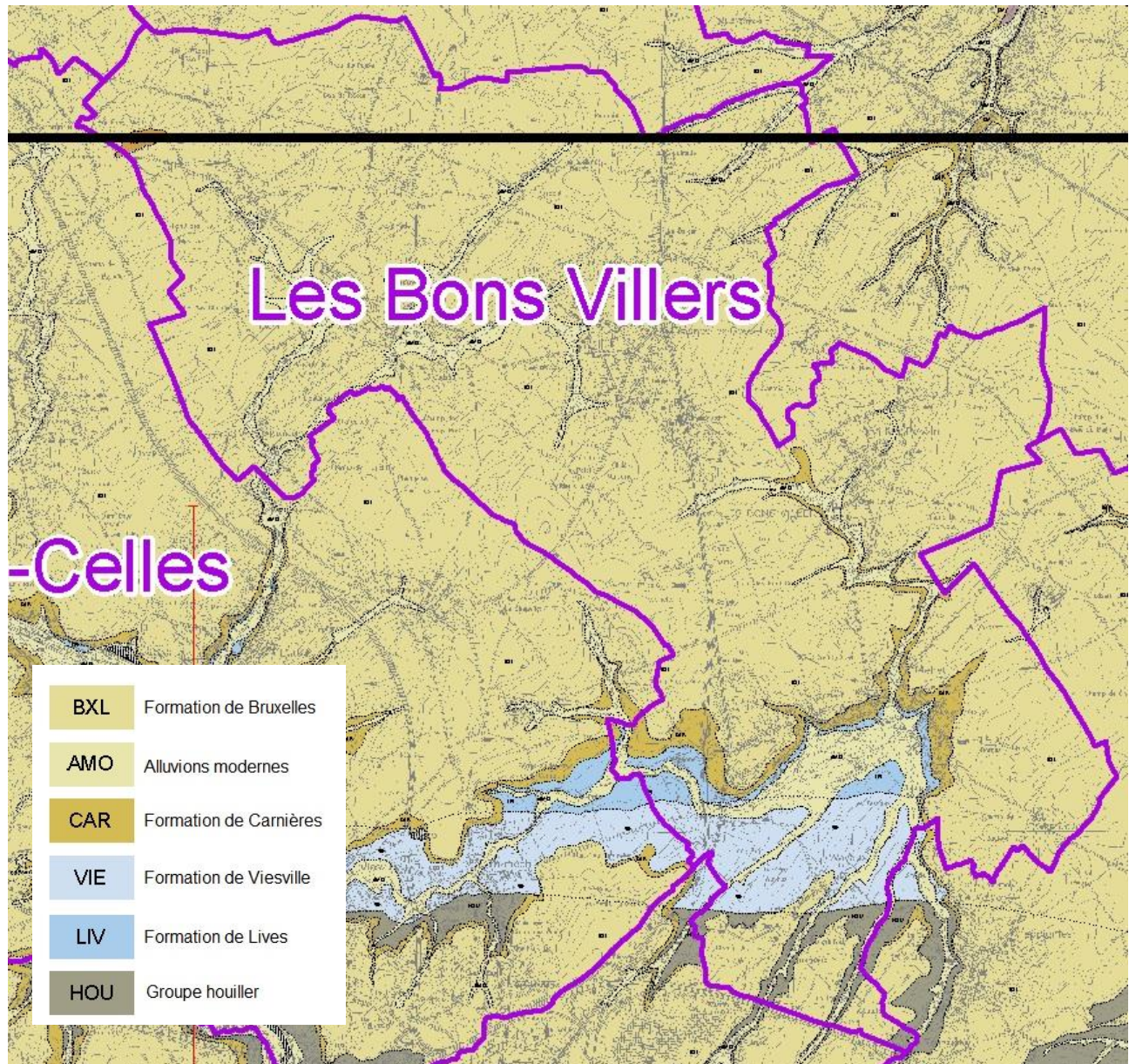
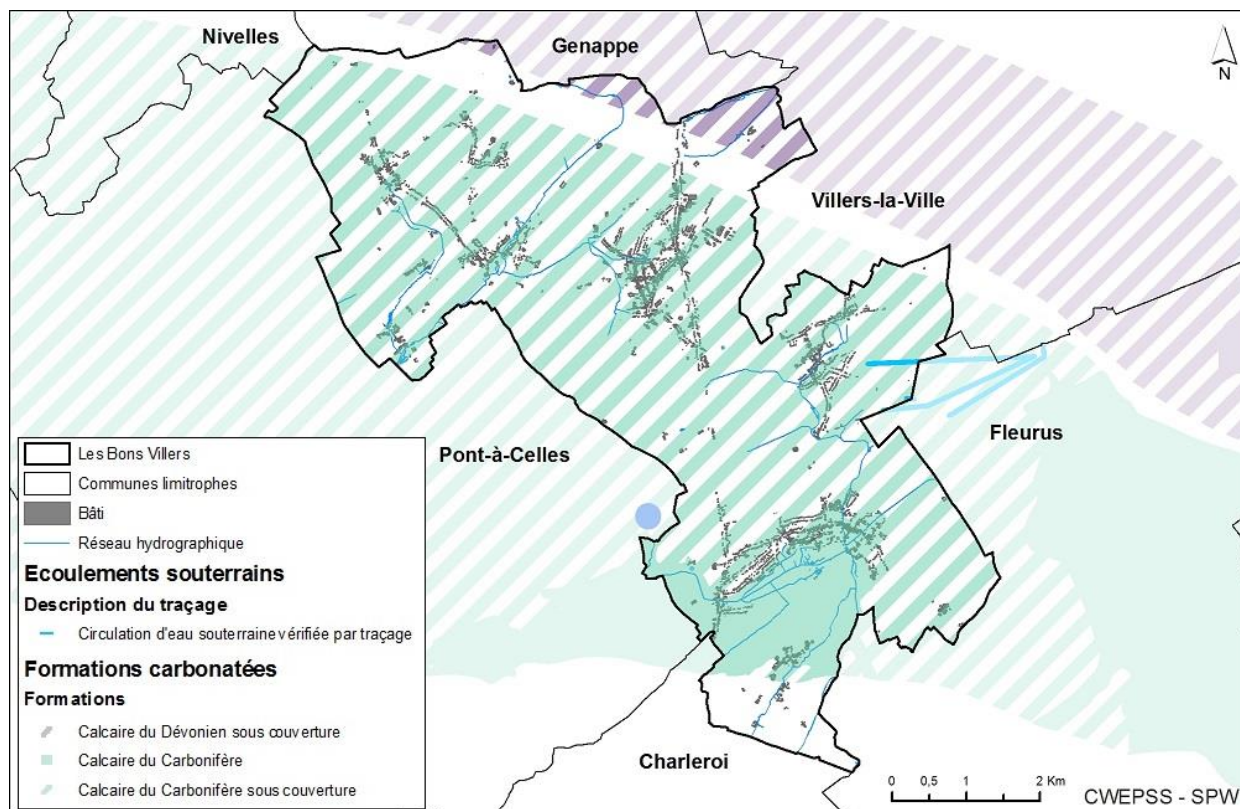


Figure 6 : Carte géologique de Les Bons Villers (Source : SPW)



### 2.2.2.1 Zone de contraintes et sites karstiques



**Figure 7 : Zone de contraintes et sites karstiques des Bons Villers (Source : SPW)**

Le territoire de la commune de Les Bons Villers n'est pas soumis à de fortes contraintes karstiques de par la nature de son sol.

La commune comporte essentiellement une formation calcaire du Carbonifère. La ligne de crête entre les deux bassins versants, de la Sambre et de la Dyle, marque également la limite entre les deux différentes formations, puisqu'une petite partie du Nord de la commune est également formée de calcaire du Dévonien.

### 2.2.3 Relief

Le relief de la commune varie peu et les altitudes sont comprises entre 130m et 170m, ce qui permet de qualifier le paysage de mollement ondulé. L'altitude moyenne est de 148,5m.

Au nord de la commune, le long de la ligne de crête séparant les deux bassins versants, le relief est plus marqué avec des altitudes comprises entre 160 et 165m.

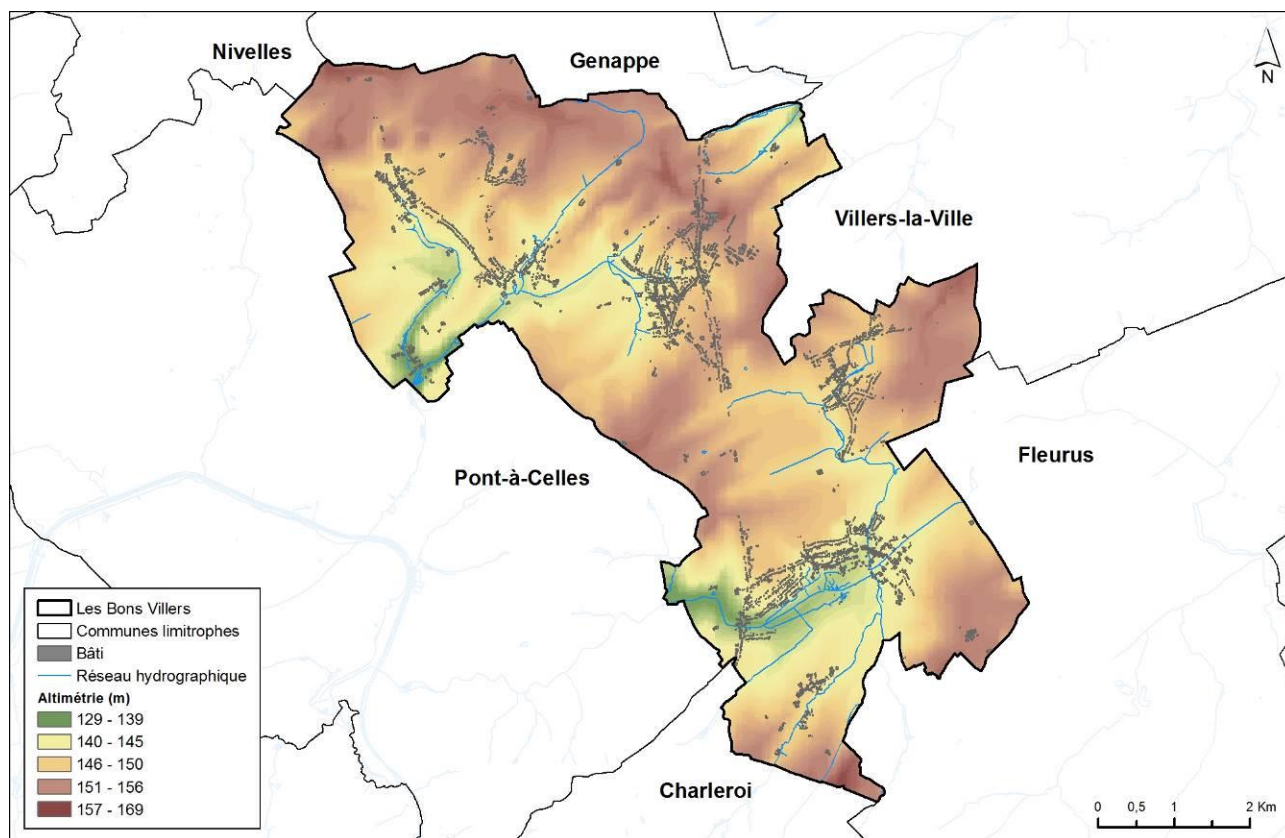


Figure 8 : Relief et hydrographie (Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M – Source : SPW-DGO3)

## 2.2.4 Hydrographie

### 2.2.4.1 Sous-bassins hydrographiques

On appelle « bassin hydrographique » la superficie de l'ensemble des terres dont l'évacuation des eaux est assurée par le cours d'eau en amont d'un point déterminé.

La commune de Les Bons Villers est principalement située sur le bassin de la **Sambre**, qui occupe 92% du territoire, bien que quelques extrémités nord de la commune s'étendent aussi sur le bassin de la **Dyle**. Une partie de la ligne de crête qui sépare ces deux bassins est donc visible sur la commune.

Au plan de gestion, les bassins versants concernés sont ceux de la Sambre et de la Dyle-Gette.

Trois sous-bassins concernent le bassin versant principal de la **Sambre** au nord de la commune :

N°	Dénomination	Superficie	Part sur le territoire	Localisation
1	<i>Le Piéton du confluent avec le ruisseau de Buzet (Buzet inclus) au confluent avec le Tintia (Tintia exclu)</i>	1986 ha	45,9%	Il correspond au sous-bassin le plus important et occupe la majeure partie nord du territoire (Rèves et Frasnès-lez-Gosselies).
2	<i>Le Tintia</i>	1837 ha	42,5%	Second sous bassin le plus important et occupe la majeure partie sud du territoire (Villers-Perwin, Mellet, Wayaux).
3	<i>La Ligne</i>	125 ha	2,9%	Situé aux deux extrémités ouest des villages de Villers-Perwin et de Mellet.

Deux sous-bassins concernent le bassin versant principal de la **Dyle** au sein de la commune :

N°	Dénomination	Superficie	Part sur le territoire	Localisation
4	<i>La Thyle (Orne exclue)</i>	302 ha	6,9%	Situé aux deux extrémités nord-Ouest des villages de Villers-Perwin et de Frasnes-lez-Gosselies.
5	<i>La Dyle en amont du confluent avec la Thyle (Thyle exclue)</i>	75 ha	1,7%	Situé à l'extrémité nord de Rèves.

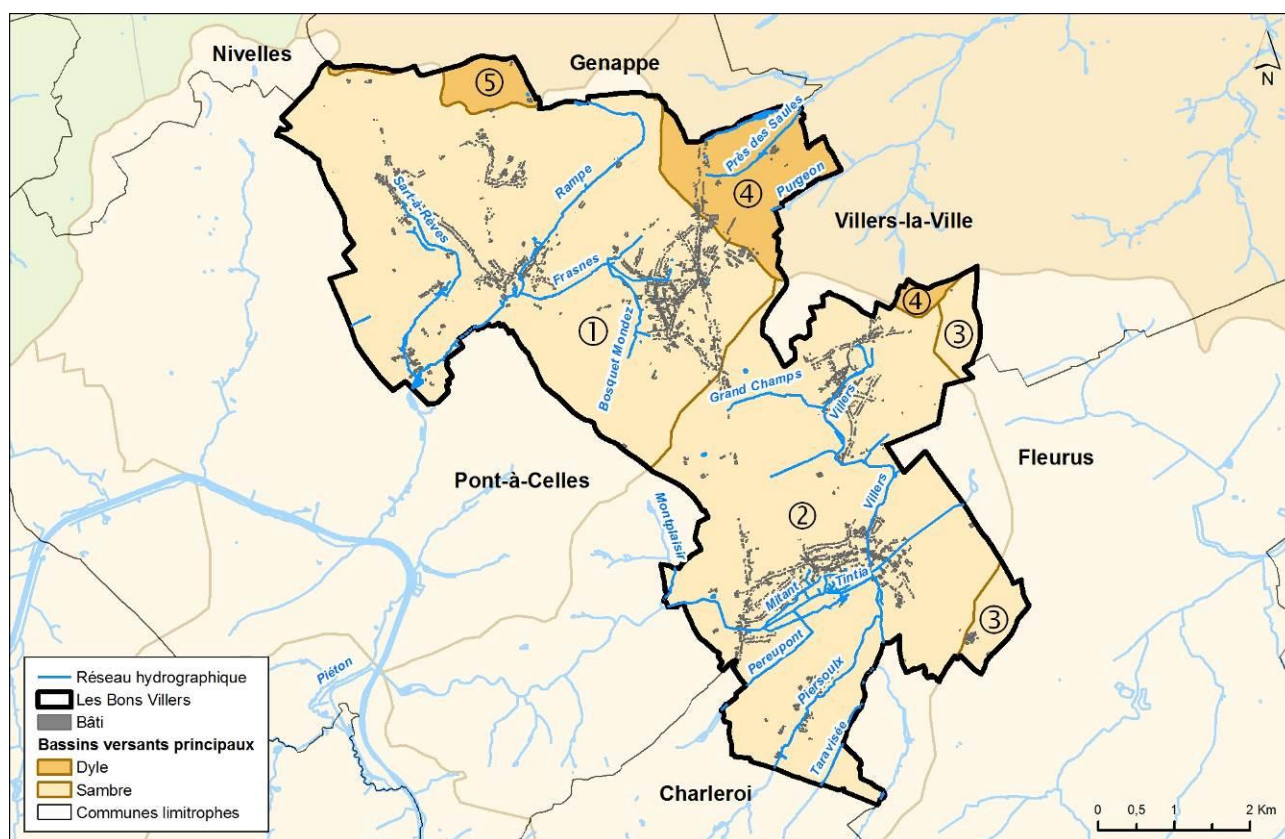


Figure 9 : Bassins versants et sous-bassins versants (Source : SPW-DGO3 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

#### 2.2.4.2 Cours d'eau navigables

Le territoire de l'entité ne compte aucun cours d'eau navigable.

#### 2.2.4.3 Cours d'eau non navigables

Le réseau hydrographique est moyennement dense, on dénombre une quinzaine de ruisseaux sur le territoire communal.

Au Nord :

- Le **ruisseau de la Rampe** (2<sup>e</sup> catégorie), prend sa source à Frasnes-lez-Gosselies au niveau du Golf de Pierpont, puis rejoint le canal de Charleroi au niveau de Luttre. Ils comportent plusieurs affluents sur le territoire de Les Bons Villers :

- le **ruisseau de Sart-à-Rèves**, qui prend sa source à Sart-à-Rèves et se jette dans la Rampe à hauteur d'Odoumont ;
- le **ruisseau de Frasnes** qui prend sa source à Frasnes-lez-Gosselies à proximité de la N5, et se jette dans La Rampe au Sud de Rèves. Ce ruisseau est lui-même alimenté par celui du **Bosquet Mondez**, qui prend sa source au Sud de Frasnes-lez-Gosselies et se jette dans Le Frasnes à l'Est du centre de village de Frasnes-lez-Gosselies.
- Les ruisseaux des **Près des Saules** et du **Pigeon** prennent tous deux leurs sources au nord de Frasnes-lez-Gosselies.

Au Sud :

- Le **ruisseau du Tintia** (2<sup>e</sup> catégorie) est alimenté par plusieurs affluents avant de se jeter dans le Piéton à hauteur de Viesville :
  - les ruisseaux de l'**Ancien Mitan**, le **Mitan** et la **Blanchisserie** (2<sup>e</sup> catégorie) se jettent dans le Tintia au sud de Mellet
  - le ruisseau **Monplaisir** se jette dans le Tintia à la pointe ouest de Mellet
  - le **ruisseau de Villers** (2<sup>e</sup> catégorie) prend sa source au centre du village de Villers-Perwin, mais n'est visible en surface qu'à la sortie sud-ouest du village avant de se jeter dans le ruisseau du Tintia à l'est de Mellet. Le ruisseau de **Grand Champ** (2<sup>e</sup> catégorie) prend sa source à l'est du village de Villers-Perwin et se jette dans le ruisseau de Villers à la sortie du village.
  - Les ruisseaux de **Pérepont**, de **Piersoux** et de **Taravisée**, prennent leur source à Gosselies, le premier se jette dans les ruisseaux de la Blanchisserie et du Mitan au sud de Mellet, tandis que les deux autres traversent le territoire de Wayaux du sud au nord en passant à l'est du village avant de se jeter dans le Tintia.

Mellet présente la particularité d'être une assez vaste dépression à fond plat inondable au sud qui résulte de la capture des anciens affluents de la Dyle.

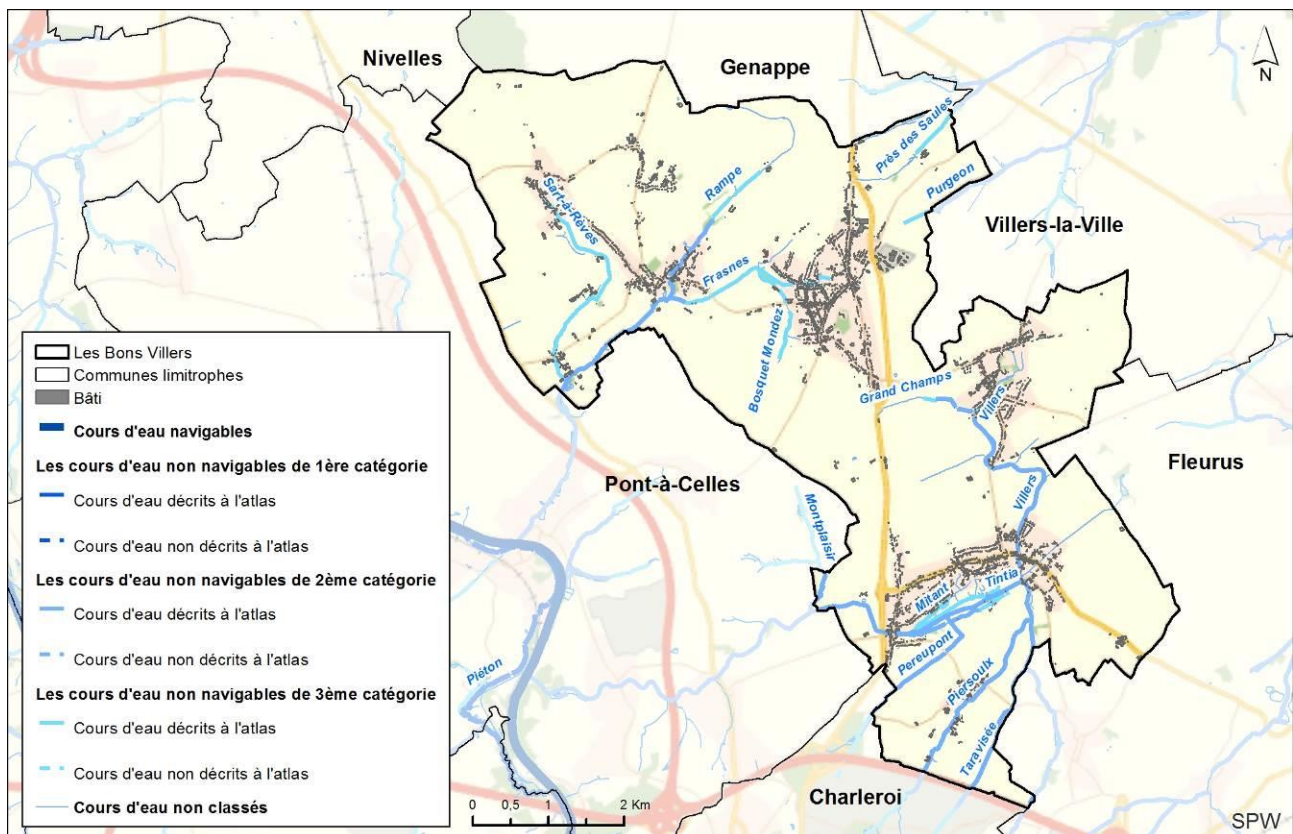


Figure 10 : Réseau hydrographique de Les Bons Villers (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

#### 2.2.4.4 Plans d'eaux

Aucun plan d'eau ou zone de baignade officielle n'est répertorié sur la commune.

#### 2.2.4.5 Zones inondables

La carte suivante reprend les risques d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement. À petite échelle, la commune de Les Bons Villers ne semble pas être affectée par de grandes zones inondables. À l'exception d'une zone au sud de Mellet dont la superficie est plus importante, l'aléa d'inondation reste globalement faible.

À une échelle plus fine, on peut voir que les zones inondables à aléa élevé ne se situent pas majoritairement le long de cours d'eau et ne s'étendent pas sur une large zone, mais correspondent plus à une « ligne » inondable se dirigeant vers un cours d'eau. Cela s'explique par fait que le risque d'inondation à Les Bons Villers vient du ruissellement depuis les plateaux.

En effet, les ruisseaux existants historiquement ont été transformés en canalisation pour la collecte des eaux usées. L'absence de réseau de collecte séparatif ou de dispositifs permettant l'infiltration des eaux de pluies sur la parcelle a comme conséquence, qu'en temps de forte pluie, les réseaux sont saturés et ont tendance à refouler.

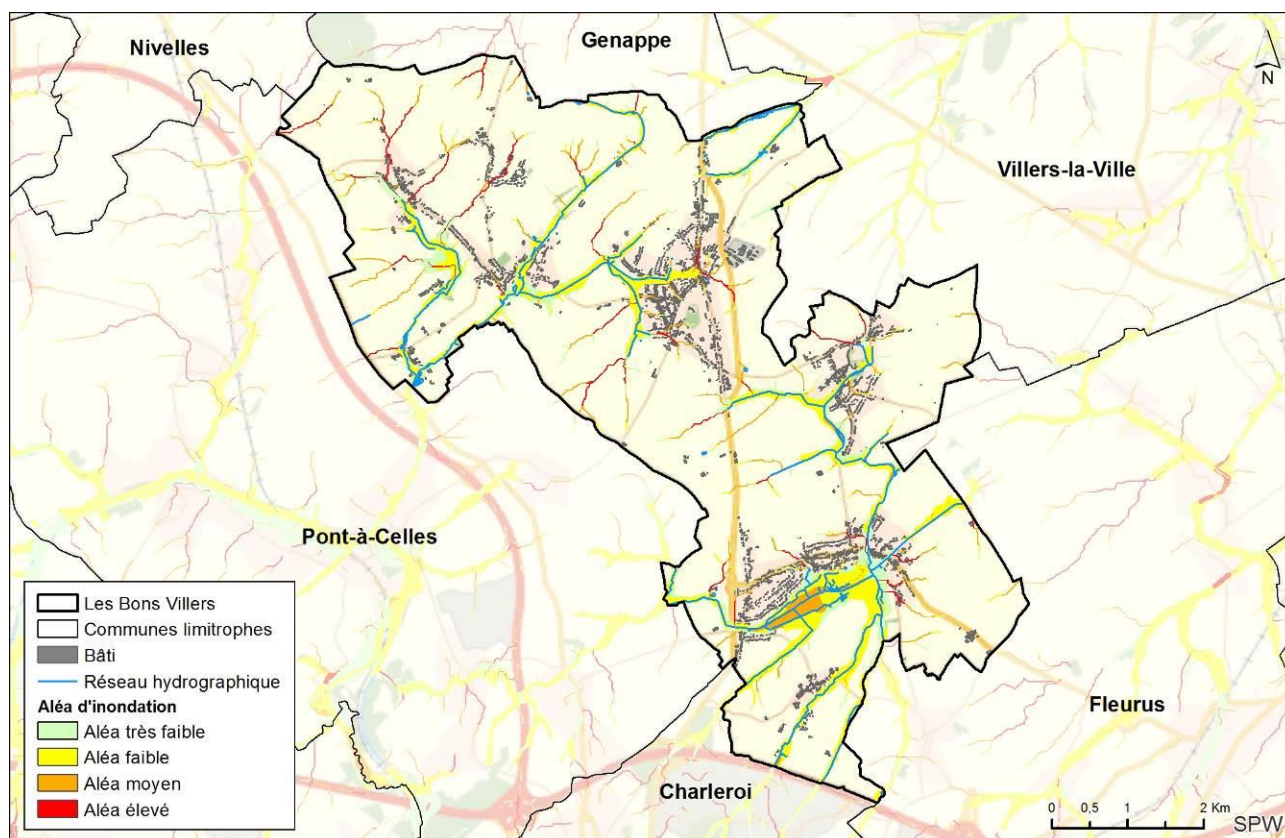


Figure 11 : Aléa d'inondation (Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M – Source : SPW-GTI)

#### 2.2.5 Hydrogéologie

Le territoire communal est situé principalement au niveau de la masse d'eau souterraine RWM011 « Calcaires du bassin de la Meuse bord Nord » et une partie au nord des villages de Rèves, Frasnes-lez-Gosselies et Villers-Perwin est également située sur la masse d'eau RWE051 « Sables du Bruxellien ».

La masse d'eau principale (RWM011) reprend une partie des sous-bassins hydrographiques du bassin du Piéton, les principaux cours d'eau sont le Piéton, et ses affluents (Tintia, Buzet et Rampe). La masse d'eau s'étend à l'ouest sous la plaine limoneuse hennuyère et à l'est sous la

Hesbaye namuroise. Elle est formée principalement de terrains calcaires et dolomitiques, avec des passages plus ou moins schisto-argileux, affectés de fissures et de discontinuités parfois karstifiées, reposant en discordance sur les terrains du Paléozoïque Inférieur (Massif du Brabant). Ces terrains sont en partie surmontés de sables et argiles crétacés et tertiaires, ainsi que d'argiles et limons quaternaires, en couches subhorizontales.<sup>19</sup>

On compte 21 captages sur l'ensemble du territoire communal, la majorité n'a pas de zones de prévention car ils ne sont pas destinés à la distribution publique d'eau et sont principalement utilisés pour l'agriculture.

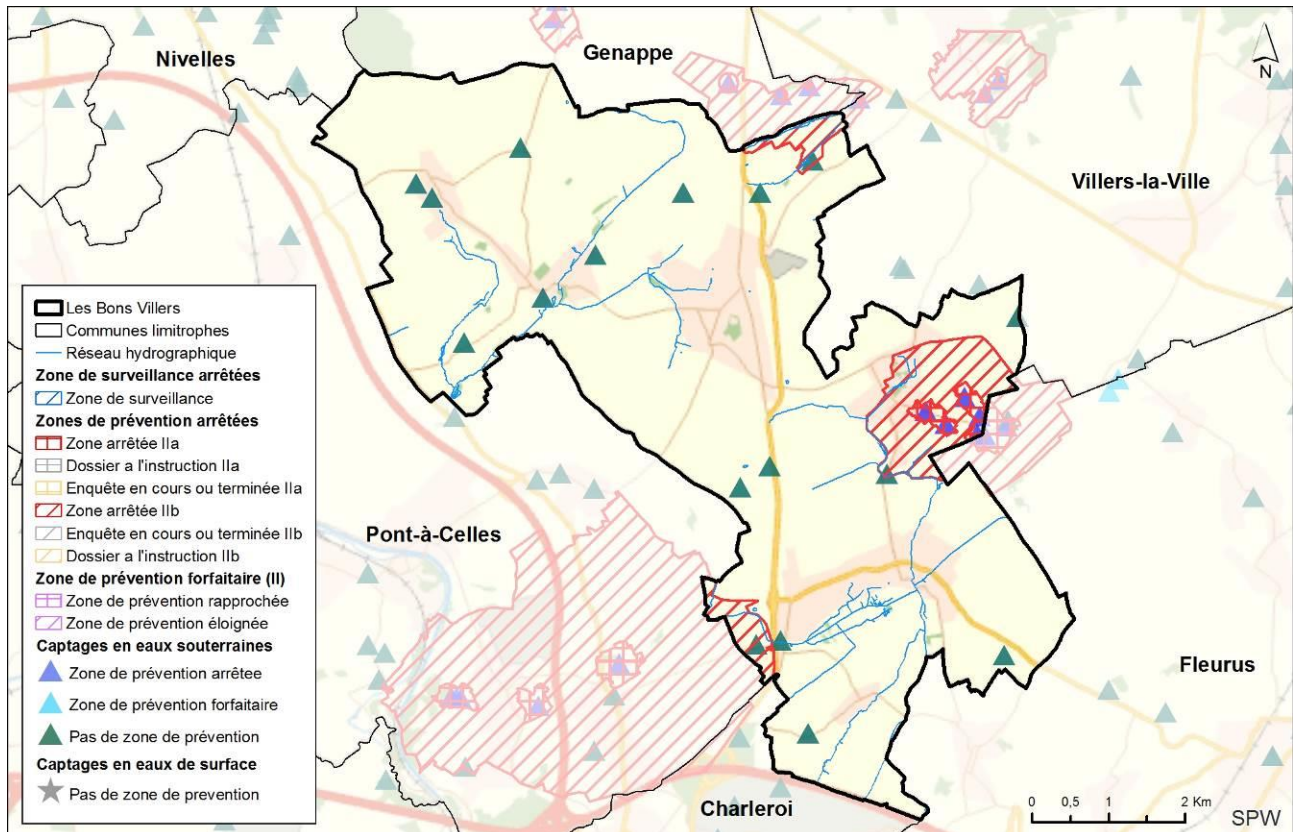


Figure 12 : Captages et zones de prévention à Les Bons Villers (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Il y a cinq captages utilisés pour la distribution publique d'eau, tous concentrés au niveau de Villers-Perwin. Ils sont exploités par la SWDE dans les nappes Calcaires Carbonifères et sont protégés par des zones de prévention arrêtées.

La zone de prévention est définie comme la zone dans laquelle tout polluant atteindra la prise d'eau sans être suffisamment dégradé ou dilué, sans qu'il soit possible de le récupérer efficacement. Deux sous-zones sont distinguées en nappe libre :

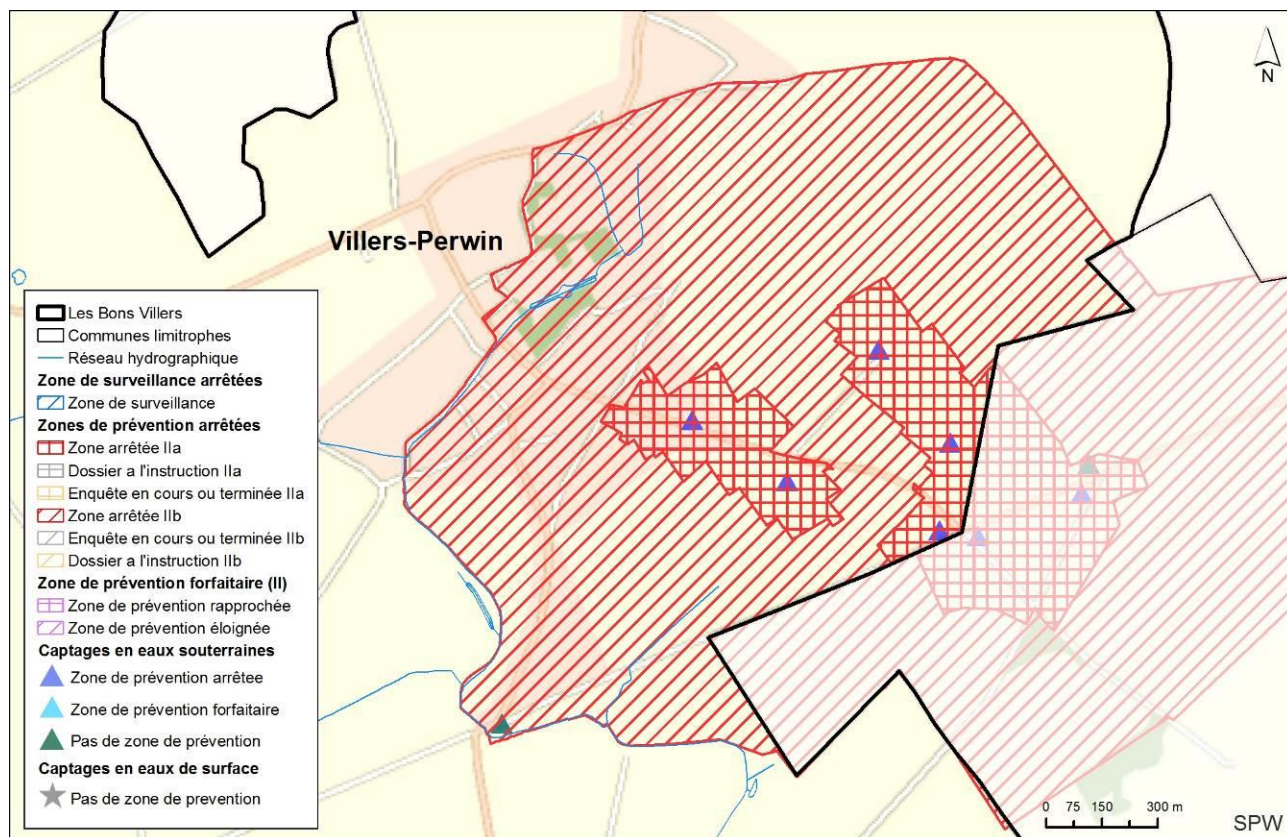
- la zone de prévention rapprochée IIa, proche des installations.
- la zone de prévention éloignée IIb. Elle correspond à la zone de prévention, déduction faite de la zone IIa.

Cette distinction permet de moduler les réglementations d'une zone à l'autre en imposant des mesures plus sévères à la zone IIa.

<sup>19</sup> Schéma de Développement Communal, 2015

Ensemble, ces zones de préventions rapprochée et éloignée couvrent 310 ha du territoire soit 7% de ce dernier. Les zones de protection qui chevauchent la zone urbanisable représentent 38,4 ha.<sup>20</sup>

On relève notamment la zone de prévention de captage de Villers-Perwin et ses implications qui rendent toute extension du cimetière impossible.



**Figure 13 : Captages et zones de prévention – Focus sur la zone arrêtée de Villers-Perwin**  
(Source : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

<sup>20</sup> Schéma de Développement Communal, 2015

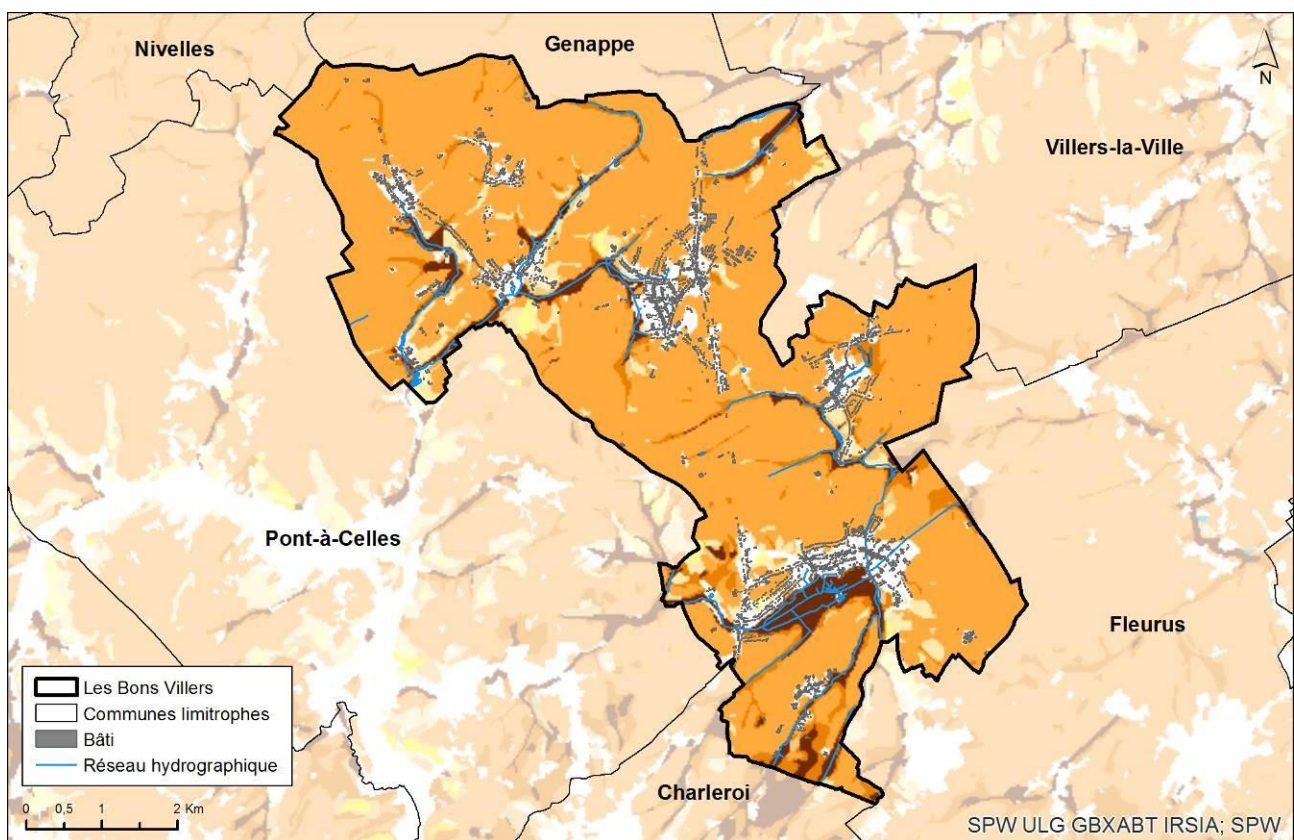
## 2.2.6 Pédologie – Aptitude des sols

La région agricole limoneuse de la moyenne Belgique offre des sols très aptes pour les grandes cultures. La combinaison des sables et du limon confère aux terres locales des propriétés remarquables pour supporter des cultures exigeantes comme celle de la betterave ou du blé. De ce fait, les terres agricoles dominent fortement sur les prairies et occupent à elles seules les deux tiers de la superficie de la commune.<sup>21</sup>

Les terres des villages de Frasnes-lez-Gosselies et Villers-Perwin sont limoneuses sableuses, assez aptes à l'agriculture et très aptes à la construction.

Entre Wayaux et Mellet, une étendue d'alluvions limoneuses et argileuses occupée par des pâturages est considérée comme assez apte à l'agriculture et peu apte à la construction ;

Tout le reste des terres, c'est-à-dire celles de Rèves, Sart-à-Rèves, Mellet ainsi que celles situées autour de Frasnes-lez-Gosselies et Villers-Perwin sont des sols limoneux secs très aptes à l'agriculture et très aptes à la construction.<sup>22</sup>



**Figure 14 : Pédologie (cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M – Source : SPW-DGO3)**

- Sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel excessif ou légèrement excessif
- Sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait
- Sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement favorable
- Sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait
- Sols limoneux à drainage naturel favorable
- Sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait
- Sols limoneux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre

<sup>21</sup> Rapport d'étude du GAL Pays des 4 Bras, février 2016

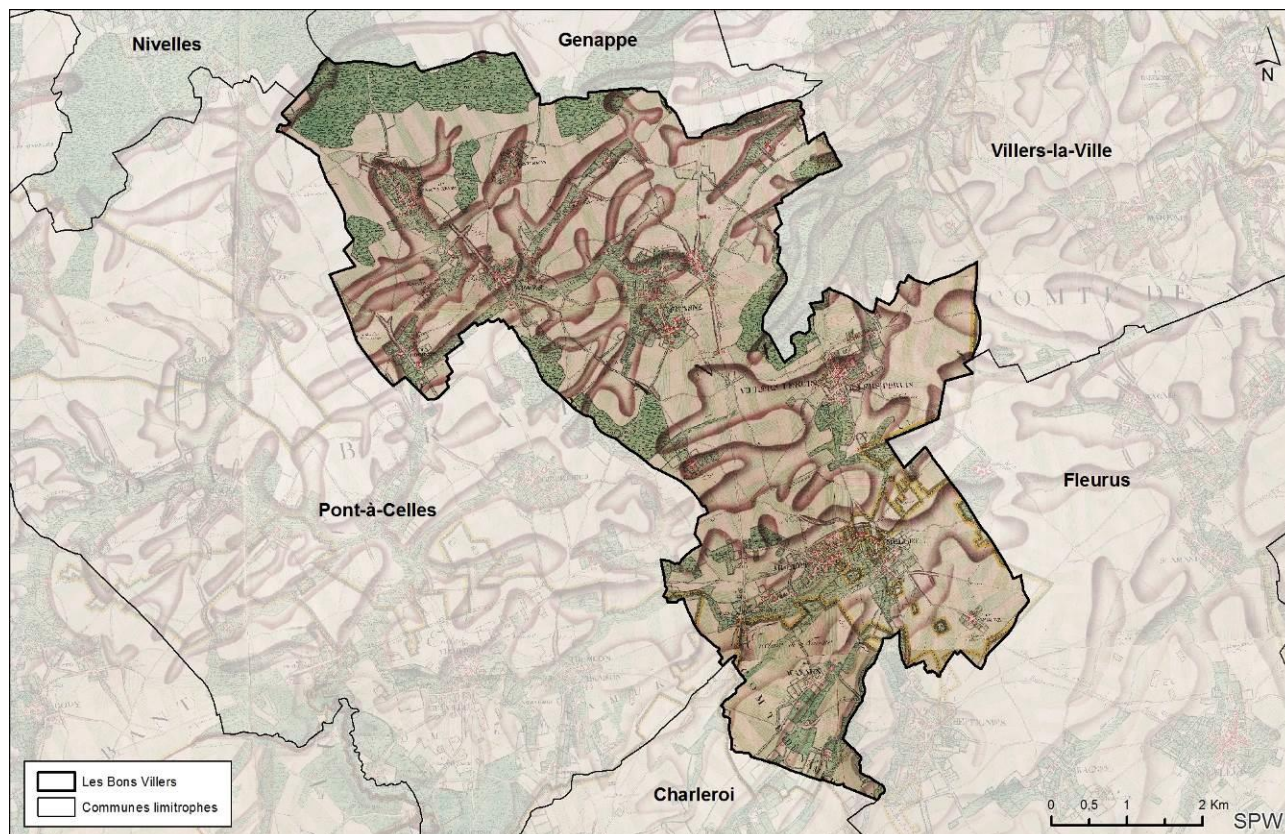
<sup>22</sup> Ancien PCDR, avril 2004



## 2.2.7 Occupation du sol

### 2.2.7.1 Évolution de l'occupation du sol

La carte dressée à l'initiative du Comte de Ferraris est la première carte permettant de visualiser le paysage hérité du haut Moyen-âge. Cette carte montre déjà la prédominance des surfaces agricoles, qui caractérise aujourd'hui le territoire.



**Figure 15 : Occupation du sol – Carte de Ferraris (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)**

La morphologie de l'habitat était déjà bien dessinée et ressemblait fort à la structure actuelle. Les axes de communication étaient eux aussi fort identiques à ceux qui fonctionnent aujourd'hui. Notons la présence du Pont-à-Migneloux. Certains bois, comme celui de Saucy entre Frasnes et Villers-Perwin ou ceux de Nivelles et de Rèves au nord de l'actuelle commune, étaient encore présents à l'époque et ont disparu aujourd'hui.

Les villages étaient légèrement moins étendus qu'actuellement. Le territoire était très rural et comportait les fermes à cour carrée que l'on retrouve actuellement dans le paysage. Quelques moulins étaient également présents.

En regard de chaque « feuille », le Comte de Ferraris a rédigé des mémoires historiques où des descriptions de lieux et paysages abondent. Ces textes démontrent une certaine aisance de vie, vu les bonnes terres.<sup>23</sup>

Concernant les terres de Rèves et Frasnes (feuille K8), il en dit :

« Quoique à l'inspection de cette feuille, il semble que le territoire qu'elle comprend soit coupé d'une infinité de

<sup>23</sup> Ancien PCDR, avril 2004

montagnes, on n'en rencontre cependant pas qui fassent 12 toises en élévation et dont l'accès ne soit pas très aisé même avec charroi, ce qui fait qu'on peut se porter d'un lieu à l'autre sans qu'aucun obstacle se présente pour ainsi dire au paysage, il n'y a que quelques rivières et ça et là des bois, et des chemins creux; mais ils sont de très peu de conséquence pour opposer de grandes difficultés. Les plaines vastes et spacieuses s'y trouvent en assez grand nombre.

On compte sur cette feuille 10 moulins à eau et deux à vent pour moudre les grains. (...)

Le produit considérable que les habitants de ce pays font de leurs terres, consiste en grains de toutes espèces qu'ils débitent en quantité dans les environs. Le terrain dont le sol est alternativement pierreux et gras est très propre à la croissance des bois, qui la plupart mêlés de haute, moyenne et basse futaye, produisent du chêne, du hêtre et du bois blanc. La quantité qu'on en retire n'était pas suffisante pour la provision annuelle du chauffage, on est obligé de brûler de la houille que l'on tire des pays circonvoisins. Les prairies donnent aussi beaucoup de foin de la meilleure espèce, (...).

Les chemins en général, y sont praticables en hiver comme en été.

On observe que les bruyères, que l'on voit sur cette feuille, sont susceptibles de défrichement et qu'elles produiraient, ainsi que le reste du terrain, si on les cultivait exactement ».

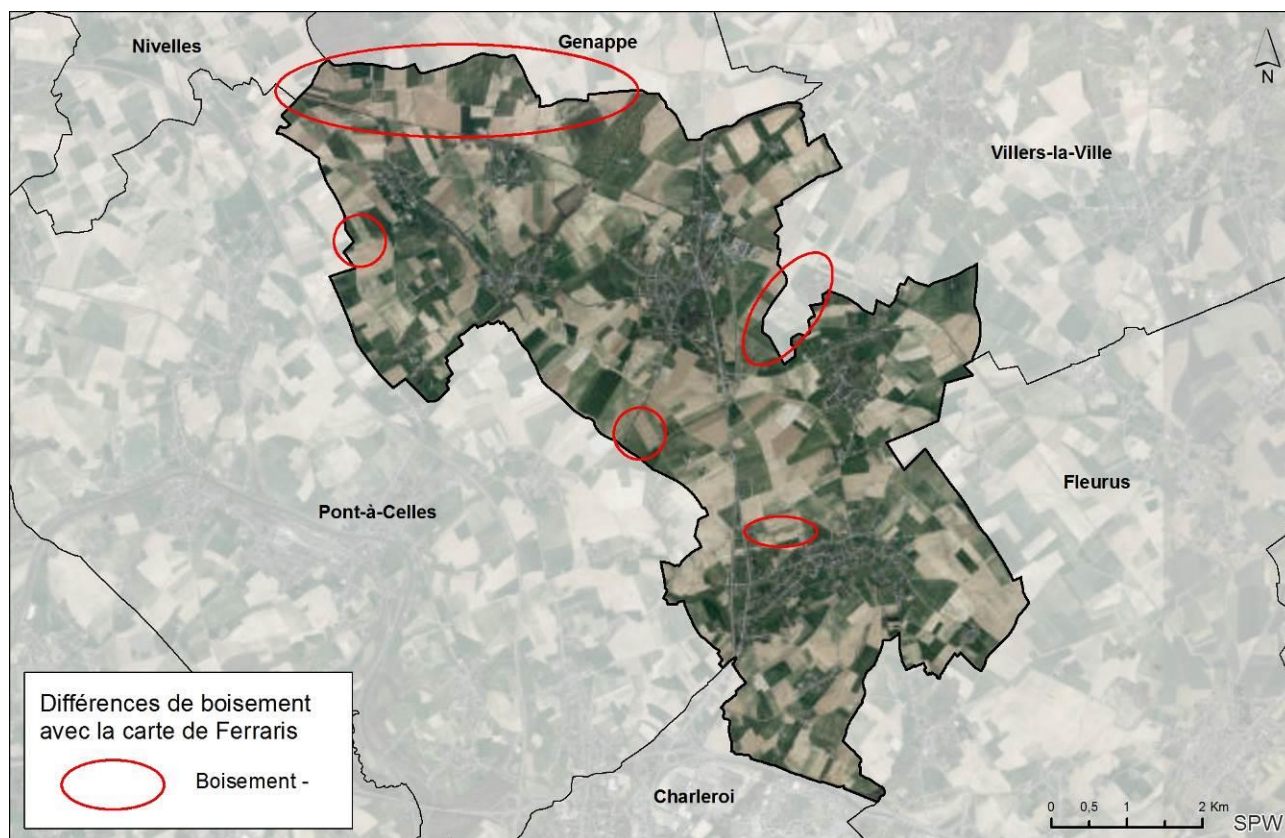
Concernant les terres de Villers-Perwin et Mellet (feuille B8), il en dit :

« Les vastes campagnes labourées que comprend le territoire de cette feuille, y sont en grand nombre : celle d'entre le village Mellet et celui de St Amand<sup>24</sup>, mémorable encore par la bataille de Fleurus qui se donna dans ses environs, est la plus considérable, tant à cause de son égalité, que de son étendue. (...) L'aspect de cette feuille fera connaître sans doute que l'unique occupation des habitants, est l'agriculture, outre que la quantité de grains de toute espèce qu'ils retirent de leurs terres, est suffisante pour leur consommation, ils en ont encore, de reste, pour en faire un commerce assez considérable dont ils vivent fort à leur aise. »

La superficie actuelle des boisements semble inférieure à celle de l'époque ; les parcelles boisées essentiellement présentes aux franges de la commune, dont la zone la plus importante est celle au nord, ont été transformées en culture. Toutefois, on peut voir sur la carte les zones boisées le long des cours d'eau, dont quelques-unes perdurent aujourd'hui et correspondent au réseau écologique du territoire. Les détails de cette analyse sont fournis par après, via la carte d'occupation du sol.

---

<sup>24</sup> Situé dans la commune de Fleurus.



**Figure 16 : Occupation du sol – Orthophoto 2015 (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)**

L'évolution de l'occupation du sol entre 1995 et 2015 montre :

- ✓ Une augmentation du bâti de 143,3 ha (soit une augmentation de 57%), résultant principalement des zones d'habitat (maisons et fermes et appartements)
- ✓ Une augmentation de 98 ha des terres agricoles (soit 4%)
- ✓ Une diminution des pâtures et prés (- 222,2 ha), jardins et parcs (-13,7 ha) et des vergers (- 13,5 ha)
- ✓ Une augmentation significative des bâtiments destinés aux loisirs (13ha, soit 240%)

L'évolution plus récente (2005-2015) montre :

Un rythme de construction plus soutenu (augmentation des parcelles bâties de 22% entre 1995 et 2005, mais de 29% entre 2005 et 2015)

Une réduction marquée des surfaces de prés et pâtures, de vergers, et de terres vaines et vagues

Une augmentation importante du nombre d'appartements, d'immeubles à appartements, de maisons et fermes, de bâtiments destinés aux loisirs et aux sports.

Occupation du sol		1985	1995	2005	2015	Évolution (1995-2015)	
						Ha	%
Terrains non artificialisés	Terres agricoles	2705,2	2710,4	2694,1	2808,2	97,7	4%
	Pâtures, prés	972,8	878,5	845,0	656,2	-222,2	-25%
	Jardins et parcs	89,1	82,2	73,6	68,4	-13,7	-17%
	Vergers	58,4	43,3	37,7	29,8	-13,5	-31%
	Bois	20,9	19,8	19,7	20,6	0,8	4%
	Terres vaines et vagues	26,2	27,8	26,5	22,2	-5,7	-20%
	Loisirs, sports	0,1	66,5	66,9	66,3	-0,2	0%
	Eaux cadastrées	5,7	7,6	7,6	7,6	0,0	0%
	Chemins cadastrés	20,1	9,3	9,5	9,9	0,6	6%
	Autres	22,5	28,4	33,8	35,2	6,8	24%
	Sous-total	3921,1	3873,9	3814,4	3724,5	-149,5	-4%
Terrains artificialisés	Appartements	0,3	0,3	0,6	2,9	2,6	813%
	Immeubles à appartements	0,1	0,3	0,4	1,8	1,5	529%
	Maisons, fermes	168,7	206,5	250,7	313,6	107,1	52%
	Ateliers et bâtiments industriels	8,0	12,2	16,9	23,7	11,4	93%
	Annexes, y compris les serres	10,4	8,0	9,0	6,3	-1,7	-21%
	Bâtiments de stockage	4,7	5,4	8,0	13,0	7,6	141%
	Banques, bureaux	0,0	2,2	2,2	2,5	0,2	9%
	Bâtiments commerciaux	4,0	4,5	5,1	4,3	-0,2	-4%
	Bâtiments publics	0,2	0,4	0,6	0,3	-0,1	-16%
	Équipements d'utilité publique	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0	14%
	Bâtiments destinés à l'aide sociale et aux soins de santé	1,0	1,4	2,5	3,2	1,8	129%
	Bâtiments destinés à l'enseignement, la recherche et la culture	2,9	4,5	4,3	3,9	-0,6	-14%
	Bâtiments destinés aux cultes	2,3	0,8	0,8	0,8	0,0	0%
	Bâtiments destinés aux loisirs, aux sports	4,7	5,4	5,9	18,3	12,9	240%
Autres	0,8	1,2	0,8	1,8	0,6	52%	
Sous-total	208,2	253,4	307,8	396,7	143,3	57%	
Superficie cadastrée		4129,4	4127,3	4122,3	4121,1		
Superficie non-cadastrée		125,8	127,9	132,9	134,0		
Superficie Totale		4255,2	4255,2	4255,2	4255,2		

Figure 17 : Évolution de l'occupation du sol Les Bons Villers (Source INS, données cadastrales en hectares)

A l'heure actuelle, la carte d'occupation du sol démontre clairement la domination des terres agricoles, qui représentent 66% de la superficie communale, suivi par les pâtures et les prés qui représentent 15,4% de la superficie communale. Au total, c'est près de 82% du territoire qui est dédié à l'agriculture.

La majorité de ces parcelles bâties est occupée par les maisons et fermes, qui avec 313 ha représentent 7,3% de la superficie communale et représente la composante la plus importante des parcelles bâties (396,7 ha soit 9,3% du territoire).

Avec une majorité de terres dédiées à l'agriculture et un bâti dominé par les maisons et fermes, le territoire est caractérisé de rural.

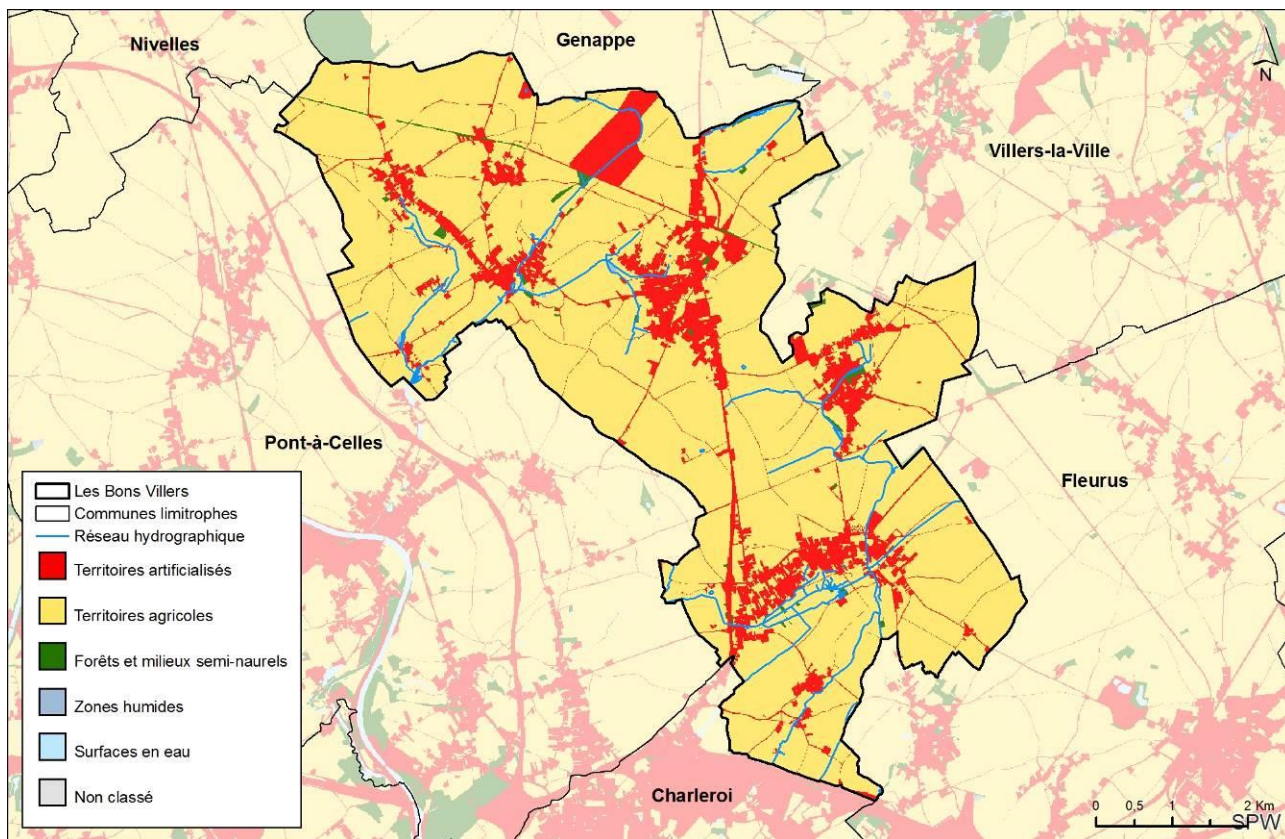


Figure 18 : Occupation du sol (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

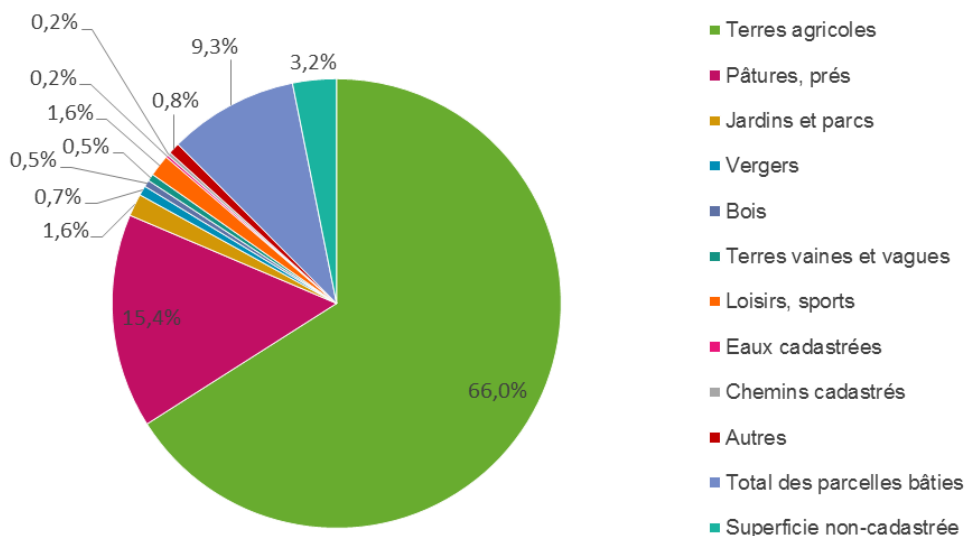


Figure 19 : Répartition des types d'occupation du sol à Les Bons Villers (Source : IWEPS – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

### 2.2.7.2 Comparaison avec les communes voisines

Le tableau suivant donne, à titre purement indicatif, un aperçu de l'occupation du sol à Les Bons Villers et dans les communes voisines.

	Zones urbanisées			Zones non urbanisées		
	Habitat	Activités économiques	Voiries et autres	Agriculture	Bois	Autre non bâti
<b>Les Bons Villers</b>	<b>11%</b>			<b>89%</b>		
	<b>64%</b>	<b>6%</b>	<b>30%</b>	<b>99%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>
Genappe	<b>13%</b>			<b>87%</b>		
	65%	6%	29%	84%	15%	1%
Villers-la-Ville	<b>14%</b>			<b>86%</b>		
	71%	4%	25%	84%	12%	3%
Pont-à-Celles	<b>11%</b>			<b>89%</b>		
	83%	4%	13%	94%	3%	3%
Fleurus	<b>17%</b>			<b>83%</b>		
	51%	25%	24%	90%	6%	4%
Nivelles	<b>19%</b>			<b>81%</b>		
	49%	23%	29%	96%	3%	1%
Charleroi	<b>55%</b>			<b>45%</b>		
	52%	21%	27%	58%	17%	25%

**Figure 20 : Occupation du sol (Source : fiche environnementale, édition 2008).**

Le caractère rural de la microrégion ressort clairement des chiffres relatifs à l'occupation du sol, puisque plus de 80% de la superficie totale des communes ne sont pas urbanisées (et quatre d'entre elles avoisinent les 90%). Charleroi se détache et présente un caractère urbain puisqu'il s'agit de la seule commune dont la superficie non urbanisée (45%) est inférieure à la superficie urbanisée.

Concernant les zones urbanisées, l'habitat est la principale composante de zones urbanisées (entre 51% et 83%). Les activités économiques occupent une surface importante dans les communes de Fleurus (25%), Nivelles (23%) et Charleroi (21%). La catégorie « autres » est également bien représentée dans chaque commune, entre 24% et 30%, sauf à Pont-à-Celles, où l'habitat occupe 83% du sol et laisse peu de place aux activités économiques et à la catégorie « autres ». Cette catégorie englobe les activités de loisirs, les voiries et places ainsi que les équipements communautaires.

Concernant les zones non urbanisées, Les Bons Villers se distingue avec ses 99% de zones non urbanisées qui sont dédiés à l'agriculture. Entre 84% et 96% des zones non urbanisées sont dédiées à l'agriculture dans les communes de la microrégion, à l'exception de Charleroi. Cela confirme le caractère rural et agricole de la microrégion.

Les communes qui contiennent une superficie boisée significative (environ 15% des zones non urbanisées) sont Charleroi, Genappe et Villers-la-Ville. Les autres communes possèdent peu de zones boisées.

## 2.2.8 Climat

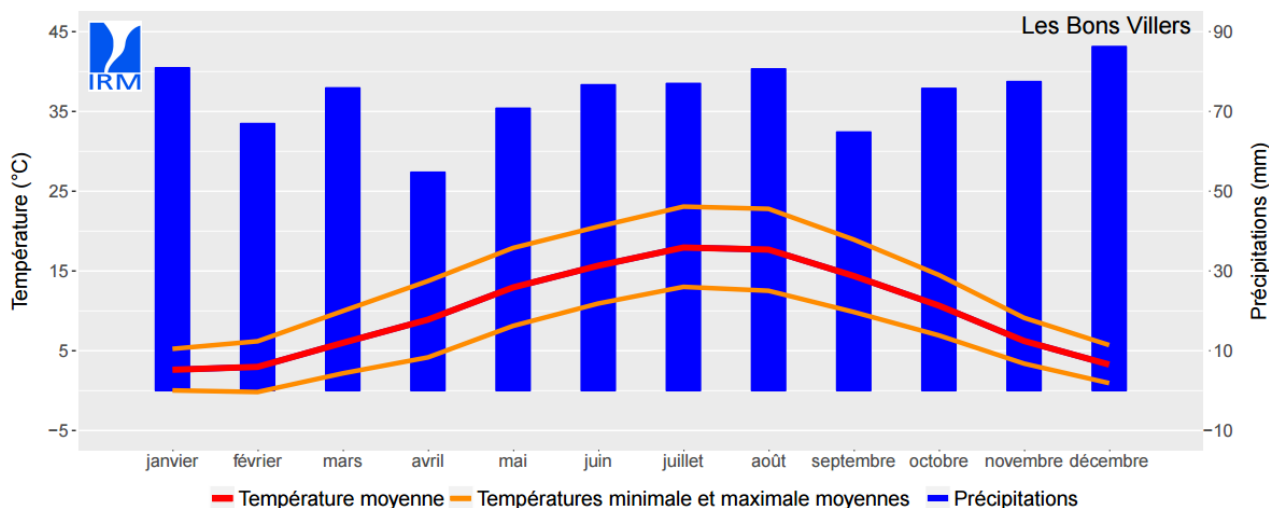
La Belgique jouit d'un climat tempéré maritime, tempéré car la température moyenne annuelle de la Belgique se situe aux alentours de 9,4°C (valeur pour Uccle). Les températures sont douces en toutes saisons avec de temps à autre une vague de froid ou une canicule. Maritime car le climat pluvieux que nous connaissons est la conséquence de la présence de la mer et des vents dominants d'ouest ou de sud-ouest, apportant de l'air doux et humide.

Le climat de la Belgique, si petite soit-elle, n'est cependant pas uniforme sur l'ensemble du pays. Il varie quelque peu en fonction de la région agro-géographique dans laquelle on se trouve. Pour la commune de Les Bons Villers, les mesures moyennes effectuées sur les 30 dernières années présentent les caractéristiques suivantes<sup>25</sup> :

- 137,5 jours de précipitations par an où les quantités valent au moins 1mm et 25,4 jours de précipitations par an où les quantités valent au moins 10mm.
- La température moyenne en janvier est de 2,6°C et en juillet de 17,9°C, soit une moyenne de 9,9°C à l'année.

**Période de référence: 1981–2010**

**Valeurs annuelles et mensuelles**



**Figure 21 : Climatogramme<sup>26</sup> de Les Bons Villers**  
(Source : Institut Royal de Météorologie)

- Sur l'ensemble de la commune, on enregistre 59,5 jours de gel par an (température minimale inférieure à 0°C) et 2,8 jours de gel sévère (température minimale inférieure à -10°C) et 19 jours de neige par an. Les mois les plus froids de l'année sont décembre, janvier et février.

<sup>25</sup> Source : Institut Royal Météorologique (<http://www.meteo.be>).

<sup>26</sup> Le climatogramme est une représentation graphique du cycle annuel du climat moyen d'un lieu en particulier. Il se construit à partir des moyennes mensuelles de la quantité de précipitations et de la température moyenne, qui sont recueillies en ce lieu sur une longue période.

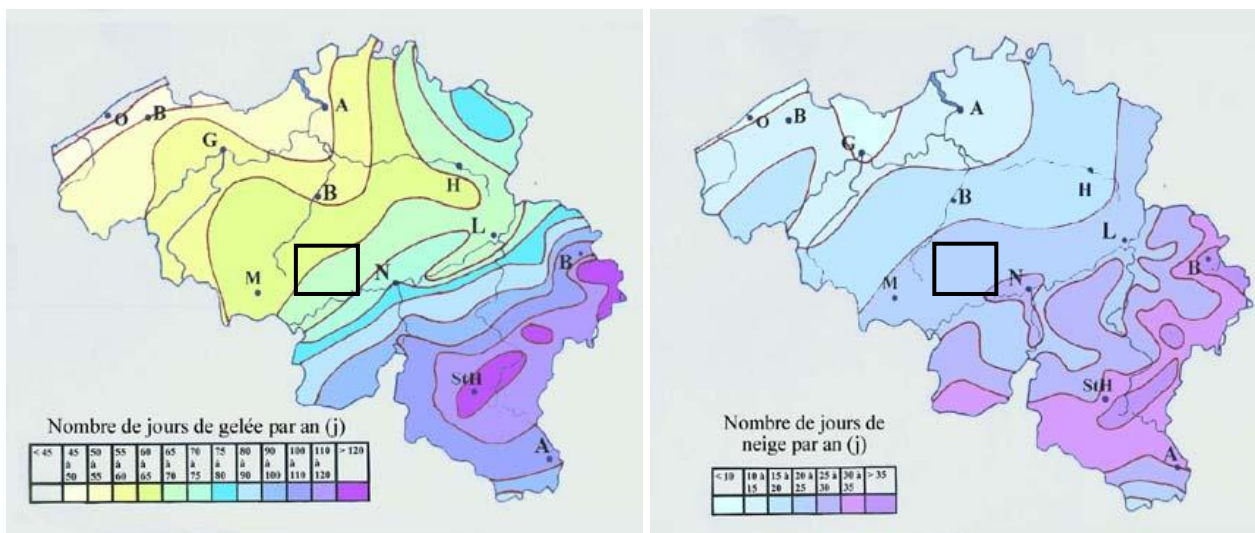


Figure 22 : Nombre de jours de gelée par an (à gauche) - Nombre de jours de neige par an (à droite)  
 (Source : Météo Belgique)

- Ainsi d’après ces paramètres, la période de végétation moyenne (où la température journalière moyenne est supérieure ou égale à 10°C) s’étend du 22 mai au 3 octobre.

Cycle annuel moyen de la température

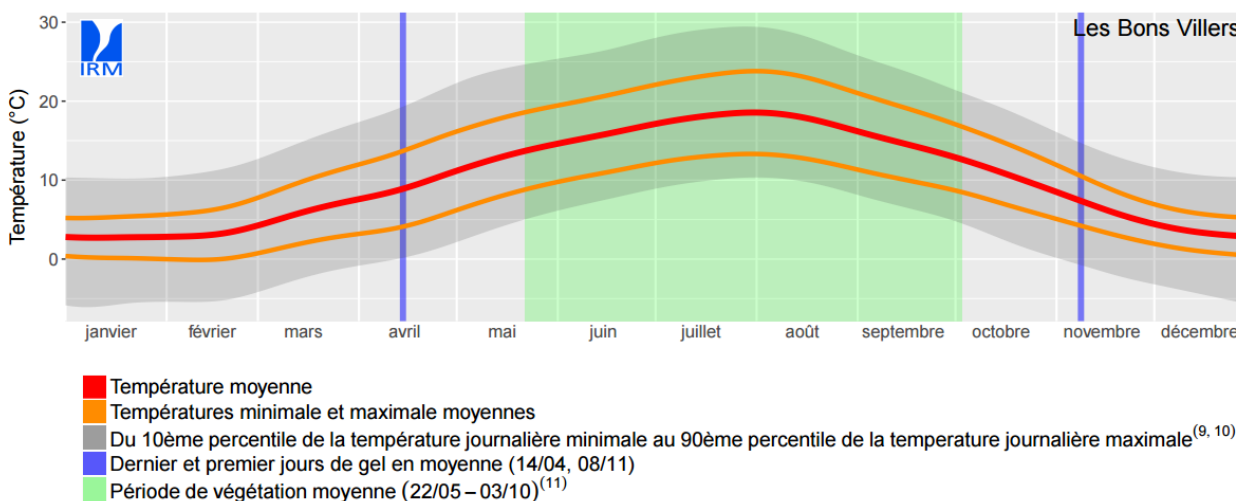


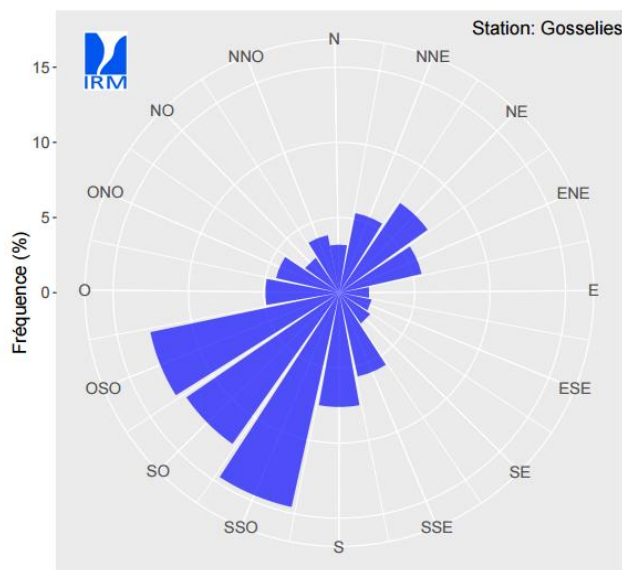
Figure 23 : Cycle annuel moyen de la température à Les Bons Villers  
 (Source : IRM)

- On observe une forte prédominance des vents du sud-ouest, donc venant de la région autour de Courcelles.



**Rose des vents annuelle moyenne****Période de référence: 1981–2010**

Données de la station synoptique située à Gosselies.



**Figure 24 : Cycle annuel moyen de la température à Les Bons Villers**  
Source : IRM

Les données climatiques de la commune correspondent à un climat tempéré et plutôt humide. Il est propice à la croissance des végétaux et au développement des animaux. Il est également favorable aux activités humaines puisque les écarts de températures sont relativement faibles.

Le climat peut néanmoins avoir des conséquences sur différents paramètres de la vie. Des températures relativement basses en hiver incitent par exemple à une réflexion sur la manière d'agencer le bâti, notamment afin de réaliser des économies d'énergie.

## 2.3 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

---

### ➤ **Structure paysagère**

- ✓ *Une région agro-géographique* : le plateau limoneux brabançon ;
- ✓ *Un même ensemble et territoire paysager* : le bas-plateaux limoneux brabançon et Hesbignon ;
- ✓ Impression générale d'immenses étendues faiblement ondulées, habitat groupé, parcelles agricoles (céréales, cultures industrielles) ;

### ➤ **Structure physique**

- ✓ *Géologie* : la majorité du territoire est formé par des dépôts bruxelliens composés de sables et grès quartzeux de l'éocène moyen (autres ensembles : couches d'alluvions, sous-sol tertiaire yprésien argileux gris verdâtre, calcaires gris, grès feldspathiques du primaire) ;
- ✓ *Relief* : altitude comprise entre 130 et 170 mètres, un relief qui varie peu et permet de qualifier le paysage de mollement ondulé ;
- ✓ *Hydrographie* : deux bassins versants principaux (Sambre et Dyle), cinq sous-bassins, cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et inférieurs ;
- ✓ *Hydrogéologie* : une vingtaine de captages, 5 utilisés pour la distribution publique d'eau ;
- ✓ *Pédologie* : combinaison de sables et de limons qui confère aux terres locales des propriétés remarquables pour supporter des cultures exigeantes comme celle du blé ;
- ✓ *Occupation du sol* : 90,3% du territoire non bâti (dont 66% consacré aux terres agricoles et 15% aux prèes et pâtures) et 9,7% du territoire bâti (dont 7,6% occupé par des maisons et fermes) ;
- ✓ *Climat* : climat tempéré plutôt humide caractéristique de Moyenne Belgique.



***Partie : 3. STRUCTURE NATURELLE***

## 3.1

## 3.1 STRUCTURE NATURELLE ET MAILLAGE ÉCOLOGIQUE

### 3.1.1 Maillage écologique<sup>27</sup>

Le territoire des Bons Villers présente un maillage écologique pauvre. Le réseau écologique couvre seulement 3% du territoire, puisque la majorité du territoire est dédiée aux activités agricoles et aussi du fait de l'extension de l'habitat. Les structures écologiques principales se situent le long de la Rampe, et au sein du site Natura 2000 au nord de la commune. Ainsi, le réseau écologique se concentrent essentiellement dans des couloirs écologiques le long des vallons créés par les ruisseaux de la Rampe, des Près des Saules et du Tintia.

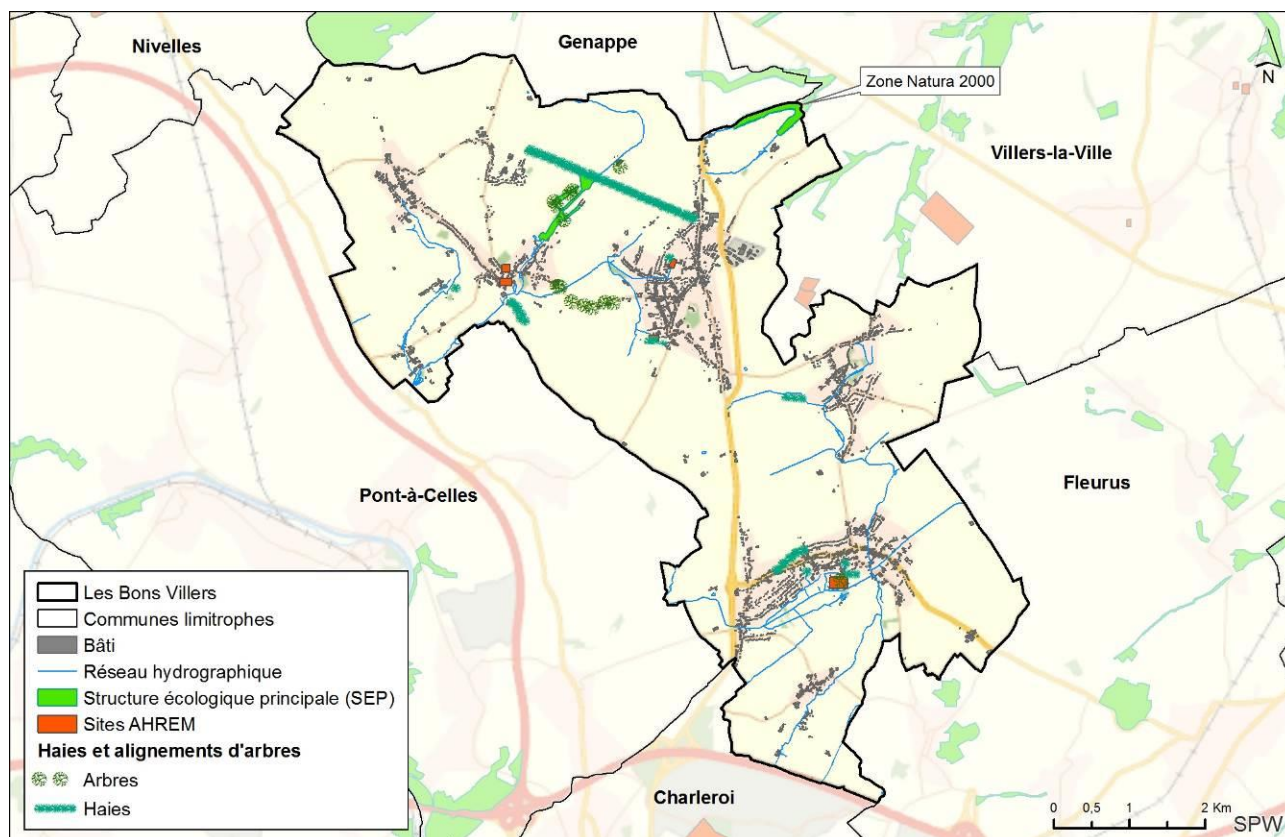


Figure 25 : Structure écologique principale de Les Bons Villers (Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M – Source : SPW-DGO3)

#### ➤ Réseau forestier

Avec 0,5% du territoire en zone boisée, le réseau forestier se limite essentiellement au bois de la ferme du Petit Pierpont, riche en plantes herbacées et essences ligneuses, et qui peut être rattaché à la hêtraie-charmaie semi-naturelle. Les bois sont en régression lente sur le territoire.

#### ➤ Réseau bocager

Les haies marquent le paysage, notamment aux abords des villages, et constituent une part importante du réseau écologique. Elles forment des couloirs entre deux habitats favorables ou des milieux de vie à part entière et sont le refuge d'un certain nombre d'espèces végétales et animales.

Des parcs (propriétés publiques ou privées), des jardins, quelques beaux vergers et un nombre d'arbres remarquables alimentent également ce réseau. Les prairies, se trouvant sur des sols à

<sup>27</sup> L'essentiel des données de ce chapitre est issu du Plan Communal de Développement de la Nature de Les Bons Villers

engorgement temporaire, offrent généralement de riches floraisons, elles représentent 15,4% du territoire et sont réparties sur toute la commune. Toutefois, les prairies bocagères et les vergers hautes-tiges sont en régression.

On compte également une vingtaine d'hectares de milieux mi-herbeux mi-arborés qui comprennent certains tronçons de l'ancienne ligne SNCB n°131, le marais de Pierpont et la zone située au sud de la ferme du Petit Pierpont, sur La Rampe. Ces sites présentent une valeur écologique importante et méritent une attention particulière.

### ➤ Réseau hydrique

Ce réseau représente l'essentiel du maillage écologique, toutefois la qualité médiocre des eaux et des milieux qui en découlent (zones humides, marais...), présente un frein à l'épanouissement des espèces floristique et faunistique. Partenaire au sein du Contrat de Rivière Sambre & Affluents, la commune a l'opportunité de réduire la pollution et d'améliorer ses cours d'eau, notamment à travers des actions réalisées au niveau des écoles et des habitants. Depuis 2010, des inventaires sont régulièrement réalisés sur l'ensemble du territoire.

### ➤ Grandes cultures

Les terres agricoles occupent 66% du territoire. Il s'agit principalement d'une agriculture intensive et conventionnelle qui laisse peu de place à la biodiversité. Toutefois, les grandes étendues agricoles jouent un rôle de couloir de migration pour les oiseaux.

### ➤ Barrières écologiques

Sur le territoire, les routes, et notamment la N5 représentent les principales barrières écologiques pour la faune terrestre.

Le tableau suivant reprend les étendues et proportions des éléments de la carte du réseau écologique (les plus importants en termes de superficie) :

Éléments du réseau écologique	Superficie totale	Superficie en Zones centrales	Superficie en Zones de développement Prioritaires
<i>Eaux de surface</i>	5,5% 0,1%*		1,0 ha
<i>Milieux mi-herbeux mi-arborés</i>	27,6 ha 0,7 %	4,4 ha 0,1 %	14,9 ha 0,4 %
<i>Milieux herbeux</i>	25,7 ha 0,6 %	-	5,5 ha 0,1 %
<i>Milieux arborés</i>	43,6 ha 1,0 %	4,8 ha 0,1 %	7,0 ha 0,2 %
<b>TOTAL</b>	130,5 ha 3,0 %	<b>9,2 ha</b> <b>0,2 %</b>	28,4 ha 0,7 %

\* Les pourcentages sont exprimés par rapport à la superficie totale de la commune soit 4255 ha.

Source : PCDN

### 3.1.2 Les sites naturels protégés

Il existe peu de sites naturels protégés sur le territoire communal, on relève seulement une petite partie de la zone Natura 2000 « La vallée de la Thyle » à cheval entre les communes de Genappe, Villers-la-Ville et Les Bons Villers.

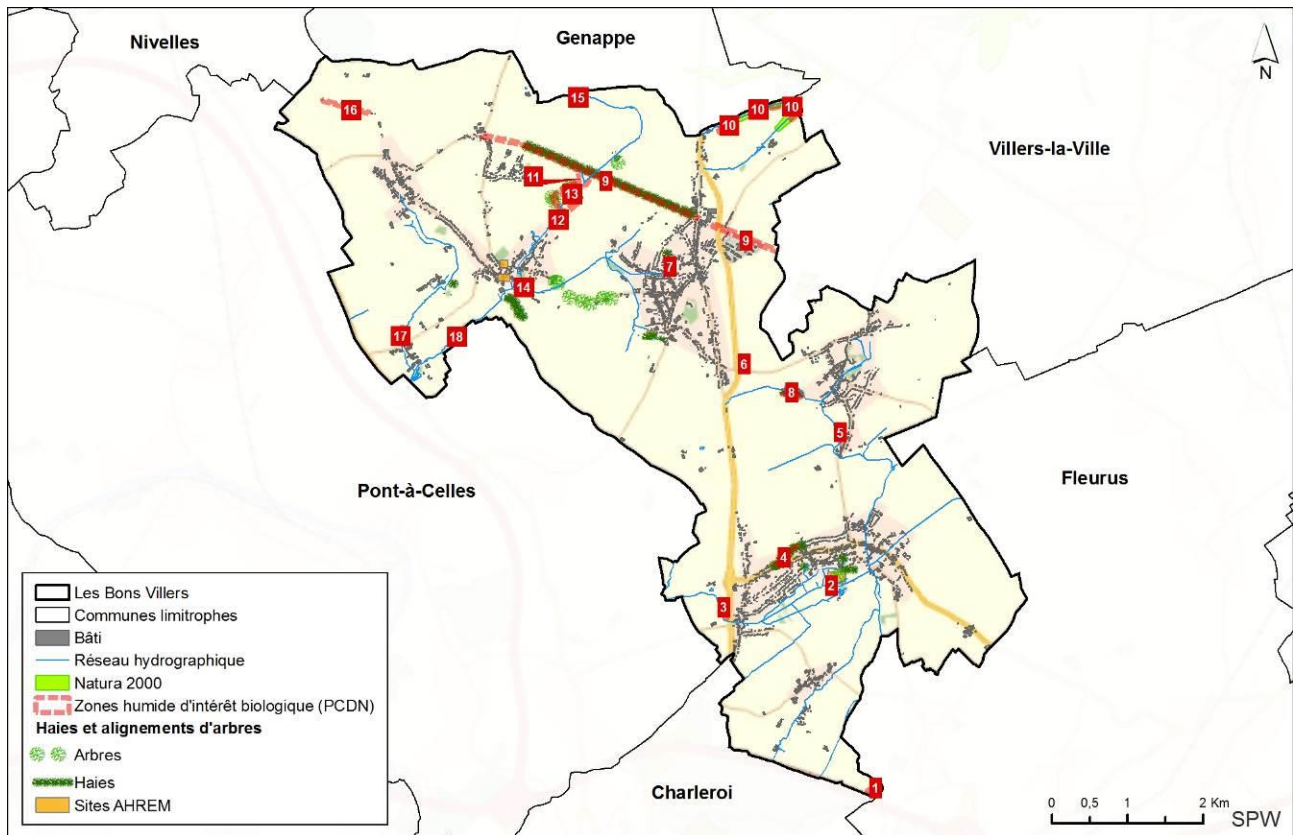


Figure 26 : Sites naturels protégés de Les Bons Villers (Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M – Source : SPW-DGO3)

#### 3.1.2.1 Réserves forestières et naturelles

Les Bons Villers ne possèdent aucune réserve forestière ou naturelle sur son territoire. En revanche, les communes limitrophes possèdent des réserves naturelles : Gentissart à Villers-la-Ville, Viesville à Pont-à-Celles ; ainsi que Ronquières à Nivelles et les Décanteurs de la sucrerie de Genappe. Ces deux dernières sont des réserves naturelles domaniales gérées par la Direction de la Nature du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

#### 3.1.2.2 Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels d'importance patrimoniale. Ses deux directives définissent des statuts généraux de protection des espèces et des habitats (interdiction de la destruction, du dérangement ou réglementation des prélèvements, ...) sur l'ensemble du territoire européen et complètent la protection légale par l'identification de sites où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme de populations viables ou pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables.

Le territoire communal est concerné par le périmètre Natura 2000 de « La vallée de la Thyle ». Cette zone arrêté le 1<sup>er</sup> décembre 2016, s'étend sur 1126 ha au total mais seul 12 ha de la zone se situe sur la commune, au nord de Frasnes-lez-Gosselies. Situé le long de la Thyle et de ses affluents, elle comprend de nombreux bois, des retenues d'eau, des plantations d'arbre. Le site



présente une avifaune forestière et aquatique de grand intérêt, des oiseaux nicheurs et des oiseaux migrants réguliers.

### 3.1.2.3 Zones humides d'intérêt biologique

L'arrêté wallon du 10 juillet 1997 est destiné à assurer la protection des zones humides d'intérêt biologique.

Les Bons Villers n'est concernée par aucune des 74 zones humides d'intérêt biologique répertoriée par la Wallonie. Toutefois, le PCDN a répertorié 18 zones humides d'intérêt dont 2 de plus grandes intérêts (La Flache et le Marais de Pierpont) qui composent le réseau écologique de l'entité. Cependant comme nous l'avons évoqué auparavant, les ruisseaux sont pollués du fait de l'activité agricole intensive du territoire, réduisant leur qualité. De plus, leur quantité a aussi diminué : des prairies humides ont été assainies pour en faire des prairies, plantations ou cultures, au détriment de la biodiversité et de la qualité paysagère.

Localité	Num. PCDN	Réseau écologique	Milieu	Description et intérêt
<b>Couture de Bauanier</b>	1	ZDP	Milieu arboré, eau de surface	Création de berges en pente douce permettrait à une flore caractéristique des zones humides de pousser et serait favorable aux batraciens. Le milieu serait également rendu plus intéressant s'il était plus ouvert à proximité des mares.
<b>Le Vieux Château</b>	2	ZC	Milieu arboré, eau de surface	Zone tranquille qui devrait être préservée même lorsque la prairie adjacente sera ré-exploitée. La meilleure solution serait alors d'appliquer une Mesure Agri-Environnementale (fauche très tardive).
<b>Pont-à-Migneloux</b>	3	ZDP	Milieu mi-herbeux mi arboré	Zone de refuge pour de nombreuses plantes et animaux. Veiller à conserver la lisière arbustive
<b>Talus de l'ancienne ligne SNCV</b>	4	ZDP	Milieu arboré	Il abrite une certaine diversité d'essences boisées et arbustives. Nécessité de prévenir les dépôts clandestins de matière organique des jardins adjacents pour éviter la prolifération d'espèces banales.
<b>Les Prés à l'Eau</b>	5	ZDP	Milieu mi-herbeux mi arboré, eau de surface	Indispensable de ne plus traiter les plantes rivulaires au désherbant pour éviter des préjudices au bétail, à la flore ou aux insectes aquatiques (libellules).
<b>Le Faubourg</b>	6	ZDP	Milieu herbeux	Présence d'espèces peu communes régionalement au niveau botanique dans cette mare. Veiller à ce qu'aucun remblai ne vienne combler la mare et que les eaux de ruissellement de la route ne viennent se déverser directement dans la mare (prévoir éventuellement un système de lagunage).
<b>Le Marais</b>	7	ZDP	Milieu herbeux	Prairie pâturée présentant une partie fangeuse du côté ouest avec quelques espèces caractéristiques. Elle présente un intérêt botanique, historique et paysager avec la présence d'une source auquel on accède par un joli chemin pavé, d'un ruisseau à ciel ouvert et d'une haie composée d'espèces variées. Plusieurs menaces pèsent sur son avenir et notamment du fait de sa situation dans un contexte urbain.
<b>La Mée</b>	8	ZDP	Milieu herbeux	Prairie humide faiblement pâturée et ayant un statut de réserve privée. Le site est repris en Zone Centrale

				Ouverte dans l'étude du Centre Marie-Victorin dans lequel plusieurs espèces végétales ont été recensées.
<b>Ancienne ligne SNCB (n°131)</b>	<b>9</b>	<b>ZDP</b>	Milieu mi-herbeux mi-arboré	<p>On trouve une série de plantes qui rappellent le passé ferroviaire du site. Il s'agit de plantes recherchant un sol sec, filtrant et pauvre en engrais comme la vipérine et la gaude. On trouve également des essences arbustives et arborées sur les bords du talus.</p> <p>Il est primordial, en cas d'aménagement du RAVeL, de laisser intactes les bandes boisées qui ont un rôle important pour l'avifaune et un rôle paysager évident qu'il convient de sauvegarder.</p>
<b>Ruisseau des Prés des Saules</b>	<b>10</b>	<b>ZC</b>	Milieu herbeux	Les bords du ruisseau en forte pente en amont de la ferme sont peu pâturés et contiennent diverses plantes caractéristiques des berges humides. Le tronçon en aval de la ferme présente une flore dominée par l'ortie, signe d'une eutrophisation intense. Une réduction du pâturage sur certaines parties de la berge et une diminution de la pollution organique pourrait améliorer le développement de la flore.
<b>Pierpont</b>	<b>11</b>	<b>ZC</b>	Milieu mi-herbeux mi-arboré	<p>Les bords pentus du ruisseau peu pâturés ont permis le développement d'espèces floristique et faunistique caractéristique des berges humides dont certaines présentent un grand intérêt biologique (locustelle tachetée). Il s'agit d'une des zones les plus intéressantes de la commune sur le plan biologique, qui joue un rôle important dans le maillage écologique.</p> <p>Le milieu s'atterrit et de jeunes arbres (saules) devraient apparaître dans les années à venir. Il faudra prévoir des travaux de creusement de marres et laisser des arbres pour les oiseaux. Cette zone pourrait recevoir le statut de réserve naturelle.</p>
<b>Ferme du Pierpont</b>	<b>12</b>	<b>ZC</b>	Milieu arboré	Très bel exemple de hêtraie-charmaie semi-naturelle avec une flore de sous-bois diversifiée. Abondance des fougères sur la partie qui longe la route et d'espèces ligneuses.
<b>Ferme de Pierpont</b>	<b>13</b>	<b>ZDP</b>	Milieu herbeux	Zone de roselière. Peut-être y applique-t-on une mesure agro-environnementale de fauche tardive.
<b>Collège Sainte-Marie</b>	<b>14</b>	<b>ZC</b>	Milieu arboré, milieu mi-herbeux mi-arboré	Petite aulnaie et saulaie en bordure du ruisseau de Frasnes présentant un intérêt botanique. Les deux parcelles ont un incontestable rôle didactique en tant qu'échantillons de milieux boisés alluviaux naturels. L'absence d'intervention est préconisée afin d'en faire un « laboratoire » à ciel ouvert pouvant intéresser les classes du Collège.
<b>Mare entourée d'arbres</b>	<b>15</b>	<b>ZC</b>	Milieu mi-herbeux mi-arboré, eau de surface	Mare bordée d'une ceinture d'arbres, « perdue » en pleine zone de cultures. Plusieurs plantes herbacées intéressantes ont été notées au bord de la berge, ainsi que quelques animaux. L'installation d'une tourmière de conservation pourrait renforcer son rôle de refuge.
<b>Ligne SNCB</b>	<b>16</b>	<b>ZDP</b>	Milieu arboré	Double rangée de peupliers et de pins noirs, mélangés avec de très vieux merisiers. Le chemin central (ancienne assiette de la voie ferrée) est plus herbeux et présente une certaine biodiversité. Présence de l'épipactis à larges feuilles, espèce d'orchidée sauvage protégée par la loi. Etant située à l'intérieur d'une zone

				de grandes cultures, la flore est aussi caractérisée par des plantes nitrophiles comme l'ortie, la ronce et le gaillet gratteron. Les rangées d'arbres, qui donnent une qualité au paysage, seront conservées.
<b>Ruisseau de Sart-à-Rèves</b>	<b>17</b>	<b>ZC</b>	Milieu mi-herbeux mi-arboré, eau de surface	Complexe de mare, roselière atterrie (asséchée par l'accumulation de matières végétales mortes), et de grosses haies de saules et d'aulnes. Le tout est situé en terrains privés.  La roselière devrait être rouverte, les mares recreusées pour faire revenir plantes et animaux. Le statut privé du site pourrait garantir une certaine tranquillité à ces aménagements.
<b>La Rampe</b>	<b>18</b>	<b>ZDP</b>	Milieu herbeux	Plusieurs zones de source avec de l'eau très claire et apparemment non polluée. Deux sources sont situées dans une prairie pâturée et une source en milieu boisé (peupleraie). Dans la prairie, on trouve des espèces intéressantes comme le cresson de fontaine.  Il faudra veiller à ne pas épandre d'engrais à proximité de ces sites. La relative faible charge en bétail dans ces sites devrait être maintenue pour préserver la végétation aquatique en place.

**Figure 27 : Zones humides répertoriées sur la carte de la structure écologique de Les Bons Villers (source : PCDN)**

### 3.1.3 Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

L'inventaire des sites de grand intérêt biologique (SGIB) a pour but de recenser (identifier, localiser et décrire) les espaces naturels ou semi-naturels terrestres ou aquatiques remarquables en Wallonie. Plusieurs projets d'inventaires des données relatives à des sites d'intérêt biologique ont été lancés au cours des dernières décennies en Wallonie. On recense actuellement une demi-douzaine d'inventaires de sites d'intérêt biologique, qui sont loin d'être comparables les uns aux autres, que ce soit en termes de structure ou de contenu.

Le territoire communal n'est concerné par aucun site de grand intérêt biologique. On en dénombre 60 pour les communes limitrophes, mais aucun ne se trouve à proximité immédiate de la commune.

### 3.1.4 Les arbres et haies remarquables

On recense sur le territoire 33 arbres isolés et 5 groupes d'arbres remarquables. 20 essences différentes parmi lesquelles 21% de marronniers d'Inde, 21% tilleuls, 13% hêtres, 13% chênes et d'autres essences (cèdre, érable sycomore, frênes, platane, robinier faux-acacia 'Umbraculifera', saule blanc, sequoia). Ils sont répartis sur 22 sites différents de la commune.

On dénombre également 16 alignements de haies et 12 alignements d'arbres, présents sur 15 sites différents. Une dizaine d'essences composent ces ensembles parmi lesquelles des saules blancs, érables planes, tilleuls de hollande, charmes communs, marronniers d'Inde, érables sycomores, noisetiers communs, aubépines, hêtres communs et saules marsaults.

La liste des arbres et haies remarquables est reprise en annexe de ce document (annexe 1).

### **3.1.5 La faune et la flore**

Il ne s'agit pas ici de faire un inventaire exhaustif de la faune et de la flore présente dans la commune, mais plutôt de citer quelques espèces emblématiques de ce type de milieu.

Beaucoup d'animaux que l'on retrouve dans la région hesbigno-brabançonne sont des espèces habituées à l'homme, et parfois commensales, ce qui signifie qu'elles utilisent les infrastructures mises en place par l'homme pour y vivre.

Au niveau des mammifères, on retrouvera potentiellement le renard, la fouine, le blaireau, le hérisson, la musaraigne, la taupe, l'écureuil, le rat surmulot, le rat noir, le rat des moissons, le campagnol, le lièvre et le lapin (Portail Biodiversité en Wallonie). Le rat musqué, espèce invasive, peut être présent le long des cours d'eau. Les espèces évitant les zones urbanisées et peu anthropophiles ont peu de chances d'être rencontrées (putois, loirs, ...).

Au niveau des arbres, les premiers à pousser sur un terrain laissé en friche dans le territoire hesbigno-brabançon sont le frêne commun, le bouleau verruqueux, l'érable sycomore, le saule (marsault, blanc, ...) ou encore le merisier. Ils sont accompagnés d'arbustes tels que le sureau noir, le cornouiller sanguin, l'aubépine monogyne et le noisetier. Au stade de développement suivant, la canopée est occupée par le chêne pédonculé et le charme. Finalement, le hêtre occupe principalement la canopée dans les bois les plus développés. Dans les villages, des arbres exotiques sont présents dans les espaces verts aménagés. Des plantations d'arbres exotiques sont également présentes en périphérie des villages ; on y retrouve souvent le peuplier noir.

En ce qui concerne les espèces invasives, la renouée du Japon et le cerisier tardif sont bien implantés dans la région limoneuse.<sup>28</sup>

### **3.1.6 Associations actives en matière d'environnement**

Le CODERM (Comité de Défense de l'Environnement de la Région Melletoise) s'occupe de l'écomusée et du donjon médiéval du Vieux-Château.

Les bénévoles du PCDN mettent également en œuvre différentes actions sur le territoire, elles sont développées dans la partie suivante.

### **3.1.7 La sensibilisation et les actions menées en faveur de l'environnement**

En vue de préserver et de valoriser la richesse de son patrimoine naturel, la commune de Les Bons Villers a entrepris plusieurs démarches :

- le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN, 2006) ;
- les opérations « Bords de route – Fauchage tardif » (2004) ;
- le Plan Maya (2012)
- le règlement communal biodiversité (2016) et les primes communales ;
- le Contrat de Rivière Sambre & Affluents (1994)
- la « Semaine de l'Arbre » (opération annuelle depuis 1996)

#### **3.1.7.1 Le PCDN**

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), document d'orientation permettant de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel, a été approuvé en 2006.

---

<sup>28</sup> Source : GAL du Pays des 4 Bras, février 2016

Il poursuit l'objectif du maintien et du développement de la diversité naturelle, en tenant compte du développement socio-économique du territoire et de la concertation avec tous les acteurs et partenaires impliqués, y compris la participation citoyenne.

Pour concrétiser ces options, 20 fiches ont été développées, via trois groupes de travail. Elles concernent la sensibilisation, les aménagements verts et sentiers et les zones humides. Deux fiches transversales viennent compléter les premières.

Dans le cadre du PCDN, plusieurs projets ont ainsi été réalisés parmi lesquels :

**Des projets récurrents** : jardins ouverts ; feuillet PÉCÉDÉNien ; « Un enfant, Un Arbre » ; Concours façades fleuries

**Des projets de plantation :**

Sites : verger conservatoire (mise en place de primes « Vergers haute tige » qui permettent de recréer l'habitat des oiseaux nocturnes comme la chouette chevêche) ; réserve didactique (rue Hoebeke) ; site de la Flache (rue de la Chapelle/chemin du Saucy) ; pré fleuri de Rodava (rue de Bruxelles) ; jardin biodiversité aménagé avec l'école de Villers-Perwin (rue de l'Escaille) ; et de nombreuses plantations au travers du territoire public communal

Haies à divers endroits : chapelle du Roux ; Drève de la Source ; chemins de remembrement, chemin de Longues Bornes à Mellet ; ancienne ligne de chemin de fer Nivelles-Fleurus (ligne 131)

Alignements d'arbres : chemins des Prés et avenue Stassart

**Animations** : journée de la Pomme ; atelier herboristerie (collecte au sentier du Tram et cuisine à la maison de village de Mellet) ; atelier nichoirs ; biodiversité sur la réserve

**Concours photo** : eau, biodiversité, patrimoine paysager et monumental

**Art et Nature** : Récup'art (concours dans les écoles avec récupération de déchets)

**Expo** : suite aux concours photos, chauve-souris, Plan Maya et mellifères, eau

**Communication** : folder de présentation du PCDN, page Facebook sur le site internet de la commune

### 3.1.7.2 Les opérations « Bords de route – Fauchage tardif »

Les Bons Villers est engagée dans cette opération depuis 2004. Via une convention entre la commune et le SPW, une cartographie localise les accotements herbeux fauchés tardivement, le 1<sup>er</sup> août étant la date minimale (sauf pour le premier mètre en bordure de voirie). Des zones de refuge sont ainsi créées pour la faune et la flore sauvage, présentant de multiples floraisons et accueillant une multitude d'espèces.

Les Bons Villers compte actuellement 44 km d'accotements en fauchage tardif sur une surface de 11 ha. Le panneau signalant cette opération a été placé il y a deux ans dans la commune.

### 3.1.7.3 Plan « Maya »

Le plan « Maya » vise à promouvoir les plantations d'essences "mellifères", dans le but de favoriser le développement des butineuses, qui jouent un rôle majeur dans la fécondation et la reproduction de plus de 80% des espèces végétales nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales. Une charte est signée avec la commune, à l'issue de laquelle elle s'engage à semer au moins 20 % de fleurs mellifères dans les parterres, bacs à fleurs et espaces publics, à planter des haies champêtres mellifères.

Les Bons Villers a adhéré au plan « Maya » en 2012 et organise régulièrement des plantations dans le cadre de la « Semaine de l'Arbre ». La commune a également organisé à deux reprises la « Semaine de l'Abeille » en partenariat avec Seneffe et Pont-à-Celles en 2013 et avec Genappe et Villers-la-Ville en 2017. Au cours de cette semaine, un stand apicole a permis aux habitants de découvrir le métier d'apiculteurs et les produits de la ruche ; des conférences, ateliers balades découvertes et expositions se sont également déroulés en parallèle.

De plus des panneaux d'exposition « plan Maya » ont été travaillé par les bénévoles du PCDN et les apiculteurs et d'autres panneaux didactiques pour les différents sites ont également été élaboré (panneaux de communication (ADALIA) sur la gestion différenciée/pré fleuri).

#### 3.1.7.4 Le règlement communal biodiversité et primes communales

Le 21 mars 2016, le Conseil communal a approuvé le « règlement communal d'amélioration du maillage écologique et de la biodiversité ». Ce document vise à réglementer les actes relatifs aux plantations hors CWATUP et à préserver et améliorer la biodiversité au sens large.

Des primes communales étaient déjà octroyées par la commune pour soutenir la biodiversité et ont récemment été intégré au règlement :

- Prime « verger haute tige » : soutien à l'habitat des oiseaux nocturnes (chouette chevêche)
- Prime « aménagement du jardin » : soutien à l'habitat des pollinisateurs

#### 3.1.7.5 Contrat de rivière Sambre & Affluents

Un contrat de rivière est défini comme « un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin »<sup>29</sup>.

Le Contrat de rivière Sambre & Affluents est actif depuis 1994 et comprend 32 communes, les provinces de Namur et du Hainaut et le SPW. Les communes sont : Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Charleroi, Chatelet, Courcelles, Erquelines, Estinnes, Farcennes, Fleurus, Floreffe, Florennes, Fontaine-l'Evêque, Fosses-la-Ville, Froidchapelle, Gembloux, Gerpennes, Ham-sur-heure-nalines, Jemeppe-sur-Sambre, Lobbes, Merbes-le-château, Mettet, Momignies, Montigny-le-Tilleuil, Pont-à-Celles, Sambreville, Sivry-France, Sombreffe, Thuin, Walcourt.

Les Bons Villers fait partie de ce contrat de rivière depuis 1997 et s'est de fait intéressé à son réseau de rivières et à la qualité des eaux, notamment par la création d'un groupe de travail « Rivières et Paysages ».<sup>30</sup>

#### 3.1.7.6 « Semaine de l'Arbre »

Cette opération subventionnée par le SPW vise à :

Inciter les particuliers à la plantation d'espèces indigènes (acquises gratuitement) dans leur jardin (mise à l'honneur d'une essence particulière chaque année) ;

Fournir gratuitement aux communes et autres pouvoirs publics, 1200€ d'arbres par projet de plantation d'arbres indigènes et 1250€ par projet d'aménagement d'espaces publics ;

Les Bons Villers participe régulièrement à la Semaine de l'Arbre depuis 1996. Depuis 2002, la commune s'est aussi lancée dans l'opération « Un enfant, Un arbre » qui consiste au parrainage de fruitiers pour la naissance d'un enfant. Les principaux projets dans le cadre de cette opération concernent des plantations et des animations diverses. La liste des différents projets menés depuis 1996 se trouve en annexe (annexe 2).

<sup>29</sup> Code de l'Eau, Chapitre III, art. 32.

<sup>30</sup> PCDN de Les Bons Villers, 2006

### 3.1.7.7 Économie d'énergie dans les équipements

A travers les plans UREBA 2011 et 2013-2017, la commune a réalisé des travaux sur certains bâtiments communaux (enveloppe des bâtiments, installation de chauffage, électricité, sanitaire). Récemment, le programme prioritaire des travaux pour les écoles a également permis de faire des travaux de mise en conformité des installations électriques dans deux écoles de la commune.

Les actions menées dans le secteur de l'énergie sont reprises sous forme de tableau à la partie 10.1.8.

### 3.1.7.8 Application du « zéro pesticide »

Dans ce cadre, la commune, depuis 2015 désherbe manuellement ou mécaniquement les cimetières. Une communication a été réalisée dans les cinq cimetières pour informer les citoyens. Un label critère nature est envisagé sur le cimetière de FIG.

## 3.2 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

### ➤ **Maillage écologique**

- ✓ Maillage pauvre, le réseau écologique occupe 3% du territoire ;
- ✓ *Réseau forestier* : très faible (0,5% du territoire) ;
- ✓ *Réseau bocager* : les haies marquent le paysage, les prairies offrent de riches floraisons, valeur écologique importante des milieux mi-herbeux, mi-arborés ;
- ✓ *Réseau hydrique* : cours d'eau, zones humides, marais, ils représentent l'essentiel du maillage écologique, mais qualité médiocre des eaux et des milieux qui en découlent ;
- ✓ *Grandes cultures* : agriculture intensive qui n'aide pas le développement de la biodiversité, mais les grandes étendues agricoles jouent un rôle de couloir de migration pour les oiseaux ;
- ✓ *Faune & Flore* : peu d'espèces de grand intérêt

### ➤ **Absence de**

- ✓ Réserves forestières

Réserves naturelles

Cavités souterraines d'intérêt scientifique

SGIB (Site de Grand Intérêt Biologique)

### ➤ **Zone Natura 2000**

- ✓ 1% du site Natura 2000 « La vallée de la Thyle » représentant une superficie totale de 1126 ha sur le territoire de la commune

### ➤ **Arbres et haies remarquables**

33 arbres isolés et 5 groupes d'arbres remarquables (20 essences différentes parmi lesquelles 21% de marronniers d'Inde, 21% tilleuls, 13% hêtres, 13% chênes).

### **Associations**

Asbl CODERM (Comité de Défense de l'Environnement de la Région Melletoise)

Groupe du PCDN

### **Actions et sensibilisation**

Projets liés au PCDN, fauchage tardif des bords de route, plan Maya, règlement communal d'amélioration du maillage écologique et de la biodiversité, contrat de rivière Sambre & Affluents, semaine de l'arbre.

Primes communales « verger haute tige » et « aménagement du jardin » pour soutenir





***Partie : 4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET  
URBANISME***



## 4.1 GÉNÉRALITÉS

---

La commune s'appuie aujourd'hui sur différents outils normatifs pour gérer son territoire :

- les **documents de planification** : le schéma de développement territorial (SDT)<sup>31</sup>, le plan de secteur de Charleroi (A.R. du 10/09/1979), le schéma de développement communal (SDC)<sup>32</sup> ;
- les **guides régionaux d'urbanisme** : règlement relatif à l'accessibilité des PMR, règlement d'urbanisme sur la qualité acoustique relatif à l'aéroport de Charleroi ;
- Les **permis d'urbanisation et lotissements**
- Les **documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme opérationnels** : schémas d'orientation locaux (SOL)<sup>33</sup>, sites à réaménager (SAR), périmètre de reconnaissance économique (PRE) et des périmètres de remembrement et d'aménagements fonciers.

---

<sup>31</sup>Ancien Schéma de Développement Régional (SDER)

<sup>32</sup> Ancien Schéma de Structure Communal (SSC)

<sup>33</sup> Ancien Programme Communal d'Aménagement (PCA) et Rapport Urbanistique Environnemental (RUE)

## 4.2 DOCUMENTS DE PLANIFICATION

### 4.2.1 Schéma de développement territorial (SDT)

Le Schéma de Développement Territorial (SDT) s'inspire du projet de Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) adopté le 27 mai 1999 par les ministres responsables de l'Aménagement du territoire des Etats-membres de l'Union européenne et s'occupe du territoire à l'échelle de la Région wallonne. C'est le document de réflexions stratégiques qui exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Wallonie.

Le premier Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) a été approuvé en 1999.

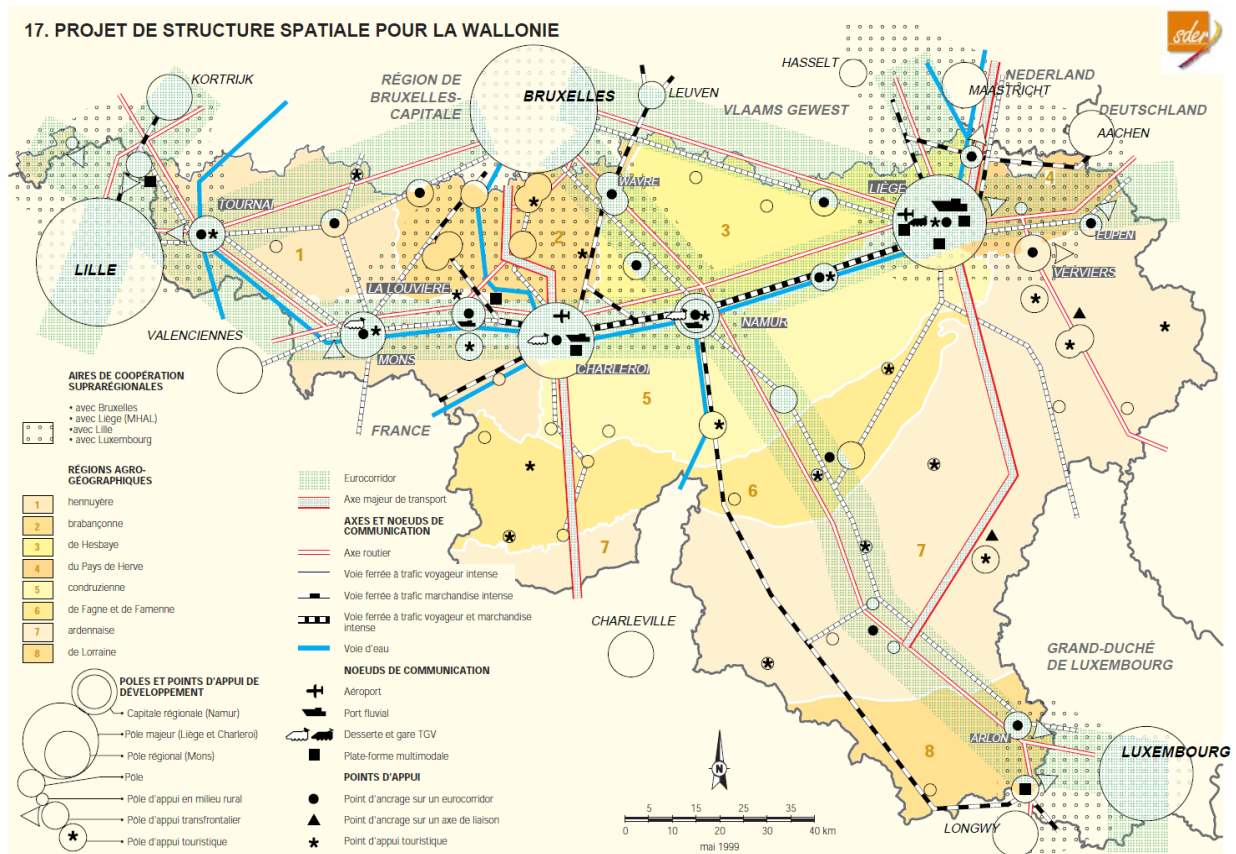


Figure 28 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie – SDT de 1999 (Source : SPW)

Sur base de l'analyse de la situation actuelle et des tendances pour l'avenir, le SDER a déterminé huit grands objectifs, parmi lesquels la structuration de l'espace wallon, la mise en place de collaborations transversales ou la contribution à la création d'emplois et de richesses.

Pour réaliser ces objectifs généraux, il est nécessaire que l'espace wallon soit structuré de manière équilibrée. C'est pourquoi le SDT propose également un projet de structure spatiale pour la Wallonie. Il identifie une série de pôles (ville, agglomération ou lieu qui polarisent les activités notamment économiques, d'une aire, d'une région ou d'un territoire) et consacre certains axes de transport supra-communaux : les eurocorridors. Il identifie également des points d'ancrage sur les eurocorridors et les axes de liaison, des parcs touristiques et des aires de coopération transrégionale pourvues de schémas de développement.

La commune de Les Bons Villers est située dans les aires métropolitaines de Bruxelles et de Charleroi et à proximité des axes de transports majeurs faisant la liaison entre ces deux pôles. Cette situation fait peser une pression urbaine sur la commune qui possède une attraction résidentielle pour les ménages qui travaillent dans les grandes villes et qui recherchent un meilleur

cadre de vie dans un environnement moins urbain. Bien que le mouvement ralentît ces dernières années, cela a entraîné la conversion progressive et soutenue des terres agricoles en terrains bâtis ou à bâtir.<sup>34</sup>

Dans le projet de SDT de 2013, la situation de la commune n'a pas changé.

## 4.2.2 Plan de secteur

### 4.2.2.1 Généralités

La commune de Les Bons Villers est reprise dans le plan de secteur de Charleroi.

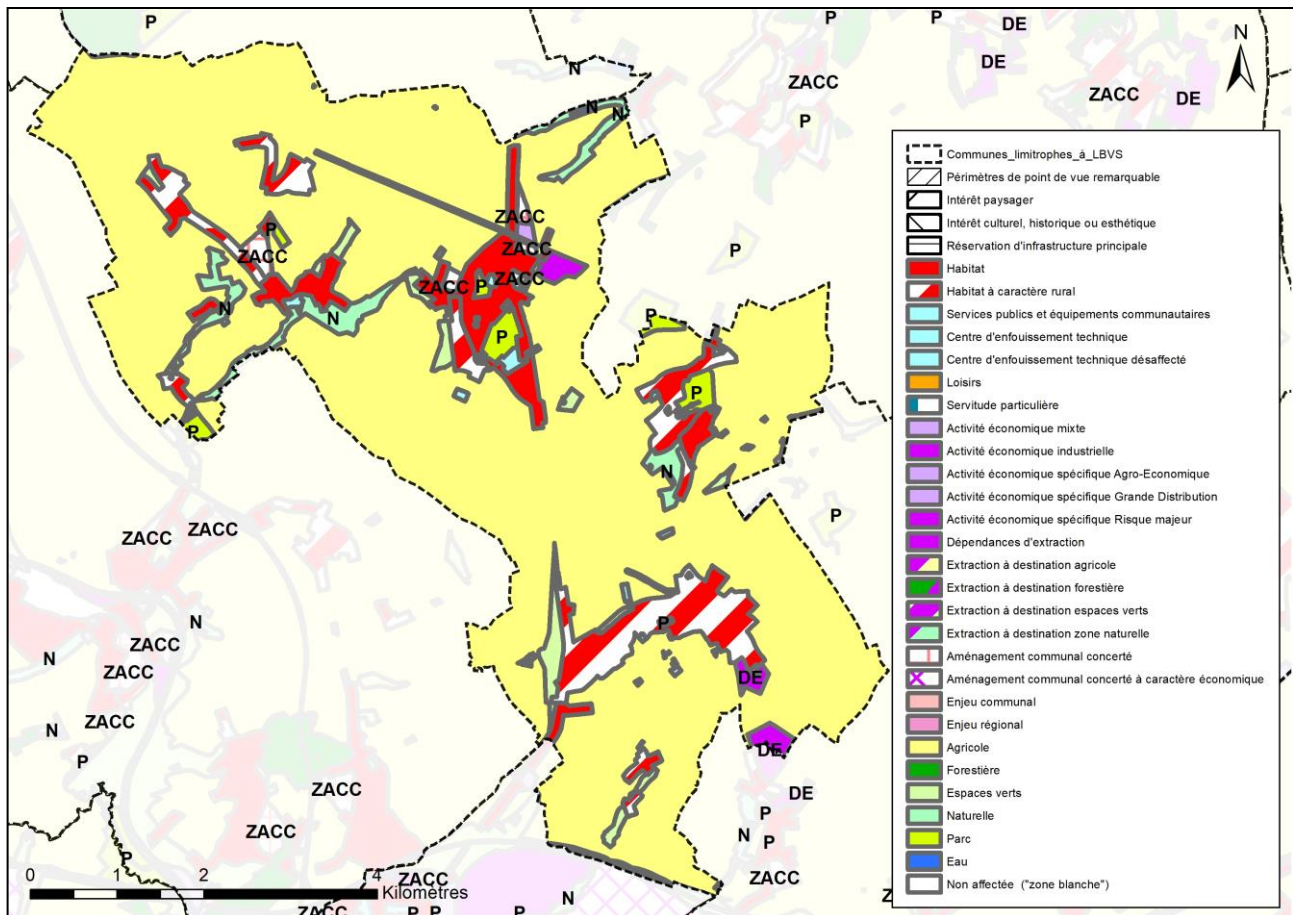


Figure 29 : Plan de secteur – Les Bons Villers (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

### 4.2.2.2 Les zones non urbanisables

La surface de la commune inscrite en zone non urbanisable représente 87,2% du territoire (environ 3.771,61 ha). Au sein de ces zones, on observe la répartition suivante :

<sup>34</sup> CPDT, « Atlas des Paysages de Wallonie 2 : Les Plateaux Brabançon et Hesbignon »

Zonage	Superficie	Part sur le territoire
<i>Zone agricole</i>	3.533,97 ha	81,71%
<i>Zone forestière</i>	1,03 ha	0,02%
<i>Zone naturelle</i>	97,04 ha	2,24%
<i>Zone d'espaces verts</i>	82,77 ha	1,91%
<i>Zone de plan d'eau</i>	3,99 ha	0,09%
<i>Zone de parc</i>	52,82 ha	1,22%

**Figure 30 : Superficie des zones non urbanisables du territoire de Les Bons Villers (source : logiciel SIG)**

Le plan de secteur consacre la majorité du territoire à la zone agricole. Celle-ci couvre 82% de la surface de la commune (et 93,7% des zones non urbanisables).

La zone forestière est quasi nulle (0,02% du territoire, 0,03% des zones non urbanisables). Elle est localisée au nord : une partie se situe le long de la limite communale avec Genappe, et l'autre à la limite avec Villers-la-Ville. Toutefois, ces surfaces sont si petites qu'elles ne sont pas visibles sur la *Figure 29*.

Avec seulement 2,24 % du territoire (ou 2,57 % des zones non urbanisables), les zones naturelles sont également peu représentées. Les zones naturelles se trouvent généralement le long des ruisseaux, la zone au nord de Frasnes-lez-Gosselies correspond, quant à elle, à la zone Natura 2000 « Vallée de la Thyle ».

On retrouve de petites zones d'espaces verts dispersées sur le territoire (1,91% du territoire, 2,19% des zones non urbanisables). On en compte une vingtaine, certaines se trouvent à proximité des zones d'intérêt biologique identifiées par le PCDN, comme par exemple au niveau de l'ancienne assiette de la ligne de chemin de fer entre Frasnes-lez-Gosselies et Rèves. Une seule atteint 22 ha et se situe à la sortie ouest du village de Mellet entre la Chaussée de Bruxelles (ancienne N5) et la N5.

Les zones de plan d'eau sont elles aussi quasi inexistantes (0,09% du territoire ou 0,11% des zones non urbanisables). On en trouve le long des ruisseaux à Rèves, au Nord de Frasnes-lez-Gosselies dans la zone Natura 2000, au niveau des sites d'intérêt biologique relevés par le PCDN (« Le Faubourg » à Frasnes-lez-Gosselies, « Les Près de l'eau » à Villers-Perwin, « Le vieux château » à Mellet) ou encore dans le parc du château de Villers-Perwin.

Enfin, on dénombre sept zones de parc (1,22% du territoire, 1,4% des zones non urbanisables), dont la majorité sont localisés aux centres des villages : au sud de la chapelle Notre-Dame du Roux et autour du château de Dobbeleer à Frasnes-lez-Gosselies, autour du château de Villers-Perwin et au niveau du site classé de la Hutte au nord de Villers-Perwin. Deux autres zones de parcs se situent sur le village de Rèves (au nord du noyau villageois de Rèves et au sud d'Odoumont).

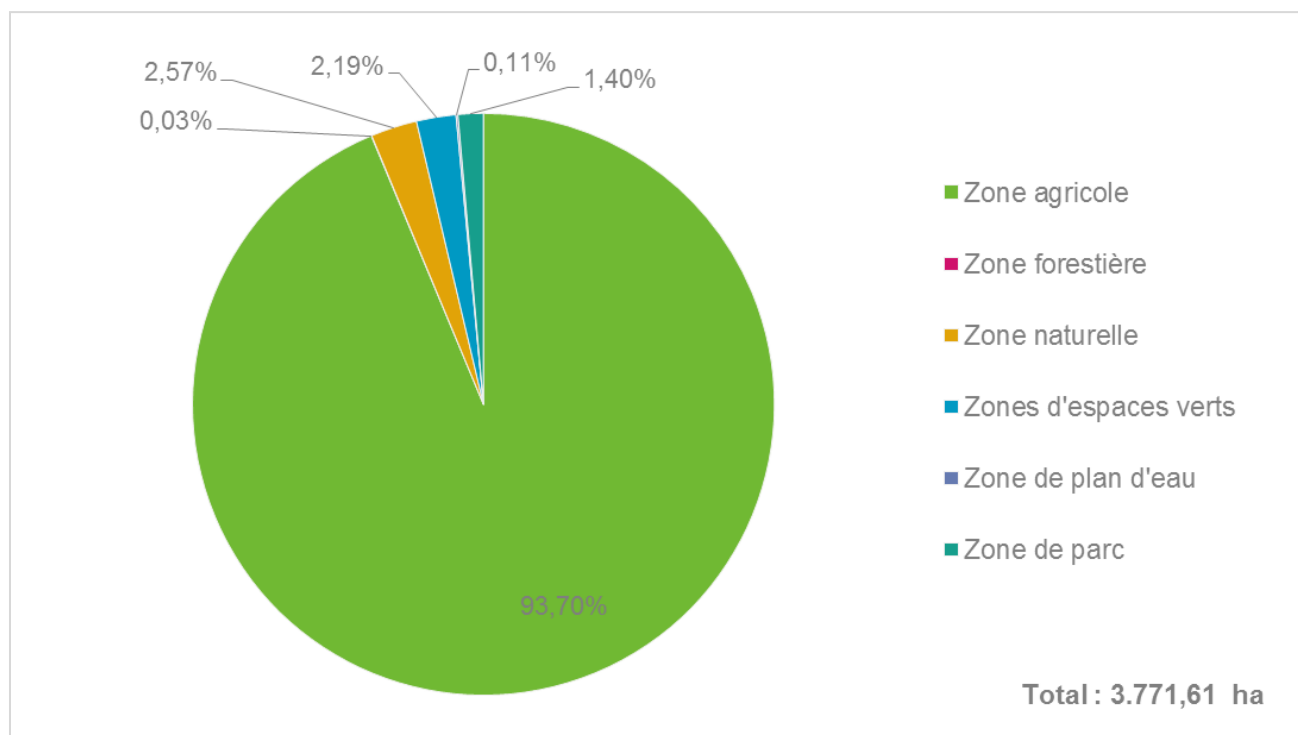


Figure 31 : Affectations du plan de secteur des zones non urbanisables (Source : SPW – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

#### 4.2.2.3 Les zones urbanisables

Les zones urbanisables couvrent 12,8% du territoire de Les Bons Villers. Elles se répartissent de la manière suivante :

Zonage	Superficie	Part / territoire	Part / zones urbanisables
Zone d'habitat	175,79 ha	4,06 %	31,85 %
Zone d'habitat à caractère rural	297,71 ha	6,88 %	53,94 %
Zone de services publics et d'équipements communautaires	19,94 ha	0,46 %	3,61%
Zone d'activité économique industrielle	12,49 ha	0,29 %	2,26%
Zone d'activité économique mixte	3,69 ha	0,09 %	0,67%
Zone d'aménagement communal concerté (ZACC)	22,93 ha	0,53 %	4,15 %
Zone de dépendance d'extraction	19,45 ha	0,45 %	3,52 %
Zone de loisirs	0 ha	0 %	0,33 %

Figure 32 : Superficie des zones urbanisables du territoire de Les Bons Villers (source : logiciel SIG)

**La zone d'habitat** représente 31,85% des zones urbanisables mais 4% du territoire et concerne la majeure partie du noyau villageois de Frasnes-lez-Gosselies et les développements autour de son noyau, le noyau villageois de Rèves, ainsi que les lotissements au sud du parc du château de Villers-Perwin et les maisons se trouvant le long de la rue Pont-à-Migneloux (N5) au sud de Mellet.



**Les zones d'habitat à caractère rural** représentent plus de 50% des zones urbanisables mais moins de 7% du territoire. Il s'agit de l'affectation la plus représentée parmi les zones urbanisables. Elle concerne une partie située à l'ouest du noyau villageois de Frasnes-lez-Gosselies, les hameaux de Rèves (Sart-à-Rèves, Wattimez, Revioux, Odoumont) ainsi que les noyaux villageois de Villers-Perwin, de Wayaux et de Mellet. L'extension urbaine à l'ouest du village de Mellet jusqu'à la chaussée de Bruxelles est aussi caractérisée par l'habitat rural

Les **zones de services publics et équipements communautaires** sont au nombre de 27 et s'étendent sur près de 20 ha (3,61% des zones urbanisables et 0,46% du territoire). Elles font en moyenne 0,74 ha, seule la zone des services communaux et du complexe sportif de Frasnes-lez-Gosselies atteint presque 5 ha.

On ne compte qu'une **zone d'activité économique industrielle (ZAEI)** de 12,5 ha (2,26% des zones urbanisables et 0,29% du territoire) et qu'une **zone d'activité économique mixte (ZAEM)** de 3,69 ha (0,67% des zones urbanisables et 0,09% du territoire) qui se trouvent toutes deux à l'ouest du village de Frasnes-lez-Gosselies et de la N5 :

- ✓ La ZAEM est occupé par l'entreprise Van Damme R. spécialisée dans le terrassement, la démolition, la fourniture de groupes électrogènes et le transport de matières en vrac.
- ✓ La ZAEI est occupé par une vingtaine d'entreprises et il n'y a plus qu'un seul terrain disponible sur la parcelle 234 L ;

Les **ZACC** sont au nombre de cinq et s'étendent sur 22,93 ha (soit 4,15% des zones urbanisables et 0,53% du territoire). Quatre d'entre elles se situent au nord du village de Frasnes-lez-Gosselies, essentiellement le long de la N5. Une autre se trouve à la sortie du centre du village de Rèves, le long de la route qui mène au hameau de Sart-à-Rèves. A ce jour aucune ZACC n'a été mise en œuvre mais selon le SDC, les ZACC seraient affectées de la manière suivante :

La ZACC dite « Sart-Dame-Avelines », située entre la chaussée de Bruxelles et la rue de Sart-Dames-Avelines, à Frasnes-lez-Gosselies, en zone d'habitat ( $\pm 1.7$  ha)

La ZACC située entre la chaussée de Bruxelles et le contournement du pôle de Frasnes-lez-Gosselies, affectée en zone agricole ( $\pm 4.4$  ha)

La ZACC dite « rue des français », longeant la rue des Français du pôle de Frasnes-lez-Gosselies, en zone d'activité économique mixte orientée vers les services ( $\pm 2.2$  ha)

La ZACC « Le Marais » du pôle de Frasnes-lez-Gosselies à la zone agricole

La ZACC dite « Nord de Rèves », du village de Rèves ( $\pm 10.3$  ha) en zone d'habitat ( $\pm 2.7$  ha), le reste en zone agricole ( $\pm 7.6$  ha)

La priorité de mise en œuvre est la suivante : ZACC « Nord de Rèves » (priorité 1), ZACC « rue des français » (priorité 2), ZACC « Sart-Dame-Avelines » (priorité 3). Selon ces priorités, il est prévisible que la ZACC « Nord de Rèves » soit mise en œuvre à court terme et en tout état de cause, durant la période de la prochaine Opération de Développement Rural (ODR). La ZACC « rue des français » constitue quant à elle une opportunité majeure pour le développement d'activités économiques.

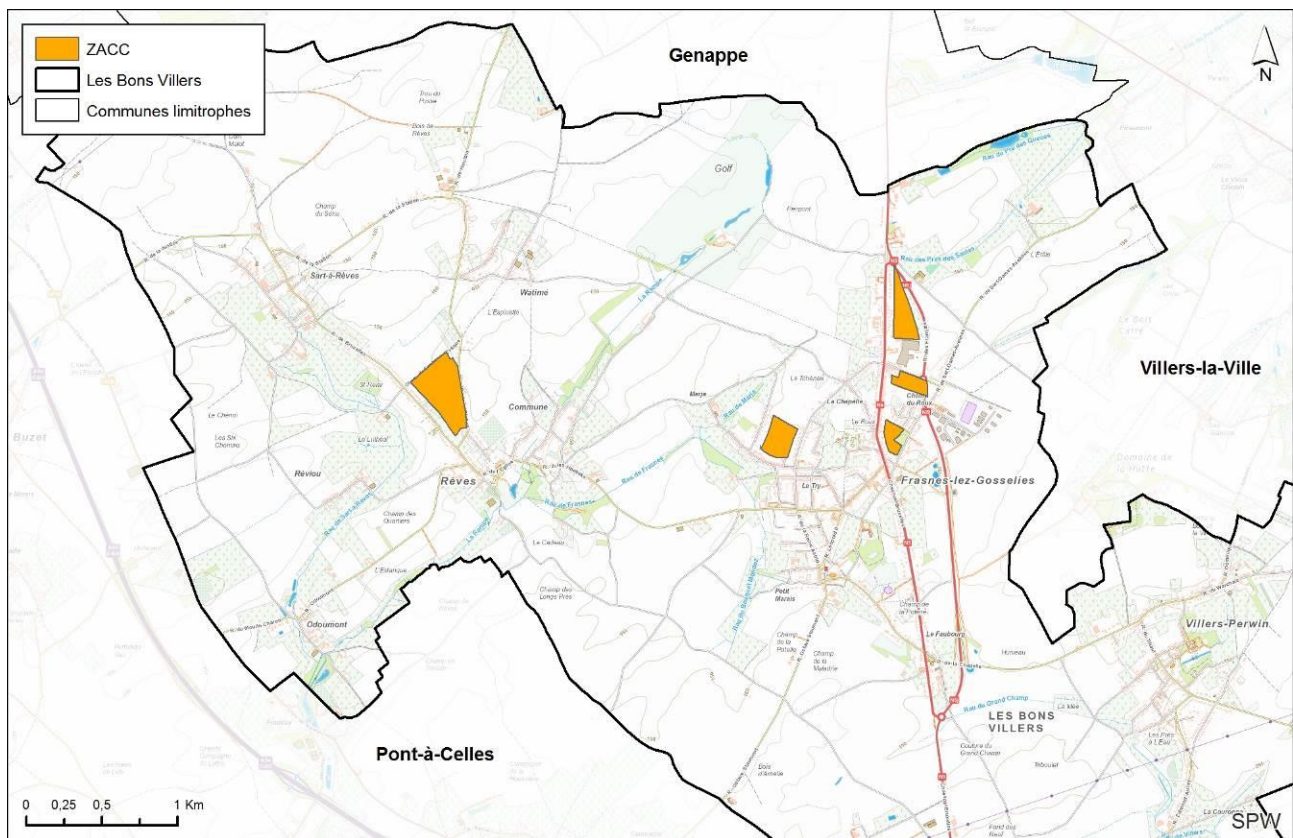


Figure 33 : Localisation des ZACC (Source : SPW, IGN – Carto : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Les zones de dépendance d'extraction représentent moins de 4% des zones urbanisables et seulement 0,45% du territoire. Elles sont au nombre de deux et se trouvent au sud du village de Mellet. Celle située à proximité immédiate d'Heppignies correspond à une ancienne briqueterie mais n'a jamais été exploitée et constitue un reliquat du passé industriel de la région. L'autre zone située entre la rue de Fleurus et la rue Auguste Sottiaux est une ancienne sablière en lien avec la tuilerie de la rue Sottiaux qui est aujourd'hui à l'arrêt.

Aucune zone de loisirs n'existe sur la commune

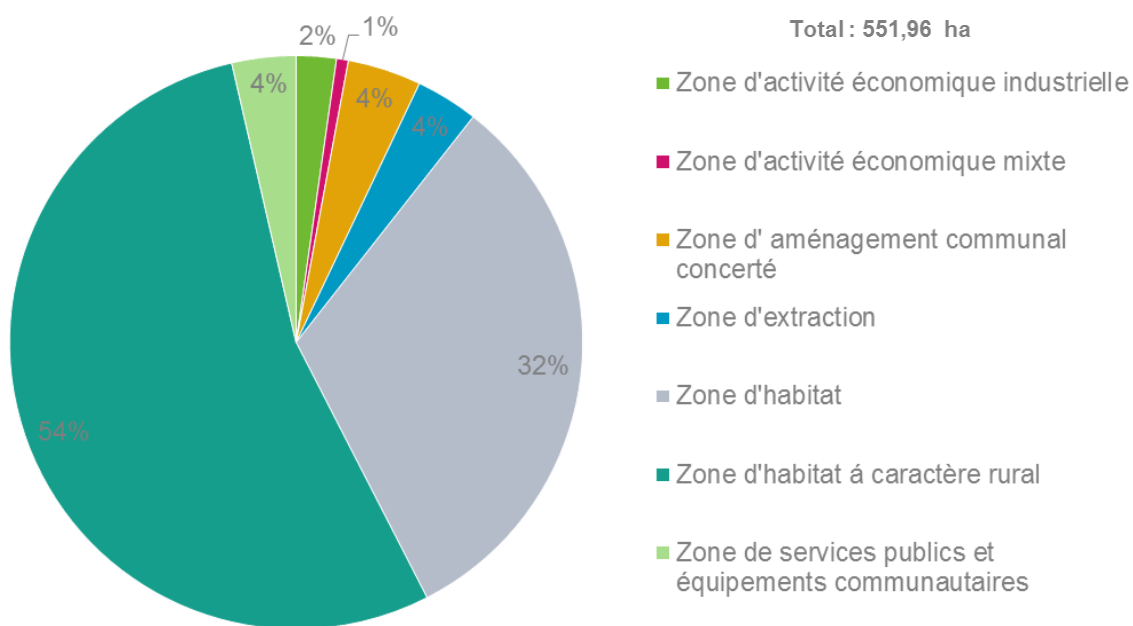


Figure 34 : Affectations du plan de secteur des zones urbanisables (Source : SPW – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

#### 4.2.2.4 Les périmètres et les infrastructures

Les **périmètres d'intérêt paysager** sont au nombre de neuf et couvrent 5,49% du territoire. Ils font en moyenne 26 ha. Le plus important (97,6 ha) se trouve à cheval entre les villages de Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin et Mellet, et à la limite de la commune de Pont-à-Celles. Deux couvrent des zones de parc adjacentes aux noyaux villageois de Frasnes-lez-Gosselies et Villers-Perwin). C'est sur l'ancienne commune de Frasnes-lez-Gosselies que l'on en trouve le plus.

Dans le SDC, il est recommandé de traiter les zones urbanisables par le biais de la zone d'habitat à caractère ouvert et notamment de porter une attention particulière à l'urbanisation de la frange ouest du village de Frasnes-lez-Gosselies. Pour ce qui est de l'implantation de bâtiments à vocation agricole dans ces périmètres, l'extension d'exploitations existantes est privilégiée, les constructions doivent être groupées, d'implanter dans le respect de la ligne de pente naturelle du terrain afin de limiter les remblais et déblais ou encore de scinder les bâtiments de grand gabarit en deux volumes. Enfin, le SDC prend également des mesures quant à la compensation de suppression d'espèces ligneuses dans ces périmètres.

Au niveau des **infrastructures de communication** et des réseaux de transport de fluides et d'énergie, le plan renseigne une seule autoroute (E42) qui passe au sud de la commune. Le contournement de la N5 est répertorié comme « route de liaison en projet », mais est aujourd'hui effective. Le reste de la N5 qui va du sud de Frasnes-lez-Gosselies au sud de Mellet est répertoriée comme une route de liaison.

On notera la présence de l'aéroport de Charleroi à la frontière sud de la commune et d'une zone économique et un projet d'extension au niveau de cet aéroport.

Quatre axes de **lignes à haute tension** parcourent le territoire, principalement au sud, mais un se trouve également à l'extrémité nord-ouest de la commune et fait le lien entre les communes de Genappe et de Pont-à-Celles. Deux lignes à haute tension en projet sont repérées, dont l'une est parallèle à celle précédemment évoquée (liaison Genappe – Pont-à-Celles) et une tout au sud qui traverse le village de Wayaux.

Deux grands **axes de canalisation** traversent le territoire, un qui parcourt le territoire du nord au sud au niveau de Frasnes-lez-Gosselies et un autre est-ouest qui traverse le nord de Mellet, le centre de Villers-Perwin et le sud de Frasnes-lez-Gosselies.

#### 4.2.2.5 Révisions du plan de secteur

On trouve un **périmètre de réservation** (pour une infrastructure), qui concerne le contournement de la N5, réalisé depuis le début des années 2000. Le PDS n'a pas pour autant encore été révisé.

Un PCA révisé est en cours d'élaboration à hauteur de la rue de la Station à Sart-à-Rêves. Son avant-projet a été adopté par le Conseil communal en mai 2017 et permettra, entre autres, de régulariser la situation de certaines habitations construites en zone agricole.

### 4.2.3 Schéma de développement communal (SDC)<sup>35</sup>

« Le schéma de développement communal définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal. »<sup>36</sup>

Le schéma de développement communal de Les Bons Villers a été adopté le 21/03/2016 et est entré en vigueur le 5/06/2016. Il définit le zonage de manière plus précise que le plan de secteur et propose des principes d'aménagement relatifs à ces zones. Il définit également des objectifs

<sup>35</sup> Anciennement connu sous la dénomination de Schéma de Structure Communal (SSC)

<sup>36</sup> CoDT, Art. D.II.10

d'aménagement et des orientations générales destinées à harmoniser et intégrer les flux de circulation. Enfin, il précise les modalités d'exécution des mesures d'aménagement.

Les neuf principaux objectifs d'aménagement sont :

Trouver un équilibre entre la préservation des terres agricoles de la commune et l'accueil de nouveaux habitants – affirmer le caractère rural de l'entité.

Affirmer le rôle des centres de villages et envisager leur développement futur en cohérence avec la structure territoriale définie pour la commune

Définir une zone mixte sur la N5 en traversée du village de Frasnes-lez-Gosselies

Encadrer le développement des activités économiques

Organiser les réseaux et les modes de déplacements

Conserver les qualités paysagères des franges villageoises

Mettre en place des mesures de protection des biens patrimoniaux

Protéger la population contre les risques physiques, techniques et technologiques

Renforcer le maillage écologique et assurer une affectation au plan de secteur des zones centrales plus en lien avec le rôle joué dans la structure écologique communale

Les principales orientations destinées à harmoniser et intégrer les flux de circulation sont reprises dans la partie sur la mobilité.

Le PCDR soutiendra ces objectifs et pourra notamment aider à la réalisation de certaines mesures d'aménagement du SDC comme la restauration de la trame verte participant à la qualité paysagère et écologique, l'aménagement des espaces publics (Chaussée de Bruxelles, traversée de Mellet.), le réaménagement de SAR, ou encore la sensibilisation des agriculteurs aux mesures agro-environnementales.

## 4.3 GUIDES D'URBANISME

### 4.3.1 Guide régional d'urbanisme

À partir du 1<sup>er</sup> juin 2017, le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) est remplacé par le Code du Développement Territorial (CoDT) d'une part, et le Code du Patrimoine (CoPat). Ce changement législatif a profondément modifié la portée des différents plans, programmes et règlements en matière d'urbanisme.

En particulier, la plupart des outils d'urbanisme ont dorénavant une valeur indicative et notamment le règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité. L'article D.III.11 du CoDT précise entre autre que seuls : « *Les articles 393, 394, 398, 401 et 403 du CWATUP relatifs au règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme ainsi que les dispositions du règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite et celles du règlement d'urbanisme sur la qualité acoustique de constructions dans les zones B, C et D des plans de développement à long terme des aéroports de Liège-Bierset et de Charleroi-Sud sont des normes au sens de l'article D.III.2, §2, et gardent leur valeur réglementaire à la date d'entrée en vigueur du Code. Elles sont intégrées dans le guide régional d'urbanisme et restent en vigueur jusqu'à sa révision.* »

De fait, les autres articles relatifs au RGBZPU (art. 395 à 397, 399, 400 et 402 du CWATUP)), les dispositions relatives au RGBSR (art. 419 à 427 du CWATUP) et la plupart des articles relatifs au règlement général d'urbanisme sur les enseignes et dispositifs de publicité (art. 433, 434, 439 et 440 du CWATUP) acquièrent une valeur indicative.

Les Bons Villers ne disposant d'aucun périmètre **RGBZPU**<sup>37</sup> (protection des centres anciens, de l'ordre patrimonial et urbanistique, visant les aménagements et constructions traditionnelles locales) ou **RGBSR**<sup>38</sup> (préservation de la morphologie et des caractéristiques du bâti traditionnel de certains villages wallons), seuls sont d'application :

le règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite (**PMR**), et

le règlement d'urbanisme sur la **qualité acoustique** de constructions dans les zones B, C et D des plans de développement à long terme des aéroports de Liège-Bierset et de Charleroi-Sud à long terme des aéroports de Liège-Bierset et de Charleroi-Sud.

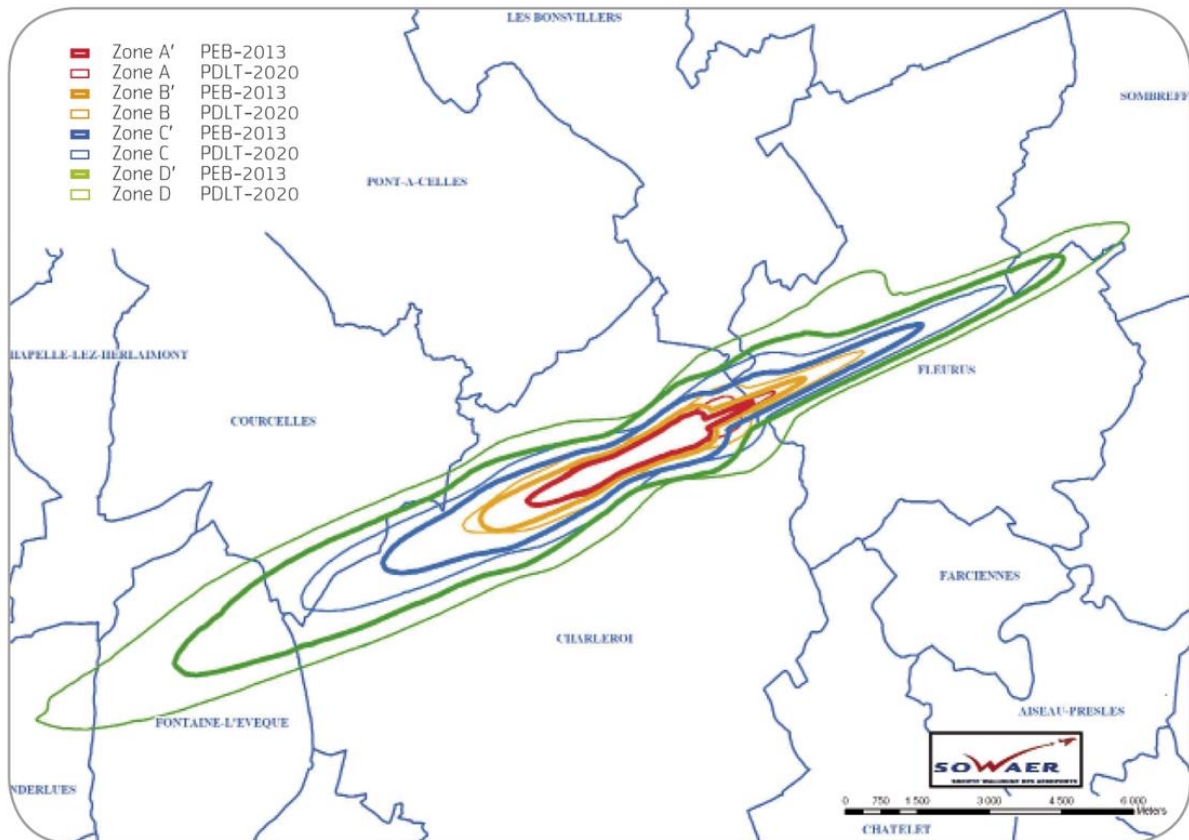
Le **règlement relatif à l'accessibilité des PMR** compile une série de normes et dimensions à respecter pour l'aménagement des espaces publics et la construction de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif. Ces normes permettent l'accès aux personnes à mobilité réduite, en particulier les personnes en chaise roulante.

Concernant le **règlement d'urbanisme que la qualité acoustique relatif aux aéroports**, le plan de développement à long terme de l'aéroport de Charleroi fixe les limites maximales de développement de l'aéroport et permet d'introduire des dispositions préventives dans la réglementation wallonne en matière d'aménagement du territoire. Un règlement d'urbanisme portant sur la qualité acoustique des constructions dans les zones B-C-D du PDLT a été adopté par mesure de prévention. Ainsi les constructions doivent respecter certaines caractéristiques acoustiques en fonction des zones.

<sup>37</sup> RGBZPU : Règlement Général sur les Bâtisses applicable aux Zones Protégées de certaines communes en matière d'Urbanisme

<sup>38</sup> RGBSR : Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural

Une toute petite partie sud de la commune de Les Bons Villers est concerné par la zone D du PDLT 2020, toutefois aucun bâtiment ne se trouve dans cette zone, seul le Château-ferme de Taravisée de Wayaux se trouve à limite de la zone.



**Figure 35 : Carte des zones du plan d'exposition au bruit (PEB) et du Plan de Développement à Long Terme (PDLT) de l'aéroport de Charleroi (source : SOWAER)**

### 4.3.2 Guide communal d'urbanisme

En matière d'urbanisme, le règlement communal d'urbanisme est un outil réglementaire permettant d'appréhender la troisième dimension, et plus particulièrement l'aspect urbanistique et architectural.

La commune ne dispose pas de règlement communal d'urbanisme mais souhaite en réaliser un.

## 4.4 PERMIS D'URBANISATION / LOTISSEMENTS

« L'urbanisation d'un bien consiste à mettre en œuvre une conception urbanistique portant sur un projet d'ensemble relatif à un bien à diviser en au moins trois lots non bâtis destinés à l'habitation. Le projet d'ensemble vise principalement la construction de bâtiments destinés, en tout ou en partie, à l'habitation ou le placement d'une installation fixe ou mobile pouvant être utilisée, en tout ou en partie, à l'habitation ainsi que, le cas échéant, la construction ou l'aménagement d'espaces publics ou collectifs, d'infrastructures techniques ou de bâtiments abritant des fonctions complémentaires à l'habitat. »<sup>39</sup>

Il s'agit de périmètres réglementaires qui permettent de lotir des terrains urbanisables et dont les constructions dans les lots doivent respecter une série de prescriptions. Toutefois, avec le CoDT, ils acquièrent une valeur indicative. Sur le territoire de Les Bons Villers, ils sont au nombre de 195 et constituent les extensions des noyaux villageois.

Bien que nombreux, leur taille est très limitée puisque le plus vaste fait 7,2 ha et qu'en moyenne, ils font 0,55 ha.

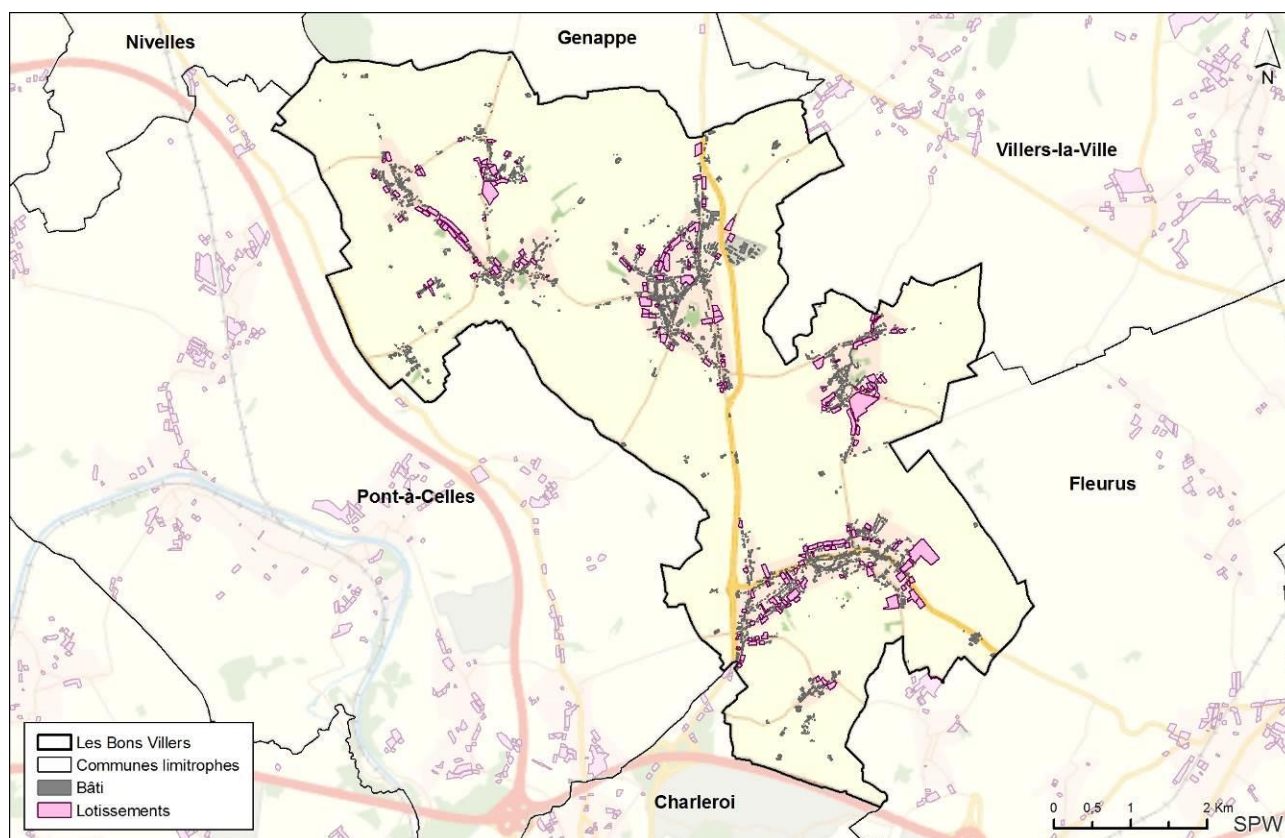


Figure 36 : Lotissements – Les Bons Villers (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

<sup>39</sup> Art. D.IV.2 du CoDT

## 4.5 DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME OPÉRATIONNELS

### 4.5.1 Schémas d'orientation locaux (SOL)<sup>40</sup>

Le territoire compte deux SOL approuvés à Frasnes-lez-Gosselies et un SOL en projet à Rèves. L'arrêté ministériel autorisant son élaboration a été signé et l'avant-projet a été adopté par le conseil communal en mai 2017.

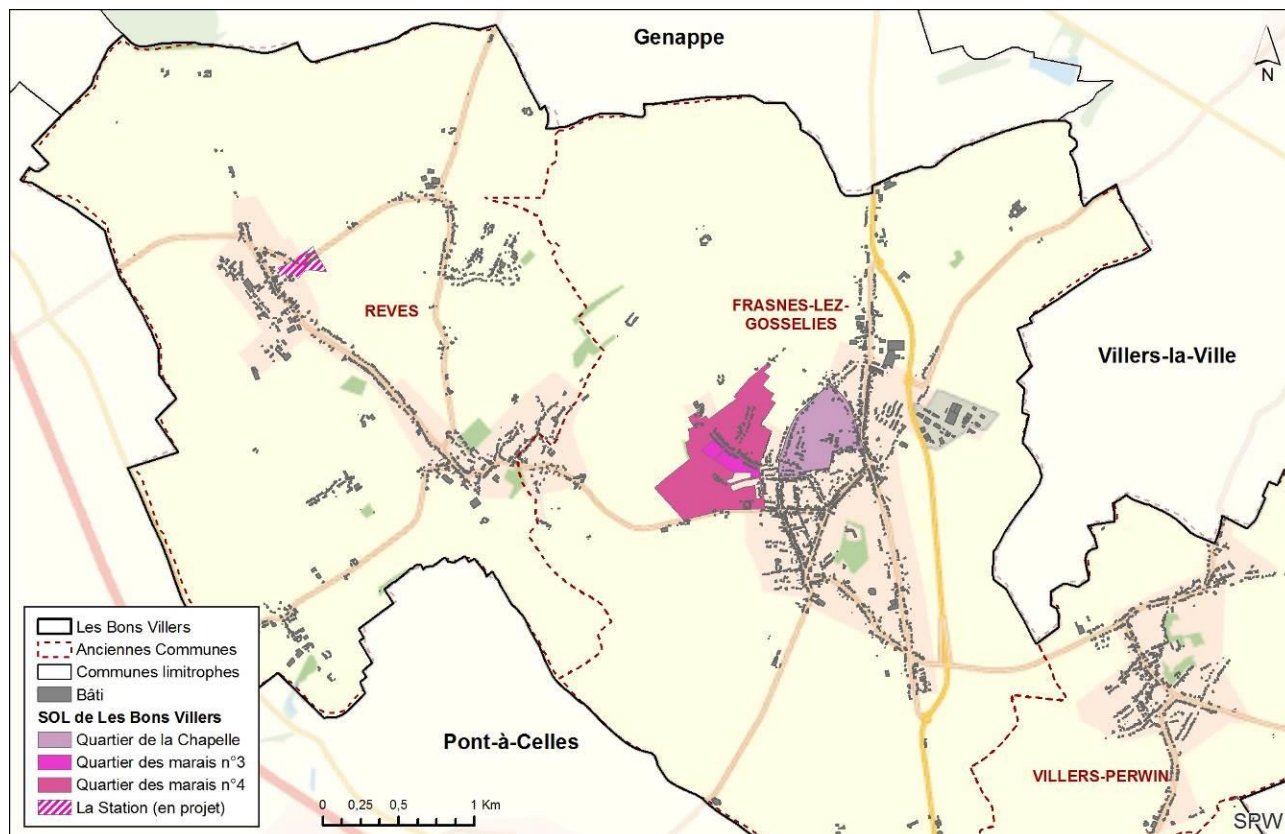


Figure 37 : Zoom sur les SOL – Les Bons Villers (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Dénomination	Arrêté	Superficie	Localisation
SOL n°4 « Quartier des Marais » (abrogé)	16/11/1970	37,39 ha	Au nord-ouest de Frasnes-lez-Gosselies
SOL n°3 « Quartier des Marais »	16/11/1970	3,64 ha	Au nord-ouest de Frasnes-lez-Gosselies
SOL « La chapelle »	18/05/2011	20,1 ha	Au nord du centre villageois de Frasnes-lez-Gosselies

Le SOL « Quartier des Marais » n°3 et n°4 concernent l'habitat, la forêt et l'agriculture. Toutefois la partie 4 du SOL « Quartier des Marais » a été abrogé le 11 octobre 2016 par la Région Wallonne. Le SOL « Quartier des Marais » n°3 est quant à lui toujours d'application.

<sup>40</sup> Le SOL, anciennement connu sous la dénomination de Plan Communal d'Aménagement (PCA), acquiert une valeur indicative en lieu et place de sa valeur réglementaire conférée par le CWATUP.



Le SOL « La Chapelle » affecte le quartier à de l'habitat, des services publics et équipements communautaires, ainsi que des espaces verts et de parc. Ainsi, d'ici 2020, un nouveau quartier d'environ 70 logements devraient voir le jour avec une crèche et deux logements publics trempins. L'opérateur a été désigné et le permis est délivré et les travaux ont commencés.

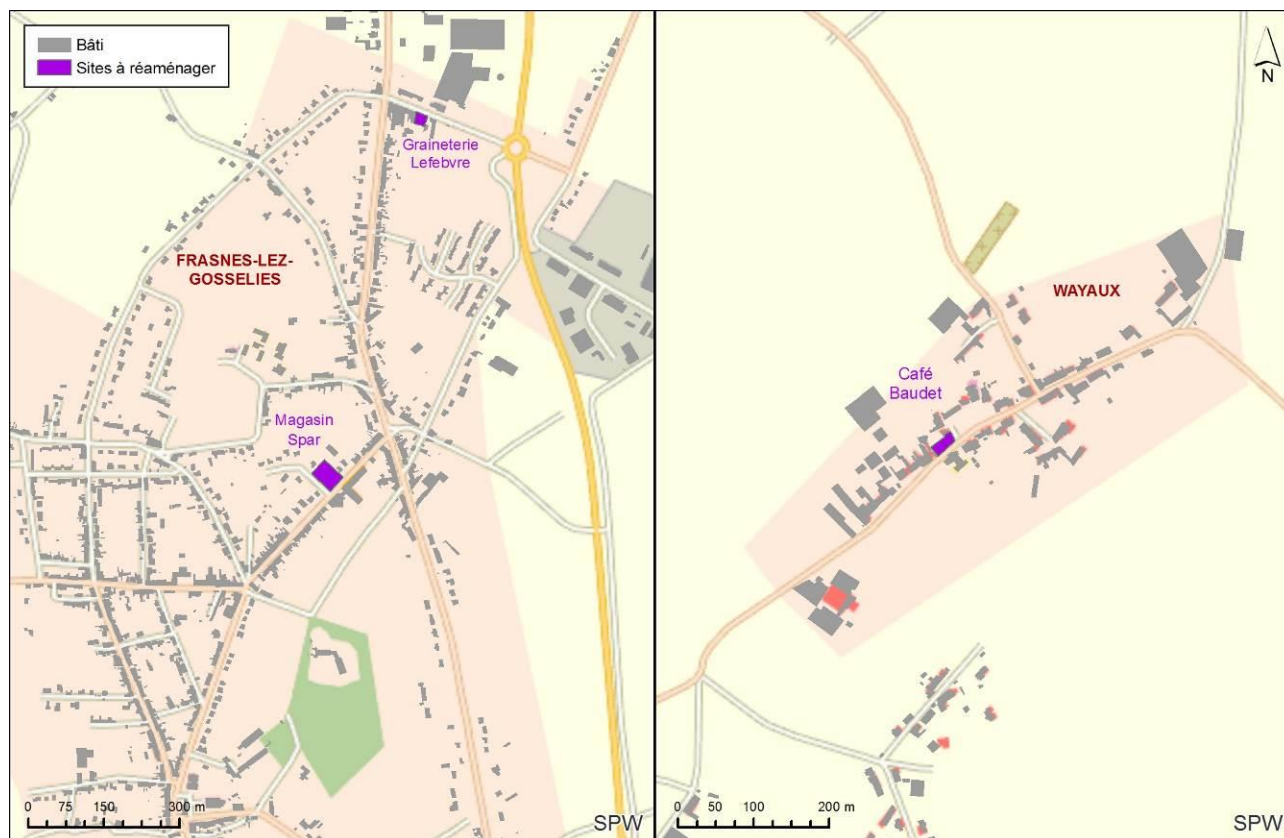
Ces SOL autorisent, entre autres, la construction d'habitations sociales et unifamiliales groupées.

Le SOL en projet rue de la Station à Rèves a pour objectif de concevoir l'aménagement du potentiel foncier de l'est du hameau de Sart-à-Rèves et permet également de régulariser la situation de certaines habitations en zones agricoles.

#### 4.5.2 Sites à réaménager (SAR)

Le site à réaménager est « *un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé.* »<sup>41</sup>

Trois sites à réaménager sont répertoriés sur l'entité : deux à Frasnès-lez-Gosselies (Magasin Spar et Graineterie Lefebvre) et un à Wayaux (Café Baudet).



**Figure 38 : Sites à réaménager – Focus sur Frasnès-lez-Gosselies et Wayaux (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)**

- ✓ Le site de la « Graineterie Lefebvre » est situé au Nord de Frasnès-lez-Gosselies, un peu avant la sortie du village, rue des français. L'arrêté de rénovation a été promulgué le 8

<sup>41</sup> CoDT, Art. D.V.1

février 1996 et le site a fait l'objet d'un réaménagement en 1997-1998, qui a permis la conversion d'une partie des bâtiments en logements.



**Figure 39 : Site de la Graineterie (Source : SPW)**

- ✓ Le site du « Magasin Spar » est situé au centre de Frasnes-lez-Gosselies, rue Albert 1<sup>er</sup>. L'arrêté de rénovation a été promulgué le 12 septembre 2002 et le site a fait l'objet d'un réaménagement, qui a permis l'installation d'un établissement bancaire.



**Figure 40 : Site avant (2009-2010), pendant (2012-2013) et après (2015) rénovation, vu depuis une orthophoto (Source : SPW)**

- ✓ Le site du « Café Baudet » est situé au cœur de Wayaux, rue de Gosselies. L'arrêté de rénovation a été promulgué le 26 septembre 2002 et le site a fait l'objet d'un réaménagement, qui a permis l'implantation d'une maison de village et du MCAE.



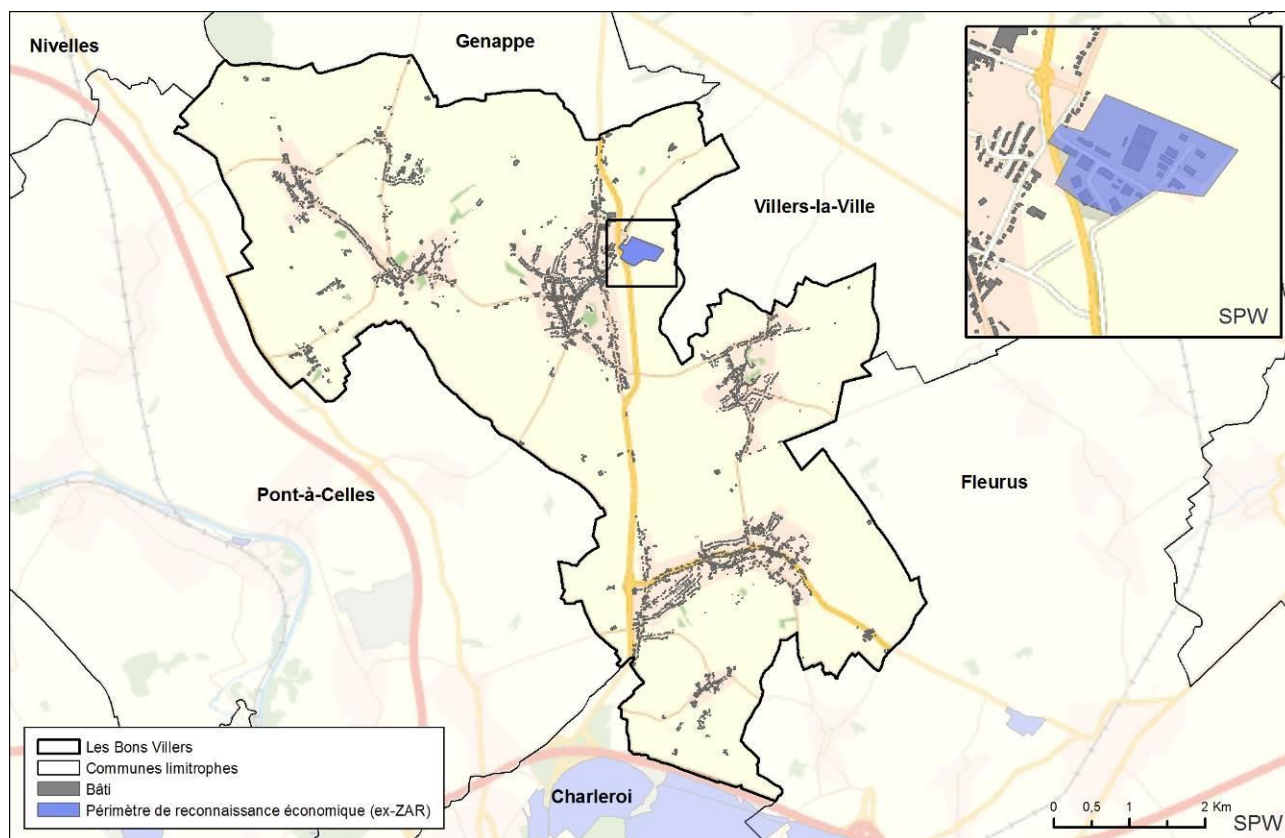
Figure 41 : Site vu depuis une orthophoto de 1994-2000 (à gauche) et 2015 (à droite) (Source : SPW)

Libellé	Superficie (ha)	Localisation	Réaménagement
Ferme Grandchamps	1,36	Chemin de la ferme du Grandchamps	
Ferme de la Taravisée	0,98	Rue de la Drève	Une partie est laissée à l'abandon
Pompe à essence Régie des trams	0,12	Chaussée de Bruxelles	
Sécurité Chaussée de Bruxelles	0,63	Chaussée de Bruxelles	Fait
Exploitation agricole Chaussée de Bruxelles	1,32	Chaussée de Bruxelles	
Snack Fit-o-Route	0,12	Chaussée de Bruxelles	Fait
Ferme Thielens	0,39	Rue Ernest Solvay	
Ferme rue de la Chapelle	0,15	Rue de la Chapelle	
Transport Mellet	1,43	Rue Auguste Sottiaux	
Agricoeur (Ferme Moreau)	2,95	Chaussée de Bruxelles	En cours. Projet phare de la 2 <sup>nd</sup> e ODR.
Industrial Dépannage (Pizzeria Ottimo)	0,14	Chaussée de Bruxelles	

Figure 42 : SAR de fait sur la commune de Les Bons Villers – Mise à jour en 2014 (source : DGO4)

#### 4.5.3 Périmètres de reconnaissance économique (PRE)

Le zoning de Frasnes-lez-Gosselies est couvert par un périmètre de reconnaissance qui a permis la subsidiation pour l'équipement et l'aménagement des espaces publics.



**Figure 43 : Périmètre de reconnaissance économique – Les Bons Villers (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)**

#### 4.5.4 Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers

Le remembrement des biens ruraux est un outil au service des agriculteurs et du monde rural. Il permet aux agriculteurs et propriétaires concernés, dans un périmètre donné, de redéfinir ensemble et de façon privilégiée l'espace rural qui les concerne. Outre la restructuration parcellaire des terres agricoles, le remembrement permet l'amélioration des infrastructures du périmètre visé pour en optimiser spatialement l'usage et ceci au profit de tous ses utilisateurs. Tour à tour, différents intervenants sont sollicités officiellement (propriétaires, exploitants, communes, groupements d'intérêts, administrations, ...), ceci via des procédures précises et grâce à des organes créés spécifiquement, à savoir les comités de remembrement, les comités d'échange, les comités provinciaux et les commissions consultatives chargées, pour leur part, d'assister les comités.

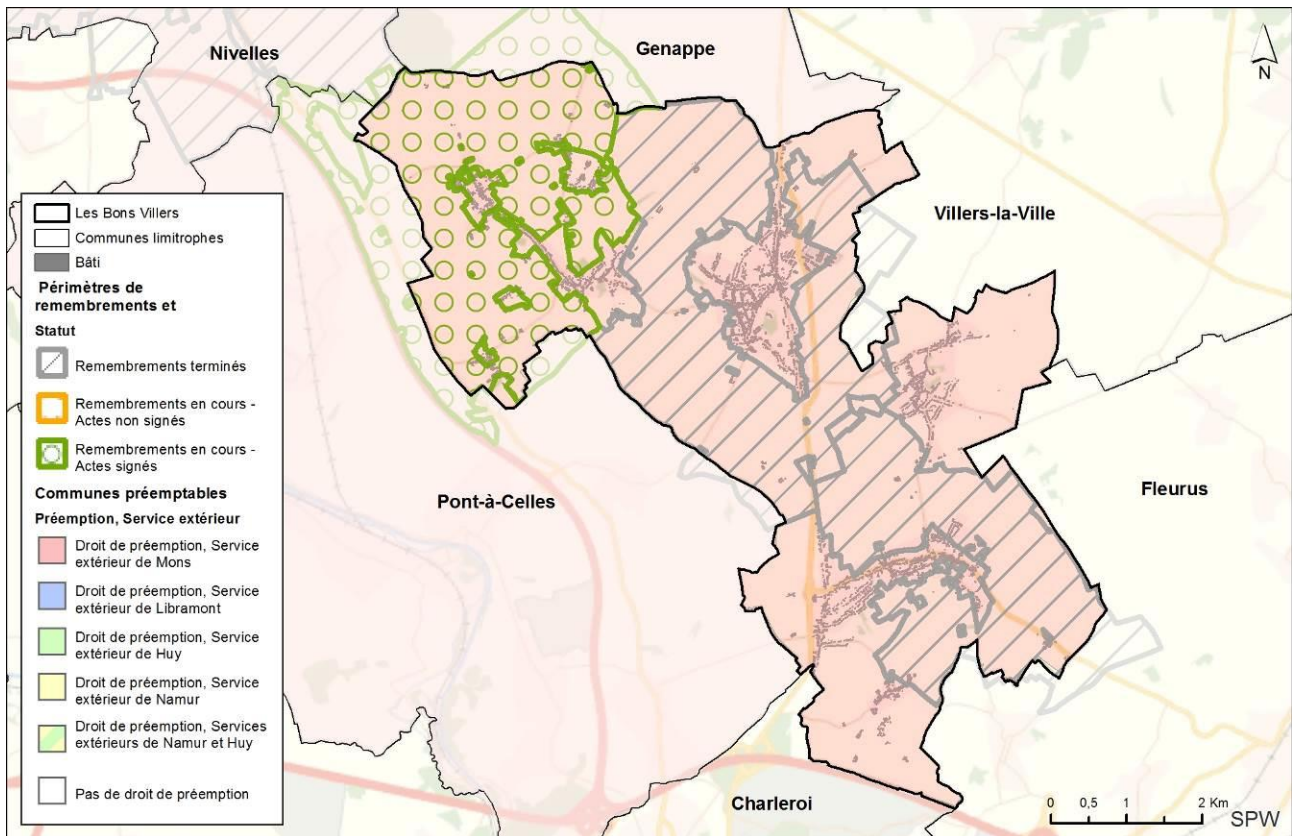
La commune est reprise dans la liste des communes dites « préemptables », c'est-à-dire que les biens immobiliers situés sur son territoire sont concernés par le droit de préemption de la Région wallonne. Le droit de préemption s'applique à la zone agricole. La commune est rattachée au service extérieur de Mons pour le droit de préemption.

La commune a déjà réalisé plusieurs remembrements ruraux qui sont aujourd'hui terminés (en gris sur la carte) :

sur la commune de Frasnes-lez-Gosselies (acte signé en 1987)

sur la commune de Mellet et Villers-Perwin (acte signé en 1972)

Un remembrement est actuellement en cours sur la commune de Rèves et au-delà (acte signé en 2014).



**Figure 44 : Périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers – Les Bons Villers (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)**

## 4.6 PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

La commune compte de nombreuses propriétés publiques. La carte des propriétés publiques est reprise en annexe de ce rapport au format A3. Un extrait de cette carte est présenté ci-dessous.



Figure 45 : Carte des propriétés publiques de la commune en 2019 (Source : Commune de Les Bons Villers – DR(EA)<sup>2</sup>M)

## 4.7 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

---

### ➤ **Documents de planification**

- ✓ *SDER* : Perception de la commune de Les Bons Villers comme un territoire agricole entre deux pôles urbains majeurs qui possède une attraction résidentielle pour les ménages, ce qui exerce une pression urbaine sur la commune.
- ✓ *Plan de secteur* : inscription du territoire dans le plan de secteur Charleroi. 12,8% du territoire en zone urbanisable dont la majorité concerne les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural et 87,2% du territoire en zone non urbanisable dont la majorité concerne les zones agricoles
- ✓ *SDC* : schéma de développement communal de Les Bons Villers adopté le 21/03/2016 et définissant neuf principaux objectifs d'aménagement et des orientations générales pour améliorer la mobilité

### ➤ **Guides d'urbanisme**

*Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite*

*Règlement d'urbanisme sur la qualité acoustique des constructions dans la zone D du plan de développement à long terme de l'aéroport de Charleroi et lotissements concernant le territoire qui concerne une partie infime du territoire et qui ne concerne aucune habitation*

### ➤ **Lotissements**

195 lotissements de petite taille (0,55ha en moyenne)

### ➤ **Documents d'aménagement du territoire et urbanisme opérationnels**

*SOL* : deux *SOL* à Frasnes-lez-Gosselies, un *SOL* en création à Rèves

*SAR* : trois *SAR* de droit dont deux à Frasnes-lez-Gosselies et un à Wayaux mais tous ont déjà fait l'objet d'un réaménagement ; onze *SAR* de fait dont certains ont déjà été réaménagés

*PRE* : un périmètre de reconnaissance économique industriel à Frasnes-lez-Gosselies (arrêté en 1966)

*Périmètres de remembrement* : un en cours sur le territoire de Rèves (acte signé en 2014)

### ➤ **Propriétés publiques**

La commune est propriétaires de nombreuses parcelles. Une partie d'entre elles fait l'objet de baux à ferme.

## 4.8 PATRIMOINE BÂTI ET ÉVOLUTION URBANISTIQUE

### 4.8.1 Généralités

La commune de Les Bons Villers résulte de la fusion de cinq entités villageoises : Rèves, Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin, Mellet et Wayaux. Les noyaux villageois sont éclatés et se trouvent généralement dans la partie légèrement marquée par un réseau hydrographique discret de la campagne agricole brabançonne et sont localisés tantôt sur les versants de vallées (Rèves), tantôt au creux des vastes ondulations du plateau (Villers-Perwin et Frasnes-lez-Gosselies).

Au fil du temps, le bâti s'est développé autour de ces noyaux, mais également de manière linéaire le long des axes routiers. Il y a de nombreuses grosses fermes et quelques châteaux, généralement situés à l'écart des villages, bien que certaines fermes de tailles plus modestes se trouvent au sein même du tissu villageois. Le bâti est plutôt hétérogène puisque 38% des bâtiments date d'avant 1900 et 36% date d'après 1970.

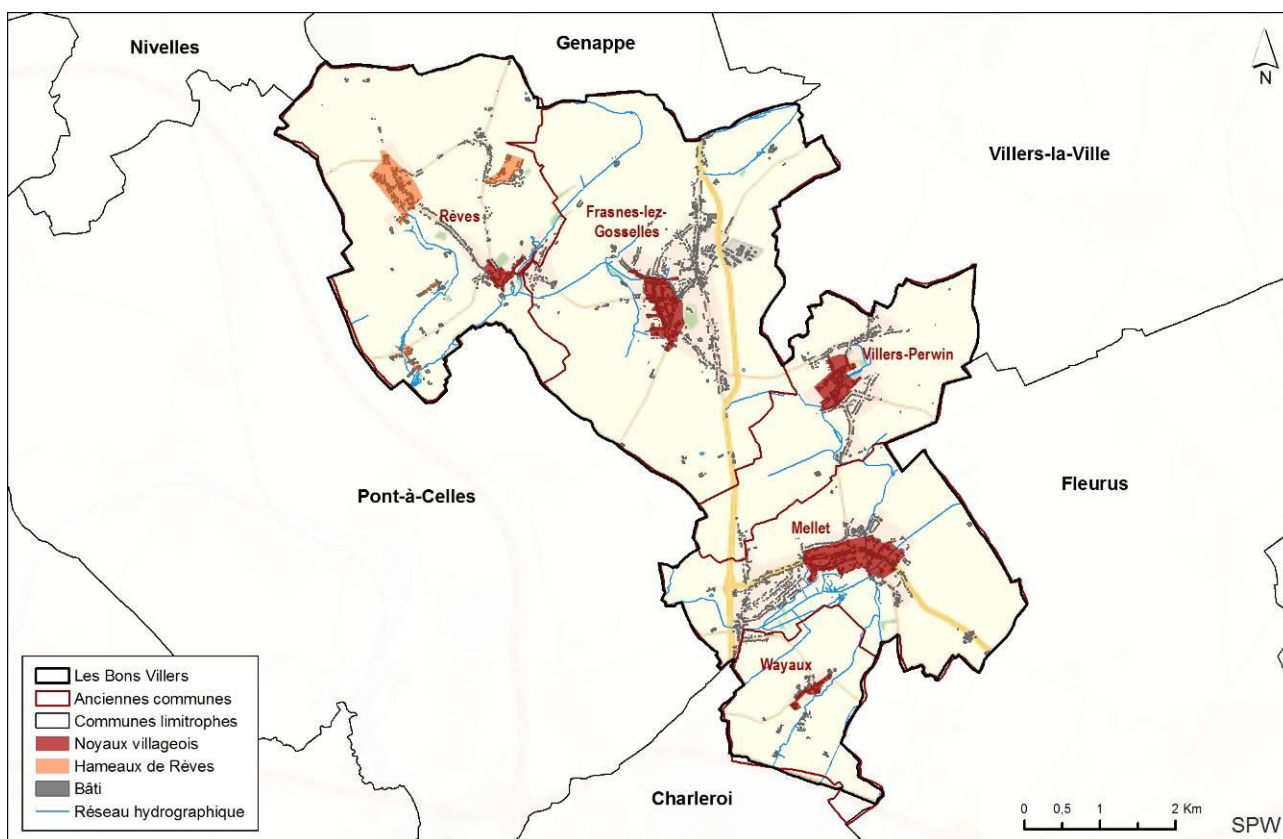


Figure 46 : Noyaux villageois – Les Bons Villers (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)



## 4.9 TYPOLOGIE DU BÂTI DANS LES VILLAGES

### 4.9.1 Rèves

Village	Superficie de l'ancienne commune	Démographie (2016)	Localisation
Rèves	1.103 ha	1.699	nord-ouest du territoire

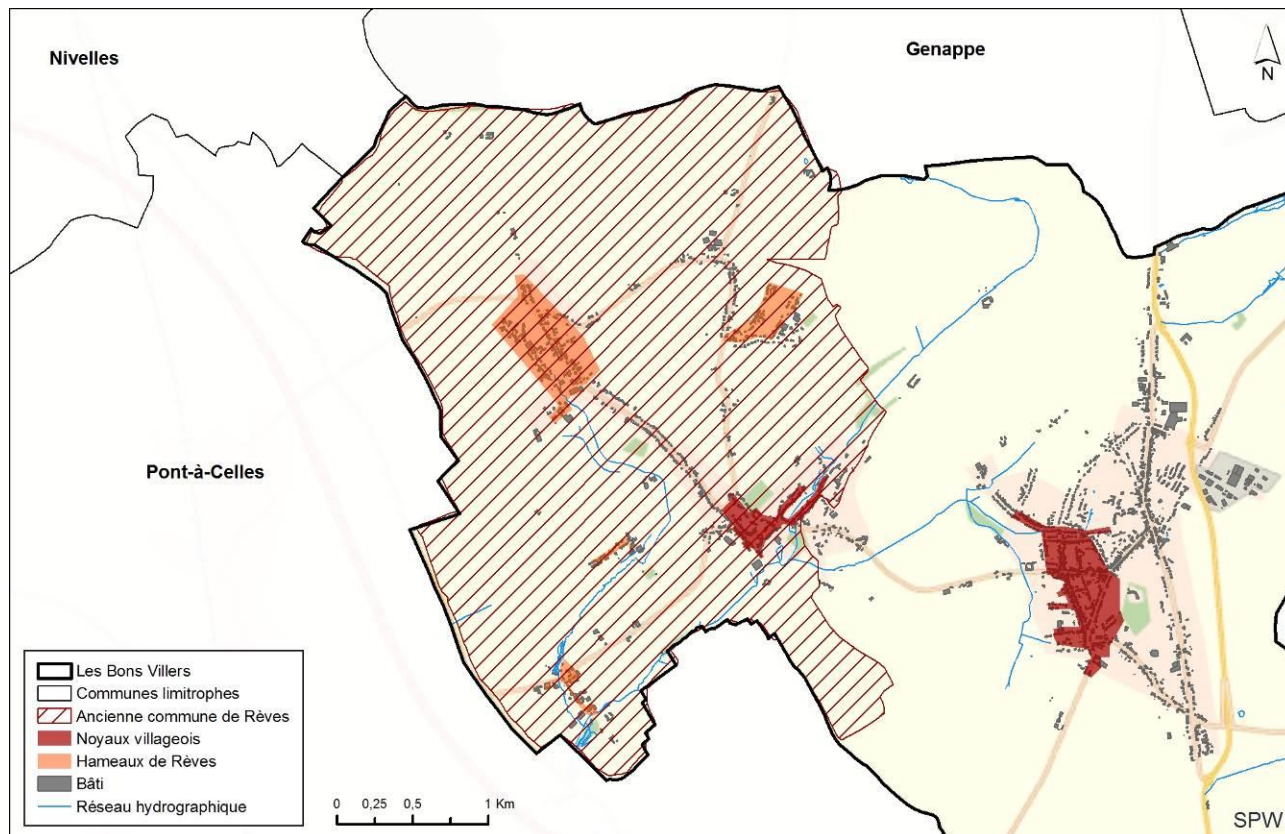
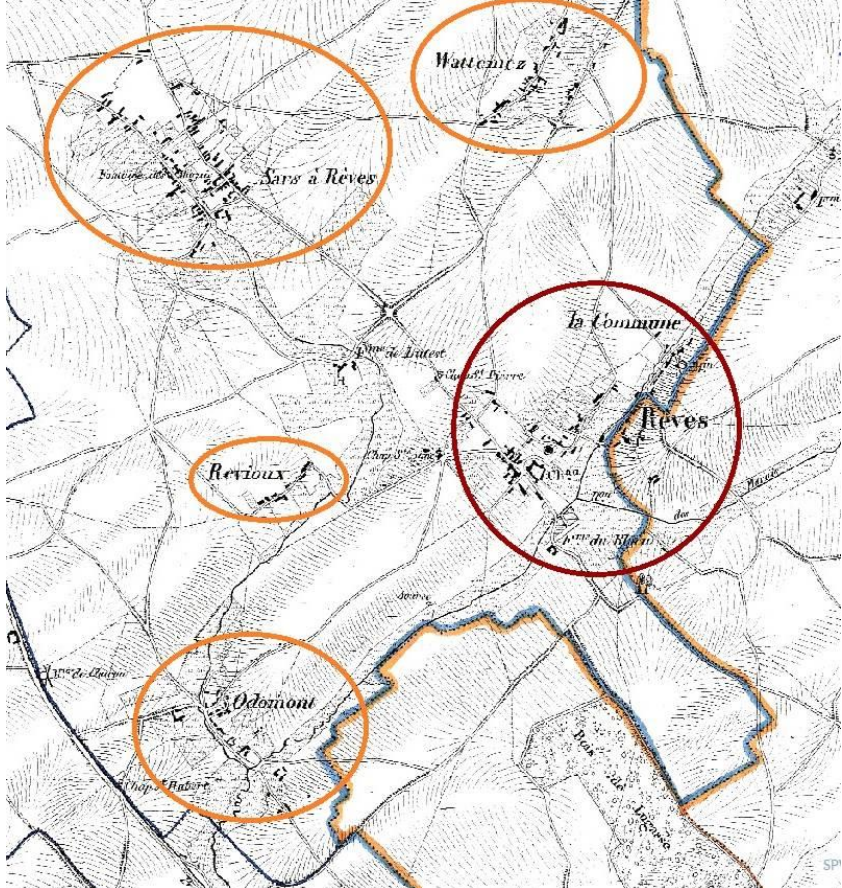



Figure 47 : Noyau villageois de Rèves (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

#### 4.9.1.1 Évolution du bâti du centre du village et des hameaux

	<p><b>1850 – Van Der Maelen</b></p> <p>Il y a 150 ans, Rèves était un petit hameau développé autour d'un château. Le bâti était concentré autour du château et le long de la rue commune qui s'étend vers le nord et qui marque la limite avec le village de Frasnes-lez-Gosselies.</p> <p>Le village de Rèves a la particularité de s'être développé de manière polynucléaire. On compte quatre hameaux en plus du centre du village. Les hameaux étaient liés au réseau routier.</p> <p>A cette époque le hameau de Sart-à-Rèves comptait davantage de maisons que le centre du village.</p>
	<p><b>1971</b></p> <p>En un peu plus d'un siècle, le village s'est quelque peu étendu autour des constructions déjà existantes. On observe un début de parcellisation et de densification.</p> <p>Les hameaux sont globalement restés de même taille, bien qu'on ait pu observer une densification, notamment à Sart-à-Rèves.</p>

**2015**

Sur les 45 dernières années, l'urbanisation s'est faite le long des axes. Cela est particulièrement visible sur la rue de Bruxelles (axe liant Rèves à Sart-à-Rèves), où le bâti s'est développé de part et d'autre de la rue, créant une continuité entre ces deux polarités.

Les terrains ont été divisés en parcelles, et de nombreuses parcelles ont été loties.

Le hameau de Wattimez a également connu une urbanisation importante, l'urbanisation à Odoumont s'est faite au sud de la N586 tandis que Revioux a peu évolué.

## 4.9.2 Frasnes-lez-Gosselies

Village	Superficie de l'ancienne commune	Démographie (2016)	Localisation
Frasnes-lez-Gosselies	1.445 ha	3.395	centre-nord du territoire

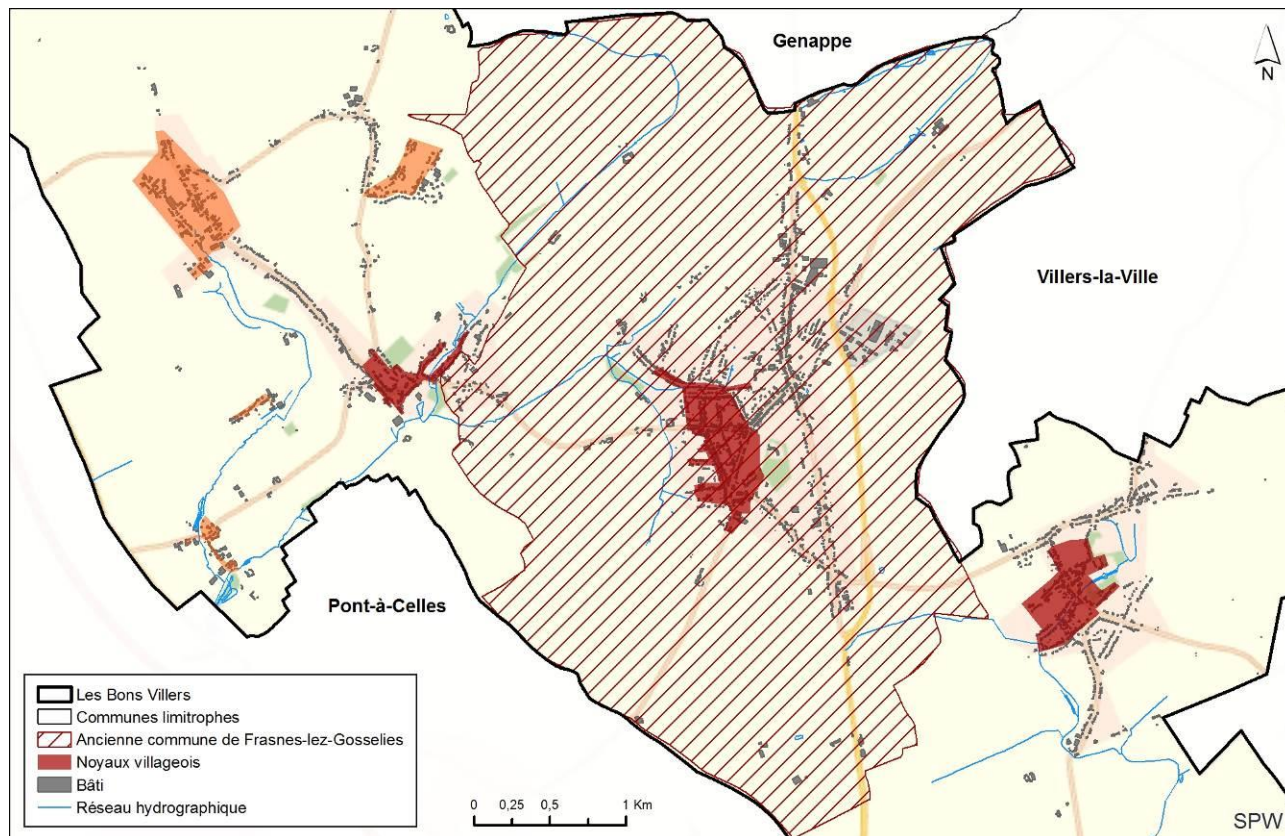
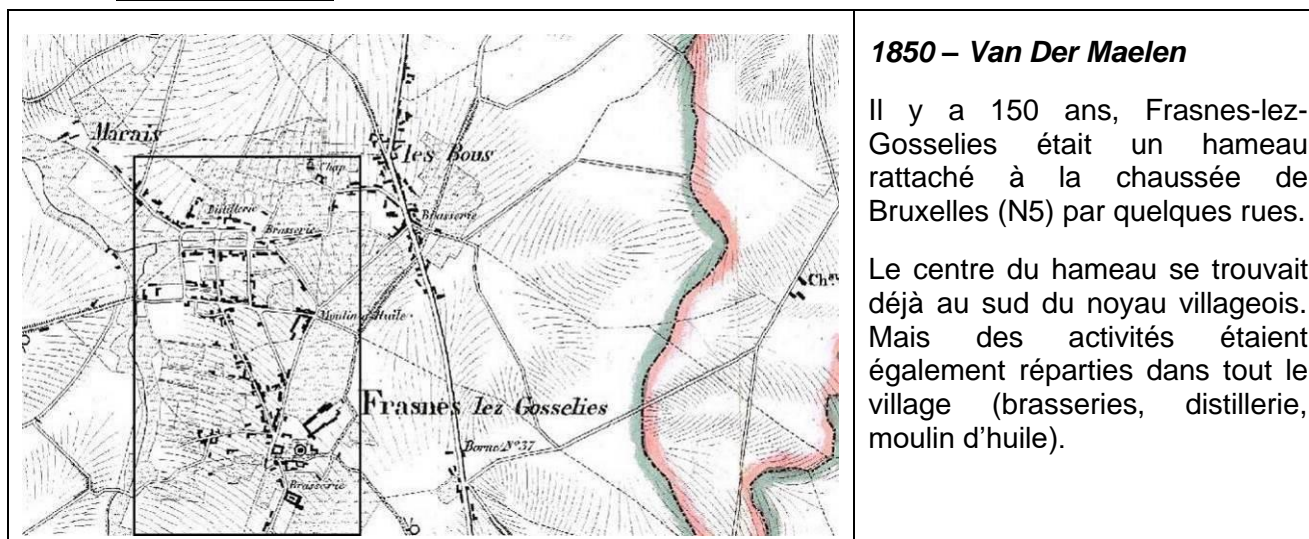


Figure 48 : Noyau villageois de Frasnes-lez-Gosselies (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)



### 4.9.2.1 Évolution du bâti



#### 1850 – Van Der Maelen

Il y a 150 ans, Frasnes-lez-Gosselies était un hameau rattaché à la chaussée de Bruxelles (N5) par quelques rues.

Le centre du hameau se trouvait déjà au sud du noyau villageois. Mais des activités étaient également réparties dans tout le village (brasseries, distillerie, moulin d'huile).

	<p><b>1971</b></p> <p>En un peu plus d'un siècle, le village s'est densifié de manière importante et l'urbanisation a continué en direction de l'ex-hameau <i>Les Bous</i> qui a été englobé dans le développement du village.</p> <p>L'urbanisation s'est poursuivi le long de la chaussée de Bruxelles.</p>
	<p><b>2015</b></p> <p>L'urbanisation s'est poursuivi le long des axes et de nouveaux lotissements ont été créés sur des terres agricoles.</p> <p>Le contournement de la N5 a été construit et deux zones d'activité économiques ont émergé de chaque côté du contournement de la N5, ainsi qu'un golf au nord.</p> <p>Deux espaces de parc continuent de créer des « poches vertes » au sein de la commune.</p>

### 4.9.3 Villers-Perwin

Village	Superficie de l'ancienne commune	Démographie (2016)	Localisation
Villers-Perwin	614 ha	1.328	centre-est du territoire

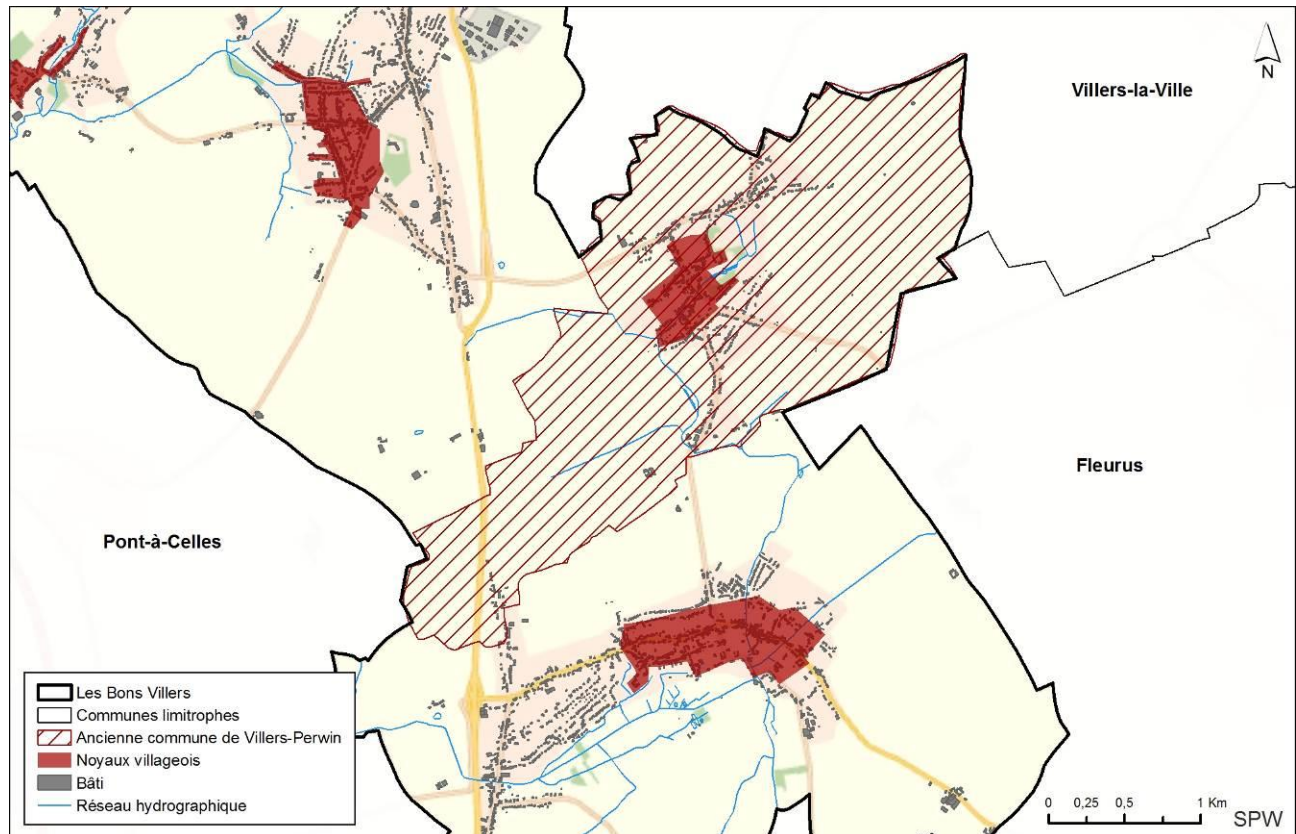
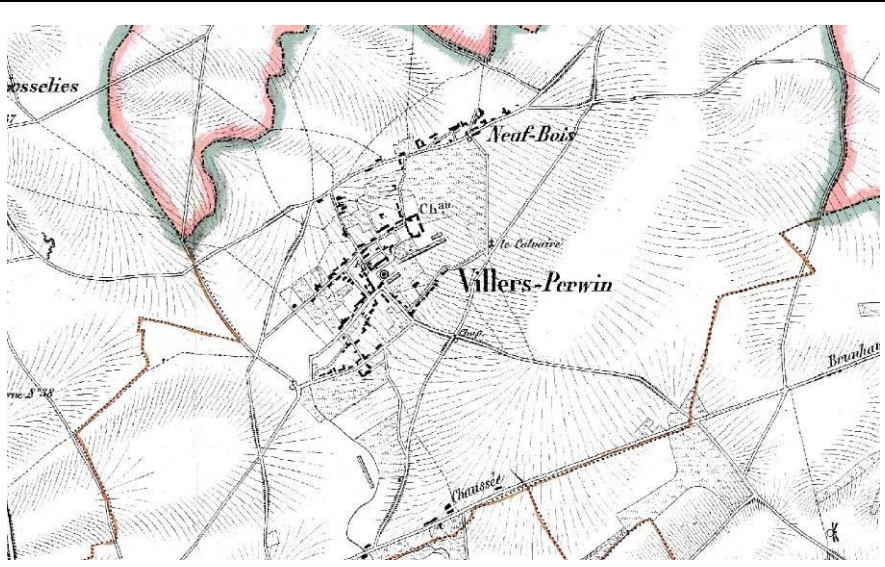




Figure 49 : Noyau villageois de Villers-Perwin (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

4.9.3.1 *Évolution du bâti*

	<p><b>1850 – Van Der Maelen</b></p> <p>Il y a 150 ans, Villers-Perwin était un petit village concentré autour de quelques rues, avec un château et qui avait tendance à s'étendre au nord vers le hameau de <i>Neuf-Bois</i>.</p>
	<p><b>1971</b></p> <p>En un peu plus d'un siècle, le village a englobé <i>Neuf-Bois</i> mais les limites ont peu évolué ; on observe également une parcellisation.</p>
	<p><b>2015</b></p> <p>L'urbanisation s'est développée au sud du village avec une parcellisation importante qui se poursuit le long de la rue Aubry, jusqu'à la rue de la couronne (rue qui marque la limite avec le village de Mellet et qui donne accès au nouveau contournement de la N5).</p>

#### 4.9.4 Mellet

Village	Superficie de l'ancienne commune	Démographie (2016)	Localisation
Mellet	813 ha	2.552	sud du territoire

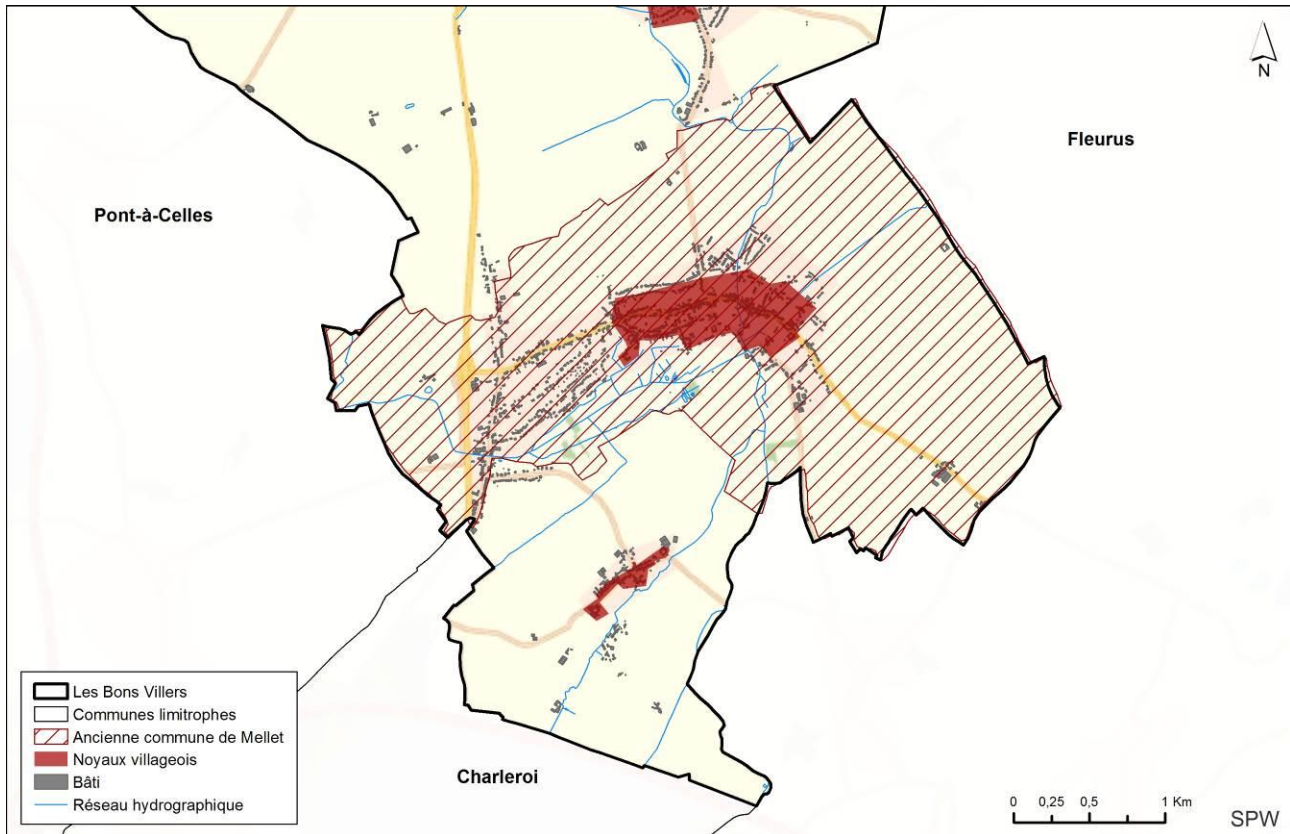
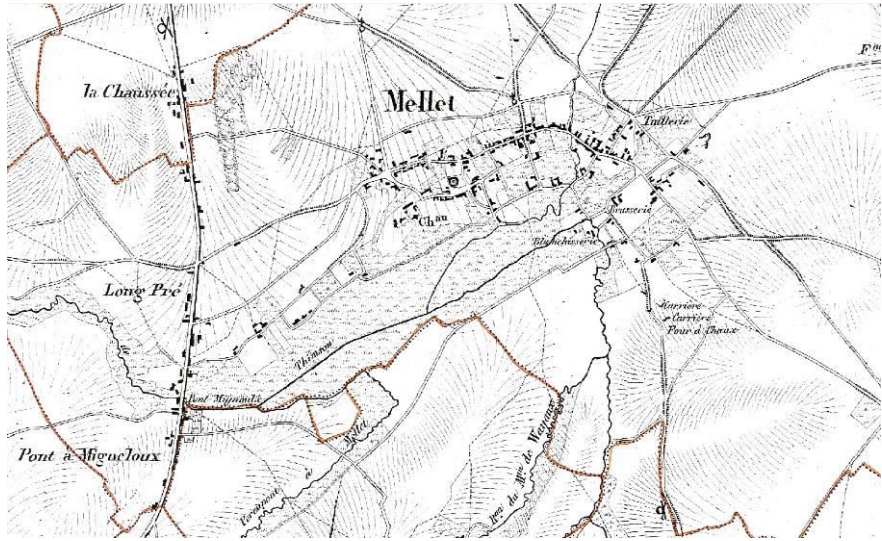




Figure 50 : Noyau villageois de Mellet (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)



4.9.4.1 *Evolution du bâti*

	<p><b>1850 – Van Der Maelen</b></p> <p>Il y a 150 ans, Mellet était essentiellement développé à l'est de la chaussée de Bruxelles et le long de la rue de Fleurus.</p> <p>Quelques habitations étaient localisées à la sortie est du village où se trouvaient notamment une tuilerie, une brasserie, une blanchisserie et une carrière. Quelques habitations étaient également parsemées le long de la rue d'en Dessous (qui conduit à la chaussée de Bruxelles).</p>
	<p><b>1971</b></p> <p>Le développement du village s'est poursuivi au centre et sur les trois rues à l'ouest du village le reliant à la chaussée de Bruxelles.</p> <p>Le bâti s'est également développé au sud de la chaussée de Bruxelles autour du hameau de <i>Pont-à-Mignetoux</i>.</p>
	<p><b>2015</b></p> <p>L'urbanisation et la densification du bâti se sont poursuivies le long des axes précédemment identifiés.</p> <p>Le bâti s'est également étendu au nord et à la sortie ouest du village en direction de Fleurus.</p>

### 4.9.5 Wayaux

Village	Superficie de l'ancienne commune	Démographie (2016)	Localisation
Wayaux	352 ha	410	sud du territoire

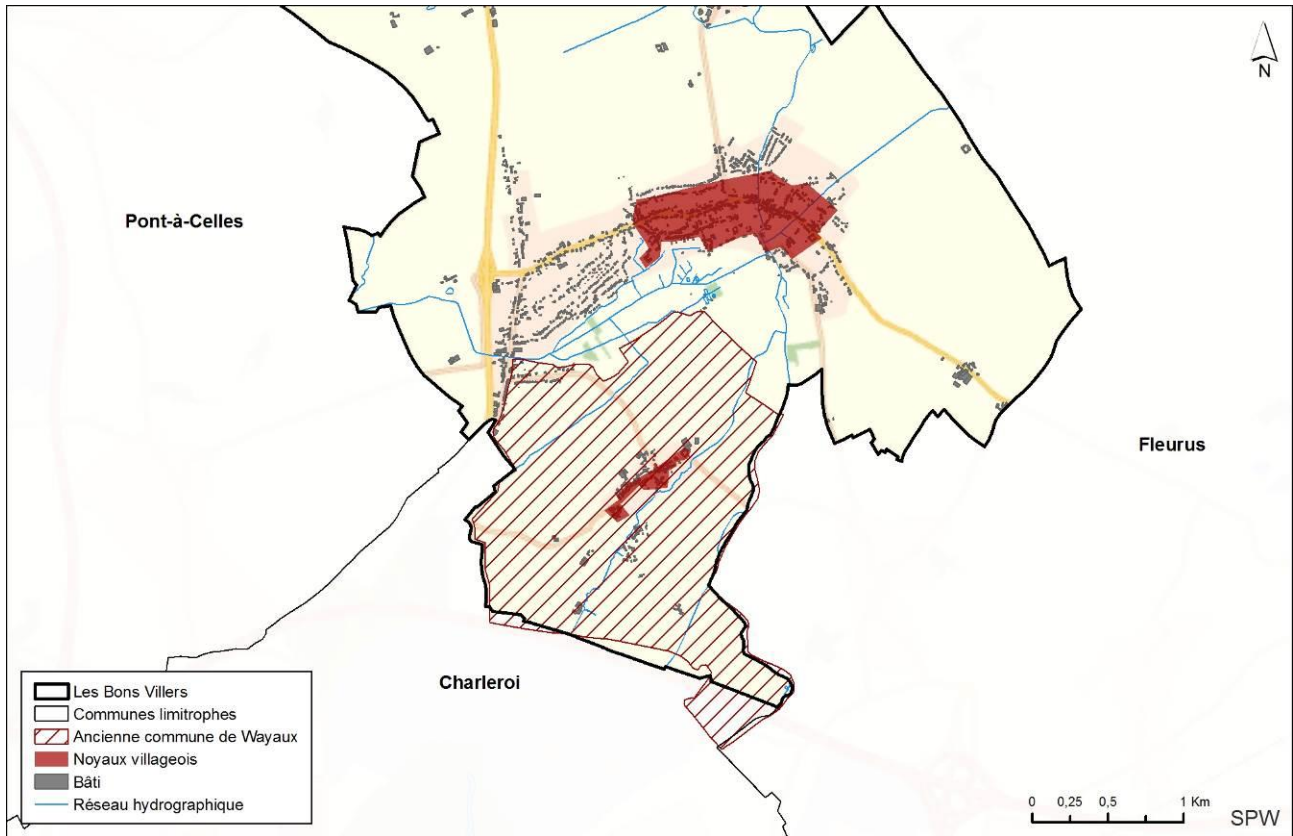
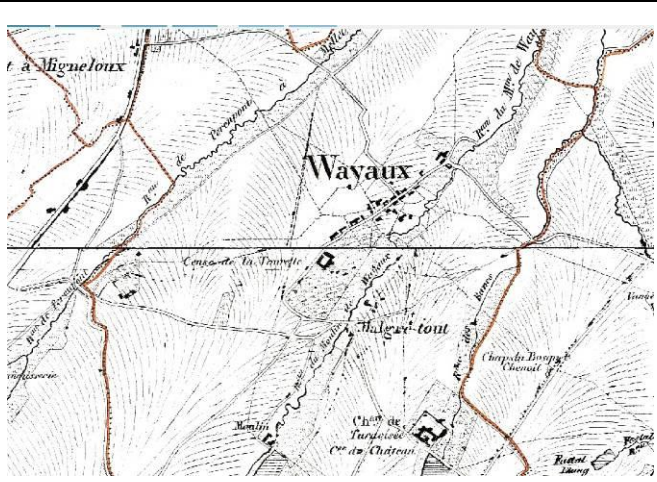
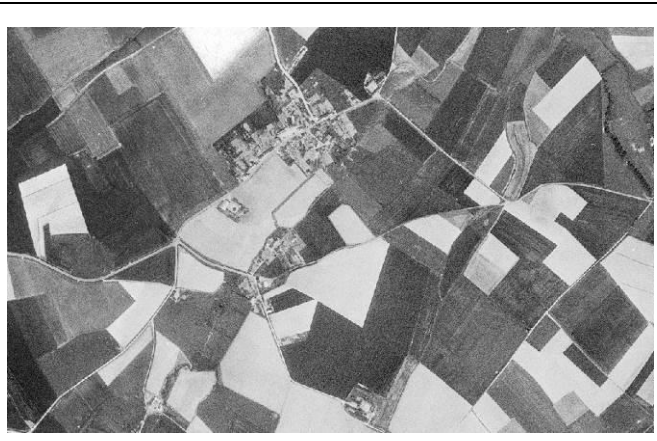



Figure 51 : Noyau villageois de Wayaux (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

4.9.5.1 *Evolution du bâti*

	<p><b>1850 – Van Der Maelen</b></p> <p>Il y a 150 ans, Wayaux s'est développé au croisement de deux rues (actuelles rue de Pont-à-Migneloux et rue Edouard Lacroix), à l'époque le village ne comptait qu'une vingtaine de maisons. Au sud, un moulin et le château de Tarvisée étaient présents.</p>
	<p><b>1971</b></p> <p>Au sud de ce premier développement, sur la rue menant au château, on observe le développement de quelques maisons sur l'ancien lieu-dit <i>Malgré-tout</i>.</p>
	<p><b>2015</b></p> <p>Les deux premiers développements remarquables se sont très légèrement étendus et on remarque également l'apparition de quelques fermes au sud du territoire. Le château a quant à lui connu des transformations.</p>

## 4.10 PATRIMOINE ARCHITECTURAL, ARCHÉOLOGIQUE ET MONUMENTAL

---

### 4.10.1 L'architecture traditionnelle (bâti traditionnel)<sup>42</sup>

Les caractéristiques générales de l'architecture traditionnelle locale répondent à celles de l'architecture traditionnelle de la région agro-géographique du plateau limoneux Brabançon, majoritaire sur le territoire de Les Bons Villers :

- ✓ Des **implantations**, tantôt en liaison directe avec le réseau des rues notamment dans les cœurs de villages, tantôt plus librement à l'écart des noyaux villageois.
- ✓ Le terrain est relativement plat, les constructions sont en bordure de rue ou autour d'une cour directement accessible depuis celle-ci ; au sein des villages quelques bâtisses adoptent des solutions pour s'adapter aux contraintes ; là où les pentes sont fortes, le réseau des chemins s'adapte et les bâtisses profitent du relief pour établir des caves sous le logis ; les terrassements nécessaires sont réduits à leur plus simple expression.
- ✓ Des **volumétries** principales assez allongées sous une toiture assez généreuse : au cœur des villages, les maisons se démarquent par une élévation de deux niveaux dégressifs ; les grosses fermes se dotent souvent d'amples caves et de spacieux greniers ; petites et moyennes fermes ont une volumétrie assez longue et basse.
- ✓ Une grande **lucarne** vient parfois prolonger la travée axiale d'entrée, sur un modèle qualifié de « brabançon ».
- ✓ Des maisons rurales qui se déclinent souvent en plusieurs bâtiments et dont les **façades**, bien que variées, ont de grandes ouvertures verticales à l'avant qui contrebalancent le registre horizontal des murs et des ouvertures plus modestes à l'arrière, voire inexistantes sur les pignons.
- ✓ Les **matériaux** des murs sont essentiellement de la brique rouge et du calcaire gréseux Bruxellien (« pierre de Gobertange »).
- ✓ Des toitures dont la pente moyenne avoisine les 50 degrés et sont recouvertes de tuiles profilées en « S » ou « panne » qui copient la teinte de l'ardoise ou en ardoise.

### 4.10.2 L'architecture récente et contemporaine (bâti contemporain)

Après la seconde guerre mondiale, le bâti a fortement évolué depuis l'architecture traditionnelle décrite ci-dessus.

Le développement de lotissements à la typologie pavillonnaire a, comme un peu partout en Wallonie, formé une part importante des nouvelles constructions de logements depuis les années 1960. Ceci a généré une architecture assez peu inspirée par l'architecture traditionnelle locale, une implantation en recul de la voirie et des reculs latéraux assez réguliers (généralement compris entre 6 et 10 mètres entre constructions). Au sein de ces lotissements, les formes et pentes de toitures, les couleurs des matériaux, les gabarits sont généralement assez hétérogènes. L'utilisation de la brique est toutefois encore largement répandue.

---

<sup>42</sup> Schéma de structure des Bons Villers, 2015



Figure 52: Exemple de développement pavillonnaire largement répandu depuis les années 1970 à Les Bons Villers (Source : Google street view)

#### 4.10.3 Monuments et sites classés

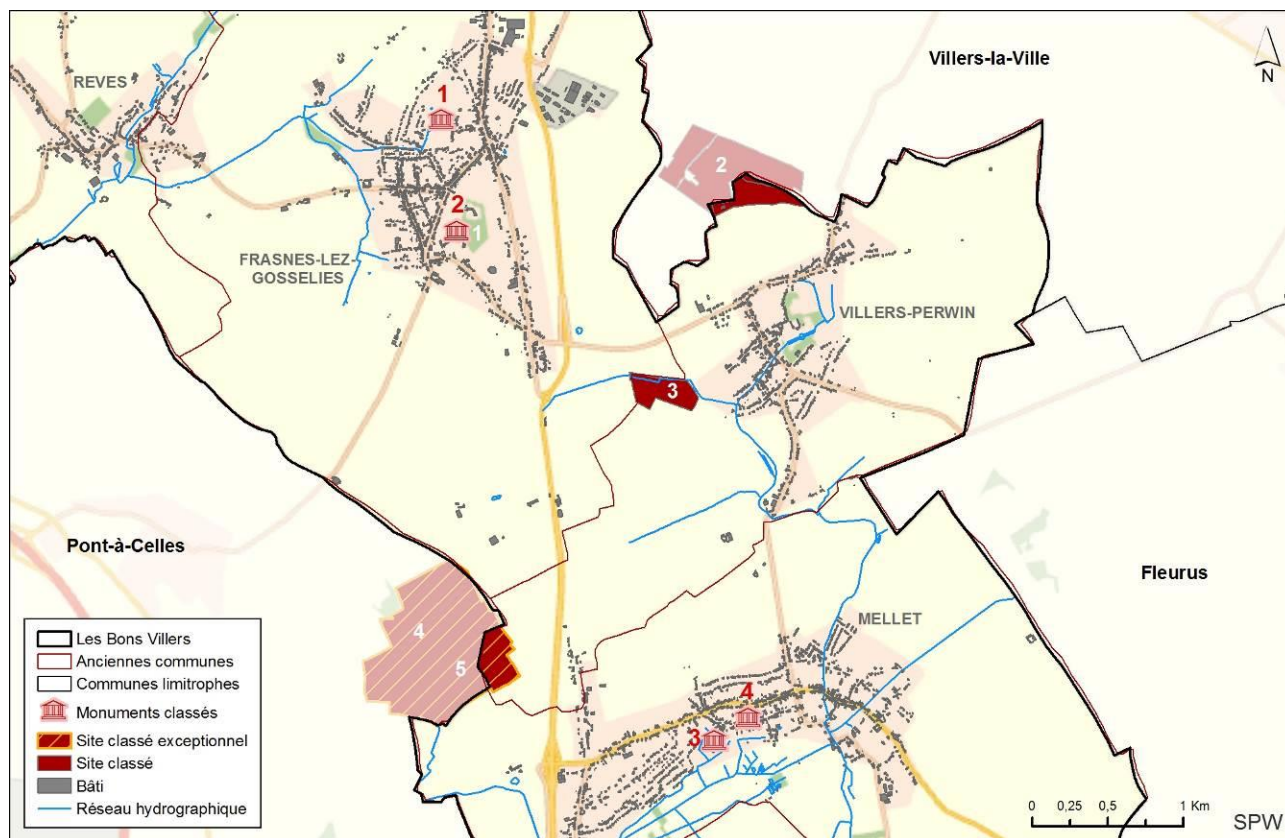


Figure 53 : Localisation des monuments et sites classés – Les Bons Villers  
(Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

#### 4.10.3.1 Monuments

L'entité de Les Bons Villers compte quatre bâtiments ou biens classés au titre de Monument ou Ensemble architectural. Ces monuments classés sont repris ci-dessous par ancienne commune.


À Frasnes-lez-Gosselies :

<p>1</p> <p><b>Chapelle Notre-Dame du Roux, ruelle aux Loups</b></p> <p><i>Arrêté du 8/04/1942</i></p> <p>Il s'agit du dernier vestige du prieuré bénédictin.</p> <p>Propriété de la commune.</p>	
<p>2</p> <p><b>« Chambre échevinale », rue de la Sainte n°5 (M) et alentours (S)</b></p> <p><i>Arrêté du 13/09/1991</i></p> <p>C'est un édifice qu'une tradition populaire associe au siège des réunions scabinales du Magistrat du lieu, en le faisant ainsi remonter au 11<sup>ème</sup> siècle. Intégré au système défensif du prieuré bénédictin médiéval de Frasnes-lez-Gosselies, le bâtiment a servi ensuite d'entrée charretière d'une importante ferme dite de l'Enclôître (Jean-Baptiste Mondez) qui dépendait du prieuré. L'édifice est entré dans le domaine public depuis 1989.</p> <p>Propriété de la commune.</p>	



## À Mellet :

<p><b>3 L'église Saint-Martin</b></p> <p><i>Arrêté du 29/03/1976</i></p> <p>L'église des Saints-Martin-et-Mutien-Marie date des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> siècle. Elle est classée comme monument par arrêté.</p> <p>Ses abords ont été aménagés et plantés, créant un espace public multifonctionnel (parking / piéton) traversant nord (rue E. Solvay) - sud (rue A. Helsen). Plusieurs équipements et activités animent le lieu : Maison multiservices, Point Poste, école...</p> <p>Propriété de la commune.</p>	
---	--

<p><b>4 Toiture, façades, escalier et les deux latrines intramurales du donjon médiéval sis rue A. Helsen, 69 bis, à l'exclusion des bâtiments annexes (M). Etablissement d'une zone de protection (ZP)</b></p> <p><i>Arrêté du 25/11/1996</i></p> <p>Plus excentré, subsiste le donjon médiéval du château de Mellet. En 1862, cette forteresse féodale devenue propriété communale, a subi de profondes transformations pour l'aménager en école jusqu'en 1868. Le site accueille actuellement la section primaire de l'école Jacques Brel. Il renferme un Musée de la Tuile, de la vie folklorique, religieuse et historique du village. Un petit centre de dendrochronologie y réside. Il abrite aussi les activités de l'asbl CODERM. Une ferme appartenait au seigneur du lieu, actuellement attenante (ferme Jaumotte).</p> <p>Propriété de la commune.</p>	 <p>Crédit photo : Wikimedia (Auteur : EmDee), 2014</p>
--	--

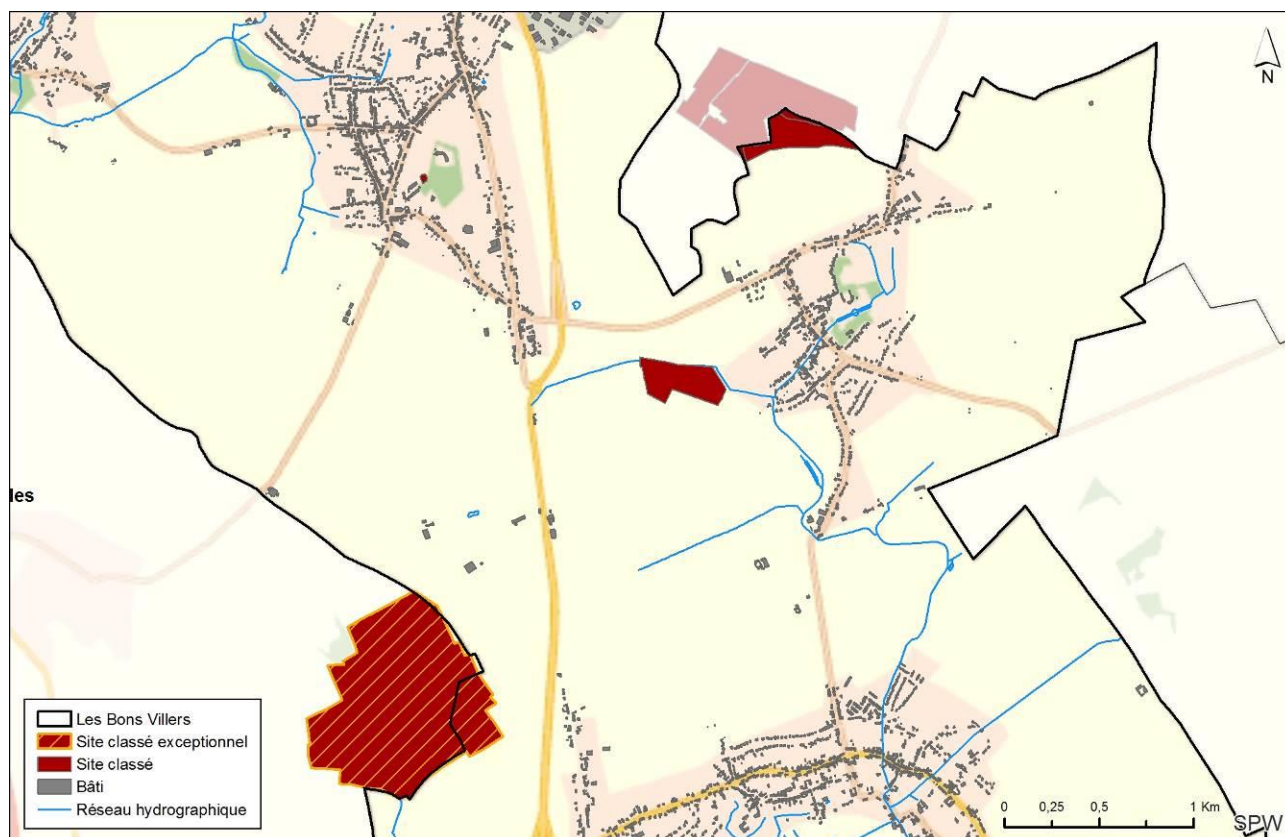
4.10.3.2 Sites

La commune de Les Bons Villers compte quatre entités classées au titre de « site classé » et une entité au titre de « site classé exceptionnel ». Trois sites classés, ainsi que le site classé exceptionnel, se trouvent sur l'ancienne commune de Villers-Perwin. Deux sites sont à cheval sur d'autres communes limitrophes.

1. L'ensemble formé par la « Chambre échevinale », rue de la Sainte n°5 (M) et ses alentours (S) – Arrêté du 13/09/1991



2. Le domaine de la Hutte (entre Les Bons Villers et Villers-la-Ville) – Arrêté du 07/11/1978
3. La haie haute-tige sise au lieu-dit "La Mée" en bordure du ruisseau – Arrêté du 16/03/1994 – Arrêté du 07/11/1978
4. Sites des lieux-dits : des "Bons Villers" à Liberchies et les "Eauguernées" à Villers-Perwin comme patrimoine exceptionnel - Arrêté du 18/11/1992
5. L'ensemble de l'agglomération gallo-romaine des Bons Villers (+ Les Bons Villers/Villers-Perwin) – Arrêté du 06/10/2016



**Figure 54 : Localisation des sites classés – Focus sur Villers-Perwin**  
(Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

#### 4.10.4 Inventaire du patrimoine culturel immobilier (IPIC)

On compte 48 éléments patrimoniaux sur la commune de Les Bons Villers repris à l'IPIC. La liste de ces derniers est reprise en annexe (annexe 3).

## 4.11 ESPACES PUBLICS

### 4.11.1 Espaces publics – Perception et état général

L'espace public de Les Bons Villers est constitué principalement de voiries et de places publiques. La place de Frasnes concentre des fonctions importantes pour la commune avec la présence de l'Administration communale. En règle générale, tous les villages disposent au moins d'un espace public sous forme de place, même de petite dimension. Elle se situe presque toujours à proximité immédiate de l'église du village.

L'espace public peut donc être considéré comme un réseau continu de rues et de routes dont les assiettes se rétrécissent ou s'élargissent de façon à y accueillir différentes fonctions (circulation des voitures, véhicules agricoles et piétons, espace de rencontre et de rassemblement, etc.).

La plupart des places ont fait l'objet d'une réfection récente et ont été pavées ce qui donne de la qualité à l'espace public. D'autres places mériteraient d'être repensées et réaménagées.

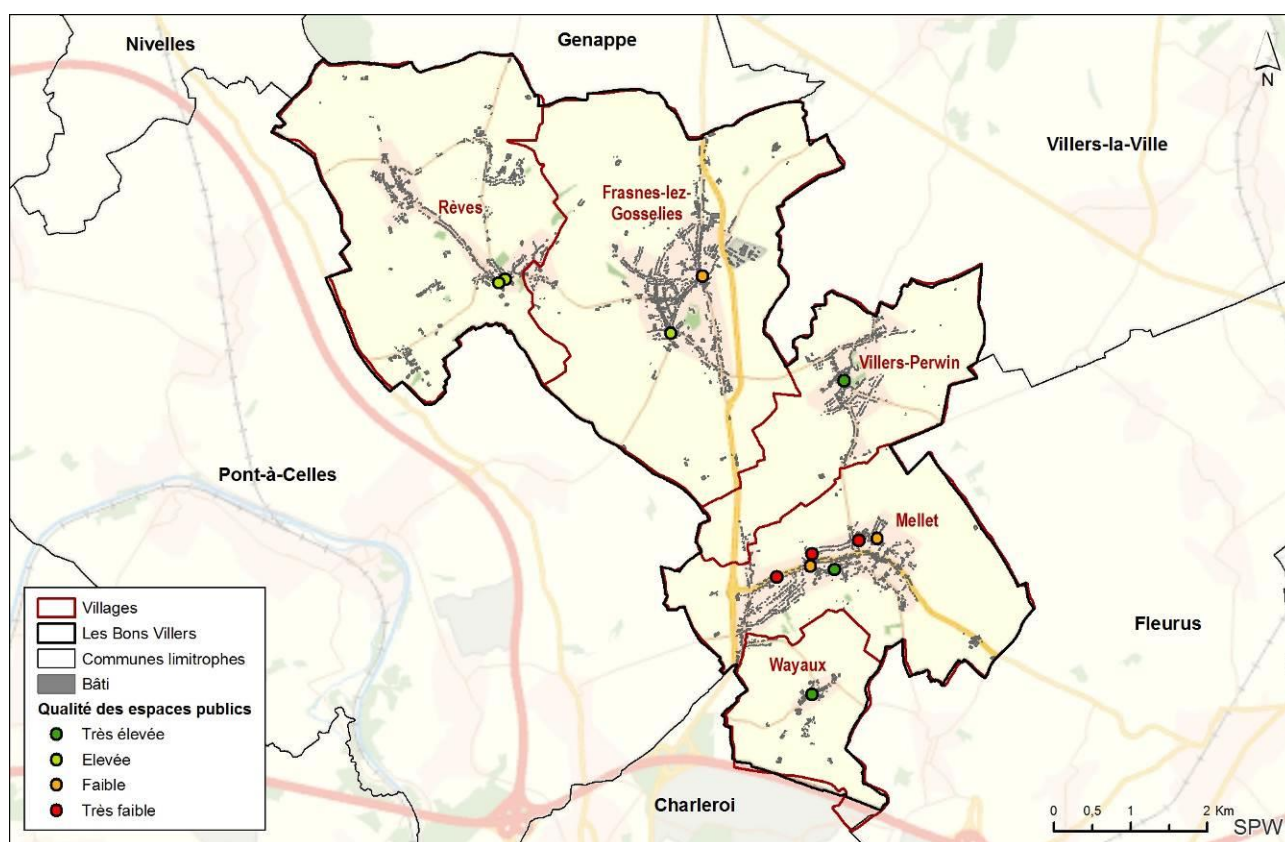


Figure 55 : Qualité des espaces publics se présentant sous forme de place au centre des villages  
(Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

N°	Villages	Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Equipements	Qualité de l'espace public – Appréciation
1	Rèves	Placette de l'Eglise (10 rue de l'Eglise)	Pavé sur le trottoir, macadam et pelouse autour de l'Eglise	Au pied de l'Eglise, espace surélevé par rapport à la route, avec des arbres et un banc, au pied des escaliers, un autre banc et dans le renforcement une statue commémorative	Elevée

2	Rèves	Croisement rues de Bruxelles et de l'Eglise	Pavé	Au croisement de deux rues, au pied de l'édifice historique de l'Institut Sainte-Marie, petite placette pavée avec bancs	Elevée
---	-------	---	------	--	--------



**Figure 56 : Placette de l'église de Rèves (source : Google Street View)**



**Figure 57 : Croisement des rues de Bruxelles et de l'église à Rèves (source : Google Street View)**

N°	Villages	Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Équipements	Qualité de l'espace public – Appréciation
3	Frasnes-lez-Gosselies	Place de Frasnes	Pavé	Devant l'Administration Communale, place pavée mais majoritairement occupé par le stationnement, bâtiment au centre de la place prévu pour être déconstruit Église surélevée par rapport à la place et entourée d'herbe. Au bord de la route, plusieurs arbres et des bancs, ainsi que des places de parking	Élevée
4	Frasnes-lez-Gosselies	Place des Combattants	Macadam et pavé	Arbres, bancs, deux terre-pleins centraux avec bacs à fleurs et arrêt de bus – Pas aménagé comme une place, c'est un carrefour.	Faible



Figure 58 : Place de Frasnes (source : Google Street View)



Figure 59 : Place de Frasnes (source : Photos DR(EA)<sup>2</sup>M)



Figure 60 : Place des Combattants (source : Google Street View)

N°	Villages	Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Équipements	Qualité de l'espace public – Appréciation
5	Villers-Perwin	Place Commandant Bultot	Pavé (quelques zones de pelouses)	Église, panneau information du Pays de Geminiacum, sert de parking	Très élevée

Figure 61 : Place Commandant Bultot (source : Photos DR(EA)<sup>2</sup>M)



Figure 62 : Place Commandant Bultot (source : Photos DR(EA)<sup>2</sup>M)

N°	Villages	Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Equipements	Qualité de l'espace public – Appréciation
6	Mellet	Place de Mellet	Pavé	Eglise, maison multi-service, crèche, bancs, place de stationnement, arbres	Très élevée
7	Mellet	Place du Roi Baudoin	Macadam, Herbe, Pavé	Terrain de basket, cabine téléphonique, sert de parking, maison des jeunes et proximité terrain de foot	Faible
8	Mellet	Square Halluent	Macadam	Espace en gravier qui sert de parking et pour les manifestations, proche de la maison des jeunes	Très faible
9	Mellet	Croisement des rues Solvay et Helsen	Macadam	Carrefour en forme triangulaire avec un terre-plein central qui abrite un arrêt de bus et un arbre. Une des voies de la rue Helsen est fermée à la circulation et l'accès à la	Faible

				<p>rue Solvay ne se fait plus que par la voie de droite, ce qui suppose que cet espace peut être rendu au piéton.</p>	
10	Mellet	<p>Avenue Stassart, à la sortie du sentier du tram</p>	Terre/Herbe	<p>Il s'agit d'un espace public non structuré. Il y a un arrêt de bus avec un banc.</p>	Très faible
11	Mellet	<p>Croisement de la rue Léon Mercier et de la rue des trois arbres</p>	Gravier	<p>Il s'agit d'un espace public non structuré.</p>	Très faible



**Figure 63 : Place de Mellet (source : Photos DR(EA)<sup>2</sup>M)**



**Figure 64 : Place du Roi Baudoin (source : Google Street View)**



**Figure 65 : Square Halluent (source : Google Street View)**





**Figure 66 : Croisement des rues Solvay et Helsen (source : Google Street View)**



**Figure 67 : Avenue Stassart, à la sortie du sentier du tram (source : Google Street View)**



**Figure 68 : Croisement de la rue Léon Mercier et de la rue des trois arbres (source : Google Street View)**

N°	Villages	Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Equipements	Qualité de l'espace public – Appréciation
12	Wayaux	Place de Wayaux	Pavé	Eglise, panier de basket, plaine de jeux, panneau information du Pays de Geminiacum, sert de parking	Très élevée



Figure 69 : Place de Wayaux (source : Photos DR(EA)<sup>2</sup>M)

#### 4.11.2 Plaine de jeux

La commune compte huit plaines de jeux. Chaque village compte au moins une plaine de jeux.

N°	Villages	Dénomination / Localisation	Équipements	État et interventions (2016)
1	Rèves	Rèves	Bac à sable, passage à gué, table à gâteau, jeu combiné, bascules, maisonnette	Un jeu à ressort ajouté, le dessus du passage à gué remplacé.
2	Frasnes	Champ du Roux	Jeux ressort, toboggan, banc	Remplacement de différentes pièces du toboggan
3		Marais	Jeux ressort, toboggan, bancs	Remplacement de différentes pièces du toboggan, jeu ressort remplacé
4	Villers-Perwin	Rue de l'Escaille	Jeux ressort, jeu d'escalade, goals de football	En état.
5	Mellet	Mirabelles	Portique balançoire, table bac à sable, pont d'équilibre, bascules, maisonnette, module évolutif	Jeu ressort remplacé. Commande faite pour remplacer la toiture du module évolutif.

6		Vieux-Château	Ensemble de tours, panneaux de basket	Corde à grimper, passerelle, plancher et planches du tunnel de l'ensemble de tours ont été remplacé. Prévision de remplacement de la surface de copeaux en dalles amortissantes en 2017.
7	Wayaux	Place	Panneau de basket, module combiné	En état
8		Wayaux	Bac à sable, module combiné, bascule, panneau de basket, banc	Barrière antichute du jeu remplacée, main courante ajouté au module combiné. Passerelle cassée et fermée, devrait être remplacée en 2017.

## 4.12 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

---

### ➤ **Contextualisation**

- ✓ 5 villages
- ✓ Patrimoine bâti hétérogène

### ➤ **Typologie du bâti dans les villages**

*Villages stables* : Wayaux (le plus petit village, assimilable à un hameau) ;

*Villages en extension* : Rèves, Mellet, Villers-Perwin ;

*Villages en très forte extension* : Frasnes-lez-Gosselies

### ➤ **Bâti traditionnel**

*Caractéristiques de la région agro-géographique du plateau limoneux Brabançon* (implantations en liaison avec le réseau des rues, bâtisses qui s'adaptent au relief, volumétries assez allongées, façades principales avec de grandes ouvertures verticales, utilisation de la brique rouge et de la pierre de Gobertange, toitures imitant l'ardoise ou en ardoise avec une pente de 50 degrés)

### ➤ **Bâti contemporain**

Maisons individuelles unifamiliales à 4 façades

Lotissements, extensions le long des axes routiers

### ➤ **Monuments classés**

4 bâtiments ou biens classés au titre de Monument ou Ensemble architectural, répartis entre Frasnes-lez-Gosselies et Mellet.

### ➤ **Sites classés**

4 entités paysagères classées au titre de Site, dont les abords d'un des monuments classés à Frasnes-lez-Gosselies, et dont deux à cheval sur des communes limitrophes (Villers-Perwin, Pont-à-Celles)

Un site classé exceptionnel mais qui reprend le périmètre de l'un des sites classés

### ➤ **Sites archéologiques**

Aucun site archéologique protégé au sens de la Région wallonne.

### ➤ **Espaces publics**

- ✓ Tous les villages disposent au moins d'une petite place, souvent à proximité des églises.
- ✓ Pour la plupart, elles ont été récemment réaménagées et la qualité de ces espaces est relativement élevée ;

### ➤ **Espaces publics**

- ✓ 8 plaines de jeux et au moins une dans chaque village



***Partie : 5. DÉMOGRAPHIE***

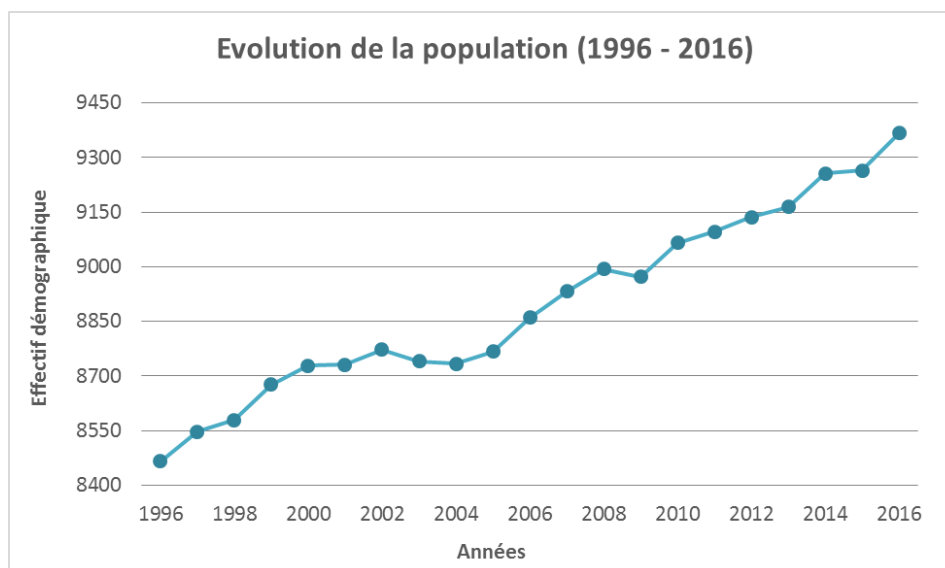




## 5.1 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

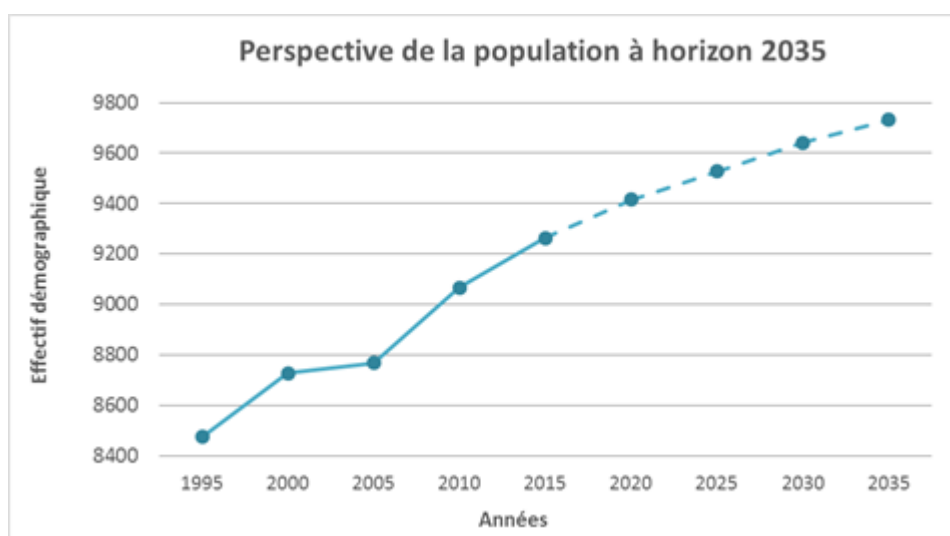
La commune de Les Bons Villers a connu un accroissement démographique global durant la dernière décennie, avec différentes phases de croissance ponctuées de phases de ralentissement, voire de légères décroissances (2002-2004 et 2008-2009) puisque ces périodes correspondent à des réductions respectives de 38 personnes et 22 personnes.

Sur la période 1996-2016, l'évolution démographique est de +10,6%. Cela correspond à une augmentation de 901 habitants. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Les Bons Villers comptait 9.411 habitants.



**Figure 70 : Evolution de la population sur la commune de Les Bons Villers entre 1996 et 2016**  
(Source : INS, 2016 – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

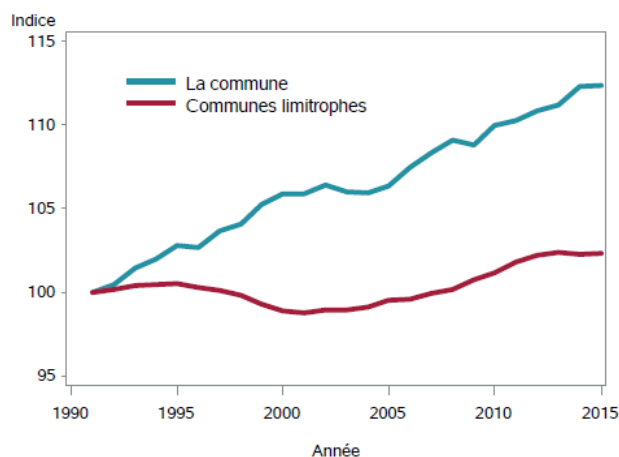
Avec la même croissance ( $\pm 10\%$  sur 20 ans), on pourrait s'attendre à ce que la population atteigne 9.835 habitants en 2026 et 10.300 habitants en 2036. Toutefois selon les estimations du Centre de recherche en démographie de l'UCL, la croissance pour les vingt prochaines années devrait être deux fois moins importantes ( $\pm 5\%$ ), avec 9.528 habitants en 2025 et 9.732 en 2035.



**Figure 71 : Perspective de la population de Les Bons Villers à horizon 2035**  
(Source : INS & IWEPS, 2016 – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Si l'on s'intéresse à l'évolution relative de la population entre 1991 et 2015 de la commune de Les Bons Villers et de ses communes limitrophes, on observe une forte croissance de la commune alors que la population des communes limitrophes semble stagner, voire décroître (graphique ci-après). Toutefois, il est important de nuancer puisque l'évolution de la population des communes limitrophes est fortement influencée par le poids de la population de Charleroi (202.182 habitants en 2016), qui est 20 fois plus importante que la population de Villers-la-Ville (tableau ci-après).

Evolution de la population de 1991 à 2015 (1991=100)



Sources: Direction générale Statistiques - Statistics Belgium  
Calculs: IWEPS

Population en 2016

<b>Les Bons Villers</b>	9 367
<b>Communes limitrophes</b>	
Villers-la-Ville	10 498
Genappe	15 302
Pont-à-Celles	17 093
Fleurus	22 802
Nivelles	28 027
Charleroi	202 182

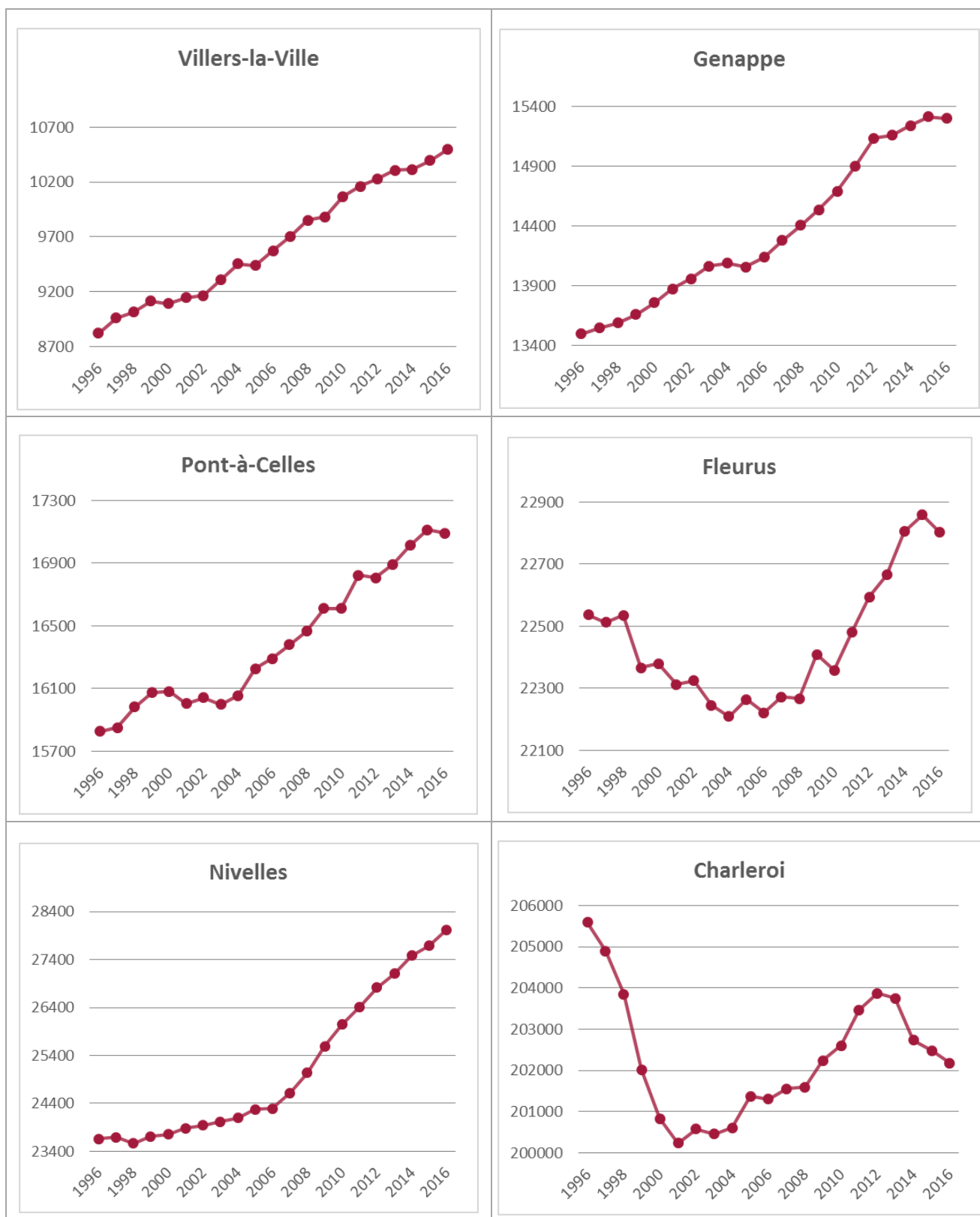
**Figure 72 : Population de Les Bons Villers et des communes limitrophes (source : IWEPS)**

Si l'on considère l'évolution démographique commune par commune, deux grandes tendances se dessinent (tableau ci-après) :

des communes similaires à Les Bons Villers qui ont connu une phase de croissance démographique continue durant la dernière décennie plus au moins importante telles que Villers-la-Ville (+19%), Nivelles (+18,4%), Genappe (+13,4%) et Pont-à-Celles (+8%). Il s'agit essentiellement des communes brabançonnes, à l'exception de la dernière.

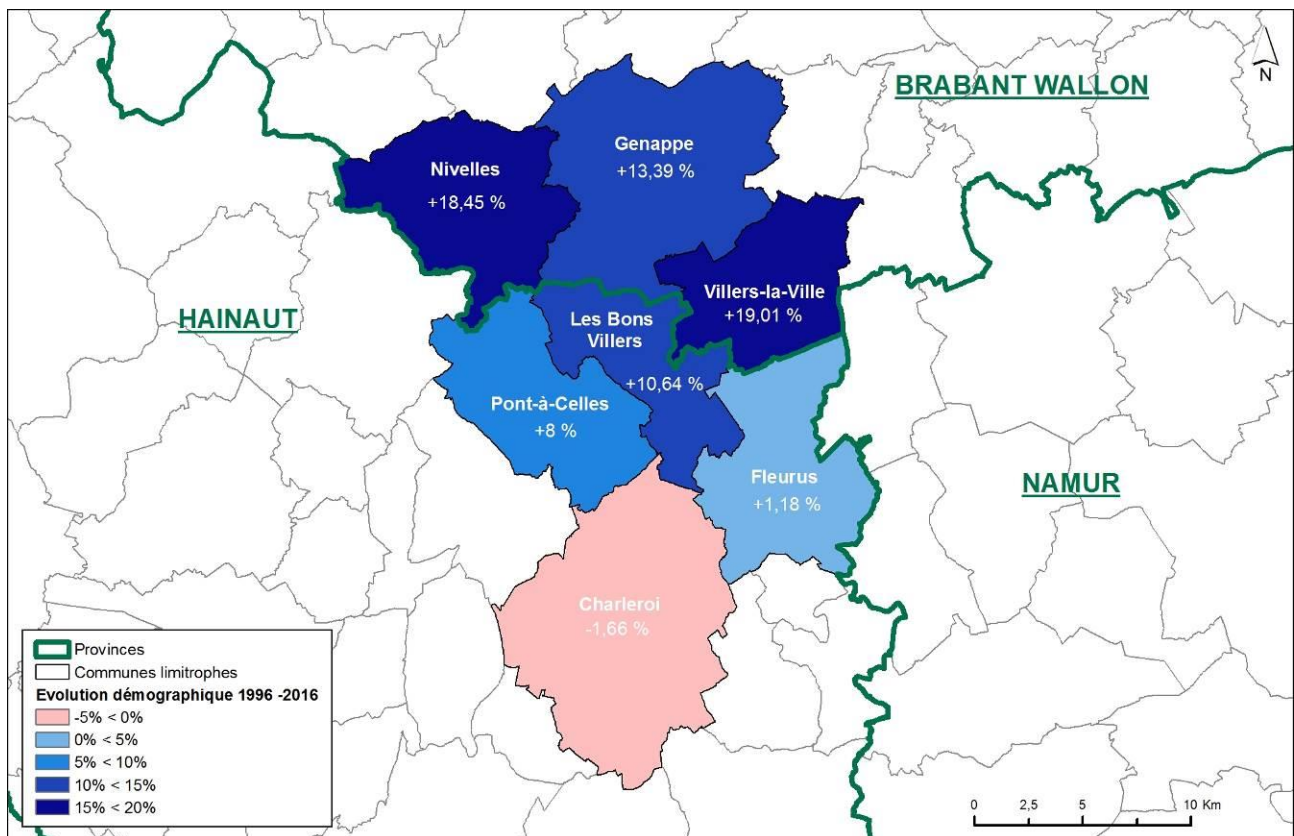
des communes dont le nombre d'habitants a peu varié entre 1996-2016 mais qui ont connu une importante phase de décroissance au début de la décennie, suivi par une reprise de la croissance démographique et à nouveau marquée par une phase de décroissance à la fin de la décennie, c'est le cas de Fleurus (+1,2%) et Charleroi (-1,7%).

Ainsi, la commune limitrophe la plus peuplée, Charleroi (202.182 habitants) a subi une décroissance de sa population, tandis que Villers-la-Ville, commune limitrophe la moins peuplée (10.498 habitants) a connu la plus forte croissance au cours de la décennie, suivie par Nivelles, deuxième commune limitrophe la plus peuplée (28.027 habitants).



**Figure 73 : Évolution démographique des communes limitrophes entre 1996 et 2016**  
(Source : INS, 2016 – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

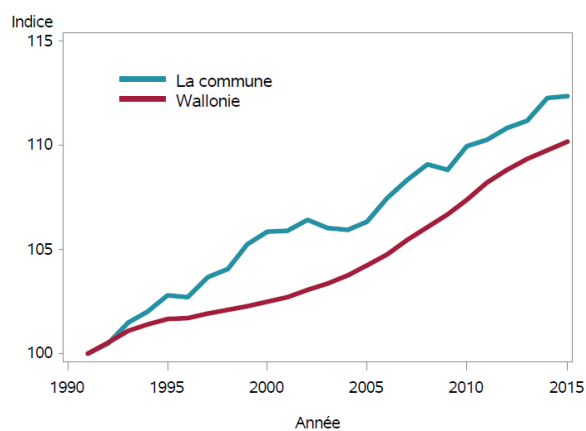
La croissance moyenne de la microrégion incluant Les Bons Villers et ses communes limitrophes est de 9,9% sur la période 1996 et 2016. Sans inclure Charleroi, marqué par une décroissance, cette microrégion présente une croissance moyenne de 11,8%.



**Figure 74 : Évolution de la population des communes limitrophes de Les Bons Villers entre 1996 et 2016**  
(Source des données : INS, 2016 – Source cartographique : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Villers-la-Ville, Nivelles et Genappe, les communes de l'arrondissement de Nivelles, situé au nord de les Bons Villers, sont plus dynamiques et semblent attirer plus d'habitants. Cela peut être dû au cadre de vie agréable du Brabant-Wallon. A l'inverse, les communes de Charleroi et de Fleurus sont peu attractives, cela peut s'expliquer par le passé industriel de la zone qui a fait de Charleroi une commune en perte de vitesse, et quant à Fleurus, la présence de l'Institut National des Radioéléments et la proximité avec l'aéroport pourrait expliquer cette décroissance.

Evolution de la population de 1991 à 2015 (1991=100)



Sources: Direction générale Statistiques - Statistics Belgium  
Calculs: IWEPS

En revanche, on remarque que Les Bons Villers suit l'évolution globale de la région Wallonne et même supérieure à la Wallonie (+10,6% entre 1996 et 2016, contre +8,7% pour la Wallonie).

**Figure 75 : Évolution de la population de 1991 à 2015 à Les Bons Villers et en région Wallonne (source : IWEPS)**

## 5.2 STRUCTURE PAR ÂGE

### 5.2.1 Pyramide des âges

#### 5.2.1.1 Les Bons Villers comparé aux communes limitrophes et à la Wallonie

La commune de Les Bons Villers présente une population un peu plus âgée que celle des communes limitrophes (moyenne d'âge de 41,2 ans contre 40,6 ans) et similaire à celle de la Wallonie (41 ans). La commune limitrophe la plus jeune est Villers-la-Ville (39,4 ans) et la commune la plus âgée est Nivelles (42 ans). En comparaison avec la Wallonie, on remarque que les tranches d'âge entre 40 et 70 ans sont surreprésentées, tandis que la tranche d'âge autour de 25 à 30 ans est sous-représentée par rapport à la moyenne régionale.

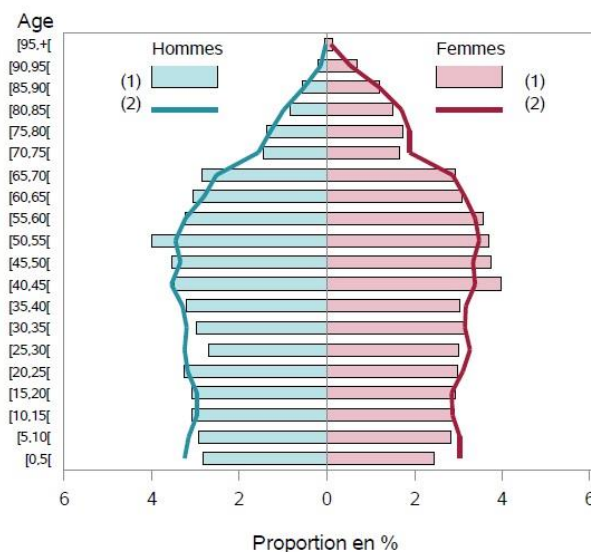
Par conséquent, ces différences se retrouvent et sont légèrement plus marquées lorsqu'on compare Les Bons Villers à ses communes limitrophes. Tout d'abord, il y a moins de jeunes enfants (0 à 10 ans) à Les Bons Villers que dans ses communes limitrophes, cela s'explique également par une proportion plus faible de la tranche d'âge 20-40 ans. A contrario, on constate que les femmes de 40 à 60 ans et les hommes de 45 à 70 ans sont surreprésentés à Les Bons Villers par rapport aux communes limitrophes. La proportion de personnes de 70 ans et plus de la commune est assez similaire aux autres communes, bien que l'on constate toutefois que la proportion des femmes de 70 à 85 ans est moindre comparée aux communes voisines.

Pyramide des âges au 1er janvier 2015 (Proportion en %)



(1) = La commune (2) = Wallonie

Pyramide des âges au 1er janvier 2015 (Proportion en %)



(1) = La commune (2) = Communes limitrophes

**Figure 76 : Pyramide des âges de Les Bons Villers en 2015, comparée avec la moyenne wallonne (à gauche) et des communes limitrophes (à droite) (Source : IWEPS)**

Globalement, la population de Les Bons Villers, de ses communes limitrophes et de la Wallonie est similaire. Les variations n'excèdent pas 0,6%. Le détail est fourni dans le tableau ci-dessous.

2016	Les Bons Villers	Communes limitrophes	Wallonie
Moins de 20 ans	23,2%	23,8%	23,4%
Entre 21 et 59 ans	53,2%	52,9%	52,7%
Plus de 60 ans	23,6%	23,3%	23,9%

**Figure 77 : Part des classes d'âge de Les Bons Villers, de ses communes limitrophes et de la Wallonie (Source : IWEPS)**

### 5.2.1.2 Les différents villages de Les Bons Villers

Si l'on s'intéresse de plus près à la structure par âge des différents villages des Bons Villers on observe des différences. Cette analyse par classe d'âge peut permettre d'adapter les services de proximité sur le territoire de la commune.

Bien qu'il n'y ait pas de grandes différences entre les villages on peut relever que :

la proportion de plus de 65 ans la plus faible est à Rèves

la proportion des 45-65 ans est la plus importante à Villers-Perwin, Rèves et Wayaux

la proportion des 25-45 ans est plus importante à Rèves, Mellet et Frasnes-lez-Gosselies

la proportion des 15-25 ans la plus faible est à Wayaux, la plus forte à Villers-Perwin

la proportion des moins de 15 ans la plus forte est à Wayaux, la plus faible à Villers-Perwin.

janv-17	Frasnes-lez-Gosselies	Mellet	Rèves	Villers-Perwin	Wayaux
65 ans et +	17,9%	19,2%	13,9%	19,1%	18,2%
45 à 65 ans	26,7%	27,6%	29,2%	30,4%	29,1%
25 à 45 ans	25,7%	26,1%	27,0%	22,5%	24,4%
15 à 25 ans	11,9%	10,8%	12,2%	13,5%	9,6%
15 ans et -	17,7%	16,3%	17,7%	14,4%	18,7%

Figure 78 : Part des classes d'âge des différents villages par rapport à la population de chaque village au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Source : Administration communale)

Toutefois ces proportions sont calculées par rapport à la population de chaque village, mais Frasnes-lez-Gosselies est 8 fois plus peuplé que Wayaux. Ainsi, même si on peut observer que la proportion d'enfants (moins de 15 ans) est plus importante à Wayaux, il y a, en termes d'effectifs, beaucoup plus d'enfants sur la commune de Frasnes-lez-Gosselies (602 moins de 15 ans à Frasnes-lez-Gosselies pour 46 à Wayaux). Les moins de 15 ans de Frasnes-lez-Gosselies représentent ainsi 6,4% de la population des Bons Villers, tandis que ceux de Wayaux ne représentent que 0,8% de la population totale de l'entité.

janv-17	Frasnes-lez-Gosselies	Mellet	Rèves	Villers-Perwin	Wayaux
65 ans et +	6,5%	5,2%	2,5%	2,7%	0,8%
45 à 65 ans	9,7%	7,5%	5,3%	4,4%	1,3%
25 à 45 ans	9,3%	7,1%	4,9%	3,2%	1,1%
15 à 25 ans	4,3%	2,9%	2,2%	1,9%	0,4%
15 ans et -	6,4%	4,4%	3,2%	2,1%	0,8%
<b>Total</b>	<b>36%</b>	<b>27%</b>	<b>18%</b>	<b>14%</b>	<b>4%</b>

Figure 79 : Part des classes d'âge des différents villages par rapport à la population totale des Bons Villers au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Source : Administration communale)

Les pyramides des âges des villages au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont présentées en annexe (annexe 4).

## 5.2.2 Évolution par classes d'âge

Entre 1996 et 2016, toutes les classes d'âge de moins de 50 ans ont vu diminuer leur part. C'est la classe d'âge des 30-39 ans, associable à celle des jeunes parents, qui a le plus souffert de cette décroissance (-3,8%), suivi par la classe des 0-9 ans en conséquence (-2,5%).

A contrario, la majorité des classes d'âge de plus de 50 ans ont vu croître leur part. C'est la classe d'âge des 50-59 ans qui a le plus bénéficié de cette croissance (+4,6%), suivi des 60-69 ans (+3,2%). Elle peut être associée aux futurs retraités n'ayant plus d'enfants à charge et étant en quête d'une région rurale pour leur retraite, ou aux retraités récents.

	1996		2006		2016	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>0 - 9 ans</b>	1159	13,8	1057	11,9	1058	11,3
<b>10 - 19 ans</b>	1065	12,6	1233	14,0	1118	11,9
<b>20 - 29 ans</b>	1069	12,7	894	10,2	1119	12,0
<b>30 - 39 ans</b>	1362	16,1	1277	14,4	1150	12,3
<b>40 - 49 ans</b>	1323	15,6	1418	16,0	1354	14,5
<b>50 - 59 ans</b>	833	9,9	1265	14,2	1356	14,5
<b>60 - 69 ans</b>	767	9,0	704	7,9	1144	12,2
<b>70 - 79 ans</b>	888	6,6	1012	6,7	1068	6,4
<b>80 - 89 ans</b>		3,5		4,0		4,0
<b>90 ans et +</b>		0,5		0,7		1,0

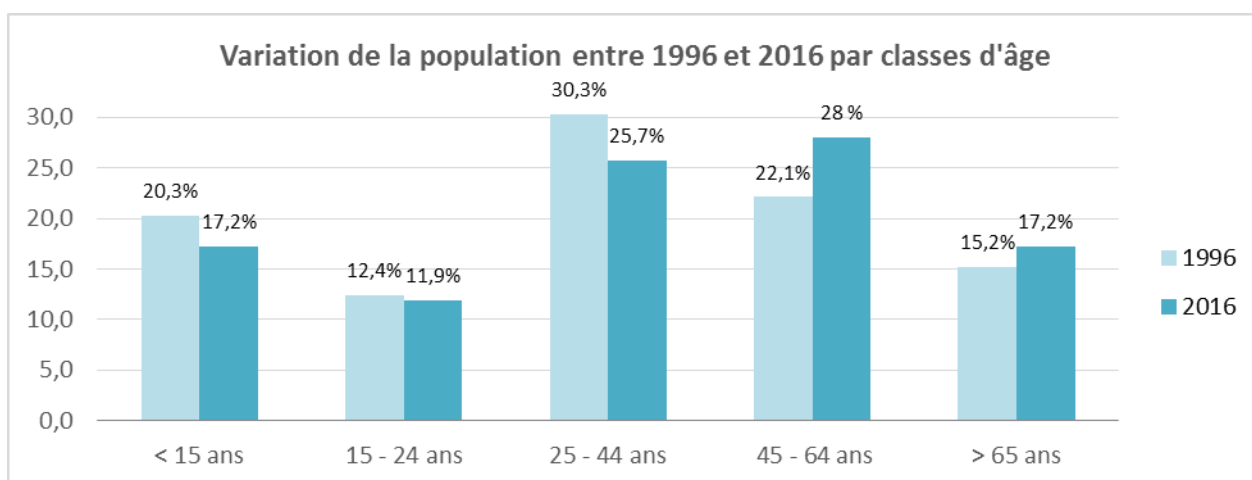
Figure 80 : Part des classes d'âge entre 1996 et 2016 à Les Bons Villers (Source : IWEPS)

Le tableau et le graphique ci-après indique les grandes tendances d'évolution de la population. On observe une décroissance pour la population de moins de 45 ans, la part de cette population ayant diminué d'environ 8% entre 1996 et 2016. C'est la classe des 25-44 ans qui a particulièrement été touchée par cette décroissance (-4,6%). A l'inverse, on constate une croissance de la population des plus de 45 ans (+8%), et notamment de la classe des 45-64 ans. Ces chiffres témoignent du vieillissement de la population de Les Bons Villers au cours des vingt dernières années. Toutefois, ce vieillissement est une tendance que l'on retrouve à l'échelle de la région Wallonne, mais également aux niveaux national et européen.

Ainsi, alors qu'en 1996 les 25-44 ans représentaient 30% de la population et les 45-64 ans 22% de la population, la tendance s'est inversée et la classe des 45-64 ans est désormais plus importante (28%) que celles des 25-44 ans (26%). En valeur brute, l'effectif des plus de 45 ans a augmenté de ± 67%. De fait, la moyenne d'âge est passée de 38 ans en 1996, à 39,6 ans en 2006, et se situe aujourd'hui à 41,2 ans (2016). Le phénomène de vieillissement est progressif et s'inscrit sur plusieurs décennies (+3,2 ans sur 20 ans).

	1996		2006		2016		Variation entre 1996 et 2016
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
<b>Moins de 15 ans</b>	1708	20,3	1649	18,6	1612	17,2	-3,1 %
<b>Entre 15 et 24 ans</b>	1050	12,4	1099	12,5	1112	11,9	-0,5 %
<b>Entre 25 et 44 ans</b>	2560	30,3	2456	27,8	2407	25,7	-4,6 %
<b>Entre 45 et 64 ans</b>	1870	22,1	2297	25,8	2621	28,0	5,9 %
<b>Plus de 65 ans</b>	1278	15,2	1359	15,3	1615	17,2	2,0 %

**Figure 81 : Part des classes d'âge entre 1996 et 2016 à Les Bons Villers – Agrégation des classes (Source : IWEPS)**



**Figure 82 : Variation de la population de Les Bons Villers entre 1996 et 2016 par classes d'âge (Source : IWEPS)**

D'après les estimations de l'IWEPS, la tendance au vieillissement de la population devrait se poursuivre, avec une part croissante des plus de 45 ans. Cette population a des besoins particuliers auxquelles la commune devra répondre. En termes de logement par exemple, on peut supposer une augmentation des besoins en logement de petite taille, un service mobilité adapté ou encore des commerces ou des soins de santé de proximité.

	2015		2025		2035	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>0-19 ans</b>	2136	23,1	2105	22,1	2075	21,3
<b>20-64 ans</b>	5535	59,7	5422	56,9	5287	54,3
<b>65 ans et plus</b>	1593	17,2	2001	21,0	2369	24,3
<b>Population totale</b>	<b>9264</b>	<b>100</b>	<b>9528</b>	<b>100</b>	<b>9732</b>	<b>100</b>

**Figure 83 : Perspectives de population pour la commune de Les Bons Villers (Source : IWEPS, avril 2016)**

Enfin, il semble que le vieillissement de la population des Bons Villers sera plus important que pour ses communes limitrophes et la Wallonie.



	2025			2035		
	Les Bons Villers	Communes limitrophes	Wallonie	Les Bons Villers	Communes limitrophes	Wallonie
<b>0-19 ans</b>	22,1	24,9	23,2	21,3	25,1	22,8
<b>20-64 ans</b>	56,9	55,8	56,4	54,3	53,7	54,0
<b>65 ans et plus</b>	21,0	19,3	20,3	24,3	21,2	23,2

**Figure 84 : Perspectives de population comparées entre Les Bons Villers, ses communes limitrophes et la Wallonie (Source : IWEPS, avril 2016)**

### 5.2.3 Coefficient de vieillissement

Le coefficient de vieillissement d'une population caractérise son vieillissement via un calcul faisant référence à la part des moins de 20 ans et la part des plus de 65 ans :

$$Cv = \left( \frac{\text{Part des " + 65"}}{\text{Part des " - 20"}} \right) * 100$$

	Moins de 20 ans		Plus de 65 ans		Coefficient de vieillissement (%)
	Valeur brute	Part (%)	Valeur brute	Part (%)	
Villers-la-Ville	2673	25,5	1576	15,0	58,9
Genappe	3753	24,5	2511	16,4	66,9
Pont-à-Celles	4023	23,5	2831	16,6	70,4
Charleroi	49550	24,5	35030	17,3	70,6
<b>Les Bons Villers</b>	<b>2176</b>	<b>23,2</b>	<b>1615</b>	<b>17,2</b>	<b>74,2</b>
Fleurus	5223	22,9	4034	17,7	77,1
Nivelles	6082	21,7	5537	19,8	91,1

**Figure 85 : Coefficient de vieillissement des communes limitrophes à Les Bons Villers (Source : IWEPS)**

Le coefficient de vieillissement de Les Bons Villers (74,2%) est supérieur à la moyenne de ses communes limitrophes, mais légèrement inférieur à celui de la Wallonie (75,9%). Les communes de Pont-à-Celles, Charleroi et Fleurus ont un coefficient de vieillissement proche de celui de Les Bons Villers (entre 70 et 77%), tandis que Villers-la-Ville présente le coefficient de vieillissement le plus faible (58,9%) et Nivelles, le plus fort (91,1%).

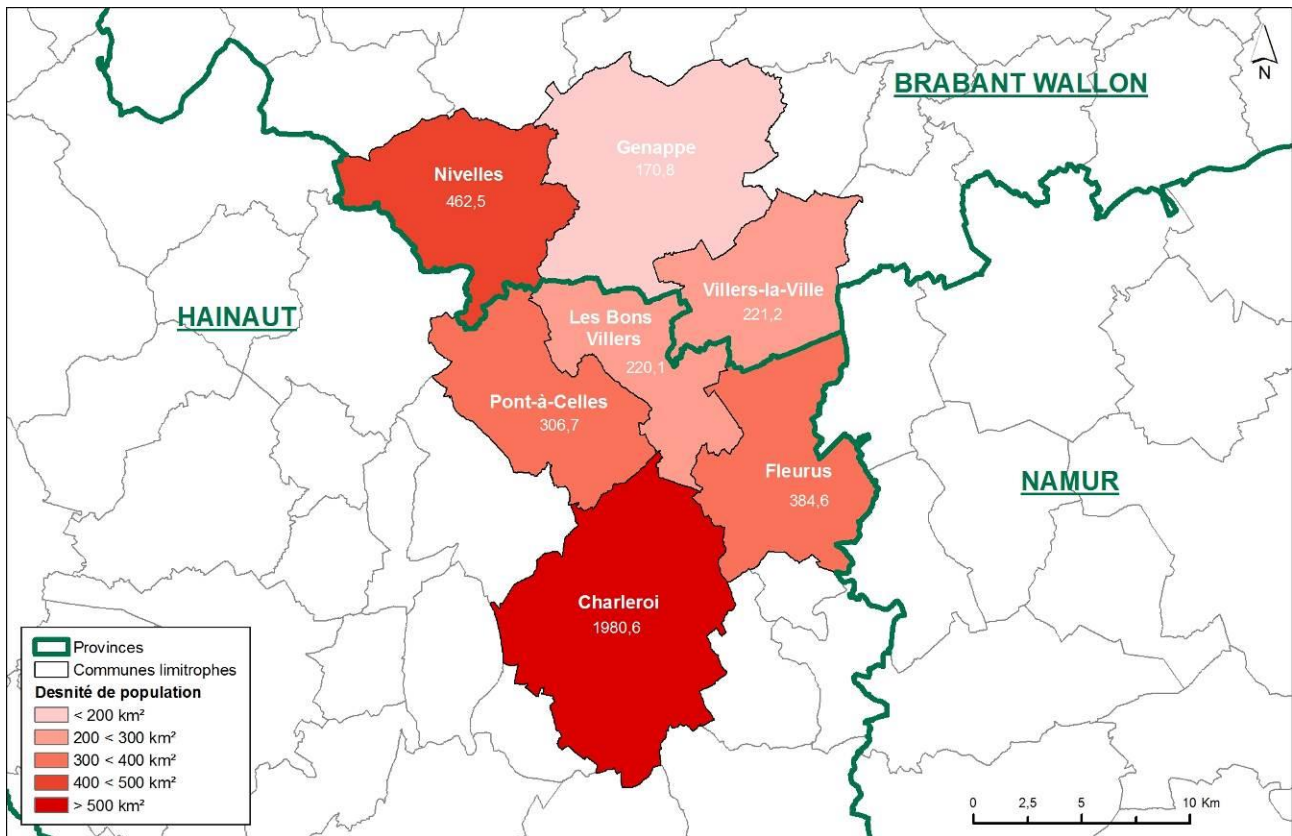
Cette observation rejoint celle de la partie précédente qui compare les âges moyens des communes. Elle peut s'expliquer par la présence de plusieurs HOMES et résidences de services sur le territoire. D'autres projets vont également voir le jour dans les prochaines années.

### 5.3 DENSITÉ DE POPULATION

Les Bons Villers s'étend sur 43km<sup>2</sup>, avec 9411 habitants en 2017, et possède une densité de population de 220habitants par km<sup>2</sup>. Par rapport aux communes limitrophes (713,5 hab/km<sup>2</sup>), la commune a une densité plus faible que la moyenne et comparable à celle de Villers-la-Ville. Cependant, sa densité est proche de la densité moyenne de la Wallonie (213,9 hab/km<sup>2</sup>). A part Genappe, toutes les communes ont une densité supérieure à celle de Les Bons Villers et Charleroi présente une densité nettement supérieure à toutes les autres communes avec ses 1.980,6 habitants par km<sup>2</sup>. Sans Charleroi, la densité moyenne des communes limitrophes est deux fois moins importante (294,3 hab/km<sup>2</sup>).

Communes	Superficie (ha)	Population 2016	Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )
Genappe	8.957	15.302	170,8
<b>Les Bons Villers</b>	<b>4.255</b>	<b>9.367</b>	<b>220,1</b>
Villers-la-Ville	4.745	10.498	221,2
Pont-à-Celles	5.573	17.093	306,7
Fleurus	5.928	22.802	384,6
Nivelles	6.060	28.027	462,5
Charleroi	10.208	202.182	1.980,6
<i>Communes limitrophes</i>	<i>41.471</i>	<i>295.904</i>	<i>713,5</i>
<i>Communes limitrophes (sans Charleroi)</i>	<i>31.263</i>	<i>93.722</i>	<i>299,8</i>
<b>Région wallonne</b>	<b>1.684.400</b>	<b>3.602.216</b>	<b>213,9</b>

**Figure 86 : Densité de population – Les Bons Villers, ses communes limitrophes et la Région wallonne (Source : IWEPS)**



**Figure 87 : Densité de population des communes limitrophes à Les Bons Villers  
(Source : INS – Cartographie : DR(EA)²M)**

## 5.4 RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

### 5.4.1 Situation actuelle

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la population de l'entité se répartissait comme suit parmi les villages :

2016	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nombre d'habitants	Pourcentage de la population communale	Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )
Frasnes-lez-Gosselies	14,45	3.395	36,18%	234,9
Mellet	8,14	2.552	27,20%	313,7
Rèves	11,03	1.699	18,11%	154,0
Villers-Perwin	6,14	1.328	14,15%	216,2
Wayaux	3,52	410	4,37%	116,5
<b>Les Bons Villers</b>	<b>43,25</b>	<b>9.384</b>	<b>100%</b>	<b>217,0</b>

Figure 88 : Administration communale (chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2016)

Le village le plus peuplé est celui de Frasnes-lez-Gosselies, c'est aussi celui qui possède la superficie la plus grande. Wayaux, à l'inverse, est le seul village à ne pas dépasser le millier d'habitants et c'est aussi celui qui possède la superficie la plus petite. 60% de la population de la commune se concentre à Frasnes-lez-Gosselies et à Mellet. En termes de densité, Mellet est le village le plus dense (314 hab/km<sup>2</sup>) et Wayaux, le village le moins dense (117 hab/km<sup>2</sup>). La densité de Mellet est 2,7 fois supérieure à celle de Wayaux.

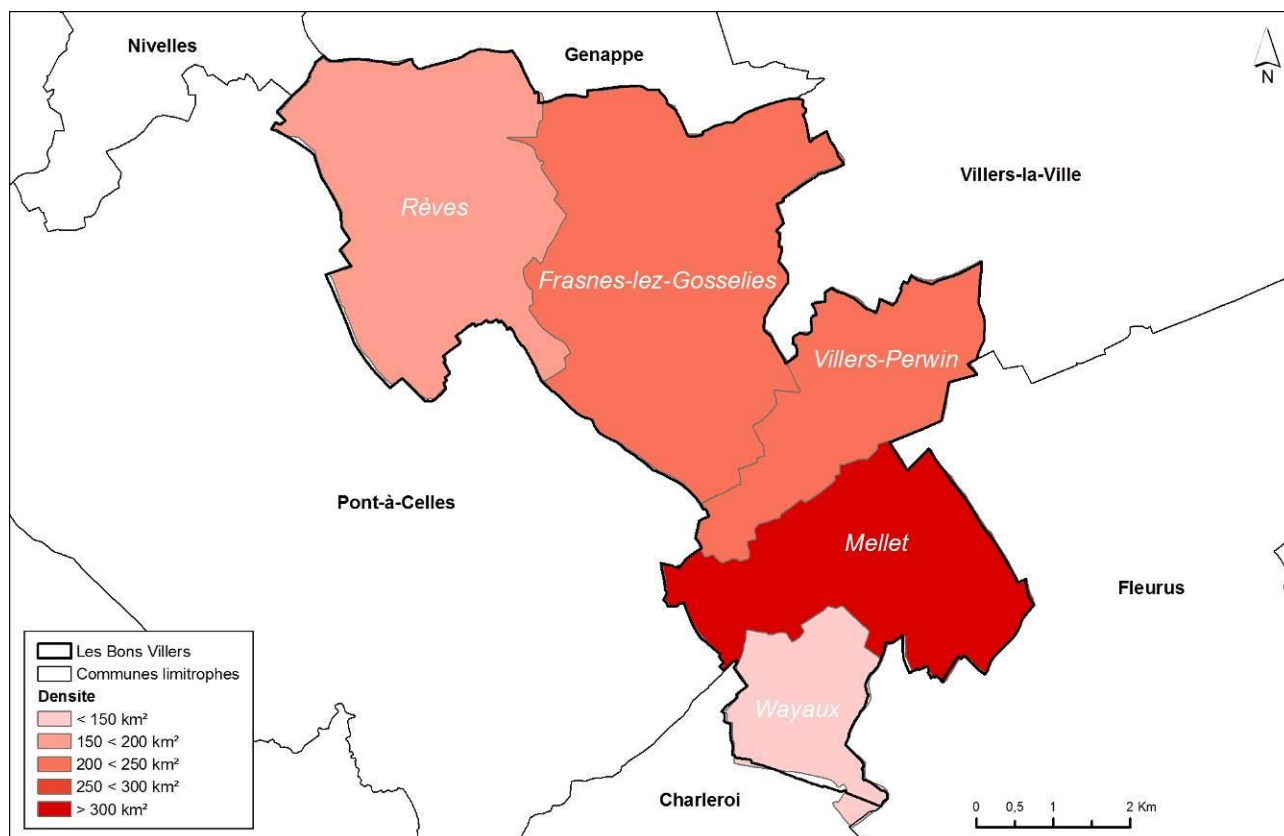
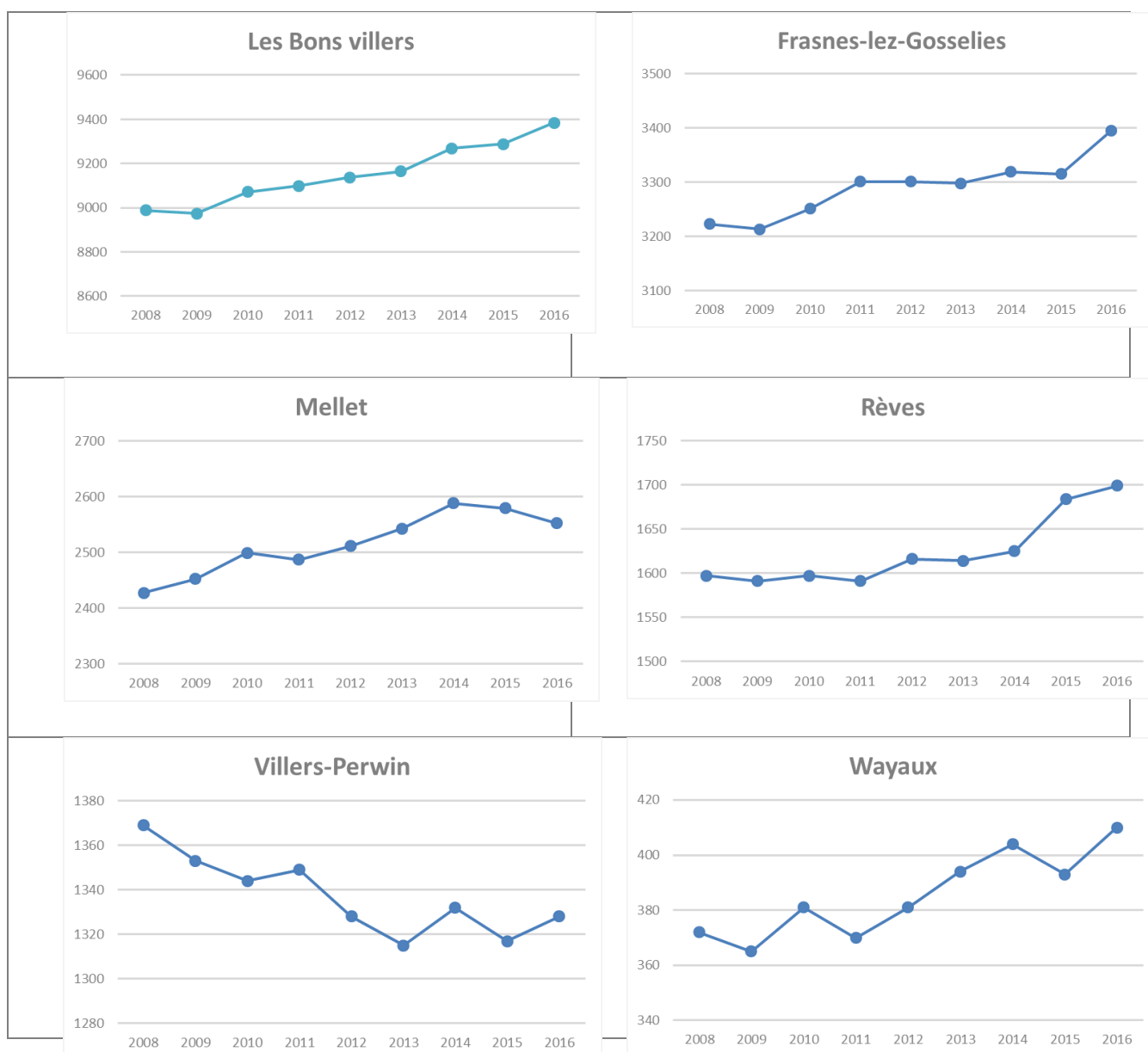


Figure 89 : Densité de population au sein des villages de Les Bons Villers  
(Source : Administration communale – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

## 5.4.2 Évolution de la population au sein des villages

Sur la période 2008-2016, l'évolution comparée du nombre d'habitants par village montre des disparités démographiques. Frasnes-lez-Gosselies et Mellet, les deux villages les plus peuplés, ont connu une croissance de leur population de 5%. Wayaux, le village le moins peuplé, est celui qui a connu la croissance la plus importante sur ces dernières années (+10%). Le seul village à avoir connu une décroissance est Villers-Perwin (-3%). Quant à Rèves, sa population s'est accrue de 6%.

Toutefois à l'aide du tableau suivant, on peut remarquer que l'évolution de la population des villages ne s'est pas faite de manière continue et que les villages sont passés par des phases de croissance/décroissance et stabilité.



**Figure 89 : Évolution démographique des anciennes communes de Les Bons Villers – 2008 à 2016**  
(Source : Administration communale)

La part de population dans chaque village est restée stable ces dernières années :

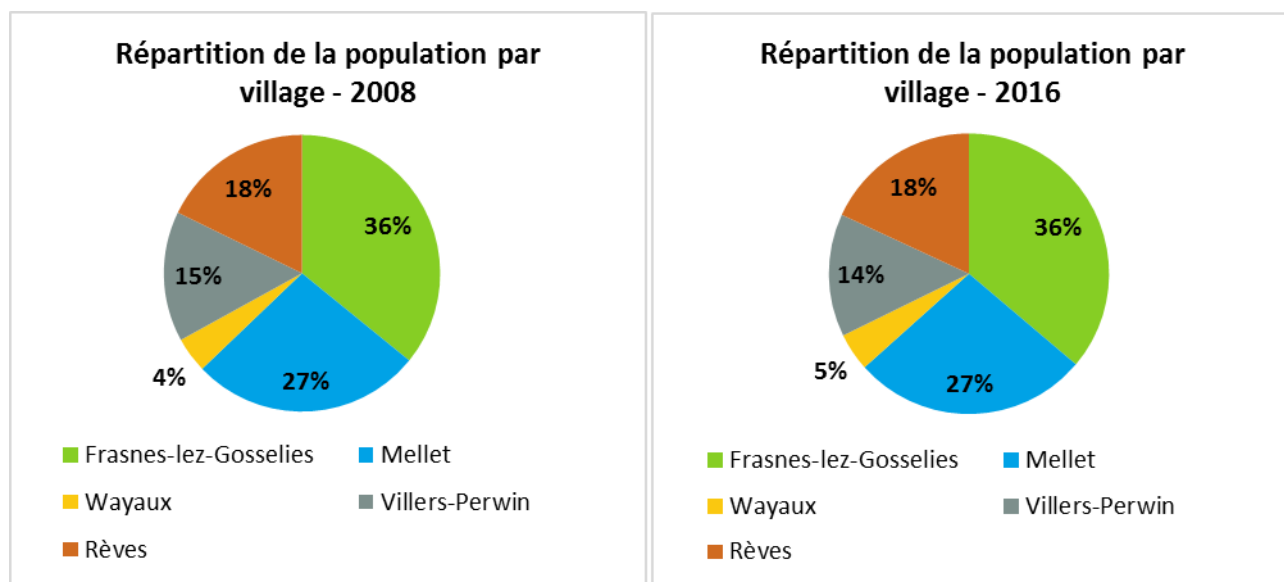


Figure 90 : Répartition de la population par village en 2008 et 2016 (Source : Administration communale)

## 5.5 TYPOLOGIE DES MÉNAGES

En 2013, à Les Bons Villers, les couples mariés ou cohabitants avec enfants (31,9%) et sans enfants (24,6%) étaient les plus nombreux. Le second type de ménages le plus représenté dans la commune correspond aux personnes isolées (28,2%, dont 15,2% de femmes isolées et 13,0% d'hommes isolés).

Les ménages monoparentaux féminins (8,9%) représentent une part similaire aux couples cohabitants avec enfants et sont cinq fois plus représentés que les ménages monoparentaux masculins (1,7%).

Dans les communes limitrophes, toutefois, on observe que les personnes isolées sont les plus représentés (37,5%), suivi des couples avec enfants (23,1%) et des couples sans enfants (22,7%), puis des ménages monoparentaux féminins (11,4%). Toutefois il s'agit d'une moyenne et cela efface les spécificités de chaque commune.

	1991			2001			2013		
	Nombre	Répartition		Nombre	Répartition		Nombre	Répartition	
		La commune	Communes limitrophes		La commune	Communes limitrophes		La commune	Communes limitrophes
Isolés Homme	209	7,2%	12,3%	313	9,5%	15,6%	479	13,0%	18,3%
Isolés Femme	388	13,3%	19,1%	460	14,0%	18,9%	561	15,2%	19,2%
Couples mariés avec enfants	1.111	38,0%	28,6%	1.064	32,4%	22,4%	845	23,0%	17,1%
Couples mariés sans enfant	561	19,2%	19,9%	669	20,4%	18,0%	658	17,9%	14,9%
Couples cohabitants avec enfants	72	2,5%	1,9%	152	4,6%	3,3%	326	8,9%	6,0%
Couples cohabitants sans enfant	77	2,6%	3,7%	133	4,1%	4,7%	246	6,7%	5,6%
Ménages monoparentaux masculins	35	1,2%	1,3%	55	1,7%	1,5%	62	1,7%	1,9%
Ménages monoparentaux féminins	192	6,6%	7,7%	243	7,4%	10,3%	326	8,9%	11,4%
Autres types de ménage	275	9,4%	5,6%	191	5,8%	5,2%	176	4,8%	5,5%
<b>Total des ménages privés</b>	<b>2.920</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>3.280</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>3.679</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Ménages collectifs	9			5			3		

**Figure 91 : Nombre et part de ménages à Les Bons Villers et dans les communes limitrophes – 1991 à 2013 (Source : IWEPS)**

En comparaison avec la Région wallonne, pour l'année 2013, on observe qu'il y a plus de femmes et d'hommes isolés qu'à Les Bons Villers (17,9% et 15,9% respectivement) d'une part ; et moins de couples avec enfants qu'à Les Bons Villers (couples mariés avec enfants (19,6%) et couples cohabitants avec enfants (6,9%)) d'autre part.

	1991			2001			2013		
	Nombre	Répartition		Nombre	Répartition		Nombre	Répartition	
		La commune	Wallonie		La commune	Wallonie		La commune	Wallonie
Isolés Homme	209	7,2%	10,6%	313	9,5%	13,2%	479	13,0%	15,9%
Isolés Femme	388	13,3%	16,0%	460	14,0%	16,9%	561	15,2%	17,9%
Couples mariés avec enfants	1.111	38,0%	32,9%	1.064	32,4%	27,0%	845	23,0%	19,6%
Couples mariés sans enfant	561	19,2%	20,5%	669	20,4%	19,4%	658	17,9%	17,1%
Couples cohabitants avec enfants	72	2,5%	1,7%	152	4,6%	3,4%	326	8,9%	6,9%
Couples cohabitants sans enfant	77	2,6%	3,0%	133	4,1%	4,4%	246	6,7%	6,0%
Ménages monoparentaux masculins	35	1,2%	1,4%	55	1,7%	1,5%	62	1,7%	1,9%
Ménages monoparentaux féminins	192	6,6%	7,4%	243	7,4%	8,9%	326	8,9%	9,7%
Autres types de ménage	275	9,4%	6,5%	191	5,8%	5,2%	176	4,8%	5,0%
<b>Total des ménages privés</b>	<b>2.920</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>3.280</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>3.679</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Ménages collectifs	9			5			3		

**Figure 92 : Nombre et part de ménages à Les Bons Villers et en Région wallonne – 1991 à 2013 (Source : IWEPS)**

Sur les 25 dernières années, on note que :

La part des couples mariés a diminué, et notamment la part des couples mariés avec enfants a diminué d'environ 40% entre 1991 et 2013. Toutefois on constate une diminution similaire pour les communes limitrophes et la Région wallonne.

Cette diminution s'est faite au profit d'autres types de ménages : entre 1991 et 2013, la part des couples cohabitants a progressé de 205% (la progression a été particulièrement forte pour les couples cohabitants avec enfants), la part des hommes isolés a progressé de 80% et la part des ménages monoparentaux a progressé de 36% entre 1991 et 2013. Cette croissance se retrouve au niveau des communes limitrophes et de la Wallonie à des degrés divers, on constate par exemple que la croissance de la part des hommes isolés et des couples cohabitants sans enfant a été moins importante que pour la commune de Les Bons Villers.

Ces évolutions peuvent s'expliquer par la tendance sociétale actuelle où de moins en moins de couples se marient et avec une augmentation des divorces.

Bien que les couples mariés avec enfants aient diminué, ils sont toujours les plus nombreux. De plus, cette décroissance semble avoir été absorbée par la croissance des couples cohabitants avec enfants. Les couples cohabitants sans enfant, les ménages isolés et les ménages monoparentaux ont également augmenté.

Si l'on s'intéresse à l'effectif démographique de ces types de ménages sur la période 1991-2013, on constate que :

Le nombre d'enfants par couple marié n'a pas changé (1,9 enfants par couple)

Le nombre d'enfants par couple cohabitant a évolué (de 1,5 à 1,6 enfants par couple)

Le nombre d'enfants par ménage monoparental masculin a évolué (de 1,6 à 1,5 enfants par ménage)

Le nombre d'enfants par ménage monoparental féminin a évolué (de 1,5 à 1,6 enfants par ménage)

Ainsi on peut noter une tendance à la réduction de la taille des ménages : de 2,82 personnes par ménage en 1991 à 2,49 personnes par ménage en 2013. Il s'agit d'une réduction de 12%, ce qui peut engendrer une pression foncière sur le territoire.

	1991			2001			2013		
	Nombre	Répartition		Nombre	Répartition		Nombre	Répartition	
		La commune	La commune		Wallonie	La commune		La commune	Wallonie
Isolés Homme	209	2,5%	4,2%	313	3,6%	5,4%	479	5,2%	6,8%
Isolés Femme	388	4,7%	6,3%	460	5,3%	7,0%	561	6,1%	7,6%
Couples mariés avec enfants	4.282	51,9%	49,8%	4.150	47,5%	43,1%	3.272	35,7%	32,7%
Couples mariés sans enfant	1.122	13,6%	16,1%	1.338	15,3%	16,0%	1.316	14,4%	14,6%
Couples cohabitants avec enfants	254	3,1%	2,5%	551	6,3%	5,1%	1.184	12,9%	11,0%
Couples cohabitants sans enfant	154	1,9%	2,3%	266	3,0%	3,6%	492	5,4%	5,2%
Ménages monoparentaux masculins	91	1,1%	1,3%	132	1,5%	1,5%	156	1,7%	1,9%
Ménages monoparentaux féminins	487	5,9%	7,3%	640	7,3%	9,3%	849	9,3%	10,7%
Autres types de ménage	1.107	13,4%	9,1%	731	8,4%	7,8%	706	7,7%	8,2%
Membres masculins d'un ménage collectif	36	0,4%	0,4%	39	0,4%	0,4%	36	0,4%	0,4%
Membres féminins d'un ménage collectif	115	1,4%	0,8%	111	1,3%	0,9%	114	1,2%	0,9%
<b>Total</b>	<b>8.245</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>8.731</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>9.165</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**Figure 93 : Effectif démographique représentant chaque classe de ménages à Les Bons Villers et en Région wallonne – 1991 à 2013 (Source : IWEPS)**

Si l'on s'intéresse au nombre de personnes qui composent chaque type de ménages, de nouvelles analyses sont possibles. Toutefois, les données les plus récentes datent de 2009.

En 2009, Les Bons Villers comprenait 8.972 habitants répartis en 3.546 ménages, soit 2,53 habitants par ménage. 26,7% de ces ménages sont des personnes seules et on dénombre plus de femmes seules que d'hommes seuls. 32,1% des ménages sont composés de 2 personnes. Ainsi près de 60% des ménages sont de petites tailles et ne comptent pas plus de deux personnes. Viennent ensuite les ménages de taille moyenne (de 3 à 4 personnes), qui représentent 33,3% des ménages.

Entre 2000 et 2009, le nombre de personnes seules a augmenté de 29%, cette croissance a été particulièrement forte pour les hommes seuls sur la période 2000-2004 et tend à être moins



prononcé sur la période 2005-2009. Le nombre de ménages de 2 personnes a également augmenté de 13%. A contrario, tous les ménages de 3 personnes ou plus ont diminué (-4%), à l'exception des ménages de 7 personnes, mais cette évolution a eu tendance à se stabiliser sur la période 2004-2009, voire à s'inverser pour certains ménages (ménages de 4 personnes, de 7 personnes et de 8 personnes et plus). Entre 2000 et 2009, 286 ménages supplémentaires ont été recensés pour 244 habitants supplémentaires recensés, cela montre également la tendance à la réduction de la taille des ménages.

Toutefois, en 2009, la proportion de personnes seules à Les Bons Villers restait inférieure (26,7%) à celle des communes limitrophes (39,7%) et de la Région wallonne (34,8%). A l'inverse, la proportion de ménages de 2 à 5 personnes était plus élevée à Les Bons Villers (71%) que dans les communes limitrophes (58%) et la Région wallonne (63%). Il est cependant possible que certaines des personnes qui se déclarent isolées ne le soient pas en réalité. En effet, en se déclarant isolés, les aides financières dont on peut bénéficier sont alors plus importantes.

2009	Les Bons Villers		Communes limitrophes		Région wallonne	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
Hommes seuls	429	12,1	4.358	19,7	243.450	16,3
Femmes seuls	518	14,6	4.412	20,0	276.304	18,5
Ménages collectifs	6	0,2	19	0,1	2.183	0,1
Ménages de 2 pers.	1.137	32,1	6.403	29,0	452.004	30,2
Ménages de 3 pers.	623	17,6	3.266	14,8	234.617	15,7
Ménages de 4 pers.	555	15,7	2.245	10,2	183.715	12,3
Ménages de 5 pers.	199	5,6	894	4,0	71.927	4,8
Ménages de 6 pers.	51	1,4	313	1,4	22.124	1,5
Ménages de 7 pers.	19	0,5	110	0,5	6.290	0,4
Ménages de 8 pers. et plus	9	0,3	59	0,3	3.389	0,2
<b>Total des ménages</b>	<b>3.546</b>	<b>100,0</b>	<b>22.077</b>	<b>100,0</b>	<b>1.496.003</b>	<b>100,0</b>

*Figure 94 : Répartition des ménages - 2009 (Source : Cap Ruralité)*

Une part non négligeable des personnes isolées correspond à des personnes de 65 ans et plus. En 2015, la part des ménages de type isolé de 65 ans et plus représentaient 12,4% (464 personnes), soit plus de 40% des personnes isolées.<sup>43</sup> Cette part est similaire à celle de la Région wallonne (12,9%). L'isolement des personnes âgées est une problématique très importante en Région wallonne, principalement lorsqu'il touche les régions rurales.

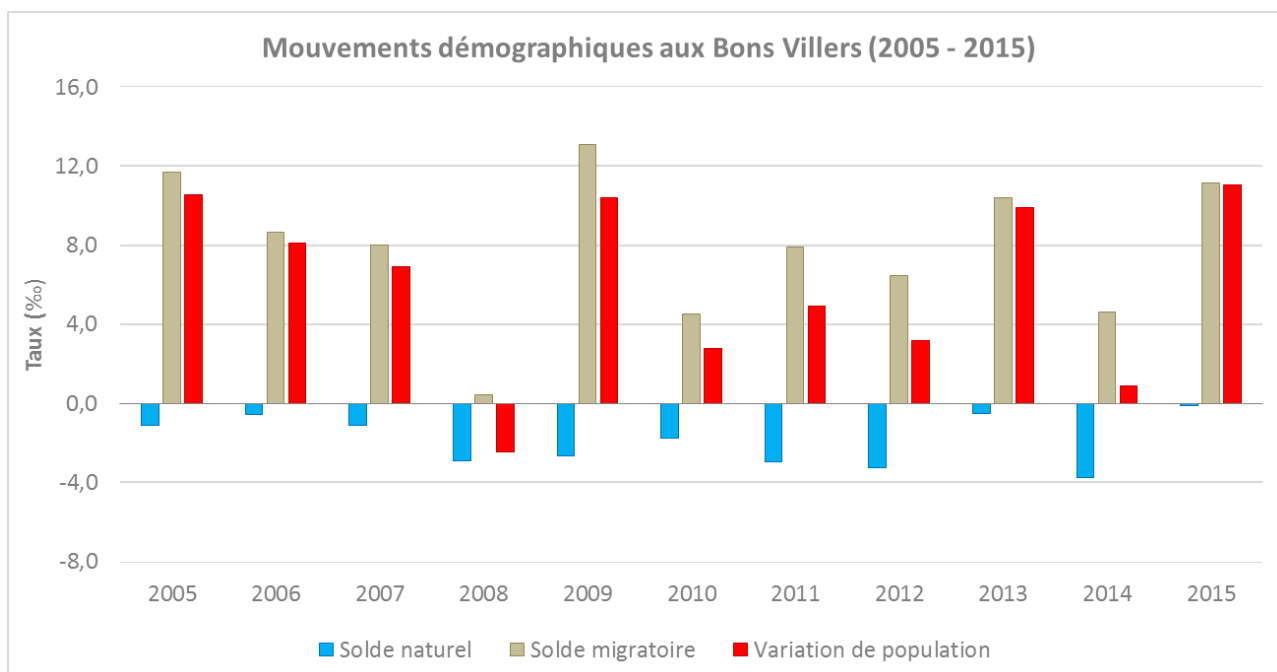
<sup>43</sup> Source : IWEPS, 2015 (part des ménages isolé de 65 ans et plus) ; SPF Economie (nombre de ménages)

## 5.6 MOUVEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

### 5.6.1 Généralités

Le **solde naturel** de l'année 2015 était légèrement négatif (-0,11‰), comme cela fut le cas pour la plupart des communes wallonnes (-0,26‰). Ce taux est significatif du vieillissement de la population. En effet, si entre 1992 et 2001, on observait encore une alternance entre un solde naturel positif et un solde naturel négatif selon les années, depuis 2002 le solde naturel est négatif chaque année.

En 2015, le **solde migratoire** de Les Bons Villers était de 11,16‰. Ce solde migratoire largement positif explique en partie la croissance de population à Les Bons Villers ces dernières années (variation de population de +6,02‰ sur la période 2005-2015).



**Figure 95 : Solde migratoire, solde naturel et variation de population à Les Bons Villers – 2005 à 2015**  
(Source : IWEPS – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Sur la période 1995-2015, le **solde naturel** était de -253 personnes soit une moyenne de -12,05 personnes par an ou une moyenne de -1,34‰ par an. C'est largement inférieur à la moyenne wallonne qui pour la même période est de 0,53‰ par an.

Sur la période 1995-2015, ce sont 1.145 **nouveaux arrivants** qui ont été accueillis sur le territoire, soit une moyenne de 54,5 personnes par an, ou une moyenne de 5,34‰ par an. Le chiffre pour 2015 n'étant pas disponible pour la Région wallonne, on peut se baser sur la période 1994-2014 pour faire une comparaison, ainsi la moyenne de Les Bons Villers était de 5,94‰ par an, ce qui est 1,75 fois supérieure à la moyenne wallonne pour la même période (3,38‰ par an).

Ainsi, on constate que sur les 20 dernières années, Les Bons Villers présente en moyenne un plus grand nombre de décès que de naissances chaque année, mais ce solde naturel négatif est compensé par un solde migratoire positif. La croissance de la population de ces dernières années est donc plus le fait de nouveaux arrivants que de naissances.

Sur les 10 dernières années (2005-2015), cette tendance se confirme puisque la croissance de +6,02‰ par an s'explique par le solde migratoire positif de +7,91‰ par an (alors que le solde naturel était de -1,89‰). Parmi les communes limitrophes, au cours de ces dix dernières années (2005-2015), les trois communes ayant connu l'accroissement de population le plus important

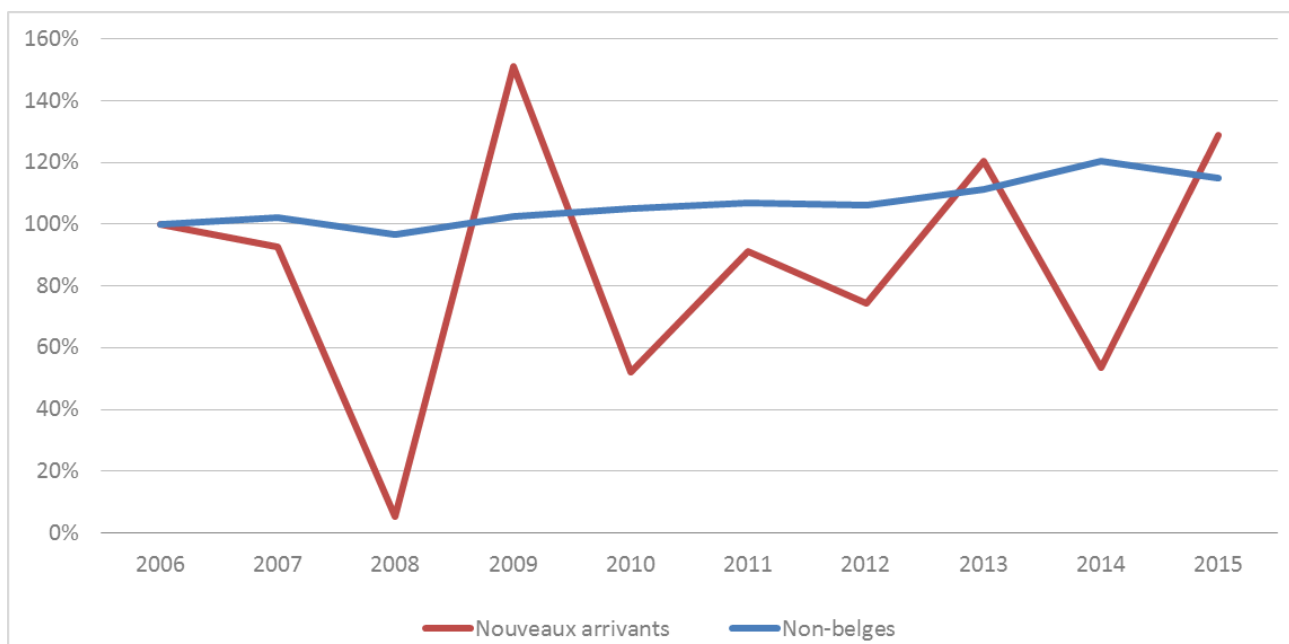
sont : Nivelles (+13,06‰ par an), Villers-la-Ville (+9,66‰ par an) et Genappe (+7,72‰ par an). Si pour Nivelles, cet accroissement est nettement dû au solde migratoire positif (+12,5‰ par an), pour Villers-la-Ville et Genappe, le solde naturel positif est aussi à l'origine de la croissance, même s'il ne dépasse pas le solde migratoire. En effet, Villers-la-Ville et Genappe sont les communes qui ont observé le plus fort accroissement naturel sur leur territoire (+4,3‰ par an et +2,14‰ par an respectivement). Les Bons Villers est la seule commune à avoir observé un solde naturel négatif sur cette période (-1,89‰ par an) en revanche, elle a le deuxième solde migratoire le plus élevé après Nivelles (+7,9‰ par an). Enfin, la seule commune à avoir un solde migratoire négatif est Charleroi (-0,7‰ par an).

## 5.6.2 La population étrangère

Le graphique ci-après illustre la croissance combinée des nouveaux arrivants et de la population non-Belge, au point de départ de 100% en 2006. Sur les neuf dernières années (2006-2015), le nombre de nouveaux arrivants a augmenté de ± 30%, cependant cette évolution n'a pas été linéaire et on observe des croissances et décroissances importantes d'une année à l'autre. En parallèle, la part des non-Belges a légèrement progressé (+15% sur la période 2006-2015), les nouveaux arrivants à Les Bons Villers sont donc le fait de migrations nationales :

Sur l'ensemble de la période 2005-2014, les nouveaux arrivants venaient essentiellement des communes limitrophes (423 arrivées), des autres provinces wallonnes que celle du Hainaut (303 arrivées), de l'arrondissement de Charleroi (142 arrivées) et de Bruxelles (135 arrivées).

Si l'on considère seulement une période plus récente (2010-2014), les nouveaux arrivants venaient principalement des communes limitrophes (250 arrivées), des autres provinces wallonnes que celle du Hainaut (160 arrivées) ; et il y a moins d'arrivées de Bruxelles (61 arrivées) et de l'arrondissement de Charleroi (41 arrivées).



**Figure 96: Evolution relative des migrants et de la population non-Belge à Les Bons Villers**  
(Source : IWEPS – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

L'attractivité relative du territoire de Les Bons Villers peut s'expliquer selon différents points de vue. Après un exode rural il y a plusieurs décennies, les populations reviennent peu à peu s'installer dans les campagnes. Elles y sont attirées par la qualité de vie, par le cadre naturel et paysager offert aux habitants et par les nouvelles infrastructures de mobilité permettant de désenclaver les zones les plus éloignées des pôles urbains (Charleroi accessible en une vingtaine de minutes et Bruxelles en une cinquantaine de minutes en voiture).

De plus, on voit que les nouveaux arrivants viennent essentiellement des communes limitrophes, et si l'on compare avec le chiffre des nouveaux arrivants venant de l'arrondissement de Charleroi, alors on peut facilement déduire que la plupart des nouveaux arrivants viennent des trois communes brabançonnaises limitrophes aux Bons Villers (Nivelles, Genappe, Villers-la-Ville). Dès lors, une autre explication peut être donnée, compte tenu des coûts élevés de l'immobilier sur ces trois communes, les habitants viennent s'installer sur la commune de Les Bons Villers, dont le coût de l'immobilier, bien qu'en hausse, reste moins élevé. Il y a donc un risque de pression foncière de la part des communes limitrophes. (cf. Partie 6 : Logement et immobilier)

Entre 2006 et 2015, la population étrangère a légèrement augmenté, sa part dans la population totale est passée de 3,7% à 4,3%. Si l'on considère le nombre, ils étaient 328 en 2006 et 395 en 2015 (soit 67 étrangers de plus en 9 ans).

Cette faible valeur est compréhensible au vu de l'isolement du territoire et du peu de possibilités d'emploi.

En 2015, la majorité des étrangers était issu de l'Europe (85,8%), dont 80,8% de l'UE ; plus de la moitié est de nationalité italienne ou française. Ceci s'explique en partie par la proximité géographique avec la France et par le fait que la Wallonie est francophone.

Les Bons Villers ne compte aucun centre pour réfugiés Fedasil sur son territoire. Le plus proche est celui de la commune de Charleroi, situé dans le même arrondissement que Les Bons Villers.

## 5.7 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

### ➤ **Évolution démographique**

- ✓ *Les Bons Villers* : 10,6% de croissance démographique entre 1996 et 2016 (+ 901 habitants). 9.367 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ± 9.732 habitants estimés pour 2036 ;
- ✓ *Communes limitrophes* : 9,9% de croissance, 11,8 % si la commune de Charleroi n'est pas incluse (seule commune dont la population décroît sur cette période).

### ➤ **Structure par âge**

- ✓ *Pyramide des âges* : population plus âgée à Les Bons Villers que dans les communes limitrophes (41,2 ans de moyenne contre 40,6 ans), mais similaire à la Wallonie (41 ans)
- ✓ *Évolution des classes d'âge* : décroissance progressive des moins de 45 ans, remplacés par les plus de 45 ans et croissance progressive de l'âge moyen depuis 1996 (+ 3,2 ans) ;
- ✓ *Coefficient de vieillissement* : situation intermédiaire pour Les Bons Villers (74,3%), plus élevé que le coefficient moyen des communes limitrophes et légèrement inférieur à celui de la Wallonie (75,9%)

### ➤ **Densité de population**

- ✓ *Les Bons Villers* : 220,1 habitants par km<sup>2</sup>, proche de la moyenne wallonne (213,9 hab./km<sup>2</sup>)
- ✓ *Communes limitrophes* : 713,5 hab./km<sup>2</sup> (299,8 hab./km<sup>2</sup> sans Charleroi), une commune avec une densité inférieure à Les Bons Villers (Genappe), les cinq autres ayant une densité supérieure

### ➤ **Répartition spatiale de la population**

- ✓ *Situation actuelle* : près de deux-tiers de la population répartie entre Frasnes-lez-Gosselies (36%) et Mellet (27%), et une très faible part de la population à Wayaux (4%) ;
- ✓ *Situation dans les villages* : les villages les plus peuplés (Frasnes-lez-Gosselies et Mellet) ont connu une croissance de 5% au cours des huit dernières années. A l'inverse, Wayaux, le village le moins peuplé a connu une croissance deux fois plus importantes (10%).

### ➤ **Typologie des ménages**

- ✓ Les couples mariés *représentent toujours 41% des ménages, bien qu'ils aient connu une forte décroissance (- 40 % en moins de 25 ans pour les couples mariés avec enfants sur la période 1991-2013). Les personnes isolées représentent désormais 28% des ménages.*
- ✓ *Réduction de la taille des ménages en moins de 25 ans, passant de 2,82 habitants par ménage en 1991 à 2,49 habitants par ménage en 2013. Augmentation combinée du nombre de ménages, passant de 2.920 à 3.679 en moins de 25 ans (+ 26 %).*

### ➤ **Mouvements démographiques**

- ✓ *Solde naturel* : - 0,11‰ en 2015 et une moyenne de -1,34‰ par an entre 1995 et 2015 (solde inférieure à la moyenne wallonne sur les 20 dernières années)

- ✓ *Solde migratoire : +11,16‰ en 2015 et une moyenne de 6,1‰ par an entre 1995 et 2015 (solde supérieure à la moyenne wallonne sur les 20 dernières années)*



***Partie : 6. LOGEMENT ET IMMOBILIER***



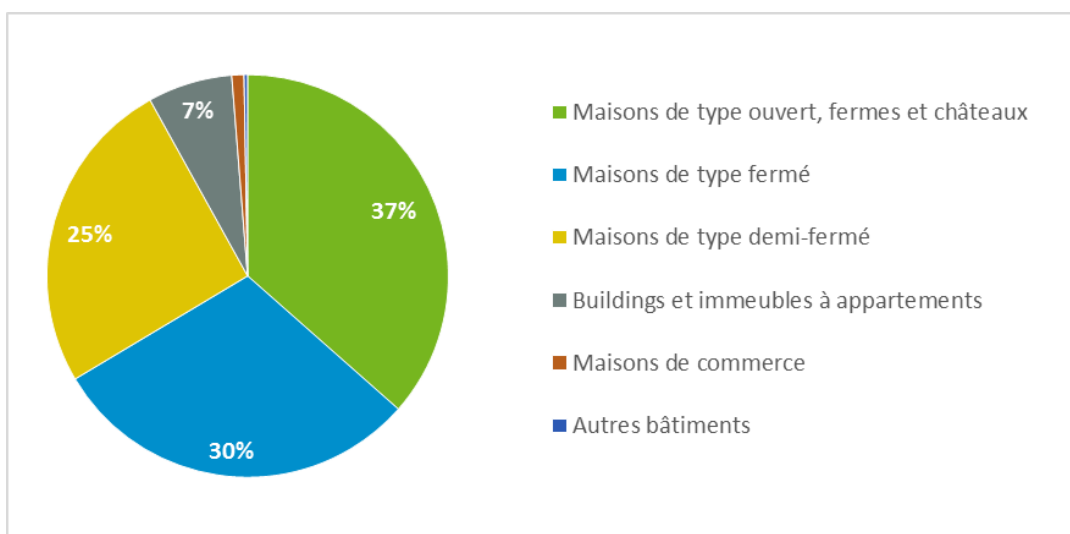


## 6.1 PARC DE LOGEMENTS

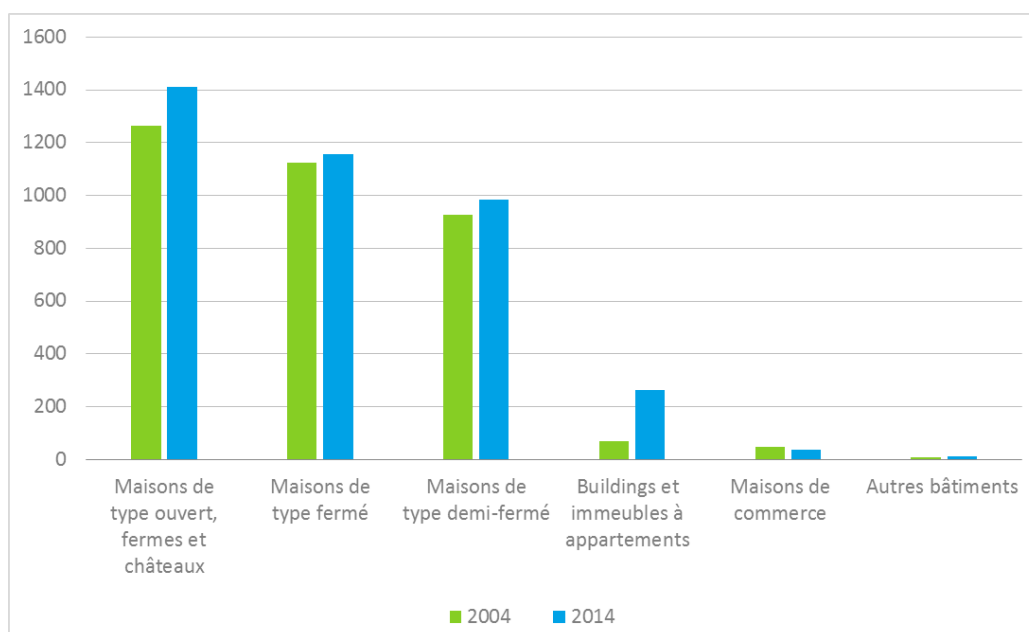
### 6.1.1 Généralités

En 2014, la commune de Les Bons Villers comptait 3.863 logements. En dix ans, le nombre de logements a progressé de 12,2% (3.443 logements en 2004). En 2014, les logements se répartissaient de la manière suivante :

- 36,5% en maisons de type ouvert, fermes et châteaux ;
- 30% en maisons de type fermé (mitoyennes)
- 25,5% en maisons de type demi-fermé (semi-mitoyennes)
- 6,8% en buildings et immeubles à appartements
- 1% en maisons de commerce
- 0,3% pour tous les autres bâtiments



**Figure 97 : Répartition des logements à Les Bons Villers selon le type de bâtiment en 2014 (Source : Cap Ruralité)**



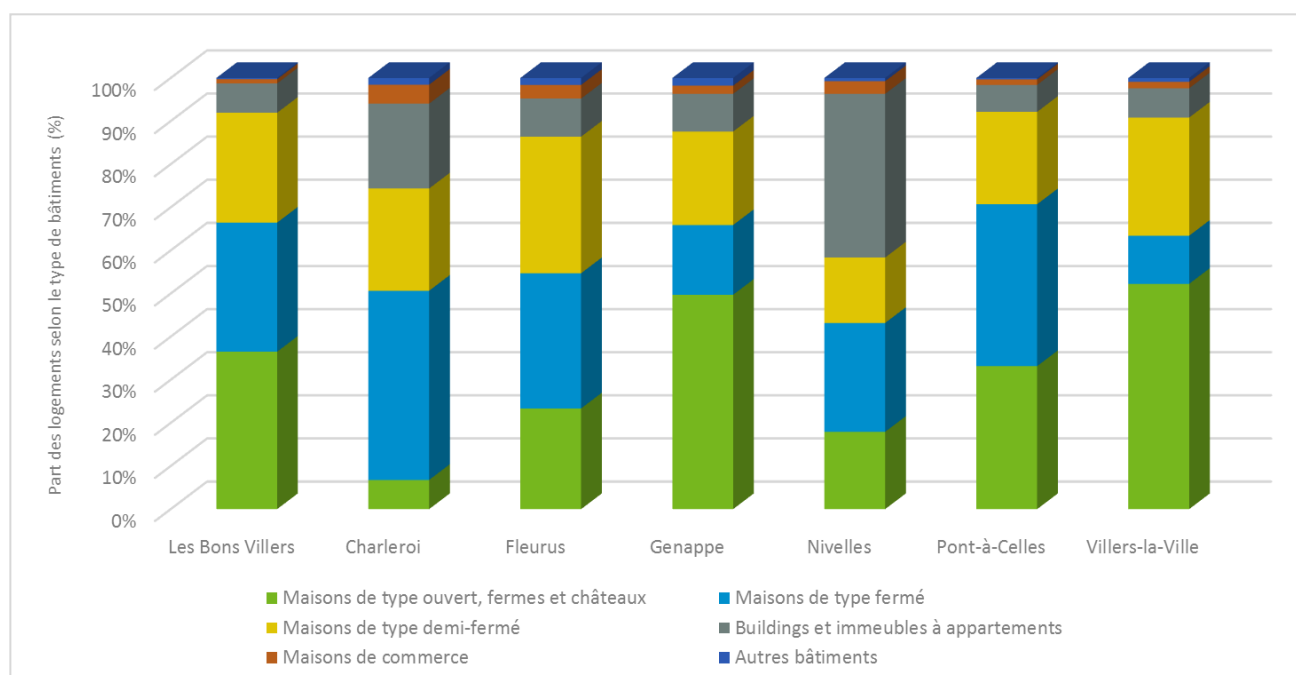
**Figure 98 : Répartition des logements selon le type de bâtiment entre 2004 et 2014 (Source : Cap Ruralité)**

Par rapport à 2004 (année de rédaction du dernier PCDR), le nombre de logements dans les quatre premiers types de bâtiments est en augmentation (maisons de type ouvert ; maisons de type fermé ; maisons de type demi-fermé et à appartements), en revanche le nombre de logements en maisons de commerce a diminué et le nombre de logements dans les autres bâtiments est resté stable. Toutefois ces types de logements sont plus marginaux sur le territoire.

Par rapport à l'ensemble des logements de la commune, la proportion des buildings et immeubles à appartements a augmenté de 4,8% entre 2004 et 2014 entraînant une réduction de la part des maisons de type fermé (-2,7%) et de la part des maisons de type demi-fermé (-1,5%). Les proportions des autres types de bâtiments restent stables sur la période 2004-2014.

Au vu du caractère rural de la commune, la proportion d'immeubles à appartements (6,8%) est largement inférieure à celle de la moyenne wallonne (13,6%). Néanmoins, le nombre d'immeubles à appartements est passé de 69 en 2004 à 263 en 2014, soit une augmentation de 281%. A l'inverse, la proportion de maisons de type ouvert (36,6%) est supérieure à la moyenne wallonne (30,7%).

Si l'on compare la typologie du bâti de Les Bons Villers avec les communes limitrophes, on constate que la commune a le même profil que Pont-à-Celles. Le bâti des deux communes les moins denses, Genappe et Villers-la-Ville, est dominé par les maisons de type ouvert, qui constituent plus de la moitié du bâti. Le bâti des deux communes les plus denses (Charleroi et Nivelles) est dominé par les maisons de type fermé à Charleroi et par les immeubles à appartements à Nivelles.



**Figure 99 : Typologie du bâti de Les Bons Villers et des communes limitrophes – 2014**  
(Source : Cap Ruralité – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

## 6.1.2 Age du bâti et évolution

L'évolution concerne essentiellement les bâtiments datant d'après 1981 (ce qui semble logique compte tenu des deux années prises en compte pour l'analyse), avec une augmentation de 37% de leur nombre entre 2004 et 2014 (de 705 à 966 bâtiments). Néanmoins, la majorité des bâtiments ont été construits avant 1900 (1.586 bâtiments en 2014), même si la proportion de ces bâtiments a tendance à se réduire avec les constructions nouvelles. Sur la commune, un peu moins de la moitié des bâtiments datent d'avant 1945 (inversement, l'autre moitié datent d'après 1945).

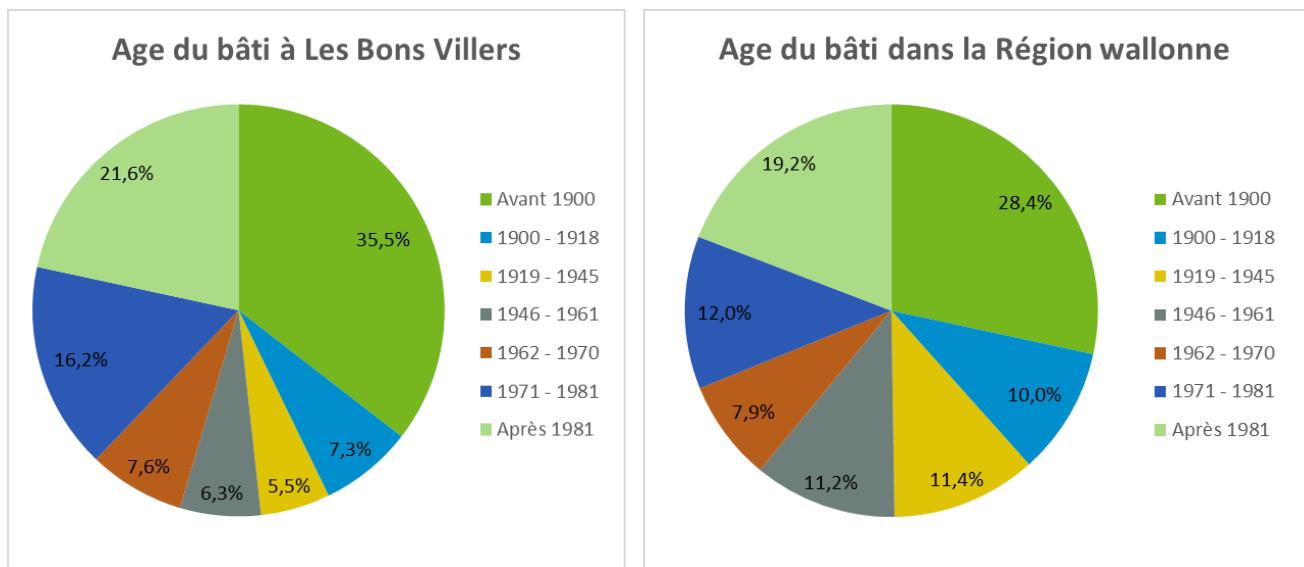
	Avant 1900	1900 - 1918	1919 - 1945	1946 - 1961	1962 - 1970	1971 - 1981	Après 1981
<b>2004</b>	37,3%	7,8%	5,9%	6,9%	8,1%	17,2%	16,8%
<b>2014</b>	35,5%	7,3%	5,5%	6,3%	7,6%	16,2%	21,6%

Figure 100 : Répartition des bâtiments à Les Bons Villers selon leur ancienneté (Source : Cap Ruralité – INS).

Le tableau suivant présente la proportion de bâti en fonction de son âge à Les Bons Villers, dans les communes limitrophes et la Région Wallonne (2014). On observe que le bâti très ancien (avant 1900) est plus représenté dans la microrégion. On observe également que les constructions d'après 1970 sont plus importantes sur la commune que dans le reste de la Région wallonne, cela peut correspondre à une arrivée importante de nouveaux habitants sur la commune et à la dynamique générale de périurbanisation.

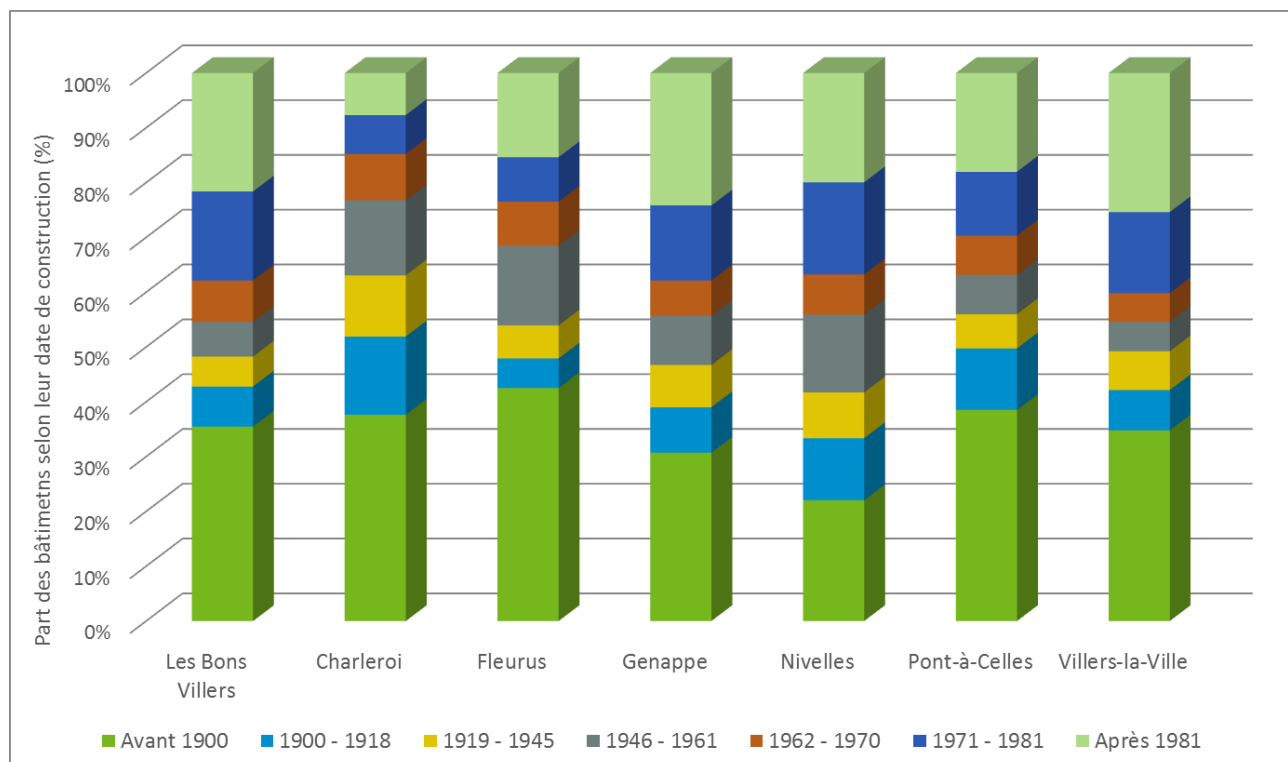
	Avant 1900	1900 - 1918	1919 - 1945	1946 - 1961	1962 - 1970	1971 - 1981	Après 1981
Les Bons Villers	35,5%	7,3%	5,5%	6,3%	7,6%	16,2%	21,6%
Communes limitrophes	36,6%	12,6%	9,9%	12,9%	8,1%	8,7%	11,2%
<b>Région Wallonne</b>	<b>28,4%</b>	<b>10,0%</b>	<b>11,4%</b>	<b>11,2%</b>	<b>7,9%</b>	<b>12,0%</b>	<b>19,2%</b>

Figure 101 : Répartition des bâtiments selon leur âge – Les Bons Villers, communes limitrophes et Région wallonne (Source : Cap Ruralité – INS)



**Figure 102 : Répartition des bâtiments selon leur âge – Les Bons Villers et Région wallonne (Source : Cap Ruralité – INS)**

En comparaison avec les communes limitrophes, on remarque que toutes possèdent une majorité de bâtiments construits avant 1900 (34% en moyenne pour l'ensemble des communes limitrophes). On observe également que les communes comme Villers-la-Ville, Genappe et Nivelles ont connu la même dynamique de construction que Les Bons Villers à partir des années 1970. A contrario on peut voir que dans toute la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les constructions ont été importantes sur le territoire de Charleroi, ce qui correspond à la période d'industrialisation.



**Figure 103 : Typologie du bâti suivant la date de construction à Les Bons Villers et dans les communes limitrophes – 2014 (Source : Cap Ruralité – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)**

### 6.1.3 Taille des bâtiments

Entre 2004 et 2014, le nombre de bâtiments a augmenté de 6%. Peu d'évolutions sont à constater du point de vue de la typologie relative à la superficie au sol. Plus de 90% des bâtiments ont une taille supérieure à 65m<sup>2</sup> et 2/3 sont même supérieurs à 104m<sup>2</sup>. Cela peut s'expliquer par la taille importante des fermes et bâtiments agricoles, mais également par la présence de maisons quatre façades spacieuses. Il est important de noter que ces données concernent les bâtiments, ainsi sont pris en compte tous les bâtiments et non pas uniquement les bâtiments résidentiels.

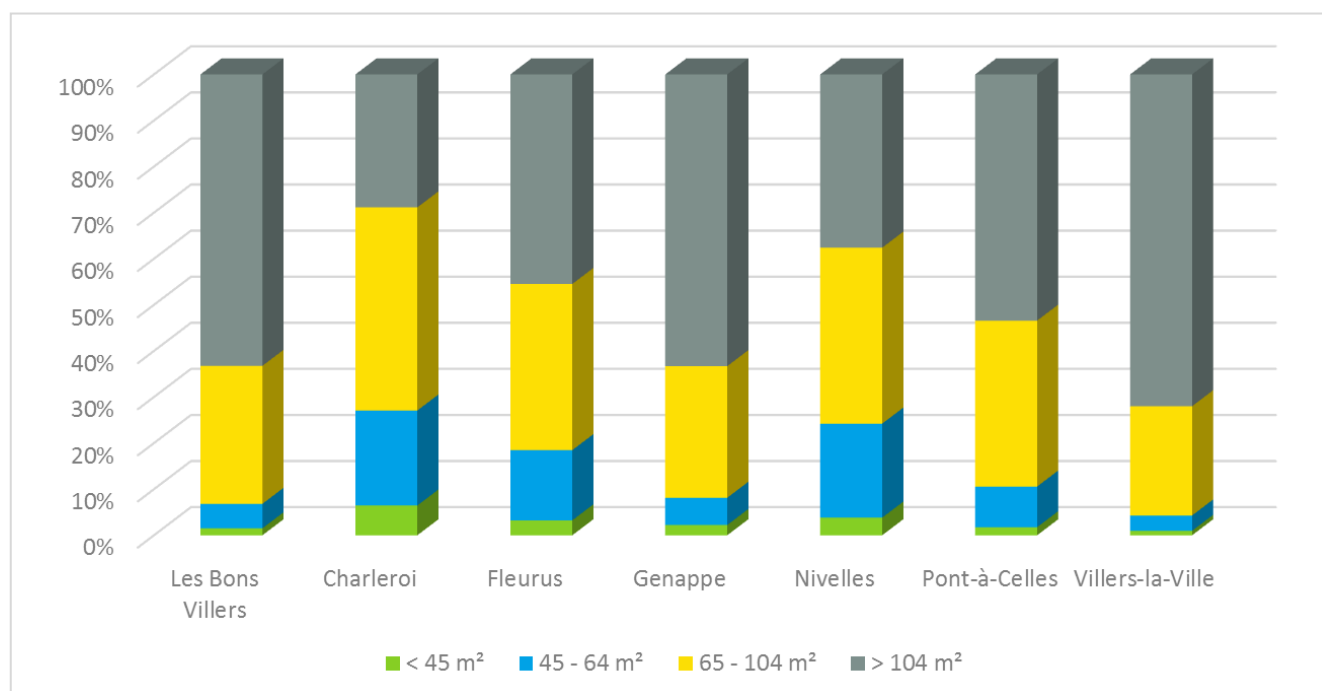
	Inférieure à 45 m <sup>2</sup>	45 m <sup>2</sup> à 64 m <sup>2</sup>	65 m <sup>2</sup> à 104 m <sup>2</sup>	Supérieure à 104 m <sup>2</sup>	Total bâtiments
<b>2004</b>	1,7%	5,2%	30,2%	62,9%	<b>3364</b>
<b>2014</b>	1,5%	5,3%	29,9%	63,2%	<b>3563</b>

**Figure 104 : Évolution de la typologie du bâti suivant sa superficie au sol à Les Bons Villers – 2004 et 2014**  
(Source : Cap Ruralité)

En comparaison avec les communes limitrophes, la typologie du bâti selon la superficie de Les Bons Villers est similaire à celle de Genappe et Villers-la-Ville (plus de 90% des bâtiments ont une superficie supérieure à 65m<sup>2</sup>). Cela semble logique sachant que ces communes possèdent également un caractère rural. Les deux communes les plus denses, Charleroi et Nivelles, sont celles qui comptent le moins de bâtiments supérieurs à 104 m<sup>2</sup> (entre 29 et 38%) et une part plus importante de bâtiments entre 45 et 64 m<sup>2</sup> ( $\pm 20\%$ ).

2014	< 45 m <sup>2</sup>	45 - 64 m <sup>2</sup>	65 - 104 m <sup>2</sup>	> 104 m <sup>2</sup>	Total
<b>Les Bons Villers</b>	1,5%	5,3%	29,9%	63,2%	3563
<b>Charleroi</b>	6,5%	20,6%	44,1%	28,9%	72708
<b>Fleurus</b>	3,2%	15,2%	36,1%	45,5%	8904
<b>Genappe</b>	2,2%	5,9%	28,6%	63,3%	5564
<b>Nivelles</b>	3,8%	20,4%	38,2%	37,6%	7682
<b>Pont-à-Celles</b>	1,8%	8,8%	36,0%	53,4%	6614
<b>Villers-la-Ville</b>	1,0%	3,3%	23,7%	72,0%	3792

**Figure 105 : Répartition du bâti selon sa superficie à Les Bons Villers et dans les communes limitrophes**  
(Source : Cap Ruralité)



**Figure 106 : Typologie du bâti suivant sa superficie à Les Bons Villers et dans les communes limitrophes**  
(Source : Cap Ruralité – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

La taille du bâti varie peu, cependant il n'existe pas de données sur la taille des logements en m<sup>2</sup>, seul le recensement de 2011 donne des informations sur le nombre de pièces de chaque logement. Ainsi, on remarque que la part des logements de petite taille est faible sur le territoire de Les Bons Villers, tandis que les logements de 5 pièces et plus représentent plus de 80% des logements de l'entité.

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces	8 pièces	9 pièces et plus	Non indiqué	Total
15	29	103	252	627	1.038	614	396	296	231	3.601
0,4%	0,8%	2,9%	7%	17,4%	28,8%	17,1%	11 %	8,2%	6,4%	100%

**Figure 107 : Logements classiques occupés selon le nombre de pièces à Les Bons Villers au 1<sup>er</sup> janvier 2011**  
(Source : INS, Census 2011)

Si l'on compare ce tableau avec celui de la partie 5.5. Typologie des ménages, on constate que les ménages de petites tailles sont plus représentés sur le territoire. Près de 27% des ménages sont des personnes seules et si l'on ajoute à cela les ménages de 2 personnes, alors près de 60% des ménages de la commune sont composés de 1 à 2 personnes.

Personnes seules	Ménages collectifs	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers. et plus	Total des ménages
26,7	0,2	32,1	17,6	15,7	5,6	1,4	0,5	0,3	100

Dès lors on remarque qu'il y a une inadéquation entre l'offre en logement et la structure des ménages. Ceci peut constituer un frein à l'accession à un logement dans la mesure où le prix d'un logement de grande taille n'est pas abordable pour une personne seule.

## 6.2 MARCHÉ DU LOGEMENT

### 6.2.1 Les maisons, villas et appartements

Sur les 20 dernières années (de 1996 à 2014), le prix d'une maison d'habitation ordinaire a plus que doublé sur la commune de Les Bons Villers. Toutefois, cette tendance se remarque également au niveau des communes limitrophes et de la Région wallonne. Sur les cinq dernières années (de 2010 à 2014), le prix d'une maison d'habitation ordinaire a augmenté de 14%, celui des villas, bungalows et maisons de campagne de 25%, et celui des appartements, flats et studios de 71%. Ainsi la tendance globale est à l'augmentation des prix et on note qu'elle a été beaucoup plus rapide pour les appartements que pour les autres types de bâtiments.

Type de bâtiment	Année	1996	2001	2005	2010	2014
<b>Les Bons Villers</b>	Maisons d'habitation ordinaires	69.727€	78.581€	120.897€	158.982€	181.261€
	Villas, bungalows, maisons de campagne	-	162.258€	232.905€	232.208€	291.000€
	Appartements, flats, studios	-	-	-	108.233€	184.733€
<b>Charleroi</b>	Maisons d'habitation ordinaires	40.407€	52.385€	72.886€	101.842€	104.614€
	Villas, bungalows, maisons de campagne	118.229€	168.464€	157.148€	200.604€	202.113€
	Appartements, flats, studios	46.924€	52.427€	79.758€	111.587€	102.067€
<b>Fleurus</b>	Maisons d'habitation ordinaires	48.682€	63.417€	89.618€	120.143€	129.600€
	Villas, bungalows, maisons de campagne	133.296€	177.492€	158.082€	198.886€	236.947€
	Appartements, flats, studios	-	51.881€	-	108.906€	121.849€
<b>Genappe</b>	Maisons d'habitation ordinaires	80.220€	102.850€	143.491€	197.428€	280.803€
	Villas, bungalows, maisons de campagne	166.277€	223.999€	257.196€	414.658€	377.348€
	Appartements, flats, studios			139.533€	186.907€	232.784€
<b>Nivelles</b>	Maisons d'habitation ordinaires	83.547€	98.224€	158.246€	196.809€	237.679€
	Villas, bungalows, maisons de campagne	171.789€	220.207€	245.082€	336.517€	298.290€
	Appartements, flats, studios	65.020€	84.511€	118.728€	175.337€	202.009€
<b>Pont-à-Celles</b>	Maisons d'habitation ordinaires	52.949€	73.441€	99.015€	150.157€	165.644€
	Villas, bungalows, maisons de campagne	132.623€	167.638€	202.659€	225.769€	235.125€
	Appartements, flats, studios	-	-	-	147.857€	153.422€
<b>Villers-la-Ville</b>	Maisons d'habitation ordinaires	83.603€	94.983€	158.459€	212.245€	211.200€
	Villas, bungalows, maisons de campagne	144.066€	220.901€	257.215€	298.250€	308.026€
	Appartements, flats, studios	74.285€	-	-	197.664€	169.222€
<i>Communes limitrophes</i>	<i>Maisons d'habitation ordinaires</i>	<i>64.901€</i>	<i>80.883€</i>	<i>120.286€</i>	<i>163.104€</i>	<i>188.257€</i>
	<i>Villas, bungalows, maisons de campagne</i>	<i>144.380€</i>	<i>196.450€</i>	<i>212.897€</i>	<i>279.114€</i>	<i>276.308€</i>
	<i>Appartements, flats, studios</i>	<i>62.076€</i>	<i>62.940€</i>	<i>112.673€</i>	<i>154.710€</i>	<i>163.559€</i>
<b>Région wallonne</b>	<b>Maisons d'habitation ordinaires</b>	<b>56.130€</b>	<b>71.490€</b>	<b>100.934€</b>	<b>139.729€</b>	<b>149.739€</b>
	<b>Villas, bungalows, maisons de campagne</b>	<b>178.882€</b>	<b>226.459€</b>	<b>210.572€</b>	<b>255.892€</b>	<b>262.515€</b>
	<b>Appartements, flats, studios</b>	<b>60.596€</b>	<b>70.404€</b>	<b>103.773€</b>	<b>148.674€</b>	<b>165.295€</b>

Figure 108 : Evolution du prix des ventes de biens immobiliers – Prix moyen par bâtiment (Source : INS)



En 2014, les prix moyens à Les Bons Villers était de :

181.261€ pour une maison d'habitation ordinaire

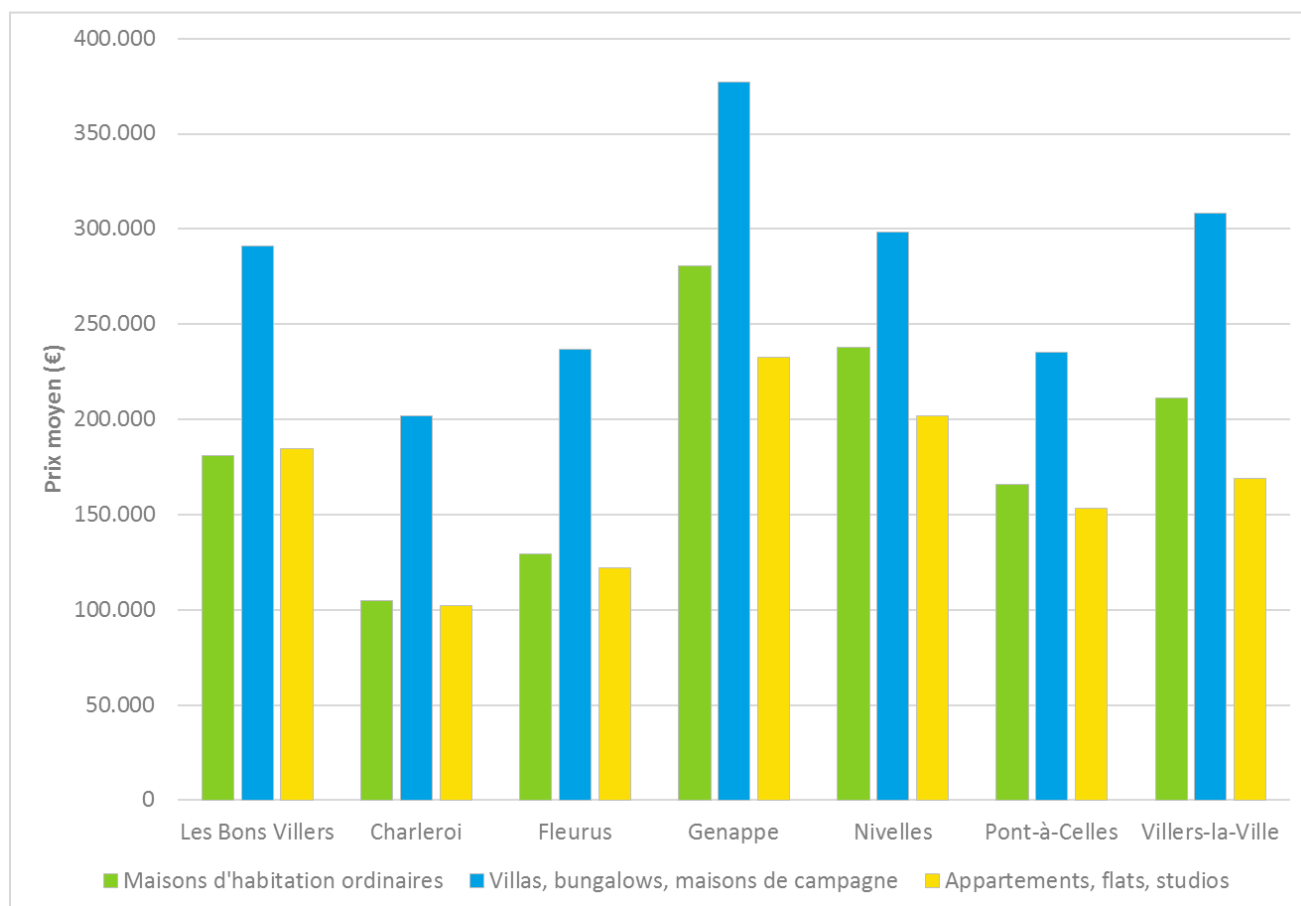
291.000€ pour une villa

184.733€ pour un appartement

Ces prix sont supérieurs d'environ 30.000€ aux prix moyens en Région wallonne, on note une différence plus faible pour les appartements ( $\pm 20.000\text{€}$ ). Ces prix sont également supérieurs aux prix des communes limitrophes, sauf en ce qui concerne les maisons d'habitation ordinaires dont le prix moyen pour les communes limitrophes est de 188.257 € contre 181.261€ à Les Bons Villers. Genappe est la commune qui affiche les prix les plus élevés, tandis que Charleroi est la commune qui possède les prix les plus bas.

Le nombre de transactions sur la commune de Les Bons Villers reste assez faible pour les ventes de villas, bungalows, maisons de campagne (10 en 2014) et d'appartements, flats, studios (6 en 2014) et proportionnellement beaucoup plus importants pour les maisons d'habitation ordinaires (56 en 2014). En effet, à Les Bons Villers, l'offre de maisons d'habitation ordinaires est plus importante que l'offre des autres types de bâtiments, bien qu'on ait pu observer une croissance de l'offre en appartements. Ces chiffres sont largement inférieurs à ceux des communes limitrophes. Charleroi et Nivelles, où l'offre de logements est plus importante, sont les communes qui enregistrent le plus grand nombre de transactions.

Le graphique qui suit illustre les données déjà présentées ci-avant.



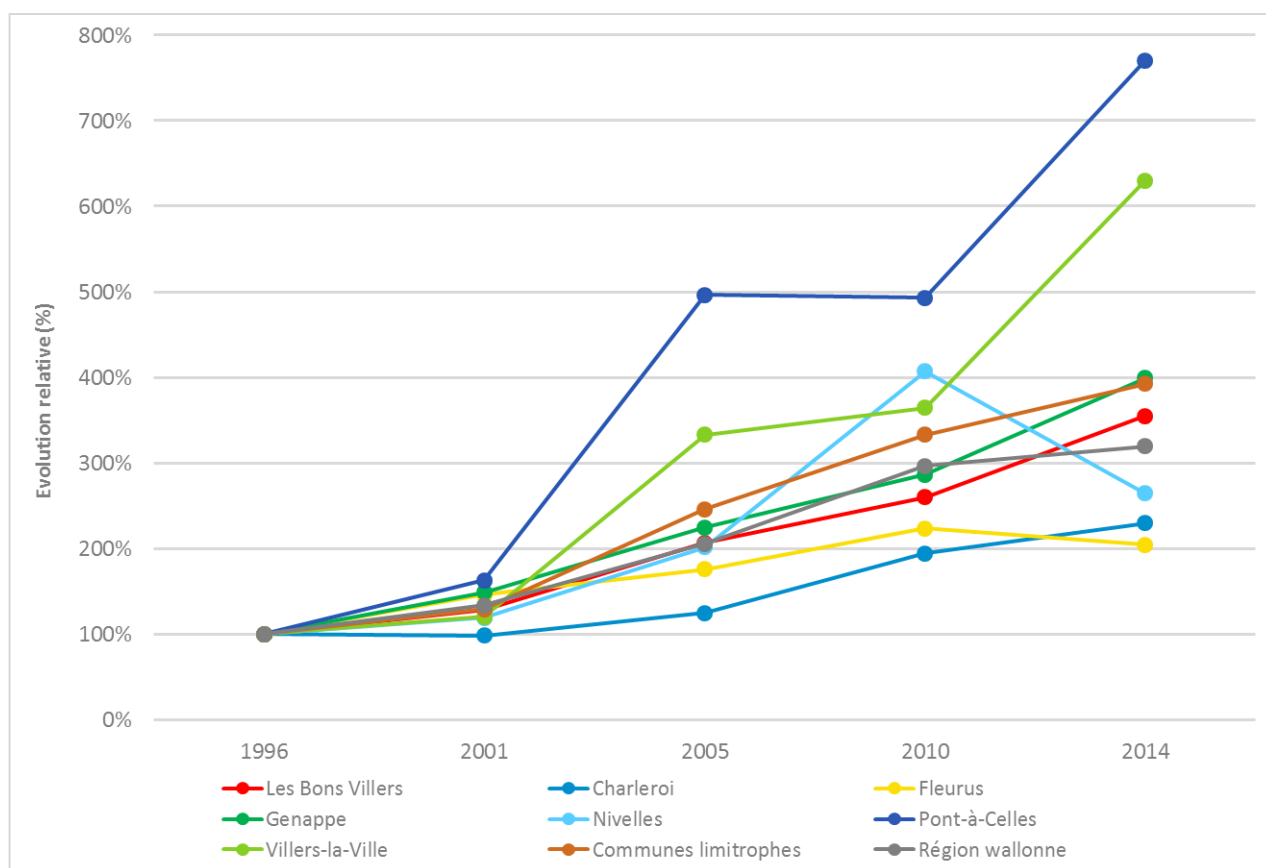
**Figure 109 : Prix moyen du bâti suivant son type à Les Bons Villers et dans les communes limitrophes – 2014**  
(Source : Cap Ruralité – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

## 6.2.2 Les terrains à bâtir

Prix moyen (€/m <sup>2</sup> )	1996	2001	2005	2010	2014
Les Bons Villers	18,6	23,9	38,6	48,4	66,1
Charleroi	19,9	19,5	24,8	38,6	45,7
Fleurus	13,3	19,5	23,4	29,7	27,2
Genappe	20,4	30,4	45,9	58,5	81,5
Nivelles	31,1	37,0	62,7	126,7	82,2
Pont-à-Celles	14,5	23,5	71,8	71,3	111,4
Villers-la-Ville	17,3	20,8	57,6	63,0	109,0
<i>Communes limitrophes</i>	<i>19,4</i>	<i>25,1</i>	<i>47,7</i>	<i>64,6</i>	<i>76,2</i>
<b>Région wallonne</b>	<b>15,8</b>	<b>21,1</b>	<b>32,5</b>	<b>46,9</b>	<b>50,5</b>

**Figure 110 : Prix moyen au m<sup>2</sup> du terrain à bâtir des Bons Villers comparé aux communes limitrophes et à la Région wallonne (Source : INS)**

En 2014, le prix moyen d'un terrain à bâtir à Les Bons Villers était de 66,1€/m<sup>2</sup>, ce qui est 16€/m<sup>2</sup> de plus que la moyenne wallonne et 10€/m<sup>2</sup> de moins que la moyenne des communes limitrophes. Au niveau de la microrégion, les communes de Pont-à-Celles et de Villers-la-Ville ont le prix au m<sup>2</sup> le plus élevé ( $\pm 100$ €/m<sup>2</sup>) et Fleurus le prix le plus bas (27,2€/m<sup>2</sup>). Le prix à Les Bons Villers se situe entre les communes de Genappe et Nivelles ( $\pm 80$ €/m<sup>2</sup>) et celle de Charleroi (45,7€/m<sup>2</sup>).



**Figure 111 : Évolution du prix du terrain à bâtir à Les Bons Villers comparé aux communes limitrophes et à la Région wallonne (Source : INS)**

Par rapport à 1996, le prix au m<sup>2</sup> des terrains à bâtir à Les Bons Villers a plus que doublé (passant de 18,6 €/m<sup>2</sup> à 66,1 €/m<sup>2</sup>). Cependant, si l'on compare, cette augmentation a été légèrement inférieure à celles des communes limitrophes et légèrement supérieure à la moyenne wallonne. Les communes ayant connu l'augmentation des prix la plus marquée entre 1996 et 2014 sont Pont-à-Celles (de 14,5 €/m<sup>2</sup> à 11,4 €/m<sup>2</sup>) et Villers-la-Ville (de 17,3 €/m<sup>2</sup> à 109 €/m<sup>2</sup>), à l'inverse, les communes de Fleurus et Charleroi ont connu une augmentation raisonnable des prix (de 13,3 €/m<sup>2</sup> à 27,2 €/m<sup>2</sup>, et de 19,9 €/m<sup>2</sup> à 45,7 €/m<sup>2</sup> respectivement).

### 6.2.3 Les permis d'urbanisme et les permis d'urbanisation

Depuis 2000, la commune des Bons Villers traite en moyenne 61 permis d'urbanisme par an (54 permis pour des bâtiments résidentiels et 7 pour des bâtiments non résidentiels).

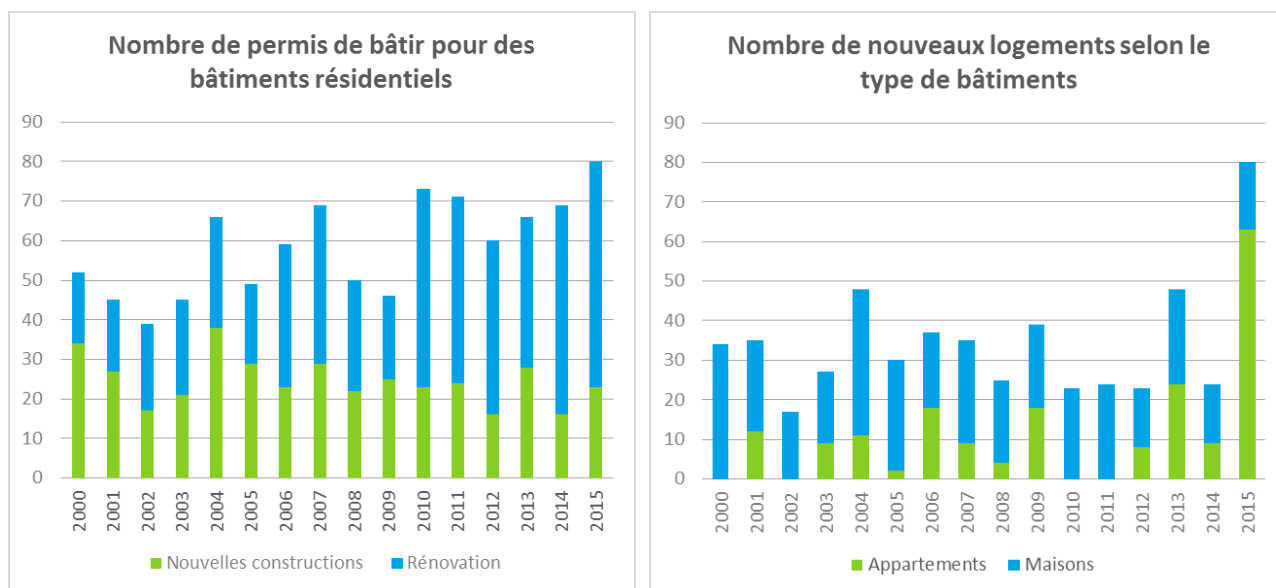
Le nombre de permis accordés varie d'une année à l'autre, mais globalement sur les 5 dernières années (2010-2015), le nombre est en hausse, avec le maximum atteint en 2015 (85 permis de bâtir). Ils concernent essentiellement les bâtiments résidentiels.

Sur la période 2005-2015, les permis octroyés concernaient majoritairement des constructions neuves, tandis que sur les dix dernières années (2005-2015), la tendance s'est inversée et la majorité des permis ont été octroyés pour des rénovations, comme on peut le voir sur le graphique. La rénovation a pris le dessus sur la construction neuve.

Aussi, on remarque que le nombre d'appartements dans les nouvelles constructions a augmenté sensiblement. À contrario, le nombre de nouvelles maisons est resté stable voir à diminuer. Ceci a de fait permis la création d'un nombre de logements plus importants.

	Nouvelles constructions résidentielles			Rénovation résidentielle	
	Total bâtiments résidentiels	Nombre de logements	Nombre d'appartements	Nombre de maisons	Total bâtiments résidentiels
2000	34	34	0	34	15
2001	27	35	12	23	15
2002	17	17	0	17	19
2003	21	27	9	18	19
2004	38	48	11	37	25
2005	29	30	2	28	18
2006	23	37	18	19	30
2007	29	35	9	26	35
2008	22	25	4	21	24
2009	25	39	18	21	20
2010	23	23	0	23	44
2011	24	24	0	24	40
2012	16	23	8	15	39
2013	28	48	24	24	36
2014	16	24	9	15	41
2015	23	80	63	17	52

Figure 112 : Permis de bâtir octroyés entre 2000 et 2014 à Les Bons Villers pour les bâtiments résidentiels (Source : INS)



**Figure 113 : Permis de bâtir octroyés entre 2000 et 2014 à Les Bons Villers selon le type d'intervention et nombre de nouveaux logements selon le type de bâtiments. (Source : INS)**

Au niveau des communes limitrophes, on recensait en 2015, 1.003 permis de bâtir délivrés. Avec ses 75 permis octroyés en 2015, la commune de Les Bons Villers a accordé un nombre de permis similaire aux communes de Genappe, Pont-à-Celles et Villers-la-Ville, cependant cela a donné lieu à la création d'un nombre de logements supérieur à Les Bons Villers (80 logements contre 20 à Genappe, 48 à Pont-à-Celles, 36 à Villers-la-Ville). Cela s'explique par le nombre important de nouveaux appartements construits à Les Bons Villers en 2015. Les communes de Charleroi et Nivelles ont accordé un nombre de permis de bâtir nettement supérieur aux autres (537 et 121 permis octroyés pour respectivement pour l'année 2015). On note également une tendance croissante à la rénovation dans les communes limitrophes.

2015	Nombre de nouvelles constructions résidentielles				Nombre de rénovations de bâtiments résidentiels	Total bâtiments résidentiels construits et rénovés	Nombre de permis pour 1.000 habitants
	Bâtiments	Logements					
		Maisons	Appartements	Total			
<b>Les Bons Villers</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>63</b>	<b>80</b>	<b>52</b>	<b>75</b>	<b>8,1</b>
Charleroi	107	80	114	194	430	537	2,7
Fleurus	14	10	21	31	41	55	2,4
Genappe	20	20	0	20	52	72	4,7
Nivelles	46	39	180	219	75	121	4,4
Pont-à-Celles	29	26	22	48	47	76	4,4
Villers-la-Ville	31	28	8	36	36	67	6,4
Communes limitrophes	270	220	408	628	733	1.003	3,4

**Figure 114 : Permis de bâtir octroyés en 2015 à Les Bons Villers et dans les communes limitrophes pour les constructions et rénovations de bâtiments résidentiels (Source : INS)**

Ainsi, afin de réellement comparer les communes, il apparaît plus pertinent de comparer le nombre de permis délivrés pour 1.000 habitants. Et on remarque que Les Bons Villers avec une moyenne de 9,2 permis octroyés pour 1.000 habitants en 2015 est la commune qui en a délivré le plus (la

moyenne pour les communes limitrophes étant de 3,6 pour 1.000 habitants). Toutefois, la moitié de ces permis concernaient des rénovations.

#### 6.2.4 Les secondes résidences

En 2016, huit secondes résidences étaient répertoriées sur le territoire de Les Bons Villers. Ce chiffre est resté stable au cours des 5 dernières années. Une taxe sur les secondes résidences existe, elle était déjà mentionnée dans le dernier PCDR et s'élève à un montant de 250€ pour les exercices de 2014 à 2019.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de secondes résidences	9	10	9	9	8

Figure 115 : Nombre de secondes résidences entre 2012 et 2016 (Source : Administration communale)

## 6.3 LOGEMENT ET ALTERNATIVES

### 6.3.1 L'offre en logements publics

En 2016, 250 logements publics étaient répertoriés sur le territoire, essentiellement répartis entre Mellet et Frasnes-lez-Gosselies. Seul Villers-Perwin ne comporte aucun logement public. Ils se répartissent de la manière suivante :

Village	Nombre de logements
Frasnes-lez-Gosselies	115
Mellet	132
Rèves	1
Wayaux	2

**Figure 116 : Localisation des logements publics à Les Bons Villers**  
(Source : Administration communale)

L'offre, bien que relativement élevée dans les deux villages les plus peuplés, ne représente que 6,5% de l'ensemble du parc de logements. Concernant le type de logements sociaux on dénombre 223 logements sociaux, 17 logements moyens, 7 logements de transits, 3 logements d'insertion. La taille de ces logements est de 3 chambres en moyenne et on compte 32 logements 1 chambre, 8 logements 2 chambres, 150 logements 3 chambres, 26 logements 4 chambres et 34 logements 5 chambres.

Ces logements publics sont essentiellement détenus par un grand propriétaire : les Jardins de Wallonie<sup>44</sup> (221 logements) ; le reste se répartie entre : l' AIS Prologer<sup>45</sup> (9 logements), le CPAS<sup>46</sup> (8 logements) et Les Bons Villers (12 logements).

En 2016, 5% des ménages de la commune habitaient un logement public. À ce niveau, Les Bons Villers se situent entre les communes de Genappe (3,3% de ménages vivant dans un logement public) et de Pont-à-Celles (5,6%). Les communes limitrophes les plus grandes sont aussi celles dont la part de ménages vivant dans un logement public est la plus élevée (autour de 9%). Enfin à Villers-la-Ville, seul 2,2% des ménages vivent dans un logement public. Au niveau régional, on comptait 3,9% de ménages vivant dans un logement public. Les Bons Villers se situe donc au-dessus.

La part de ménages vivant dans un logement public a eu tendance à légèrement diminuer sur les huit dernières années, passant de 6% en 2008 à 5% en 2016.

En 2016, on comptait 31 candidatures à un logement social sur Les Bons Villers.

Parmi les logements publics possédés par une société de logement de service public (SLSP), la part de logements inoccupés était de 10,8% en 2016. Cette valeur est presque trois fois plus

<sup>44</sup> Les Jardins de Wallonie est une société de logements publics agréée par la Société Wallonie de l'agriculture

. Elle gère 1160 logements sur trois communes : Les Bons Villers, Pont-à-Celles et Seneffe.

<sup>45</sup> L'Agence Immobilière Sociale Prologer de logements publics est agréée par le Gouvernement Wallon et détenait 84 logements en 2006 sur les communes de Pont-à-Celles, des Bons Villers, de Fontaine l'Evêque, Courcelles, Chapelle-lez-Herlaimont.

<sup>46</sup> Centre Public d'Action Sociale

élevée que la moyenne wallonne (3,7%) et s'explique par l'existence d'une cinquantaine de logements non conformes, voire dangereux, à la cité du Champ du Roux. Une déconstruction est a été réalisée récemment.

### 6.3.2 Problématique du logement<sup>47</sup>

D'après la dernière analyse globale de la situation du logement dans le Programme Communal d'Actions en matière de Logement (PCAL) 2014-2016, les conclusions sur la situation de l'habitat sont les suivantes.

Au niveau des déficiences, la commune manque de logements acquisitifs à prix abordable. Selon l'ordre de priorité, la commune manque d'abord de logements pour les ménages avec un ou deux enfants (1) et les familles nombreuses (2), puis pour les personnes âgées (3), les personnes à mobilité réduite (4) et les ménages isolés ou sans enfants (5).

Ce constat diffère de l'analyse que l'on a pu faire auparavant en mettant en parallèle la taille des logements avec la taille des ménages, où on pouvait supposer que les ménages isolés sont ceux qui auraient le plus de difficulté à se loger dans l'entité. Toutefois, dans le PCAL il est question de logements à acquérir à prix abordable et non de logements à louer et on peut supposer qu'une part importante de ces ménages se tournent vers le parc locatif.

Les principaux problèmes identifiés par la commune sont la pression foncière et la pression immobilière et dans une moindre mesure, l'inoccupation des logements, les ménages en état de précarité et l'absence de terrains pour les gens du voyage qui occupent chaque année le terrain de foot de Mellet.

La commune de Les Bons Villers possède une taxe sur les immeubles bâtis inoccupés. Le taux de la taxe est fixé à 150 euros par mètre courant de façade (2012-2013). Elle a également pris plusieurs mesures pour lutter contre l'insalubrité des logements comme soutenir la création d'immobilières sociales, faire appliquer les sanctions aux propriétaires malveillants, réguler les loyers et faciliter l'accès à la propriété.

### 6.3.3 Programme communal d'action en matière de logement (PCAL)

Dans le cadre des enjeux définis au niveau régional en matière de logement, à savoir : l'augmentation de la population wallonne, la précarité d'une partie de la population, le vieillissement de la population, la modification de la structure des ménages et la performance énergétique des logements ; les principes d'action retenus par la commune pour la période 2013-2018 sont :

- **Faciliter l'accès à la propriété** : nouveau règlement d'acquisition qui a abouti à l'attribution de neuf terrains à des jeunes sur le PCA de la Chapelle, construction de 40 nouveaux logements locatifs et acquisitifs moyens au cœur du PCA, programme d'acquisition des logements sociaux gérés par la SLSP « Les Jardins de Wallonie » ;
- **Garantir le droit à un logement décent** : opérations de rénovation ou construction de logements neufs et modulables pour conserver la salubrité des logements, adaptation de la taille des logements, accompagnement des locataires par un référent social ;
- **Promouvoir le guichet « logement »** : afin d'assurer un meilleur suivi des critères de salubrité, de sécurité, et de surpeuplement fixé par le gouvernement, inventaire des logements inoccupés ou insalubres afin de pousser les propriétaires à remettre les biens sur le marché locatif ou acquisitif de manière à accroître l'offre en faveur de la population ;
- **Créer du logement intergénérationnel** : possible acquisition d'une ancienne résidence-service privée par le CPAS afin d'en faire du logement intergénérationnel au cœur du village

<sup>47</sup> Programme Communal d'Actions en matière de Logement 2014-2016, p.9

de Frasnes-lez-Gosselies. L'idée est de favoriser la mixité par la mise à disposition d'espaces extérieurs partagés et la création d'un espace communautaire.

L'économie d'énergie est également une préoccupation dans chaque opération de construction pour la commune.

Le PCAL de 2012-2013 a été approuvé le 05/07/2012 et comporte les projets suivants, dont la majorité est toujours en cours <sup>48</sup> :

Projets	État d'avancement
Création de 3 logements (2x1ch+1x2ch) dans les combles de la maison de village de Rèves	Étude terminée, marché de travaux en cours
Création d'un logement dans l'ancien presbytère de Mellet	Marché d'études en cours, marché de travaux attribué
Création d'un immeuble de 2 appartements de 2 chambres sur Mellet, projet porté par la société de logement les Jardins de Wallonie	En cours

Le PCAL de 2014-2016 a été approuvé par le conseil communal le 07/10/2013 et par le Gouvernement wallon le 03/04/2014 et comporte les projets suivants :

Projets	État d'avancement
Achat du château de Dobbeleer à Frasnes-lez-Gosselies pour créer des logements intergénérationnels et une crèche de 33 places, projet porté par le promoteur CPAS/Commune	La crèche et les logements ont été réalisés et sont désormais en fonction
Reconstruction de 43 logements de 2 à 3 chambres (dont 10 adaptables) à la cité Champ du Roux à Frasnes-lez-Gosselies, projet porté par le promoteur Les Jardins de Wallonie	En attente d'un aval de la Région wallonne/Société Wallonne du Logement
Nouvelle création d'un immeuble de 2 appartements de 2 chambres sur Mellet, projet porté par la société de logement les Jardins de Wallonie	Modifié en 2 logements individuels (constructions neuves) de 2 et 3 chambres à l'angle des rues Mellet-la-neuve et Léon Mercier. Terminé.

<sup>48</sup> Etat d'avancement de l'Agenda 21 Local, Rapport d'activité 2015, Les Bons Villers



## 6.4 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

---

### ➤ **Parc de logements**

- ✓ *Généralités* : 3.443 logements en 2014 sur le territoire (+12,2% depuis 2004), dont 36,5% de maisons de type « ouvert », fermes et châteaux, 30% de type mitoyen et 25,5% de type semi-mitoyen ;
- ✓ *Age du logement et évolution* : en 2014, 35,5% de bâtiments datait d'avant 1900 et 21,6% d'après 1981.
- ✓ *Taille des logements* : peu d'évolutions constatées sur la dernière décennie (30 % sont supérieurs à 65 m<sup>2</sup> et presque 2/3 sont même supérieurs à 104 m<sup>2</sup>).

### ➤ **Marché du logement**

- ✓ *Maisons et villas* : le prix d'une maison d'habitation ordinaire a plus que doublé depuis 1996 (+14 % sur les 5 dernières années), atteignant ±181.000€ en 2014 ;
- ✓ *Terrains à bâtir* : le prix d'un terrain à bâtir a plus que triplé depuis 1996, atteignant 66,1€/m<sup>2</sup> en 2014 (18,6€/m<sup>2</sup> en 1996). Cela est 16€/m<sup>2</sup> de plus que la moyenne wallonne et 10€/m<sup>2</sup> de moins que les communes limitrophes
- ✓ *Permis d'urbanisme et d'urbanisation* : 61 permis d'urbanisme octroyés en moyenne par an depuis 2000. Avec une augmentation des permis délivrés ces dernières années, Les Bons Villers délivre plus de permis par habitant que les communes limitrophes. On note également une tendance croissante à la rénovation sur les dix dernières années ;
- ✓ *Secondes résidences* : 8 secondes résidences en 2016 (stable sur les 5 dernières années). Existence d'une taxe annuelle de 250€ sur les secondes résidences.

### ➤ **Logement et alternatives**

- ✓ *L'offre en logements publics et/ou sociaux* : 250 logements publics en 2016 (6,5 % du logement total et 5% des ménages), principalement répartis à Mellet et Frasnes-lez-Gosselies et détenus essentiellement par les Jardins de Wallonie
- ✓ *Programme communal d'action en matière de logement* : quatre principes d'action répartis sur cinq ans (2013-2018) et la création de logements intergénérationnels et de logements sociaux prévue sur les deux dernières années (2014-2016)

***Partie : 7. REVENUS & EMPLOI***



## 7.1 LES REVENUS

### 7.1.1 Généralités

Pour l'année 2013, le revenu moyen par déclaration s'élève à 33.971€ à Les Bons Villers, ce qui est supérieur au revenu moyen des communes limitrophes (31.103€) et la Région wallonne (28.794€). Les Bons Villers se situe au-dessus de la moyenne des communes limitrophes, laquelle est tirée vers le haut par les communes brabançonnaises de Genappe et Nivelles et vers le bas par les communes hennuyères de Charleroi et Fleurus. D'ailleurs, si l'on considère le niveau provincial, on s'aperçoit que Les Bons Villers a un revenu moyen plus proche de celui du Brabant Wallon (35.533€) que du Hainaut (26.724€).

Sur les dix dernières années (2003-2013), le revenu moyen par déclaration a progressé de 38,5% à Les Bons Villers, contre 23,9% pour la moyenne wallonne.

Si l'on s'intéresse aux diverses tranches de revenus de la déclaration 2013, 47% des bonsvillersois ont déclaré gagner entre 10.000€ et 30.000€. De plus, on observe que les hauts revenus sont plus représentés à Les Bons Villers que dans les communes limitrophes (13,4% des bonsvillersois ont gagné plus de 40.000€ contre 8% pour les communes limitrophes), et inversement les revenus les plus bas sont sous-représentés (38,5% des bonsvillersois ont gagné moins de 20.000€ contre 51,2% pour les communes limitrophes). Si l'on compare avec la Région wallonne, on note les mêmes observations, bien que l'écart soit moins important. Ainsi, la commune de Les Bons Villers est considérée parmi les communes riches de Wallonie.

Sur les dix dernières années (2003-2013), les revenus de moins de 20.000€ ont eu tendance à diminuer tandis que les revenus de 20.001€ et plus ont augmenté.

Revenus par déclaration 2013	Les Bons Villers	Communes limitrophes	Région wallonne
	% du total		
Moins de 10.000 €	13,4	15,2	14,8
De 10.001 à 20.000 €	25,1	36,0	30,8
De 20.001 à 30.000 €	21,7	21,8	21,6
De 30.001 à 40.000 €	12,9	10,9	12,1
De 40.001 à 50.000 €	8,0	5,9	7,1
Plus de 50.000 €	18,8	10,2	13,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Figure 117 : Revenus par déclaration – 2013 (Source : IWEPS)

En comparant le revenu moyen net par habitant de chaque commune avec le revenu moyen net par habitant de la Belgique, on obtient un indice de richesse dont la base est 100 (100 = moyenne belge). Si l'indice est inférieur à 100, les habitants de la commune sont moins riches que la moyenne belge. Si l'indice est supérieur à 100, ils sont plus riches que la moyenne belge.

Pour l'année 2014 (revenus de l'année 2013), on constate une différence nord-sud avec les communes brabançonnaises qui ont un indice supérieur à 100 (Genappe, Villers-la-Ville et Nivelles) dont Les Bons Villers se rapproche, et les communes hennuyères qui ont un indice inférieur à 100 (Charleroi, Fleurus) à l'exception de Pont-à-Celles.

Exercice 2014	Revenu moyen par déclaration	Revenu moyen par habitant	Indice de richesse Belgique = 100
Charleroi	23.573	13.170	74
Fleurus	27.468	15.652	89
Pont-à-Celles	33.159	18.501	105
<b>Les Bons Villers</b>	<b>34.791</b>	<b>19.878</b>	<b>112</b>
Nivelles	32.985	19.898	113
Villers-la-Ville	37.188	20.041	113
Genappe	37.321	20.495	116
<i>Communes limitrophes</i>	<i>31.527</i>	<i>17.857</i>	<i>101</i>
<b>Région wallonne</b>	<b>29.595</b>	<b>16.671</b>	<b>94</b>
<b>Belgique</b>	<b>31.655</b>	<b>17.684</b>	<b>100</b>

Figure 118 : Exercice 2014 – Revenus par déclaration (Source : DGSIE)

### 7.1.2 Les ayants droit au revenu d'intégration sociale

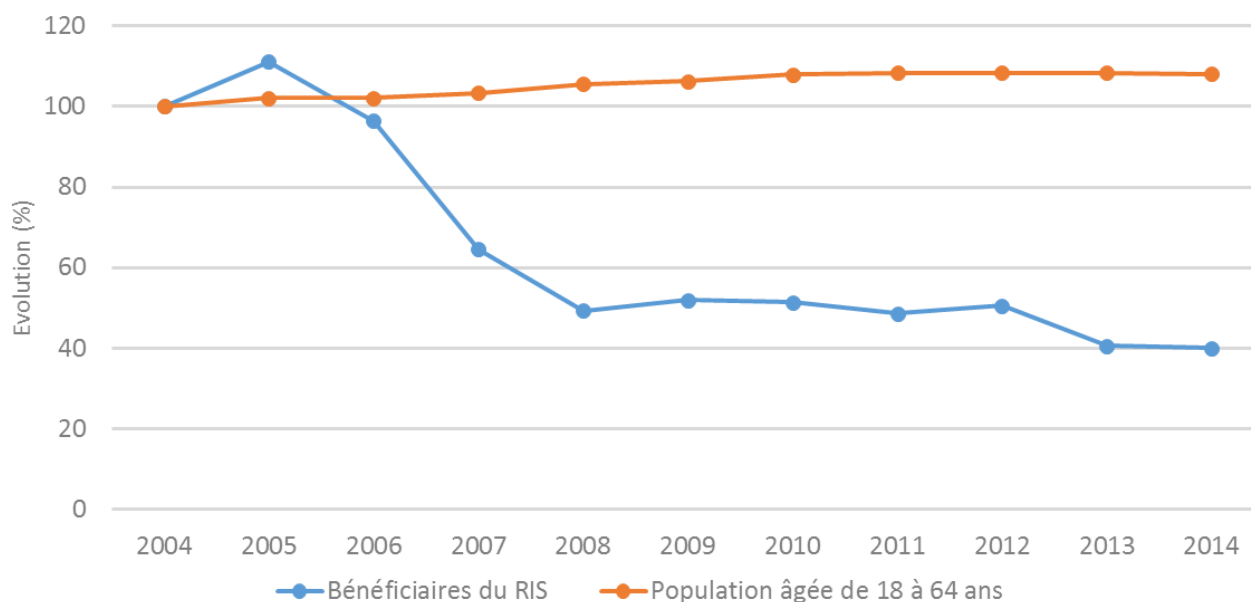
En 2014, la part de bénéficiaires au revenu d'intégration sociale (RIS), calculée sur la population des 18-64 ans, était de 0,85% à Les Bons Villers contre 2,30% en Région wallonne et de 3,46% dans les communes limitrophes (1,03% sans compter Charleroi). Cela représente environ 49 personnes sur l'entité.

Après avoir atteint son sommet en 2005, cette part n'a cessé de baisser depuis ; en 2005, on comptait 2,49% de bénéficiaires du RIS sur les 18-64 ans. Le nombre de personnes bénéficiaires du RIS a ainsi presque été divisé par 3, passant de 136 bénéficiaires en 2005 à 49 bénéficiaires en 2014.

En analysant l'évolution croisée de la démographie (des 18-64 ans) avec celle du nombre de bénéficiaires du RIS, on visualise que la population totale des 18-64ans a légèrement augmenté, alors que le nombre de bénéficiaires du RIS a largement diminué en dix ans.

	Nombre de bénéficiaires <sup>49</sup>	Population âgée de 18-64 ans	Part des bénéficiaires sur les 18-64 ans (%) <sup>50</sup>	Evolution du nombre de bénéficiaires du RIS	Evolution de la population des 18-64 ans
<b>2004</b>	122	5333	2,29%	100	100
<b>2005</b>	136	5449	2,49%	111	102
<b>2006</b>	118	5449	2,16%	96	102
<b>2007</b>	79	5510	1,43%	65	103
<b>2008</b>	60	5627	1,07%	49	106
<b>2009</b>	64	5670	1,12%	52	106
<b>2010</b>	63	5759	1,09%	51	108
<b>2011</b>	59	5775	1,03%	49	108
<b>2012</b>	62	5778	1,07%	51	108
<b>2013</b>	50	5777	0,86%	41	108
<b>2014</b>	49	5760	0,85%	40	108

**Figure 119 : Evolution du nombre de bénéficiaires du RIS et de la démographie – 2004 à 2014**  
(Source : IWEPS)



**Figure 120 : Évolution croisée – Démographie et bénéficiaires du RIS entre 1997 et 2016** (Source : SPP Intégration sociale – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

<sup>49</sup> Moyenne annuelle du nombre de bénéficiaires

<sup>50</sup> Moyenne annuelle de la part de bénéficiaires sur la population âgée de 18 à 64 ans

## 7.2 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

---

### ➤ **Population active**

- ✓ *Généralités* : 66 % de population en âge de travailler (6.107 personnes) et un taux d'activité de 71,6% (4.373 personnes) en 2014. 63,7% de population active occupée (3.890 personnes). Le taux d'activité et la population active occupée sont supérieurs aux moyennes des communes limitrophes et de la Région wallonne ;
- ✓ *Les indépendants* : 14% de la population active en 2013, chiffre supérieur aux moyennes des communes limitrophes et de la Région wallonne (indépendants à titre principal). 33,6% occupent des professions libérales et 29,3% sont des commerçants (indépendants toutes catégories confondues) ;
- ✓ *Les salariés* : 74% de la population active en 2013, chiffre supérieur aux moyennes des communes limitrophes et de la Région wallonne, dont 90,4% travaillent dans le secteur des services ;
- ✓ *Mouvements de travailleurs* : 4.533 salariés travaillaient à Les Bons Villers ou y habitaient en 2013 (parmi eux, 211 salariés habitaient et travaillaient à Les Bons Villers). L'arrondissement de Charleroi et le reste de la Wallonie attirent des salariés de Les Bons Villers, et réciproquement, Les Bons Villers attirent des salariés de l'arrondissement de Charleroi et du reste de la Wallonie.

### ➤ **Population non active**

- ✓ *Le chômage* (au sens du BIT) : 8,1% de la population active en 2014 (inférieur à la moyenne des communes limitrophes et à celle de la Région wallonne) ;
- ✓ *L'âge des demandeurs d'emploi* : proportionnellement aux tranches d'âge considérées, les moins de 30 ans sont les plus représentés, suivi par les 50 ans et plus ;
- ✓ *Le niveau de formation des demandeurs d'emploi* : les  $\frac{3}{4}$  ont un niveau faible, voire très faible (75% n'ont pas dépassé le 3<sup>ème</sup> degré du secondaire).
- ✓ *Réinsertion professionnelle* : plusieurs structures agissent en faveur de la réinsertion professionnelle sur le territoire dont le CPAS, la MIREC, l'ALE, la Cellule Solidarité Emploi et le Centre Pilote

### ➤ **Les revenus**

- ✓ *Généralités* : revenu moyen par déclaration de 33.971€ en 2013 (supérieur aux moyennes des communes limitrophes et de la Région wallonne) et 184<sup>ème</sup> place par rapport au revenu moyen net par habitant en 2009 ;
- ✓ Les ayants droits au revenu d'intégration sociale : 0,85% de bénéficiaires parmi les 18-64 ans (presque trois fois moins que la moyenne wallonne), en diminution régulière depuis 2004.

## 7.3 POPULATION ACTIVE

### 7.3.1 Généralités

Sur la population totale, soit 9.256 personnes (2014), Les Bons Villers comptabilisait 6.107 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), soit 66%. En 2014, le taux d'activité<sup>51</sup> était de 71,6%, ce qui représente 4.373 personnes. C'est légèrement supérieur à la moyenne des communes limitrophes (69,6%) et à la moyenne wallonne (67,7%).

2014	Population en âge de travailler	Population active		
		Population active occupée	Population active inoccupée	Total population active
<b>Taux</b>	66%	63,7%	7,9%	71,6%
<b>Nombre</b>	6.107	3.890	482	4.373

Figure 121 : Population active à Les Bons Villers (Source : IWEPS)

En comparaison avec les communes limitrophes, Villers-la-Ville possède le taux d'activité le plus élevé (73,6%) et Charleroi et Fleurus, le moins élevé (62,2% et 66,3%). Genappe, Nivelles et Pont-à-Celles ont, quant à elles, un taux similaire à celui de Les Bons Villers. Le taux d'activité de la commune est également supérieur à celui de la Région wallonne.

Sur les 6.107 personnes en âge de travailler, 28,4% sont inactives (1.734 personnes) et 63,7% possèdent effectivement un emploi (3.890 personnes) (il s'agit de la population active occupée ou taux d'emploi administratif<sup>52</sup>). La commune compte donc 482 personnes actives inoccupées (chômeurs DEI). Une fois encore, le taux d'emploi est supérieur à celui de la Région wallonne (56,8%).

2014	Taux d'activité	Taux d'emploi
Les Bons Villers	71,6%	63,7%
Charleroi	62,2%	45,8%
Fleurus	66,3%	54,7%
Genappe	71,8%	64,1%
Nivelles	71,9%	62%
Pont-à-Celles	71,5%	63,4%
Villers-la-Ville	73,6%	66%
Communes limitrophes	69,6%	59,3%
<b>Région wallonne</b>	<b>67,7%</b>	<b>56,8%</b>

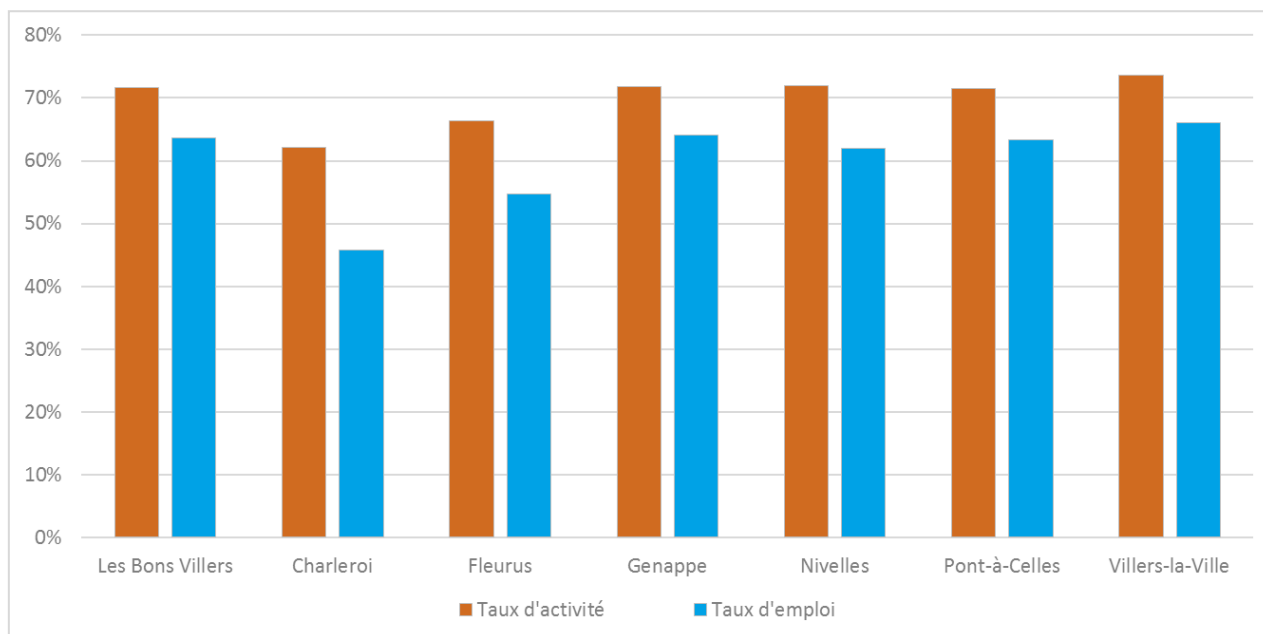
Figure 122 : Taux d'activité et taux d'emploi à Les Bons Villers et dans les communes limitrophes (Source : IWEPS)

<sup>51</sup> Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge d'activité (15-64 ans); la population active comprend la population active occupée (emploi) et les demandeurs d'emploi. Données : IWEPS, moyenne annuelle 2014.

<sup>52</sup> Le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population en âge d'activité. Données : IWEPS, moyenne annuelle 2014.



En comparaison avec les communes limitrophes, les mêmes disparités se retrouvent : Charleroi et Fleurus ont un taux d'emploi inférieur à Les Bons Villers (45,8% et 54,7%), Villers-la-Ville le taux le plus élevé (66%) et les trois autres communes, un taux d'emploi proche des Bons Villers.



**Figure 123 : Taux d'activité et taux d'emploi de Les Bons Villers et des communes limitrophes – 2014**  
(Source : IWEPS – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

### 7.3.2 Les indépendants

On recensait 1010 indépendants en 2016<sup>53</sup> sur la commune de Les Bons Villers. Ce chiffre comprend les indépendants (959) et les aidants (51)<sup>54</sup> à titre principal, à titre complémentaire et après l'âge de la pension. Si l'on s'intéresse uniquement au nombre d'indépendants (aidants non compris), ce chiffre s'élève à 959. Sur les 1010 indépendants recensés en 2015, 661 exerçait leur activité à titre principal (65,4%), 261 à titre complémentaire (25,8%), et les 88 restants étaient des actifs ayant dépassé l'âge de la retraite (8,7%).

En 2014<sup>55</sup>, on recensait 935 indépendants toutes catégories confondues<sup>56</sup>. Parmi ces indépendants, on compte 615 hommes et 320 femmes (66% contre 34%). Les hommes ayant le statut d'indépendants sont deux fois plus nombreux que les femmes. En ce qui concerne la qualité des indépendants, 51 sont des aidants, ce qui représente 6% des indépendants de la commune. Toutefois, si l'on s'intéresse à la moyenne annuelle, le nombre d'indépendants est moins important (640 indépendants en moyenne sur l'année 2013).

Si l'on s'intéresse à la part d'indépendants dans la population active des différentes communes limitrophes, on constate que Villers-la-Ville est la seule commune à posséder une part d'indépendants à titre principal plus importante que Les Bons Villers (28% et 25,4% respectivement). Toutes les autres communes ont une part d'indépendants inférieure à Les Bons

<sup>53</sup> Données au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Source : IWEPS.

<sup>54</sup> L'indépendant aidant aide ou remplace l'indépendant dans l'exercice de sa profession en Belgique, sans être lié par un contrat de travail (source : GroupS).

<sup>55</sup> Données au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Source : IWEPS. Le choix des dates de comparaison est dépendant de la disponibilité des données.

<sup>56</sup> Veuillez noter qu'en ce qui concerne la répartition géographique des assujettis, celle-ci est effectuée d'après l'adresse officielle (domicile) ou l'adresse indiquée, laquelle ne correspondant pas nécessairement au lieu où l'activité professionnelle est exercée.

Villers, et Charleroi est la commune dont la part d'indépendants est la plus faible (7,9%). La part d'indépendants est plus importante dans les communes situées au nord de Les Bons Villers (arrondissement de Nivelles) qu'au sud (arrondissement de Charleroi).

2013	Nombre d'indépendants <sup>57</sup>	Population active <sup>58</sup>	% population active
Les Bons Villers	598	4.311	13,9
Charleroi	6.482	81.787	7,9
Fleurus	923	9.946	9,3
Genappe	923	7.141	12,9
Nivelles	1.530	12.689	12,1
Pont-à-Celles	846	7.971	10,6
Villers-la-Ville	832	4.979	16,7
<i>Communes limitrophes</i>	11.535	20.752	<b>9,3</b>
<b>Région wallonne</b>	<b>177.895</b>	<b>1.572.769</b>	<b>11,3</b>

**Figure 124 : Nombre d'indépendants à titre principal (aidants exclus) parmi la population active de Les Bons Villers – moyenne annuelle 2013 (Source : IWEPS)**

Les indépendants de Les Bons Villers (hors aidants) exercent majoritairement des professions libérales (33,6%) et dans le secteur du commerce (29,3%). Les indépendants industriels ou artisans sont également représentés à hauteur de 18,8% et les agriculteurs/pêcheurs à hauteur de 12,3%. Loin derrière, les activités de service sont peu représentées.

En comparaison avec les communes limitrophes, on observe que la part d'indépendants agriculteurs (12,3%) est largement supérieure à celle des communes limitrophes (4,4%), ce qui atteste du caractère rural de la commune. Cet écart est moins important avec la moyenne de la Région wallonne (8,8%). Les professions libérales sont également légèrement surreprésentées par rapport aux communes limitrophes et la Région wallonne. Les autres secteurs sont plus ou moins sous-représentés.

<sup>57</sup> Données : moyenne annuelle 2013. Source : IWEPS

<sup>58</sup> Données : moyenne annuelle 2013. Source : IWEPS

2014	Nombre	Part		
		Les Bons Villers	Communes limitrophes	Région wallonne
Agriculture et pêche	109	12,3%	4,4%	8,8%
Industrie et artisanat	166	18,8%	20,4%	19,9%
Commerce	259	29,3%	36,7%	32,4%
Professions libérales	297	33,6%	30,3%	30,6%
Services	46	5,2%	7,6%	7,7%
Autres	7	0,8%	0,5%	0,5%
<b>Total</b>	<b>884</b>			

Figure 125 : Nombre d'indépendants par secteur d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Source : IWEPS)

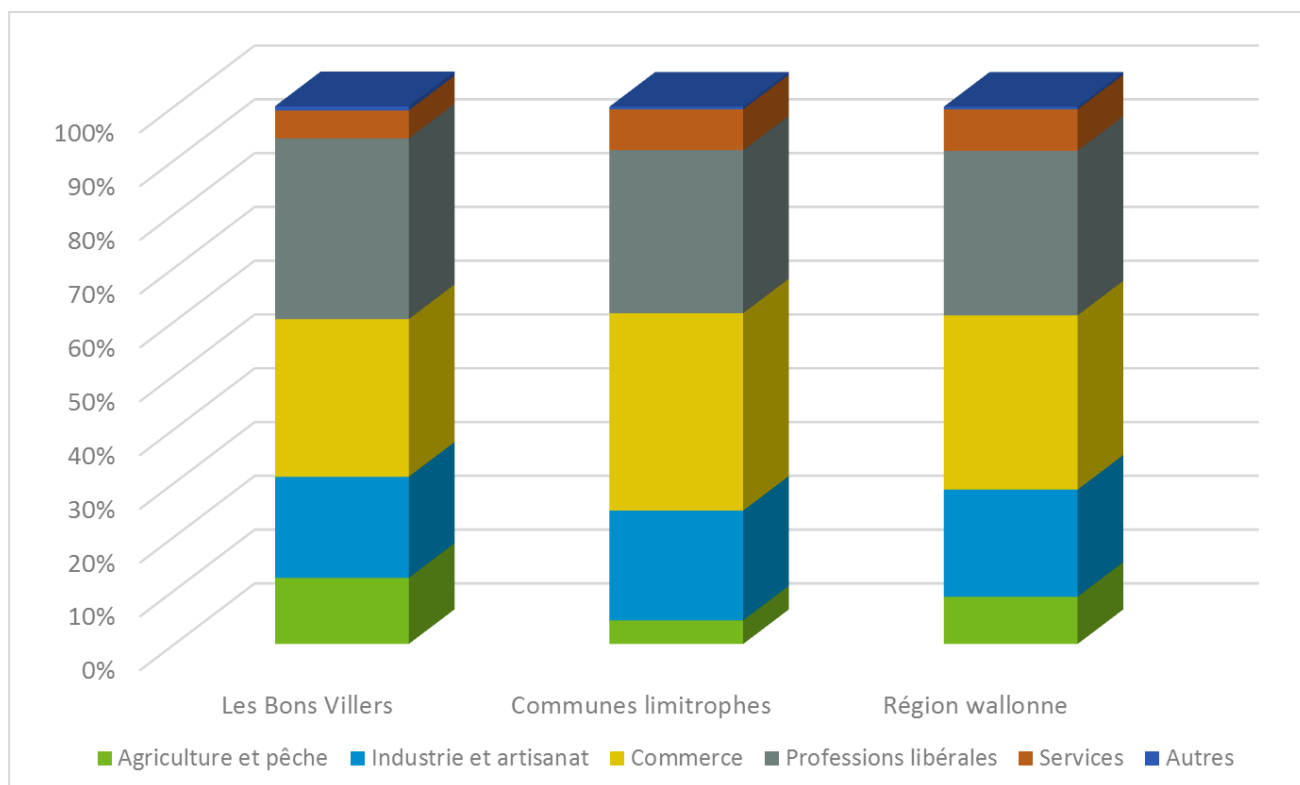
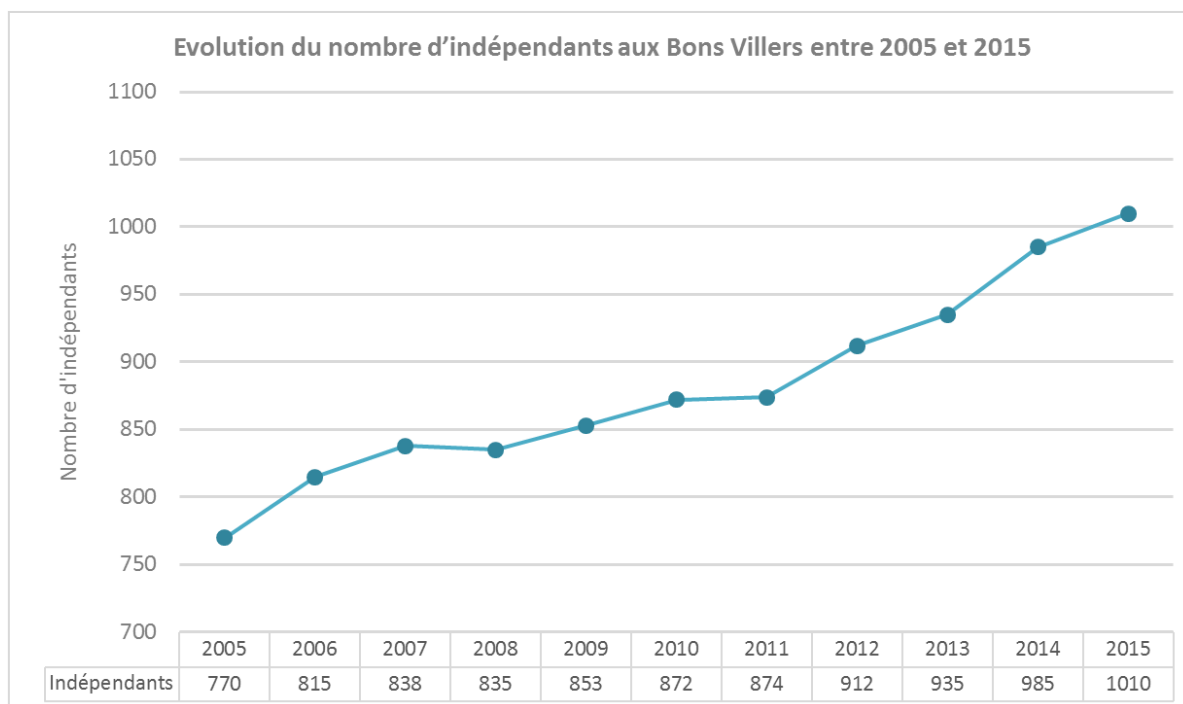


Figure 126 : Répartition des indépendants selon le secteur d'activité à Les Bons Villers, dans les communes limitrophes et en Région wallonne (Source : IWEPS 2013 – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Le nombre d'indépendants toutes catégories confondues à Les Bons Villers n'a cessé de croître depuis 2005 (+21,8 indépendants par an), on note toutefois deux périodes de stagnations (2007-2008 et 2010-2011). L'évolution relative entre 2005 et 2015 est de 31%.



**Figure 127 : Évolution du nombre d'indépendants<sup>59</sup> à Les Bons Villers (Source : IWEPS – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)**

<sup>59</sup> Données au 31 décembre. Source : IWEPS

### 7.3.3 Les salariés

En 2013, on recensait 3.194 salariés à Les Bons Villers, ce qui représentait 74% de la population active totale de la commune. En 1991, les salariés représentaient environ 77% de la population active<sup>60</sup>, on observe ainsi une légère baisse de leur part dans la population active sur la période 1991-2013.

On ne constate pas de grands écarts entre les communes limitrophes pour la part de salariés dans la population active, la part la plus faible étant de 65,3% pour Charleroi et la part la plus importante de 76,7% pour Pont-à-Celles. La commune de Les Bons Villers possède ainsi une part de salariés supérieure à la moyenne des communes limitrophes (67,9%) et de la Région wallonne (71,8%).

2013	Nombre de salariés <sup>61</sup>	Population active <sup>62</sup>	% population active
<b>Les Bons Villers</b>	3.194	4.311	74,1
Charleroi	53.389	81.787	65,3
Fleurus	7.168	9.946	72,1
Genappe	4.956	7.141	69,4
Nivelles	9.331	12.689	73,5
Pont-à-Celles	6.112	7.971	76,7
Villers-la-Ville	3.597	4.979	72,2
<i>Communes limitrophes</i>	<i>14.092</i>	<i>20.752</i>	<i>67,9</i>
<b>Région wallonne</b>	<b>1.128.627</b>	<b>1.572.769</b>	<b>71,8</b>

**Figure 128 : Nombre de salariés parmi la population active de Les Bons Villers – moyenne annuelle 2013**  
(Source : IWEPS)

Lorsque l'on s'intéresse aux postes de travail salarié sur la commune (1.898 postes de salarié) par secteur d'activités, on constate que la majorité des salariés se concentrent dans le secteur des services (90,4%). La répartition est totalement différente de celle observée pour les indépendants. La part des salariés dans l'agriculture et l'industrie est beaucoup plus faible que la part des indépendants, à l'inverse, le secteur des services est essentiellement composé de salariés.

La part des salariés dans le secteur des services à Les Bons Villers (90,4%) est surreprésentée par rapport aux communes limitrophes (78,2%) et à la Région wallonne (79,3%). A l'inverse, la part des salariés dans le secteur de l'industrie à Les Bons Villers (1,3%) est largement inférieure à celles des communes limitrophes (16,7%) et de la Région wallonne (14%).

En 1999, le secteur secondaire occupait une place plus importante, avec 22% des salariés qui travaillaient dans la construction et 6% dans l'industrie. Le secteur tertiaire représentait 71%. Depuis 15 ans, le secteur tertiaire s'est renforcé au détriment du secteur secondaire (une cinquantaine d'emplois en moins) et notamment du secteur de la construction. Le secteur primaire n'a quant à lui pas évolué chez les salariés.

<sup>60</sup> Données : ancien PCDR (2004)

<sup>61</sup> Données : Structure d'activité de la population des communes belges en 2013. Source : IWEPS

<sup>62</sup> Données : moyenne annuelle 2013. Source : IWEPS

2014	Nombre	Part		
		Les Bons Villers	Communes limitrophes	Région wallonne
Agriculture et pêche	9	0,5%	0,2%	0,3%
Industrie	24	1,3%	16,7%	14,0%
Construction	150	7,9%	4,9%	6,3%
Services	1.715	90,4%	78,2%	79,3%
Autres	0	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>1.898</b>			

Figure 129 : Nombre de postes de travail salarié par secteur d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Source : IWEPS)

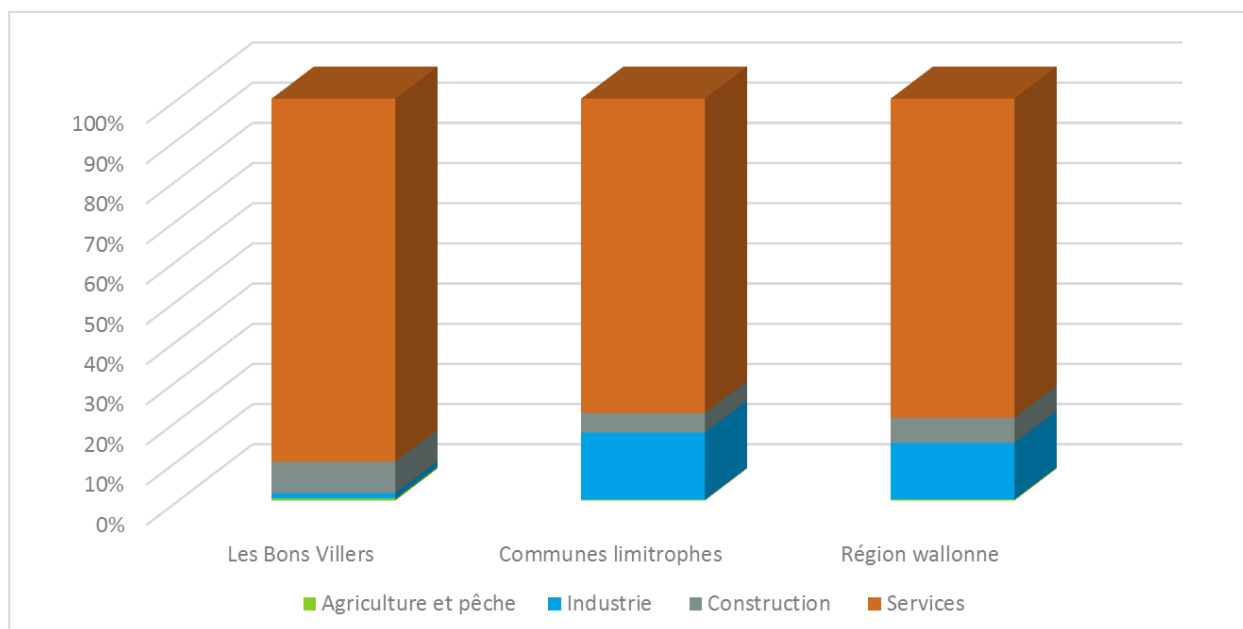


Figure 130 : Répartition des postes de travail salarié selon le secteur d'activité à Les Bons Villers, dans les communes limitrophes et en Région wallonne (Source : IWEPS – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

### 7.3.4 Mouvements des travailleurs

En 2013<sup>63</sup>, 4.533 salariés travaillaient ou résidaient à Les Bons Villers. Parmi eux, 211 salariés habitent et travaillent à Les Bons Villers.

Parmi les salariés résidant à Les Bons Villers, on peut faire les observations suivantes. Au vu de la situation de la commune, à proximité du Brabant wallon et de ses pôles d'activité (Nivelles, Braine-l'Alleud-Waterloo, Ottignies-Louvain-la-Neuve), il semblerait que la majeure partie des 31,1% de résidents qui travaillent dans les autres provinces de Wallonie, travaillent essentiellement dans le Brabant wallon. De plus, près d'un tiers des résidents travaillent dans l'arrondissement de Charleroi (32,2%) et 7,3% dans la commune. Ainsi, la majorité des bonsvillersois travaillent dans

<sup>63</sup> Données pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 2013. Sources : IWEPS

un rayon de 15km autour de la commune. On peut également deviner l'influence de Bruxelles, puisque 23,5% des bonsvillersois travaillent dans les autres régions belges. La

Figure 149 : Provenance des revenus nets du travail des habitants de Les Bons Villers (Source : SPF Economie)

Figure 149, carte de la provenance des revenus nets du travail des bonsvillersois, confirment ces hypothèses.

Parmi les salariés travaillant à Les Bons Villers, on peut faire les observations suivantes. Sachant que 38% résident dans l'arrondissement de Charleroi et 31,7% en Wallonie (hors province du Hainaut), on peut également imaginer que les personnes travaillant à Les Bons Villers habitent à proximité de la commune ( $\pm$  rayon de 15 km). De plus 12,9% des personnes salariées à Les Bons Villers résident dans la commune-même.

La figure suivante reprend ces données, y compris celle de 2008. En 5 ans, le nombre de salariés résidant à Les Bons Villers qui travaillent en région bruxelloise ou flamande a diminué (-3%) au profit des salariés travaillant dans l'arrondissement et dans les autres provinces de la Wallonie.

Pour les salariés qui travaillent dans la commune, la part de ceux qui habitent la commune ou l'arrondissement a baissé (-14%) au profit de ceux qui viennent des autres provinces de Wallonie (+16%).

	2008			2013		
	Nombre de salariés	Répartition des salariés		Nombre de salariés	Répartition des salariés	
		La commune	Communes limitrophes		La commune	Communes limitrophes
<b>Travailleurs salariés résidant dans la commune</b>	<b>2.852</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>2.892</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Travaillant dans la commune	205	7,2%	32,8%	211	7,3%	33,0%
Travaillant dans l'arrondissement (excl. la commune)	902	31,6%	22,2%	931	32,2%	22,2%
Travaillant dans la province (excl. l'arrondissement)	155	5,4%	5,3%	164	5,7%	5,6%
Travaillant en Wallonie (excl. la province)	839	29,4%	16,9%	900	31,1%	17,7%
Travaillant en Belgique (excl. la Wallonie)	751	26,3%	22,8%	680	23,5%	21,3%
Travaillant au Luxembourg	0	0,0%	0,0%	6	0,2%	0,2%
<b>Travailleurs salariés travaillant dans la commune</b>	<b>1.037</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>1.641</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Résidant dans la commune	205	19,8%	24,9%	211	12,9%	26,2%
Résidant dans l'arrondissement (excl. la commune)	467	45,0%	25,9%	624	38,0%	24,5%
Résidant dans la province (excl. l'arrondissement)	136	13,1%	14,3%	209	12,7%	13,9%
Résidant en Wallonie (excl. la province)	161	15,5%	24,5%	520	31,7%	25,7%
Résidant en Belgique (excl. la Wallonie)	64	6,2%	8,8%	44	2,7%	7,4%
Résidant à l'étranger	4	0,4%	1,5%	33	2,0%	2,4%

Figure 131 : Lieu de travail des salariés vivant à Les Bons Villers et provenance des salariés travaillant à Les Bons Villers (Source : IWEPS)

## 7.4 POPULATION NON ACTIVE

### 7.4.1 Le chômage

En 2014, on comptabilisait 482 demandeurs d'emplois inoccupés sur la commune, soit un taux de chômage de 11%. En 2008, le taux de chômage était de 11,4%. Au cours de ces sept années, le taux de chômage est resté globalement stable (chiffre entre 11% et 12,1%). Il a toujours été inférieur à la moyenne wallonne, qui est restée stable aussi sur la période 2008-2014 (15,6% à 16,2%).

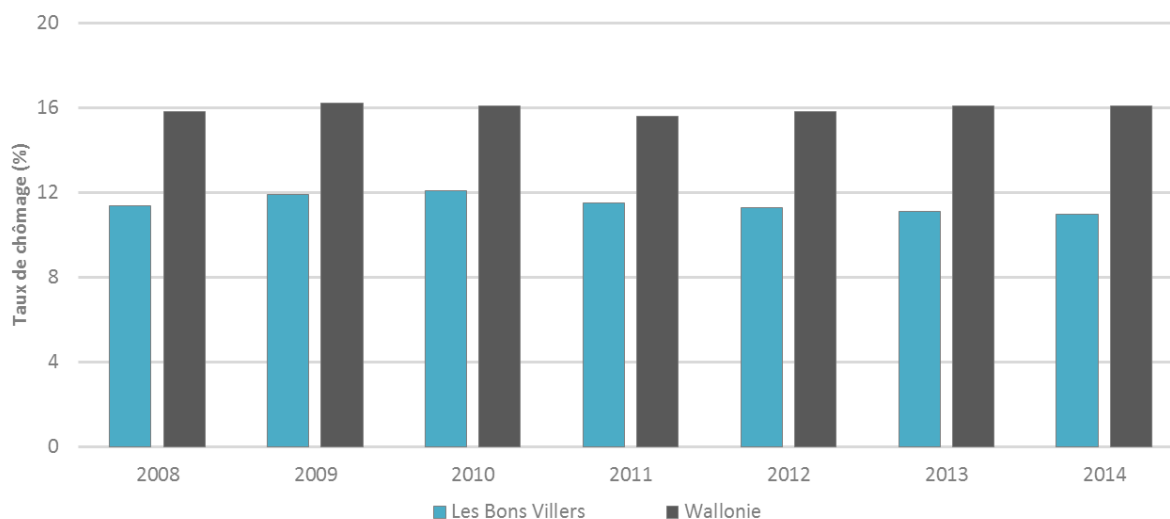


Figure 132 : Évolution comparée du taux de chômage entre Les Bons Villers et la Région wallonne – 2008 à 2014 (Source : IWEPS)

2014	Demandeurs d'emploi	Population active	Taux de chômage <sup>64</sup>
Villers-la-Ville	512	5.000	10,2
Genappe	770	7.203	10,7
Les Bons Villers	482	4.368	11,0
Pont-à-Celles	911	8.039	11,3
Nivelles	1.757	12.803	13,7
Fleurus	1.735	9.950	17,4
Charleroi	21.403	81.100	26,4
Communes limitrophes	27.570	128.463	21,5
<b>Région wallonne</b>	<b>254.086</b>	<b>1.578.684</b>	<b>16,1</b>

Figure 133 : Demandeurs d'emploi – 2014 (Source : IWEPS)

<sup>64</sup> Taux de chômage = Population active inoccupée / population active



Les hommes (10,5%) sont moins touchés par le chômage que les femmes (11,7%). Aussi, les jeunes de moins de 25 ans sont plus touchés par le chômage que les autres (31%). Mais ces tendances se notent également au niveau régional.

Il y a également plus de chômeurs de longue durée : moins de 6 mois (3,2%), entre 1 et 5 ans (10%), ou supérieur à 5 ans (1,9%). La Région wallonne, bien que présentant des taux supérieurs, présente également plus de chômeurs de longue durée.

En comparaison avec les communes limitrophes, Les Bons Villers ont un taux de chômage deux fois moins importants (21,5% pour les communes limitrophes). Mais une fois encore, cette moyenne est tirée vers le haut par Charleroi (sans Charleroi, la moyenne tombe à 13,2%). Le taux de chômage de Les Bons Villers se rapproche de celui des communes de Genappe et Pont-à-Celles.

#### 7.4.2 L'âge des demandeurs d'emploi

En ce qui concerne l'âge des demandeurs d'emploi, on constate qu'à Les Bons Villers, en février 2017, la classe des plus de 50 ans est la plus représentée, c'est presque deux fois plus que celle des 25-30 ans. Les autres catégories sont représentées dans les mêmes proportions.

	< 25 ans	25 < 30 ans	30 < 40 ans	40 < 50 ans	50 ans et +	Total
février 2013	121	60	106	75	98	460
février 2014	117	64	118	100	106	505
février 2015	98	66	95	73	117	449
février 2016	89	67	72	74	120	422
février 2017	75	70	83	76	120	424

Figure 134 : Répartition des chômeurs par tranche d'âge à Les Bons Villers (Source : Le Forem)

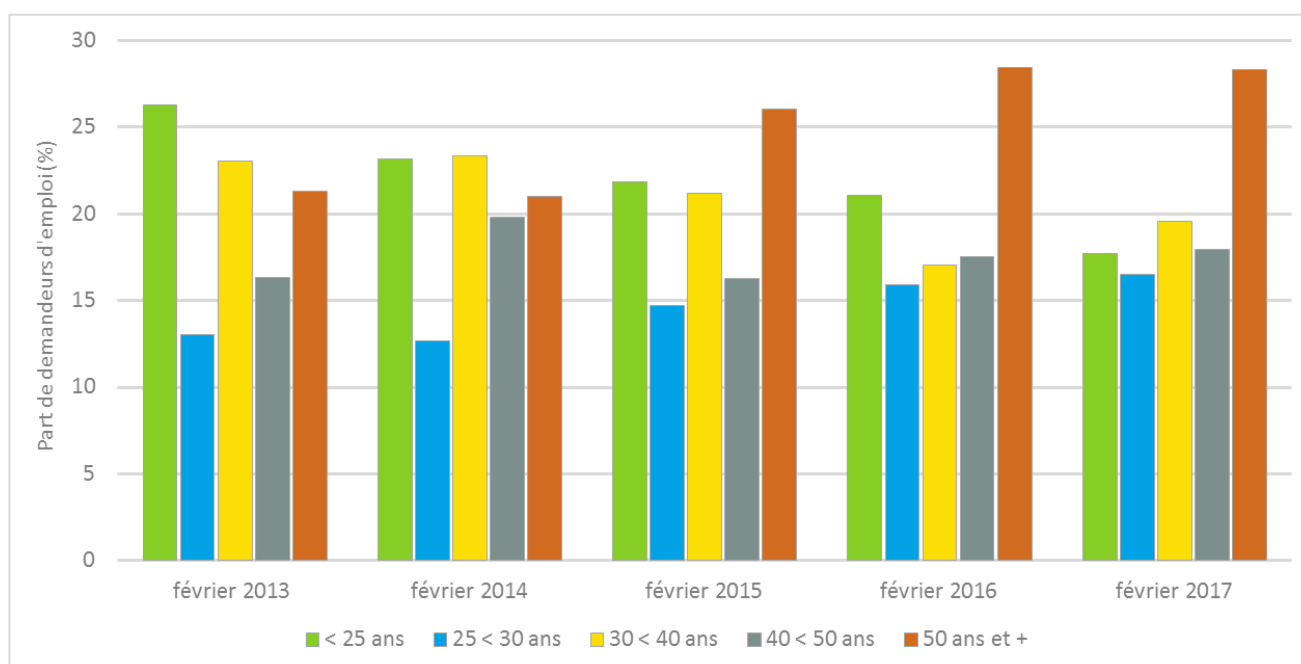


Figure 135 : Répartition des âges des demandeurs d'emploi – 2013 à 2017 (Source : Le Forem)

Sur les cinq dernières années, le nombre de jeunes chômeurs (moins de 25 ans) n'a fait que reculer alors que celui des plus de 50 ans n'a cessé d'augmenter. Cela laisse à penser, au vu du vieillissement de la population, que les jeunes ont tendance à quitter le territoire, faisant de ce fait baisser le taux de chômage relatif à leur tranche d'âge. La part des jeunes demandeurs d'emploi a ainsi diminué de 9% en 5 ans (de 26,3% à 17,7%) ; la part des chômeurs de plus de 50 ans a quant à elle augmenté de 7% (de 21,3% à 28,3%).

### 7.4.3 Le niveau de formation des demandeurs d'emploi

Si on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi de Les Bons Villers en 2017, on remarque que 75% des chômeurs ont un niveau faible (inférieur ou égal au 3<sup>ème</sup> degré du secondaire) et 37% n'ont pas dépassé le 2<sup>ème</sup> degré du secondaire. Toutefois, en 5 ans, la part de chômeurs dont le niveau de formation est inférieur ou égal au 3<sup>ème</sup> degré du secondaire a diminué de 7%, remplacé par une part croissante de chômeurs diplômés du supérieur.

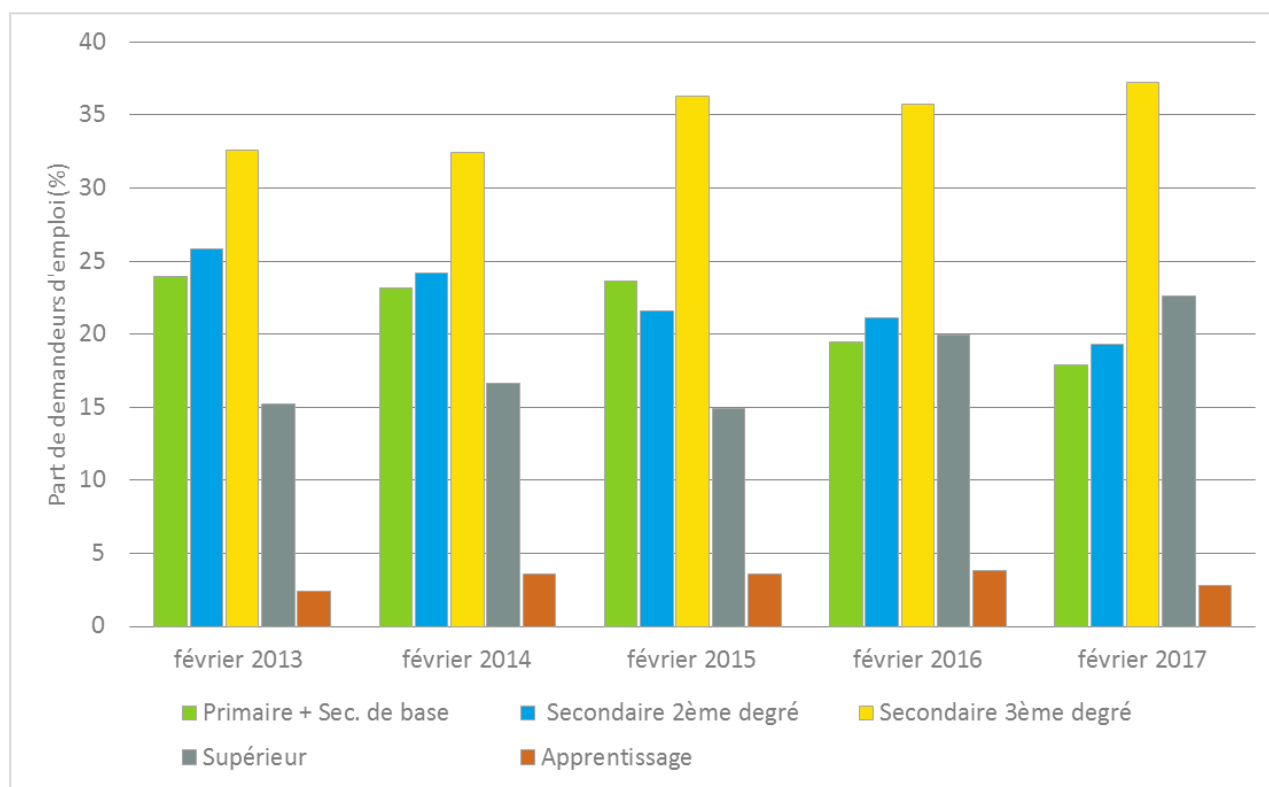


Figure 136 : Répartition des niveaux de formation des demandeurs d'emploi – 2013 à 2017 (Source : Le Forem)

### 7.4.4 Réinsertion professionnelle

Plusieurs structures agissent sur le territoire pour la réinsertion professionnelle :

Le CPAS fournit entre autres des aides financières comme le revenu d'intégration et joue un rôle de conseil auprès des personnes en difficulté ;

La Mission Régionale pour l'Emploi de Charleroi (MIREC) accompagne les demandeurs d'emploi peu qualifiés dans leur recherche active et soutien les entreprises de la région dans leur recrutement ;

L'Agence Locale pour l'Emploi permet aux chômeurs de longue durée d'exercer une activité limitée pour leur permettre de sortir de l'isolement et d'augmenter leur revenu ;

La Cellule Solidarité Emploi, reconnue comme centre d'insertion professionnelle, propose une formation de commis de salle et de cuisine et une activité titres-services.



***Partie : 8. ÉCONOMIE***



## 8.1 SECTEURS D'ACTIVITÉ

### 8.1.1 Le secteur primaire

#### 8.1.1.1 Généralités

Le secteur primaire est essentiellement composé d'indépendants (109 indépendants et 9 salariés). Il occupe 12,3% des indépendants et 0,5% des salariés (chiffre de 2013).

#### 8.1.1.2 L'agriculture

##### ➤ Superficie agricole utile (SAU)

En 2013, la SAU des Bons Villers s'élevait à 3.500 ha, soit 82% du territoire de la commune. Il s'agit d'un secteur prégnant pour l'économie de la commune, mais aussi pour son influence paysagère.

- 47% de la SAU était consacré aux céréales pour le grain,
- 18 % à la culture industrielle,
- 14% des superficies toujours couvertes d'herbe,
- 10% consacrées aux fourrages et
- 10% à la pomme de terre.

La part de superficie de céréales est presque deux fois supérieure à celle de la Région wallonne (27%), la superficie en herbe est, quant à elle, plus de trois fois inférieure à celle de la moyenne wallonne (44%). Ce profil agricole est également présent dans les communes limitrophes, dont la SAU compte pour plus de la moitié du territoire (51,6%), sauf la commune de Charleroi qui est beaucoup plus urbanisée. Les Bons Villers se rapproche de la commune de Pont-à-Celles. Ces caractéristiques sont exprimées dans le tableau suivant.

En 1993, la SAU s'élevait à 4.160 ha (98% du territoire), dont :

- 42% destinés aux céréales pour le grain
- 25 % à la culture industrielle
- 14% toujours couverts d'herbe
- 8% consacrés aux fourrages
- 5% à la pomme de terre.

En 2003, la SAU était de 4.002 ha (94% du territoire), dont :

- 36% destinés aux céréales pour le grain
- 25 % à la culture industrielle
- 14% toujours couverts d'herbe
- 11% consacrés aux fourrages
- 8% à la pomme de terre.

En 20 ans, entre 1993 et 2013, la SAU a diminué de 16%. La superficie destinée aux céréales a diminué jusqu'à 36% en 2003. Les cultures industrielles avoisinaient les 25% en 1993 et 2003 et ont récemment diminué puisqu'en 2013 elles représentaient 18%. La culture de la pomme de terre a, quant à elle, doublé sa superficie entre 1993 et 2013 (5% à 10% du territoire). La superficie toujours couverte d'herbe n'a guère évolué sur les 20 dernières années.

2013	% SAU sur le territoire	SAU (ha)	Nombre d'exploitations	SAU par exploitation (ha)	% superficie toujours couverte d'herbe	% superficie de céréales pour le grain
Pont-à-Celles	93,2%	5192	76	68,32	13,4%	44,6%
<b>Les Bons Villers</b>	<b>82,3%</b>	<b>3500</b>	<b>67</b>	<b>52,24</b>	<b>13,6%</b>	<b>46,9%</b>
Genappe	64,3%	5761	84	68,59	13,2%	46,3%
Nivelles	62,8%	3803	70	54,33	14,5%	43,4%
Villers-la-Ville	60,9%	2890	43	67,20	9,2%	48,5%
Fleurus	50,8%	3009	49	61,41	13,2%	46,2%
Charleroi	7,4%	759	20	37,93	47,9%	24,1%
<b>Communes limitrophes</b>	<b>51,6%</b>	<b>21414</b>	<b>342</b>	<b>62,61</b>	<b>14,2%</b>	<b>44,9%</b>
<b>Wallonie</b>	<b>42,3%</b>	<b>712089</b>	<b>12802</b>	<b>55,62</b>	<b>44,0%</b>	<b>27,2%</b>

Figure 137 : Nombre d'exploitations et SAU des communes et de la Région Wallonne - 2013

(Source : Cap Ruralité)

### ➤ Productions

Si l'on s'intéresse aux types de cultures présents sur le territoire, le tableau suivant démontre la répartition des terres arables (2015). La majorité des terres (65%) est destinée aux céréales (grain) et aux cultures industrielles.

Si l'on rapporte le nombre de bovins, de porcins et de volailles par rapport à la SAU, la commune de Les Bons Villers est sous la moyenne des communes limitrophes (0,93 bovins/ha, 0,40 porcins/ha et 1,32 volailles/ha pour Les Bons Villers contre 0,96bovins/ha et 0,51 porcins/ha et 8,94 volailles/ha pour les communes limitrophes). Nivelles est la commune qui totalise le plus de porcins (1,75/ha), Charleroi, celle qui totalise le plus de bovins (1,62/ha) et Fleurus, celle qui totalise le plus de volailles (43,7/ha).

17% des bovins, 13% des porcins et 2% des volailles de la microrégion (Les Bons Villers et ses communes limitrophes) se trouvent sur la commune.

Les Bons Villers	2015
Nombre d'exploitations	67
Superficie agricole utilisée (ha)	3.648

	Ha	%
<b>Terres arables</b>	3.180	87,2%
Céréales pour le grain	1.661	45,5%
Cultures industrielles	707	19,4%
Pommes de terre	405	11,1%
Légumineuses	0	0%
Fourrages des terres arables	321	8,8%

Légumes en plein air	45	1,2%
Cultures ornementales en plein air	0	0%
Jachères	41	1,1%
<b>Cultures permanentes</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Pépinières en plein air	0	0%
Vergers	0	0%
Petits fruits en plein air	0	0%
<b>Superficie toujours couverte d'herbe</b>	<b>467</b>	<b>12%</b>
<b>Cultures sous serres</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Bovins (nombre)</b>	3.405	
<b>Porcins (nombre)</b>	1.443	
<b>Volailles (nombre)</b>	4.800	

Figure 138 : Recensement agricole 2015 (Source : SPF Économie)

On observe une certaine diversification agricole sur le territoire, mais uniquement au niveau de la vente de produits à la ferme. La liste des différents producteurs locaux est reprise au chapitre 8.2.4 (Les commerces et producteurs locaux).

#### ➤ Exploitations

Comme partout ailleurs, le nombre d'exploitations est en diminution constante. La diminution du nombre d'exploitations a été plus marquée que celle de la SAU sur la période 1993-2013 (de 111 exploitations à 67). Comme partout ailleurs à nouveau, la taille moyenne des exploitations a augmenté, passant de 37 ha en 1993 à 52 ha en 2013. La taille moyenne des exploitations est inférieure de 6% à celle de la Wallonie (56 ha) et de 17% des communes limitrophes (63 ha).

En ce qui concerne l'agriculture biologique, on comptait en 2007 sur le territoire, 3,82 ha de superficie couverte par l'agriculture biologique. En effet, seul un élevage avicole et une ferme maraîchère (légumes) présentent à Rèves, pratiquent l'agriculture biologique. Néanmoins, la ferme maraîchère de la Chapelette pratique une agriculture raisonnée.

#### ➤ Age des agriculteurs

Sur les 75 exploitations recensées à Les Bons Villers en 2010, 5 étaient exploitées par une personne morale et 70 par une personne physique. Sur ces 70 agriculteurs, 37% étaient âgés entre 45 et 54 ans, et 40% avaient plus de 55 ans. Pour plus de détails, voir le tableau suivant :

2010	Effectif	%
<b>Moins de 35 ans</b>	4	5%
<b>Entre 35 et 44 ans</b>	13	17%
<b>Entre 45 et 54 ans</b>	28	37%
<b>Entre 55 et 64 ans</b>	15	20%
<b>65 ans et plus</b>	15	20%

Figure 139 : Age des agriculteurs – 2012 (Source : Cap Ruralité)



### ➤ Localisation des agriculteurs

D'après l'administration communale, on dénombrait 84 exploitants agricoles en 2015 qui se répartissaient de la manière suivante sur le territoire :

<i>Localité</i>	<i>Nombre d'exploitants (2015)</i>	<i>Population (2015)</i>	<i>Part / 1000 hab.</i>
Frasnes-lez-Gosselies	20	3315	6
Mellet	19	2579	6
Rèves	26	1684	14
Villers-Perwin	11	1317	8
Wayaux	8	393	20

**Figure 140 : Localisation des agriculteurs dans la commune (source : Administration communale)**

### ➤ Comparaison avec les communes limitrophes<sup>65</sup>

Bien que Genappe, Pont-à-Celles et Nivelles possèdent une SAU plus importante que Les Bons Villers, si l'on compare la part de cette SAU par rapport à la taille du territoire, alors Pont-à-Celles et Les Bons Villers possèdent une SAU proportionnellement beaucoup plus importante que toutes les autres communes (elle occupe plus de 80% de leur territoire).

Genappe et Pont-à-Celles sont les communes qui possèdent le plus grand nombre d'exploitations, les SAU les plus grandes et les SAU par exploitation les plus importantes aussi. Les Bons Villers a un nombre d'exploitations et une SAU par exploitation plus faible que les communes limitrophes et similaire à celle de Nivelles.

Toutes les communes consacrent entre 43% et 49% de leur SAU aux cultures de céréales pour le grain, et entre 15% et 23% de leur SAU aux cultures industrielles. Les surfaces toujours couvertes d'en herbe oscillent entre 9% et 15% du territoire.

Ainsi, bien que les territoires de Pont-à-Celles et de Les Bons Villers soient plus occupés par l'agriculture, Genappe possède en termes d'hectares, la SAU la plus importante de la microrégion et Villers-la-Ville est la commune qui consacre la plus grande superficie de SAU à la production céréalière. Ces communes contribuent de différentes manières au caractère rural et agricole de la région.

### ➤ Remembrement

Le remembrement des biens ruraux est un outil au service des agriculteurs et du monde rural, comme décrit précédemment, à la section 4.5.4 (*Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers*).

En ce qui concerne le territoire de Les Bons Villers, un remembrement est actuellement en cours (acté en 2014). Il s'agit du remembrement de Rèves, dont le périmètre s'étend sur les territoires de Les Bons Villers, Pont-à-Celles, Genappe et Nivelles. Ces communes sont toutes des communes préemptables, c'est-à-dire que les biens immobiliers situés sur leurs territoires sont concernés par le droit de préemption de la Région wallonne.

<sup>65</sup> Charleroi possède un profil clairement différent des autres communes, avec 7,4% de SAU sur son territoire, l'entité ne contribue pas à la spécificité agricole de la microrégion. La comparaison ci-dessous ne prend donc pas en compte Charleroi.

Au niveau communal, ce remembrement donnera lieu à des plans de replantation après relotissement suivant le permis délivré, ainsi qu'à la réalisation d'une liaison pédagogique du Blocus jusqu'à Odoumont avec un poste d'observation ornithologique le long de la Rampe.

Par ailleurs, la DAFOR a exercé son droit de préemption sur les 22ha. La commune est donc tributaire des décisions de la Région pour mettre en œuvre d'autres projets et notamment les projets du GAL, sur cette terre toujours en conversion bio et dont la fin est prévue pour début 2018.

### ➤ **Gestion environnementale**

Les mesures agro-environnementales sont un élément essentiel du dispositif prévu pour intégrer les préoccupations environnementales à la politique agricole commune (PAC). Elles visent à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux.<sup>66</sup>

Les agriculteurs s'engagent, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques, prévues dans le cadre de contrats agro-environnementaux.

Le système de mesures agro-environnementales est une des principales réponses aux demandes de la société en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Il met l'accent sur l'agriculture et le pâturage extensifs, la variété des espaces naturels et les techniques écologiques adaptées aux spécificités régionales. Les paiements agro-environnementaux incitent les agriculteurs à adopter des techniques d'exploitation et des niveaux de production ayant des effets positifs sur l'environnement sans se focaliser sur la rentabilité.

Exemples d'engagements agro-environnementaux nationaux et régionaux :

- extensification des modes d'exploitation agricoles dans le respect de l'environnement ;
- gestion des systèmes de pâturage à faible intensité ;
- gestion agricole intégrée et agriculture biologique ;
- sauvegarde des paysages et de leurs caractéristiques traditionnelles (haies, fossés, bois, etc.)
- protection des habitats précieux pour l'environnement et de la biodiversité qui y est associée.

Les mesures agro-environnementales peuvent être définies au niveau national, régional ou local, et adaptées pour répondre à des systèmes agricoles et des conditions environnementales spécifiques. Cela leur permet de cibler et de réaliser des objectifs environnementaux.

Les mesures agro-environnementales sont cofinancées par les États membres. La participation de l'Union Européenne s'est élevée pour la période 2007-2013 à près de 20 milliards d'euros, ce qui équivaut à 22% des fonds consacrés au développement rural.

Les régimes agro-environnementaux ont été intégrés à la PAC pour la première fois à la fin des années 1980. Les États membres avaient alors le choix de les appliquer ou non. Depuis 1992, ils sont devenus obligatoires pour les États membres dans le cadre de leurs plans de développement rural, mais restent facultatifs pour les exploitants.

---

<sup>66</sup> Source : ec.europe.eu

Selon les statistiques du SPW-DG3 publiées pour l'année 2010, le taux de participation global aux MAE (soit le nombre d'agriculteurs exploitant au moins 10 ares dans la commune et ayant au moins 10 ares en MAE / le nombre d'agriculteurs exploitant au moins 10 ares dans la commune) était de 29,7% pour Les Bons Villers. Ce taux est inférieur de 11,5% à celui de la Région Wallonne et également inférieur à toutes les communes limitrophes, à l'exception de Villers-la-Ville.

2010	Taux de participation aux MAE (%)
Les Bons Villers	29,7%
Charleroi	32,1%
Fleurus	37,9%
Genappe	33,6%
Nivelles	35,1%
Pont-à-Celles	36,8%
Villers-la-Ville	26,4%
<b>Wallonie</b>	<b>41,2%</b>

**Figure 141 : Taux de participation globale aux MAE (Source : IWEPS)**

### 8.1.1.3 La forêt

Aujourd'hui, la forêt est un espace multifonctionnel qui remplit :

- ✓ une fonction économique avec la production de bois et les locations de chasse ;
- ✓ une fonction sociale pour les activités de loisirs et de détente ;
- ✓ une fonction écologique pour la conservation de la biodiversité et la protection du sol et des eaux.

La forêt représente donc un enjeu important en tant que ressource économique, sur le plan de la préservation et valorisation d'un patrimoine naturel et en tant que ressource potentielle pour la valorisation touristique du territoire.

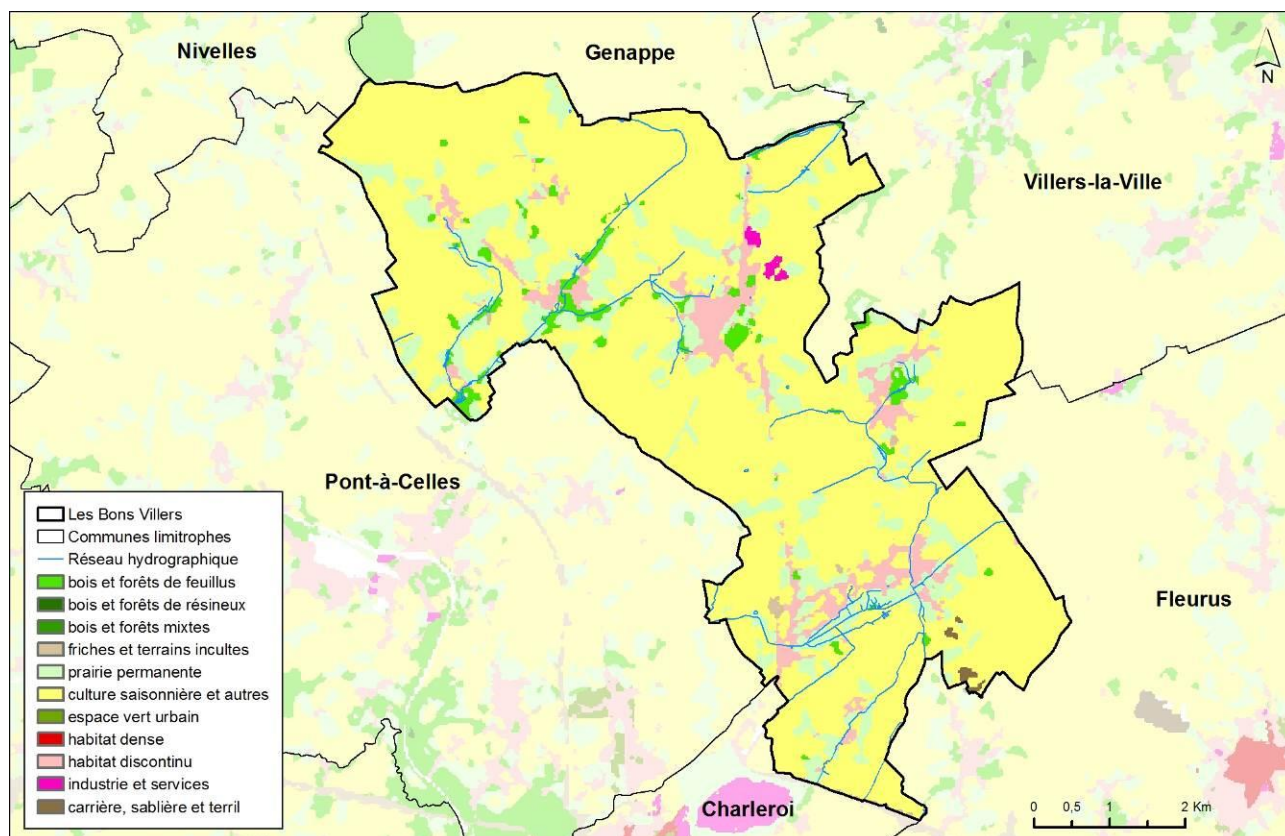
Les zones boisées sont quasiment absentes du territoire de la commune (0,5%). Située sur le plateau brabançon, son territoire est dominé par l'agriculture. Globalement, l'ensemble des communes limitrophes possède peu de superficies boisées (6,8%) par rapport au reste de la Wallonie (29,4%). Les communes de Genappe et de Villers-la-Ville sont celles qui en possèdent le plus (13% et 10,3% respectivement).

Au cumul des superficies boisées (2014) et de la SAU (2013), les valeurs sont toutes comprises entre 65% et 95% pour les communes limitrophes, sauf la commune de Charleroi qui affiche une valeur de 13,7%.

2014	Superficies boisées (ha)	% superficies boisées	Cumul des superficies boisées et de la SAU
Genappe	1163,67	13,0%	77,3%
Villers-la-Ville	487,15	10,3%	71,2%
Charleroi	639,82	6,3%	13,7%
Fleurus	278,53	4,7%	55,5%
Pont-à-Celles	130,78	2,3%	95,5%
Nivelles	126,42	2,1%	64,8%
Les Bons Villers	19,61	0,5%	82,7%
Communes limitrophes	2826,37	6,8%	58,5%
<b>Wallonie</b>	<b>495032,1</b>	<b>29,4%</b>	<b>71,7%</b>

**Figure 142 : Superficies boisées et SAU à Les Bons Villers et dans les communes limitrophes - 2014 (Source : Cap Ruralité)**

Au vu des données du plan régional wallon d'aménagement du territoire (PRWAT), les superficies boisées sont essentiellement des bois et forêts de feuillus.



**Figure 143: Localisation des zones boisées à Les Bons Villers (Source : PRWAT – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)**

### ➤ Fonction économique

Deux sites sont propriétés communales, l'un de 2,71 ha au Marais à Frasnes-lez-Gosselies, l'autre de 2,09ha à proximité du parc de recyclage (rue du cadeau) à Rèves. Elles sont toutes deux soumises au Code forestier, l'exploitation est sous l'égide de la DNF. Il n'y a pas de gestion particulière de ces surfaces boisées, celle de Rèves a été abattue en vue de l'exploitation du bois, elle a été replantée en 2019 avec des peupliers et d'autres variétés d'arbres.



**Figure 144 : Propriété boisée communale à Frasnes-lez-Gosselies (Source : Administration communale)**



**Figure 145 : Propriété boisée communale à Rèves (Source : Administration communale)**

### ➤ Fonction sociale de la forêt

Outre la production de bois, la forêt fournit des produits naturels qui peuvent servir à des fins non commerciales aux habitants (consommation personnelle) et dans un cadre de valorisation des traditions locales.

La forêt est un espace privilégié pour les loisirs, la détente et la promenade. Cette fonction, en attirant le public, a également des répercussions économiques directes et indirectes.

Nombre de sentiers de randonnées la sillonnent. L'espace forestier est un support idéal pour l'initiation à l'écologie et à la gestion de l'espace. Il permet également la pratique de sports comme le VTT ou l'équitation.

La forêt est ouverte au public toute l'année en prenant attention à la période de chasse qui s'étend d'octobre à décembre. La circulation en forêt est réglementée (Code Forestier, Titre XIV- De la circulation dans les bois et forêts en général en Région wallonne) dans une optique de protection des écosystèmes et de développement d'un tourisme de qualité.

Au vu de la taille des boisements et de l'exploitation qui en est faite, on suppose que cette fonction n'est pas réellement développée sur le territoire communal.

#### ➤ **Fonction écologique de la forêt**

La forêt est un écosystème riche et complexe. Elle abrite des espèces animales et végétales et des habitats à fort intérêt scientifique. Aux Bons Villers, le réseau écologique est essentiellement axé sur le réseau hydrique. Les surfaces boisées, le long des ruisseaux, comme au nord de la commune, le long de la Rampe constitue une des deux structures écologiques principales (la seconde correspond à la zone Natura 2000).

#### ➤ **Gestion de la forêt – Bois soumis**

La loi du 19 décembre 1854 (code forestier), révisée par le nouveau Code forestier, détermine les bois et forêts qui sont soumis à un régime forestier particulier. Le nouveau Code forestier a été adopté par le Parlement wallon le mardi 15 juillet 2008. Désormais la forêt ne sera plus abordée dans son aspect strictement économique lié à la production du bois, mais dans sa multifonctionnalité, c'est-à-dire dans sa fonction économique mais aussi dans ses fonctions écologiques, sociales et récréatives.

Un régime forestier particulier s'applique aux bois et forêts des domaines de l'état et des régions, mais aussi des communes, CPAS et institutions publiques, ainsi qu'à toutes les forêts des administrations subordonnées, même si leur superficie est inférieure à 5 ha<sup>67</sup>.

Selon la fiche environnementale de Les Bons Villers en 2009, le territoire ne contenait aucun bois soumis.

#### ➤ **Le Département Nature et Forêt**

Le DNF a pour mission de gérer, promouvoir, vulgariser et faire respecter la nature en tant qu'écosystème et, en particulier, la forêt wallonne dans tous ses aspects. Elle regroupe différents services, structurés en services centraux et services extérieurs ; les services extérieurs sont eux-mêmes divisés en directions, cantonnements, brigades et triages, chaque unité étant une sous-division de la précédente.

L'antenne DNF la plus proche se situe avenue Jean Monnet, 12, bte 2A, 1400 Nivelles.

#### **8.1.1.4 La chasse**

La chasse est pratiquée avec assiduité en période autorisée. Le DNF demande aux chasseurs de remplir le rôle des prédateurs naturels du gibier, aujourd'hui disparus.

Les espaces de chasse sur la commune se trouvent dans les champs notamment entre Villers-Perwin et Mellet. La gestion est principalement assurée par le Conseil cynégétique des Trois Provinces. Cette ASBL s'occupe d'un territoire de 17 823ha comprenant Les Bons Villers et ses communes limitrophes notamment.

#### **8.1.1.5 La pêche**

Il n'y a pas de pêche sur le territoire. Néanmoins cette activité peut être pratiquée à l'étang des Fouilles dans la commune voisine de Liberchies.

---

<sup>67</sup> L'ancienne loi du 19 décembre 1984 ne soumettait au régime forestier que les bois et forêts d'une superficie de plus de 5 hectares, ou situés à moins d'un kilomètre d'un bois déjà soumis à un régime forestier.

### 8.1.2 Le secteur secondaire

Comme nous l'avons vu, en 2013, l'industrie et l'artisanat représentaient 18,8% du travail des indépendants de Les Bons Villers (soit 106 indépendants). 1,3% des salariés travaillaient également dans le domaine de l'industrie (soit 24 salariés).

Parallèlement, le secteur de la construction occupe 7,9% des salariés à Les Bons Villers (soit 150 salariés).

Les principales entreprises du secteur secondaire actives sur le territoire de Les Bons Villers sont par ordre d'importance (en 2013)<sup>68</sup> :

- ✓ Le secteur de la construction (77% du secteur secondaire)
- ✓ Les industries manufacturières (23% du secteur secondaire)

### 8.1.3 Le secteur tertiaire

En 2013, le secteur tertiaire occupe 68% des indépendants de Les Bons Villers (602 indépendants), qui exercent majoritairement des professions libérales (33,6%, soit 297 indépendants) ou sont des commerçants (29,3%, soit 259 indépendants).

Le secteur tertiaire est essentiellement représenté par les salariés (90,4% des salariés soit 1715 salariés) qui travaillent dans les services.

Les principales entreprises du secteur des services sont, par ordre d'importance :

- ✓ Les commerces ; réparation d'automobiles et de motocycles (35,8%)
- ✓ La santé et l'action sociale (11,3%)
- ✓ L'enseignement (9,4%) et les activités spécialisées (juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyse technique) (9,4%)

Outre un nombre de commerces importants sur le territoire, on trouve également une offre importante en maisons de repos et résidences services. En effet, Les Bons Villers a une capacité de 90 lits pour 1000 personnes de plus de 60 ans, c'est presque deux fois plus que les communes limitrophes (49 lits/1000 personnes).

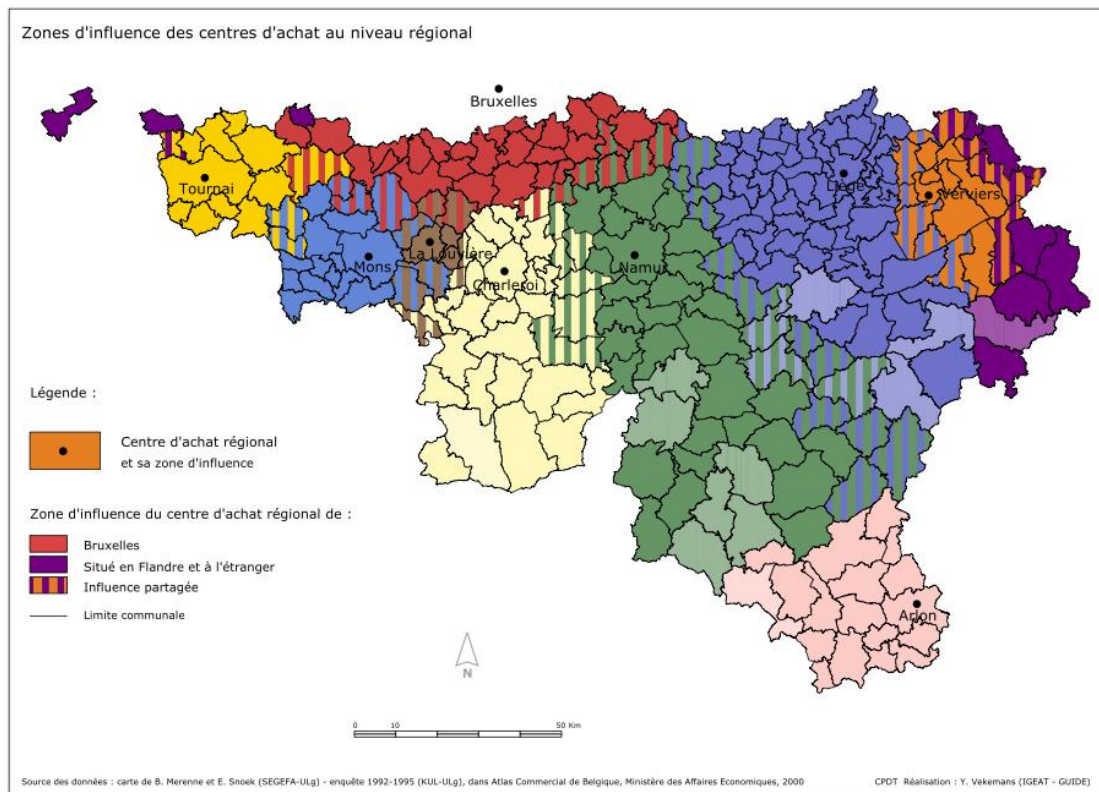
#### 8.1.3.1 Les commerces

#### **Zone d'influence, rayonnement et dynamique territoriale :**

Au niveau des zones d'influence des grandes villes, la commune de Les Bons Villers est reprise dans la zone d'influence de Charleroi.

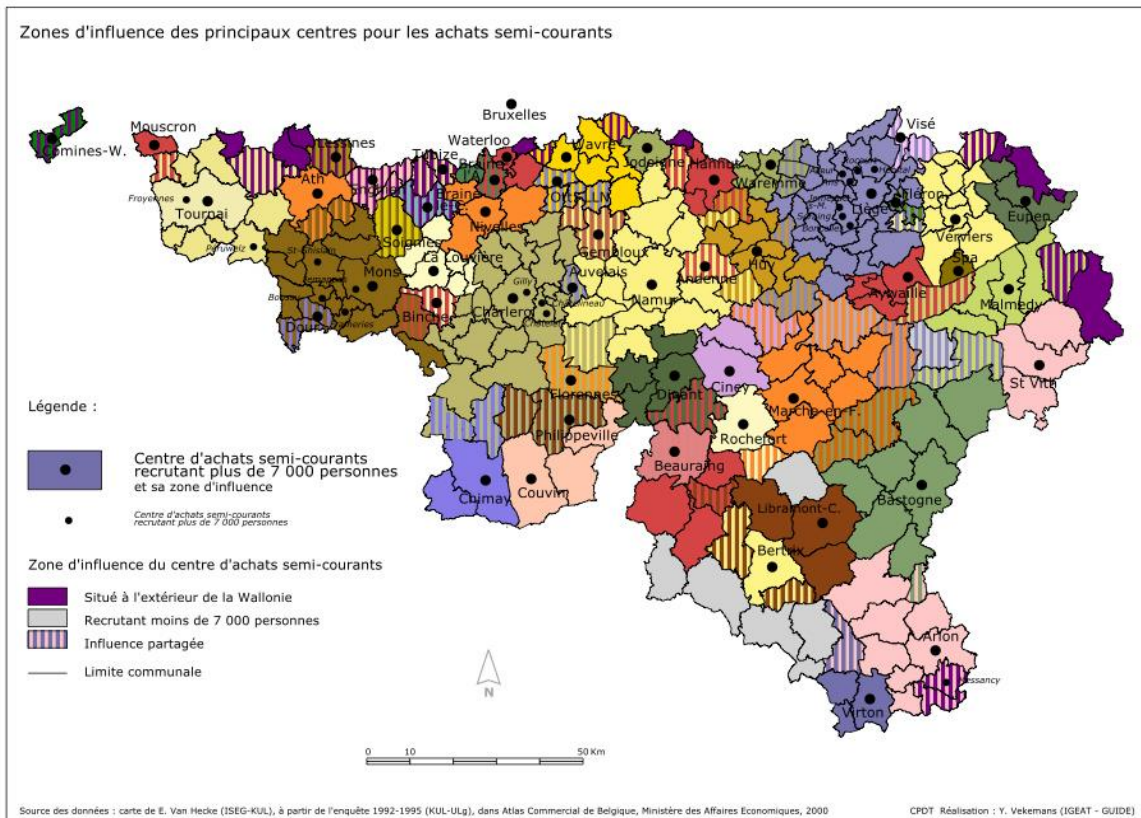
---

<sup>68</sup> Données issues de Cap Ruralité, 2013.



**Figure 146 : Zones d'influence des centres d'achat au niveau régional – 2001-2002**  
 (Source : CPDT, Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie)

À l'échelle des « petites villes », Les Bons Villers est toujours englobé dans la zone d'influence de Charleroi.



**Figure 147 : Zone d'influence des principaux centres pour les achats semi-courants – 2001-2002**  
 (Source : CPDT, Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie)



La zone de chalandise est le territoire au sein duquel un point de vente ou une polarité commerciale recrute la majorité de sa clientèle. On parle de zone de chalandise primaire lorsque 60 % de la clientèle est captée, et de zone de chalandise secondaire lorsque 90 % de la clientèle est captée. Elle dépend des caractéristiques de l'offre, des conditions d'accessibilité, des polarités concurrentes et de l'organisation spatiale locale.

## 8.2 ÉCONOMIE LOCALE

### 8.2.1 Généralités

En 2013, 1.238 salariés travaillaient au sein d'entreprises de plus de 50 personnes, secteur privé et public confondus. Ces entreprises représentent donc 65% des emplois salariés du territoire.

Parmi ces entreprises, le secteur privé représente 75% des emplois salariés, tandis que le secteur public n'en représente que 25%.

Concernant la taille des entreprises, la majorité a moins de 5 employés (106 établissements sur 151). Toutefois ces entreprises ne font travailler que 181 personnes sur 1.898 salariés. En termes relatifs, 90% des entreprises ne font travailler que 10% des salariés du territoire.

Tel que déjà évoqué, le secteur tertiaire est fortement représenté, essentiellement par les salariés mais également par les indépendants. Les indépendants représentent également le secteur primaire et secondaire.

### 8.2.2 Les pôles d'emploi proches

Les pôles d'emploi les plus proches de Les Bons Villers sont : Charleroi, Nivelles, Braine-l'Alleud-Waterloo, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Bruxelles. En effet, en 2013, sur les 2.892 salariés résidant à Les Bons Villers : 931 travaillaient dans l'arrondissement de Charleroi (hors commune des Bons Villers), 900 en Wallonie (hors province du Hainaut) et 680 salariés en Flandre ou en région de Bruxelles<sup>69</sup>. Charleroi étant le pôle urbain le plus proche, il est plus que probable qu'une grande part de ces salariés soient employés dans l'agglomération de Charleroi.

Toutefois, la commune attire également des travailleurs qui ne résident pas à Les Bons Villers, puisque sur 1.641 salariés travaillant à Les Bons Villers : 624 personnes résidaient dans l'arrondissement de Charleroi et 520 personnes dans la Wallonie (hors province du Hainaut)<sup>70</sup>. La commune attire également des travailleurs vivant à proximité.

	Nombre de postes salariés - 2000 <sup>71</sup>	Nombre de postes salariés - 2015	Evolution	Evolution (%)
<b>Les Bons Villers</b>	870	1.964	1.094	126%
<b>Charleroi</b>	78.588	77.293	-1.295	-2%
<b>Nivelles</b>	13.302	16.453	3.151	24%
<b>Braine-l'Alleud - Waterloo</b>	18.370	22.725	4.355	24%
<b>Ottignies-Louvain-la-Neuve</b>	14.246	18.503	4.257	30%
<b>Région Bruxelles-Capitale</b>	-	619.561	-	-

**Figure 148 : Evolution du nombre de postes salariés dans les communes, à Namur et Charleroi - 2000 et 2015**  
(Source : ONSS - IWEPS)

<sup>69</sup> En termes relatifs : 32% dans l'arrondissement de Charleroi, 31% en Wallonie, 23% dans les autres régions.

<sup>70</sup> En termes relatifs : 38% dans l'arrondissement de Charleroi, 32% en Wallonie.

<sup>71</sup> Données au 30/06/2000 et au 30/06/2015

Les Bons Villers est de loin le territoire ayant le meilleur ratio entre la croissance brute et proportionnelle du nombre de postes salariés sur son territoire. Concernant les pôles d'emplois proches, on peut noter l'évolution positive du nombre de salariés à Ottignies – Louvain-la-Neuve, Braine-l'Alleud – Waterloo, Nivelles (30%, 24% et 24% respectivement), tandis que Charleroi a connu une légère décroissance. Presque toutes les communes sont parvenues à augmenter leur potentiel en termes d'emploi.

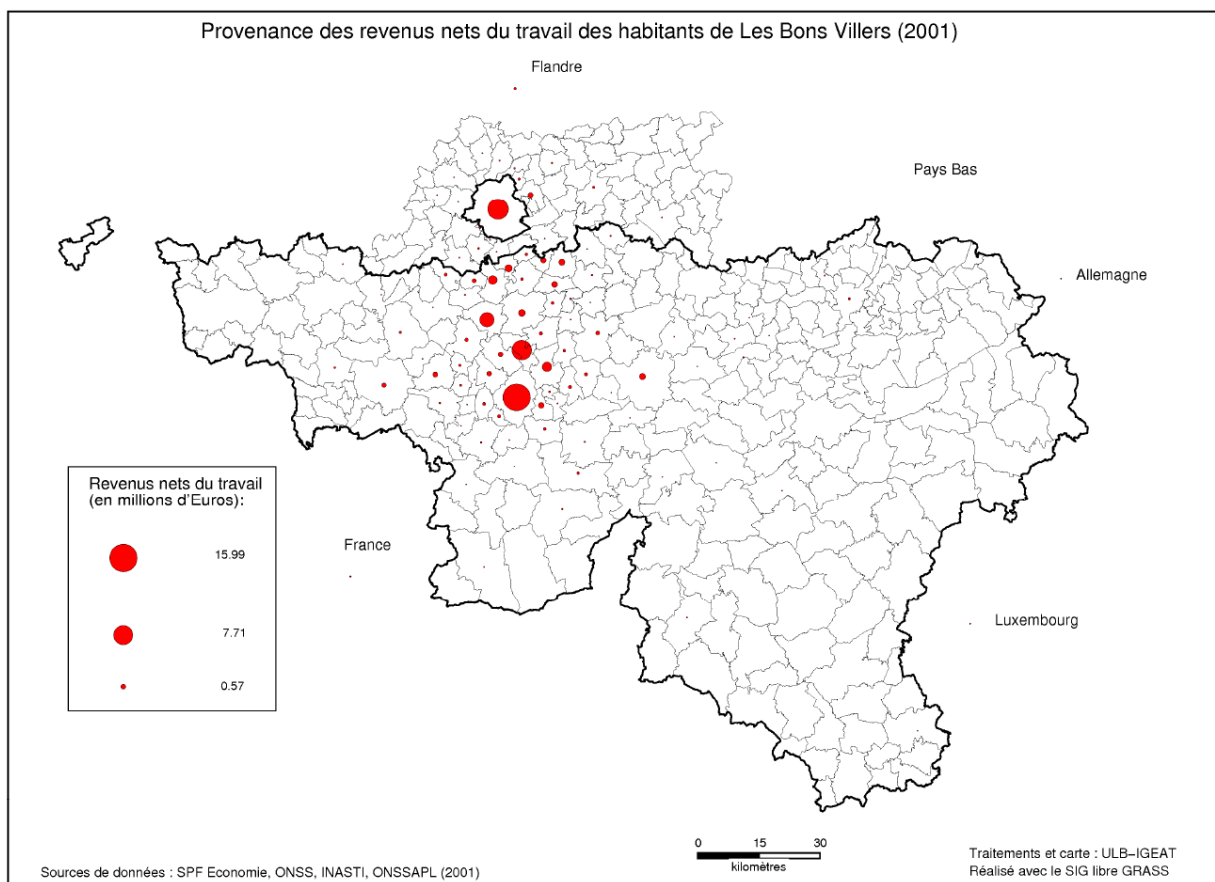


Figure 149 : Provenance des revenus nets du travail des habitants de Les Bons Villers (Source : SPF Economie)

## 8.2.3 Les entreprises

### 8.2.3.1 Le nombre d'entreprises

Entre 2008 et 2015, le nombre d'entreprises actives est passé de 150 à 159<sup>72</sup>.

En 2013, les entreprises se répartissaient comme suit :

70% dans les services (pour 90% des postes de travail salarié)

19% dans la construction (8% des postes de travail salarié)

6% dans l'industrie (1% des postes de travail salarié)

5% dans l'agriculture (0,5% des postes de travail salarié)

On observe ainsi que la majorité des entreprises et des salariés sont dans les services. On remarque aussi que la part des entreprises spécialisées dans la construction est deux fois plus importante sur le territoire bonsvillerois que dans les communes limitrophes. Enfin, la part des

<sup>72</sup> Nombre d'établissements avec au moins un poste salarié, données IWEPS au 30 juin.

établissements spécialisés dans le secteur de l'agriculture est six fois plus importante sur la commune que dans les communes limitrophes.

	Établissements			Postes de travail		
	Nombre	Part (%)		Nombre	Part (%)	
	La commune	La commune	Communes limitrophes	La commune	La commune	Communes limitrophes
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>1.898</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	7	4,6	0,8	9	0,5	0,2
Industrie	9	6	7,3	24	1,3	16,7
Construction	29	19,2	10,4	150	7,9	4,9
Services	106	70,2	81,5	1.715	90,4	78,2
Autres NDA		0	0		0	0

**Figure 150 : Postes de travail et établissements ONSS par secteur d'activité en 2013 (source : IWEPS)**

Les entreprises du secteur tertiaire sont d'abord actives dans :

le commerce/la réparation d'automobiles et motocycles (35,8%) ;

la santé et l'action sociale (11,3%) ;

les activités spécialisées, scientifiques et techniques (9,4%) et l'enseignement (9,4%)

les activités de services administratifs et de soutien (6,6%) et les autres activités de services (6,6%)

### 8.2.3.2 Les entreprises potentiellement polluantes

On ne recense sur le territoire aucune entreprise potentiellement polluante.

### 8.2.4 Les commerces et producteurs locaux

La commune est assez bien pourvue en commerces locaux et on a déjà pu constater qu'ils représentaient une part relativement importante de l'activité économique. Les habitants de Les Bons Villers ont donc la possibilité d'effectuer une partie de leurs achats sur le territoire. La commune assure les besoins de base en alimentaire, équipement de la maison et quelques biens de consommation exceptionnelle. Cependant, pour des achats plus importants ou moins habituels, les pôles de Nivelles et Charleroi semble clairement les plus indiqués.

D'un point de vue local, l'essentiel de l'activité commerciale de l'entité se concentre au niveau de Frasnes-lez-Gosselies, qui accueille notamment une grande surface.<sup>73</sup>

Un marché hebdomadaire a lieu tous les lundis à Frasnes-lez-Gosselies de 16h30 à 20h et en été jusque 22h.

Il existe plusieurs producteurs locaux, et notamment des agriculteurs qui proposent des produits locaux en vente directe du producteur au consommateur (légumes, produits laitiers, œufs, etc.).

<sup>73</sup> Schéma de Développement Communal, 2015

On dénombre notamment douze magasins à la ferme. La liste des producteurs et reprise ci-dessous :

Rèves	<p align="center"><b>Ferme Van Landschoot</b></p> <p>Fabrication artisanale et vente de produits issus de la ferme laitière : œufs, lait, beurre, maquée, fromage au lait battu, boulette, yaourts.</p>
	<p align="center"><b>Chez Pascal et Valérie</b></p> <p>Vente de glaces, sorbets et gâteaux. Produits laitiers et dérivés.</p>
	<p align="center"><b>Ferme de l'Estanque</b></p> <p>Pressage de pommes et poires pour particuliers et professionnels, vente de jus</p>
	<p align="center"><b>Les ruchers révois</b></p> <p>Fabrication artisanale et vente de miel et produits dérivés (pollen, gelée royale, cire, venin d'abeille, essaims, etc...)</p>
	<p align="center"><b>Microbrasserie Schokmel</b></p> <p>Fabrication artisanale de bière</p>
	<p align="center"><b>Ferme aux légumes</b></p> <p>Production de légumes en agriculture biologique</p>
	<p align="center"><b>Le coq des prés</b></p> <p>Vente de poulets et de fraises</p>
	<p align="center"><b>Aromarèves</b></p> <p>Ventes de poulet et de produits alimentaires</p>
Frasnes-lez-Gosselies	<p align="center"><b>Ferme de la Chapelette</b></p> <p>Magasin à la ferme qui rassemble outre ses propres produits frais, les produits de plusieurs producteurs locaux (vente de fruits, légumes, œufs)</p>
	<p align="center"><b>Ferme de l'Airalle</b></p> <p>Production et vente de lait et beurre</p>
	<p align="center"><b>Les relais gourmand (asbl Cellule Solidarité Emploi)</b></p> <p>Magasin de produits du terroir et de plats préparés sous vide. Organisation d'ateliers culinaires et de petits déjeuners (2<sup>ème</sup> samedi du mois). Possibilité de dégustation et restauration du terroir.</p>
	<p align="center"><b>Les ruches d'Eric Favry</b></p> <p>Fabrication et vente de miel et dérivés de la ruche</p>
	<p align="center"><b>Cafés Di Santo</b></p> <p>Torréfaction artisanale de cafés de haute sélection 100% arabica.</p>
	<p align="center"><b>Boucherie Thierry et Fabienne</b></p>

	Vente de viande et de produits transformés artisanalement
Villers-Perwin	<p align="center"><b>Ferme du Warchais</b></p> Production et vente de produits laitiers et dérivés (fromage, beurre, crème, dessert laitier), légumes, viandes et dérivés. Vente de bières artisanales produites localement.
	<p align="center"><b>Ferme de la Couronne</b></p> Production et vente de produits laitiers et dérivés, viandes et légumes
Mellet	<p align="center"><b>Brasserie Saint Mutien</b></p> Micro-brasserie artisanale – vente de bière produites localement
	<p align="center"><b>Boulangerie Bourgeois</b></p> Vente de produits boulangers

**Figure 151 : Producteurs locaux sur le territoire bonsvillersois (sources des données : site internet de Hainaut terre de goûts)**

## 8.2.5 Principaux acteurs économiques locaux

### 8.2.5.1 Zones économiques sur la commune

#### **Zones d'activités économiques**

L'activité économique se concentre à Frasnes-lez-Gosselies, le long de la N5, où se trouvent les deux zones d'activité économique :

La ZAEM (3,69ha) est occupé par l'entreprise Van Damme R. spécialisée dans le terrassement, la démolition, la fourniture de groupes électrogènes et le transport de matières en vrac.

La ZAEI (12,5%) est occupé par une vingtaine d'entreprises regroupé en parc d'activités économiques (PAE)

On compte également deux halls de Frasnes-lez-Gosselies sont loués à deux entreprises différentes (123 automatisations et TEXERE).

#### **Le PAE de Frasnes-lez-Gosselies**

Un des 21 parcs d'activités économiques (PAE) géré par l'IGRETEC (Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques) se trouve sur la commune de Les Bons Villers à Frasnes-lez-Gosselies. Il héberge 22 entreprises qui emploient environ 150 personnes.<sup>74</sup>

Nom	Activité	Emplois (2012)
VRANCKEN FREDDY	Entretien et stockage de matériel forain	2
P&T PRODUCTION*	Edition - Diffusion Livres BD	5
AUTO 21	Vente véhicules occasions Toyota + pièces	3

<sup>74</sup> Données IGRTEC, 2012. Il manque des données pour certaines entreprises.

	détachées Toyota	
BESANGER GEORGES ET GENEVIEVE	Entretien et réparation de matériel forain	2
DEMONTE - FAGNARD	Vente de gaz	N/A
NEDERS - ROUSSEAU	Logistique pour activité foraine	N/A
CUVELIER FRERES	Caisserie + contrôle Qualité verrerie	25
GARAGE VAN BELLE ET FRERES	Concessionnaire	10
JANSSEN SPRL	Travaux de bâtiment et distribution matériaux - Etanchéité	2
BRAINE MAZOUT	Mazout	10
SABCOBEL	Réfrigération commerciale et industrielle	14
KARTING BRUSSELS SOUTH	Kart & Event Center	0
LB BOIS	Menuisiers & Charpentiers	N/A
Administration Communale - Dépôt Communal	Dépôt Communal	25
PHILAGRI	Vente et réparation de matériel agricole	11
michel_r_martin@voo.be		N/A
VANDENBEMDEN	Entretien de matériel forain	2
DI SANTO NICOLAS	Torréfaction de café ; thés en vrac ; tisanes	2
LAURENTY	Entretien et Nettoyage	26
VITRIER DEPANNAGE EXPRESS		N/A
	<b>Total</b>	<b>139</b>

D'autres PAE de l'IGRETEC se trouvent à proximité de la commune : Aéroport, Beaumont, Charleroi-Airport I, Charleroi-Airport II, Charleroi-Gosselies 1, Charleroi-Gosselies 2, Charleroi-Jumet, Courcelles, Ecopole, Fleurus-Farciennes, Fleurus-Heppignies, Fleurus-Martinrou, Montignies-sur-Sambre, Roton, Soire-sur-Sambre, Technoparc de Thudinie, Thuin-Lobbes.

La commune se situe également à proximité de certains parcs d'activité économique du Hainaut et d'autres du Brabant Wallon, qui sont gérés par l'IDEA (Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement) situé au cœur du Hainaut, et l'IBW (Intercommunale du Brabant Wallon).

L'IDEA gère une cinquantaine de parcs d'activité économique (PAE) qui sont répartis sur l'ensemble de la province du Hainaut. Les PAE de l'IDEA les plus proches de Les Bons Villers sont ceux de : Feluy, Seneffe, Manage, Garocentre, La Louvière, Morlanwelz, Le Roeulx et Strépy.

L'Intercommunale du Brabant Wallon gère huit parcs d'activité économique et un parc scientifique (Louvain-la-Neuve). Les plus proches de Les Bons Villers sont les zones d'activités économiques de « Nivelles Sud », « Nivelles Nord 'Porte de l'Europe' » et le parc scientifique de Louvain-la-Neuve).

#### 8.2.5.2 *Atelier rural du site Agricoeur*

Dans le cadre de l'aménagement du site Agricoeur, l'atelier rural a ouvert ses portes le 5 octobre 2013. Le bail locatif est de neuf ans maximum. Le but est de favoriser l'éclosion de TPE/PME en milieu rural en leur louant un espace polyvalent. En échange, l'entreprise doit entraîner des retombées socio-économiques sur le territoire de la commune. Après neuf ans, la société peut acheter le bien ou le libérer pour d'autres entreprises. Aujourd'hui, l'entreprise ICI (International CRNE Institute) est installée à l'atelier rural.



**Figure 152 : Atelier rural du site Agricoeur (Photo : Bulletin d'information communal)**

### 8.2.5.3 Principaux employeurs

La société de transport Van Damme vdr et l'AD Delhaize de Frasnes-lez-Gosselies sont les principaux acteurs économiques locaux. De plus des travaux d'extension du Delhaize ont été réalisés et permettent la création de nouveaux emplois.

### 8.2.5.4 Cellule solidarité Emploi

Active depuis plus de 20 ans auprès des personnes sans emploi ou des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ayant obtenu au maximum leur CESI, elle est reconnue comme un centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP). Elle propose une formation pré-qualifiante de commis de salle et de cuisine de collectivité d'une durée d'un an et un service lié aux titres-services. La CSE réalise une moyenne de 400 repas par jour à destination de différentes collectivités (CPAS, écoles, crèches...).

Par le biais d'un partenariat, la CSE accueille des stagiaires de l'AViQ (jusqu'à 33% d'incapacité).

### 8.2.5.5 Groupes d'action locale (GAL)<sup>75</sup>

Un Groupe d'Action Locale rassemble des communes, associations et acteurs privés réunis dans un même territoire. Ce programme s'inscrit dans le cadre du programme européen LEADER (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale), financé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et le Plan wallon de développement rural 2014-2020.

Les Bons Villers fait partie du GAL « Pays des 4 Bras » avec les communes limitrophes de Genappe et de Villers-la-Ville depuis 2016. L'existence du GAL est un atout pour le territoire, il permet d'assurer un développer rural à différentes échelles, le PCDR et le GAL étant des outils complémentaires. Comme toute stratégie LEADER, la stratégie du GAL des 4 Bras a pour objectif transversal le développement socioéconomique et la création d'emplois pérennes sur le territoire. La stratégie est composée de trois éléments : le thème fédérateur, les objectifs de développement et les projets.

<sup>75</sup> Informations tirées du GAL « Pays des 4 Bras »



Le **thème fédérateur** qui les unit est de se profiler comme l'atelier et la vitrine des produits du terroir et du territoire, qu'ils soient directs (produits agricoles, artisanat, ...) ou indirects (nature, paysage, patrimoine, ...). Ce thème englobe ainsi les habitants et les travailleurs qui lui donnent vie et contribuent à sa qualité. Par ce thème, le GAL souhaite faire la promotion de la qualité de son cadre de vie et en générer des activités sociales et économiques.

**Sept objectifs** de développement traduisent l'objectif transversal, à savoir : (1) Développer une économie locale et circulaire, (2) Améliorer l'accessibilité du territoire, (3) Renforcer la capacité d'accueil des visiteurs et des touristes, (4) Renforcer les services de proximité, (5) Mettre en valeur le patrimoine, (6) Renforcer l'identité territoriale, (7) Répondre à la spécificité de la demande d'emploi.

**Cinq grands projets** ont été définis, déclinés en plusieurs fiches-projets :

- Cellule d'initiatives pour la production, la diffusion et la promotion des produits locaux
- Centres d'activités culturelles, citoyennes et artisanales
- « 4 bras ouverts » : centre du visiteur
- Intermobilité
- Centre de formation aux « métiers du terroir »

Le premier projet vise à la création de la « Coopérative des 4 Bras » qui rassemblera les producteurs locaux et permettre la mise en commun de services et équipements. D'autres actions viendront ensuite comme la création d'un label, le développement et la recherche de nouvelles filières, la création de centres d'activités artisanales innovantes, de cantines ou restaurants de produit du terroir et la création d'un hall relais.

Le second projet doit permettre de redynamiser les centres des entités par la création d'espaces culturels, artistiques, citoyens et d'activités économiques (artisanales). Un premier centre pourra être créé suite à la rénovation de l'ancien cinéma du Monty (Genappe) en salle de spectacle. Ce projet se traduira également par le développement des activités culturelles sur le territoire du Pays des 4 Bras, l'extension du centre culturel de Genappe, et la promotion de l'offre culturelle auprès des habitants.

La création d'un centre du visiteur favorisera la promotion et la mise en réseau des acteurs touristiques, la création d'une carte interactive reprenant les itinéraires touristiques et hébergements, l'organisation d'une journée médiévale et la valorisation des circuits touristiques.

Afin de favoriser l'intermobilité et la mobilité douce, le quatrième projet prévoit de valoriser un réseau de voies lentes, de communiquer sur les bienfaits des modes doux, d'améliorer les transports publics, créer un parking de délestage/covoiturage/VAP, ainsi que des parkings pour les poids lourds.

Le centre de formation aux « métiers du terroir » sera créé en partenariat avec le projet « Terre en Rêves ». Il viendra s'inscrire dans un programme varié regroupant les activités de production, de transformation, de commercialisation en circuit-court, d'insertion professionnelle et de protection de l'environnement. Le centre de formation développera des activités de recherche et développement en harmonie et viendra ainsi appuyer les activités de la fiche-projet 1.

Un coordinateur du GAL et des chargés de missions seront chargés de réaliser les différents projets. Des coopérations seront mises en œuvre à différentes échelles (transnationale, à l'échelle belge ou wallonne, avec d'autres GAL).

#### 2.1.1.1 L'Agence de développement local (ADL)

Aucune ADL n'existe sur le territoire de Les Bons Villers. Aucune ADL n'existait lors du précédent PCDR. La plus proche est celle de Pont-à-Celles.

### 2.1.1.1 Acteurs économiques périphériques à la commune

- **L'aéroport de Brussels South Charleroi**

L'aéroport de Brussels South Charleroi est un acteur économique important de la région. La zone de l'aéroport fait partie d'un parc d'activités économiques géré par l'IGRETEC.

- **Plan CATCH suite à la fermeture de Caterpillar**

La fermeture progressive de Caterpillar entraîne de nombreux licenciements et entraîne une perte d'emplois importante pour la région. Toutefois, le site a été cédé à la région et le gouvernement wallon a d'ores et déjà lancé le plan CATCH (CATalyst 4 Charleroi) qui prévoit la reconversion du site et la création de 10 000 emplois sur Charleroi d'ici 2025. La création d'emplois concerne quatre secteurs : l'aéroport et ses filiales logistiques, l'industrie graphique digitale, les sciences de la vie et le secteur de la santé, et la manufacture de pointe.

- **Ceinture Alimentaire pour Charleroi Métropole**

Ce projet a plusieurs objectifs : donner accès à la population du grand Charleroi à une alimentation locale de qualité (bio), renforcer la souveraineté alimentaire en relocalisant la production, développer une agriculture durable, redynamiser l'économie locale, et créer une alliance ville-campagne.

Soutenu par la Région wallonne, le projet a démarré en juin 2017. Il s'agit d'une nouvelle opportunité pour les producteurs du territoire. Dans ce cadre, des rencontres ont eu lieu avec la ferme de la Sève à Mellet.

## **8.2.6 Le tourisme**

Cette thématique sera abordée dans la suite de ce document. Les Bons Villers présente peu d'attraits touristiques. On notera cependant la présence du golf de Pierpont et du karting à Frasnes-lez-Gosselies et de divers hébergements sur la commune (gîtes, chambres d'hôtes, hôtel du golf) ainsi que quelques établissements HORECA.

## 8.3 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

---

### ➤ **Secteurs d'activité**

- ✓ *Secteur primaire - Agriculture* : 82% de superficie agricole utile sur le territoire dont 47% de superficie agricole consacré aux céréales en 2013. Le nombre d'exploitations a presque été divisé par deux en 20 ans pour atteindre le nombre de 67 en 2013.
- ✓ *Secteur primaire - Forêt* : 0,5% du territoire est boisé
- ✓ *Secteur secondaire – Industrie et Artisanat* : 19% des indépendants et 1% des salariés travaillent dans ce secteur, et la construction représente la majorité du secteur secondaire.
- ✓ *Secteur tertiaire* : 68% des indépendants et 90% des salariés travaillent dans ce secteur. Le commerce occupe la majeure partie du secteur (36%).
- ✓ *Commerces* : Au niveau régional comme pour les achats courants, Les Bons Villers est compris dans l'aire d'influence de Charleroi.

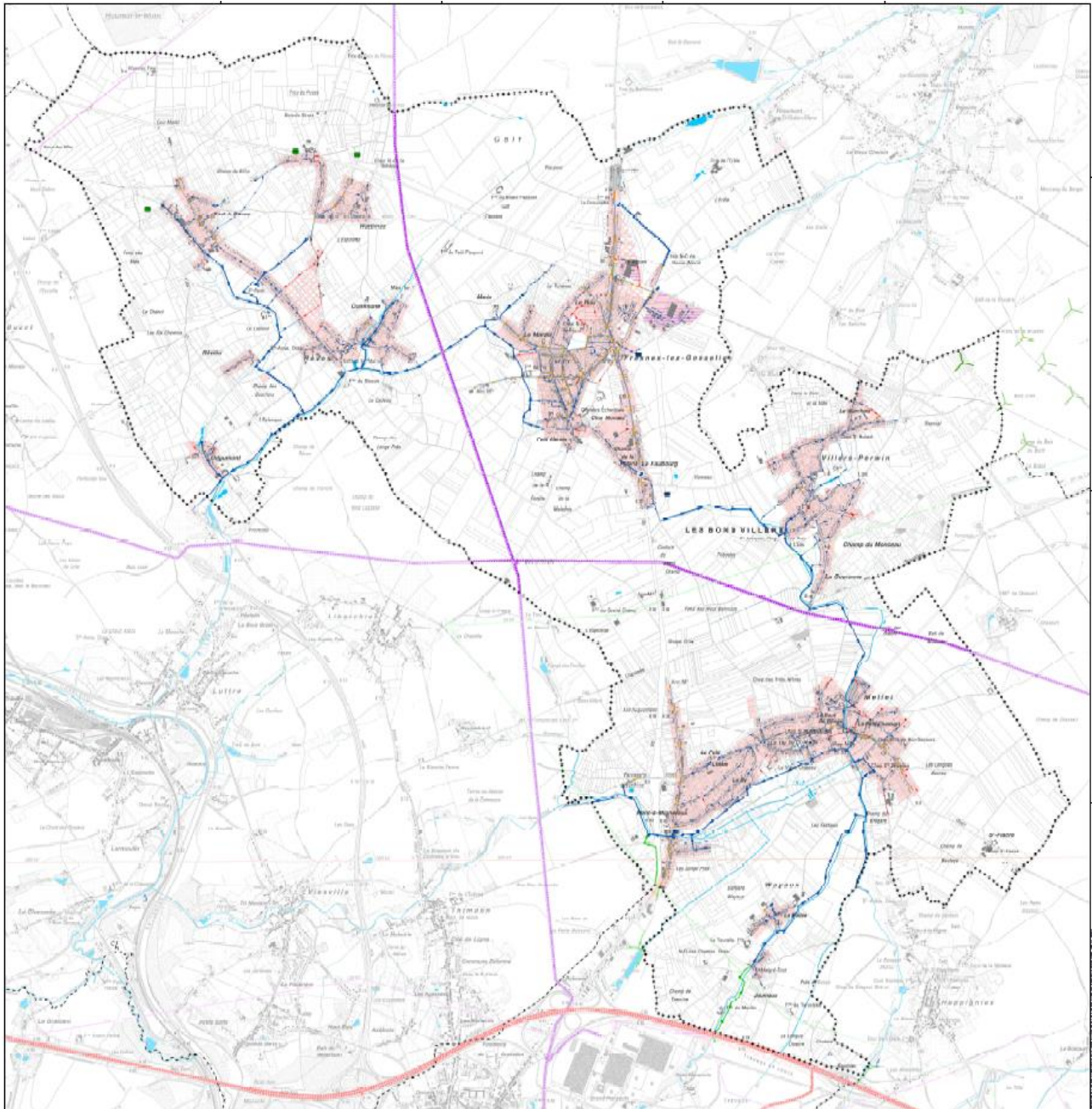
### ➤ **Économie locale**

- ✓ *Généralités* : 65% d'emplois salariés sont des entreprises de plus de 50 personnes. 75% des entreprises de plus de 50 personnes sont des entreprises privées.
- ✓ *Pôle d'emplois proches* : Les Bons Villers, Charleroi, Bruxelles, Nivelles, Braine-l'Alleud-Waterloo et Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve
- ✓ *Commerces et producteurs locaux* : les besoins de base en alimentaire, équipement de la maison et quelques biens de consommation exceptionnelle sont satisfaits au niveau de la commune. On compte une dizaine de producteurs locaux.
- ✓ *Principaux acteurs économiques locaux* : PAE de Frasnes-lez-Gosselies, atelier rural du site agricole, Cellule Solidarité Emploi, GAL Pays des 4 Bras, deux principaux employeurs (Van Damme vdrt et AD Delhaize), ainsi que des acteurs économiques périphériques à la commune.

***Partie : 9. RÉSEAUX TECHNIQUES ET DÉCHETS***



# 9.1 RÉSEAUX TECHNIQUES (IMPÉTRANTS)



**RÉGIME D'ASSAINISSEMENT**

Régime d'assainissement collectif

Régime d'assainissement collectif (RAC) de 2000 EH et plus

en zone d'activité

en zone d'activité

Zone d'assainissement autonome

Régime d'assainissement autonome (RAA)

**INFRASTRUCTURES**

Station d'épuration

existante ou en rénovation

en construction ou adjugée

à déclasser

**RÉSEAU D'ÉGOUTTAGE**

Collecteur de refoulement

existant

Collecteur gravitaire

existant

en cours de réalisation

Egout gravitaire

existant

en cours de réalisation

à réaliser

à diagnostiquer

en projet

Station de pompage

existante

Bassin d'orage

Existant

En projet

**RÉSEAU ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION**

70 kV

150 kV

380 kV

**EOLIENNES**

Eoliennes

**ANTENNES GSM**

Antennes GSM

**RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE**

de première catégorie

de deuxième catégorie

de troisième catégorie

### 9.1.1 Production, transport et distribution d'électricité

Le réseau de distribution électrique est géré par IDEG (ORES). Toute la commune est desservie par le réseau de distribution d'électricité.

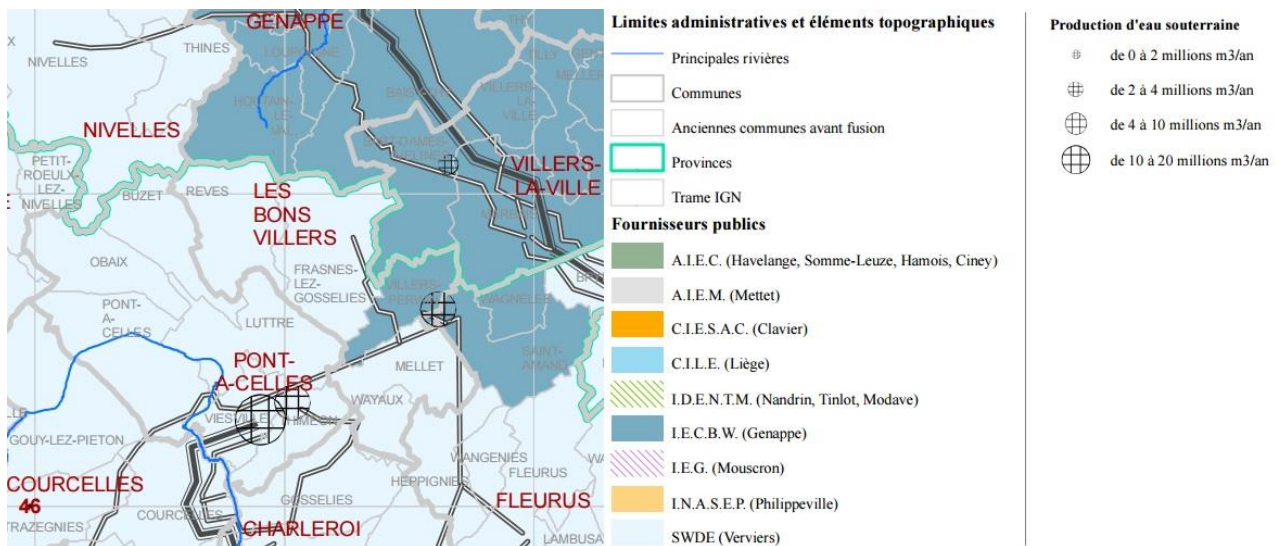
Quatre lignes à haute tension traversent le territoire : au nord-ouest, une ligne HT de 150 kV et au sud, trois lignes (2 de 70 kV et 1 de 380 kV) traversent le territoire d'ouest en est.<sup>76</sup>

### 9.1.2 Gestion de l'eau

#### 9.1.2.1 Captages, transport et distribution d'eau

Deux intercommunales s'occupent de la distribution d'eau sur l'entité. La Société Wallonne des Eaux (SWDE) distribue l'eau sur la majorité du territoire (Rèves, Frasnes-lez-Gosselies, Mellet et Wayaux). L'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon (IECBW) distribue le village de Villers-Perwin.

Il y a 5 captages utilisés pour la distribution publique d'eau, tous sont concernés par une zone de prévention arrêtée et exploités par la SWDE. Ces captages ont déjà été localisés dans la première partie au moment de la description de la structure physique. Il n'y a pas de suivi des pratiques culturelles par la commune, mais la commune suit les normes imposées par la Région wallonne.



**Figure 153 : Distribution d'eau en Région wallonne au 1<sup>er</sup> janvier 2011 - Focus sur la région de Les Bons Villers**  
(Source : DGO3)

#### 9.1.2.2 PASH, réseau d'égouttage et d'assainissement

Dans le contexte de révision des Plans Communaux Généraux d'Égouttage et d'élaboration des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH), deux PASH concernent la commune de Les Bons Villers : le PASH « Sambre » et le PASH « Dyle-Gette », bien que celui-ci soit très minoritaire sur la commune.

<sup>76</sup> Source : Schéma de Développement Communal, 2015

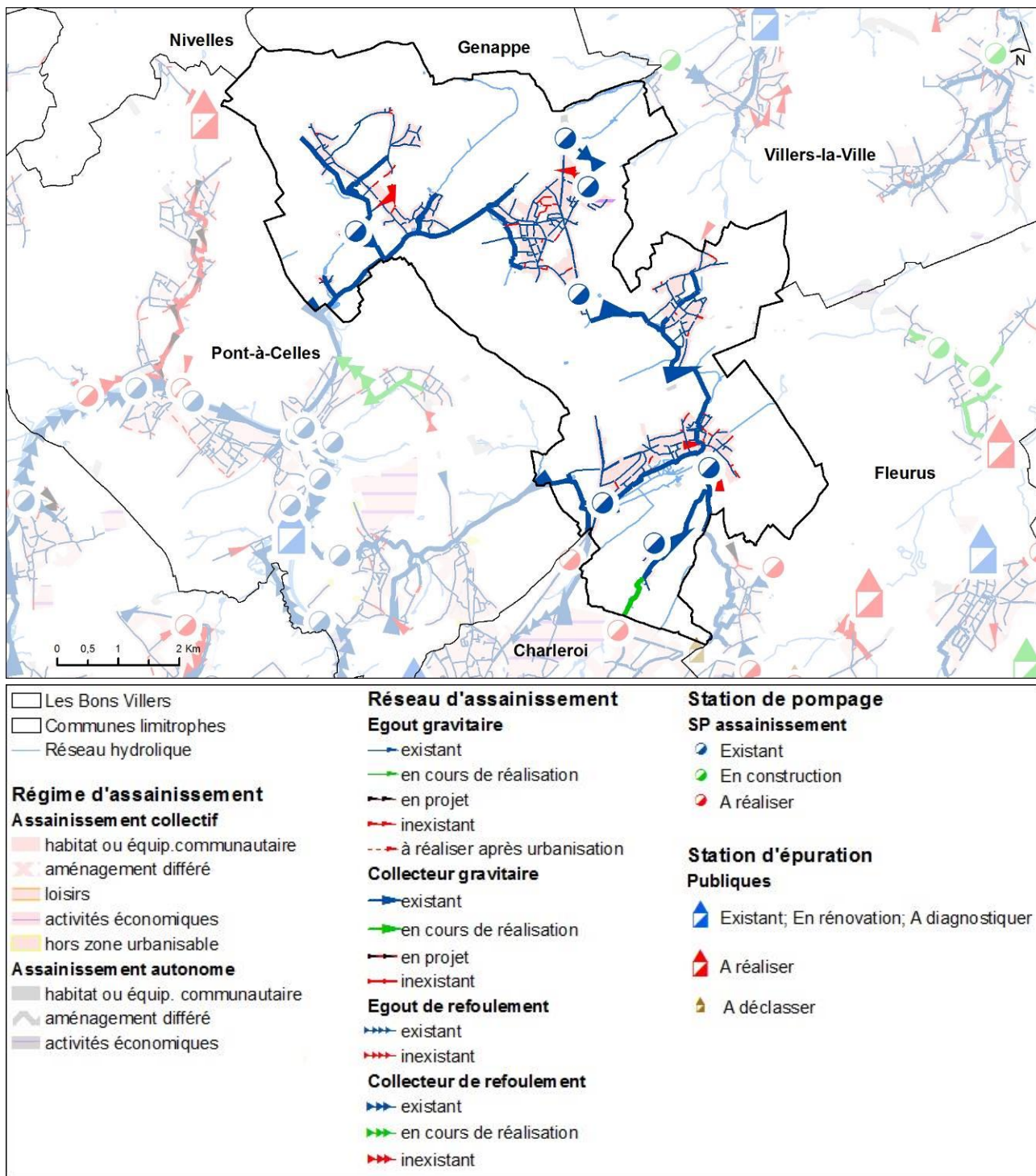


Figure 154 : PASH – Les Bons Villers (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

### PASH « Sambre »

L'avant-projet de PASH « Sambre » a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 29/04/2004. Le PASH a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 10/11/2005.

Le PASH « Sambre » a depuis fait l'objet d'un avant-projet de révision, approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 12/07/2012. Les modifications ont définitivement été approuvées par le Gouvernement Wallon en date du 24/01/2013.



Tous les noyaux villageois sont concernés par des régimes d'assainissement collectif. Quelques parcelles isolées sont concernées par un régime d'assainissement autonome.

### **PASH « Dyle-Gette »**

L'avant-projet de PASH « Dyle-Guette » a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 08/01/2004. Le PASH a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 10/11/2005.

Le PASH « Dyle-Guette » a depuis fait l'objet d'un avant-projet de révision, approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 12/12/2010. Les modifications ont définitivement été approuvées par le Gouvernement Wallon en date du 07/07/2011.

Très minoritaire, ce plan ne concerne que trois petites zones au nord de Frasnes-lez-Gosselies, dont une ne nécessitant pas d'épuration, une en régime d'assainissement collectif et l'autre en régime d'assainissement autonome.

Aucune STEP (station d'épuration) n'existe ou n'est prévue sur le territoire de Les Bons Villers mais plusieurs sont à proximité et une STEP est prévue à proximité de Rèves sur le territoire de Pont-à-Celles.

L'ensemble des eaux usées de la commune sont acheminées vers Pont-à-Celles et épurées à la STEP de Viesville Canal qui a une capacité de 4600 EH.

La majorité de la population bénéficie d'un régime d'assainissement collectif (99%) et toutes les eaux usées sont épurées par une station publique. La commune n'effectue pas de contrôle des zones d'assainissement autonome, toutefois, elles ne représentent que 1% du réseau.<sup>77</sup> Au niveau de la collecte et de l'égouttage des eaux usées, 97% des 24,44 km de collecteurs prévus et 89% des 63,92km d'égouts prévus étaient réalisés sur la commune.<sup>78</sup>

### **9.1.3 Transport et distribution du gaz naturel**

Le réseau de distribution de gaz est géré par ORES, il a commencé à être développé en 2010 par l'intercommunale IGH. Il y a deux canalisations de gaz naturel haute pression qui passent par la commune et qui sont gérées par Fluxys.

### **9.1.4 Réseau de téléphonie fixe et télédistribution**

Le réseau de téléphonie et de télédistribution est géré par Proximus.

### **9.1.5 Réseau de télécommunication mobile**

Telenet, Orange Belgium et Proximus, les trois principaux opérateurs de téléphonie mobile, possèdent quatre antennes relais pour la couverture GSM sur la commune et une est actuellement en projet :

- ✓ Une sur le zoning industriel de Frasnes-lez-Gosselies (Telenet, Orange Belgium et Proximus)
- ✓ Une sur l'église Saint-Martin à Villers-Perwin (Proximus)
- ✓ Deux à Mellet, le long de la Chaussée de Bruxelles (une pour Orange Belgium et Proximus, l'autre pour Telenet)

<sup>77</sup> Source : Administration communale

<sup>78</sup> Source : Fiche environnementale, 2008

L'antenne en projet se trouve au niveau de la ferme, rue de Chassart, 11. Le permis a été attribué et elle sera exploitée par Telenet. Toutefois, de nombreuses antennes se trouvent sur les communes voisines à proximité de Les Bons Villers, comme on peut le voir sur la carte.

Pour le moment, c'est Proximus qui est le mieux représenté sur la commune, mais Telenet aura bientôt autant d'antennes sur le territoire que Proximus.

La commune est entièrement couverte avec la technologie 4G avec les opérateurs Proximus et Orange Belgium. BASE couvre presque toute la commune à part quelques zones des communes de Frasnes-lez-Gosselies et de Rèves.



Figure 155 : Carte des sites d'antennes sur Les Bons Villers (source : IBPT)

### 9.1.6 Qualité de l'air

En vue d'évaluer le comportement des principaux polluants atmosphériques, la Région wallonne a progressivement mis en place un réseau de contrôle de la qualité de l'air, conformément aux directives européennes en la matière. Les contrôles de la qualité de l'air concernent principalement les émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, ...), les émissions de substances acidifiantes (SO<sub>2</sub>, ...), les particules en suspension dans l'air, la pollution photochimique en ozone troposphérique (O<sub>3</sub>), les substances acidifiantes dans l'air et la présence d'éléments métalliques dans l'air.

### 9.1.6.1 Émission de polluants

La région wallonne compte huit réseaux de mesures de la qualité de l'air, installés notamment en fonction des problématiques locales. La commune de Les Bons Villers ne compte aucune station sur son territoire. Les stations les plus proches sont à Villers-la-Ville (trois stations de mesure des poussières sédimentables).

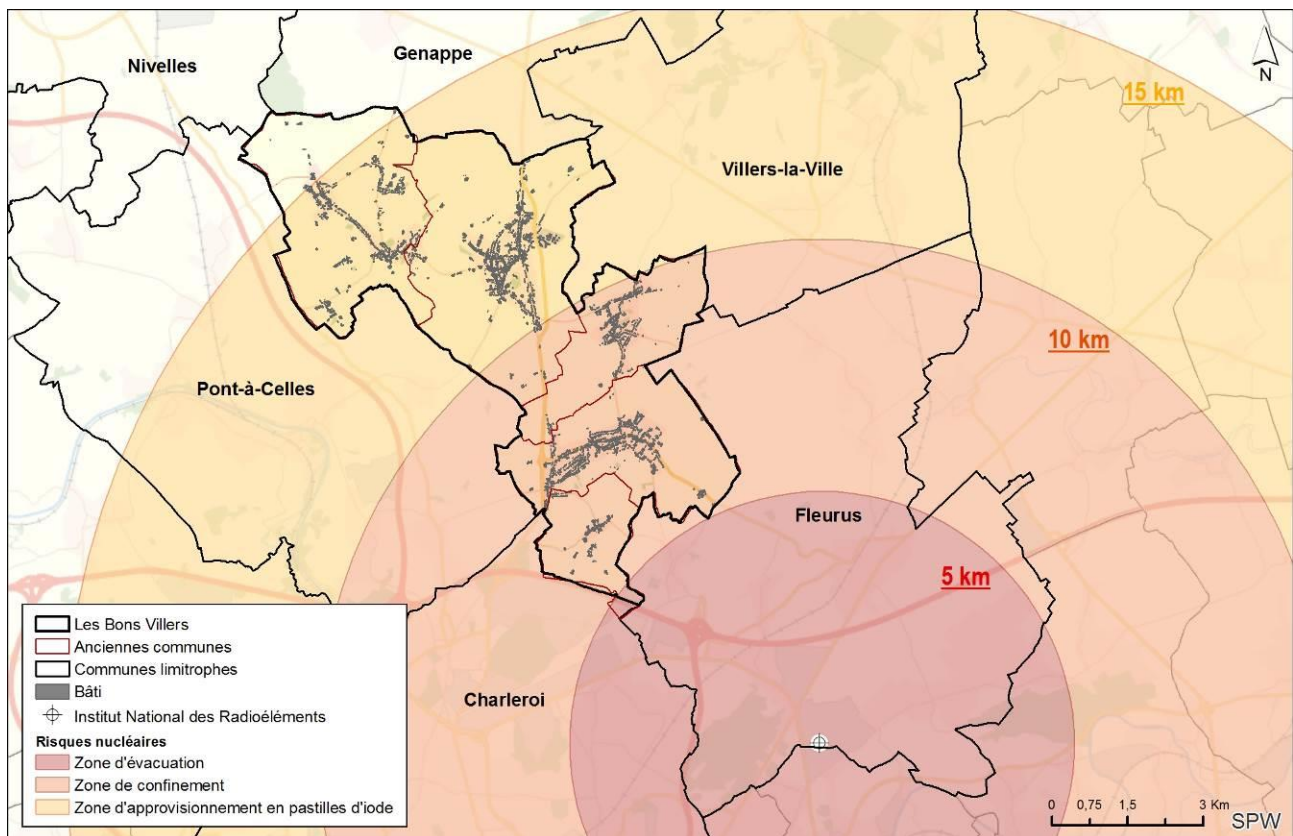
Dans l'ensemble, la qualité de l'air à l'échelle du territoire est bonne. L'indicateur de qualité de l'air ambiant de la commune est de 0,10, ce qui signifie que la qualité est légèrement moins bonne que la moyenne wallonne. Afin d'avoir une idée des différentes concentrations de polluants sur le territoire, un tableau a été dressé avec les valeurs approximatives de concentration, selon la carte modélisée par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat.

Gaz ou particules	Les Bons Villers	Wallonie	Recommandations OMS
<b>PM<sub>10</sub></b>	± 17 µg/m <sup>3</sup>	16,6 µg/m <sup>3</sup>	10 µg/m <sup>3</sup>
<b>PM<sub>2.5</sub></b>	± 11 µg/m <sup>3</sup>	10,1 µg/m <sup>3</sup>	20 µg/m <sup>3</sup>
<b>NO<sub>2</sub></b>	± 22 µg/m <sup>3</sup>	16,5 µg/m <sup>3</sup>	40 µg/m <sup>3</sup>
<b>Ozone</b>	± 48 µg/m <sup>3</sup>	53,2 µg/m <sup>3</sup>	100 µg/m <sup>3</sup> moyenne sur 8 heures
<b>SO<sub>2</sub></b>	Pas de données annuelles	Pas de données annuelles	Pas de données annuelles

**Figure 156 : Moyenne annuelle des concentrations des principaux gaz et particules – 2014 (source : Agence Wallonne de l'Air et du Climat)**

### 9.1.6.2 Risque nucléaire

La commune se trouve dans la sphère d'influence des risques potentiels de l'Institut National des Radioéléments (Fleurus). Des mesures préventives de sécurité et de protection de la population ont été prévues par l'Autorité fédérale : une toute petite partie de Wayaux (sud) se trouve dans la zone d'évacuation (moins de 5km de la centrale) mais elle ne concerne aucune zone bâtie de la commune. La zone de confinement (entre 5 et 10km de l'institut) concerne les villages de Wayaux, Mellet, Villers-Perwin et une petite partie sud de Frasnes-lez-Gosselies. Au-delà, les villages de Frasnes-lez-Gosselies et une partie de Rèves sont situés dans la zone d'approvisionnement en pastilles d'iode (entre 10 et 15 km de l'institut).



**Figure 157: Localisation de l'Institut National des Radioéléments et des zones à risques concernant Les Bons Villers (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)**

### 9.1.7 Les énergies renouvelables

- **Energie solaire**

Bien qu'il n'y ait pas de programme communal pour développer l'énergie solaire sur la commune, plusieurs maisons sont dotées de panneaux solaires.

- **Energie éolienne**

Une éolienne au nord-est du village de Villers-Perwin. La puissance de celle-ci est de 2 MW. Cette éolienne fait partie de l'extension du parc éolien de Marbais, à cheval sur les communes de Villers-la-Ville et Les Bons Villers.

- **Réseau de chaleur**

Un projet d'installation d'une chaudière à la crèche de Mellet a été réalisé. Il permet d'alimenter six bâtiments au total dont la crèche, la maison des Sœurs, l'école maternelle « Mirabelles », l'église, le point poste et la maison de village de Mellet. Ces bâtiments sont chauffés par une chaudière à pellets via des conduites d'eau chaudes.

- **Biométhanisation**

Une petite unité de biométhanisation existe déjà sur le territoire à proximité de la ferme Van Landschoot. Un autre projet d'initiative privée est en cours de réflexion avec des agriculteurs locaux pour la création d'une unité de biométhanisation sur la commune. Le projet vient d'être présenté à la commune et le dépôt de permis unique devrait suivre. Il s'agit de produire du gaz directement injectable dans les conduites ORES, une première en Belgique mais déjà fonctionnelle en Allemagne.

## 9.1.8 Actions dans le secteur de l'énergie

### Programme POLLEC (POLitique Locale Energie Climat)

Le programme POLLEC (POLitique Locale Energie Climat) mené par l'APERe à l'initiative et avec le soutien du Gouvernement wallon permet aux communes wallonnes de bénéficier d'un soutien financier et méthodologique pour l'élaboration et la concrétisation de Plans d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) dans le but de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

La commune est partenaire du programme POLLEC III. Le PAEDC a été déposé et approuvé en septembre 2018.

### Rénovation énergétique des bâtiments (UREBA)

À travers différents programmes et subventions (UREBA, collaboration RENOWATT), la commune a réalisé des travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments publics. Les tableaux ci-dessous présentent les principales actions de la commune au cours des dernières années :

Plan UREBA 2011	Complexe Sportif	École du Vieux Château
<b>Enveloppe du bâtiment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation des murs avec bardage en bois</li> <li>- Mise en œuvre d'un crépi sur isolant</li> <li>- Remplacement coupole salle de sport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement Châssis &amp; vitrages</li> <li>- Isolation vide ventilé</li> <li>- Isolation Toiture</li> </ul>
<b>Installation de chauffage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de la chaudière et de la régulation</li> <li>- Remplacement type de chauffage salle de sport</li> <li>- Nouvelle ventilation avec récupération d'énergie</li> <li>- Aérotherme eau chaude salle de pétanque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de la chaudière et de la régulation</li> </ul>
<b>Électricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Re-lighting de l'installation</li> <li>- Commande éclairage par détecteur présence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Re-lighting de l'installation</li> <li>- Commande éclairage par détecteurs de présence</li> </ul>
<b>Sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pommeaux de douche 7 litres/minute</li> </ul>	

Plan UREBA 2013 - 2017	École de Wayaux	École des Mirabelles	École de Rèves
<b>Enveloppe du bâtiment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement Châssis &amp; vitrages</li> <li>- Isolation Toiture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement Châssis &amp; vitrages</li> <li>- Isolation Toiture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation Toiture</li> </ul>
<b>Installation de chauffage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de la chaudière (gaz) et de la régulation</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de la chaudière (gaz) et de la régulation</li> </ul>

### 2017 - Programme prioritaire des travaux pour les écoles (Fédération Wallonie – Bruxelles) Mise en conformité - École de Wayaux & École de Rèves

<b>Électricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Re-lighting de l'installation (éclairage Led)</li> <li>- Commande éclairage par détecteurs d'absence</li> <li>- Mise aux normes incendie A.R 28 mars 2014</li> </ul>
--------------------	---

### **Département « guidance énergétique » du CPAS**

Le CPAS octroie une allocation de chauffage aux familles les plus démunies. Outre cette aide financière, le service énergie agit de deux façons, il réalise un accompagnement individuel à travers notamment une guidance budgétaire et des actions collectives (journée énergie, distribution de folders d'information, film sur le thème des énergies, etc.).

Le CPAS de les Bons Villers, situé place de Frasnes, a mis en place différents services et actions en matière d'énergie :

- une borne de rechargement pour permettre aux citoyens de recharger leur carte pour les compteurs à budget au CPAS ;

- une aide à la lecture/compréhension de la facture d'électricité (et vérification des consommations réelles, des index, aide à l'obtention éventuelle de plans d'apurement...)

- des conseils divers sur les primes existantes, le choix du fournisseur d'électricité, les économies d'énergie ;

- "la CLE" (Commission Locale pour l'Energie) : réunion de médiation réunissant le client, le gestionnaire de réseau et le CPAS, demandée par le gestionnaire de réseau en cas de risque de coupure faute de paiement, afin de trouver un compromis qui permettrait d'éviter la coupure.

Dans le cadre du plan PAPE (Plan d'Action Préventive pour l'Energie), d'autres actions ont été mises en œuvre :

- suivis individuels, établissement d'audits simplifiés (avec un expert) en cas de consommation problématique (service non limité aux bénéficiaires du CPAS) ;

- activités de sensibilisation (ex : journée de l'énergie) ;

- bientôt des groupes de parole devraient se réunir tous les mois et demi pour échanger autour des économies d'énergie, ces réunions seront peut-être ouvertes à un public plus large.

## 9.2 GESTION DES DÉCHETS

### 9.2.1 Production de déchets

Depuis 2000, la production de déchets par habitant a presque été divisée par trois : 260 kg/habitant/an en 2007, 89 kg/habitant/an en 2016. Cela s'explique d'abord par deux principales mesures :

Une sensibilisation au compostage à domicile depuis les années 2000, associée à une prime communale à l'achat d'une compostière et à un groupement de guides-composteur assurant l'aide et les conseils au compostage à domicile ;

La nouvelle politique mise en place par la commune en matière de ramassage des déchets, avec l'instauration de conteneurs à puce et le principe du pollueur-payeur depuis mai 2011. Ainsi, alors qu'en 2007, la commune était proche de la moyenne wallonne en termes de production de déchets, elle est passée largement en-dessous de la moyenne régionale qui s'élevait autour de 147 kg/habitant/an en 2014.

Année	Kg/hab LBV	Kg/hab max
1999	260	270
2000	255	260
2001	218	250
2002	193	240
2003	190	240
2004	200	240
2005	190	240
2006	186	240
2007	172	240
2008	163	240
2009	161	220
2010	161	220
2011	98,1	220
2012	78,7	220
2013	85,9	220
2014	88,8	220
2015	86,6	220
2016	89	220

**Figure 158 : Quantités d'ordures ménagères brutes collectées par habitant**  
(Source : Administration communale)

D'après le rapport d'activité de 2015 sur l'état d'avancement de l'Agenda 21 local et suivant le précédent tableau, on constate que l'effet de réduction de production de déchets avec l'introduction des poubelles à puce se réduit et la quantité de déchets se stabilise autour de 89 kg/hab. Alors que la campagne de communication qui avait été faite au lancement avait visé à la réduction des déchets, il semble qu'une nouvelle campagne de communication serait nécessaire, au vu des mouvements de population. Les coûts de fonctionnement augmentent chaque année, ce qui a amené la commune à augmenter sa taxe « collecte et traitement des ordures ménagères » (de 125 à 150€/ménage, 90€ pour un ménage isolé).

Les différentes mesures et actions suivantes sont toujours d'actualité : parc de recyclage ; collectes en porte-à-porte pour le papier/carton et verre ; tri de déchets dans les écoles et l'administration ; sensibilisation au compostage à domicile avec offre d'une prime communale à l'achat d'une compostière ; tournante régulière et rapide pour les tontes des pelouses communales ne générant aussi plus aucun déchet de tonte ; formation des ouvriers communaux et des techniciennes de surface ; cellule PROPLETE assurant le suivi des collectes internes dans les bâtiments publics et la propreté des voiries ; instauration une fois par an d'une quinzaine de la prévention dans les écoles ; collecte de bâches agricoles 1fois/an ; cellule PREVENTION au sein de l'intercommunale ICDI organisant des actions complémentaires aux actions communales ; meilleure gestion des déchets issus du service travaux sous la surveillance d'un logisticien en permanence sur le site ; information régulière dans le bulletin communal et sur le site internet communal des calendriers de collectes ; organisation d'un service de ramassage de déchets verts à titre social.<sup>79</sup>

## 9.2.2 Récolte et traitement des déchets

### 9.2.2.1 Généralités

La collecte des déchets à Les Bons Villers est organisée via des conteneurs munis d'une puce électronique permettant l'identification et le pesage automatique du contenu. Chaque ménage a reçu deux conteneurs, dont la taille varie en fonction de la taille du ménage : un gris pour les déchets résiduels et un vert pour les déchets organiques. Ce nouveau système de gestion des déchets permet de tendre au plus juste vers le principe de pollueur-payeur et faciliter la collecte et d'encourager les ménages à réduire leur production de déchets.

Le ramassage des déchets ménagers est assuré par l'Intercommunale de Collecte et de valorisation des Déchets ménagers de la région de Charleroi (ICDI). Ce ramassage a lieu une fois par semaine le jeudi sur tout le territoire de la commune. La collecte sélective des emballages PMC (flacons et bouteilles en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons) se fait deux fois par mois et les papiers, les cartons et le verre sont ramassés une fois par mois. Tibi a mis en ligne un calendrier des ramassages.

L'ICDI met également à disposition des bonsvillersois, trois autres services :

- *Parc de recyclage*

Un parc de recyclage est situé rue du Cadeau à Rèves, il est ouvert du mardi au samedi. Toutefois, tous les parcs de recyclage de l'ICDI sont accessibles aux bonsvillersois et les habitants vivant à Wayaux et Mellet ont tendance à se rendre au parc de recyclage de Fleurus, situé rue de Mellet. La liste des déchets traités dans ce parc est la suivante :

déchets inertes : gravats, tuiles, briquillons ;

encombrants ménagers : objets volumineux provenant des ménages ne pouvant être déposés dans un récipient destiné à la collecte périodique tels que meubles, matelas, vélos, fonds de grenier généralement quelconques, représentant 5 m<sup>3</sup> et pouvant être raisonnablement soulevés par deux personnes, à l'exclusion des déchets soumis à obligation de reprise et des déchets pour lesquels une filière de valorisation existe ;

déchets d'équipements électriques et électroniques : appareils fonctionnant à l'aide de piles ou de courant électrique ;

déchets verts : tailles de haies, branchages, tontes de pelouse... ;

déchets de bois : planches, portes, meubles... ;

papiers, cartons : journaux, revues, cartons... ;

PMC : plastiques, métaux et cartons à boissons ;

<sup>79</sup> Source : Rapport d'activité de 2015 sur l'état d'avancement de l'Agenda 21 local



verres : bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent... ;  
 textiles : vêtements, chaussures... ;  
 métaux : vélos, armoires métalliques, cuisinières au gaz... ;  
 huiles et graisses alimentaires usagées : fritures ;  
 huiles et graisses usagées autres qu'alimentaires : huiles de vidange, de moteur, de tondeuses, ... ;  
 piles : alcalines, boutons, au mercure... ;  
 déchets spéciaux des ménages : produits de bricolage (peintures, colles, solvants), pesticides, engrais chimiques, films, radiographies, thermomètres, tubes d'éclairage, aérosols, produits chimiques divers et emballages les ayant contenus... ;  
 pneus de voiture de tourisme ou de moto avec ou sans jante ;  
 fleurs pour repiquage vides et bacs de supports vides ayant contenu des pots de repiquage.  
 films étirables, rétractables, stretch, d'emballage et films avec bulles d'air (films plastiques, pochettes en plastique, sacs de marchandises « magasin » ...).  
 blocs de frigolite propres, pas écrasés, ne contenant pas de matières organiques. Principalement de la frigolite emballant les appareils électroménagers et informatiques.  
 Les déchets d'asbeste-ciment ne sont acceptés qu'au parc de recyclage de Ransart.

- *La Ressourcerie du Val de Sambre*

Il s'agit d'un service de valorisation des déchets par le recyclage ou le réemploi d'objets. Cette structure propose notamment un service gratuit de collecte à domicile des objets et encombrants sur la commune de Les Bons Villers. La commune finance à hauteur de 290€/tonne. La ressourcerie s'inscrit dans une démarche sociale visant à favoriser l'insertion professionnelle de personnes fragilisées sur le marché de l'emploi. Les bureaux de la Ressourcerie sont situés à Couillet sur le site de l'ICDI. Le magasin de revente des objets remis en état se situe sur l'avenue de Philippeville dans le sud de Charleroi.

- *Le « Taxi-déchets »*

Depuis 2009, ce service de collecte à domicile permet à certaines personnes (âgées de plus de 65 ans ou ne possédant pas de véhicule, ou vivant seuls et reconnus à mobilité réduite) de faire appel à des personnes qui viennent enlever des déchets en quantité importante (1m<sup>3</sup> à 6m<sup>3</sup>) et notamment des déchets inertes, verts, bois, métaux et des grands encombrants. Fixé à 10€/m<sup>3</sup> avec un minimum de 20€ (qui comprennent les frais de service), il s'agit d'un service payant.

Une enquête sur le coût-vérité de la gestion des déchets ménagers est effectuée annuellement, à la demande de la Région wallonne et de l'Office wallon des déchets. Le calcul du taux de couverture du coût-vérité représente l'application du principe de pollueur-payeur : à l'échelle de la commune, il s'agit du rapport entre les recettes (obtenues par la commune via les contribuables) et les dépenses (générées par la commune). Depuis 2012, ce taux doit osciller entre 95 et 110 %.

Selon le SPW, le taux de couverture réel à Les Bons Villers était de 93% en 2015 (taux prévisionnel de 96%). La même année, une levée revenait à 0,60 € pour le contribuable.

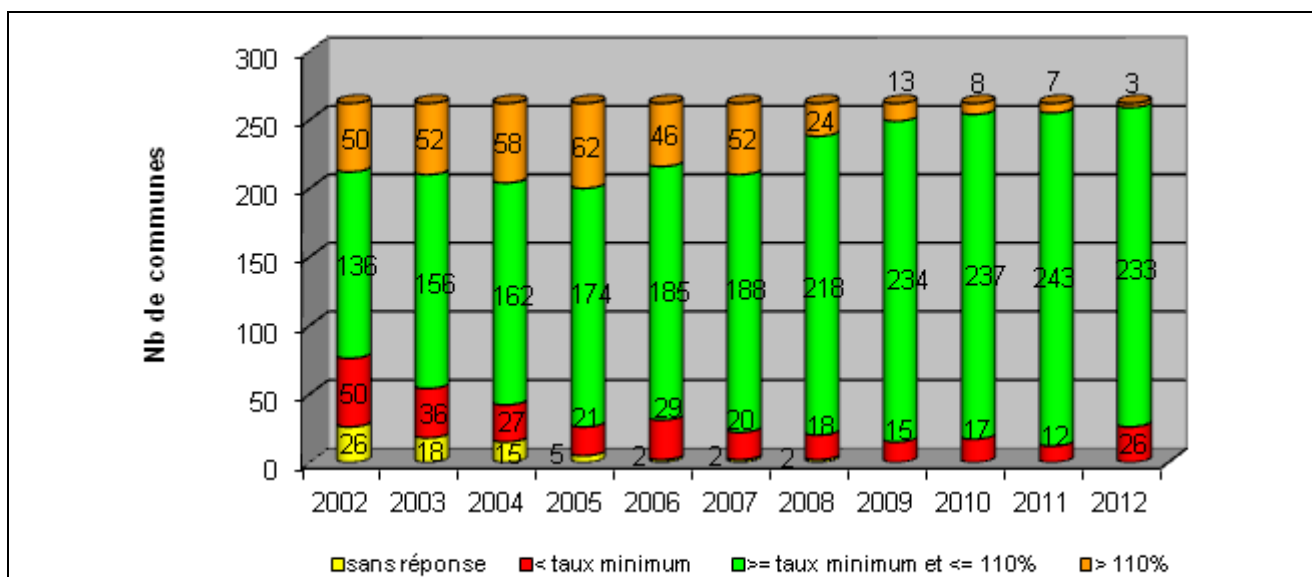


Figure 159 : Evolution du coût-vérité et du nombre de communes le respectant (Source : SPW)

### 2.1.1.1 Opération BE-WAPP

Cette opération, également appelée « Grand nettoyage de printemps », vise à mobiliser un maximum de citoyens afin d'organiser une grande collecte de déchets. Elle a été organisée sur la commune du 21 au 23 mars 2015 et a permis de ramasser 222kg de déchets grâce à la mobilisation de six équipes.

BE WAPP	21 et 22/03/2015			
	sacs gris		sacs PMC	
	nbre sacs	poids kg	nbre sacs	poids kg
Chemin de la Justice et remembrement Sart Bas à Sart à Rèves	14	92	15	27
Chemin de Pierpont/Cheneau à Rèves	5	15	4	4
Rue Marja à Frasnes-lez-Gosselies	2	6	2	4
Blanchisserie-Pré St Jean à Mellet	9	66	4	8
<b>TOTAL</b>		<b>179</b>		<b>43</b>

Figure 160 : Déchets ramassés à l'occasion de l'opération BE-WAPP (source : Rapport d'activité 2015 de l'Agenda 21 local)

Cette opération est renouvelée chaque année avec une augmentation des équipes inscrites depuis 2015.

### 9.2.2.2 Infrastructures

A l'époque du 1<sup>er</sup> PCDR, le parc de recyclage de Rèves existait déjà. Le parc est géré par l'ICDI. L'accès au parc se fait gratuitement sous présentation de la carte d'identité électronique.

L'ICDI est la seule intercommunale wallonne à proposer un service de ramassage du verre à domicile, par conséquent, il n'y a pas de « bulles » sur le territoire.

Des conteneurs à textile existent à Frasnes-lez-Gosselies (2), Rèves (2), Villers-Perwin (1) et Wayaux (1). Deux ASBL se charge de la collecte : « Terre » et « Les P'tits riens » qui collectent les déchets textiles ménagers dans le but premier de les réutiliser ou de les recycler. Par déchets

textiles usagés, il faut entendre les vêtements propres (textile et cuir), la maroquinerie (chaussures, sacs, porte - feuilles), la literie, le linge de maison (rideaux, draperies, nappes, serviettes).

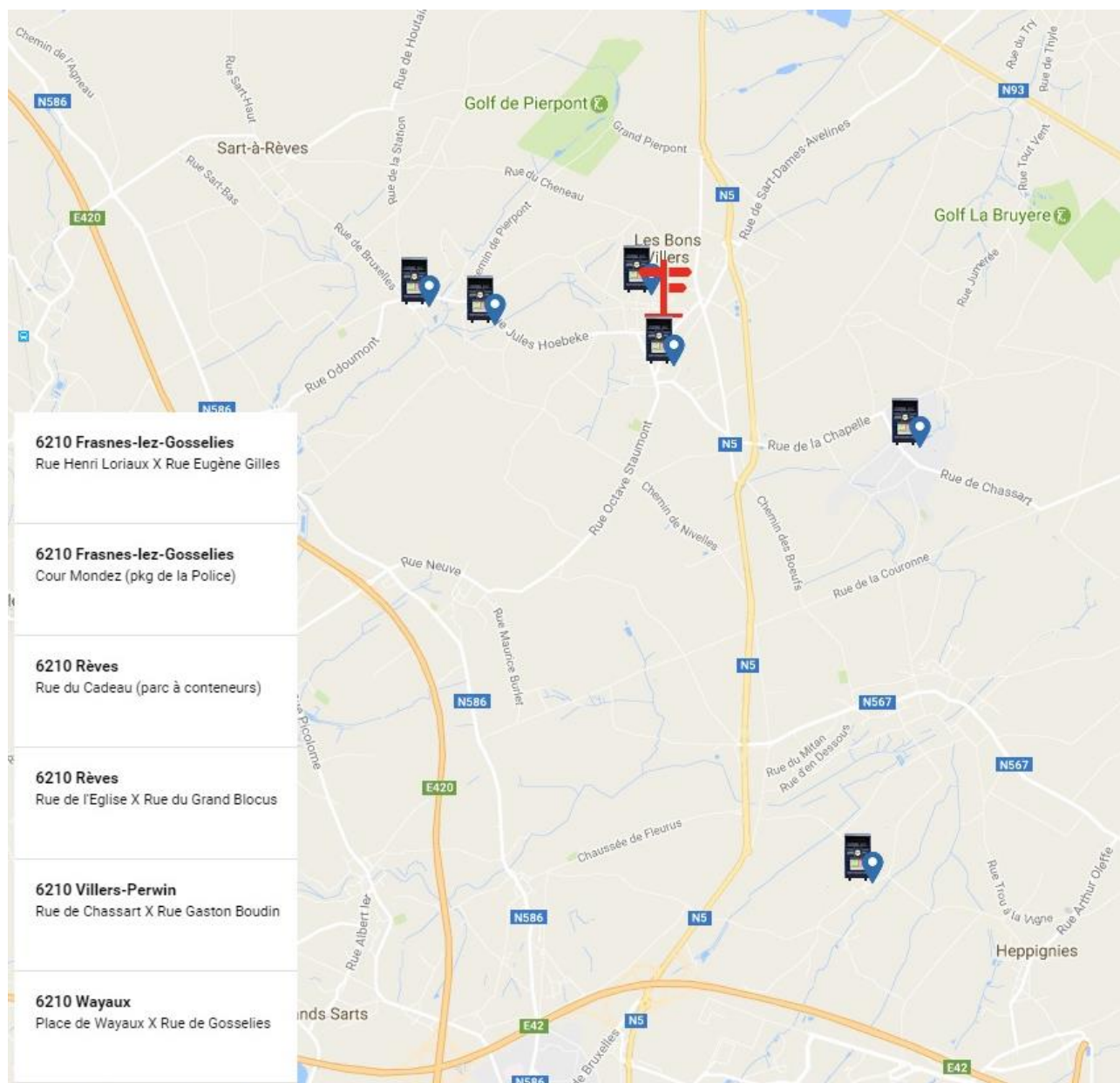


Figure 161 : Conteneurs à textiles (Sources : Asbl Terre, Les P'tits riens)

## SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

---

### ➤ **Réseaux techniques**

- ✓ *Electricité* : gestion par IDEG (ORES), 4 lignes à haute tension traversent le territoire ;
- ✓ *Eau - Distribution* : captages et distributions gérés par la SWDE, sauf sur Villers-Perwin où la distribution est gérée par l'IECBW ;
- ✓ *Eau - Egouttage* : aucune STEP (station d'épuration) n'existe ou n'est prévue sur le territoire de Les Bons Villers ;
- ✓ *Gaz naturel* : gestion par ORES mais réseau de transport de gaz naturel détenu par Fluxys et deux canalisations de gaz naturel haute pression traversant le territoire ;
- ✓ *Télécommunications* : téléphonie et télédistribution gérées par Proximus téléphonie mobile gérée par Telenet, Orange Belgium et Proximus (4 antennes relais réparties sur le territoire, et 1 en projet) ;
- ✓ *Air* : indice de qualité de l'air légèrement plus mauvais que la moyenne régionale ; territoire presque entièrement compris dans la sphère d'influence des risques potentiels de l'Institut National des Radioéléments, dont une petite partie en zone d'évacuation (sud de Wayaux), une partie en zone de confinement (Wayaux, Mellet, sud de Frasnes-lez-Gosselies et une autre en zone d'approvisionnement en pastilles d'iode (de Frasnes-lez-Gosselies et sud de Rèves) ;
- ✓ *Energies renouvelables* : une éolienne à Villers-Perwin et un projet de réseau de chaleur à bois à Mellet
- ✓ *Actions dans le secteur de l'énergie* : programme POLLEC III, rénovation énergétique des bâtiments (UREBA, Renowatt), département « guidance énergétique » du CPAS ; et développement d'unités de biométhanisation et d'un réseau de chaleur

### ➤ **Gestion des déchets**

- ✓ *Production de déchets* : divisé par trois entre 1999 et 2016, 89kg/hab/an (largement inférieure à la moyenne wallonne 147 kg/habitant/an en 2014) ;
- ✓ *Récolte et traitement des déchets* : depuis 2011, utilisation de poubelles à puce et ramassage des déchets assuré par l'ICDI. Un parc à conteneurs est situé à Rèves, des conteneurs à textiles sont répartis sur le territoire (seul Mellet n'en disposent pas). 93% de taux de couverture du coût-vérité (inférieur à ce qui est recommandé).



***Partie : 10. SERVICES À LA POPULATION***



## 10.1 GÉNÉRALITÉS

### 10.1.1 Généralités

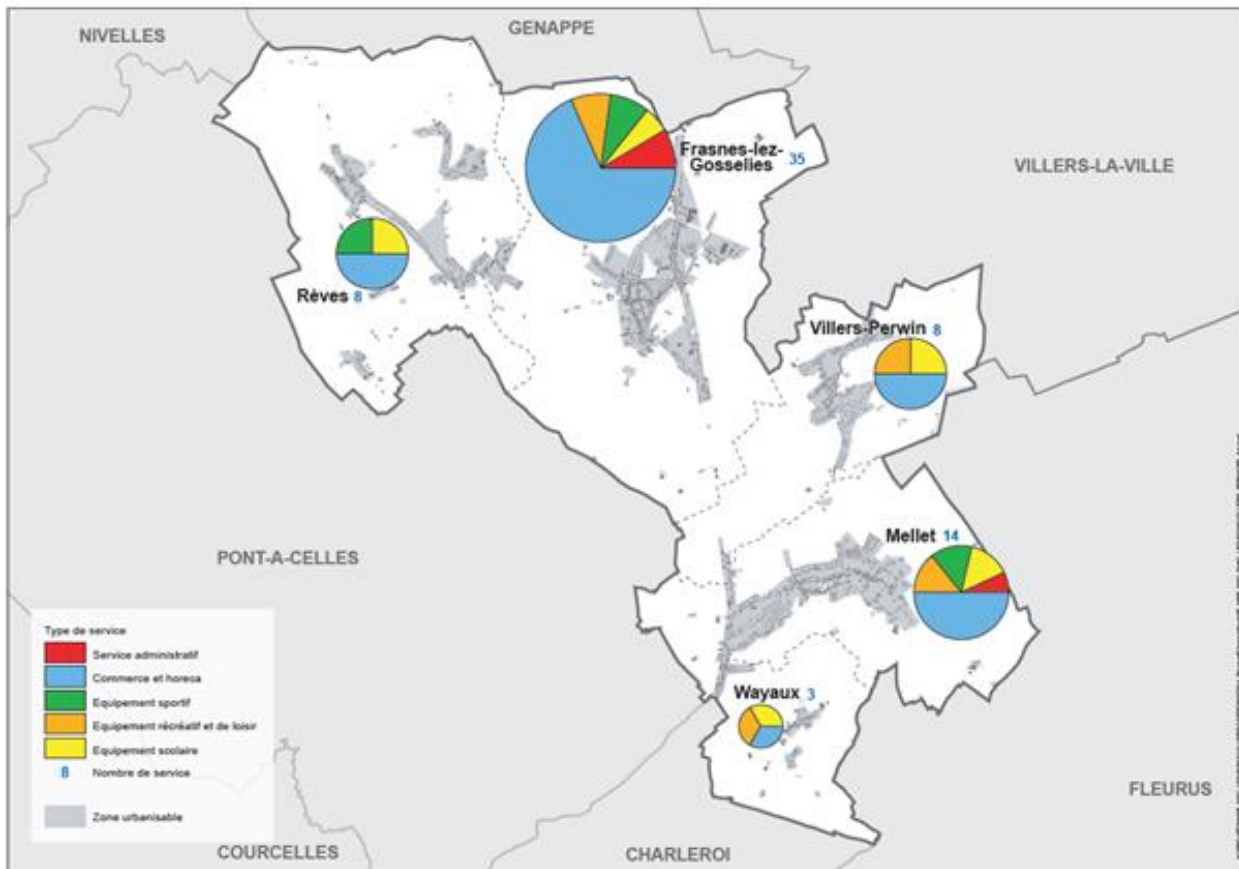


Figure 162 : Services de la commune de Les Bons Villers (source : ICEDD, SDC)

Frasnes-lez-Gosselies est le principal pôle de la commune (de services et commercial), Mellet, le pôle secondaire en termes de services notamment avec l'implantation de la maison multi-services.

À Frasnes-lez-Gosselies, on trouve notamment l'administration communale et le CPAS, un poste de police, une librairie, un complexe sportif, une grande surface, des écoles primaires et maternelles, des établissements HoReCa, mais également pharmacie, boulangerie, boucherie, coiffeur. À Mellet, on trouve également la maison multiservices, une pharmacie, une moyenne surface, une boulangerie, une banque, deux écoles, un centre culturel, un terrain de sport, un centre équestre, et également quelques établissements d'HoReCa.

Dans les autres villages (Rèves, Villers-Perwin et Wayaux), il y a également des écoles primaires et/ou maternelles, un peu d'HoReCa. A Rèves et Wayaux, on trouve aussi quelques équipements récréatifs (plaines de jeux) et sportifs (centre équestre).



15 services communaux sont répertoriés sur le territoire :

- ✓ le service Population
- ✓ le service de l'Etat civil ;
- ✓ le service de Cohésion sociale
- ✓ le service de Travaux
- ✓ le service de l'Urbanisme ;
- ✓ le service de l'Environnement
- ✓ le service de la Cellule propreté
- ✓ le service Enseignement
- ✓ le service Informatique
- ✓ le service Communication
- ✓ le service de la Gestion du matériel et des salles
- ✓ le service des Finances
- ✓ le service de Gestion des ressources humaines
- ✓ le service du Logement

La commune de Les Bons Villers s'est dotée d'un site internet qui reprend toutes les informations concernant la vie communale, politique et sociale, l'économie, la culture, le sport, le tourisme, l'histoire, le patrimoine, etc.

### 10.1.2 Le plan de cohésion sociale

#### ***Plan de Cohésion Sociale (PCS) de Les Bons Villers***

Maison multi-services, Place de Mellet

6211 Mellet

Le Plan de Proximité devient le Plan de Cohésion Sociale depuis 2009. Il s'inscrit dans un effort général déployé par la Région wallonne pour favoriser la cohésion sociale et soutenir les communes qui y œuvrent sur leur territoire.

Le nouveau plan poursuit un objectif principal : « L'accès aux droits fondamentaux » pour toute la population. La poursuite de cet objectif s'établit sur 4 axes :

- ✓ Axe 1 : Accès à l'emploi et à la formation ;
- ✓ Axe 2 : Accès à un logement décent ;
- ✓ Axe 3 : Accès à la santé et au traitement des assuétudes ;
- ✓ Axe 4 : Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Avec le soutien du PCS, de nombreux projets et actions peuvent être réalisés avec des partenaires tout aussi nombreux et variés. Un fascicule manuscrit détaille chacune de ces actions et chacun de ces projets, selon ses objectifs, les acteurs impliqués, les personnes ciblées et les actions réalisées.

A Les Bons Villers, le service de cohésion sociale est composé d'une équipe de 9 personnes s'occupant des secteurs suivants en partenariat avec le FOREM, la police locale, le CPAS...

**Emploi** : centre de préformation, atelier de socialisation et d'estime de soi, aide à la recherche active d'emplois

**Logement** : aide sociale, permanences, création de liens en participant à des festivités de quartier

**Santé** : Accès et création d'une plateforme santé, une maison médicale a ouvert ses portes sur Frasnes-lez-Gosselies, estime de soi et bien-être sont des facteurs développés dans ce plan et qui contribuent à se sentir mieux parmi les autres et donc à remédier à l'isolement notamment des personnes âgées

**Mobilité** : service de taxi social

**Activités avec les jeunes** : Mise en place d'ateliers sportifs, vidéos, graphiques, culturels, école des devoirs, équipe de foot, engagement de jeunes pour l'opération Été solidaire, organisation d'un centre de vacances communal, activités exceptionnelles, Maison de jeunes,

stages...L'équipe développe également avec ses groupes de jeunes, des activités intergénérationnelles et des activités de sensibilisation au handicap.

**Vivre ensemble** : Collaborations entre les maisons de repos de l'entité, le Conseil consultatif des Aînés, celui de la personne handicapée, l'école de devoirs, la Maison des Jeunes,

...

Le service de Cohésion sociale collabore avec le CPAS, l'ALE et tous les acteurs du service de cohésion sociale, l'ASBL Cellule solidarité emploi, l'ASBL Pays de Geminiacum... et occasionnellement avec la CCATM, la CLDR, le PCDN, le PCDR, l'agenda 21, etc.<sup>80</sup>

---

<sup>80</sup> Etat d'avancement de l'Agenda 21 Local, Rapport d'activité 2015, Les Bons Villers

## 10.2 SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE

Il s'agit de services fédéraux et régionaux, parmi lesquels la police, la poste, le service incendie et la protection civile.

### 10.2.1 Police locale

Les Bons Villers est rattaché à la **Zone de Police « Brunau »**, qui inclue notamment Fleurus et Pont-à-Celles.

#### **Poste de proximité de Les Bons Villers**

Rue Reine Astrid, 7

6210 Frasnes-lez-Gosselies

Permanences le lundi et le vendredi de 08h à 12h et de 13h à 17h,  
le mercredi de 8h à 12h et de 13h à 19h,  
fermé le mardi et le jeudi,  
le week-end et les jours fériés varient en fonction de la permanence mobile.

Tél. : 071 858 240 – <http://www.policebrunau.be/>

Une personne est responsable du poste de proximité de Les Bons Villers et il y a deux inspecteurs de proximité qui se répartissent les cinq villages de l'entité.

### 10.2.2 Justice de paix

Il n'y a pas de Justice de Paix sur la commune de Les Bons Villers. Le service a fermé en février 2019. Les bonsvillersois sont néanmoins invités à se rendre à la **Justice de Paix rue de Beaumont 28, 6030 Marchienne-au-Pont (3<sup>ème</sup> canton de Charleroi)**.

### 10.2.3 Service incendie

Les Bons Villers se situe dans la zone de secours Hainaut Est qui couvre 22 communes et regroupe cinq casernes, pour un total de 600 pompiers. La commune dépend du service incendie de Fleurus.

#### **Service Incendie Fleurus**

Officier – Chef de service : Lieutenant ingénieur Ninane José-Pierre

Rue Paul Vassart, 41

6220 Fleurus

### 10.2.4 Protection civile

La Protection civile offre son aide à la population et vient en renfort des services de secours et de police lors de catastrophes ou de calamités de grande ampleur. Ses hommes interviennent 24h/24 et 7j/7. Il arrive pourtant que les 450 agents professionnels aient besoin d'aide. Pour cela, les agents volontaires sont essentiels (650).

La commune est incluse au sein de l'unité opérationnelle de Ghlin, qui couvre tout le Hainaut mais aussi des communes de la province de Namur et du Brabant wallon. La protection civile accomplit des prestations ponctuelles telles que : la distribution d'eau potable ou des vivres, la participation à la recherche de personnes disparues, la lutte contre les pollutions, etc.

## 10.3 SERVICES POSTAUX

Service postal	Adresse	Remarque
<b>Bpost</b>	Rue Albert 1er, 9 6210 Frasnes-lez-Gosselies T : 022/012345	Lundi : de 14h à 17h Mardi et Jeudi : de 14h à 18 h Mercredi et Vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
<b>Point Poste</b>	Maison Multiservices - Ancienne place communale 6211 Mellet T : 071 887 401 ou 071 823 175	Du lundi au vendredi : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30

## 10.4 SERVICES SOCIAUX

### 10.4.1 Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

***CPAS de Les Bons Villers***

Place de Frasnes, 1

6210 Frasnes-lez-Gosselies

Le CPAS compte une présidente et un directeur général-secrétaire. Il fournit aux personnes en difficulté, le revenu d'intégration et d'autres aides (financière, en nature, avances sur allocations sociales, guidance sociale et/ou budgétaire, intervention pour le paiement des facteurs d'eau/électricité, etc.)

### 10.4.2 L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

***ALE de Les Bons Villers***

Place de Frasnes, 7

6210 Frasnes-lez-Gosselies

L'ALE poursuit deux principaux objectifs, parmi lesquels :

- ✓ Permettre aux chômeurs de longue durée d'exercer une activité limitée pour leur permettre de sortir de l'isolement et d'augmenter leur revenu.
- ✓ Répondre à divers besoins de la population à des prix abordables.

Les activités concernent l'aide aux particuliers, aux autorités locales, aux écoles, aux associations non commerciales, aux fabriques d'église, aux clubs sportifs et aux entreprises agricoles et horticoles.

### 10.4.3 La Maison de l'emploi

Il n'y a pas de Maison de l'emploi du Forem sur le territoire de Les Bons Villers. Les deux maisons de l'emploi les plus proches sont celles de Genappe et de Pont-à-Celles/Courcelles.

### 10.4.4 La MIREC

La MIREC (Mission Régionale pour l'Emploi de Charleroi) accompagne les demandeurs d'emploi peu qualifiés dans leur recherche active et soutien les entreprises de la région dans leur recrutement.

Une convention a été signée avec la commune des Bons Villers, qui a permis en 2014 l'accompagnement par la MIREC d'une dizaine de candidats envoyés par le CPAS des Bons Villers.

### 10.4.5 Asbl Cellule Solidarité Emploi

***Asbl Cellule Solidarité Emploi***

Rue Zéphirin Flandre, 10

6210 Frasnes-lez-Gosselies

Active depuis plus de 20 ans auprès des personnes sans emploi ou des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, elle est reconnue comme un centre d'insertion professionnel (CISP). Elle

possède une activité principale : une formation de commis de salle et de cuisine de collectivité d'une durée d'un an. La CSE réalise ainsi une moyenne de 400 repas par jour à destination de différentes collectivités (CPAS, écoles, crèches...).

## 10.5 ENSEIGNEMENT

### 10.5.1 L'enseignement fondamental

#### 10.5.1.1 Établissements scolaires

En matière d'éducation, Les Bons Villers compte 11 établissements scolaires, certains situés au même endroit. Lors du dernier PCDR, il y en avait autant.

<b>Enseignement communal (maternel et primaire)</b>	
<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Adresse</b>
École communale maternelle et primaire « Jacques Brel »	Rue Helsen, 69 bis 6211 Mellet
École communale maternelle Arthur Grumiaux	Rue de Bruxelles, 41 6210 Rèves
École communale primaire Arthur Grumiaux	Rue de l'Escaille, 1 6210 Villers-Perwin
École communale maternelle et primaire Jacques Brel	Rue de Gosselies, 17 6210 Wayaux
<b>Enseignement de la Communauté Française</b>	
<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Adresse</b>
École Fondamentale Autonome de la Communauté française (maternelle et primaire)	Rue Zéphirin Flandre 10 6210 Frasnes-lez-Gosselies
<b>Enseignement libre subventionné</b>	
<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Adresse</b>
Institut Sainte-Marie (primaire et secondaire)	Rue de l'Eglise 7 6210 Rèves
École maternelle libre autonome	Rue Haute 9. 6210 Villers-Perwin

**Figure 163 : Description des établissements scolaires de Les Bons Villers (Source : Administration communale)**

#### 10.5.1.2 Fréquentation scolaire

En 2005-2006, 1.906 élèves fréquentaient les écoles du territoire. En 2014-2015, ils étaient 2.059. Le nombre d'élèves a augmenté de 153 élèves (+8%).<sup>81</sup> Si on rapporte le nombre d'élèves à la

<sup>81</sup> Données issues de l'IWEPS

population communale en 2005 et en 2014, on obtient respectivement 23,6% et 22,2%. On observe donc une très légère baisse du nombre d'élèves par rapport au nombre d'habitants.

Selon l'IWEPS et pour l'année scolaire 2014-2015, la répartition des élèves dans les écoles du territoire était la suivante :

- ✓ 74,6% des inscrits dans l'enseignement maternel sont bonsvillersois ;
- ✓ 65,3% des inscrits dans l'enseignement primaire sont bonsvillersois ;
- ✓ 36% des inscrits dans l'enseignement secondaire sont bonsvillersois ;

En moyenne, environ 60% des élèves fréquentant les écoles du territoire habitent donc l'entité.

	Population communale	Élèves inscrits à Les Bons Villers				Part d'élèves fréquentant une école de leur commune		
		Maternel	Primaire	Secondaire	Total	Maternel (P-%)	Primaire (P-%)	Secondaire (P-%)
<b>2010-2011</b>	9.066	451	836	NA		72,8	67,8	33,3
<b>2011-2012</b>	9.091	435	847	717	1.999	74,0	68,1	34,8
<b>2012-2013</b>	9.136	423	848	712	1.983	73,9	65,8	34,1
<b>2013-2014</b>	9.165	445	851	744	2.040	73,1	64,9	35,4
<b>2014-2015</b>	9.256	445	877	737	2.059	74,6	65,3	36,0

**Figure 164 : Répartition des élèves inscrits à Les Bons Villers selon le cycle d'étude (maternel, primaire et secondaire), l'année scolaire et la part de ces élèves issus du territoire des Bons Villers**  
(Source : IWEPS)

Sur les cinq dernières années, la croissance du nombre d'étudiants fréquentant une école du territoire a été identique à la croissance démographique. Proportionnellement par contre, la population a cru de 1,8% tandis que la fréquentation scolaire a connu une croissance de 3%.

L'évolution de la part d'élèves issus du territoire (selon la section d'enseignement) permet de constater que les écoles primaires ont une tendance croissante à attirer des élèves de l'extérieur du territoire, alors que les écoles maternelles et secondaires ont tendance à attirer de plus en plus d'élèves du territoire.

Parmi toutes les écoles du territoire, l'Institut Sainte-Marie de Rèves est celui qui présente le plus grand nombre d'élèves puisqu'il s'agit du seul établissement secondaire et qu'il comporte également une école primaire.



2014-2015	Population (2014)	Maternel	Primaire	Secondaire	Maternel (P-%)	Primaire (P-%)	Secondaire (P-%)
Genappe	15.240	517	805	0	59,6	52,6	0
Nivelles	27.488	1.376	2.335	5.662	91	84,2	81,5
Villers-la-Ville	10.316	335	563	0	57,9	52,8	0
Charleroi	202.730	8.950	32.116	19.399	89,1	87	80,3
Fleurus	22.805	839	1511	2616	69	65,7	55,7
Pont-à-Celles	17.015	676	1008	708	68,9	55,8	17,2
Les Bons Villers	9.256	445	877	737	74,6	65,3	36
<i>Communes limitrophes</i>	<i>295.594</i>	<i>13.138</i>	<i>39.215</i>	<i>29.122</i>			
<b>Wallonie</b>	<b>3.576.325</b>	<b>145.323</b>	<b>262.337</b>	<b>301.992</b>	<b>78,7</b>	<b>74</b>	<b>43,1</b>

**Figure 165 : Elèves inscrits dans des écoles de l'entité et résidant dans l'entité (Source : IWEPS)**

Les communes de Villers-la-Ville et de Genappe sont celles qui présentent le nombre d'élèves le plus faible, et ne possèdent pas d'écoles secondaires. Charleroi et Nivelles, sont celles qui accueillent le plus d'élèves. Si l'on rapporte le nombre d'élèves à la population totale, Les Bons Villers accueillent proportionnellement autant d'élèves qu'une commune comme Fleurus, qui possède pourtant un effectif trois fois plus important que Les Bons Villers.

En comparant les parts d'élèves fréquentant une école de leur propre commune, on remarque que cette part est plus importante à Nivelles et Charleroi. A l'inverse, elle est moindre pour des communes comme Genappe et Villers-la-Ville. A Les Bons Villers, la part d'élèves fréquentant une école de leur propre commune est de 74,6% pour les élèves de maternel et de 65,3% pour les élèves de primaire, soit un pourcentage supérieur à la moyenne des communes limitrophes.

### 10.5.2 L'enseignement supérieur

Les pôles universitaires (y compris l'enseignement supérieur de type « Haute École ») sont relativement éloignés puisque les plus proches sont situés à Charleroi et à Louvain-la-Neuve.

## 10.6 SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

### 10.6.1 Service jeunesse

<p><b>Service jeunesse</b></p> <p>Rue Helsen – 6211 Mellet</p> <p>Place de Frasnès 1 – 6210 Frasnès-lez-Gosselies</p>
---

Ce service communal s'occupe notamment de la coordination des écoles de devoirs, l'animation de la salle multisports à Mellet, la gestion des activités jeunesse et le développement d'activités sportives.

### 10.6.2 Les écoles

Voir chapitre consacré à l'enseignement.

### 10.6.3 L'accueil extra-scolaire

#### 10.6.3.1 Accueil de 0 à 3 ans

Lieu d'accueil	Adresse	Remarque
<b>Accueillantes d'enfants conventionnées</b>		
<b>Crèche de Frasnès</b>	Le Château de Dobbeleer Rue de l'Enclôître 6210 Frasnès-lez-Gosselies	Capacité : 30 enfants de 0 à 3 ans.
<b>Centre Public d'Action Sociale (CPAS)</b>	Place de Frasnès, 1 6210 Frasnès-lez-Gosselies	Encadre une quinzaine d'accueillantes réparties sur les cinq villages, qui accueillent des enfants de 0 à 3 ans à leur domicile.
<b>Crèche Les P'tits Choux</b>	Rue Helsen, 6 6211 Mellet	Capacité : 18 enfants âgés de 0 à 3 ans.
<b>Accueillantes indépendantes</b>		
<b>La Grenouillère</b>	Rue Aubry, 38 6210 Villers-Perwin	Madame Laurence Daniel accueille chez elle 4 enfants âgés de 0 à 3 ans
<b>Les Bout'Choux</b>	Rue Chassart, 13 6210 Villers-Perwin	L'accueil est assuré par Madame Lambert.
<b>Les p'tits Moussaillons</b>	Rue Wattimez-haut, 18 6210 Rèves	Madame Vinciane Motte accueille 4 enfants de 0 à 6 ans.

<b>Aline Lardinois</b>	Rue Wattimez-haut, 3 6210 Rèves	
<b>Maisons d'enfants</b>		
<b>Cadeau des cigognes</b>	Rue du Cadeau, 3a 6210 Frasnes-lez-Gosselies	

En 2015, la capacité d'accueil totale en matière d'accueil préscolaire était de 83 places. Le **taux de couverture était alors de 32,6 places/100 enfants** en âge de fréquenter ce type de structure. C'est moins bien que la moyenne wallonne (33,9) mais mieux que les communes limitrophes, sauf Nivelles qui atteint 49,5 places/100 enfants (moyenne des communes limitrophes : 31,2 places/100 enfants).<sup>82</sup>

#### 10.6.3.2 Aide aux devoirs (6 à 12 ans)

Lieu	Adresse	Remarque
<b>Ecoles des devoirs</b>	Rue Helsen, 1 6211 Mellet	Aide et soutien scolaire aux enfants de 6 à 12 ans. Ouvert trois fois par semaine.

#### 10.6.4 Maison de Frasnes

<b>Maison de Frasnes</b> Rue J-B Loriaux, 1 6210 Frasnes-lez-Gosselies
--

La maison de Frasnes est une structure d'accueil et d'éducation pour les mineurs du Tribunal de la Jeunesse et du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse. Elle fournit également de l'aide aux parents pour une réinsertion familiale, s'occupe de l'orientation vers des familles d'accueil si nécessaire et de l'accompagnement dans le développement.

#### 10.6.5 Maison des jeunes – MJ80

<b>Maison des Jeunes 80</b> Square Halluent 6211 Mellet
---

La Maison des Jeunes 80 est ouverte à tous les jeunes de 6 à 26 ans et a pour but de :

- soutenir les projets de la jeunesse bonsvillersoise ;
- prôner l'expression et l'écoute de la parole des jeunes afin de développer la citoyenneté ;

<sup>82</sup> Source : IWEPS, Walstat.

promouvoir la culture à travers des activités culturelles, et  
être un organe d'éducation qui permet de développer une citoyenneté critique, active et responsable.

### 10.6.6 L'ONE<sup>83</sup>

L'Office de la Naissance et de l'Enfance organise régulièrement des consultations pour les nourrissons et enfants jusqu'à l'âge de six ans. Il existe des lieux de consultations dans ou à proximité des maisons de village.

Lieu	Adresse	Contact	Remarque
<b>ONE de Rèves</b>	Rue de Bruxelles, 43 6210 Rèves	Tél : 0499/57.28.96	Heures d'ouverture : 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois : de 11h00 à 12h00 sur RDV
<b>ONE de Frasnes-les-Gosselies</b>	Place Communale, 7 6210 Frasnes-lez-Gosselies	Tél : 071/85.08.62 ou 0499/57.28.96	Heures d'ouverture : 1 <sup>er</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> jeudi du mois : 13h00 à 15h00 sur RV consultation avec le docteur. 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> jeudi : 13h00 à 14h00 pesée sans rdv et pas de docteur 2 <sup>ème</sup> jeudi du mois : 17h00 à 19h00 consultation avec le docteur sur rdv.
<b>ONE de Mellet</b>	Rue Helsen, 6 6211 Mellet	Tél : 071/82.24.93 ou 071/85.36.59 ou 0499/57.28.96	Heures d'ouverture : 1 lundi / 2 : 13h30 à 15h00 sur RV

### 10.6.7 Mouvements de la jeunesse

- Guides Sainte-Claire
- Patro Saint-Louis
- Scouts Saint-Martin
- Scouts Saint-Rémis de Rèves et de Mellet

Ces mouvements sont repris dans la partie suivante (12.1.6.4 Associations de jeunes) et détaillés.

<sup>83</sup> Données issues du CPAS de Charleroi

## 10.7 SERVICES AU TROISIÈME ÂGE

### 10.7.1 Service 3e âge

<p><b>Service 3<sup>e</sup> âge</b></p> <p>Rue Helsen</p> <p>6211 Mellet</p>
--

Ce service communal a en charge le développement de nouvelles activités pour les aînés.

### 10.7.2 Conseil consultatif communal des aînés (CCCA)

Le CCCA compte une quarantaine de personnes. C'est un organe de consultation et d'information et parfois de prise de décisions concernant les activités, les voyages et leur bien-être. C'est également un lieu de prise de paroles où chacun peut exprimer ses doléances relatives à son lieu de vie.

### 10.7.3 Maisons de repos et résidences services

On compte trois maisons de repos et trois résidences services, répartis en quatre sites sur trois différents villages. Au total, l'offre est de 198 lits en maison de repos et de 120 lits en résidence-services.

Nom	Adresse	Gestionnaire	Nombre de lits	
			MR	RS
<b>Institut Notre-Dame de Banneux (MR &amp; RS)</b>	Rue Albert 1er, 36 6210 Frasnes-lez-Gosselies	ASBL - Association Chrétienne des Institutions Sociales et de Santé <i>Lecomte Serge</i>	110	71
<b>Champs de Saucy (RS)</b>	Rue de Sart-Dames-Avelines, 30 6210 Frasnes-lez-Gosselies	SPRL <i>Loriau Marie-Cécile</i>		27
<b>Résidence Corbisier (MR &amp; RS)</b>	Rue Edmond Aubry, 4-6 6210 Villers-Perwin	SPRL <i>Loriau Marie-Cécile</i>	39	22
<b>Les Trois Arbres (MR)</b>	Rue Léon Mercier, 58 6211 Mellet	SA Vanhaekendover Valence	49	
<b>TOTAL</b>			<b>198</b>	<b>120</b>

**Figure 166 : Nombre de lits en maisons de repos (MR) et en résidence-services (RS) sur le territoire de Les Bons Villers (source : SPW, 2015)**

Cette capacité représente **90 lits/1000 personnes de plus de 60 ans en 2016**. C'est largement supérieur à la moyenne wallonne (56) et à la moyenne des communes limitrophes (49).

## 10.7.4 Associations et activités dédiées aux seniors

### 10.7.4.1 Les clubs, fédérations, comités et amicales<sup>84</sup>

Association	Adresse	Remarque
<b>Amicale des pensionnées de la fédération chrétienne (club des 3x20)</b>	6210 Villers-Perwin 6211 Mellet	L'amicale se réunit une fois par mois.
<b>Amicale des pensionnés de Frasnes/Femmes prévoyantes socialistes</b>		Organise des fêtes enfantines, dîner spectacle, conférences et un voyage par an.
<b>Amicale des pensionnés de Mellet et Wayaux / Club des 3x20</b>	6211 Mellet 6210 Wayaux	Ils organisent des dîners trois fois par an.
<b>ENEO</b>	Salle paroissiale Rue Vanbeneden 6210 Frasnes-lez-Gosselies	Rencontre tous les lundis pour des activités de bricolages, broderie, peinture sur soie et porcelaine, gymnastique douce.
<b>Fédération Nationale des Combattants (FNC)</b>	Rue commune, 23 6210 Rèves	
<b>Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre (FNAPG)</b>	A Mellet et Wayaux, contact : Rue Terry Mouchon, 128/130 - 6042 Lodelinsart (Charleroi) A Rèves, contact : Rue des Flanolles, 52 – 6110 Montigny-le-Tilleul	Les fédérations des villages de l'entité sont rattachées à d'autres communes de l'arrondissement de Charleroi.
<b>Fédération Nationale des Travailleurs Déportés Réfractaires (FNDRT)</b>	Champ du Roux, 20 6210 Frasnes-lez-Gosselies	
<b>Comité des Noces d'Or</b>	Chaussée de Bruxelles, 192 6211 Mellet	

### 10.7.4.2 Activités réservées aux seniors

Plusieurs activités à destination des aînés ont lieu sur la commune de manière hebdomadaires ou plus ponctuelles, elles sont reprises dans le tableau ci-dessous. Des conférences sont également organisées pour le bien-être des aînés<sup>85</sup>.

<sup>84</sup> Source : Administration communale

	Lieu	Jour et horaire	Nombre de personnes
<b>Activités hebdomadaires</b>			
Atelier scrapbooking	Complexe Sportif de Frasnes	Jeudi 13h30 – 16h00	8/10
Atelier dessin et peinture	Complexe Sportif de Frasnes	Jeudi 13h30 – 16h00	10/12
Atelier patchwork & Atelier tricot - crochet	Maison de village de Mellet	Jeudi 09h00 – 12h00	10/12
Atelier informatique	Maison de village de Mellet	Mardi 13h30 – 16h00	8
Atelier informatique	Maison de village de Mellet	Jeudi 14h30 – 16h30	4
<b>Autres ateliers</b>			
Sophrologie	Institut Notre-Dames-de Banneux	3 fois par mois - mardi 09h00 – 10h00	10/15
Art floral	Maison de village de Mellet	1 fois par mois – mercredi 09h00 – 12h00	10/12
<b>Activités diverses</b>			
Bingo	Complexe Sportif de Frasnes	3 fois/an 14h00 – 16h30	45 /50
Bowling – avec repas	Repas à la Cellule – Bowling à Gosselies	2 fois/ an 12h00 – 17h30	50/ 55
Buffet froid des aînés	Complexe Sportif de Frasnes	1 fois/an 12h00 – 16h00	120
Journée Inter. Nationale des Aînés	Complexe Sportif de Frasnes	1 fois/an 12h00 – 16h00	120
Remerciements/ bénévoles/CCA	Administration Communale Salle du conseil	1 fois/an 16h00 – 20h00	45/60
Jubilaires 2015	Entité de Frasnes-lez- Gosselies	1 fois/an	15 couples
Repas jubilaires		1 fois/an 12h00 – 16h00	80
Été solidaire	Entité de Frasnes-lez- Gosselies	1 fois/an – 2 semaines Divers	10 jeunes plus Aînés des résidences

<sup>85</sup> Source : Administration communale

## 10.8 SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

### 10.8.1 Les structures

Structure	Adresse	Remarque
<b><i>Service social &amp; Guichet Handicontact</i></b>	Maison multi-services - Rue Helsen 6211 Mellet	Information et orientation des personnes handicapées  Introduction des demandes relatives au handicap  Demande d'allocation d'aide aux personnes handicapées  Demande de reconnaissance d'un handicap en vue d'obtenir des avantages sociaux
<b><i>AT Paramédical sprl</i></b>	25 rue Vandendrisse 6210 Frasnes-lez-Gosselies	Service de transport médico-sanitaire qui offre des solutions de mobilité aux personnes à mobilité réduite dans toute la Belgique
<b><i>Les cailloux du petit poucet</i></b>	Avenue de la Crèche, 13 6061 Montignies-sur-Sambre	Garde d'enfants de 0 à 13 ans qui présente un handicap physique, mental, sensoriel ou cérébro-lésé à leur domicile. Service accessible aux bonsvillersois, bien que la priorité soit donnée aux enfants de l'entité de Charleroi.



## 10.9 HÔPITAUX ET SERVICES DE SOINS

### 10.9.1 Hôpitaux

Les hôpitaux les plus proches sont ceux de Charleroi et de Nivelles.

Les pôles hospitaliers les plus proches de Les Bons Villers sont ceux de Charleroi au Sud (répartis sur une dizaine de sites) et de Nivelles.

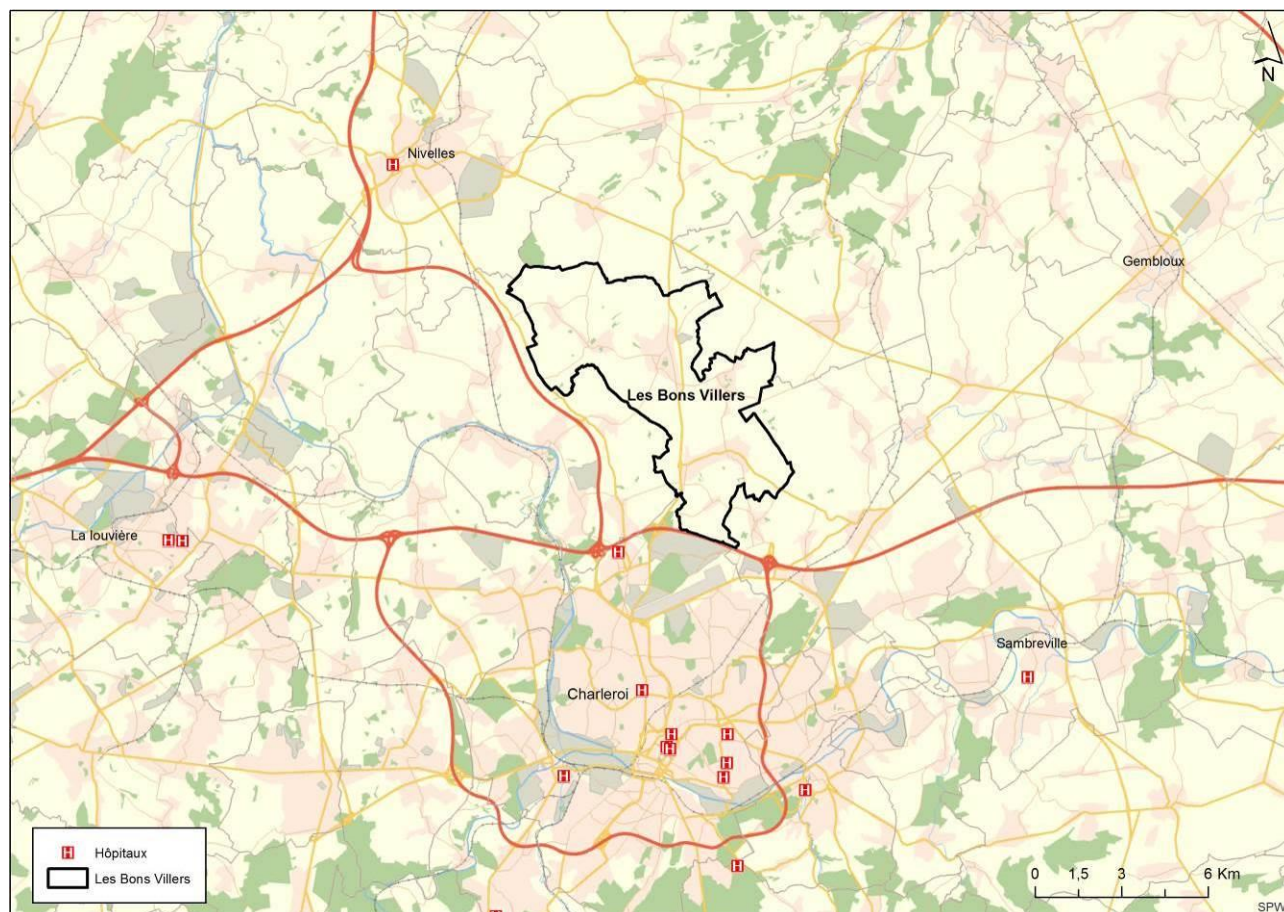


Figure 167 : Hôpitaux périphériques à Les Bons Villers (Source : Google Maps – Cartographie : DR(EA)M<sup>2</sup>)

### 10.9.2 Croix-Rouge

Il n'y a pas de lieux dédiés à la Croix-Rouge sur le territoire, le site web de la commune, recense les adresses et numéros de téléphone des différents responsables (secrétaire, trésorier, activités sociales, etc.). Des collectes de sang sont organisées au complexe sportif à Frasnes-lez-Gosselies.

### 10.9.3 Pharmacies

Les pharmacies présentes sur le territoire sont au nombre de 4 :

Nom	Adresse
Mel-Pharma	Rue Solvay, 58 – 6211 Mellet
Pharmacie de la Grand Rue	Rue Reine Astrid, 51/2 – 6210 Frasnes-lez-Gosselies

<i>Pharmacie Verset</i>	Rue Léopold II, 31 – 6210 Frasnes-lez-Gosselies
<i>Pharmacie Turkelboom</i>	Rue de Bruxelles, 25 – 6210 Rèves

### 10.9.4 Médecins

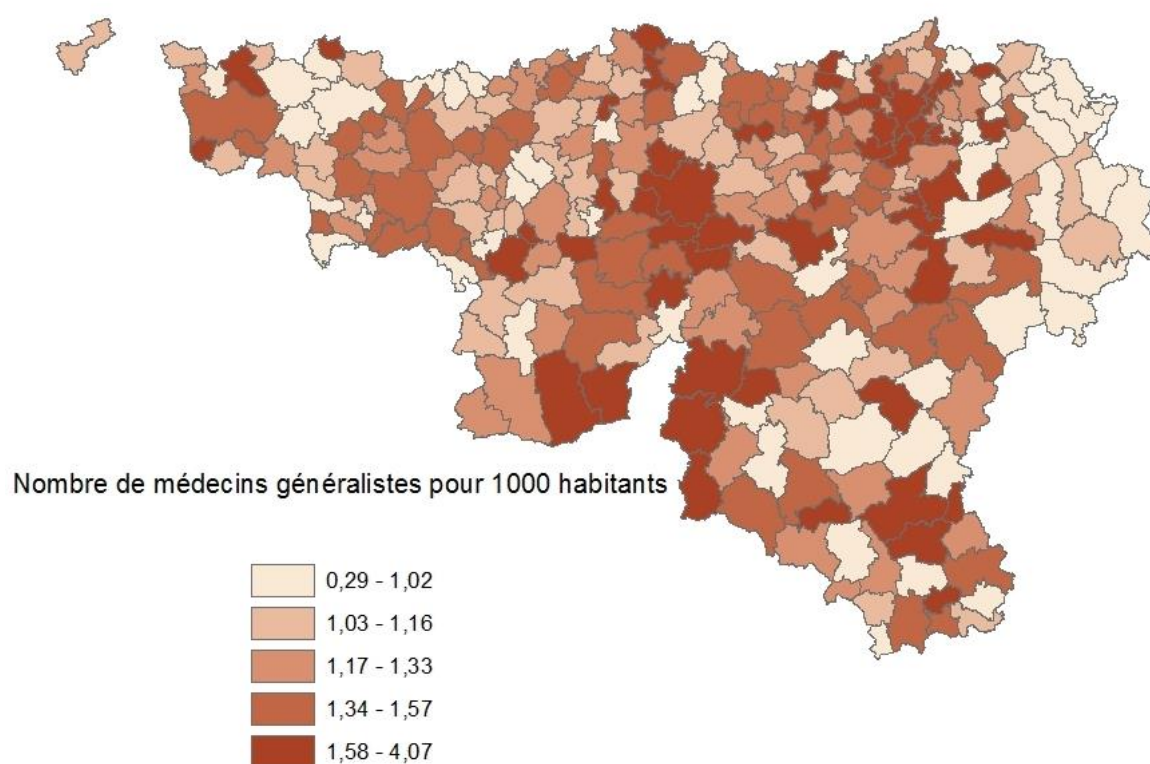
On retrouve des praticiens de tous types dont 12 médecins généralistes, 12 spécialistes, 6 dentistes, 17 kinésithérapeutes, 10 infirmières, 3 logopèdes, 3 ostéopathes, 3 pédicures, 11 psychologues, et un laboratoire dentaire.

En matière de de structures médicales, on trouve également un laboratoire dentaire à Mellet et un établissement médicalisé spécialisé en chirurgie esthétique.

Type		Lieu	Nombre
<b>Dentistes</b>		Rèves	1
		Frasnes-lez-Gosselies	3
		Villers-Perwin	1
		Mellet	1
<b>Docteurs généralistes</b>		Rèves	3
		Frasnes-lez-Gosselies	4
		Villers-Perwin	1
		Mellet	4
<b>Docteurs spécialistes</b>	Cœur et vaisseaux	Mellet	1
	Nez-gorge-oreilles	Villers-Perwin	1
	Cardiologue	Frasnes-lez-Gosselies	1
	Int. - Gastro	Villers-Perwin	1
	Radio diagnostic	Mellet	1
	Pédiatre	Villers-Perwin	2
		Rèves	
	Chirurgien	Mellet	1
	Gynécologue	Villers-Perwin	1
	Psychiatre	Frasnes-lez-Gosselies	1
	Endocrino-diabétologie	Frasnes-lez-Gosselies	1
Neuropsychiatre	Frasnes-lez-Gosselies	1	
<b>Kinésithérapeutes</b>		Rèves	2
		Frasnes-lez-Gosselies	7
		Villers-Perwin	2
		Mellet	6
<b>Infirmières</b>		Rèves	3
		Villers-Perwin	3
		Mellet	3
		A domicile	1

<b>Logopèdes</b>	Rèves	1
	Frasnes-lez-Gosselies	1
	Mellet	1
<b>Ostéopathes</b>	Frasnes-lez-Gosselies	1
	Mellet	2
<b>Pédicures</b>	Frasnes-lez-Gosselies	3
	Villers-Perwin	1
<b>Psychologues</b>	Rèves	4
	Frasnes-lez-Gosselies	2
	Mellet	4
	Wayaux	1

Selon les données de la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAPRU), Les Bons Villers comptait entre 1,03 et 1,16 médecin généraliste pour 1000 habitants en 2012 ce qui place l'entité en-dessous de la moyenne wallonne qui était de 1,35 pour la même date.



**Figure 168 : Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants en 2012 (Source : CAPRU – 2012)**

Les médecins généralistes sont pour la plupart en fin de carrière et peu de jeunes s'installent sur l'entité. C'est ainsi qu'un projet de maison médicale a vu le jour et accueille maintenant trois médecins généralistes. Aussi, un travail de collaboration plan de Cohésion sociale et Observatoire de la Santé du Hainaut à déboucher sur la mise à disposition d'un présentoir « santé » dans le hall communal.<sup>86</sup>

Afin d'attirer et de garder des médecins généralistes/spécialistes sur la commune, un projet d'association de santé intégrée (ASI) a été mis en œuvre sur la commune. Dans un premier

<sup>86</sup> Etat d'avancement de l'Agenda 21 Local, Rapport d'activité 2015, Les Bons Villers

temps, l'ancien presbytère de Frasnes-lez-Gosselies a été mis à disposition de deux médecins. Puis la commune a joué le rôle d'intermédiaire avec l'AVIQ pour que ces médecins rentrent un dossier d'agrément ASI. Le dossier a été déposé en septembre 2017 et l'agrément de la Région Wallonne devrait être obtenu début 2018. Cet agrément permettra d'obtenir des subsides pour le fonctionnement de la maison médicale et son équipement. Entre temps, un troisième médecin a rejoint l'équipe et des consultations de diététique et logopédie intégreront progressivement l'ASI.

### 10.9.5 Observatoire de la Santé du Hainaut

L'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) mène des actions pour promouvoir la santé des habitants de la Province. La promotion de la santé contribue à donner aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur santé et d'améliorer celle-ci.

Dans ce cadre, l'observatoire se charge de rassembler et d'analyser des données sur la santé. Elle édite notamment des « fiches santé » par commune. De fait, c'est une source d'information pour connaître la situation sanitaire du territoire.

Un travail de collaboration plan de Cohésion sociale et Observatoire de la Santé du Hainaut a par exemple débouché sur la mise à disposition d'un présentoir « santé » dans le hall communal.

### 10.9.6 Transport médico-sanitaire

#### ***AT Paramédical***

25 rue Vandendrisse (siège social)

6210 Les Bons Villers

Assistance Transport Paramédical est un service de transport médico-sanitaire qui offre des solutions de mobilité aux personnes à mobilité réduite dans toute la Belgique et propose également des rapatriements dans toute l'Europe.

## 10.10 SERVICES À DESTINATION DE TOUS

### 10.10.1 Les mutualités

Nom	Adresse
<b>Mutualité chrétienne</b>	<u>Boîte aux lettres :</u> Mellet : Rue Solvay, 15 et Rue Helsen, 16 Villers-Perwin : Rue de l'Escaille, 10 Frasnes-lez-Gosselies, Rue de la Sainte, 1
<b>Mutualité Socialiste</b>	<u>Boîte aux lettres :</u> Rue Henri Loriaux, 1 - 6210 Frasnes-lez-Gosselies Rue Helsen, 9 - 6211 Mellet Rue de Bruxelles, 15 - 6210 Rèves

## 10.11 L'ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Grâce à leur développement fulgurant (puissances des équipements disponibles, simplicité des interfaces) au cours des années 1990, les TIC<sup>87</sup> se sont rendues indispensables y compris dans le domaine privé. Cet extraordinaire essor s'est accompagné d'une problématique dont on mesure depuis peu les effets : la « fracture numérique ».

L'expression « fracture numérique » désigne le fossé séparant les personnes (et sociétés) sachant exploiter les potentialités de ces technologies et les personnes (et sociétés) n'étant pas en mesure d'exploiter ces potentialités en raison d'un déficit d'accès ou de compétence.

Des discriminations peuvent se marquer de quatre manières :

- ✓ un accès inégal à l'emploi, à la formation et aux possibilités d'apprentissage continu ;
- ✓ des capacités inégales à (re)composer un réseau social ;
- ✓ des modalités inégales d'accès aux services publics et aux processus démocratiques ;
- ✓ un accès inégal aux biens de consommations et aux services.

De plus en plus de renseignements (horaires de train ou de bus, offres d'emploi), de documents (déclaration d'impôts, commande de livres) et services (banque en ligne, réservations touristiques), sont disponibles sur des sites web. La connexion à un réseau à haut-débit (de type ADSL) facilite largement les différentes recherches et demandes. Il en résulte que l'informatisation de pans entiers de la vie sociale altère progressivement l'autonomie de certaines personnes.

La plupart des études sur le sujet démontrent une corrélation linéaire entre la « fracture numérique » et le niveau des études et le niveau de vie.

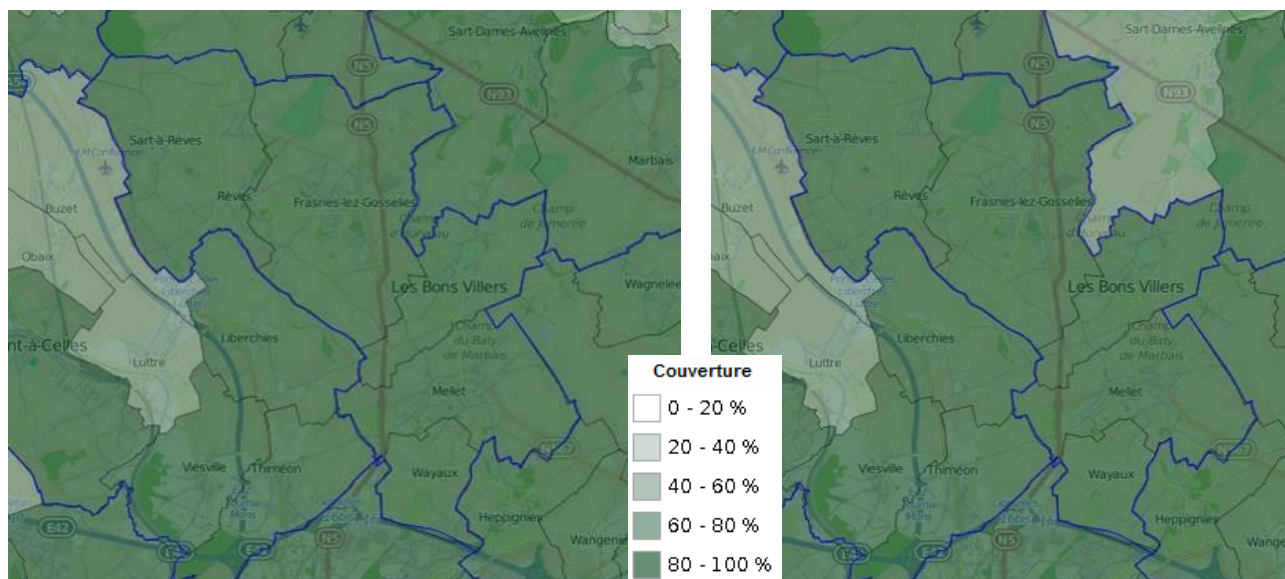
### 10.11.1 L'accès à Internet

A l'instar de nombreuses communes rurales, la qualité de l'accès aux services Internet est améliorable sur l'entité. La couverture dépasse les 80% pour tous les villages, mais elle est inégale d'un village à l'autre (tableau). Les cartes et le tableau ci-dessous montrent en effet que pour une vitesse de l'ordre de 30 Mbps (ce qui reste une vitesse très faible actuellement) entre 84,39% et 95,30% des logements sont couverts selon les villages. Pour une vitesse de 100 Mbps, les proportions ne dépassent pas les 90% et sont comprises entre 84,39% et 87,78%.<sup>88</sup>

Villages	Taux de couverture	
	Vitesse de 30Mbps	Vitesse de 100Mbps
Rèves	87,16%	87,16%
Frasnes-lez-Gosselies	95,3%	86,77%
Villers-Perwin	91,85%	87,78%
Mellet	86,19%	86,19%
Wayaux	84,39%	84,39%

<sup>87</sup> TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

<sup>88</sup> Situation au 01/03/2016 (ibpt.be)



**Figure 169 : Couverture de l'accès fixe à Internet à large bande pour une vitesse de 30 Mbps (à gauche) et une vitesse de 100 Mbps (à droite) (source : BIPT – 2016)**

### 10.11.2 Cours et formations

Les « Espaces Publics Numériques » proposent un programme public d'accès, d'initiation et d'accompagnement aux Technologies de l'Information et de la Communication est disponible dans les maisons de village de Mellet et Wayaux. Des cours sont proposés le lundi, mardi, mercredi et jeudi.

Dans ces cours plusieurs thèmes sont abordés comme : débuter avec un ordinateur, faire des recherches, créer un CV en ligne, débuter les langues sur Internet, utiliser les logiciels de messageries instantanées, formation à Microsoft office, etc.

## 10.12 AUTRES SERVICES

---

### 10.12.1 Le Culte

Les Bons Villers comptent 5 paroisses, une dans chaque village :

- À Frasnes-lez-Gosselies, la paroisse Saint-Nicolas
- À Mellet, la paroisse Saint-Martin et Saint-Mutien Marie
- À Rèves, la paroisse Saint-Rémi
- À Villers-Perwin, la paroisse Saint-Martin
- À Wayaux, la paroisse de la Sainte Vierge

Elles sont toutes placées sous la responsabilité d'un même curé et font partie du doyenné de Gosselies (avec les paroisses de Pont-à-Celles et de Gosselies). Le curé actuel partira en retraite en septembre 2019 et sera remplacé par un groupe d'homme de foi qui s'occuperont de plusieurs communes notamment Les Bons Villers.

Horaires des messes :

- Tous les samedis à 18h à Villers Perwin
- 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> dimanche du mois : 9h30 à Mellet, 10h45 à Frasnes-lez-Gosselies
- 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dimanche du mois : 9h30 à Wayaux, 10h45 à Rèves



## 10.13 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

---

### ➤ **Services communaux**

- ✓ 15 services communaux, dont les caractéristiques sont évoquées via le site Internet de la commune ;
- ✓ *Cohésion sociale* : une équipe de neuf personnes qui s'occupent de sept thématiques différentes et structurée en différents services (jeunesse, extrascolaire, 3<sup>e</sup> âge, handicotté)

### ➤ **Sécurité et justice**

- ✓ *Police locale* : poste de proximité à Frasnes-lez-Gosselies, zone de police « Brunau » (Fleurus, Pont-à-Celles, Les Bons Villers) ;
- ✓ *Justice et service incendie* : rattaché à la Justice de Paix de Charleroi et au Service Incendie de Fleurus (22 communes, 5 casernes, 600 pompiers) ;
- ✓ *Protection civile* : unité opérationnelle de Ghlin (Hainaut et une partie de Namur et du Brabant wallon).

### ➤ **Services postaux**

- ✓ Un bureau de poste à Frasnes-lez-Gosselies et un service postal à la maison multiservices de Mellet

### ➤ **Services sociaux**

- ✓ *CPAS, ALE, Asbl Cellule Solidarité Emploi, Centre Pilote* à Frasnes-lez-Gosselies : tous opèrent en vue de favoriser la réinsertion des personnes en difficultés et tous sont localisés à Frasnes-lez-Gosselies.

### ➤ **Enseignement**

- ✓ *Établissements scolaires* : 11 établissements scolaires (chaque village possède un établissement de l'enseignement fondamental), l'enseignement secondaire se concentre à Rèves.
- ✓ *Fréquentation scolaire – Les Bons Villers* : ± 2.050 élèves inscrits en 2014 à Les Bons Villers (+ 3 % depuis 2011), dont au moins les deux tiers résident sur le territoire pour l'enseignement maternel et primaire et un tiers pour le secondaire.
- ✓ *Fréquentation scolaire – Communes limitrophes* : les communes qui accueillent le plus d'élèves (Charleroi et Nivelles) sont aussi celles dont la part d'élèves fréquentant une école de leur propre commune est la plus élevée. La relation inverse existe avec les communes qui ont le moins d'élèves (Villers-la-Ville et Genappe). Si l'on rapporte le nombre d'élèves à la population totale, Les Bons Villers accueillent proportionnellement autant d'élèves qu'une commune comme Fleurus, qui possède pourtant un effectif trois fois plus important que Les Bons Villers.
- ✓ *Enseignement supérieur* : absence de pôle universitaire (Louvain-la-Neuve et Charleroi les plus proches).

### ➤ **Services à l'enfance et à la jeunesse**

- ✓ 7 sites d'accueil 0-3 ans (au moins un site par village), *Maison de Frasnes* (éducation, guidance des parents, etc.), *Maison des Jeunes 80*, *École des devoirs* (Mellet)

- ✓ *O.N.E.* : un espace de consultation dans chaque maison de village sauf à Wayaux et V-P
- ✓ *5 associations de jeunes*
- **Services au troisième âge**
  - ✓ *CCCA* : objectif d'intégration des besoins des aînés dans les politiques et les activités de la commune
  - ✓ *Résidences* : 3 maisons de repos et 3 résidences-services
  - ✓ *Clubs de seniors* : 7 associations de seniors (fédération, comité, amicale, club) ;
  - ✓ *Activités à destination des seniors* : cours d'informatique, ateliers de sophrologie ;
- **Services aux personnes handicapées**
  - ✓ *Structures* : guichet handicontact, garde d'enfants handicapés à Montignies-sur-Sambre ;
- **Hôpitaux et services de soins**
  - ✓ *Hôpitaux* : pas d'hôpital, hôpitaux les plus proches à Charleroi et Nivelles ;
  - ✓ *Structures* : un centre de soins médicaux, un laboratoire dentaire ;
  - ✓ *Pharmacie* : 4 pharmacies sur le territoire (2 à Frasnes, 1 Mellet, 1 Rèves) ;
  - ✓ *Médecins* : 78 praticiens dont 12 médecins généralistes (au moins un dans chaque village), mais la moyenne de médecins généralistes sur le territoire est inférieure à celle de la région wallonne ;
- **Services à destination de tous**
  - ✓ *Mutualités* : 6 boîtes postales
- **Accès aux technologies**
  - ✓ *Accès à Internet* : couverture pour une vitesse de 30Mbps entre 84,39% (Wayaux) à 95,3% (Frasnes-lez-Gosselies) et pour une vitesse de 100Mbps entre 84,39% (Wayaux) et 87,78% (Villers-Perwin) ;
  - ✓ *Formations* : Espaces Publics Numériques (programme public d'accès au TIC) ;
- **Autres services**
  - ✓ *Culte* : 5 paroisses (une dans chaque village)

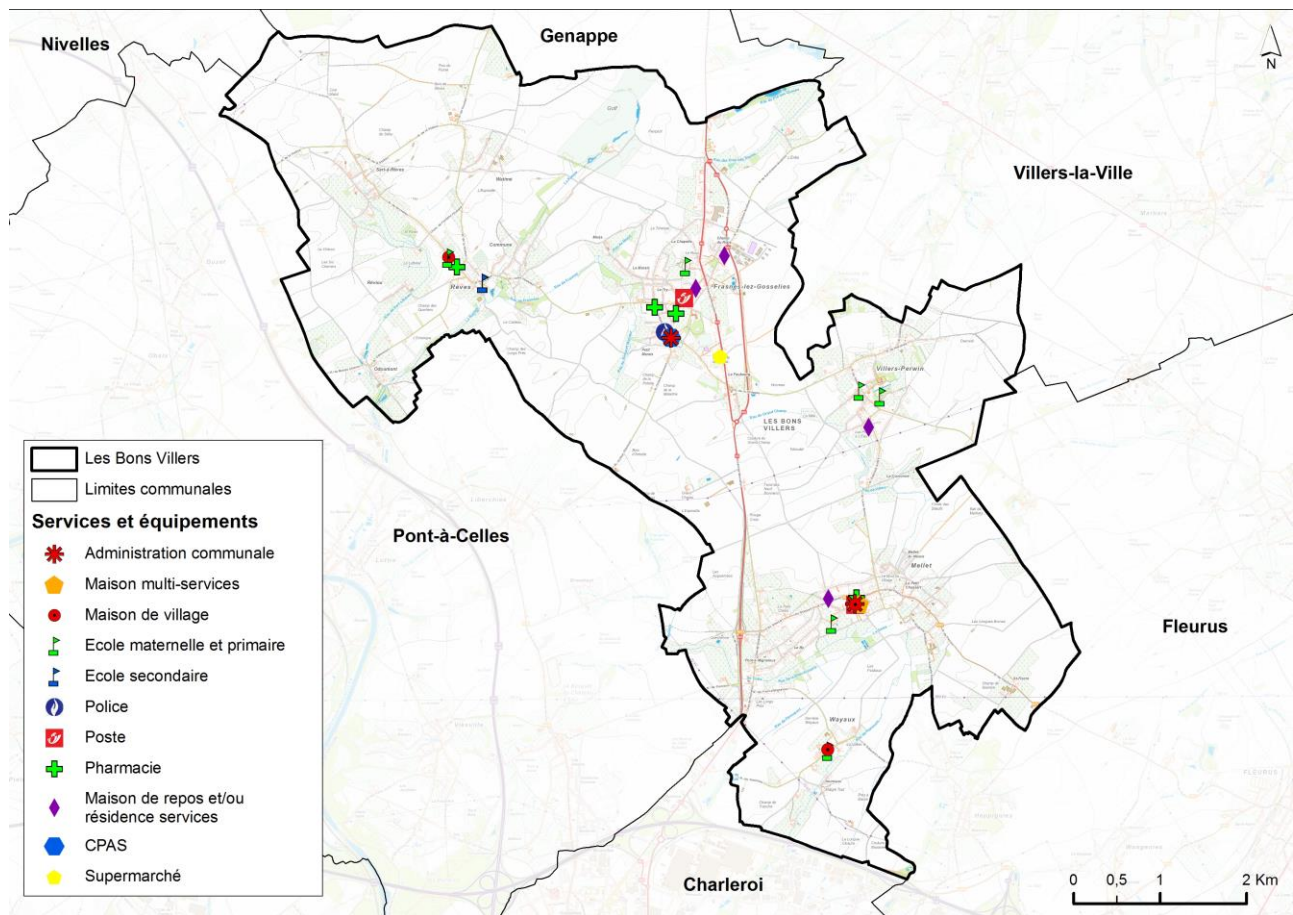


Figure 170 : Localisation des principaux services et équipements sur la commune (Cartographie : DR(EA)M<sup>2</sup>)



***Partie : 11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL, SPORTIF ET  
TOURISTIQUE***



## 11.1 LA CULTURE

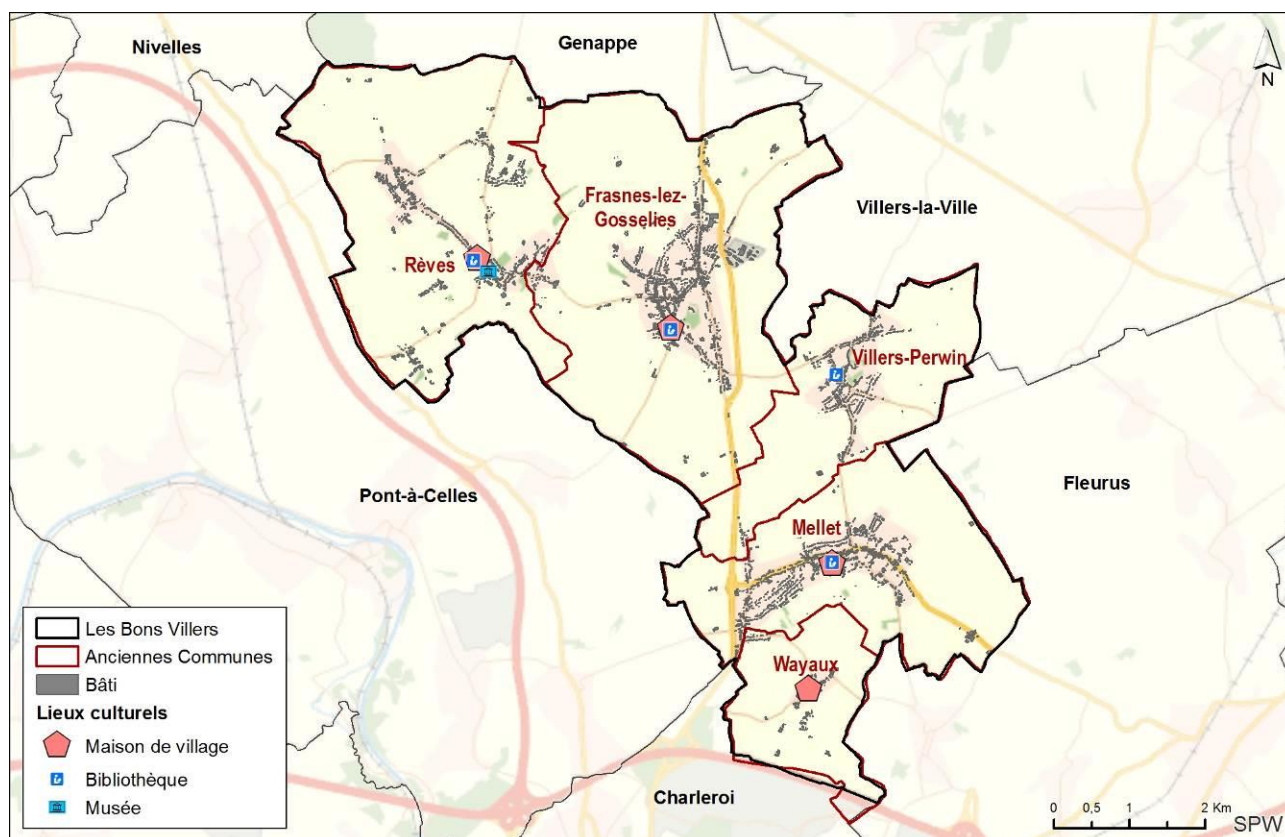


Figure 171 : Principaux équipements culturels (Source : Les Bons Villers – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

### 11.1.1 Le centre culturel local

Il n'y a pas de centre culturel local à Les Bons Villers, la commune est toujours rattachée à celui de Charleroi. Dans le cadre du récent rapprochement avec les communes de Genappe et de Villers-la-Ville dans le cadre du GAL du Pays des 4 Bras, un rattachement avec le centre culturel local de Genappe pourrait être envisagé, dans la mesure où Les Bons Villers au niveau culturel se rapproche plus d'un territoire comme Genappe.

### 11.1.2 Les Musées

Musée	Adresse	Remarque
<b>Musée RODAVA – Cercle historique et archéologique</b>	Rue de Bruxelles, 15 6210 Rèves	Tenu par le cercle historique et archéologique de Rèves, ce musée n'est ouvert que quelques jours par an. Ce musée promeut l'histoire de Rèves et de ses alentours.
<b>Musée du Donjon</b>	Donjon de Mellet 6211 Mellet	Le donjon du XIII <sup>ème</sup> siècle, classé monument historique, abrite aujourd'hui un musée de la tuile, de la vie folklorique, religieuse et historique du village. Les visites peuvent s'effectuer 7 jours sur 7 (en dehors des offices) en groupe ou en individuel sur rendez-vous à l'asbl Coderm.

### 11.1.3 Les infrastructures culturelles

Les bibliothèques de Les Bons Villers sont gérées par l'asbl des Bibliothèques de Les Bons Villers. Quatre des cinq villages de la commune ont une bibliothèque et Villes-Perwin possède également une ludothèque :

<b>Bibliothèque</b>	<b>Adresse</b>	<b>Remarque</b>
<b><i>Bibliothèque de Frasnes-lez-Gosselies</i></b>	Place de Frasnes, 7 6210 Frasnes-lez-Gosselies	Ouvert le dimanche de 10h à 12h
<b><i>Bibliothèque de Mellet</i></b>	Maison de village, Rue Helsen, 31 6211 Mellet	Ouvert le mercredi de 14h à 17h30
<b><i>Bibliothèque de Rèves</i></b>	Rue de Bruxelles, 41 6210 Rèves	Ouvert le vendredi de 15h à 18h Activité récurrente : Club de lecture « Les Papotes, chaque 2 <sup>nd</sup> lundi du mois dès 19h
<b><i>Ludothèque - Bibliothèque de Villers-Perwin</i></b>	Rue de l'Escaille, 1 6210 Villers-Perwin	Ouvert le samedi de 10h à 11h30



## 11.2 VIE ASSOCIATIVE

### 11.2.1 Location de salles et de matériels

Plusieurs salles sont à disposition des Bonsvillersois pour l'organisation d'évènements :

Lieu & Adresse	Capacité & Matériel
<b>Le Vieux Château de Mellet</b> Rue Helsen, 69bis	150 à 200 personnes Pas de matériel dans la salle Cuisine : cuisinière – four – frigo – congélateur
<b>Maison de village de Mellet</b> Rue Helsen / Place de Mellet	20 personnes Matériel : 7 tables (60 x160cm) + 21 chaises Cuisine : lave-vaisselle – four – taque de cuisson – frigo - congélateur
<b>Maison de village de Wayaux</b> Rue de Gosselies, 2	35 à 45 personnes Matériel : 12 tables (80x160cm) + 6 petites tables enfants 37 chaises + 26 chaises enfants Cuisine : n'est disponible uniquement pour vaisselle Locations uniquement pour activités culturelles
<b>Maison de village de Rèves</b> Rue de Bruxelles, 41	Matériel : 100 chaises Cuisine : évier + frigo Locations uniquement pour activités culturelles et sportives
<b>Réfectoire de Villers-Perwin</b> Rue de l'Escaille, 1	Matériel : 5 tables de 2m + 51 chaises Cuisine : bar - évier – frigo – table de travail Locations uniquement pour activités culturelles et sportives
<b>Les Rèves d'Antan</b> Rue de l'Eglise, 8 (Salle privée)	Composé de deux salles Salle 1 : dîner assis : + de 250 pers.- Réception : 530 pers. Salle 2 : dîner assis : 50 pers. - Réception : 90 pers. Location pour les évènements privés (mariages, anniversaires,) et pour les sociétés.
<b>Cercle paroissial de Villers-Perwin</b> Rue du Caveau, 1	Salle et bar : 120 places assises – podium – écran de projection – frigos et congélateurs – pompes à bière Cuisine équipée Locations pour des évènements privés, réceptions
<b>Salle paroissiale de Frasnes-lez-Gosselies</b> Rue Blanchart	
<b>Cercle Saint-Joseph</b> Ruelle Gaspard, Mellet	

Les prix des salles communales sont disponibles sur le site internet de Les Bons Villers.

## 11.2.2 Répertoire des associations culturelles

### 11.2.2.1 Cercles historiques et archéologiques

Association	Adresse	Remarque
<b>Asbl RODAVA – Cercle historique et archéologique</b>	Rue de Bruxelles, 15 6210 Rèves	Cette asbl s'occupe de valoriser la vie rèveoise, organise des expositions thématiques et fait également des publications centrées sur l'histoire locale.
<b>CODERM Asbl</b>	Rue du Mitan, 5C 6211 Mellet	Le Comité de Défense de l'Environnement de la Région Melletoise, fait aussi partie du cercle d'histoire et se charge notamment de la promotion et de l'animation du donjon médiéval du Vieux-Château et de l'écomusée qui abrite notamment une collection de tuiles.
<b>La Confrérie des Brumes Asbl</b>	Chaussée de Bruxelles, 302 6210 Villers-Perwin	La Confrérie des Brumes se compose de membres regroupés autour d'une passion commune, le Moyen-Âge, ils organisent des animations médiévales, des activités autour de l'artisanat de l'époque, etc.

### 11.2.2.2 Musique

Association	Adresse	Remarque
<b>Académie de Musique de Fleurus</b>	Rue Joseph Lefèbvre, 74 6220 Fleurus	Propose des cours décentralisés à Mellet et Villers-Perwin
<b>ASBL Cavatina</b>	Ecole de Villers-Perwin, Rue de l'escaille, 1 6210 Villers-Perwin	Cours de dessin
<b>ASBL La Rose des Arts</b>	Rue Adolf Debienne, 3 6210 Frasnes-lez-Gosselies	Il s'agit de cours de piano, de guitare et de guitare électrique. La Rose des Arts organise également des concerts.
<b>Chorale paroissiale de Frasnes-lez-Gosselies</b>	Chaussée de Brunehault, 3 6238 Liberchies	
<b>Chorale Saint Martin</b>	Rue Haute, 12 6210 Villers-Perwin	
<b>Chorale Saint Rémi</b>	Rue Sart-Haut, 2 6210 Rèves	Répétition : le mercredi de 20h à 21h30 au Collège Sainte-Marie de Rèves
<b>Chorale paroissiale de</b>	Rue Léon Mercier, 35	Répétition : tous les mardis à 20h –

<b>Saint Mutien Marie</b>	6211 Mellet	Ecole du Vieux Château à Mellet
<b>Groupe vocal Arpèges</b>	Rue Léon Mercier, 35 6211 Mellet	Répétition : tous les vendredis à 19h30 – Ecole du Vieux Château à Mellet
<b>Harmonie Royale</b>	Rue Helsen, 69 bis 6211 Mellet	Répétition : tous les mardis à 19h30 – Ecole du Vieux Château à Mellet
<b>Royale Harmonie Communale</b>	Rue Saint-Anne, 16 6210 Rèves	
<b>ABSL L'île aux Notes</b>	Rue Léopold III, 4 6210 Frasnes-lez-Gosselies	Cette ABSL propose des cours de guitare classique dès 6 ans.

### 11.2.2.3 Organisation de fêtes

- Comité des fêtes de Frasnes
- Comité des fêtes de Rèves
- ASBL Grand Feu de Mellet
- Villers en Fête (Villers-Perwin)
- Les Filles de la Saint-Jean (Rèves)

### 11.2.2.4 Associations de jeunes

Association	Adresse
<b>Scouts de Mellet</b> <i>Equipe de l'Unité Saint-Rémi 2<sup>ème</sup> Terrils-Est</i>	Rue Gaston Wautot 6211 Mellet
<b>Guides Sainte-Claire</b>	(Aucune adresse)
<b>Patro Saint-Louis</b>	Rue Helsen 6211 Mellet
<b>Scouts Saint Martin</b>	Rue Haute 6210 Villers-Perwin
<b>Scouts Saint-Rémi de Rèves</b> <i>Equipe de l'Unité Saint-Rémi 2<sup>ème</sup> Terrils-Est</i>	Local rue de l'Eglise, 7 6210 Rèves

11.2.2.5 Associations d'aide sociale

Association	Adresse	Remarque
<b><i>Inquiry asbl</i></b>	Rue commune, 36 6210 Rèves	Services de recherches appliquées en sciences sociales et accompagnement des étudiants dans la réalisation de leurs travaux.
<b><i>Kiwanis Gosselies Airport</i></b>	Rue Gaston Boudin, 8 6210 Villers-Perwin	Organisation d'activités et des concerts sur la commune et ses environs au profit d'associations d'enfants en difficulté.
<b><i>Sans maître asbl</i></b>	6210 Les Bons Villers	Banque alimentaire pour animaux de compagnie, permettant aux personnes en situation précaire de garder leurs animaux. Elle aide à chercher de nouveaux foyers pour des animaux qui ne peuvent plus rester dans le leur.

11.2.2.6 Diverses associations

Association	Adresse	Remarque
<b><i>Amicale des pensionnés de la fédération chrétienne de Charleroi</i></b>	Rue Léopold II, 34 6210 Frasnes-lez-Gosselies	
<b><i>Cercle Royal Art et Récréation</i></b>	Avenue Stassard, 6 6211 Mellet	Théâtre royal dialectal wallon. Promotion du théâtre wallon, à travers une troupe de jeunes et organise aussi des soirées jeux.
<b><i>Cercle Artistique et Culturel Bonsvillersois</i></b>	Rue Dominique Seret, 16 6210 Villers-Perwin	Projections, expositions
<b><i>Cercle Philatélique</i></b>	(Aucune adresse)	
<b><i>Groupement des Associations Patriotiques de Les Bons Villers</i></b>	Chaussée de Bruxelles, 604 6210 Frasnes-lez-Gosselies	
<b><i>Skate Crew</i></b>	Rue d'Egypte, 35 6210 Rèves	C'est un collectif pluridisciplinaire maniant la photo, le skate, la musique et la gestuelle corporelle comme art de vivre absolu.
<b><i>La Guilde de l'Opale Noire</i></b>	Salle du cercle, ruelle Gaspard 6211 Mellet	Créée en 1990, c'est un club consacré à la pratique des jeux de simulation, ils pratiquent plus de 40 jeux de rôle différents. Une petite

		bibliothèque, des jeux de société, et des jeux de figurines font également parti de la Guilde. Ouvert régulièrement le vendredi de 19h00 à minuit, le samedi de 13h30 à 18h30 et de 19h00 à minuit.
<b>Association de Recherches Appliquées à la Spéléologie (ARAS)</b>	Rue du Warchais, 50 6210 Villers-Perwin	
<b>Ateliers Floraux</b>	Salle du cercle, ruelle Gaspard 6211 Mellet	Les ateliers ont lieu tous les 15 jours, le mardi de 9h30 à 11h30 et de 13h15 à 15h15 et le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 19h à 21h.
<b>Cercle Royal Horticole</b>	Rue Aubry, 24 6210 Villers-Perwin	Il y a des conférences chaque 3ème dimanche du mois (sauf en juillet et août) au Cercle Paroissial.
<b>Atelier de couture</b>	Château de Dobbeleer	Une fois par semaine. Activités de couture, tricot et crochet.

### 11.2.3 Outils d'information et de communication

La commune dispose d'un service communication, chargé de la communication externe de la commune, de la coordination de l'information communale à destination des citoyens et notamment du site internet communal, du périodique communal et de la newsletter communale.

Afin d'informer la population, Les Bons Villers dispose de différents canaux de communication :

- **Le site internet communal** [www.les-bons-villers.be](http://www.les-bons-villers.be)
- **Le bulletin communal d'information**
  - Une parution tous les deux mois
  - Distribution en toutes-boîtes dans les 5 villages qui composent la commune.
  - Format : livret A4 – De 8 à 12 pages en fonction de l'actualité.
- **Les écrans d'information**
  - **1 écran** au sein du bâtiment principal de l'Administration communale – Place de Frasnes, 1 – 6210 Frasnes-lez-Gosselies
  - **1 écran** au sein du bâtiment du service de cohésion sociale – Hall du Point poste de Mellet – Rue Helsen, 6 – 6211 Mellet

- **Les valves d'affichage**

Ce moyen d'information satisfait aux obligations légales en matière de parution des différents actes administratifs. Une valve dans les 5 villages qui composent notre commune :

- Maison communale, Place de Frasnes ;
- Maison de village de Mellet ;
- Maison de village de Rèves ;
- Maison de village de Wayaux ;

- Ecole communale de Villers-Perwin.

À l'échelle supra communale, on retiendra également l'existence de :

- La télévision locale de Charleroi et sa région (Télésambre)
- La radiotélévision de la région de Charleroi (RTBF Charleroi)
- La radio Bel RTL
- Différents journaux (La Dernière Heure, La Nouvelle Gazette (Ed. Charleroi), L'avenir – édition Basse-Sambre, La soir Hainaut).
- Jumelage

Les Bons Villers est jumelée avec la commune française d'Escausin (Département du Nord, France).

#### 11.2.4 Les maisons de village

Trois des villages de Les Bons Villers disposent d'une maison de village. Il y a également le centre administratif de Frasnes-lez-Gosselies. Les maisons de village de Frasnes-lez-Gosselies et de Villers-Perwin sont en projet et les travaux devraient débuter en février 2020.

Maison de village	Adresse	Remarque
<b>Maison de village de Rèves</b>	Rue de Bruxelles, 41 6210 Rèves	Ce bâtiment comprend également l'école maternelle communale Arthur Grumiaux ainsi que la bibliothèque de Rèves. Il accueille également les ateliers Espaces Publics Numériques.
<b>Maison de village de Mellet</b>	Place de Mellet 6211 Mellet	La Maison de village de Mellet se situe au sein de la Maison Multiservices inaugurée en 2010. Celle-ci regroupe également le Point Poste et le Service de Cohésion sociale. Il accueille également les ateliers Espaces Publics Numériques.
<b>Maison de village de Wayaux</b>	Rue de Gosselies, 2 6210 Wayaux	Ce bâtiment accueille au premier étage la Maison Communale d'Accueil à l'Enfance. Il accueille également les ateliers Espaces Publics Numériques au rez-de-chaussée.

## 11.3 LE SPORT

Au niveau sportif, nous pouvons constater une certaine diversité de sports, bien que l'offre soit limitée, ainsi que des infrastructures à disposition des habitants et quelques promenades pédestres. Des courses ou des marches sont également organisées dans différents villages (jogging de Villers-Perwin, jogging des carottes à Mellet, marche ADEPS). Toutefois, il n'y pas de grands événements sportifs sur la commune hormis le « Raid des 5 village ».

### 11.3.1 Répertoire des clubs

14 clubs et associations sportives sont répertoriés sur le territoire de Les Bons Villers pour une dizaine de sports différents dont le football, l'équitation, la colombophilie, etc. Le complexe sportif propose également une vingtaine d'activités (football, tennis, karaté, pétanque, marche nordique, etc.), qui sont reprises en annexe 5.

Un bien-être au quotidien asbl (mise en forme, gym douce, massage)	Club Colombophile "La Jeune hirondelle"
Planète Sport asbl (promouvoir et développer le sport, surtout auprès des enfants, par l'organisation d'activités, de voyages ou d'événements).	La Frégate Saint-Amand (société Colombophile)
Boxe anglaise	Local colombophile unique
Football "Mellet sport"	Le Relais du Maitreya (cours d'équitation)
Football Corporatif	Cercle équestre de Rèves
Club d'obéissance canine Les Bons Villers	Jumper city Dancers (cours de danse country)
Club de tennis de table	Jeu de Bouloir
Asbl Villé Sports (fitness et tennis)	« Les Gais pétanqueurs »

Figure 172 : Liste des clubs sportifs de Les Bons Villers (Source : Administration communale)

### 11.3.2 Circuits balisés

#### 11.3.2.1 Le réseau de randonnées balisées

Le territoire de Les Bons Villers dispose d'un réseau de balades balisées, sous la forme de neuf circuits. Les parcours sont aménagés de manière à mettre en valeur des endroits intéressants, le patrimoine, tout en incluant les producteurs locaux, les restaurants ou encore les centres équestres.

Les circuits proposés sont les suivants :

Localité	Accessibilité
Frasnes-lez-Gosselies	Circuit n°1 – « L'Encloître »
Frasnes-lez-Gosselies	Circuit n°2 – « Le Pierpont »
Rèves	Circuit n°3 – « Les Hameaux »
Sart-à-Rèves	Circuit n°4 – « Les Fermes »
Villers-Perwin	Circuit n°5 – « La Hutte » (temporairement irréalisable)
Villers-Perwin	Circuit n°6 – « La Bruyère »
Mellet	Circuit n°7 – « Les Chapelles »
Mellet	Circuit n°8 – « Les Fouilles »
Wayaux	Circuit n°9 – « La Taravisée »

#### 11.3.2.2 Chemin de promenade - Ancienne ligne de chemin de fer 131

La ligne 131 (Gilly Sart Culpart – Bois de Nivelles) a été reprise par le réseau RAVEL (Ravel 578). Elle relie Fleurus à Nivelles, en passant au nord de Villers-Perwin, Frasnes-lez-Gosselies et Rèves a été partiellement aménagée comme un chemin de promenade de la rue des Français à Frasnes-lez-Gosselies (ancienne gare occupée par un bar/restaurant Les Sister's Jatte) jusqu'à la rue de la Station (ancienne gare occupée par une habitation à Rèves). Il s'agit également d'une liaison écologique, plus particulièrement d'un milieu mi-herbeux mi-arboré. L'aménagement partiel de ce chemin s'explique notamment par un problème d'emprises privées vers Nivelles et Fleurus. Il n'a pas été aménagé de manière spécifique, dans le cadre du RAVEL.



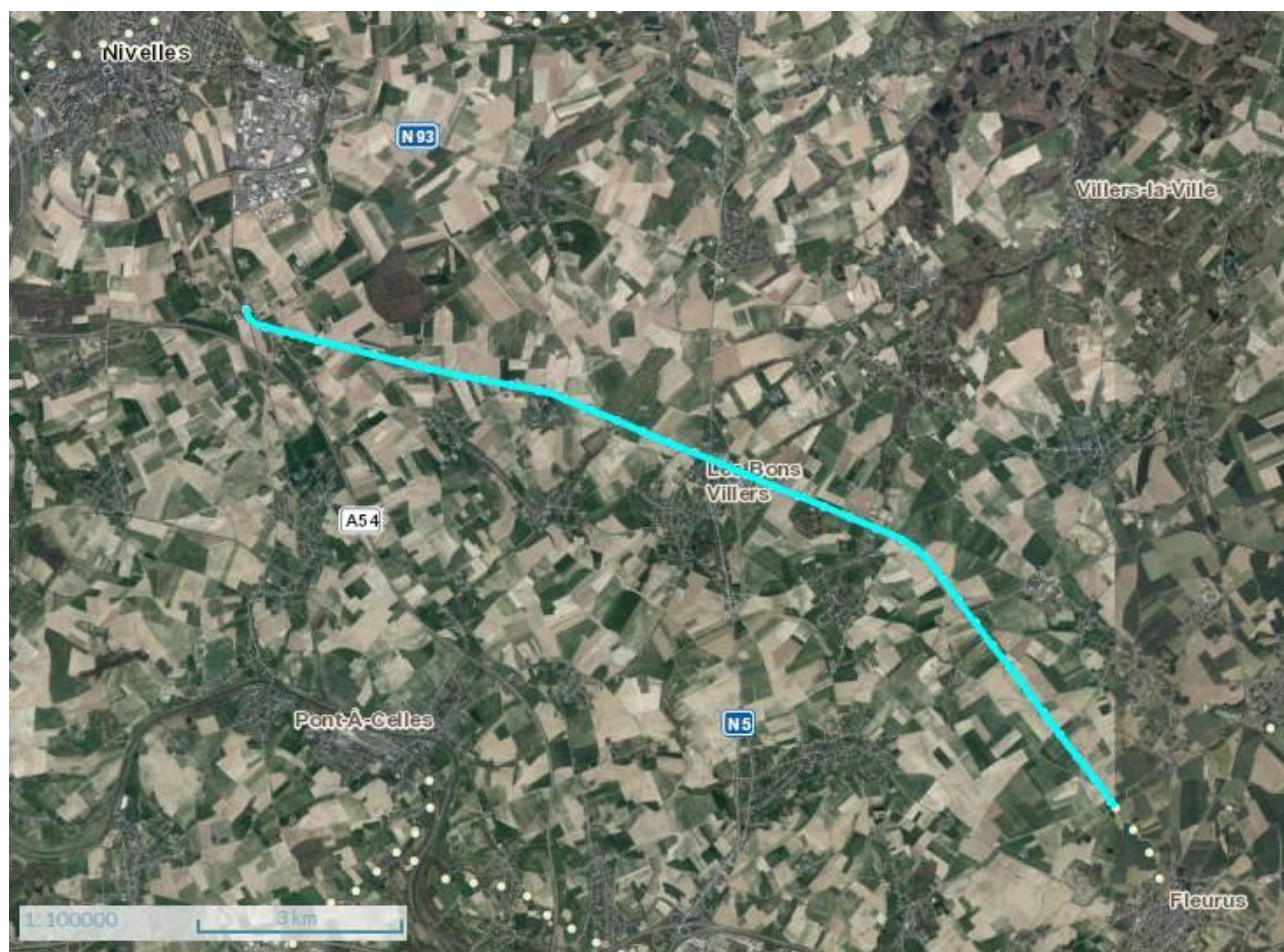


Figure 173 : Ancienne ligne de chemin de fer 131 (source : WaOnMap)

### 11.3.3 Infrastructures sportives

Les Bons Villers possède quelques infrastructures sportives :

Infrastructure	Adresse
<b>Complexe sportif</b> 3 terrains de tennis, location de vélos et 20 sports (voir annexe 5)	Rue JB Loriaux 3A 6210 Frasnes-lez-Gosselies
<b>Terrain de foot</b> <i>Salle multisports à Mellet</i>	Square Halluent 6211 Mellet
<b>Golf de Pierpont</b>	Chemin du Grand Pierpont, 1 6210 Frasnes-lez-Gosselies
<b>Karting indoor (Brussels South Karting)</b>	Zoning Industriel, 4 6210 Frasnes-lez-Gosselies

<b>Manèges</b>	Au Relais du Maitreya Rue G. Wautot, 1 - 6211 Mellet
	La Belle Ecurie Rue de Gosselies, 57 - 6210 Wayaux
	Centre équestre de Rèves Rue Grand Blocus - 6210 Rèves
	Le Cercle Equestre Rue Wattimez-Haut - 6210 Rèves

De manière plus ludique, diverses plaines de jeux sont réparties sur le territoire.

## 11.4 LE TOURISME

Au niveau touristique, Les Bons Villers possède peu d'attraits. Le patrimoine naturel et bâti se limite à quelques sites et on ne recense que cinq hébergements sur l'entité.

### 11.4.1 Attraits touristiques de la commune de Les Bons Villers

Globalement, il y a peu d'attraits touristiques sur la commune de Les Bons Villers. Le patrimoine naturel et bâti de la commune se compose de quelques sites d'intérêt. Le patrimoine culturel et folklorique se réduit également à des événements à l'échelle locale et le patrimoine gastronomique est inexistant.

#### 11.4.1.1 Patrimoine naturel

Le patrimoine naturel de la commune est assez pauvre. En effet, seul 3% du territoire est couvert par le réseau écologique et ce dernier se limite essentiellement au réseau hydrographique au sens large. Ainsi, sur le territoire de Les Bons Villers, on recense :

- ✓ Une partie du site Natura 2000 de « la vallée de la Thyle » réparti sur 12 ha au Nord de la commune ;
- ✓ Une structure écologique principale (SEP) recouvrant deux zones : le site Natura 2000 et une zone le long de la Rampe ;
- ✓ Une quinzaine de zones humides non répertoriées en ZHIB (Zone Humides d'Intérêt Biologique)
- ✓ Quelques arbres et haies remarquables

#### 11.4.1.2 Patrimoine bâti et historique

##### Éléments patrimoniaux classés et non classés

4 monuments et 5 sites sont classés dont un site classé exceptionnel. Ces monuments et sites ont déjà été abordés en détail au point 4.10.3. Au-delà de ces attributions, le patrimoine bâti du territoire possède d'autres édifices remarquables.

Le dernier PCDR avait ainsi listé les éléments patrimoniaux qui ne sont pas classés mais qui méritent malgré tout d'être mis en lumière :

Localisation	Patrimoine remarquable <sup>89</sup>
Frasnes-lez-Gosselies	Église paroissiale St-Nicolas (1834), avec les soubassements de l'ancienne église de 1572
	Fouilles archéologiques gallo-romaines, hameau de Brunehaut, lieu-dit 'les Bons Villers', au-delà de la rue de la Couronne
	Plusieurs fermes en quadrilatère, du Grand Champ, du Try, du Petit et du Grand Pierpont
	Chapelle Notre-Dame du Roux (1237), dernier vestige probable du prieuré bénédictin médiéval du village qui dépendait de l'abbaye d'Affligem, ruelle aux Loups
	Chambre échevinale, (12 <sup>e</sup> siècle), n°5, rue de la Sainte, siège de réunions scabinales du magistrat du lieu, intégré au système défensif du prieuré bénédictin, puis entrée charretière au Nord de l'importante ferme de l'Enclôître, propriété publique

<sup>89</sup> Ancien PCDR. Sources : relevés de terrain et Ministère de la Culture Française, (1996), *Le patrimoine monumental de la Belgique*, Pierre Mardaga éditeur.

<b>Rèves</b>	<b>Église paroissiale St-Remy (1776)</b>
	<b>Institut Sainte-Marie (1754)</b> , agrandi et modifié jusqu'au 20 <sup>e</sup> siècle sur les vestiges d'un château médiéval dont subsiste un donjon circulaire (11 <sup>e</sup> - 12 <sup>ie</sup> siècles), rue de l'Eglise n° 7.
	<b>Ancienne ferme carrée</b> , rue d'Egypte, n°s 17-19-21 ; ancienne petite ferme (début 19 <sup>e</sup> siècle), rue de la Station n°5 ; ancienne fermette (4/4 18 <sup>e</sup> siècle), n°6 de la même rue.
<b>Villers-Perwin</b>	<b>Eglise paroissiale St-Martin (1872)</b> , néogothique, comprenant le caveau familial des Dumont de Chassart.
	<b>Château (18<sup>e</sup> - 19<sup>e</sup> siècles)</b> dans un grand parc et conservant à front de rue une tour porche du 17 <sup>e</sup> siècle, n°16, rue X. Dumont de Chassart.
	<b>Ancienne ferme en quadrilatère (2/2 18<sup>e</sup> siècle)</b> , rue A. Planche, n° 9.
	<b>Actuel presbytère</b> , ancienne habitation du 17 <sup>e</sup> siècle, rue du Tilleul, n°10.
<b>Mellet</b>	<b>Eglise paroissiale St-Martin (16<sup>e</sup> siècle)</b> plusieurs fois restaurée.
	<b>Ferme du Colombier (milieu 17<sup>e</sup> siècle)</b> , à l'abandon, dépendant du château de Mellet; ancienne ferme (18 <sup>e</sup> - 19 <sup>e</sup> siècles) divisée en habitations au n° 45-47, rue D'en dessous; ferme quadrilatère, (1837), rue de Fleurus, n°75 ; ferme Du Petit Chassart carrée (19 <sup>e</sup> siècle), rue de Fleurus, n°78 ; ferme (19 <sup>e</sup> siècle), rue de St-Amand, n° 8; ancienne ferme carrée (19 <sup>e</sup> siècle), n° 17, rue G. Waulot.
	<b>Ancien donjon médiéval (fin 13<sup>e</sup> siècle)</b> auquel s'est accolé peut-être un château au 16 <sup>e</sup> siècle, il en reste l'ancien logis, au n° 69, rue Helsen.
<b>Wayaux</b>	<b>Ferme de Taravisée (18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles)</b> , rue de la Drève avec une petite dépendance du 17 <sup>e</sup> siècle et une tour porche donnant accès à la ferme.
	<b>Ferme de la Tourelle (17<sup>e</sup> siècle)</b> , n°13, rue de Gosselies, quadrilatère.

**Figure 174 : Eléments patrimoniaux non classés mais référencés par le Ministère de la Culture Française (Source : Ancien PCDR, 2004)**

Par ailleurs, l'IPIC recense également une cinquantaine d'édifices à valeur patrimoniale (voir annexe 3).

#### 11.4.1.3 Patrimoine culturel et folklorique

Culture et folklore font ici référence à des événements d'échelle locale, dont la renommée ne devrait que difficilement dépasser les frontières de l'arrondissement. En voici quelques éléments marquants :

- ✓ Ducasses de Frasnes-lez-Gosselies, Mellet, Rèves, Wayaux, Mellet : les comités des fêtes organisent des ducasses dans chaque village annuellement. A Frasnes-lez-Gosselies, il semble qu'une dynamique ce soit mise en place et le Comité de Frasnes organise des événements tout au long de l'année pour permettre aux habitants de se retrouver.

<i>Ducasse de Frasnes-lez-Gosselies</i> Du mercredi qui précède le dimanche qui suit le 15 août au mercredi qui suit le dimanche suivant le 15 août	<i>Ducasse de Rèves</i> Du mercredi qui précède le deuxième dimanche suivant le 15 août au mercredi qui suit le deuxième dimanche suivant le 15 août
<i>Ducasse de Villers-Perwin</i> Du mardi qui précède le deuxième week-end de septembre au mercredi qui suit le deuxième week-end de septembre	<i>Ducasse de Mellet</i> Du mardi qui précède le dernier week-end de septembre au mercredi qui le suit
<i>Grand Feu</i>	

## Rèves en janvier et Mellet en décembre

- ✓ Grand Feu de Mellet : organisé par le comité des fêtes de Mellet, il s'agit de deux jours de fêtes, où un grand feu est organisé, mais aussi des concerts, des soirées dansantes, etc. Un site web est dédié à l'évènement et reprend le programme ([grandfeumellet.be](http://grandfeumellet.be))
- ✓ Villers-en-Fête : cet évènement annuel a lieu le deuxième week-end du mois de septembre, durant ce week-end de nombreuses activités sont proposées telles que des tournois, concerts, spectacles, cours de sports, ateliers, etc. Un site internet est dédié à l'évènement ([villers-en-fete.be](http://villers-en-fete.be))
- ✓ La Récré des Décibels : est un festival qui regroupe des artistes pop-rock locaux ou reconnus, cet évènement se déroule généralement sur une soirée au moins de mars au complexe sportif de Frasnes-lez-Gosselies. C'est l'association des parents d'élèves de l'école de Frasnes-lez-Gosselies qui s'occupe de l'organisation. Un site internet est dédié à l'évènement ([recredesdecibels.wordpress.com](http://recredesdecibels.wordpress.com)).
- ✓ Poul'pop festival : festival de musique où se produisent des artistes locaux le temps d'une soirée début septembre (lors de Villers en fête).
- ✓ Projet « Autour d'Arthur » : initié en 2010, ce projet vise à mettre en valeur le patrimoine immatériel à travers un hommage à Arthur Grumiaux. Dans ce cadre des activités ont vu le jour, telles que des expositions ou des spectacles, depuis 2015 un concert du Quatuor Alfama a lieu chaque année.
- ✓ Fête de la Saint-Patrick : des festivités sont régulièrement organisées chaque année à l'occasion de cette fête au mois de mars.
- ✓ Festival des Arts bonsvillersois : organisé par le cercle artistique et culturel, plusieurs artistes exposent leurs œuvres (peintures, sculptures, photographies, art floral, etc.)

Pour plus de détails concernant les musées, le lecteur peut se référer au chapitre consacré à la culture et aux deux musées présents sur l'entité.

#### 11.4.1.4 Sport et patrimoine

Il n'y a pas de grands évènements sportifs organisés sur la commune.

Toutefois chaque année, le « Raid des 5 villages » est organisé en mai et deux parcours de VTT sont proposés. Un site concernant l'évènement recense les informations (<http://latitude50.eu>).

Pour plus de détails concernant les activités sportives, le lecteur peut se référer au chapitre consacré au sport.

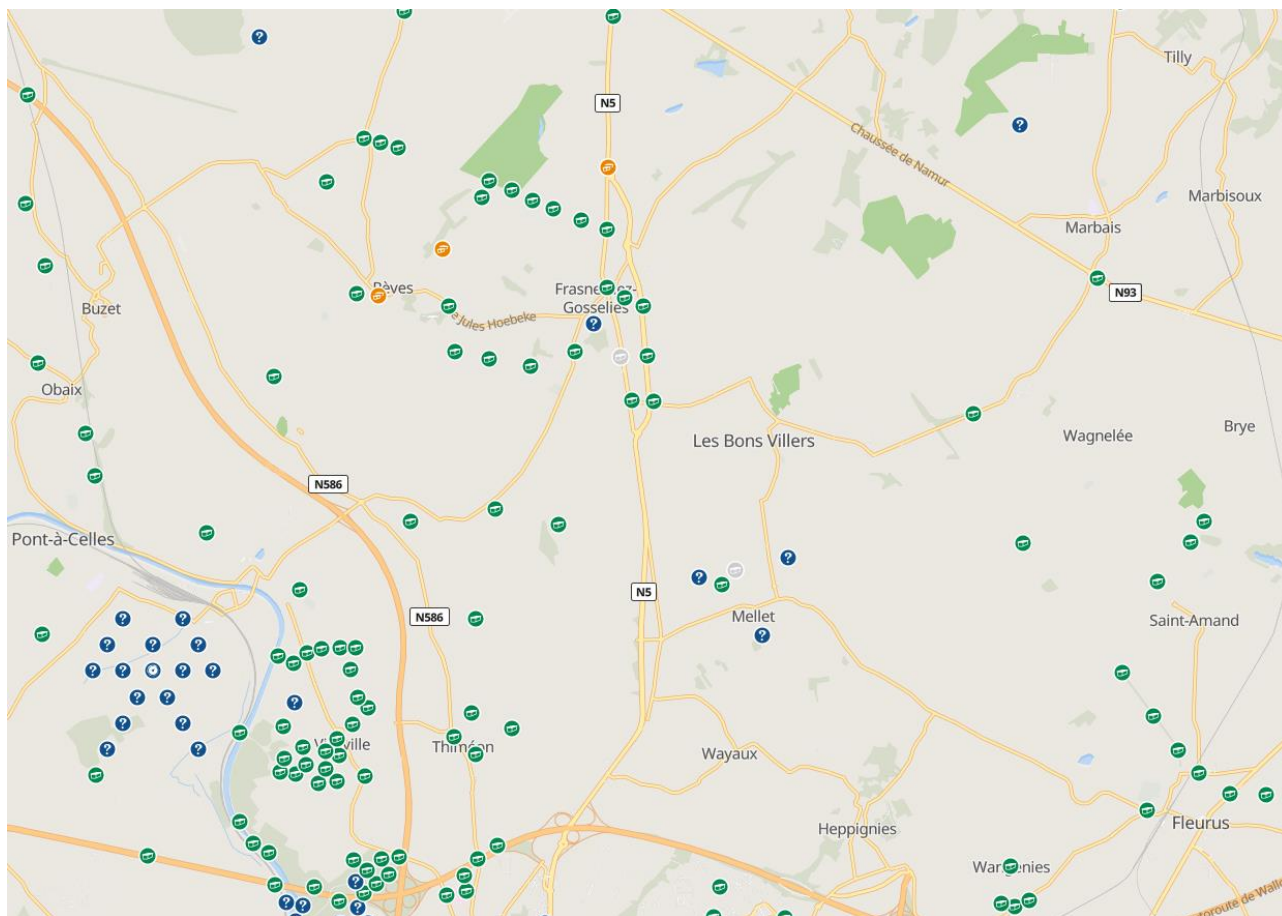
#### 11.4.1.5 Autres

Le territoire bonsvillersois compte plusieurs géocaches.

Le géocaching est une forme de loisir qui consiste à se servir de coordonnées GPS pour rechercher ou dissimuler des contenants partout dans le monde. Typiquement, il s'agit de contenants étanches permettant de dissimuler un petit « trésor », que le geocacheur va ensuite être amené à trouver au moyen des coordonnées GPS fournies.

Largement répandu en Belgique, ce loisir peut également être pratiqué à Les Bons Villers, dans la mesure où c'est la communauté des geocacheurs qui se charge d'actualiser le jeu, en créant de nouvelles cachettes et en enrichissant les sites d'informations présents sur Internet. Ainsi, le territoire recense de nombreuses géocaches. La majorité se situe à Frasnes-lez-Gosselies et Rèves.

Par son côté très ouvert et accessible à tous, le geocaching permet la découverte de régions parfois méconnues, au travers d'une activité ludique et sans danger. Il peut s'agir par exemple d'un excellent moyen de faire découvrir le plaisir de la marche ou du vélo à de jeunes enfants, en incluant cet aspect ludique.



**Figure 175 : Localisation des géocaches sur le territoire de Les Bons Villers et à proximité  
(Source : Geocaching.com)**

## 11.4.2 Horeca

### 11.4.2.1 Hébergement

Cinq établissements sont répertoriés sur la commune des Bons Villers : trois gîtes, une chambre d'hôtes, et un hôtel. D'après l'IWEPS, il y a 73 lits. Ils sont essentiellement situés sur le village de Rèves. Voici les hébergements recensés par la commune<sup>90</sup> :

Villages	Capacité
<b>Rèves</b>	
« Gîte de l'Espinette »	2 personnes
Gîte à la « Ferme Joli Jean »	8 à 12 personnes (total)
« Les Mésanges »	2 à 4 personnes (+ lit bébé)
« Les Hirondelles »	6 à 8 personnes (+ lit bébé)
« Gîte de Pierpont »	3 chambres de 2 personnes + 1 divant pour 1 personne
Chambre d'hôtes « Au fil des Rèves »	2 chambres de 2 personnes
<b>Frasnes-lez-Gosselies</b>	
Hôtel « Auberge de Pierpont »	18 lits

**Figure 176 : Répartition de l'offre en hébergement (Source : Site de Les Bons Villers)**

Aucune borne de service n'est encore installée à l'attention des vacanciers qui se déplacent en motorhome ou mobilhome. Ces bornes autorisent l'approvisionnement en eau et en électricité et permettent d'effectuer les vidanges sanitaires du véhicule. Les bornes les plus proches se trouvent à Courcelles et Fleurus.

Il n'existe pas de données sur le nombre de nuitées à Les Bons Villers dans la durée. La seule donnée disponible est pour 2015 où on recense 3.348 nuitées. De plus, aucune comparaison n'est possible avec 2015 en raison d'un changement dans la méthodologie et l'inclusion de nouveaux types d'hébergement.

### 11.4.2.2 Restauration

On compte six restaurants à Les Bons Villers (repris dans le tableau ci-dessous)<sup>91</sup>.

<sup>90</sup> Selon les données issues du site internet le 24 mars 2017 (<http://www.les-bons-villers.be/loisirs/tourisme/se-loger>)

<sup>91</sup> Source : Administration communale.

Restaurants	Adresse
Sisters Jatte	Rue des Français, 1 – Frasnes-lez-Gosselies
Ô Saveurs	Chaussée de Bruxelles, 534 – Frasnes-lez-Gosselies
Quelqu'un m'a dit	Rue de Bruxelles, 3 – Rèves
Il Fienile	Rue Gaston Boudin, 22 – Villers-Perwin
Chez Milau	Chaussée de Bruxelles, 163 – Mellet
Le Golf du Pierpont	Grand Pierpont, 1 – Frasnes-lez-Gosselies

### 11.4.3 Partenariats supra-communaux

#### 11.4.3.1 Pays de Geminiacum ASBL

Depuis 1998, et pendant près de vingt ans, la commune de Les Bons Villers s'est associée avec la commune de Pont-à-Celles afin de développer la culture et le tourisme à travers des projets innovants de valorisation des richesses locales, de soutien aux opérateurs de terrain ou encore de promotion des producteurs locaux. L'absl a soutenu diverses initiatives et associations (festival, associations, bibliothèques) afin de structurer et élargir l'offre culturelle sur le Pays de Geminiacum. Un lieu d'informations touristiques a été développé à Liberchies, il servait également de point de vente à de nombreux producteurs locaux. Enfin, une revue culturelle présentant le calendrier des activités et événements étaient distribués chaque trimestre dans les boîtes aux lettres. Toutefois ce partenariat a pris fin en 2016.<sup>92</sup>

Un espace d'accueil situé à Liberchies faisait également office de lieu d'informations touristiques et de point de vente de nombreux producteurs locaux et régionaux.

#### 11.4.3.2 GAL du Pays des 4 Bras

Les Bons Villers fait partie du GAL « Pays des 4 Bras » avec les communes limitrophes de Genappe et de Villers-la-Ville depuis 2016. Il a pour objectif le développement socioéconomique et la création d'emplois pérennes sur le territoire. Il se veut être l'atelier et la vitrine des produits du terroir et du territoire, qu'ils soient directs (produits agricoles, artisanat, ...) ou indirects (nature, paysage, patrimoine, ...). Deux objectifs vont dans le sens d'un développement touristique : le renforcement de la capacité d'accueil des visiteurs et des touristes et la mise en valeur du patrimoine.

Une des fiches projets du GAL du Pays des 4 Bras concerne la création d'un centre du visiteur qui doit permettre de promouvoir et mettre en réseau les acteurs touristiques, la création d'une carte interactive reprenant les itinéraires touristiques et hébergements, l'organisation d'une journée médiévale et la valorisation des circuits touristiques.

<sup>92</sup> Source : site internet de la commune de Les Bons Villers



## 11.5 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

---

### ➤ **Culture**

- ✓ *Centre culturel local* : pas de centre culturel sur le territoire communal, affilié au centre culturel de Charleroi
- ✓ *Syndicat d'initiative et du tourisme* : Asbl Pays de Geminiacum à Liberchies
- ✓ *Musées* : seulement deux sur le territoire (Musée RODAVA à Rèves et Musée du Donjon à Mellet) ;
- ✓ *Bibliothèques* : 4 bibliothèques tenues par des bénévoles et 1 ludothèque ;

### ➤ **Vie associative**

- ✓ *Maisons de village* : 3 maisons de village (Rèves, Mellet, Wayaux) dont la maison multi-services de Mellet, 2 maisons en projet (Frasnes-lez-Gosselies et Villers-Perwin) ;
- ✓ *Associations* : des associations de seniors (7), de jeunes (5), de musique (11), comité des fêtes, cercles historiques, philatélique, artistique, patriotique, associations de théâtres, etc. ;
- ✓ *Outils d'information et de communication* : site internet, bulletin communal alterné avec « Les Bons Villers News », 2 écrans d'information (Frasnes-lez-Gosselies et Mellet), autres valves d'affichage (maisons de village, administration communale et école de Villers-Perwin)
- ✓ *Jumelage* : jumelage avec une commune française (Escaudain, département du Nord)

### ➤ **Sport**

- ✓ *Clubs* : 14 clubs sportifs répertoriés, pour une dizaine de sports différents ;
- ✓ *Circuits balisés* : 8 promenades pédestres sur Les Bons Villers, aménagement de liaisons cyclables inter-villages commencé ;
- ✓ *Infrastructures* : un complexe sportif communal, un terrain de foot, trois manèges, un karting, un golf

### ➤ **Tourisme**

- ✓ Faiblement développé
- ✓ *Horeca* : 5 hébergements, 7 restaurants
- ✓ *Partenariats supra-communaux* : fin du Pays de Geminiacum, nouvelles opportunités avec le GAL du Pays des 4 Bras pour le développement culturel et touristique

***Partie : 12. MOBILITÉ***



## 12.1 LES VOIES DE COMMUNICATION

Les Bons Villers étant une commune rurale présentant une dynamique démographique positive, et étant géographiquement proche de pôles urbains comme Nivelles ou Charleroi, les équipements de mobilité doivent être à la hauteur de ses ambitions.

Bien que Les Bons Villers soit bien desservi au niveau routier (deux routes nationales, proximité des autoroutes), transports en commun et mobilité douce, notamment cyclable, restent un enjeu pour le développement durable du territoire et afin de parer à l'utilisation croissante et dominante de l'automobile.

En matière ferroviaire, les lignes 140 sur Fleurus et 124 sur Luttre et Nivelles restent proches de l'entité. Ainsi en l'absence de gare sur son territoire, un des défis de la commune est d'assurer une desserte suffisante en transport en commun des gares situées sur les communes voisines.

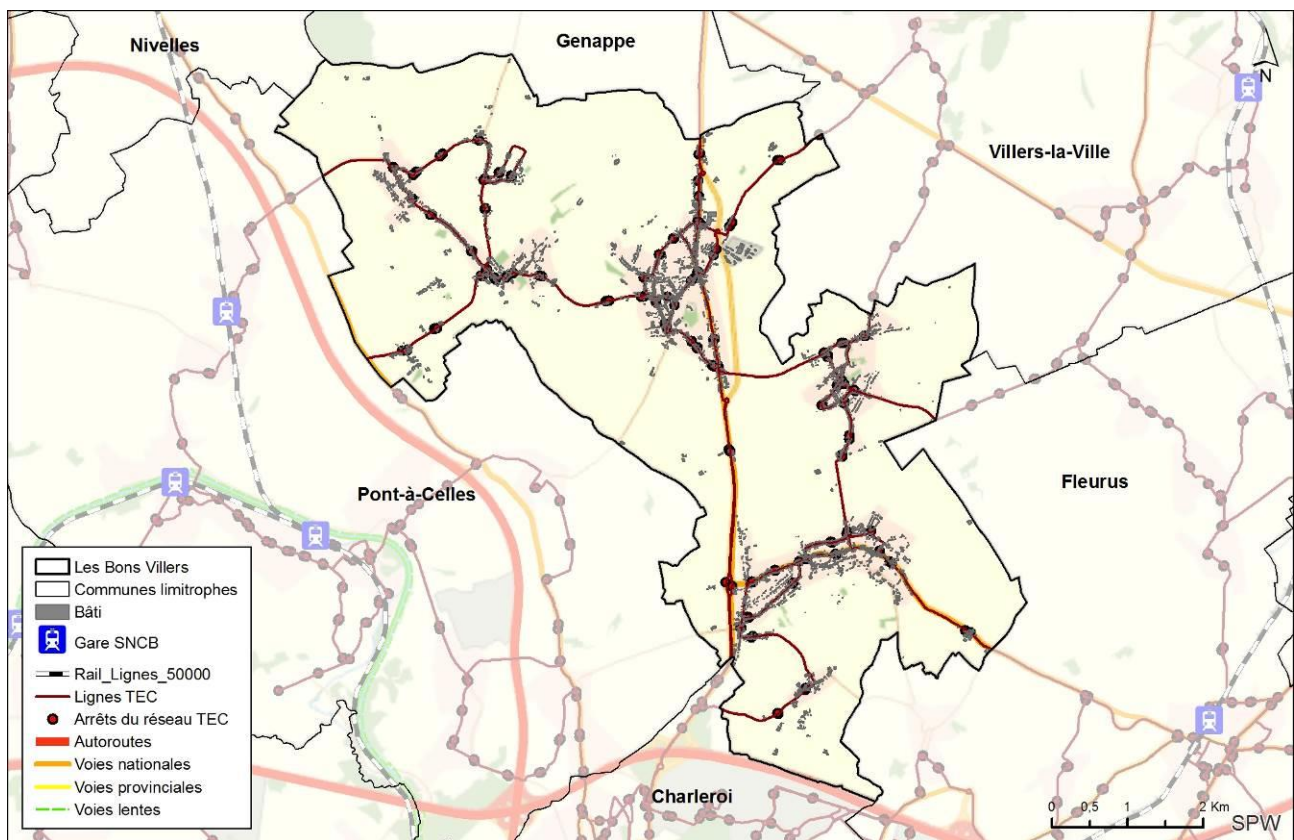


Figure 177 : Réseaux de mobilité (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)<sup>2</sup>M)

### 12.1.1 Réseau routier

#### 12.1.1.1 Réseau autoroutier

Le réseau autoroutier est absent du territoire de Les Bons Villers, mais la commune se trouve à proximité de l'A15 (E42) qui passe au sud du territoire et de l'A54 (E 420) qui longe le territoire à l'Ouest. Ces deux axes autoroutiers possèdent des entrées/sorties à l'ouest (entrée/sortie 21 : Luttre – Pont-à-Celles) et au sud (entrée/sortie 16 : Gosselies – Genappe) de la commune, ce qui permet d'augmenter l'accessibilité du territoire.

#### 12.1.1.2 Réseau régional (RGG3 et RESI)

Le réseau régional s'étend sur 7,2 km et ne comporte que deux routes qui traversent le territoire du nord au sud. Il s'agit de la N5 et de la N567.

La N5 établit un axe nord-sud au centre du territoire et traverse Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin et Mellet.

La N567 coupe la N5 à l'ouest du village de Mellet. La N567 traverse le village de Mellet d'ouest en est, elle prend alors une forme d'arc et se poursuit en ligne droite à la sortie de Mellet jusqu'à Fleurus.

La gestion de l'ensemble du réseau est assurée par le district routier de Charleroi (SPW-DGO1 - D 142.12).

Avec le contournement de la N5, cette voirie ne passe plus par le cœur de Frasnes-lez-Gosselies, en revanche, la N567 constitue la colonne vertébrale de village de Mellet qui s'est développé tout autour.

La N5 est composée de 2x1 voies jusqu'au rond-point à l'entrée nord de Frasnes-lez-Gosselies, puis de 3 voies jusqu'à Mellet et de Mellet à la sortie de la commune de 2x2 voies de circulation, les portions contenant 3 ou 4 voies sont séparées par une berne centrale (avec certaines portions de 2 bandes).

Avec cette structure principale, la commune des Bons Villers se trouve à :

- ✓ ± 20 minutes du centre de Charleroi ;
- ✓ ± 20 minutes du centre de Nivelles
- ✓ ± 30 minutes du bipôle Braine-L'Alleud – Waterloo
- ✓ ± 25 minutes du bipôle d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
- ✓ ± 25 minutes de Gembloux
- ✓ ± 50 minutes du centre de Bruxelles

#### 12.1.1.3 Réseau provincial

Le réseau provincial de Les Bons Villers comprend la N5, qui fait déjà partie du réseau régional. Toutefois, le réseau régional a « l'ascendant » sur le réseau provincial et ce dernier reste donc pris en charge par la DGO1.

#### 12.1.1.4 Réseau communal

Les Atlas des communications vicinales des anciennes communes répertorient de nombreux chemins et sentiers sur le territoire. La plupart des chemins inscrits en 1841 sont devenus, comme partout ailleurs, les rues et routes actuelles. L'évolution de l'urbanisation et des modes de déplacement a fondamentalement modifié l'usage des sentiers et donc leur degré d'utilisation.

La commune gère environ 136,2 km de voirie. Ce qui représente une densité de 3,2 km/km<sup>2</sup> à noter que cette densité est inférieure à la densité moyenne des communes limitrophes (3,8) mais supérieure à la moyenne régionale (2,9).

### 12.1.2 Réseau ferroviaire

La commune ne bénéficie d'aucune ligne de chemin de fer. Les gares les plus proches sont celles de Luttre, Fleurus et Nivelles.

### 12.1.3 Réseau(x) de transport par bus

Les Bons Villers bénéficie des services du TEC. Plusieurs lignes régulières desservent l'entité, ainsi que le démontre la figure suivante.

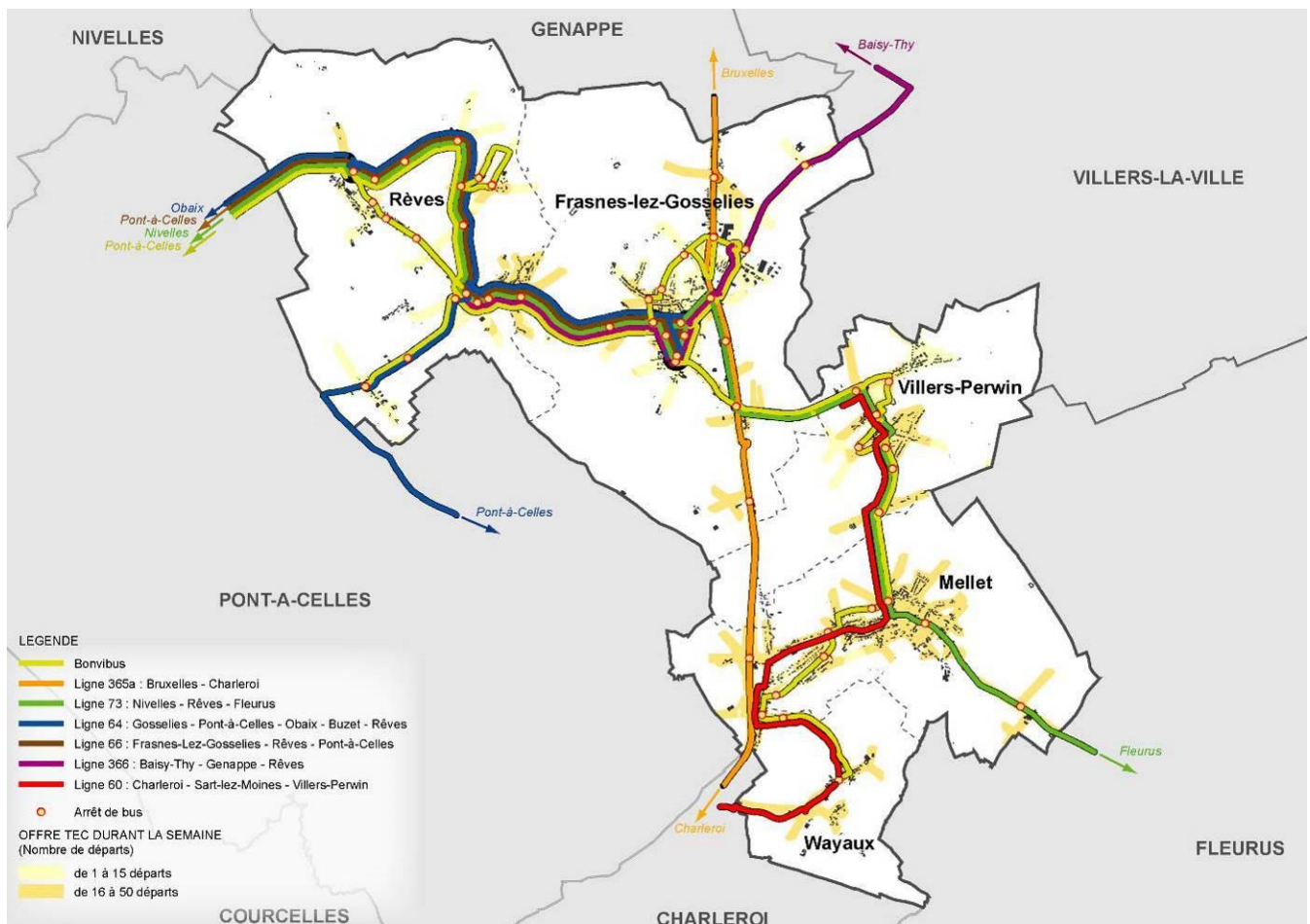


Figure 178 : Réseau des TEC sur le territoire des Bons Villers (Source : carte du SSC)

Au total, le réseau représente 49 km sur tout le territoire pour 72 arrêts. Il y a donc une moyenne de 1 arrêt tous les  $\pm 700$  m. La desserte du territoire est assurée par 7 lignes, dont le Bonvibus.

Avec la carte, on remarque que le centre de Frasnes-lez-Gosselies (6 lignes sur 7) et de Rèves (5 ligne sur 7) sont mieux desservis que le reste du territoire. Toutefois, le territoire possède de manière assez exceptionnelle, un bus qui relie tous les villages de l'entité. Ce bus est mis à disposition par la TEC et géré par la commune. Cependant, le bus ne passe que trois fois par jour.

Ligne	Axe général	Villages traversés	Connexion vers les pôles semi-urbains
73	Nivelles – Rèves – Fleurus	Rèves, Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin, Mellet	Nivelles, Fleurus
C365A	Bruxelles – Charleroi	Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin, Mellet	Bruxelles, Charleroi
C366	Baisy Thy – Genappe – Rèves	Rèves, Frasnes-lez-Gosselies	Genappe
C60	Charleroi – Sart-lez-Moines – Villers-Perwin	Villers-Perwin, Mellet, Wayaux	Charleroi

<b>C64</b>	Gosselies – Pont-à-Celles – Obaix – Buzet - Rèves	Rèves, Frasnes-lez-Gosselies	Pont-à-Celles
<b>C66</b>	Frasnes-lez-Gosselies – Rèves – Pont-à-Celles	Rèves, Frasnes-lez-Gosselies	Pont-à-Celles
<b>CLBV</b>	Bonvibus – Les Bons Villers	Rèves, Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin, Mellet, Wayaux	Pont-à-Celles (jeudi) Fleurus (lundi)

**Figure 179 : Ligne des TEC en circulation sur Les Bons Villers (Source : Infotec)**

D'après l'analyse réalisée dans le SSC de Les Bons Villers, trois lignes ont de bonnes fréquences : la 365a, la 73 et la 60. De fait la gare de Fleurus est mieux desservie que la gare de Luttre. Le renforcement de la desserte de la gare de Luttre a été identifié comme un enjeu important pour améliorer la mobilité des bonsvillersois.

N° Bus	Fréquence (bus/j/sens)
365a	17
73	18
64	2
66	2
366	1
60	18

**Figure 180 : Fréquence des bus (source : TEC)**

#### 12.1.4 Transport aérien

L'aéroport civil régional le plus proche est celui de Bruxelles-Sud Charleroi (Gosselies). Situé au sud de l'A15 (E42), le village le plus proche, Wayaux ne s'y trouve qu'à 5km, tandis que Rèves, le village le plus éloigné, se trouve à environ 15km.

Cet aéroport dessert des destinations telles que l'Ecosse, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne et la Suède.

#### 12.1.5 Transport fluvial

Les Bons Villers ne compte aucun cours d'eau navigable. Le plus proche est le canal de Charleroi, qui traverse Pont-à-Celles.

#### 12.1.6 Les « modes doux »

Le réseau des chemins et sentiers existants est un atout remarquable du territoire. Les chemins et sentiers ont soit une fonction utilitaire (déplacement des engins agricoles, forestiers, ...), soit une fonction de support de loisirs (promenades, randonnées, etc.) ou les deux.

Comme évoqué précédemment, la commune de Les Bons Villers en partenariat avec le pays de Geminiacum a développé neuf promenades sur le territoire. L'entité ne compte pas de RAVEL

aménagé mais l'ancienne ligne de chemin de fer 131 a été partiellement aménagée entre Frasnes-les-Gosselies et Rèves pour servir de chemin de promenades.

Dans le cadre du précédent PCDR, la fiche projet 2 du Lot 1 concernait l'aménagement d'un réseau de liaisons inter-villages pour usagers lents, dans ce cadre des aménagements cyclables ont été réalisés et d'autres sont en cours (cf. carte du Schéma de Développement Communal). Toutefois, ces aménagements sont plutôt à destination du loisir que pour un usage utilitaire.

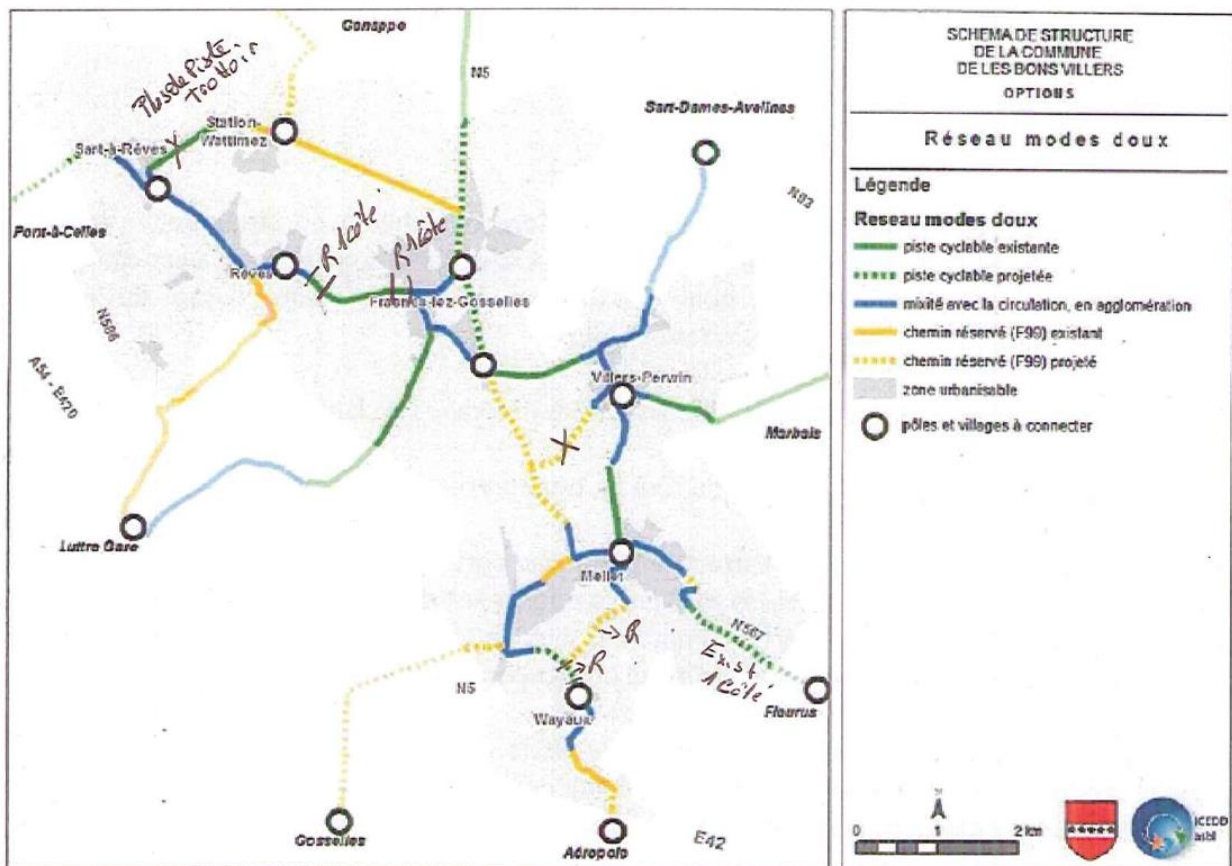
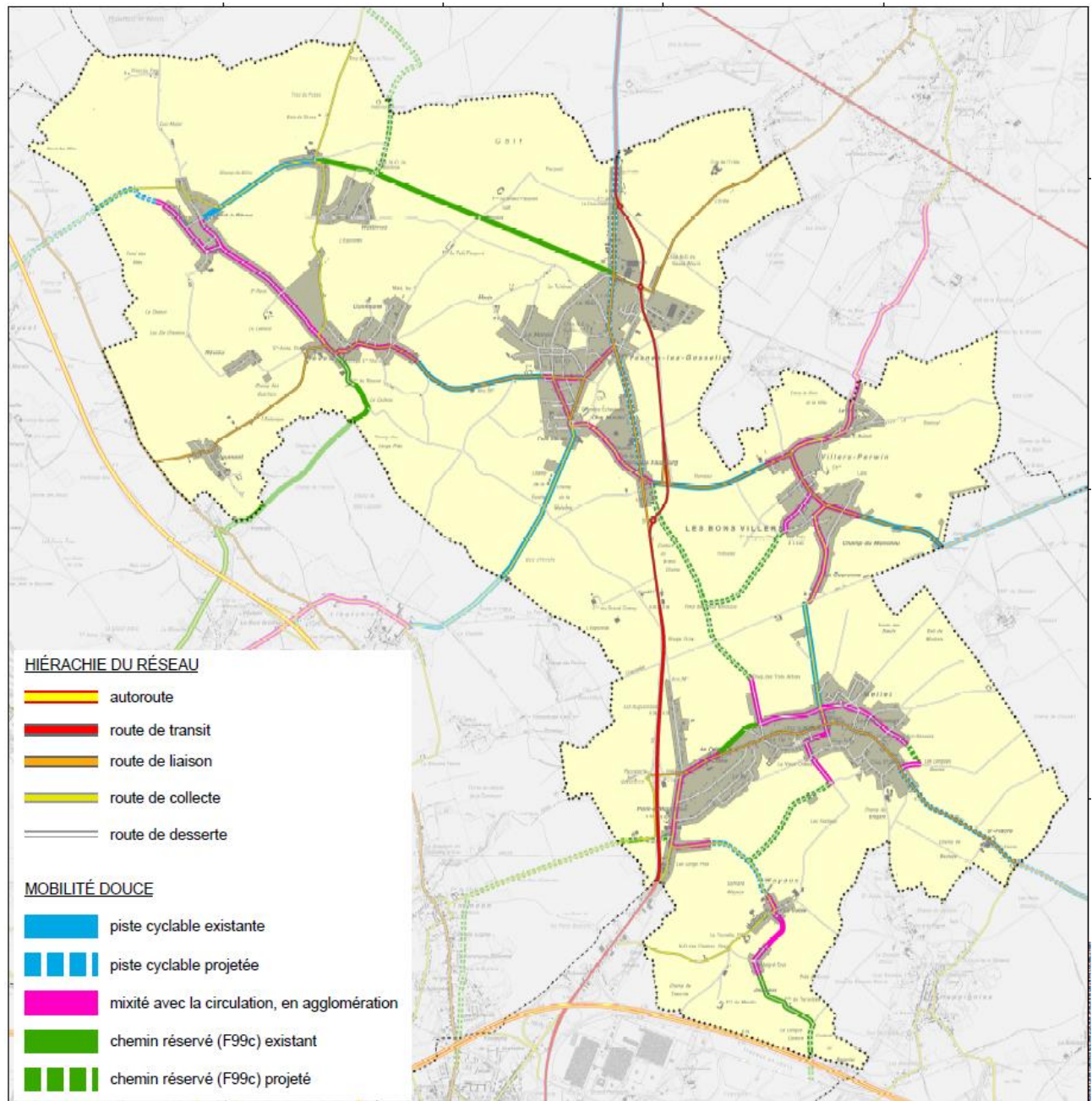


Figure 181 : extrait du schéma de structure de Les Bons Villers





**Figure 182 : Réseau modes doux sur la commune de Les Bons Villers – carte mise à jour par l'Administration communale (source : SDC et administration communale OU SDC, juin 2018)**

## 12.2 LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En matière de comptages, les données disponibles les plus récentes datent de 2004 et 2006<sup>93</sup>. En 2006, le tronçon de voirie régionale le plus emprunté était celui de la N5, sur la portion sud (Mellet). Le nombre de véhicules en 24h sur cette portion a augmenté de 21% entre 1997 et 2007 (de 17.680 véhicules à 21.397 véhicules)

En 10 ans, le trafic sur le nord de la N5 a augmenté de 17,5% passant de 9028 véhicules en 24h en 1997 à 10.612 véhicules en 24h en 2006. L'augmentation régulière du trafic routier a justifié la construction du contournement de Frasnes composé de 3 voies, alors que l'ancienne N5 n'en comportait que 2.<sup>94</sup>

Enfin, la N567 reliant Les Bons Villers à Fleurus à un trafic 5 fois moins important que le tronçon le moins fréquenté de la N5.

Année des données	Route	Axe général	Nombre de véhicules (en 24h)	Tronçon concerné
2006	N 5	Bruxelles – Charleroi – Reims (F)	10.612	Genappe (Baisy-Thy) N93 – Les Bons Villers (Mellet) N567
			21.397	Les Bons Villers (Mellet) – Charleroi (Gosselies)
2004	N 567	Mellet – Fleurus	2.760	Les Bons Villers (Mellet) – Fleurus N586

**Tableau : Nombre de véhicules sur les routes – Chiffres de 2004 et 2006 (source : routes.wallonie.be)**

En termes de dangerosité, la DGO1 a fait réaliser une cartographie des zones à risque entre 2010 et 2014. Cette carte a permis la création d'un indice d'insécurité et l'adaptation d'une typologie relative à cet indice. A Les Bons Villers, la situation sur les routes régionales est satisfaisante au vu de l'indice, étant donné la majorité des tronçons de couleur verte. Seule une petite partie de la partie Nord de la N5 est répertoriée en jaune. Elle correspond au niveau du rond-point qui fait la jonction avec le contournement de la N5. Toutefois, la N567, qui passe au cœur du village de Mellet, est souvent mentionnée comme dangereuse par les habitants. Le Schéma de Développement Communal a déjà pointé ce sentiment d'insécurité par rapport à la traversée du village par cette voie.

<sup>93</sup> Source : DGO1 - Statistiques de circulation

<sup>94</sup> Source : comparaison avec données du 1<sup>er</sup> PCDR

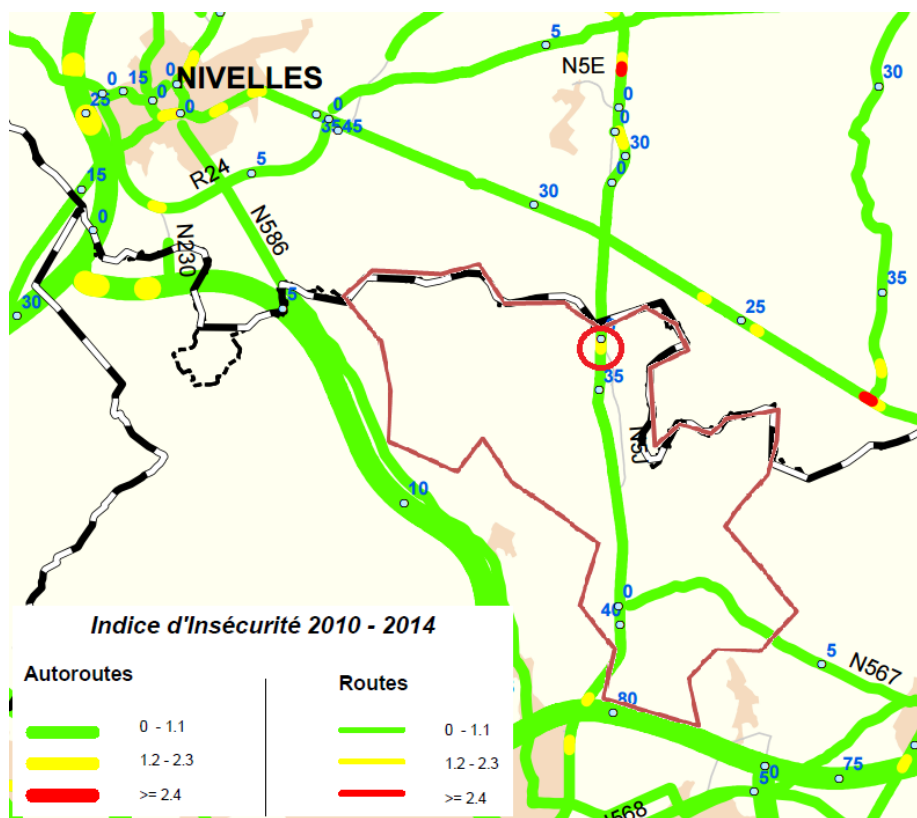


Figure 183 : localisation des zones à risque en matière de sécurité routière (Source : SPW-DGO1)

Entre 1995 et 2015, le nombre d'accidents de circulation à Les Bons Villers a baissé de 28%, toutefois la diminution d'accidents s'est surtout faite entre 1995 et 2000, et sur les quinze dernières années, la tendance est repartie à la hausse. La baisse du nombre d'accidents sur les 20 dernières années est une tendance que l'on retrouve pour les communes limitrophes également, cependant, on note d'importants écarts entre des communes qui ont réduit de moitié le nombre d'accidents sur leur commune (Villers-la-Ville) et d'autres dont la réduction a été inférieure à 10% (Fleurus, Nivelles).

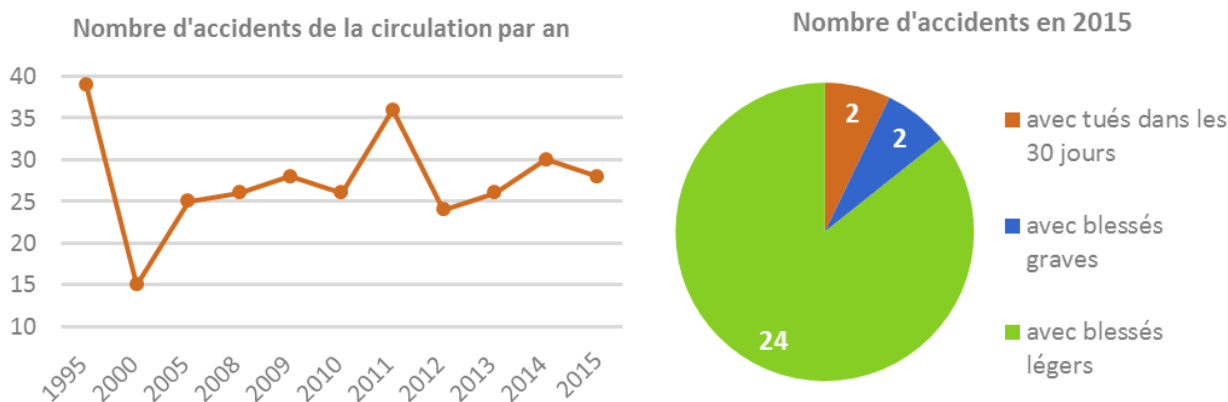


Figure 184: Nombre d'accidents par an à Les Bons Villers (Source : IWEPS)

	1995	2000	2005	2010	2015	Variation 1995-2015	Variation 2005-2015
<b>Les Bons Villers</b>	39	15	25	26	28	-28%	12%
<b>Charleroi</b>	1150	1112	852	803	641	-44%	-25%
<b>Fleurus</b>	83	74	100	78	76	-8%	-24%
<b>Genappe</b>	72	68	49	68	50	-31%	2%
<b>Nivelles</b>	122	124	114	131	111	-9%	-3%
<b>Pont-à-Celles</b>	68	40	57	50	40	-41%	-30%
<b>Villers-la-Ville</b>	52	24	33	34	26	-50%	-21%

**Figure 185 : Nombre d'accidents par an à Les Bons Villers et dans les communes limitrophes (Source : IWEPS)**

Notons également que la commune possède cinq conseillers en mobilité (données de 2016). Des aménagements pour modérer la vitesse toujours excessive dans les traversées de village continuent. Des effets de porte, sont progressivement mis en place.<sup>95</sup>

### 12.2.1 Charges de trafic

Dans l'ensemble, les voiries locales ne connaissent ni congestion systématique ni accidents réguliers. Comme dans la plupart des communes, les heures de pointe liées à l'activité des écoles sont celles où apparaissent quelques problèmes de circulation et de stationnement.

### 12.2.2 Taux de motorisation

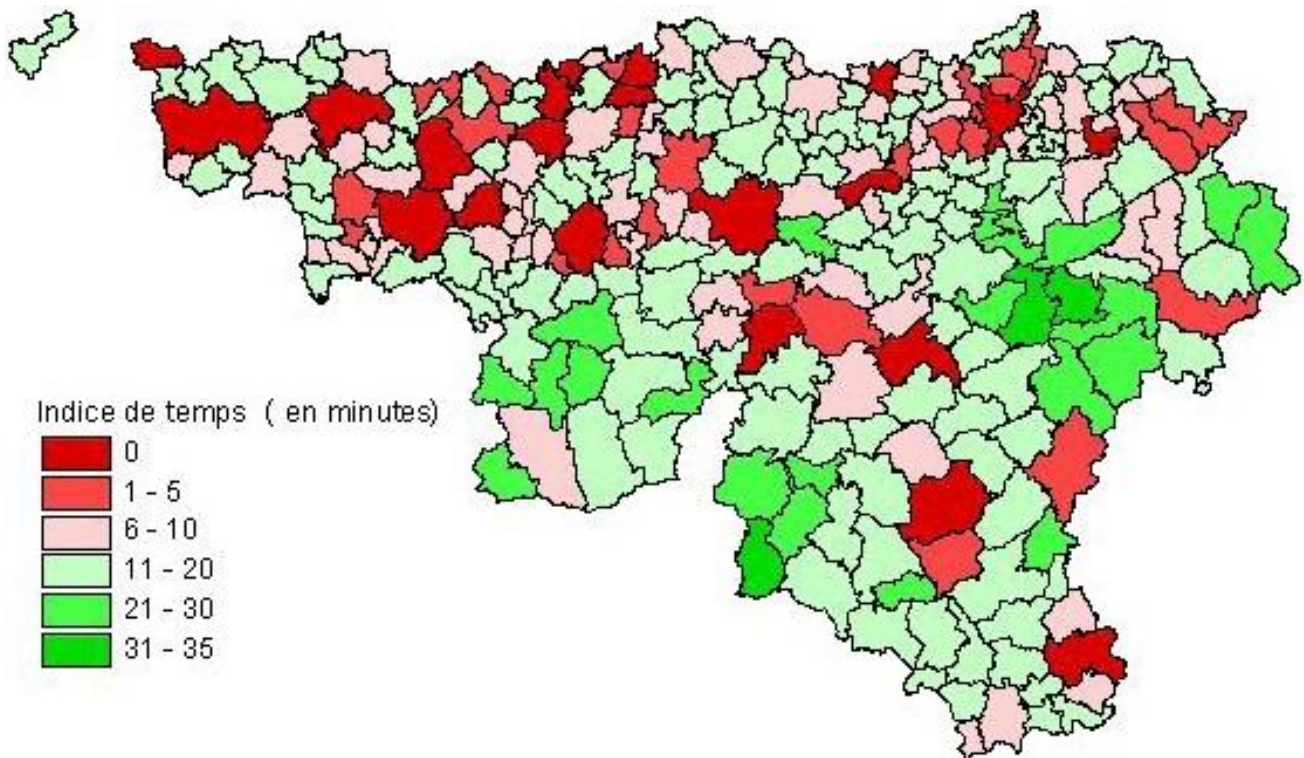
En 2015, le nombre total de voitures privées étaient de 4.878 à Les Bons Villers, ce qui représente 130,8 voitures particulières pour 100 ménages. Ce chiffre est largement supérieur à la moyenne des communes limitrophes (100,9). Les communes limitrophes rurales ont un taux de motorisation plus élevé que les communes limitrophes plus urbaines, comme Charleroi qui comptabilise 92 voitures pour 100 ménages. Cela s'explique donc par une offre moindre des autres types de transport sur la commune.

### 12.2.3 Indice d'accessibilité

L'indice d'accessibilité aux services, ou "indice de temps" est quantifié sur base du temps nécessaire pour se rendre à un pôle de services et un ensemble de services supérieurs (école d'enseignement secondaire, hôpital général, hypermarché et gare générant des flux de voyageurs importants). Il s'exprime en minutes. Au plus une commune affiche un indice élevé, au plus elle est isolée des services. À contrario, les communes qui affichent un indice égal à zéro disposent des quatre services retenus sur leur territoire et sont définis comme pôle de services et d'emploi.

D'après la carte ci-dessous, on constate que Les Bons Villers bénéficiait en 2007 d'un indice d'accessibilité moyen. En effet, en moyenne il faut depuis la commune entre 11 et 20 minutes en voiture pour atteindre les services étudiés.

<sup>95</sup> Rapport d'activité 2015 de l'Agenda 21 Local, Les Bons Villers.



*Figure 186 : Indice d'accessibilité (Source : CAPRU - 2007)*

Les Bons Villers présente les distances – temps suivantes :

- ✓ 0 minute pour rejoindre une école d'enseignement secondaire (car existant sur la commune) (données 2008) ;
- ✓ 11 minutes pour rejoindre un hypermarché de plus de 1.500 m<sup>2</sup> (données 2008) ;
- ✓ 14 minutes pour rejoindre une gare d'influence (données 2007) ;
- ✓ 15 minutes pour rejoindre un hôpital (données 2009).

## 12.3 LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ

### 12.3.1 Schéma de Développement Communal

La commune de Les Bons Villers dispose d'un Schéma de Développement Communal, adopté le 21/03/2016 et qui est entré en vigueur le 05/06/2016. Dans la partie II du SDC, qui concerne les options, le quatrième chapitre décrit une série d'orientation destinées à harmoniser et à intégrer les flux de circulation. Les orientations sont les suivantes :

- Hiérarchie du réseau routier proposée :
  - Adaptation du statut de la chaussée de Bruxelles à la situation de fait
  - Mise en lien du village de Sart-Dames-Avelines au village de Frasnes-lez-Gosselies par la rue des Français
  - Connexion du village de Rèves à la N586 par la rue Odoumont
- Phénomène de transit :
  - Mise en place d'une signalisation cohérente sur l'ensemble des chemins concernés par un phénomène de transit inadapté
  - Aménagement d'un dispositif physique limitant l'accès automobile tout en permettant le passage de véhicules agricoles sur une portion de la rue Marja, comprise entre la rue Eugène Gilles et la zone urbanisable du village de Rèves
  - Modification de la signalisation présente actuellement au niveau du chemin du Bois d'Arnelle et du chemin de Nivelles afin d'y permettre le charroi lourd
- Traversées d'agglomération :
  - Aménagement de la chaussée de Bruxelles dans sa traversée de Frasnes-lez-Gosselies
  - Aménagement de la N567 dans sa traversée de Mellet
- Transport en commun
  - Renforcer la desserte vers la gare de Luttre
- Mobilité douce :
  - Favoriser les déplacements quotidiens, en définissant des itinéraires cyclables et piétons
  - Aménager et/ou réaménager des tronçons du réseau, pour les rendre praticables
  - Poursuivre la matérialisation du réseau cyclable
  - Développer l'intermodalité bus-vélo

### 12.3.2 Le Schéma directeur cyclable de Wallonie

Le Contrat d'avenir pour la Wallonie avait programmé l'élaboration d'un schéma directeur cyclable par direction territoriale du MET<sup>96</sup>.

Les Bons Villers n'a pas été identifié comme un pôle au sein de ce schéma, contrairement à Nivelles, La Louvière, Charleroi ou Gembloux. Il n'y a pas non plus de liaisons entre deux pôles qui passent sur le territoire, ni de voiries régionales complémentaires à haut potentiel cyclable.

<sup>96</sup> Pour la gestion des autoroutes et des routes régionales, la Wallonie est subdivisée en 7 directions territoriales : Mons, Charleroi, Brabant wallon, Namur, Liège, Verviers et Luxembourg.

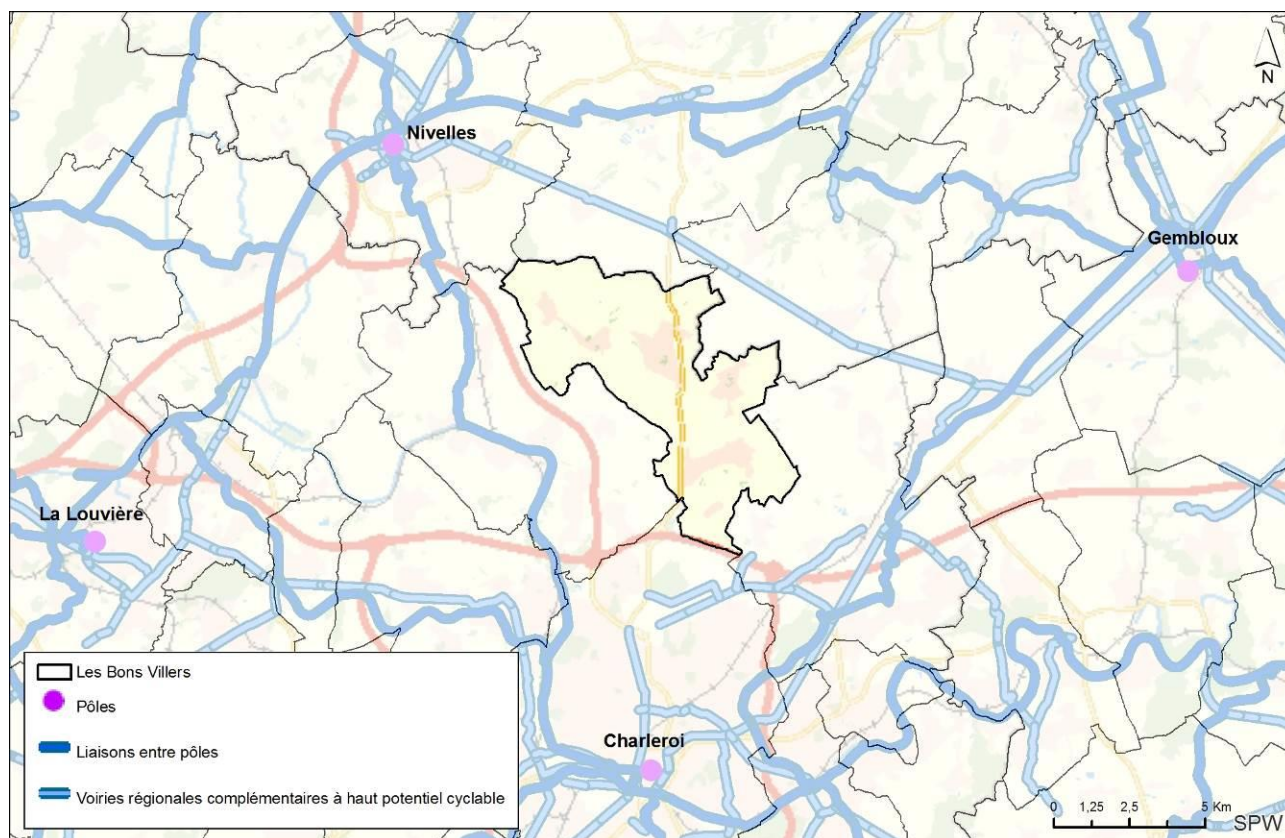


Figure 187 : Schéma Directeur Cyclable de Wallonie – Focus sur Les Bons Villers (Source : SPW)

### 12.3.3 Plan Communal de mobilité

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) tente de définir les problèmes en matière de mobilité (sécurité, accessibilité), quel que soit l'usager, afin d'envisager des solutions durables et efficaces. Il n'existe pas de PCM sur la commune des Bons Villers. Toutefois, le SDC encourage la commune à se doter d'un tel plan et il devrait être lancé en 2018-2019.

### 12.3.4 Plans d'investissements communaux (PIC)

#### 12.3.4.1 Plan d'investissement 2013-2016

Dans le cadre des plans d'investissement communaux, la commune contribue à améliorer et à sécuriser les déplacements des usagers. Le plan de 2013-2016 a permis de débloquer des fonds pour les travaux de réfection et d'amélioration des rues suivantes :

À Rèves : rue de la Station, ruelle Lenoir, tronçon de la rue Sart-Haut

À Frasnes-lez-Gosselies : rue Léopold II, rue Jean-Baptiste Loriaux

À Mellet : chemin de la Tuilerie

Ce plan prévoit également l'aménagement d'un trottoir rue Dominique Seret (Villers-Perwin) et la réfection de dalles en béton dans plusieurs rues de la commune. Plus récemment, le plan d'investissement pour 2017 et 2018 prévoit des travaux d'amélioration de la rue Hoebeke à Frasnes-Lez-Gosselies.

#### 12.3.4.2 Plan d'investissement 2017 -2018

Le plan de 2017-2018 a permis la réalisation des travaux d'amélioration de la rue Hoebeke à Frasnes-Lez-Gosselies.

### 12.3.4.3 Plan d'investissement 2019-2021

Le plan de 2019-2021 prévoit les aménagements suivants :

Travaux d'amélioration de la rue François Vanbeneden à Frasnes-Lez-Gosselies (Tronçon compris entre la rue Hoebeke n°16 et la rue Léopold II)

Travaux d'amélioration de la rue Sart-Haut à Rèves (Tronçon compris entre ruelle du Coucou et rue du By)

Travaux d'amélioration de la rue Herbert Hoover à Mellet (Tronçon compris entre la rue de Fleurus et la rue Gaston Wautot)

### 12.3.5 Bonvibus

Un minibus arpente les rues de la commune et permet de desservir les quartiers où les lignes régulières ne passent pas. Créé par une convention entre l'administration communale, le TEC et la Région wallonne, le Bonvibus a été lancé en 2007 sur le territoire de Les Bons Villers. Aujourd'hui, seul le TEC et la commune assure son financement : le bus est fourni par le TEC et la commune paye le chauffeur, le carburant et les petits entretiens.

Cette ligne permet d'établir un trait de liaison entre les cinq villages, avec 16 nouveaux arrêts implantés sur la commune. Son trajet a été élargi et permet notamment de se rendre au marché de Fleurus le lundi matin, au marché de Pont-à-Celles le jeudi matin et au centre commercial « City Nord » de Gosselies, le mardi, mercredi et vendredi.

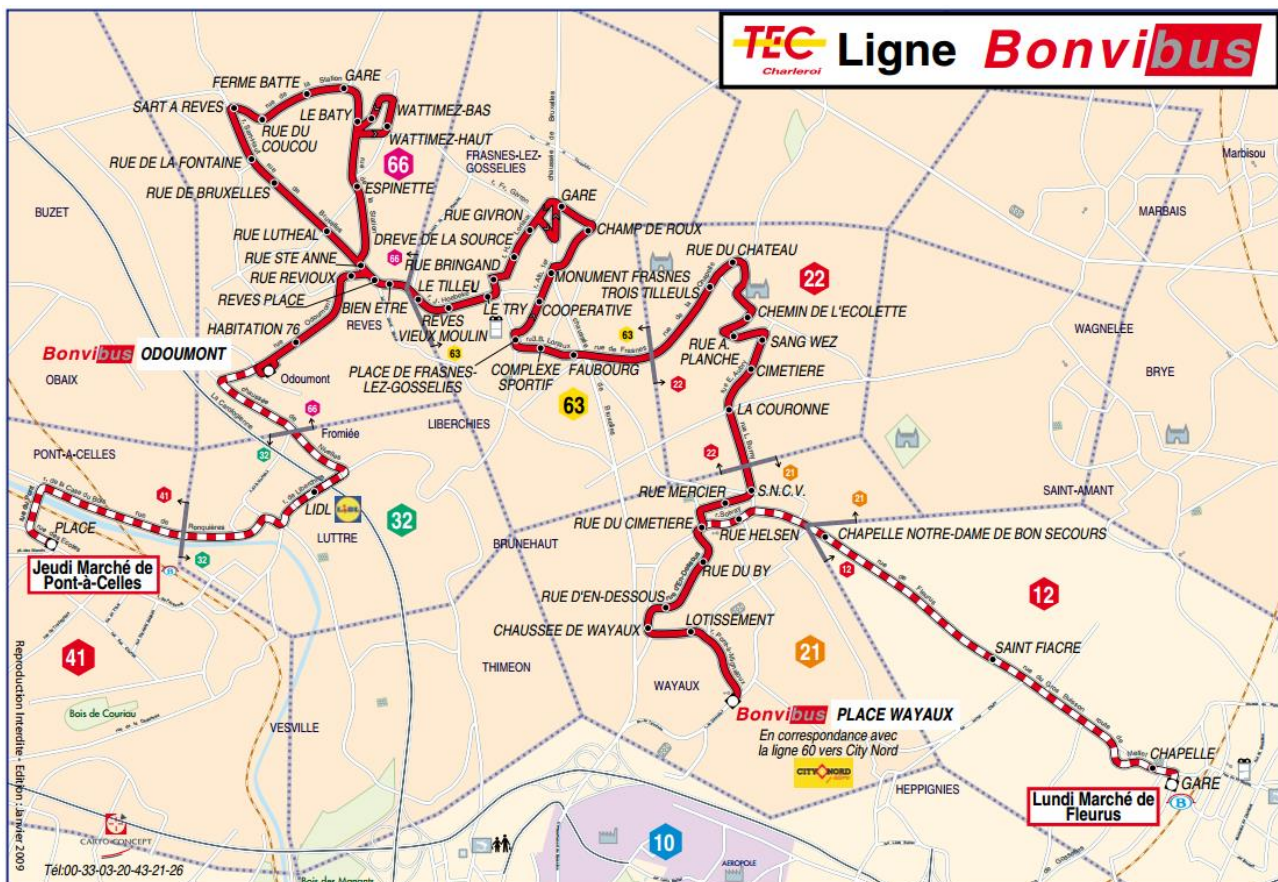


Figure 188 : Plan de la ligne Bonvibus (Source : TEC)



### 12.3.6 Taxi social

Le Transport social est un service initié par le CPAS et repris depuis par le Service de Cohésion sociale de Les Bons Villers dont l'objectif est d'assurer le transport de personnes rencontrant des difficultés de déplacement faute de véhicule personnel ou dans l'incapacité temporaire de l'utiliser et/ou faute de moyens de transport qui leur soient accessibles.

Il est réservé aux Bonsvillersois sous certaines conditions : financières, âge (plus de 65 ans), handicap reconnu par le SPF sécurité sociale, bénéficiaires du RIS du CPAS, etc. C'est un service payant : 0.33€ par kilomètre et le temps d'attente est également payant (de l'ordre de 0.90€ pour 15 minutes). Sont pris en charge, les transports médicaux (hôpitaux, médecins, pharmacie, etc.) et administratifs (mutuelles, avocat, etc.) Le taxi social apporte une réelle réponse aux besoins de déplacements des personnes âgées<sup>97</sup> en particulier pour leurs rendez-vous médicaux.

### 12.3.7 « Zone 30km/h en test »

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la commune teste au centre de Frasnes-lez-Gosselies la mise en place d'une zone 30km/h. Cette nouvelle mesure répond aux préoccupations des citoyens et permettra de réduire l'insécurité routière, permettre un meilleur partage de l'espace public, diminuer les émissions de polluants et le bruit en cœur de village.

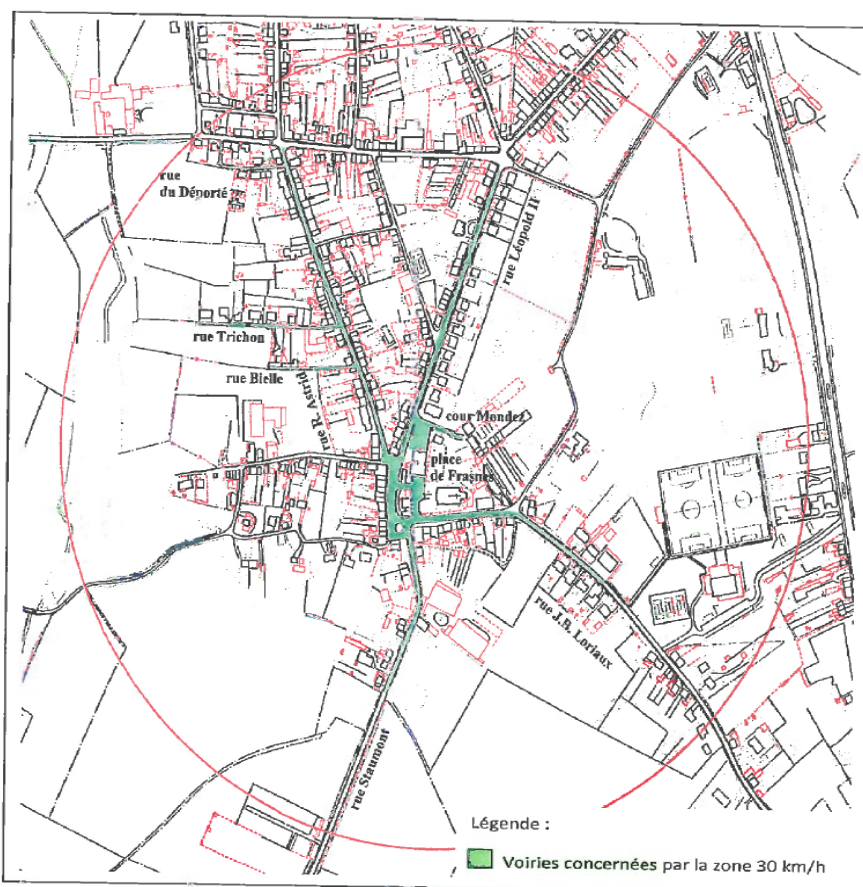


Figure 189 : Voiries concernées par la zone 30km/h (Source : Administration communale)

<sup>97</sup> Source : ROI Transport social, administration communale

### **12.3.8 Semaine de la mobilité**

Chaque année, en septembre, durant la semaine de la mobilité, la commune organise différentes manifestations afin de sensibiliser la population sur des questions de mobilité (sécurité routière, mobilité douce, etc.).

Lors de la semaine de la mobilité 2017, qui s'est déroulé du 16 au 22 septembre, Les Bons Villers a organisé une balade à vélo en empruntant le réseau lent. Les vélos électriques de la commune ont été mis à disposition et des actions de sensibilisation à la zone 30km/h et d'information sur les projets et futurs aménagements cyclo-piétons ont été menées. En outre un atelier de réparation vélo et gravure d'identification a été créé.

## 12.4 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

### ➤ **Les voies de communication**

- ✓ *Réseau routier* : 2 voiries régionales, dont une en RGG3 (N5), pour un total de  $\pm$  11 km, structuré en un axe nord-sud et est-ouest au niveau de Mellet. Proximité avec l'A54 et l'E42, Charleroi accessible en  $\pm$ 20min et Bruxelles en  $\pm$ 50min)
- ✓ *Réseau ferroviaire* : pas de gare aux Bons Villers, des gares à proximité (Nivelles, Luttre, Fleurus) et une mauvaise desserte de la gare de Luttre ;
- ✓ *Réseau(x) de transports en bus* : 49 km, 72 arrêts et 7 lignes de bus (dont trois lignes de bonnes fréquences : 635a, 73 et 60) desservant tout le territoire (mais meilleure desserte au nord) et le Bonvibus, géré par la commune qui relie les villages entre eux et dessert les marchés de Fleurus et de Pont-à-Celles et le centre commercial de Gosselies ;
- ✓ *Modes doux* : pas de RAVEL, mais des liaisons lentes et des pistes cyclables aménagés ou en cours d'aménagement dans le cadre du précédent PCDR, toutefois elles ont plutôt une fonction de loisirs qu'une fonction utilitaire ;
- ✓ *Autres (aérien et fluvial)* : absence de voies navigables et d'aéroport (Bruxelles-Sud est le plus proche, à une dizaine de kilomètres de Les Bons Villers).
- ✓ *Indice d'accessibilité* : 0min pour rejoindre une école d'enseignement secondaire, 11 min pour un hypermarché, 14 minutes pour une gare d'influence, 15 minutes pour un hôpital

### ➤ **La sécurité routière**

- ✓ La N5 est la plus fréquentée ( $\pm$  15.000 véhicules par jour), mais sentiment d'insécurité au niveau de la traversée de Mellet vers Fleurus par la N567 ;
- ✓ Situation satisfaisante de Les Bons Villers du point de vue de l'indice d'insécurité, malgré que la N567 passe au cœur du village de Mellet ;
- ✓ 28 accidents par an en 2015 (chiffre stable sur ces dix dernières années)

### ➤ **Les actions menées en faveur de la mobilité**

- ✓ *Le Schéma de développement communal* : élaboré en 2015, sa partie 2 (Option) donne plusieurs pistes pour améliorer la mobilité au sein du territoire. Les mesures principales visent à adapter la hiérarchie du réseau routier, contrôler le phénomène de transit, aménager les traversées d'agglomération, renforcer la desserte vers la gare de Luttre et développer la mobilité douce ;
- ✓ *Le Bonvibus* : sert de lien entre les villages de l'entité, dessert les rues non desservies par les lignes régulières, permet d'aller aux marchés de Fleurus (lundi), de Pont-à-Celles (jeudi) et au centre commercial de Gosselies ;
- ✓ *Taxi social* : disponible pour les rendez-vous médicaux et autre des personnes âgées.
- ✓ *Zone 30kmh en test* dans le centre de Frasnes-lez-Gosselies

- ✓ *Semaine de la mobilité* : balade à vélo, mise à disposition des vélos électriques, action de sensibilisation à la zone 30, information sur les futurs aménagements cyclo-piétons (exemple : semaine de la mobilité en 2017)



***Partie : 13. GESTION COMMUNALE***



## 13.1 DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

Le PCDR de Les Bons Villers a été démarré en 2017 avec un collège communal différent de celui de 2019. De nouveaux échevins et un nouveau bourgmestre ont été élus lors des élections d'octobre 2018. Dans cette partie seront présentée le Programme Stratégique Transversal de l'ancienne mandature, c'est-à-dire celle qui a débuté le PCDR, et la Déclaration Politique communale de la nouvelle mandature qui poursuit et amène à son terme le PCDR.

### 13.1.1 Programme Stratégique Transversal de la première mandature

La commune de Les Bons Villers a adopté la démarche du Programme Stratégique Transversal (PST) communal.

Le PST est un document qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation. La stratégie s'appuie sur la définition d'objectifs et/ou d'actions, l'identification de moyens humains et financiers et la définition d'indicateurs permettant d'évaluer le programme.

Un tableau présentant les objectifs stratégiques validés par le Collège communal est repris ci-dessous :

VOLET INTERNE : ADMINISTRATION GENERALE	
<b>THEMATIQUE 1</b>	<b>DOMAINE : GOUVERNANCE - ADMINISTRATION PERFORMANTE</b>
O.S. 1.1	Être une administration communale qui offre des services de qualité aux citoyens
O.S. 1.2	Être une administration communale qui met en pratique les principes de bonne gouvernance
O.S. 1.3	Être une administration communale qui veille à la mise en place d'une gestion des ressources humaines efficace et efficiente
O.S. 1.4	Être une administration communale durable
VOLET EXTERNE : DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES	
<b>THEMATIQUE 2</b>	<b>DOMAINE : COHESION SOCIALE - CULTURE - SPORT - LOISIRS</b>
O.S. 2.1	Être une commune qui vise l'épanouissement de ses citoyens, en luttant contre l'exclusion sociale et en contribuant au renforcement des liens sociaux
<b>THEMATIQUE 3</b>	<b>DOMAINE : ENVIRONNEMENT - TERRITOIRE - MOBILITE</b>
O.S. 3.1	Être une commune qui préserve et améliore la qualité de son cadre de vie et qui assure le développement de son territoire
<b>THEMATIQUE 4</b>	<b>DOMAINE : ECONOMIE - EMPLOI - AGRICULTURE</b>
O.S. 4.1	Être une commune qui vise à maintenir et créer des activités économiques et des emplois
<b>THEMATIQUE 5</b>	<b>DOMAINE : EDUCATION - SANTE</b>
O.S. 5.1	Être une commune qui donne aux enfants les moyens de s'épanouir
O.S. 5.2	Être une commune qui se soucie de la santé de ses citoyens



### 13.1.2 Déclaration de Politique Communale de la nouvelle mandature

La nouvelle équipe communale et le bourgmestre de Les Bons Villers ont réalisé une Déclaration de Politique Communale.

Le Code de la démocratie locale indique que le Collège doit présenter au Conseil une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Cette Déclaration de Politique Communale est placée en **annexe 7**. Le Programme Stratégique Communale (PST) est actuellement en cours de rédaction.

## 13.2 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL ET DU COLLÈGE COMMUNAL

Compte tenu de son nombre actuel d'habitants, la commune de Les Bons Villers dispose d'un Collège communal composé de 6 membres et d'un Conseil communal comptant 21 membres auxquels s'ajoute la présidente du CPAS désignée hors conseil.

### 13.2.1 Composition du Collège communal

Le Collège est composé du Bourgmestre, des Echevins, de la présidente du CPAS et du Directeur général. Il agit comme le "gouvernement" de la commune et en assure la gestion quotidienne. Il doit aussi exécuter les décisions du conseil communal. Le nombre d'Echevins varie selon le chiffre de la population. A Les Bons Villers, ils sont 4, élus pour 6 ans par et parmi les membres du Conseil Communal. Le Collège se réunit toutes les semaines, à huis clos, en principe le mercredi à 8h30.

Titre	Nom	Fonctions et attributions
Bourgmestre	<b>PERIN Mathieu (Citoyens)</b>	Finances, Budget, Sécurité, Police, Personnel, Bien-être du personnel, Numérique, Information et communication, Relations publiques, Gouvernance et éthique, Accueil des nouveaux habitants, Participation citoyenne, Budget participatif.
1 <sup>er</sup> échevine	<b>Mme MATHELART Anne (Citoyens)</b>	État-civil, Population, Enseignement, Numérisation des écoles, Sécurisation des abords des écoles, Écoles de musique, Accueil Temps Libre, Associations de parents, Activités parascolaires, Centres de vacances, Loisirs des jeunes, Jeunesse, Conseil consultatif des jeunes, Mouvements de jeunesse, Culture, Bibliothèques, Ludothèques, Égalité des chances.
2 <sup>ème</sup> échevin	<b>M. JENAUX Philippe (Citoyens)</b>	Travaux publics et Voiries (incluant routes, trottoirs, pistes cyclables, égouts, filets d'eau, avaloirs, équipements urbains, éclairage public, cimetières), Plan Communal de Mobilité, Usagers lents, Sécurité routière, Régie foncière, Entretien, et gestion du patrimoine, Logistique et transport, Gestion des salles, Prêts de matériel, Culte.
3 <sup>ème</sup> échevin	<b>M. PATTE Bruno (Citoyens)</b>	Travaux publics et Voiries (incluant routes, trottoirs, pistes cyclables, égouts, filets d'eau, avaloirs, équipements urbains, éclairage public, cimetières), Plan Communal de Mobilité, Usagers lents, Sécurité routière, Régie foncière, Entretien, et gestion du patrimoine, Logistique et transport, Gestion des salles, Prêts de matériel, Culte.
4 <sup>ème</sup> échevin	<b>M. ALLART Jean- Jacques (Citoyens)</b>	Urbanisme, Aménagement du territoire, Logement, Quartiers, Monuments et sites, Economie (PME-Commerce-indépendants-artisans), Tourisme, GAL des 4 Bras, Emploi et formation, Ruralité, PCDR, Agriculture, Sentiers et chemins, Circuits-courts, Produits locaux, bien-être animal.
Présidente du CPAS	<b>Mme Anne-Laure Desmit</b>	Transition écologique (Développement durable, Environnement, Propreté publique, 0 déchet, Plantations, PCDN, Biodiversité et Energie).

### 13.2.2 Composition du Conseil communal

Titre	Nom
Bourgmestre	PERIN Mathieu (Citoyens)
1 <sup>er</sup> échevine	Mme MATHELART Anne (Citoyens)
2 <sup>ème</sup> échevin	M. JENAUX Philippe (Citoyens)
3 <sup>ème</sup> échevin	M. PATTE Bruno (Citoyens)
4 <sup>ème</sup> échevin	M. ALLART Jean-Jacques (Citoyens)
Présidente du CPAS	Madame Anne-Laure Desmit
Conseiller	M. WART Emmanuel (MR-IC)
Conseiller	M. LEMMENS André (MR-IC)
Conseiller	M. LARDINOIS Michel (MR-IC)
Conseiller	M. MEGALI Henri (ECOLO)
Conseiller	M. ART Jean-Luc (Citoyens)
Conseiller	M. CUVELIER Philippe (MR-IC)
Conseiller	M. BARRIDEZ Patrick (PS)
Conseillère	Mme MEURS-VANHOLLEBEKE Noëlle (Citoyens)
Conseillère	Mme LORIAU Marie-Cécile (MR-IC)
Conseiller	M. BRETON Jérôme (MR-IC)
Conseillère	Mme VANCOMPERNOLLE Émilie (Citoyens)
Conseillère	Mme JANDRAIN Marie (Citoyens)
Conseillère	Mme PIRET-de FAUCONVAL Caroline (Citoyens)
Conseiller	Mr MGHARI Brahim (Citoyens)
Conseiller	M. DE CLERCQ David (MR-IC)
Conseillère	Mme DE CONCILIIIS Géraldine (MR-IC)

### **13.3 AGENDA 21 LOCAL**

---

Un Agenda 21 local est un processus qui vise à engager une Commune, sur le long terme, dans la voie du développement durable de son territoire. Une telle démarche se traduit dans les faits par la rédaction, en collaboration avec la population et les acteurs locaux, d'un plan d'actions concrètes présentant des propositions d'actions à mettre en place à court, moyen et long terme.

La commune de Les Bons Villers s'est engagée dans la démarche en 2008, toutefois la stratégie est toujours en cours de rédaction ainsi que le plan d'actions n'a pas encore été élaboré. Les objectifs fixés dans le cadre de l'agenda 21 sont ceux définis dans le programme stratégique transversal communal, repris au point 13.1.

## 13.4 PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

### 13.4.1 Programme triennal des travaux

Les derniers plans d'investissement communaux disponibles sont ceux de 2013-2016, 2017-2018 et 2019-2021.

#### 13.4.1.1 Plan d'investissement 2013-2016

Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (frais d'études et essais compris)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prélever sur fonds communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)	Projection année exécution	Remarques
		SPGE	autres intervenants				
1 Travaux d'amélioration et d'épouttage rue de la Station, ruelle Lenoir & tronçon de la rue Sart-Haut à Rèves, chaussée de Bruxelles à Mellet	1.057.777,45	670.172,15		193.802,65	193.802,65	2015	Réalisé
2 Travaux de réfection de la rue Léopold II à Frasnes-lez-Gosselies	504.959,00			252.479,50	252.479,50	2017	Attribution décembre 2016 - Attente avis tutelle sur attribution
3 Travaux de réfection de la rue Léopold III à Frasnes-lez-Gosselies	49.852,00					/	
4 Travaux d'aménagement trottoir rue Dominique Seret à Villers-Perwin	316.514,00	100.497,00		108.008,50	108.008,50	2017	Attribution décembre 2016 - Attente avis tutelle sur attribution
5 Travaux d'amélioration du chemin de la Tuilerie à Mellet	134.860,00					/	
6 Travaux d'amélioration voirie (tronçon compris entre immeuble n°85 & le carrefour de Wattimez)	192.000,00	65.300,00				/	
10 Travaux d'amélioration voirie rue de la Station à Rèves	81.965,00			40.982,50	40.982,50	2017	Attribution décembre 2016 - Attente avis tutelle sur attribution
14 Réfections de dalles béton dans divers rues de Les Bons Villers	84.897,00			42.448,50	42.448,50	2017	Attribution décembre 2016 - Attente avis tutelle sur attribution
15 Renouvellement de la couche d'usure de la rue Jean Baptiste Loriaux à Frasnes-Lez-Gosselies							
		<b>TOTAUX</b>		<b>637.721,65</b>	<b>637.721,65</b>		

Figure 190 : Plan d'investissement 2013-2016 (source : administration communale)

13.4.1.2 Plan d'investissement 2017-2018

<b>COMMUNE DE LES BONS VILLERS</b>									
<b>PLAN D'INVESTISSEMENT 2017 - 2018</b>									
Les montants sont indiqués en euros T.V.A. comprise (sauf sur l'équipement)									
Montant du droit tirage pour la programmation (1) : 205.198 € TVAC									
	(2)	(3)		(4)=(2)-(3)	(*)	(*)	(*)		
		Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	Estimation des interventions extérieures						
		SPGE	autres intervenants						
1	Travaux d'amélioration de la rue Hoebeké à Frasnes-Lez-Gosselies		439.173,13	439.173,13	219.586,57	219.586,57			219.586,57
2	Démolition de la maison Debroux Place de Frasnes n°5 à Frasnes-Lez-Gosselies		25.712,50	25.712,50	12.856,25	12.856,25			12.856,25
3	Rénovation des annexes du site Agricoleur à Frasnes-Lez-Gosselies		143.793,01	143.793,01	71.896,51	71.896,51			71.896,51
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
<b>TOTAUX</b>					<b>304.339,32</b>	<b>304.339,32</b>			<b>304.339,32</b>

DEMANDE DE DEROGATION	
Dépassement du plafond de 150 % (6) > [(1) * 1,5]	NON
Parts régionale (5) et communale (6) non concordantes	NON
Non respect des priorités régionales	NON
Thésaurisation avec la programmation pluriannuelle suivante	NON

Les demandes de dérogation dûment motivées sont à reprendre dans une note annexe.

(\*) : sauf dérogation dûment motivée, les interventions de la commune et de la DGO1 sont équivalentes pour chaque investissement [(4)/2]

Figure 191 : Plan d'investissement 2017-2018 (source : administration communale)



## 13.5 MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

---

### 13.5.1 Présentation des moyens humains

#### Composition du collège communal

Voir point 13.2.1

#### Composition du conseil communal

Voir point 13.2.2

#### Organigramme des services communaux

Sera fourni par la commune en temps utiles (Direction générale)

#### Régie Communale Autonome

La Régie Communale Autonome (RCA) est un organe de gestion, créée par le Conseil Communal en 2006, qui peut gérer certaines activités de la commune. La RCA de Les Bons Villers a plusieurs objets dont :

- « A) l'exploitation d'infrastructures affectées à des activités sportives, notamment via la promotion de la pratique sportive sous toutes ses formes sans discrimination la promotion des pratiques d'éducation à la santé par le sport l'établissement d'un plan annuel d'occupation et d'animation prévoyant l'organisation d'activités sportives librement réservées à l'ensemble de la population ;*
- B) l'exploitation d'infrastructures affectées à des activités culturelles, touristiques ou de divertissement, à l'enseignement, à des activités sociales, scientifiques ou de soins ;*
- C) l'acquisition d'immeubles, la constitution de droits réels immobiliers, la construction, la rénovation, la transformation, la location ou location-financement de biens immobiliers en vue de la vente, de la location, de la location-financement ou d'autres actes juridiques relatifs à ces immeubles ;*
- D) la gestion d'une partie du patrimoine immobilier de la Commune définie par convention ponctuelle dans le respect des articles L1122-30 et L 1123-23, 8° du CDLD ;*
- E) l'accueil, l'intégration, la réintégration, la mise et la remise au travail de personnes sans emploi ou à la recherche d'un emploi ;*
- F) La fourniture et distribution d'eau, de gaz, d'électricité ou de vapeur (reprise des termes de l'A.R.) »<sup>98</sup>*

---

<sup>98</sup> Source : Document relatif aux statuts de la Régie Communale Autonome, Administration communale.



### 13.5.2 Affiliations aux intercommunales et sociétés privées

Une intercommunale, c'est une association d'au moins deux communes qui décident de gérer ensemble une matière d'intérêt communal. Par exemple, l'enlèvement des immondices, la gestion d'un hôpital, la distribution d'électricité.

La commune est impliquée dans sept intercommunales :

#### **IDEFIN – 5 délégués à l'Assemblée Générale**

L'Intercommunale de financement IDEFIN a pour objectif de gérer les participations financières des 39 communes qui sont affiliées à l'Intercommunale (36 namuroises et 3 hennuyères) dans les réseaux de distribution d'énergie. Plus globalement, elle fédère différents acteurs publics dans le domaine énergétique afin de leur garantir des revenus mais aussi de leur rendre des services tels que la participation à une centrale de marchés (achat groupé d'énergie) ou des aides pour des investissements énergétiques.<sup>99</sup>

#### **TIBI– 5 délégués à l'Assemblée Générale**

TIBI est l'organisme de gestion de la Région de Charleroi. Elle a pour but d'assurer la gestion intégrée des déchets sur son territoire.

#### **IECBW – 5 délégués à l'Assemblée Générale**

L'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon (IECBW) regroupe 13 communes : 12 en Brabant wallon et 1 en Hainaut. Elle dessert plus de 200 000 habitants.<sup>100</sup>

#### **IGRETEC – 5 délégués à l'Assemblée Générale**

L'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques, est au service d'acteurs publics, d'entreprises, de citoyens. Elle active dans différents pôles d'activités :

Le développement économique et territorial de la Région de Charleroi et Sud-Hainaut

La gestion des ouvrages d'épuration et de démergement pour cette même zone géographique que celle précitée

Les missions de bureau d'études spécialisé en conception, réalisation et mise en œuvre de projets au service de partenaires publics ou privés où les projets développés concernent des domaines très variés : bâtiments industriels ou citoyens, infrastructures, urbanisme et environnement.

Les missions spécifiques dans le domaine énergétique au service de partenaires publics comme le contrôle moteur, la gestion des participations énergétiques et d'une centrale d'achat ou encore le 1/3 investissement.

L'ensemble de ces activités sont soutenues par des services support mettant en œuvre des techniques de gestions financière, économique, administrative et juridique.<sup>101</sup>

---

<sup>99</sup> Source : ideofin.be

<sup>100</sup> Source : ideobw.be

<sup>101</sup> Source : ideootec.com

### **IPFH – 5 délégués à l'Assemblée Générale**

L'Institut Provincial de Formation a pour objectif d'assurer de manière professionnelle la formation mais également d'aboutir à une meilleure visibilité de l'action provinciale en la matière ainsi qu'à une qualité dans les services prestés.<sup>102</sup>

### **IMIO – 5 délégués à l'Assemblée Générale**

L'intercommunale IMIO a pour objectif de promouvoir et de coordonner la mutualisation de solutions métiers et de fournir, aux pouvoirs locaux, des produits et services en développant trois activités principales : produire des logiciels Open source, acheter des solutions propriétaires en centrale d'achat, formaliser les processus de travail des pouvoirs locaux.<sup>103</sup>

### **ORES Assets – 5 délégués à l'Assemblée Générale**

ORES Assets est une association intercommunale wallonne qui regroupe 197 communes, aux fins d'assurer l'accès à l'électricité, au gaz naturel et à l'éclairage public communal.<sup>104</sup>

## **13.5.3 Présentation des moyens financiers**

### *13.5.3.1 Les Affaires Financières*

#### *13.5.3.2 Les taxes*

- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques
- Taxe additionnelle au précompte immobilier
- Taxe sur l'utilisation de la voie publique à des fins publicitaires
- Taxe sur la délivrance de documents administratifs de 2016 à 2019
- Taxe sur la force motrice
- Taxe sur le colportage
- Taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux
- Taxe sur les bars
- Taxe sur les commerces de frites et autres comestibles analogues à emporter
- Taxe sur les dépôts de mitrilles et véhicules hors d'usage
- Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés
- Taxe sur les inhumations, dispersion de cendres et mise en colombarium
- Taxe sur les panneaux publicitaires fixes
- Taxe sur les secondes résidences
- Taxe sur les spectacles et divertissements publics
- Taxe sur les terrains de golf

---

<sup>102</sup> Source : ipfh.hainaut.be

<sup>103</sup> Source : imio.be

<sup>104</sup> Source : oresassets.be

- Taxes sur les enseignes et publicités assimilées
- Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production d'électricité
- Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires toutes boites
- Taxe sur la collecte et sur le traitement des déchets ménagers et assimilés 2017
- Taxe sur les pylônes, mats et structures

#### 13.5.3.3 Les primes communales

Des primes communales sont octroyées par la commune pour soutenir la biodiversité :

- Prime « verger haute tige » : soutien à l'habitat des oiseaux nocturnes (chouette chevêche)
- Prime « aménagement du jardin » : soutien à l'habitat des pollinisateurs
- Prime à l'achat d'une compostière/d'un composteur

Ces primes ont intégré un récent règlement communal d'amélioration du maillage écologique et de la biodiversité approuvée au Conseil Communal du 21 mars 2017.

#### 13.5.3.4 Le budget communal

Les documents relatifs au budget communal de l'exercice et à la capacité d'emprunt de la commune ont été placés en annexe 6.

## 13.6 SYNTHÈSE

---

➤ **Déclaration de politique communale**

- ✓ *Programme Stratégique Transversal* : cinq thématiques et neuf objectifs stratégiques

➤ **Composition du conseil communal et du collège communal**

- ✓ *Conseil communal* : le bourgmestre, quatre échevins élus pour 6 ans et la présidente du CPAS
- ✓ *Conseil communal* : composé des membres du collège et de 16 conseillers

➤ **Programme des infrastructures et des équipements**

- ✓ PIC 2013-2016 : réfection et amélioration de plusieurs voiries
- ✓ PIC 2017-2018 : amélioration d'une rue, démolition d'une maison à Frasnes et rénovation des annexes du site agricole

➤ **Moyens humains et financiers mis en œuvre par la commune**

- ✓ Affiliation à sept intercommunales (IDEFIN, ICDI, IECBW, IGRETEC, IPFH, IMIO, ORES)

## ANNEXES

### Annexe 1 : Liste des arbres, des haies et alignements d'arbres remarquables

Liste des arbres remarquables			
Commune	Adresse	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Les Bons Villers	Rue de Gosselies, 11	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde
	Place de Wayaux	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia
	Rue des Pres	<i>Salix alba</i>	Saule blanc
	Rue des Pres	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
	Rue Alphonse Helsen, 69b	<i>Platanus x acerifolia</i>	Platane commun
	Rue Alphonse Helsen, 69b	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde
	Rue Alphonse Helsen, 69b	<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles
	Rue Alphonse Helsen, 69b	<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles
	Rue Alphonse Helsen	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	Rue Alphonse Helsen, 4	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
	Rue Ernest Solvay, 50	<i>Sequoiadendron giganteum</i>	Sequoia géant "Pendulum"
	Rue des Trois Arbres	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde
	Rue Edmond Aubry, 4	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun
	Rue Xavier Dumont De Chassart, 16	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde
	Rue Haute	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
	Place de Frasnes	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde
	Rue de L'Encloitre, 4	<i>Sequoiadendron giganteum</i>	Sequoia géant
	Rue de L'Encloitre, 4	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun à feuilles laciniées
	Rue de L'Encloitre, 4	<i>Quercus pyrenaica</i>	Chêne Tauzin
	Rue de L'Encloitre, 4	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde
	Rue de L'Encloitre, 4	<i>Tilia petiolaris</i>	Tilleul argenté pleureur
	Rue Cadeau, 3	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	Rue de L'Église	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore "Léopoldii"
	Rue de L'Église	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre pourpre
	Rue de L'Église	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	Place des Combattants	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	Rue de La Cure, 14	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore à feuilles pourprées
	Rue de La Cure, 14	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre pourpre
	Sentier de La Chapelle	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun
	Sentier de La Chapelle	<i>Cedrus atlantica</i>	Cèdre de l'Atlas

	Sentier de La Chapelle	<i>Cedrus libani</i>	Cèdre du Liban
	Rue Henri Loriaux	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
	Chemin de Pierpont	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde
	Chemin de Pierpont	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde
	Chemin de Pierpont	<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles

## Haies et alignements d'arbres remarquables

Commune	Adresse	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Les Bons Villers	Chemin de Pierpont	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun
	Chemin de la Mée	<i>Crataegus sp.</i>	Aubépine sp.
	Rue Revioux	<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun
	Rue Henri Loriaux	<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun
	Chemin de Pierrepont	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore
	Chemin de Pierrepont	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore
	Rue des Prés	<i>Salix alba</i>	Saule blanc
	Rue des Prés	<i>Salix alba</i>	Saule blanc
	Rue des Prés	<i>Salix alba</i>	Saule blanc
	Rue des Prés	<i>Salix alba</i>	Saule blanc
	Rue des Prés	<i>Salix alba</i>	Saule blanc
	Rue Jules Hoebeke	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
	Rue Jules Hoebeke	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
	Avenue Stassart	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable plane
	Avenue Stassart	<i>Acer platanoides</i>	Érable plane
	Rue du Cheneau	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun
	Rue d'en Dessous	<i>Crataegus sp.</i>	Aubépine sp.
	Lieu-dit "PIERPONT"	<i>Salix caprea</i>	Saule Marsault
	Lieu-dit "PIERPONT"	<i>Salix caprea</i>	Saule Marsault
	Petit Marais	<i>Crataegus sp.</i>	Aubépine sp.
	Petit Marais, 7-11	<i>Crataegus sp.</i>	Aubépine sp.
	Rue du Grand Blocus	<i>Crataegus sp.</i>	Aubépine sp.
	Rue du Grand Blocus	<i>Crataegus sp.</i>	Aubépine sp.
	Rue G. Wautot	<i>Crataegus sp.</i>	Aubépine sp.
	Ruelle Gaspard	<i>Crataegus sp.</i>	Aubépine sp.
	Petit marais, 7-11	<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun
	Petit marais	<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun
Rue Zéphirin Flandre 10	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	

**Annexe 2 : Liste des projets menés lors de la semaine de l'arbre**

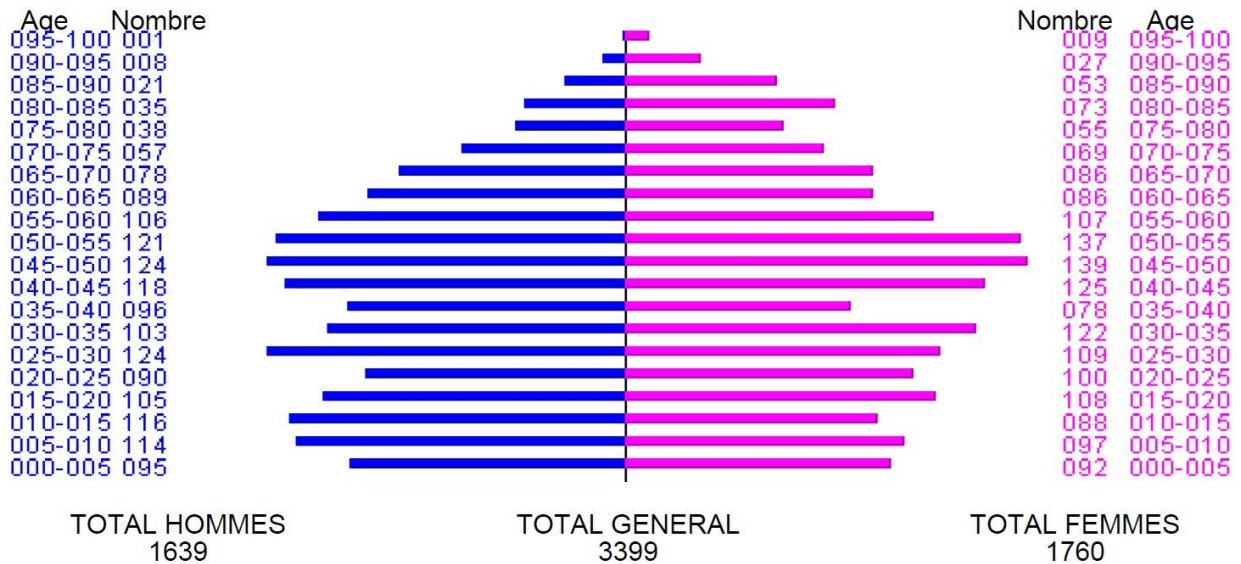
Année	Projet	Localisation	Quantité	Types de plantation
1996	Talus plaine Champ du Roux	Mellet	300	symphorines
			90	plants de haie en mélange
1997	Mare et aulnaie, réserve didactique	Frasnes	10	aulnes
1998	Haie, réserve didactique	Frasnes	?	plants de haie double rang
1999	Collège de Rèves	Rèves	20	peupliers et aulnes
2000	Démonstration de taille de verger			
2001	Animation et recueil poésie sur le chêne			
	Sentier de l'Arbre : panneaux d'identification	Mellet		
2002	Formation taille et découverte biodiversité au Pays de Geminiacum			
	Opération un enfant, un arbre : parrainage de fruitiers pour naissance d'un enfant			
2003	Opération un enfant, un arbre			
2004	Animations diverses et plantation d'un arbre des droits de l'enfant	Frasnes	1	Tilleul
	Plantations diverses	Mellet	30	platanes et tilleul
	Opération un enfant, un arbre			
2005	Animations diverses			
	Opération un enfant, un arbre			
2006	Plantation d'une haie à la Flache	Frasnes	480	plants de haie (cornus, euonymus, viburnum, sambucus, cratageus)
	Opération un enfant, un arbre			
	Animations diverses			
2007	Opération un enfant, un arbre			
	Animations diverses			
2008	Haie Drève de la Source	Frasnes	115	haie
			6	arbres
	Espace public rue Commune	Rèves	77	
2009	Opération un enfant, un arbre			
	Animations diverses			
2010	Opération un enfant, un arbre			
	Animations diverses			

Année	Projet	Localisation	Quantité	Types
2011	Plantations mellifères sur différents sites	Tous les villages	15	arbres
			330	plants de haie
			5,8 ares	pré fleuri
	Vergers (chemin au naturel et réserve didactique)	Frasnes et Mellet	8	fruitiers
	Opération un enfant, un arbre			
	Animations diverses			
2012	Arbres d'alignement chemin des Prés	Mellet	65	sorbiers
	Pré fleuri	Rèves et Wayaux	6,5	ares de pré fleuri
	Réhabilitation d'une mare à l'école de Villers-Perwin	Villers-Perwin		plantes aquatiques
	Opération un enfant, un arbre			
	Animations diverses			
2013	Haie AGRICOEUR	Frasnes	58	plants de haie
	Opération un enfant, un arbre			
	Animations diverses			
2014	Pré au retournement du bus rue de la Chapelle et à la Flache	Frasnes	9	ares de pré fleuri
	Haie à la Flache		105	plants
	Opération un enfant, un arbre			
	Animations diverses			
2015	Haie chemin des Longues Bornes	Mellet	65	plants
	Haie cimetièrre	Frasnes	400	plants
	Ancienne ligne 131, haie	Frasnes	50	plants
	Opération un enfant, un arbre			
	Animations diverses			
2016	Talus Chemin de l'Écollette	Villers-Perwin	138	plants
	Opération un enfant, un arbre			
	Animations diverses			

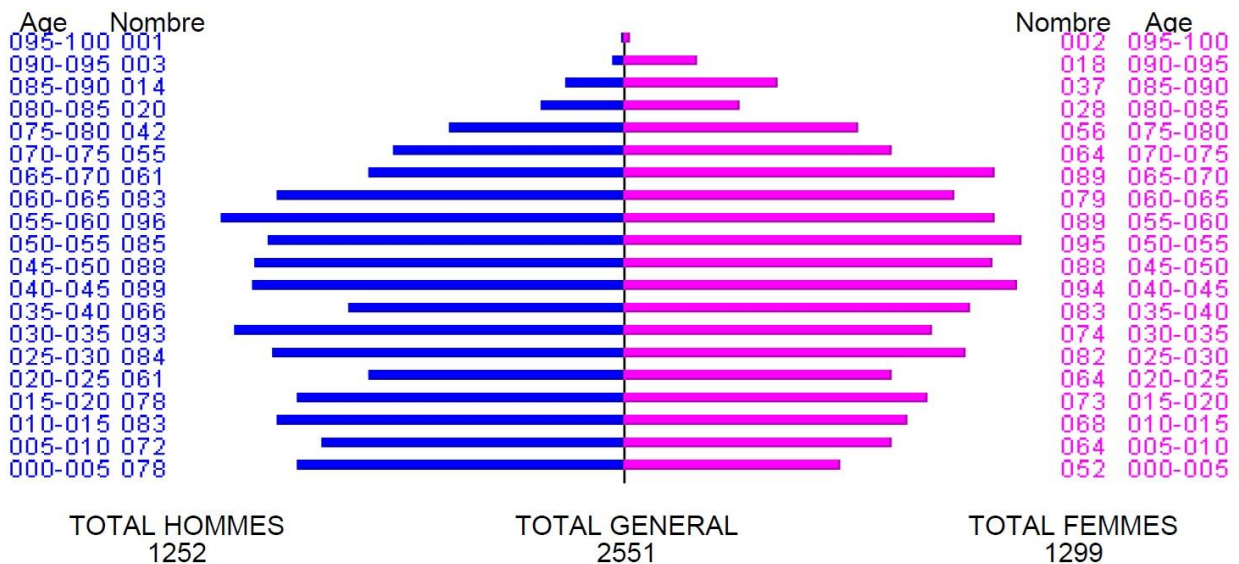


### Annexe 3 : Pyramides des âges des villages au 1<sup>er</sup> janvier 2017

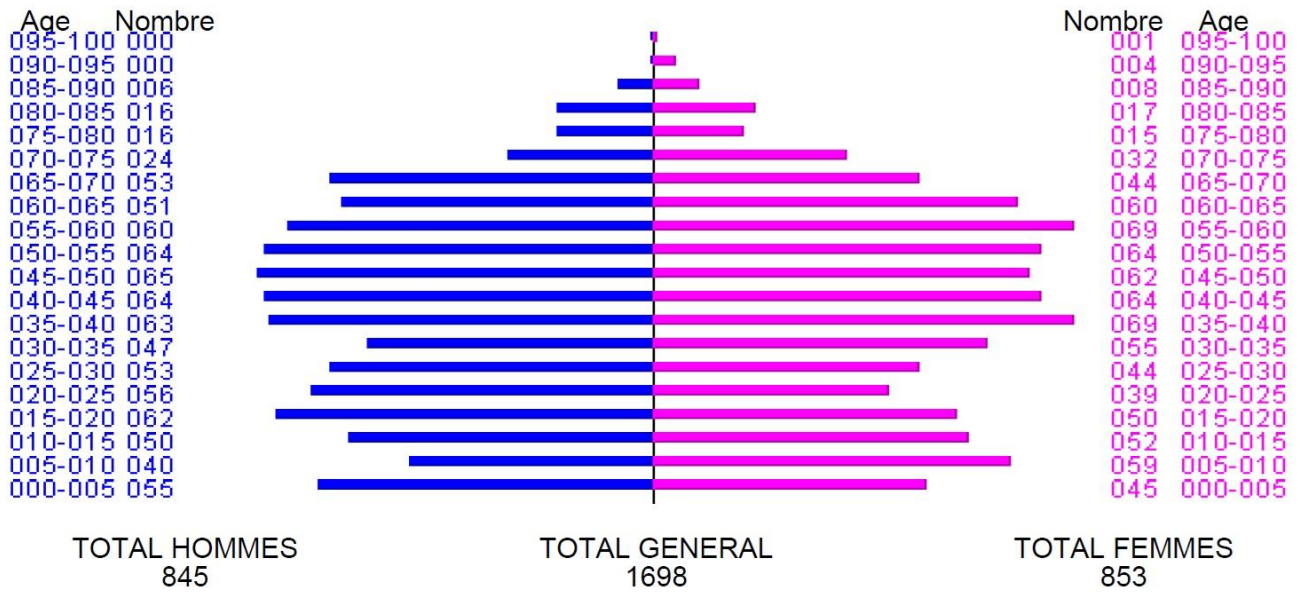
#### Pyramide des âges de Frasnes-lez-Gosselies



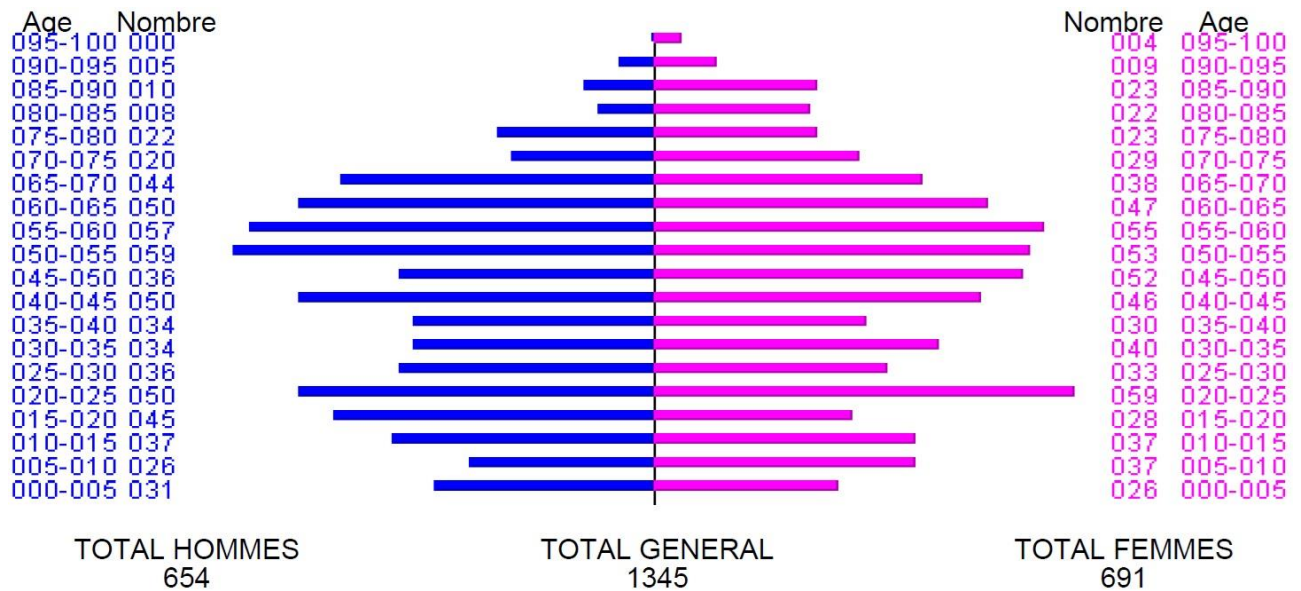
#### Pyramide des âges de Mellet



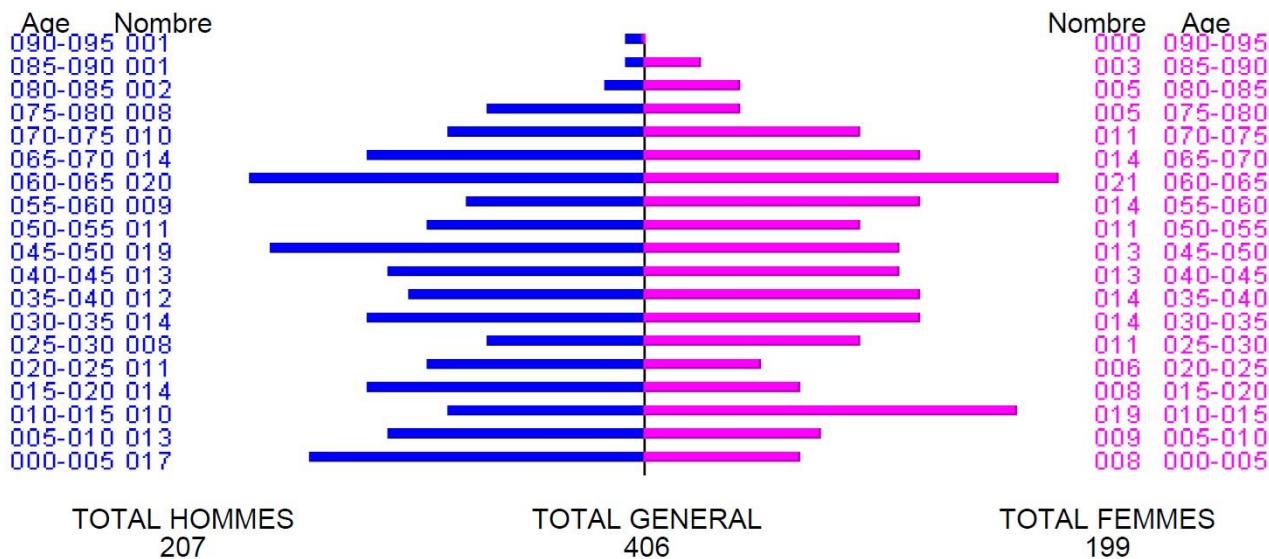
### Pyramide des âges de Rèves



### Pyramide des âges de Villers-Perwin



### Pyramide des âges de Villers-Perwin



**Annexe 4 : Liste des activités proposées au complexe sportif de Frasnes-lez-Gosselies****Football (RES Frasnois)** : Football prairie

Pour les filles entre 6 et 14 ans et les garçons entre 6 et 17 ans.

Pour les garçons entre 17 et 40 ans.

Site internet : [www.resfrasnes.be](http://www.resfrasnes.be)

**Futsal, Basket, Volley** : Location de la salle omnisports 071/85.25.82.

**Zumba** : la zumba est un entraînement physique combinant des éléments d'aérobic et de danse

Le jeudi de 19h à 20h (sauf pendant les vacances scolaires).

Site internet : [www.villersport.blogspot.be](http://www.villersport.blogspot.be)

**Ecole de Jeunes Futsal (intérieur)** : MFC Real Frasnes

Le lundi de 20h00 à 21h00, le mardi de 17h00 à 19h00, le mercredi de 18h00, le mercredi de 20h00 à 21h00, le jeudi de 17h30 à 19h00, le vendredi de 16h30 à 18h30 et de 22h30 à 23h30 et le dimanche de 15h à 20h00. Catégorie d'âges : Accessible dès l'âge de 6 ans de diabolins à juniors. P3, vétérans et dames.

**Atelier peinture** : l'atelier peinture permet d'exprimer par son dessin et activer une faculté qui agit sur l'ensemble de notre potentiel.

Le jeudi de 13h30 à 16h00.

**Tennis** : Location de terrain de tennis extérieur

8Adultes : 10,00 € / heure/ terrain ; Etudiants : 8,00 € / heure / terrain

Abonnements : contacter Jonathan Rucquoy au 0477/30.70.71

Site internet : [www.villersport.blogspot.be](http://www.villersport.blogspot.be)

**Cours de tennis extérieur** :

Le jeudi de 18h à 22h (Intra-club) (d'avril à octobre)

Le samedi de 09h à 15h (3-5 ans, 6-9 ans, 10-15 ans et ados-adultes)

Site internet : [www.villersport.blogspot.be](http://www.villersport.blogspot.be)

**Cours de tennis Indoor** :

Le mercredi de 18h à 19h, le vendredi de 18h30 à 20h et le samedi de 09h à 14h00

Sauf pendant les vacances scolaires.

Mr Rucquoy Jonathan 0477/30.70.71

Site internet : [www.villersport.blogspot.be](http://www.villersport.blogspot.be)

**Badminton** :

le jeudi de 20h à 22h et le dimanche de 10h30 à 12h30.

**Multisports** :

Le mercredi de 14h00 à 16h00 accessible aux enfants entre 5 et 13 ans (sauf pendant les vacances scolaires)

**Psychomotricité** :

Le mercredi de 14h00 à 16h00, accessible aux enfants entre 3 et 5 ans sauf pendant les vacances scolaires

**Babyfoot** : Apprentissage des bases du football. Amélioration de la psychomotricité à l'aide du football.

Le lundi de 16h30 à 18h00. (sauf pendant les vacances scolaires). Accessible de 4 à 5 ans.

**Jutai-Energy** : Le Jutai-Energy est la recherche du bien-être physique et mental et un anti-stress. Pour la vie de tous les jours.

Le vendredi de 19h à 20h30, accessible à partir de 10 ans (sauf pendant les vacances scolaires)

**Karaté** : le karaté est un « art de combat » et un apprentissage humble pour se défendre à main-nue.

Le mercredi de 18h45 à 19h45 pour les enfants entre 5 et 12 ans et le mercredi de 18h45 à 21h15, accessible à partir de 13 ans. À partir du 04/09/2013 (sauf pendant les vacances scolaires).

**Tae-Kwondo** : le Tae-Kwondo est un art martial coréen le plus pratiqué au monde. C'est une technique de combat à base de coups de pied et coups de poing.

Le lundi de 18h30 à 20h30 et le dimanche de 10h30 à 12h30, accessible à partir de 8 ans.

**Jiu-jitsu** : Auto-défense, contrôle de soi, prise de confiance, techniques simples et efficaces.

Accessible aux enfants à partir de 5 ans (sauf pendant les vacances scolaires).

Le mardi de 17h à 18h (enfants) et de 18h à 19h30 (adultes)

Le mercredi de 16h à 17h (enfants et adultes)

Le jeudi de 18h30 à 20h00

**Turbokick Power** : Turbo kick power méthode d'entraînement cardio vasculaire en musique basée sur la combinaison de mouvements provenant de la boxe et des arts martiaux adaptée au fitness. Amélioration de la coordination, de l'agilité et de l'équilibre. Renforcement de l'estime et confiance en soi. Augmentation de la force, perte de poids...

Le jeudi de 20h à 21h30

Site internet : [www.simbateam.com](http://www.simbateam.com)

**Krav Maga** :

Le mardi de 19h30 à 21h30.

**Pétanque** : « Les gais pétanqueurs » (terrains intérieurs et extérieurs), un jeu dans lequel la boule se défoule

Le mardi, jeudi et samedi de 13h30 à 17h, accessible à partir de 14 ans.

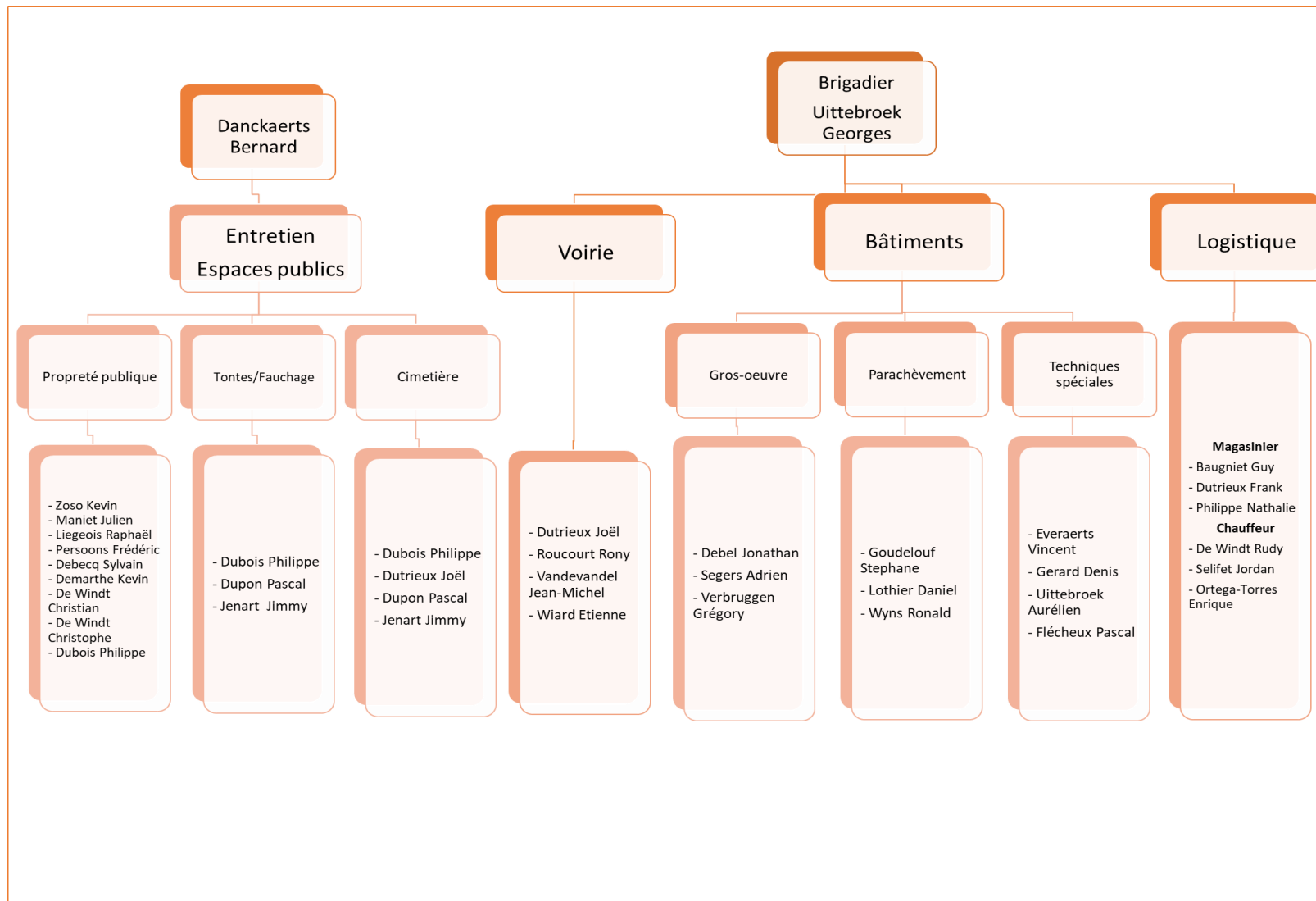
**Course à pied** : Apprentissage de la course à pied à différents niveaux. Section FLG de Union Athlétique Châtelineau.

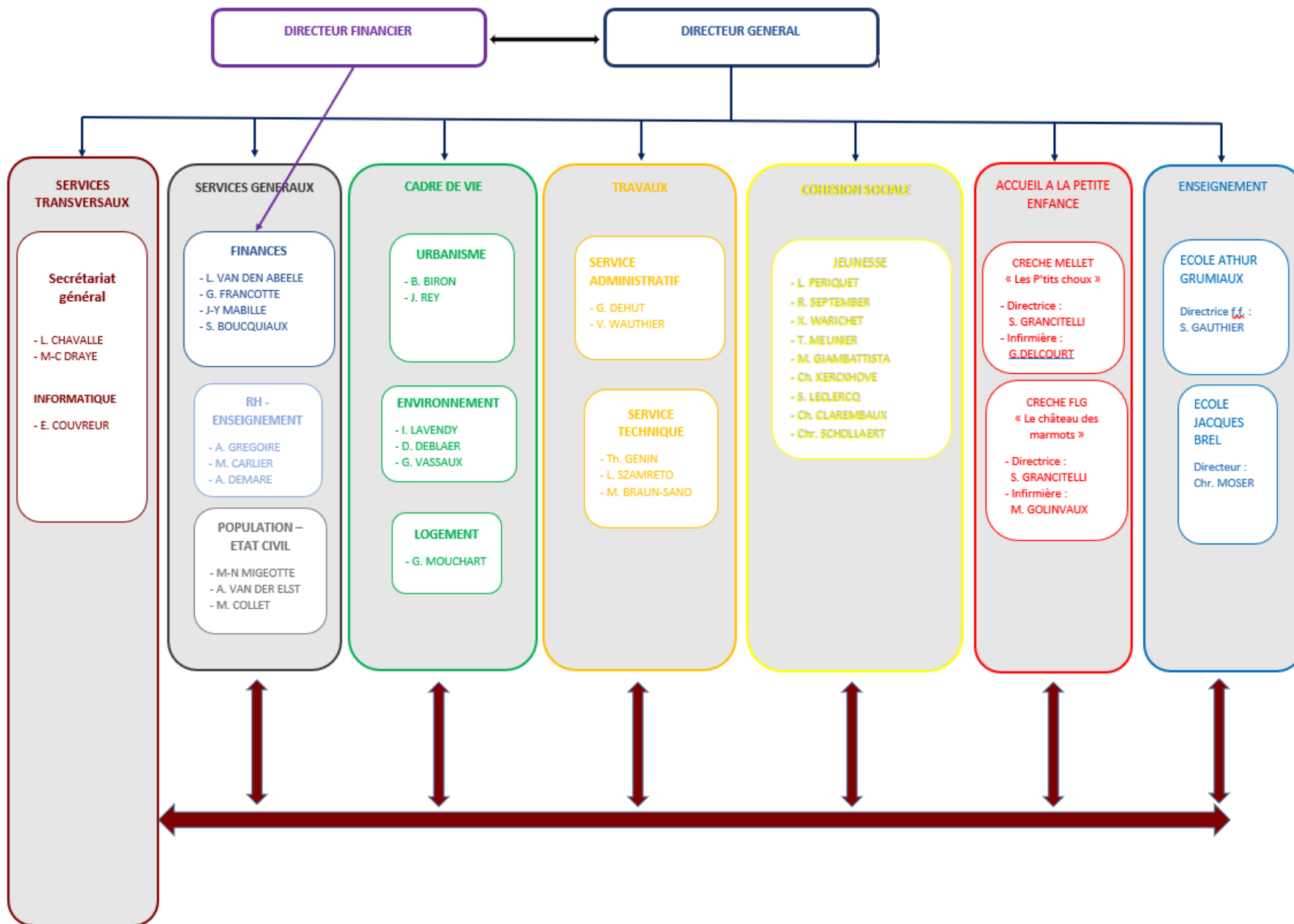
Le lundi et le jeudi.

**Marche nordique** : Tonifie les muscles, améliore la forme cardiovasculaire et respiratoire, préserve les articulations, affine et sculpte la silhouette, rectifie la posture pour un meilleur maintien favorise la bonne coordination des mouvements, anxiolytique et relaxant.

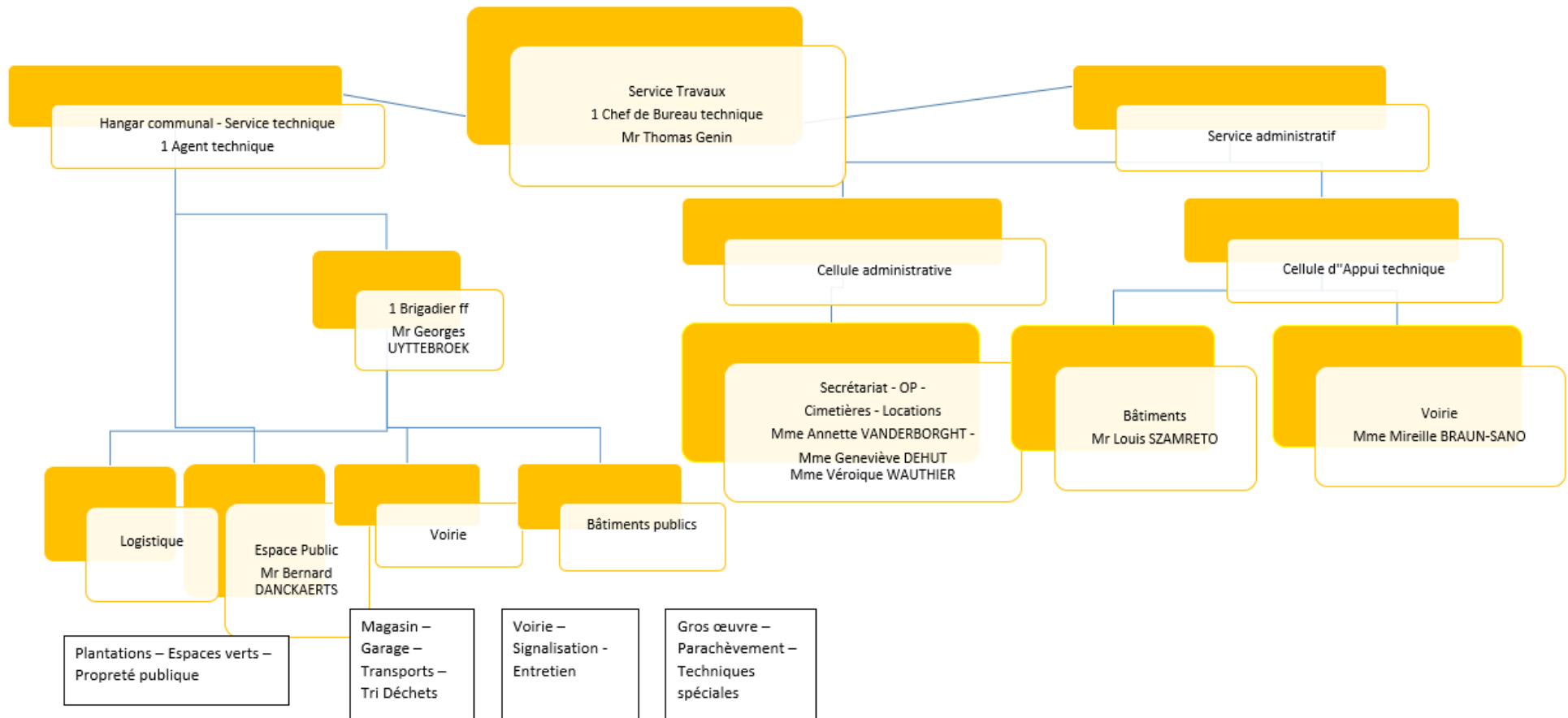
Accessible à tous de 12 à 120 ans.

## Annexe 5 : Organigrammes de la commune









## **Annexe 6 : Budget communal et capacité d'emprunt de la commune**

## **Annexe 7 : Déclaration de Politique Communale de la nouvelle mandature**



## **Annexe 8 : Liste des éléments repris à l'IPIC**

